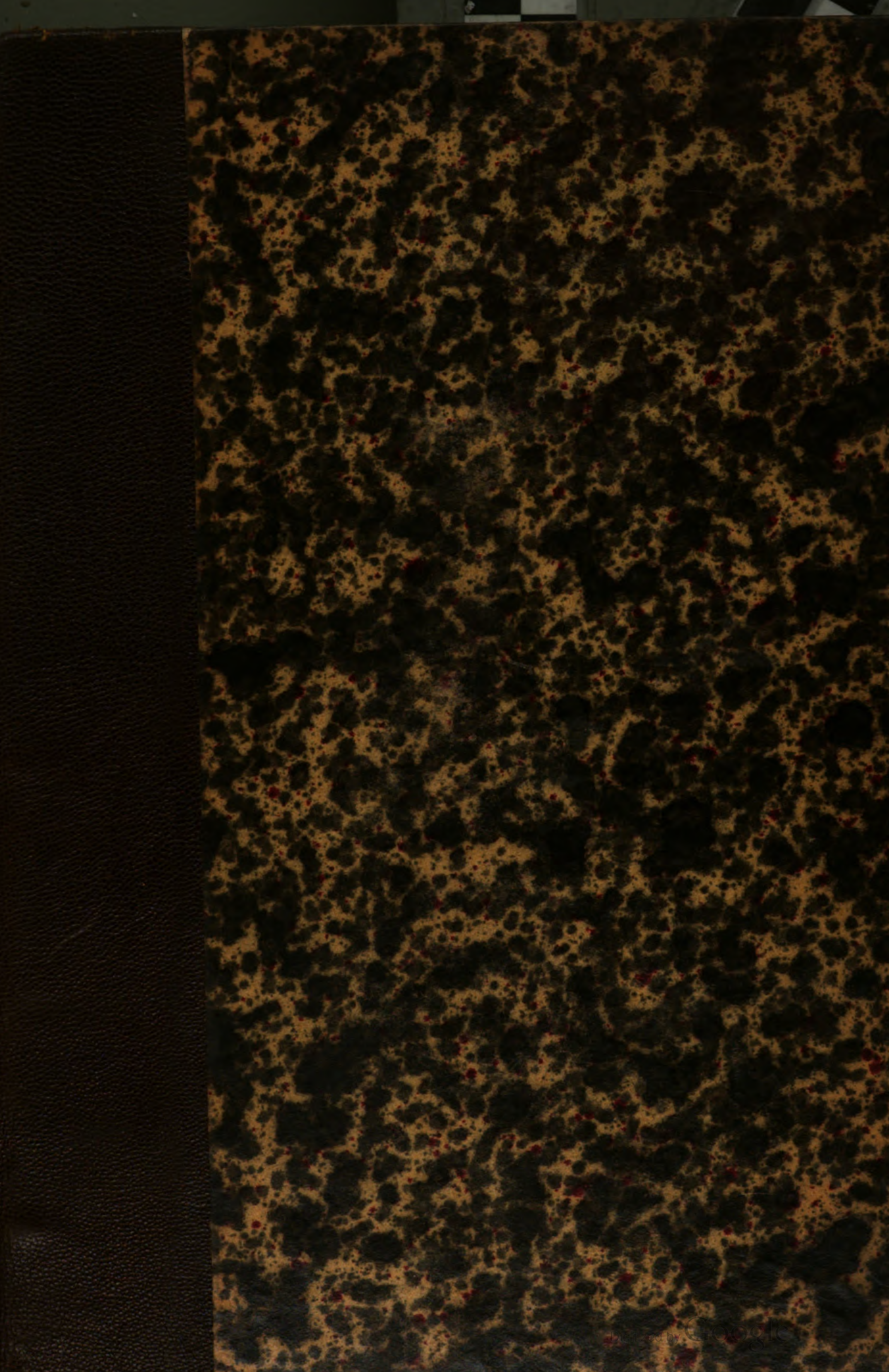




Fr 41.12.4
VE RI TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY
Digitized by Google



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

NOTE SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Les travaux publiés par la Société comprennent, au 1er janvier 1902, 71 volumes complets divisés en quatre séries.

La première, sous le titre de *Bulletin de la Société des Sciences physiques*. etc., comprend tout ce qu'elle a publié depuis son établissement, en avril 1809, jusqu'aux événements politiques de la fin de 1813, par suite desquels ses réunions ont cessé.

Ce *Bulletin*, dont les exemplaires complets sont rares, se compose de 7 volumes formés de 43 numéros qui ont paru de mois en mois, le premier en juin 1810, et le dernier en décembre 1813. Chaque volume comprend six cahiers. Seul le tome III a de plus un supplément ou un septième numéro, ce qui élève le nombre de pages de ce tome à 304. La pagination du tome IV recommence pour les deux derniers numéros.

Dans la seconde série, dont le premier volume a pour titre : *Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts* et dont le second et les suivants portent celui d'*Annales de la Société Royale*, etc., sont contenus tous les travaux que la Société a mis au jour depuis sa réorganisation, en janvier 1818, jusqu'au 3 mars 1837.

Les *Annales* forment 14 volumes composés chacun de six numéros, dont le premier à paru en juillet 1818. Le premier et le troisième volumes ont chacun une planche, le quatrième en a deux, le sixième une, le septième trois, le neuvième deux, le onzième sept, le douzième neuf, le treizième huit et le quatorzième une.

Le titre du premier volume, qu'on trouve en tête du sixième ou dernier cahier, porte par erreur la date de 1819; c'est 1818 qu'il faut lire.

La troisième série comprend 10 volumes et s'étend jusqu'à l'année 1852. Les sept premiers volumes de cette série portent le titre de : *Mémoires de la Société Royale*, etc.; les trois derniers sont intitulés : *Mémoires de la Société des Sciences*, etc. De ces dix volumes, le premier renferme cinq planches, le deuxième en a huit, le troisième une, le quatrième trois, le cinquième sept, le sixième deux, le septième une, le huitième trois, le neuvième deux et le dixième sept.

La quatrième série, publiée dans un format un peu plus grand que les trois précédentes et sous le titre de : *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, comprenait au 1er novembre 1900, trente-huit volumes : le premier, commencé au 2 avril 1853, porte la date de 1852; le XXXVIIIe et dernier porte la date de 1900. Cette série est close.

Son premier volume contient sept planches, le second huit, le troisième et le quatrième chacun trois, le cinquième deux, le sixième cinq, le septième dix-sept, le huitième cinq, le neuvième dix-neuf, le dixième sept planches et trois tableaux, le onzième une seule planche, le douzième quatre, le treizième deux, le quatorzième deux aussi, le quinzième et le seizième chacun une seulement, le dix-huitième six, le dix-neuvième huit, le vingtième cinq, le vingt et unième sept, le vingt-deuxième une eau-forte et huit planches, le vingt-troisième une planche de musique, le vingt-quatrième n'en a pas, le vingt-cinquième en a huit, le vingt-sixième une seule, le vingt-septième une seule aussi, le vingt-huitième dix-neuf, le vingt-neuvième n'en a pas, le trentième n'en a qu'une, le trente-troisième en a trois, le trente-quatrième, le trente-cinquième, le trente-sixième, le trente-septième et le trente-huitième n'en ont pas.

Après le tome XV de la 4e série des *Mémoires*, la Société a publié une table générale des matières contenues dans les 16 premiers volumes de la collection de ses travaux.

Une nouvelle table a été insérée dans le tome XXXVII.

A partir du volume publié en 1901, commence la 5e série des *Mémoires*. — Ce premier tome contient 4 planches.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

5e Série des Travaux de la Société

TOME TROISIÈME

72e volume de la collection

ORLÉANS
IMPRIMERIE AUGUSTE GOUT ET Cie
PASSAGE DU LOIRET
—
1903





NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ABBÉ PATAUD

1752-1817

PAR M. CH. CUISSARD

Séances des 8 Novembre, 19 Décembre 1902
et 16 Janvier 1903.

Il est bien difficile d'étudier un point quelconque de notre histoire locale, sans qu'on éprouve le besoin de mettre à contribution et de consulter les immenses matériaux recueillis par l'abbé Pataud ; cependant on ne connaît guère que le nom de cet infatigable compilateur. Quand bien même il se serait borné à réunir une foule de documents qui, sans lui, seraient introuvables aujourd'hui, son rôle serait déjà grand et l'abbé Pataud mériterait au moins un souvenir ; mais il fut aussi un historien de notre ville et de notre département et membre de notre Société, et ces nouveaux titres lui donnent droit à une mention particulière. Cependant, si j'excepte une très courte notice, qu'ont reproduite tous ses biographes (1), personne n'a parlé de cet homme, d'une

(1) Article nécrologique publié par DE LA PLACE DE MONTEVRAY, dans les *Etrennes orléanaises*, année 1818, p. 221-226, et ms. 441, pages a-d. Cf. *Affiches et Annonces de la ville d'Orléans*, 29 mars 1817, p. 207.

activité surprenante et d'un amour inépuisable pour sa patrie. Sans doute, son existence fut très agitée ; il vécut au milieu des orages de la Révolution, où la vertu devenait un crime et conduisait à l'échafaud. Prêtre, il oublia les promesses de son ordination et prêta serment à la Constitution civile du clergé. Peut-être dut-il à ce moment d'égarement le silence presque commandé, qui se fit sur son nom ; car il semble qu'on ait pris à tâche de le laisser dans un oubli profond. Ceux-là même, qui jouissent du fruit de ses labeurs et de ses recherches, n'ont jamais tenté de déchirer ce voile impénétrable. Pataud est resté un inconnu. J'ai cru qu'un siècle passé devait avoir calmé les passions et dissipé toutes les haines, et qu'il était de toute justice de révéler aux travailleurs la vie de cet homme. Il se trompa, mais sut réparer ses erreurs par une conduite à l'abri de tout soupçon et n'épargna rien pour la régénération de la société nouvelle. Il n'eut ensuite, dans toutes ses actions, d'autre mobile que le bien de ses concitoyens, d'autre pensée que la réunion des matériaux indispensables aux historiens futurs de notre province.

Son existence peut être étudiée dans trois périodes bien distinctes : *avant*, *pendant* et *après* la Révolution. Chacune d'elles nous le montrera toujours actif, travaillant sans relâche et ne connaissant jamais le repos.

I

Jean-Jacques-François Pataud naquit le 9 octobre 1752 (1). Son père exerçait la profession de tanneur

(1) Il naquit sur la paroisse Saint-Pierre-le-Puellier et fut baptisé par son oncle Jean-François Raby, curé de Vannes. Sa grand'-mère s'appelait Catherine-Ursule Santerre, parente du célèbre François Santerre, fils d'un chirurgien d'Ingré.

et sa mère appartenait à la famille Santerre. Doué d'une grande facilité, il aima le travail et s'y livra de bonne heure, encouragé, disait-il dans sa vieillesse, « par les caresses que me faisoit M. Pothier, qui venoit assez souvent chez nous et que mon père et ma mère m'avoient appris à respecter. Que de fois, ajoutait-il, je l'ai vu travaillant dans son cabinet, les fenêtres bien fermées, en plein jour, le ventre sur le carreau, éclairé par deux ou trois bougies, ayant autour de lui tout ouverts une multitude d'in-folios qu'il consultoit, tour à tour, pour y vérifier les textes qu'il employoit à la composition de ses ouvrages. » Ce souvenir d'enfance le guida toute sa vie (1).

Après des études sérieuses au collège d'Orléans, il embrassa la carrière de son père, et son esprit, actif et entreprenant, lui inspira l'idée de relever le commerce des tanneries. A cette époque, l'industrie des cuirs, autrefois si prospère à Orléans, languissait chaque jour, par suite de la concurrence des négociants de Tours et des entraves, sans cesse renaissantes, qu'y avaient apportées des règlements nombreux, mieux faits pour arrêter sa marche déjà pénible, que pour développer son essor devenu impuissant. Le négociant traitait rarement par lui-même avec l'étranger ; il se servait ordinairement d'un intermédiaire, qui prélevait, pour sa commission, une grande part dans les bénéfices, Pataud se fit commissionnaire pour son père.

Il se rendit d'abord à Bordeaux, afin de traiter avec les Espagnols et les Portugais, qui avaient une prédilection particulière pour nos cuirs. De cette ville, il partit pour

(1) J'ai puisé la plupart de ces renseignements dans le manuscrit 445, de l'abbé Pataud. C'est là aussi que Pataud a noté les évènements de la Révolution auxquels il prit une part si malheureuse.

Marseille et se mit en communication avec les représentants de Gênes, Libourne et Naples. Les transactions produisaient les échanges ; les peaux, expédiées dans ces contrées, étaient payées en nature, et l'acheteur fournissait du savon, de l'huile d'olive, du soufre, des fruits secs et des laines de Romagne. Pataud quitta le Midi, visita Strasbourg (1), Rouen, et séjourna longtemps à Nantes, dont le port recevait les marchandises des îles. Ces voyages durèrent huit ans et profitèrent peu au commerce de son père. Il comprit que les droits, mis par l'État sur les cuirs, étaient aussi onéreux, dans le fond, que vexatoires dans la forme de leur perception, et décourageaïent de plus en plus les fabricants des grandes villes. Le seul avantage qu'il tira fut la connaissance des langues espagnole, italienne et anglaise. A Nantes, il fréquenta un grand nombre d'Anglais, qui fidèles à son amitié, entretinrent avec lui, par la suite, une longue correspondance, cause de son incarcération pendant la Terreur.

A son retour, il n'eut d'autre idée que de continuer les affaires de son père et songea à se marier. « Ma mère, écrivait-il, me représenta qu'il étoit temps de me fixer. Aux actions de grâces que je lui exprimois pour les services qu'elle me rendoit encore, toujours elle me répondoit : Je n'attends de mon fils qu'une seule preuve de reconnoissance, c'est de me procurer, avant de mourir, l'insigne bonheur de bercer un de ses enfans sur mes genoux. Ce peu de mots fut un ordre d'autant plus impérieux, que je n'avois ni penchant à suivre, ni répugnance à détruire. » Il connaissait une de ses voisines, jeune demoiselle du nom de Vincent, avec laquelle il corres-

(3) Dans ses notes manuscrites E 2469 *bis*, p. 84, l'abbé Pataud dit : « En 1768, j'ai connu à Strasbourg un bon vieux prêtre du nom d'Hazon, originaire d'Orléans... »

pondait en vers (1). Leur union allait être célébrée, lorsque la mort rompit leurs liens à peine formés.

Dès lors, Pataud, âgé de vingt et un ans, embrassa l'état ecclésiastique qui lui offrait la douce perspective de travaux plus appropriés à ses goûts. Il entra donc au séminaire et, après cinq ans d'études, il fut reçu prêtre en 1778, à la Trinité, avec l'espoir de devenir aussitôt vicaire de Saint-Paterne, à la place de l'abbé Couet (2), qui venait d'être nommé chanoine de La Rochelle. Mais Mangot, curé de la paroisse, lui préféra Lejeune et M. Borros de Gamanson signa ses lettres pour le vicariat de Romorantin, où il demeura de Noël 1778 à la fin de septembre 1787. Sur ces entrefaites, l'abbé Lejeune ayant été appelé à la cure de Josnes, Pataud, auquel on avait offert le vicariat des Aydes, fut demandé par le curé de Saint-Paterne ; il accepta, non sans le plus grand plaisir, car sa mère avait usé de toute son influence pour le faire rappeler dans sa ville natale.

Au comble de ses vœux, Pataud n'eut pas de peine à gagner les bonnes grâces de son curé. Celui-ci, d'un âge fort avancé et qui dirigeait la paroisse depuis 1741, s'amusait des saillies de son jeune vicaire et s'enorgueillissait de ses succès oratoires. Pataud était doué d'une mémoire étonnante. « L'habitude, qu'il avait contractée de réciter, en entier, des discours qu'il n'avait entendus qu'une seule fois, donna lieu à un défi qu'il ne craignit pas d'accepter, écrit son biographe. Un pari est ouvert ;

(1) Cf. E 4450, pièce 22, datée du 19 mai 1773.

(2) L'abbé Robert Couet naquit à Orléans, sur la paroisse Saint-Paterne, en 1742. Ordonné prêtre en 1768, il devint vicaire de Saint-Paterne en 1776 ; chanoine de La Rochelle, 1778 ; chanoine honoraire d'Orléans, en 1802 ; curé de Saint-Vincent, en 1807. Il mourut en 1810. Il était cousin de François Regnard, ancien curé de Pithiviers.

il doit, un jour qui lui est indiqué, écouter un sermon du célèbre missionnaire, de Beauregard, chargé, en 1783, d'une station de carême à Orléans (1), et le répéter le lendemain dans la chaire de Saint-Paterne. Le prédicateur lui-même est constitué juge de la gageure, et il en adjugea le prix à l'abbé Pataud, en assurant que, dans le discours entier, récité par ce dernier, il se trouvait à peine deux expressions qui eussent reçu une légère altération (2). »

Ce don précieux de la nature, qu'il cultiva sans cesse et conserva toujours aussi grand, même dans un âge fort avancé, lui fit occuper, jusqu'aux derniers moments de son existence fort agitée, les principales chaires des églises d'Orléans. Qu'il y eût une prise de voile, un mariage, une grande cérémonie religieuse, c'était toujours l'abbé Pataud qu'on invitait à prendre la parole, et il s'acquittait de cette tâche à la plus grande satisfaction de ses auditeurs. A une extraordinaire facilité d'élocution, il joignait un langage parfois trop fleuri, rempli de périodes un peu longues et sentant la déclamation ; mais ses discours étaient nourris de fortes pensées et comme imprégnés de l'Écriture sainte, qu'il possédait à fond. Il connaissait peu les Pères de l'Église, et, en revanche, il apportait les leçons imposantes de l'histoire, si bien faites pour captiver l'attention.

C'était surtout à Saint-Donatien, sa paroisse, qu'il aimait à développer les grandes vérités de la religion. En voyant la foule assidue et recueillie qui accourait pour

(1) La sœur de Jousse lui écrivait à ce sujet : « Nous avons eu de beaux sermons, cet Avent, de M. l'abbé Beauregard ; tout Orléans y a été et a été très satisfait. Mme l'Intendante n'y a presque pas manqué, quoique ce fut ou à 8 heures ou à 2 heures. » Ms. autogr.

(2) Notice DE LA PLACE DE MONTEVRAY.

l'entendre, foule composée de tous les portefaix, alors si nombreux, des gens du port, il était facile de prévoir que sa voix aurait une autorité toute puissante sur les masses populaires. Nous verrons bientôt l'influence qu'il exerça sur elles.

Mais la chaire n'absorbait pas tous ses instants. Né avec une imagination ardente et avec une extrême facilité pour le travail, il prit soin d'augmenter ses connaissances littéraires par de nombreuses lectures. Aussi portait-il, au sein de la société, cette gaîté vive et cet abandon naturel, qui en font tout le charme. Sa conversation était enjouée, nourrie d'anecdotes amusantes, quelquefois même un peu légères, que lui fournissaient ses multiples voyages, assaisonnée de citations heureuses qu'il avait toujours le talent de placer à propos ; il semblait qu'aucun dîner ne fût agréable sans la présence de l'abbé, que se disputaient surtout les familles des commerçants de la ville. Pataud avait cependant quelques amis intimes, avec lesquels il se reposait des délices du monde. C'étaient l'abbé Taulier, prêtre de Saint-Sulpice, qui, durant quarante ans, enseigna la morale au séminaire; Nicolas Lecoq, chanoine de Saint-Pierre-Empont, aussi savant hébraïsant qu'esprit distrait, au point d'aller dire la messe avec cinq chasubles, sans s'en douter ; Bérenger, compilateur heureux de la *Morale en action*, ouvrage qui, pendant plus d'un demi-siècle, servit de livre de lecture aux enfants des écoles et fit verser plus d'une larme aux veillées du soir à la campagne ; l'abbé de Reyrac, prieur de la Conception, auteur de l'*Hymne au Soleil* ; Cherbuis, professeur au collège.

Je me borne à ces seuls noms. Mais il y eut un homme qui exerça, sur l'abbé Pataud, l'influence la plus grande, et qui, pendant douze ans, « se fit son mentor, son con-

seil et son ami », ce fut dom Fabre, bibliothécaire du monastère de Bonne-Nouvelle d'Orléans. J'ai dit ailleurs ce qu'était ce religieux, moine modeste autant que laborieux savant. *Ut vidi, ut perii*, écrivait Pataud ; on ne pouvait le voir sans l'aimer. D. Fabre reconnut aussitôt, dans le vicaire de Saint-Paterne, un de ces esprits entreprenants, qu'aucune difficulté n'arrête et qui arrivent, malgré tous les obstacles, au but désiré. L'Académie d'Orléans s'était engagée à faire une histoire de la province ; mais le défaut d'entente, aussi bien que la pénurie des talents, l'avaient toujours empêchée de produire cette œuvre si bruyamment annoncée. Pataud fut chargé, par son mentor, de cette tâche impossible pour un autre. Tous les trésors de la Bibliothèque publique lui furent ouverts, et il se mit à y puiser avec une ardeur, que modérait souvent le sage bibliothécaire (1).

D. Fabre, que sa modestie empêcha de faire partie de l'Académie d'Orléans, n'eut pas de peine à y introduire Pataud, et celui-ci lut, en séance publique, le 4 janvier 1785, un « plan analytique et raisonné de l'histoire naturelle, civile, politique et littéraire du cours de la Loire », où il manifesta, pour la première fois, une saine

(1) Une lettre de Pataud à dom Fabre, écrite avant l'année 1777, est ainsi conçue : « J'ai l'honneur de présenter mes respects au révérend Père bibliothéquaire, et de lui renvoier : 1° *Acta*, de Ruinart ; 2° *Vie des saints de Bretagne,* d'Albert de Morlaix ; ces deux livres m'ont été très utiles pour le panégyrique de S. Donatien ; 3° *Opere del conte fluvio testi,* le poète lyrique des Italiens. Je le prie de remettre au porteur : 1° *Dello scherne de gli Dei* ; 2° *Tragi comedia de calisto et melibea* ; 3° *Rimas de Lope de Vega Carpio* ; 4° *La vida de Guzman de Alfarache.* Il obligera sensiblement son très humble serviteur. Quand vous ferez votre catalogue, ayez la bonté d'en oter *Piacevoli ragionamenti di Pietro Aretino* ; c'est le livre le plus abominable que je connoisse. Il y tout à perdre pour les mœurs et rien à gagner pour l'esprit. » Autogr. de la Bibliothèque.

érudition et une fine critique (1). Trois ans après, le 28 novembre, il étonna les membres de la docte Assemblée par la lecture d'une « Notice historique sur la vie littéraire et politique de lord Littelton, suivie de l'imitation de la monodie de ce poète sur la mort de sa femme », qui montra, dans son auteur, une connaissance approfondie de la langue et de la littérature anglaise (2).

Le 4 décembre 1785, Couret de Villeneuve publiait, en 21 volumes, une Bibliothèque des poètes italiens, dont la préface, les notices historiques et les remarques littéraires, bien qu'anonymes, sont dues en grande partie à la plume féconde de l'abbé Pataud (3).

La chaire, l'histoire et les langues étrangères n'absorbaient pas tous les instants de notre vicaire, il savait encore rimer. Il nous a conservé une « tragédie pour rire, en un acte et en vers, ouvrage de deux jeunes fous et la parodie de la pièce dramatique d'un homme encore plus fou qu'eux. » Voici à quelle occasion fut composée cette pièce.

Le 10 août 1779, Heri, marchand cirier et peaussier, demeurant sur la rue Royale, devant la Pucelle, se hasarda de faire représenter une tragédie de sa façon par de mauvais comédiens. *Zamire* était son titre ; la scène se passait en Perse. Illus, fils de Cares, roi de Perse,

(1) « Le 12 janvier 1787, l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans, qui remplaça la Société de physique, par lettres patentes du 20 décembre 1786, tint sa première séance. J'y lus un mémoire composé par l'abbé Deloynes d'Auteroche de Talsy, doyen de l'Eglise d'Orléans, sur la manière d'élever les vers à soie en plein air. Sur le compte qu'on en fit dans les journaux, deux savants provençaux m'écrivirent reproches et injures, comme si j'en étois l'auteur. »

(2) Ms. 445, p. 536. La *Biograghie* de Didot renferme plusieurs articles de Pataud sur des personnages anglais.

(3) *Id* , p. 57. Le prospectus en avait été publié le 4 mars 1785.

veut épouser Zamire, jeune bergère, dont on ignore l'origine. Le père refusant de donner son consentement à cette union, Illus s'emporte, les soldats se révoltent, et Cares, avant de mourir, lit, sur le théâtre, une longue lettre qui lui apprend que Zamire descend d'un ancien roi de Perse.

Parmi toutes les épigrammes qu'inspira la chute de cette pièce, aucune n'excita plus le rire que la parodie composée par Pataud et Lairtulier, autre Orléanais, négociant en sucres. Le « Culottier » en était le titre, et l'esprit guépin, assaisonné de sel gaulois, tout en rendant cette pièce extrêmement amusante, ne permet pas même d'en reproduire un seul vers (1).

Ce fut dans ces occupations, tantôt plaisantes, tantôt sérieuses, que s'écoula la première partie de l'existence de Pataud. Bientôt il vit disparaître un à un tous ses amis et ses conseillers. La Révolution arrivait, et le vicaire de Saint-Paterne, qui se rappelait les difficultés suscitées au commerce par le régime monarchique, appela de tous ses vœux l'ère nouvelle, pleine de promesses.

II

Sans respect de la liberté et des droits de l'Église catholique, la Constituante en votant la constitution civile du clergé, substituait ainsi l'autorité de l'État à celle du Souverain Pontife. L'immense majorité des ecclésias-

(1) Ms. 378, t. II, pp. 269-285. — Je ne puis passer sous silence un autre ouvrage dû à la plume de l'abbé. Il avait pour titre : *Julie voyageuse*, imprimé à Landerneau, jour de pleine lune 1789 et dédié à Mme Cornet, de Baugency. C'est le récit d'un voyage d'Orléans à Nantes, fait par Mme de la Pyronnière, accompagnée de ses deux filles, Minette et Julie et de l'abbé de Praville. La vérité me fait un devoir de signaler cette brochure de 31 pages.

tiques refusa de prêter serment à une constitution, qui les jetait dans le schisme, et tous les vrais catholiques se prononcèrent contre les prêtres assermentés.

Orléans avait, à la tête du diocèse, un prélat d'une conduite peu édifiante (1). De Jarente se soumit sans remords aux lois nouvelles, avec cinquante chanoines de son Église et quarante-deux religieux (2); mais le plus grand nombre des prêtres du diocèse préférèrent l'exil, les souffrances et la mort à la violation de leurs promesses et de leurs vœux (3). Pataud suivit l'exemple de son évêque et ne craignit pas de faire partie des chambres de lectures, précurseurs des clubs, où, comme il l'avouait lui-même « il y eut quelquefois de la chaleur dans les discussions politiques. » Et pendant que le vicaire de Saint-Paterne quittait la chaire de vérité pour venir, dans ces clubs, repaître ses auditeurs de discussions chimériques, les religieux, restés fidèles à leurs promesses et à leurs vœux, abandonnaient la ville, et

(1) « L'ancien diocèse d'Orléans ne fut plus connu que sous le nom d'Évêché du Loiret. Le prélat titulaire donnait la mesure de ce qu'on devait attendre de lui dans ces temps délicats, puisqu'il avouait à qui voulait l'entendre, qu'on n'avait déterminé sa vocation qu'en le forçant d'opter entre une maison de détention et l'épiscopat. Dans la lutte sourde qui séparait les curés des chanoines, M. de Jarente d'Orgeval, d'après la versatilité de son caractère, tantôt servait de soutien aux uns, tantôt prononçait en faveur des autres. Ainsi les deux partis n'avaient ni chef, ni point de ralliement. » Abbé Pataud, *Histoire de la Révolution*, ms. 565, p. 111.

(2) Le ms. H 1838 contient l' « État des ecclésiastiques séculiers, réguliers, frères convers et laics, domiciliés d'Orléans, qui ont prêté le serment de maintenir la Liberté, l'Égalité, prescrit par la loi du 15 août 1792. » Le ms. H 1837 présente la liste des fonctionnaires publics sujets au serment civique.

(3) On trouve dans le ms. H 1844 la liste des curés et religieux qui refusèrent de prêter serment à la Constitution civile ; mais cette liste est tout à fait incomplète.

disaient adieu à leurs maisons, où il leur était interdit de pratiquer la règle de leur ordre.

Cependant un prêtre, jaloux des succès oratoires de Pataud, résolut de le perdre ; c'était le 8 décembre 1790. Il fit écrire, par un écolier très habile, une violente diatribe contre les curés d'Orléans ; « il les peignit en guerre d'opinion avec les vicaires, qui ne méritoient la haine de leurs anciens que parce qu'ils prenoient ouvertement parti pour le peuple contre les signataires de protestations dans l'ordre de la noblesse et du clergé. Pour donner à ces plaintes un plus grand degré de probabilité, il les fit exprimer par M. de Courcelle, seigneur du Poutil, près d'Olivet, et signer par douze vicaires de la ville, puis il envoya la pièce à l'Assemblée nationale. » Mirabeau devina tout d'abord la perfidie de cette adresse, mais la remit cependant à la municipalité, avec ordre d'en informer. Les prétendus coupables, avertis de ce qui se tramait contre leurs sentiments de patriotisme, se réunirent chez l'abbé Pataud, un des douze, et le chargèrent de présenter leur défense. Au jour fixé, les vicaires se présentèrent au Conseil général, et, devant les conseillers municipaux, présidés par le maire, Pataud n'eut pas de peine à démontrer que cette pièce était l'œuvre d'un faussaire. « Nous aimons, dit-il, les curés qui nous associent à leurs travaux, parce que nous sommes sûrs d'en être aimés ; nous faisons profession de les estimer, parce qu'ils le méritent. Les uns ont été nos pères dans la foi, les autres se font un plaisir d'être nos amis : tous sont nos concitoyens, nos bienfaiteurs ou nos modèles... » Les paroles de l'orateur convainquirent l'assemblée, qui acclama les vicaires comme étant de véritables patriotes, et l'abbé Pataud ne tarda pas à recevoir la récompense de son zèle républicain (1).

(1) Cf. ms. 445, pp. 118-124.

La ville d'Orléans ne comptait plus que cinq paroisses (1), au lieu de vingt-quatre (2). C'étaient celles de Saint-Paterne, de Saint-Euverte, de Saint-Paul, de Saint-Laurent et de Saint-Marceau. Leurs titulaires, ayant refusé de prêter le serment constitutionnel, furent remplacés par des prêtres assermentés.

La première cure, que l'on pourvut d'un nouveau curé,

(1) Les cinq paroisses d'Orléans étaient :

A. Saint-Paul. — Barbazan, curé ; Bouette, Pilté, Derouin, Rou, Tremblay, vicaires.
Recouvrance (*Annexe*).

B Saint-Paterne. — Charles, curé ; Perdoux, Fiteau, Grivot, Guyot, vicaires.
Les Aydes (*Annexe*).

C. Saint-Laurent — Luzarche, curé ; Fournier, Escot, Picqueret, vicaires.

D. Saint-Euverte. — Magny, curé ; Carré, Rousseau, Mézières, Odezenne, Thibault, Forgeot, vicaires.

C. Saint Marceau. - Pataud, curé ; Curault, Brucy, Chicoisneau, vicaires.

Sainte-Croix était paroisse épiscopale, dont Jarente-Orgeval avait été nommé évêque-curé, avec seize vicaires, dont les noms se lisent dans l'*Almanach du département du Loiret*.

(2) Voici la liste des paroisses d'Orléans avec leurs curés, en 1790 :

L'Alleu-Saint-Mesmin. — Chesneau.
Saint-Benoît-du-Retour. — Fouquet.
Sainte-Catherine. — Pailliet.
La Conception. — Fromental.
Le Crucifix-Saint-Aignan. — Rousseau.
Saint-Donatien. — Soret.
Saint-Euverte. - Magny.
Saint-Hilaire. — Paris.
Saint-Laurent et Recouvrance. — Luzarche.
Saint-Liphard. — Renard.
Saint-Maclou. — Gouthière.
Saint-Marc. — Carré.
Saint-Marceau. — Couet.
Saint-Maurice. — Soulas.
Saint-Michel. — De Casabonne.
Notre-Dame-du-Chemin. — Corbin.
Saint-Paterne. — Charles.
Saint-Paul. — Barbazan.
Saint-Pierre-Empont. — Martin.
Saint-Pierre-Ensentelée. — Jourdan.
Saint-Pierre-Lentin. — Bourdon.
Saint-Pierre-le-Puellier. — Blandin.
Saint-Victor. — Douville.
Saint-Vincent. — Vesque.

fut celle de Saint-Marceau. On dut recourir à l'élection, conformément à la loi. Pataud, qui réunit les suffrages en sa faveur, nous a laissé le récit de tous les détails concernant l'élection, l'intronisation et la mise en possession ; sa publication ne peut manquer d'intéresser, car elle constitue une page de l'histoire religieuse de notre ville (1).

« La mise en possession eut lieu le dimanche 27 février 1791. A neuf heures du matin, le maire Tristan, et les officiers municipaux, précédés et suivis d'un détachement de la garde nationale, se rendirent dans l'église de Saint-Marceau, où se trouvaient, en grand nombre, les habitants de la paroisse. Puis, après avoir pris lecture du procès-verbal de l'élection et de la proclamation de l'élu dans la cathédrale et des lettres épiscopales, Tristan donna à Pataud la formule du serment à prêter, extrait de l'article 21 du titre 3 du décret du 12 juillet 1790, et ledit sieur a juré solennellement de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse, qui lui sont confiés, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir, de tout son pouvoir, la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le roi. La messe fut chantée par le nouveau curé, qui, lecture faite de l'évangile du jour, monta en chaire et fit un sermon approprié à la circonstance. L'office terminé, les gardes nationaux conduisirent Pataud au presbytère, dont les clefs lui furent présentées par le maire, devant les marguilliers, les autorités de la paroisse et tous les conseillers municipaux, et du tout fut dressé un procès-verbal (2). »

(1) Voir à la fin : Documents, I.

(2) L'abbé Pataud ajoute, dans son *Histoire de la Révolution*, p. 119 : « On remarqua qu'en marchant à la suite du cortège, le curé de Saint-Marceau offrait plus la contenance d'une victime que du vainqueur de ses nombreux concurrens. »

Devenu curé civilement, Pataud n'oublia pas qu'il avait charge d'âmes. Tout en observant les lois nouvelles, en faisant publiquement acte de patriotisme, et en assistant aux fêtes nombreuses, que multipliait la municipalité, il montait en chaire, chaque dimanche, et, dans un style simple et familier, ne craignait pas de développer les grands principes de la morale évangélique devant ses auditeurs, qui comprenaient alors plus facilement encore son langage que celui qu'ils entendaient dans les clubs.

Les enfants, que Pataud aimait beaucoup, n'étaient pas oubliés. Deux fois la semaine, il les réunissait dans son presbytère et leur expliquait le catéchisme, continuant ainsi au milieu de l'orage, à nourrir ces jeunes intelligences des vérités de la foi et à leur inspirer l'amour de la religion et le respect d'un culte, dont la pratique n'allait pas tarder à être interdite sous peine de mort.

Cependant la nouvelle fonction, qu'avait acceptée Pataud, ne laissait pas que de surprendre ses nombreux amis. Les dames surtout ne craignaient pas de lui reprocher sa conduite et l'abbé nous a conservé quelques-unes des dures paroles qui lui furent adressées. Mme de Hunter, qui habitait le château de Bionne et possédait aussi celui de Guinegaud, lui dit, un jour, à la fin d'un dîner : « Je déteste le curé de Saint-Marceau. Intrus et jureurs sont mes bêtes noires ; mais je respecte M. Pataud, au point que rien ne peut ajouter à mon estime pour ses connaissances et à ma confiance pour ses vertus morales. Je n'irai jamais ni à sa messe, ni à son prône ; qu'il me demande la moitié de ma fortune pour les pauvres, il est sûr de l'obtenir. » L'abbé Pataud, loin de s'émouvoir, écrit : « Je payai sa franchise par la mienne ; je ne lui dissimulai pas que mon unique moyen de prolonger ma paix, au milieu de tant d'orages, était de respecter toutes les opinions, sans jamais défendre la mienne ; que de

puissants motifs m'avaient déterminé à me charger de la paroisse de Saint-Marceau, à laquelle cependant je tenais si peu que je promettais tous les jours au curé Couet de lui céder la place, dès qu'il pourrait l'occuper sans contestation; que, par ce motif, je me dérobais à mes anciennes sociétés ; que le plaisir que j'y trouvais se remplaçait par la culture de mon jardin ; que la Providence ne voulant pas que mon exil fût sans consolation, me laissait la passion des fleurs, d'autant plus vive qu'elle était plus nouvelle. »

La culture des fleurs devenait une étude à la mode, grâce au zèle et aux ouvrages de l'abbé Dubois, démonstrateur du Jardin des Plantes, dont Prozet était l'intendant. Notre Société des Sciences comptait parmi ses membres des botanistes distingués. Enfin la paroisse Saint-Marceau était, depuis plus d'un siècle, renommée par la science et les connaissances horticoles de ses nombreux jardiniers et la France venait en ce lieu chercher les plantes rares et les arbres à fruits, qui y étaient cultivés. L'abbé Pataud se trouvait donc dans un milieu favorable pour se distraire ; il a laissé un recueil manuscrit, où les plantes, rangées alphabétiquement et avec leurs noms vulgaires, portent l'appellation scientifique donnée par Linnée, Rousseau et l'Encyclopédie.

Mais les temps devenaient mauvais. Le drapeau, aux couleurs nationales, flottait au-dessus de la porte de tous les édifices, où siégeaient les autorités constituées. Tous les citoyens d'Orléans furent invités à placer sur leur maison le signe de liberté. Le bonnet rouge devint la coiffure des présidents, secrétaires et scrutateurs des sections. Les prêtres, malgré leurs serments, ne pouvaient être considérés comme des serviteurs dévoués à la République.

Leurs opinions passées déposaient contre eux. Aussi le

zèle religieux, que déployait chaque jour l'abbé Pataud, ne pouvait-il manquer de le rendre suspect : quoique prêtre assermenté, il était resté franchement chrétien, il croyait qu'il devait concilier le respect des lois nouvelles avec la pratique des vertus sacerdotales. Sa conduite trop honnête déplaisait aux clubistes et bientôt devint entachée de faux patriotisme. On allait le mener au séminaire, avec les prêtres insermentés, lorsque le 25 nivose an II de la République une et indivisible, la Section de la Fraternité et du Comité de surveillance lui délivra un certificat de civisme (1), qu'il convient de reproduire, malgré sa longueur.

« La Section, ayant mûrement examiné la conduite du citoyen Pataud, n'a reconnu en lui qu'un civisme pur et bien prononcé, ce qui est à notre connaissance, dans les occasions suivantes :

« D'avoir substitué des écoles primaires, dont les instituteurs développent aujourd'hui, avec les principes chrétiens, une morale plus républicaine ;

« D'avoir, sous inspection des autorités constituées, établi une agence pour les pauvres de la section, aussi favorable au patriotisme qu'à l'humanité ;

« D'avoir, quand il était question de souscrire pour la patrie ou pour ses défenseurs, toujours été l'un des premiers à ouvrir des souscriptions ou à les remplir ;

« D'avoir établi que l'amour de la patrie ne peut exister sans vertu, et prêché, dans le discours de la fête de Saint-Marceau, que nous sommes tous égaux par la nature et frères par la société ;

« De n'avoir jamais intrigué, pour obtenir une place, au bureau de la Section, mais soutenu très énergiquement qu'il était du devoir d'un vrai républicain de préférer l'art de bien faire à l'art de bien dire ;

(1) Ms. 977, pièce 120.

« D'avoir fourni, pour les bannières de la Section, les devises suivantes : C'est du fils de César que Caton fit Brutus ; — Un laurier pour Caton, un poignard pour César ; Une heure de liberté vertueuse vaut mieux qu'un siècle d'esclavage. » (14 janvier 1793).

Pataud comptait donc beaucoup d'amis qui se dévouèrent plus d'une fois pour lui, surtout dans l'affaire de Léonard Bourdon, 16 mars 1793 ; mais aucun ne lui fut plus dévoué que Jullien de Toulouse, représentant de la Convention à Orléans. Ce dernier se rendait souvent au presbytère de Saint-Marceau, vers dix heures du soir. La rue Dauphine leur servait de promenade jusqu'à minuit. « Un jour, raconte Pataud, je m'avisai de lui dire : « Nous autres, pro- « vinciaux, nous végétons bien dans l'ignorance. » Jullien parut d'abord inquiet, mais, bientôt prenant ma main qu'il pressa vivement : « Conservez, s'écria-t-il d'un ton très « ému, conservez votre ignorance provinciale. Vous n'ap- « prendriez cette différence qu'aux dépens de votre repos. » — « Je crus l'entendre soupirer, en prononçant ces derniers mots. Ce qui me fit donner une autre tournure à la conversation.

« Je fus le seul Orléanais chez qui Jullien accepta un dîner, qui ne tenait en rien aux autorités. Nous nous y amusâmes beaucoup de la seule idée d'un prêtre catholique, faisant observer l'abstinence des Rogations à un ministre protestant. Il n'avait accepté mon invitation que sous la condition expresse d'un tête-à-tête, que d'Orgeval, notre évêque, ne put me pardonner, et depuis lequel, non content de n'être plus mon protecteur, il ne se cacha pas d'être mon ennemi. Jullien s'aperçut de la mauvaise impression que ce malheureux dîner avait produite sur le cœur de l'évêque : aussi n'épargna-t-il aucune circonstance pour me faire rentrer en grâce avec lui. La réconciliation

se fit au château épiscopal, dans une petite fête, où se passa une anecdote singulière. Jullien, curieux de connaître les bords de la Loire, avait pris l'évêque pour son cicerone. Tous deux errèrent ensemble sur les terrasses du château de La Chapelle. On découvrait de là très aisément l'ancienne abbaye de Saint-Mesmin. Le clocher frappa Jullien, qui demanda simplement à quels moines elle avait appartenu. « Aux Feuillants », répondit l'évêque. Ce nom, devenu révolutionnaire, fit sourire Jullien. Tout à coup l'évêque perd la tête, trépigne des pieds, jette loin de lui sa canne et son chapeau, et se met à crier, jusqu'à l'enrouement : « A bas les Feuillants, vive la Montagne. »

Pataud et Jullien cherchèrent les moyens de concilier les devoirs du chrétien et de l'homme en république, ce qui, dans la religion, convenait au patriotisme, et ce que le patriotisme à son tour pouvait emprunter à la religion. Le curé de Saint-Marceau s'avisa un jour de développer ce sujet dans une réunion publique. Jullien fut si enthousiasmé de son discours, qu'il voulait le faire imprimer aux frais de la Convention. Mais la plupart des membres de la municipalité le déclarèrent contraire aux idées républicaines, et, à partir de ce moment, jurèrent la perte de Pataud.

La Convention avait retenti des plaintes de Léonard Bourdon, qui venaient à l'appui de celles d'Élie Lacoste et de Jean Bon Saint-André, au visage desquels deux Orléanais avaient eu l'indiscrète hardiesse de cracher, à leur passage dans la rue Dauphine. On voulut accuser Pataud d'avoir inspiré cet acte odieux ; mais, on ne trouva aucune preuve. Le vendredi saint (29 mars), il venait de prêcher à Saint-Paul, lorsqu'il remarqua que tous les regards se fixaient sur lui dans la rue. Un de ses amis le prévint qu'il était question de sa destitution et de son incarcération aux Minimes. Sans se troubler, Pataud prit le

chemin de son presbytère et eut la sage précaution de brûler tous ses papiers, entre autres la volumineuse correspondance qu'il entretenait avec des Anglais de tout âge et de tout sexe.

Huit jours après, eut lieu à l'évêché une scène qu'il convient de rapporter.

« D'Orgeval, raconte Pataud, m'accordait encore un peu d'amitié. Je le trouvai sur son lit, tourmenté de la goutte, la tête coiffée d'un bonnet rouge et semblant tenir conseil avec les municipaux, tous également en bonnet rouge. A peine étais-je entré qu'il ne se gêna pas pour les renvoyer, sous prétexte que nous avions à parler ensemble des affaires du diocèse. Dès que nous fûmes seuls, je le vis essuyer son front, comme si le bonnet rouge eût été un fardeau pour lui, cacher ledit bonnet sous ses couvertures et le remplacer par un de coton blanc. Puis, sortant du lit, il ouvrit avec une espèce d'inquiétude les portes de son appartement, comme s'il eût craint que nous fussions écoutés. Il me prit alors la main et m'attirant à lui : Savez-vous quelque métier, me dit-il ? Surpris de sa brusque interrogation, je ne pus m'empêcher de sourire. Ma question, reprit-il gravement, est plus sérieuse que vous ne croyez ; c'est par intérêt pour vous que je vous demande encore si vous savez un métier. Je lui convins qu'avant de prendre le sacerdoce, j'avais pendant près de huit ans conduit les affaires de mon père, que même, à cette occasion, mon expérience s'étoit perfectionnée par de longs voyages. Ah ! tant mieux s'écria-t-il en soupirant. Puis il ajouta : Je compte sur votre discrétion, je suis du secret ; soyez intimement convaincu que dans six mois, les prêtres ne seront plus payés. Moi-même, qui ai toujours cassé le pot à mesure que je mangeais le beurre, je songe sérieusement à apprendre le métier de tourneur, pour lequel je me sens des dispositions. Je le

regardais sans répondre, ne sachant si sa déclaration singulière était celle d'un prophète ou d'un fou. L'événement n'a que trop prouvé qu'il avait plus de connaissance que je ne lui en supposais. » C'était le 5 avril 1793.

En vain Pataud multipliait son patriotisme et ne laissait échapper aucune occasion de manifester ses sentiments républicains. Il avait beau prendre part à tous les dîners que Jacques de Mainville, propriétaire d'une très belle manufacture d'indienne, offrait assez souvent aux représentants Prieur de la Marne, Bourbotte et Jullien de Toulouse, qu'on appelait le savonneur. Le 11 août, il bénit solennellement l'arbre de la liberté à St-Marceau et fit un discours qui trouva de l'écho dans tous les cœurs.

Le 22 août, Pataud président de la Section des fédérés, fut accusé, dans le Conseil général, d'avoir adopté les principes de l'adresse de Marseille, provoquant le fédéralisme. Il démontra sans peine la fausseté de cette première accusation; mais, quand on parla de son mépris pour les sans-culottes: « Moi, s'écria-t-il, d'une voie tonnante, moi et les miens nous appartenons de tous les temps à cette classe respectable, étant sans-culottes de naissance; n'ai-je pas été homme de bras? n'ai-je pas fait mon tour de France comme compagnon du devoir?» Ces paroles soulevèrent les applaudissements de l'assemblée et, sur la motion d'un membre, l'accolade fraternelle lui fut donnée au nom du Conseil général.

Ses ennemis ne désarmaient pas encore. La Planche, ex-Bernardin, député de la Nièvre et l'un des 18 commissaires chargés de renouveler, dans les départements, les administrations prévenues de fédéralisme, décréta, le 8 septembre, qu'il fallait mettre en état d'arrestation et au secret, dans la maison des Minimes, le citoyen Pataud, curé de St-Marceau. Deux jours après: « Il s'agit, disait-il, de passer les curés d'Orléans au creuset de l'opinion

publique. Ne perdez jamais de vue, citoyens, que ce sont les prêtres qui mettent en feu la Vendée, les frontières de l'Espagne et du Nord. Ne conservez votre confiance qu'à ceux qui, par un civisme ardent, seront à l'abri de tout soupçon. Barbazan, curé de St-Paul, Charles, de St-Paterne et Pataud, de St-Marceau, ont perdu la confiance du peuple. » Quelques voix s'élevèrent, demandant qu'on les transférât à la Conciergerie. On distinguait surtout Marie, maître d'école de St-Marceau (1) « talent ébauché, propre à être un excellent orateur de canailles, s'il n'eût pas été aussi constamment ivre. » C'est lui, qui dénonçant son bienfaiteur, disait au club : « Pataud m'a nourri de son pain tout l'hiver, ma femme, mon enfant et moi, sans lui nous serions morts de faim ; mais, comme le patriotisme doit marcher avant la reconnaissance, je le dénonce comme mauvais citoyen. »

Le vœu de la foule ne tarda pas à être exaucé. A la séance du 22 septembre, La Planche s'écriait : « A la place de Barbazan, je nomme Paris (2), à celle de Charles, Girard et à celle de Pataud, que je destitue formellement et que j'ai fait traduire à l'Abbaye, comme également perturbateur du repos public, fauteur des déchirements de la Vendée et entretenant avec les Anglais et les Anglaises une correspondance liberticide, je nomme Fromental,

(1) Dans la chanson historique « les Intriguans de la commune d'Orléans démasqués », on dit de Marie :

Marie à l'œil farouche,
Marque aussi sa douleur ;
Que peut sa grande bouche,
S'il n'est plus orateur ?

Ms. 445 p. 372.

(2) Paris, né à Orléans, dernier prieur de St-Hilaire, fit imprimer chez Jacob, en 1791, un discours prononcé en son église, le 1er janvier 1791.

vicaire épiscopal (1). » Fromental refusa et à sa place fut nommé Joubert, ex-évêque d'Angoulême, qui, après avoir habité quelque temps le presbytère de St-Marceau avec sa femme et ses enfants, ne tarda pas lui-même à venir, devant le Conseil général de la commune, déposer ses lettres d'évêque, de prêtre et renoncer publiquement à toute fonction du culte catholique.

Pataud entra dans la prison de l'Abbaye le 15 septembre 1793 et occupa la chambre qu'avait habitée Chapt de Rastignac, abbé de Micy, massacré le 2 septembre 1792, dans la tribune de la chapelle de cette prison (2). Le curé de St-Marceau dut regretter sa conduite passée ; voilà donc à quoi avaient abouti la violation de ses promesses sacerdotales et trois années de zèle civique. Il rentra en lui-même et comprit la faute qu'il avait commise, en ne suivant pas l'exemple de tant de prêtres, qui, un moment égarés, surent généreusement retracter leur serment à la Constitution et s'exposer à toutes sortes de périls.

Le 29 novembre, le procureur de la commune d'Orléans donna connaissance d'une lettre à lui écrite par Pataud, datée de la Conciergerie 27 novembre, portant renonciation à toute fonction ecclésiastique.

« Républicain, disait-il, ma famille me fait connoître qu'il existe, dans ma commune, un registre sur lequel on inscrit ceux qui renoncent à toutes fonctions de prêtre. Oblige-moi d'y mettre mon nom. Tu recevras mes lettres de tonsure, de diaconat et mon diplôme d'Académie. Dans le bouleversement de mes papiers, j'ignore où sont mes

(1) Fromental, originaire de Lyon, dernier prieur de la Conception, chef d'un des bureaux de la préfecture, prononça dans son église le 20 janvier 1791 un prône civique sur la prestation du serment, qui fut imprimé chez Jacob en 1791.

(2) « J'ai habité la chambre et me suis servi, pendant quinze mois du matelas sur lequel le malheureux abbé de St-Mesmin rendit le dernier soupir. »

lettres de prêtrise. Si on les retrouve, elles te seront également remises. »

Le père de Pataud avait mis tout en œuvre pour éviter la prison à son fils; mais son influence s'était heurtée contre des rancunes trop fortes pour qu'elle pût réussir. Élu officier municipal, le 25 janvier 1792, nommé une seconde fois, le 22 avril 1794, il fut du Conseil général de la commune et un des commissaires, chargés de procéder à l'inventaire des fabriques et à la vente du mobilier des Minimes. Durant les mauvais jours, il avait laissé la politique pour ne s'occuper que des affaires de son commerce. L'incarcération de son fils lui apporta une immense douleur. Aussi n'épargna-t-il rien pour obtenir son élargissement. Ce fut sous son inspiration que le curé envoya la lettre ci-dessus, et, le 24 octobre 1794, Pataud le père invita le Conseil général de la commune à solliciter auprès du citoyen Brival, représentant du peuple en mission dans le département du Loiret, la mise en liberté de son fils, enfermé depuis quatorze mois.

La demande était conçue en ces termes :

« Considérant que Pataud, ci-devant curé de Saint-Marceau, membre de la Section de la Réunion et Fraternité, détenu maintenant en la maison de l'Abbaye, à Paris, a prêté les serments prescrits par les lois, et s'est, en toute circonstance, montré bon citoyen, zélé partisan de la Révolution.

« Considérant qu'il n'a jamais eu, dans sa Section, formant cette ci-devant paroisse, d'autre influence que celle que donnent les vertus et les talents, qu'il n'en a usé que pour l'instruction du peuple et le maintien des principes républicains.

« Considérant que sa détention a été la suite des circonstances fâcheuses, dans lesquelles s'est alors trouvée la commune d'Orléans, et que la religion du représentant

Laplanche a été trompée sur le compte de ce citoyen.

« Le Conseil général arrête unanimement que la mise en liberté de Pataud sera vivement sollicitée, que le citoyen Brival sera invité à prendre en considération la position de ce républicain et à interposer ses bons offices auprès du Comité de sûreté générale, à l'effet d'obtenir son prompt élargissement. »

Le résultat de cette démarche ne se fit pas attendre, et nous avons trouvé, dans les papiers de Pataud, la réclamation du citoyen Brival, en date du 15 brumaire an III (5 novembre 1794), et le lendemain Lavaquerie, concierge greffier des prisons de l'Abbaye, constatait que le citoyen prisonnier était mis en liberté (1).

III

Le règne de la Terreur était passé. Pataud, devenu libre, commença par mener une existence précaire et exerça diverses professions sans aucun rapport avec sa vie passée. Comme la Bibliothèque n'était point ouverte et que Septier s'occupait à classer tous les livres du Dépôt littéraire, Pataud se mit fabricant de charbon de bois, tint en même temps un bureau de loterie et essaya de donner quelques leçons d'anglais et d'italien; mais le moment était mal choisi, les élèves ne venaient point. Il espérait qu'avec la fin de la tourmente révolutionnaire, il pourrait reprendre ses études littéraires et historiques, délaissées dans une époque aussi critique. Le 18 mars 1795, il présida, pour la dernière fois, la Section de Brutus, dit adieu à une politique qui l'avait conduit en prison, et, le 6 juillet de la même année, il fut chargé de mettre

(1) Voir Documents II quelques notes de l'abbé Pataud sur son séjour à l'Abbaye et sur ses rapports avec Lavaquerie.

de l'ordre dans les Archives départementales. Le 14 juin 1797, il devint membre du jury de l'école centrale, et, le 17 décembre 1799, membre du jury de l'instruction publique; mais son seul titre est « homme de lettres. »

Le 29 juin 1799, il écrivit « Mes observations ou ce que je pense sur le serment de haine à la royauté, en forme de réponse aux Lettres de plusieurs administrateurs du diocèse de Paris. » La loi du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798) avait exigé de tous les citoyens le serment de haine à la royauté et attachement à la Constitution de l'an III. Pataud montra que « ce serment est irréligieux par lui-même, immoral dans l'intention de ceux qui l'ont décrété, inconséquent dans ceux qui le prêtent, frivole et flétrissant dans les prétextes qu'on fait valoir pour le justifier. » Je me bornerai à citer la péroraison de ce Mémoire. « Non contents d'insulter chaque jour aux mânes sanglantes de l'infortuné Louis seize qu'ils ont assassiné, non contents de faire voguer sans scrupules et sans principes le vaisseau de leur république sur une mer de larmes, de sang et de calamités de tout genre, non contents d'avoir, par leur Constitution, dépouillé la religion, outragé ses ministres, profané et détruit les temples, ridiculisé les dogmes, défiguré sa morale, anéanti son culte, ils ont conçu des projets plus désastreux encore, en exigeant ce nouveau serment... A ces ennemis, opposons la courageuse fidélité de tant de grands hommes, que l'église gallicane révère comme ses protecteurs et ses modèles. Rappelons-nous le jour, le beau jour à jamais mémorable, où nos évêques, placés entre la vie et la mort, ont donné à l'univers étonné un spectacle que les annales des siècles placeront au nombre des plus grands triomphes de la foi. On n'oubliera jamais avec quel courage les évêques et les prêtres de l'Assemblée constituante ont refusé le ser-

ment de la Constitution civile du clergé, et cela, au milieu des cris de mort qui retentissoient à leurs oreilles, et des poignards qui fermoient l'enceinte extérieure de l'Assemblée. Rappelons-nous aussi, qu'au jour de notre consécration sacerdotale, nous avons juré de vivre en renouvelant la divine alliance de nos pères ou de mourir en combattant pour elle (1). »

Je n'ai rapporté ces dernières paroles que pour montrer la nouvelle conduite qu'allait tenir l'ancien curé de Saint-Marceau. Il avait toujours présents à la mémoire les engagements de son sacerdoce; la foi vivait en son cœur, et, si, dans un moment d'égarement, il avait cru concilier sa conscience avec le serment constitutionnel, il reconnaissait sincèrement son erreur et semblait disposé à tout faire, pour qu'on oubliât sa vie passée.

Bientôt cependant la religion renaît, le culte catholique respire. Le Concordat, signé à Paris, le 15 juillet 1801, et ratifié à Rome, le 15 août suivant, en rendant la paix à l'Eglise de France, « mettait fin à la lutte de géants qui, durant dix années, avait tenu la République en échec. »

Le 9 avril 1802, un arrêté du Premier Consul appela Bernier (2) à l'évêché d'Orléans. Le dimanche 4 juillet

(1) Ms. 977, pièce 121.

(2) L'Orléanais Pothain fit, à cette époque, les vers suivants en l'honneur de Bernier :

Afflictas recreat mentes præsentia vestri
    Præsulis. O cives, dicite : Vivat ! Io !
Tandem optatus ades ; suades, clarissime præsul,
    Mellifluo ut pascas corda sapore, veni.
Discordes animos tu nexu jungis amico
    Et sacra civili jura Dei imperio.
Ergo, micas, duplici redimitus tempora lauro :
    Hoc nobis duplici nomine carus eris.
Errans coge pecus, per pinguia pabula ducas,
    Pastor, oves ! Crescens en decus inde tibi !

(Ms. 445, p. 258).

suivant, les catholiques, les prêtres fidèles et ceux qui avaient eu la faiblesse de prêter le serment, virent, avec la plus vive émotion, un vieillard sans tache, Martin Blain, ci-devant chanoine pénitencier de l'Eglise d'Orléans, installer le jeune évêque et servir de trait d'union entre l'ancien régime et le nouveau (1). Désormais, Pataud redevint prêtre, fit une rétractation et, grâce à la concorde, à la charité et à l'oubli du passé, que ne cessa de prêcher le nouveau prélat, reprit dans le clergé une place qu'il y avait si bien occupée pendant quinze ans. Toutes les chaires d'Orléans retentirent encore de sa parole éloquente. Sa composition était riche et abondante, sans manquer de vigueur et d'énergie, son débit naturel et facile, sa mémoire imperturbable, comme autrefois. Ses sermons furent légués à son neveu Barrault-Gallard, avec tous ses discours, ses panégyriques, ses ouvrages purement littéraires et ceux auxquels il s'était spécialement livré pendant la Révolution. « Préférant aux séductions de la gloire

(1) « Alors parut plus profonde la ligne de démarcation entre les prêtres sermentés et ceux qu'on appeloit les « réfractaires ». La foule, qui juge moins les personnes que le parti, condamna très promptement le mariage, la retraite et jusqu'aux sermens des premiers, tandis qu'elle honnoroit les seconds en martyrs. Ils en profitèrent pour afficher leur triomphe en ouvrant un asile aux prêtres de leur parti qui, dans Nantes, Tours et Blois, n'obtenoient pas un accueil aussi distingué. Ainsi s'ouvrirent ces oratoires particuliers qui longtemps se cachèrent dans des caves avant de parvenir aux premiers appartemens des maisons pour rivaliser les anciens Constitutionnels. Ces derniers, sans appui, sans avoir de centre commun, s'efforçoient de prodiguer gratuitement à la classe indigente les secours payés par les riches dans les chapelles à domicile. Ces semences de division fermentoient assez pour attirer sur Orléans d'incalculables calamités, si le mélange d'indulgence, de vrais principes et de vraie fermeté, déployé par le grand pénitencier Blain, revêtu des pouvoirs apostoliques, n'en eût temporisé l'explosion. » Ms. de Pataud, 438, p. 78.

des lettres l'approbation de quelques amis choisis, Pataud n'essaya pas de s'attirer, par la publicité donnée à ses nombreuses compositions, une réputation, si souvent contestée à ceux-là surtout qui s'en montrent le plus dignes. Il savait qu'on ne l'obtient presque jamais, sans éveiller les passions envieuses et sans compromettre ce calme d'une vie paisible qui, pour les âmes douces et aimantes, est préférable aux illusions de l'amour-propre (1). »

Nommé vicaire de Saint-Aignan, l'année même du Concordat, Pataud fut chargé, l'année suivante, de prêcher le sermon du jour de Pâques à la cathédrale. Ce fut une grande fête pour les cœurs catholiques. Il montra le triple triomphe du Christ « sur la malice des Juifs, sur l'obstination des hérésies, et sur les sophismes des incrédules et des révolutionnaires. » Une véritable émotion gagna tous les assistants, lorsque l'orateur s'écria : « Dans ce jour où l'Église de France célèbre à plus d'un titre sa résurrection glorieuse, dans ce jour où les accens de la joie s'échappent si naturellement du cœur de tout vrai chrétien, porterai-je encore la terreur dans vos esprits, en rouvrant des plaies que le temps commence à fermer? Au milieu des larmes et du sang dont les flots inondaient ma patrie malheureuse, mettrai-je sous vos yeux le Sauveur du monde insulté, blasphémé, couvert d'opprobres, mis en parallèle, mis au-dessous des plus vils Barabbas? Déshonorerai-je mon ministère par le tableau trop fidèle des orgies licencieuses auxquelles ils donnaient le nom de fêtes, des triomphes de cette raison prétendue, qui leur demandait, en s'asseyant sur le trône de la croix, le culte le plus bizarre, les sacrifices les plus atroces, le plus into-

(1) *Éloge de Pataud*, par De la place de Montevray.

lérant des fanatismes? Non, puisqu'un sage Concordat réduit tant de malheurs à des souvenirs. »

Le 13 juin 1803, jour où se fit la translation solennelle des reliques de saint Aignan, de la rue Sainte-Anne dans l'ancienne collégiale, descendue au rang de paroisse, Pataud prononça le panégyrique du grand évêque d'Orléans, et des larmes coulèrent des yeux de tous ses auditeurs, lorsque, parlant des malheurs de la Révolution, il dit, en pleurant : « J'y étais, périsse à jamais ce jour, *excidat illa dies ævi!* (1) »

Je ne parlerai pas du sermon qu'il fit le premier dimanche de décembre, en présence des corps constitués d'Orléans, pour célébrer l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz, ni de l'éloge de Jeanne d'Arc, prononcé le 8 mai 1807, où, dans sa péroraison, il appelle les bénédictions de Dieu sur le nouvel évêque d'Orléans, Rousseau, qui, « conciliant, pour ainsi parler, l'aigle de Meaux avec le cygne de Cambrai, nous rappelle l'énergie de l'un par sa doctrine, et la touchante sensibilité de l'autre par ses écrits. (2) »

Ces discours furent inspirés autant par l'histoire que par la théologie. Je ne puis laisser dans l'oubli deux autres qu'il prononça dans des circonstances toutes particulières et qui, par là même, présentent un intérêt vraiment historique.

(1) Ce discours n'a point été imprimé.

(2) La dernière phrase de ce discours est ainsi conçue : « ... Puissions-nous obtenir ces bénédictions par notre foi, les justifier par notre reconnaissance, de manière à toujours rendre à Napoléon ce qui appartient à Napoléon, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. » Le discours pour l'anniversaire d'Austerlitz se termine de la même manière, à l'exception de ces mots : « ... De manière à rendre à César ce qui appartient à César. » Le ms. 448, t. VIII, p. 48, contient un éloge de Jeanne d'Arc.

Les Sociétés savantes ayant été dissoutes par le décret du 8 août 1793, Napoléon mit tous ses soins à ranimer dans les provinces le mouvement intellectuel et le goût des lettres. Orléans s'empressa de répondre à cet appel et, grâce à un vote généreux du Conseil général, la Société des Sciences ouvrait les portes de la maison que lui avait léguée le Dr Artérié. Le 7 juin 1810, Pataud, qui en fit aussitôt partie, prononça, pour l'inauguration de la nouvelle Académie, un discours sur l' « Unité dans l'instruction publique » et démontra l'importance de ces réunions savantes, qui « ne donnant qu'un cœur et qu'une âme à ces corps nombreux, font qu'aucun membre ne réserve ses talents pour son usage exclusif. » Dans ce but, interrogeant les annales de notre ville, il lui fut facile de voir que « les faits innombrables qu'elle conserve, tendent tous à prouver que, parmi nos ancêtres, le patriotisme des uns, la religion des autres, les vertus morales du plus grand nombre, tient à cette uniformité d'instruction publique, seule propre à la propagation des vraies lumières. »

Il développa ces mêmes idées dans un autre discours intitulé : « Recherches historiques sur l'éducation nationale et les écoles publiques de l'Orléanais. » Cette dernière œuvre lui valut l'éloge suivant :

Abbé, je vois ici ta mémoire en défaut.
De tous les noms fameux cités dans ton histoire,
Il en est un dont tu caches la gloire,
C'est celui de l'abbé Pataud.

Ce sont les seuls discours imprimés qu'il ait laissés (1). « Le recueil, dit de la Place de Montevray, a été tiré à

(1) La Bibliothèque possède dans le ms. 448, t. VIII, des sermons de Pataud prêchés à Saint-Paul, en 1811, et à Saint-Paterne, en 1812.

vingt exemplaires. Cinq seulement ont été offerts par l'auteur, en 1813, à ses meilleurs amis, avec promesse exigée d'eux de ne les communiquer à personne de son vivant, les quinze autres ont été trouvés dans ses papiers. (1) »

On me pardonnera de m'être arrêté aussi longtemps sur les sermons et discours de l'abbé Pataud, c'est que, de l'aveu de ses contemporains, il fut un véritable orateur. La vaste étendue de ses connaissances et la variété de ses lectures, jointes à une mémoire étonnante, faisaient qu'il s'assimilait tous les auteurs, au point qu'il craignait lui-même d'être accusé de plagiat.

Dès les premiers moments de son élévation sur le siège épiscopal d'Orléans, Mgr Rousseau sut apprécier les talents et la vertu de l'abbé Pataud (2). Aussi s'empressa-t-il de les utiliser en l'appelant à des fonctions auxquelles il convenait si éminemment. Il fallait replacer les bases

(1) Le dernier discours fut imprimé à part. Bibliothèque d'Orl. E. 4044, 13 et 4467, 11, O. 864. — L'exemplaire des quatre discours que possède la Bibl. d'Orl., H. 1168, porte ces mots : « Offert à M. Lauzeval, comme preuve de reconnaissance et de bonne amitié Pataud l'aîné, 5 janvier 1816. » L'avertissement est ainsi conçu : « Les discours suivants n'ont jamais été composés pour être imprimés ; autrement l'auteur en eût fait disparaître quelques réminiscences qui pourraient motiver le soupçon de plagiat. Les exemplaires sont tous destinés pour un très petit nombre d'amis. Si, contre un vœu bien prononcé, ces discours tombaient entre les mains d'un critique, l'auteur le prévient qu'il connaît mieux que personne les défauts et la faiblesse de ces compositions. » Du reste l'imprimé ne porte aucun nom d'imprimeur ni aucune date. — Quant au discours qui fut imprimé seul, il sort des presses de Huet-Perdoux, et, à la date du 12 décembre 1810, Lottin écrit qu'un « sieur X... s'en est dit faussement l'auteur. » (Voir à la fin Documents VII).

(2) Dans un de ses discours imprimés, p. 98, Pataud appelle cet évêque « mon protecteur et mon digne modèle dans la carrière épineuse que je parcours. »

de l'éducation publique sur les fondements des idées religieuses et morales. Cette tâche importante fut confiée, en 1809, à l'abbé Pataud, et il la remplit avec succès. Les jeunes élèves du lycée d'Orléans, confiés à ses soins, trouvèrent, dans leur aumônier, un guide sûr et un ami sincère, possédant surtout le talent de leur faire chérir et respecter une religion, dont il savait si bien démontrer les dogmes, enseigner la morale et développer l'heureuse influence sur le sort des empires et le bonheur des peuples. Le savant historien du Lycée d'Orléans, M. Tranchau, a fait voir que la piété raisonnée et par conséquent indulgente de Pataud n'eut jamais rien d'austère. Je ne dirai pas comment il encourageait les élèves et les guidait même dans leurs études, en faisant briller à leurs yeux les avantages des belles-lettres, mais je ne puis passer sous silence un fait qui prouve, qu'en toute occasion, il savait diriger le talent naissant (1).

A l'âge de dix-sept ans, vint se fixer à Orléans Julien Garnier, perruquier-coiffeur, né à La Flèche, le 30 octobre 1793. Plein d'intelligence, mais sans érudition et sans littérature, ce jeune homme ne put résister à la manie de rimer. L'abbé Pataud, chez qui il venait pour l'exercice de sa profession, le sut et exigea la lecture de ses premiers essais ; il encouragea ce talent par ses conseils et par ses leçons ; mais la mort lui ravit trop tôt cet aimable protecteur. Garnier a publié des « Couplets à son Altesse Royale Mgr le duc d'Angoulême (2). »

J'aborde enfin la partie la plus intéressante pour nous

(1 Le ms. 443 renferme, jour par jour, les événements arrivés au Lycée d'Orléans depuis le 24 mars 1809, date de la nomination de l'abbé Pataud, comme aumônier, jusqu'au 1er novembre 1816, pages 85-229.

(2) Ces vers ont été publiés par LOTTIN, t. VIII, p. 165, qui raconte cette histoire.

de la vie de l'abbé Pataud. Une pensée avait été prédominante chez lui pendant tout le cours de son existence, surtout dans ses vingt dernières années; elle le suivit jusqu'à la mort. Dom Fabre lui avait fait entrevoir l'importance d'une histoire de l'Orléanais; ses encouragements, ses conseils l'avaient guidé au milieu des richesses de la Bibliothèque publique. Comme le premier besoin de Pataud, comme sa plus douce jouissance était, ainsi que ne cessait de le lui répéter le docte bénédictin, de tout recueillir, les volumes, les brochures et même les feuilles volantes, de noter les moindres faits dont il était témoin ou les anecdotes qu'il entendait, de fixer sur le papier chacune de ses pensées, il était arrivé à réunir une énorme quantité de matériaux.

En outre, Hubert, Polluche, Jousse et un de ses fils, enlevé par une mort prématurée, avaient dépouillé nos archives, lu les manuscrits, feuilleté toutes les histoires et recueils composés par les Bénédictins, dans le but de travailler à une histoire de notre province. Dom Gérou s'était chargé de la Bibliothèque des auteurs orléanais, œuvre qu'avait patiemment étendue dom Fabre. Mais tous ces pionniers de la science arrivèrent au terme de leur existence, avant l'accomplissement du magnifique ouvrage auquel ils avaient consacré leur veilles et leurs labeurs. Pataud profita de leurs recherches, traita, avec les héritiers Jousse, des recueils relatifs à l'histoire, augmenta considérablement tous ces matériaux, et put enfin espérer de mener à bonne fin une entreprise qu'avaient rêvée tant d'illustres devanciers.

Après avoir fourni quelques articles au « Dictionnaire de théologie de l'Encyclopédie méthodique » et à la « Biographie universelle », il inséra dans les « Etrennes Orléanaises », des notices historiques remplies d'érudition. De 1806 à 1811, il y indiqua les changements survenus à Orléans depuis la

publication des « Essais historiques » de Beauvais de Préau (1). Les années 1811 et 1812 virent la publication de ses « Recherches historiques ». Les « Essais historiques » sur quelques rues de notre ville parurent dans le cours de 1813, 1814 et 1815.

L'année suivante, il fit paraître la Statistique de la préfecture du Loiret, et, en 1817, il commença des notices historiques sur quelques communes de notre département, pages intéressantes que sa mort l'empêcha de continuer.

Mais ces travaux n'absorbaient pas sa dévorante activité. Pataud poursuivait toujours son but : l'histoire complète d'Orléans.

Dans ce dessein, il recueillit une quantité de pièces concernant le XVIIIe siècle. Cette collection, qui date de 1805 (2), fut suivie de « Mémoires historiques et chronologiques devant servir à l'histoire politique, civile, religieuse et littéraire d'Orléans et du département du Loiret (3), » qui lui demandèrent trois années, avec les « Muses Orléanaises, » ou Recueil de vers, chansons, charades, pièces de théâtre, composés par des Orléanais (4). Il fit ensuite les « Ephémérides orléanaises », « l'Inventaire des titres de la Mairie, de 1413 à 1815 (5), la Chronologie générale de l'Orléanais, de l'an 69 au 4 août 1815 (6), et la Chronologie des chartes, lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances de nos rois, reines, intendants, maires, échevins, gouverneurs, bail-

(1) La Bibliothèque d'Orl. possède dans le volume E. 2464 *bis*, de nombreuses notes manuscrites sur le même ouvrage.

(2) Ms. 444.

(3) Mss. 442, 445, 448 et 450.

(4) Ms. 378, en trois forts volumes.

(5) Mss. 440, 441 et 432.

(6) Mss. 430 et 439.

lis, etc., de 1057 au 30 juillet 1787 (1). » La biographie des savants orléanais (2), des notices sur toutes les communes du Loiret (3), et la chronologie des faits devant entrer dans l'histoire de Gien (4) formaient une suite naturelle aux travaux antérieurs.

Cet immense amas de matériaux, qui aurait exigé la vie de plusieurs hommes, demandait un vaste esprit de synthèse, pour être employé utilement. Pataud seul suffit à toute la besogne et se mit à composer l'histoire d'Orléans. Dans sa pensée, cette histoire devait renfermer quatre périodes :

La première embrasserait les annales d'Orléans, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort de Jeanne d'Arc.

Dans la seconde serait comprise toute la Renaissance avec les guerres de religion et les luttes de la Ligue.

Les règnes de Louis XV et de Louis XVI, avec les querelles du Jansénisme, rempliraient la troisième.

La dernière, enfin, raconterait tous les événements de la Révolution, de 1789 au 8 brumaire.

Pataud présuma trop de sa vigueur corporelle. La nature l'avait doué d'une constitution robuste, qui lui donnait l'espérance de longues années ; mais une vie trop sédentaire et trop laborieuse fit naître en lui les germes d'une maladie de langueur. Malgré ses efforts, il ne put mener à bonne fin que deux parties de son histoire, la seconde (5) et la quatrième (6). L'impression de

(1) Ms. 429.
(2) Mss. 468 et 469.
(3) Mss. 446 et 447.
(4) Ms. 957.
(5) Ms. 437.
(6) Ms. 438. Le ms. 443 contient une série de pièces concernant le Collège royal d'Orléans. — Toutes les pièces manuscrites concernant l'histoire de l'Orléanais, recueillies par l'abbé Pataud,

cette double période avait été proposée par souscription au commencement de 1815 ; mais la mort de l'auteur, survenue le 23 mars 1817, en suspendit la publication (1).

Dans son histoire, Pataud se borne à raconter les faits les plus saillants, sans aucune considération, c'est une simple narration. Son récit, sans prétention, exempt de recherche, écrit avec un style sobre, mais un peu trop imagé, chargé de phrases longues, fatigue quelquefois, parce que l'auteur, ne voulant pas laisser dans l'oubli un fait qu'il juge utile, allonge démesurément ses périodes déjà trop remplies. Du reste, il procède toujours avec méthode. Dans sa première histoire, il raconte tous les événements accomplis durant un siècle et termine par le tableau de la littérature, des sciences et des arts, et par la nomenclature des auteurs qu'ont rendus célèbres leurs vertus ou leurs vices, leurs écrits ou leurs grandes actions. On a, de la sorte, une suite de tableaux, siècle par siècle. Toutes les célébrités y sont passées en revue, avec l'indication et quelquefois le résumé de leurs productions.

Pour la période révolutionnaire, comme les faits se multiplient et que chaque jour, pour ainsi dire, porte une date historique, Pataud embrasse année par année et suit la même méthode qu'il avait employée pour les siècles dans sa première histoire. Cette seconde partie présente beaucoup plus d'intérêt que l'autre. On y voit un témoin oculaire, racontant ce qu'il a vu, exposant la suite des événements auxquels il a été mêlé ; mais ce narrateur ne juge personne, « Dieu seul étant le scrutateur des

sont indiquées dans le supplément du Catalogue des manuscrits des Bibliothèques de France, Orléans, manuscrits 974-987, 1329, 1332.

(1) Voir son billet de faire part de sa mort à la Bibliothèque.

actions et des consciences. » Il ne faut pas non plus demander à l'historien trop de détails sur les scènes révolutionnaires, qui ont douloureusement frappé notre ville, son ouvrage n'est pas un recueil d'anecdotes. Pataud se contente de la narration exacte de tous les faits et ne poursuit pas d'autre but que celui de tout historien impartial.

« Espérons, disait de la Place de Montevray, qu'héritier du zèle de notre savant abbé, quelque écrivain orléanais perfectionnera ce travail qu'une mort trop hâtive a interrompu. Espérons qu'une main laborieuse tentera d'exploiter la mine féconde que le moderne annaliste de notre province a mise généreusement à la disposition de ses concitoyens. »

Prévoyant, en effet, que ses forces affaiblies ne lui laisseraient pas achever son œuvre, Pataud légua tous ses manuscrits à la Bibliothèque publique de notre ville, avec l'espérance que ses recherches pourraient offrir quelque intérêt aux futurs travailleurs (1).

Telle fut la vie de l'abbé Pataud. Son caractère était franc, son humeur gaie ; sensible à l'amitié, il l'éprouvait aussi vivement qu'il l'inspirait. Travailleur infatigable, il doit servir de modèle et d'exemple aux générations présentes. Espérons que ses vertus, la modestie et la bienfaisance, qu'il a montrées dans la première et la dernière période de son existence, feront oublier le zèle aveugle et les égarements de la seconde.

(1) Ms. 447. — Pataud donna à la Bibliothèque, outre ses manuscrits, plus de 200 volumes de recueils de pièces imprimées concernant surtout la période révolutionnaire. Les autres livres, qui n'offraient qu'un intérêt secondaire, furent vendus le 5 mai 1817, en une maison, rue Sainte-Catherine, 23, où il mourut.

DOCUMENTS

I

Extrait du procès-verbal de l'assemblée électorale du district d'Orléans, à l'effet d'élire les curés, en remplacement de ceux qui n'ont pas satisfait à la loi du 27 novembre dernier.

L'Assemblée s'est constituée en l'église cathédrale. Après avoir entendu la messe, le sieur Michel Sevin, comme doyen d'âge, a présidé provisoirement ladite Assemblée, et a choisi pour son secrétaire le sieur Michel-Charles Goujon.

Les offices à continuer à la cathédrale obligeant l'Assemblée à discontinuer les séances, et la rigueur de la saison ne permettant pas d'y rester continuellement, elle a arrêté de se transporter dans la grande salle de l'ancien hôtel de ville, actuellement occupée par le district. S'y étant rendue, les opérations ont commencé. Les sieurs Claude Reculé, Etienne Dupuis et Patrice Bellouet ont rempli les fonctions de scrutateurs provisoires. Ensuite il a été procédé à l'élection d'un président. M. de la Gueule de Coinces, ayant réuni la pluralité absolue, a été proclamé président. Le sieur Charles Gajon a, de même, été nommé secrétaire, à la pluralité absolue des suffrages, et les sieurs Claude Reculé, Etienne Dupuis et Patrice Bellouet, ayant réuni la majorité des voix pour être scrutateurs, ont été nommés à ladite fonction.

Ensuite MM. les électeurs ont procédé à l'élection des curés, en commençant par celui de Saint-Marceau, qui a été faite à la séance de relevée du même jour. Il est à observer que toutes les opérations ont été précédées du serment civique prêté par tous les électeurs et que les élections ont été précédées du serment individuel dans les termes suivants. « Je jure de nommer et choisir en mon âme et conscience celui que je crois le plus digne et que je n'y ai été déterminé par dons, promesses, sollicitations ni menaces. »

Pour parvenir à l'élection du curé de Saint-Marceau, l'appel nominal ayant été fait, le nombre des votants s'est trouvé être de soixante-quinze. Chaque électeur, en arrivant au bureau, a répété le serment ci-dessus, écrit sur le bureau son scrutin et, de là, déposé dans la boëte à ce destinée. Cette opération terminée, il en a été fait le recensement; et le nombre des scrutins se trouvant égal à celui des électeurs, il en a été fait le dépouillement, par l'événement duquel il s'est trouvé que :

Le sieur Pataud, vicaire de St-Paterne, a réuni	38	voix.	Lasseré..........	3	voix.
Pignon, sans désignation........	16	—	Thibault.........	1	—
Maria Beaugeard, sans désignation	2	—	Laval............	2	—
Pignon, curé de St-Martin.........	9	—	Feuillatre........	1	—
			Binois...........	1	—
			Le curé de la Queuvre.......	1	—
			Barbot...........	1	—

Le sieur Pataud, ayant obtenu la pluralité absolue des suffrages, a été nommé curé de la paroisse de Saint-Marceau et a été proclamé à ladite cure, le mardi 22 février 1791, par M. le président, dans l'église cathédrale, avant la messe, qui a été célébrée ensuite dans ladite église.

Intronisation

Nous, François-Alexandre Jarente, évêque d'Orléans, au sieur Jean-Jacques Pataud, prêtre de notre diocèse, salut en Notre-Seigneur.

Vu l'extrait du procès-verbal de l'assemblée électorale du district d'Orléans portant nomination de votre personne à la cure de Saint-Marceau d'Orléans, vacante par le refus de prestation de serment de la part du sieur Pierre-Jacques Couet, prêtre ci-devant titulaire. Etant duement instruit de vos bonnes vie et mœurs, science et capacité, connaissant votre expérience dans le gouvernement spirituel des âmes et votre zèle éclairé pour le maintien de notre sainte religion, je

vous institue curé de ladite paroisse de Saint-Marceau et vous donne, à ce sujet, les pouvoirs nécessaires pour y administrer les sacremens, y faire les prones et autres instructions et généralement y exercer toutes les fonctions curiales, à la charge par vous, lors de votre prise de possession de ladite cure, de remplir exactement chacune des formalités prescrites par les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi.

A Orléans, 26 février 1791.

Signé : L.-F. ALEXANDRE, év. d'Orléans.

MISE EN POSSESSION

Aujourd'hui dimanche, 27e jour du mois de février 1791, neuf heures du matin, Nous, Tristan, maire de la ville d'Orléans, Rou, Clément, Bruzeau, Lesourd, Tiercelin, Favre, Gaudin, Porcher, Pataud et Rouzeau-Montaut, officiers municipaux, Delaplace, substitut du procureur de la commune, et et Gombaud-Guinebaud, secrétaire de la municipalité, nous sommes transportés, précédés et suivis d'un détachement de la garde nationale de cette ville, en l'église de Saint-Marceau de ladite ville, pour, en exécution de l'article 38 du titre 2 du décret de l'Assemblée nationale du 12 juillet 1790, sanctionné par le roi le 24 août de la même année, assister au serment à prêter par M. Pataud, prêtre, ci-devant vicaire de la paroisse de Saint-Paterne de cette ville, choisi par MM. les électeurs du district pour remplacer M. Couet, ci-devant curé de cette paroisse, qui, ayant refusé de prêter le serment civique ordonné par les articles 39 du décret du 24 juillet et du 27 novembre 1790, est réputé avoir renoncé à sa cure et devoir être remplacé, conformément à l'article 3 de la loi du 26 décembre dans les formes ordonnées par les décrets.

Et étant arrivés dans ladite église, avant que la messe paroissiale fût commencée, nous y avons trouvé un nombre considérable des habitans de la paroisse.

Et ayant été introduits dans le chœur, M. Pataud, prêtre, nous a représenté : 1° Le procès-verbal dressé par MM. les

électeurs du district, en date du 20 de ce mois, portant nomination dudit sieur à la cure de Saint-Marceau, vacante par le refus de prestation de serment de M. Couet, ci-devant titulaire de cette cure ; 2° le procès-verbal de sa proclamation faite en l'église cathédrale, le 22 dudit mois ; 3° les lettres qui lui ont été délivrées par l'évêque du département du Loiret, en date du 26 de ce mois, portant son institution canonique.

Lecture ayant été prise par nous desdits procès-verbaux et lettres, M. Pataud nous a prié et requis de vouloir bien, en exécution de l'article 28 du titre 3 du décret du 12 juillet, recevoir le serment qu'il est tenu de prêter en sa qualité de curé de Saint-Marceau.

Nous avons aussitôt donné à M. Pataud la formule du serment à prêter, extrait de l'article 21 du titre 3 du décret du 12 juillet dernier et certifié conforme à l'original par le sieur Gombaud, secrétaire de la municipalité.

Ledit sieur à l'instant a prêté le serment solennel de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui lui sont confiés, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le roi.

Dont et de tout ce qui dessus a été fait, a été dressé procès-verbal, que nous avons porté sur le présent registre destiné à recevoir les procès-verbaux de prestation de serments qui seront faits en ladite paroisse de Saint-Marceau par les sieurs curés de ladite et avons signé le procès-verbal, qui a été aussi signé par le sieur Pataud, plusieurs habitans de la paroisse et le sieur Gombaud, secrétaire.

Pataud, curé de St-Marceau.
Pierre Laloue, marguillier.
Bignon-Ratouis, marguillier.
Lasseux, vicaire.
N. Lavallée.
Lairtullier.
Cureau, vicaire.
Tristan, maire.

Rou, officier municipal.
Favre, officier municipal.
J.-B. Gaudri, officier municipal.
J. Bruzeau, officier municipal.
Porcher, officier municipal.
Tiercelin aîné, officier municipal.

Rouzeau-Montaut, officier municipal.
Lesourd-Luizi, officier municipal.
Delahaie, officier municipal.
Pataud père, officier municipal.
Goguet, vicaire.
Delaplace, substitut du procureur de la commune.
Gombaud, secrétaire de la municipalité d'Orléans.

(Ms. 445, pp. 274-280).

II

SÉJOUR DE PATAUD A L'ABBAYE

« Quelque temps après la mort de Robespierre, la direction des prisons fut confiée aux membres composant le comité de secours public, vieillards bons, mais sans énergie, qu'on n'attaquait ni ne craignait et que tous les partis de la Convention s'accordaient à nommer les marguilliers de la Convention. Leur première visite nous émut singulièrement. Plus d'un d'entre eux en nous pressant dans leurs bras versaient des torrents de larmes, en témoignant leur indignation qu'on eût réduit des Français à de si cruelles extrémités. J'avais d'autant plus part à leur attention que, dans ces sortes de visites, je portais presque toujours la parole. Leur seconde descente à l'Abbaye marquait davantage encore ; ils y venaient comme juges des concierges en prenant publiquement note des plaintes que la rage, la mauvaise foi, l'humeur et la justice articulaient contre eux. Déjà nous savions que dans plus d'une chambre ils avaient copié de terribles dénonciations contre Lavacquerie et son épouse. Ils entrèrent à la suite des nouveaux inspecteurs qui nous demandèrent brusquement si nous avions quelques faits à révéler contre nos gardiens. «Non, répondis-je avec beaucoup de chaleur, nous n'avons que des bénédictions à leur donner »; et de suite, détaillant tous les services qu'ils nous avaient rendus depuis l'infernale loi du 22 prairial, je les peignis sous un si beau jour qu'en pleurant de souvenir, je fis, à mon tour, couler plus d'une larme.

Quelques heures après Kellermann, selon la permission qu'il en avait obtenue, monte pour communiquer avec son défenseur officieux. Mme Lavacquerie, en le reconduisant lui prit la main et le serrant avec force : « Pataud, dit-elle, m'a rendu ce jour un service dont il ignore toute l'importance ; mais, ou je mourrai bientôt, ou je ne mourrai pas ingrate. » Kellermann me rapporta son exclamation. Je cherchais à deviner quel service une telle femme pouvait me rendre, quand sur les dix heures je la vis entrer dans la chambre des sergents, me prendre silencieusement par la main, me conduire chez elle, sans prononcer un mot et après avoir entr'ouvert un petit cabinet et me prendre à bras le corps, pour me jeter dans les bras de mon neveu l'aîné. Les grandes jouissances n'ont pas d'expression. L'oncle et le neveu furent plus d'un quart d'heure sans en trouver une. Il y avait quatorze mois que j'ignorais tout ce qui se passait dans ma famille et dans ma patrie. Après une conversation d'une heure, la même femme vint me reprendre avec le même mystère et me remettant dans mon cachot : « Pataud, ajouta-t-elle, nous sommes quittes. » Elle avait raison, car le plaisir qu'elle m'avait procuré surpasse toute idée, dans une situation comme la mienne, plaisir dont je la remerciai d'autant plus vivement qu'elle l'eût payé de sa vie, si les administrateurs en eussent eu connaissance, puisque les règlements le défendaient. »

Ms 576, p. 12.

III

VERS DE CAP-MARTIN ET DE PATAUD

Cap-Martin, originaire du Languedoc, prote d'imprimerie et dans la suite imprimeur, rue de l'Écrivinerie, où il est mort, adressa un jour à l'abbé Pataud les vers suivants :

Cher abbé, que je vous raconte
Ce dont hier je fus témoin :
A Sainte-Croix, dans un recoin,
Disant à Dieu ce qu'on lui conte,
J'entendais la messe humblement :
Messe faite et prière dite,
Je sors et prens mon eau bénite,
Sans plus penser qu'en ce moment
Que par où et où l'on doit être,
Quand d'un temple sacré l'on quitte le grand Maître.
Bientôt je fus puni de ma distraction ;
Prêcheur alors montait en chaire.
J'approche, et, pour me satisfaire,
J'écoute avec attention.
C'était de trop, je vous le jure,
Ce bon bénêt, court de savoir
N'épuisait pas les traits de la Sainte Ecriture,
En manteau blanc, en habit noir...
Lors donc que sur le sacrifice
Il semble parler avec soin,
Qu'il nous annonce un Dieu propice,
Il s'échauffe si froidement
Que sa mémoire par malice,
Gela bientôt son argument.
Le froid saisit jusqu'à sa langue.
Nous, pauvres auditeurs, il nous saisit aussi,
Et bénissant vingt fois la fin de sa harangue,
Chacun s'en fut le cœur transi.
Où sont, hélas ! les Bourdaloue,
Les Massillon et les Fléchier
Connus de l'univers entier
Qu'à juste droit tout chrétien loue ?
Ils ne sont plus : mais grâces au Très-Haut,
Il nous reste l'abbé Pataud.

L'abbé lui répondit aussitôt :

Mon amour-propre est si flatté
Par la muse aimable et légère,
Qui fait passer au presbytère
Les vers dont je suis enchanté,
Que pour le forcer à se taire,
Je me vois obligé de faire
Un sermon sur l'humilité,
Pour l'honneur de l'humanité.
Il faut toutefois que j'observe
Que le Ciel nous mit en réserve
Encor plus d'un grand orateur,
Que jamais le faux goût n'énerve,
Qu'un vrai goût de vertu préserve
Du ton froid et déclamateur
D'un prédicant malgré Minerve.
Oui, j'en vois jusque dans les cours
Qui, conduits par la bienfaisance,
Sur les bonnes mœurs de nos jours,
Conservent bien plus d'influence
En agissant dans le silence,
Que par les plus pompeux discours.
Non, non, ce n'est point dans un temple
Que l'on prêche au profit des mœurs ;
On réforme bien moins les cœurs
Par les leçons que par l'exemple.
Déclamateurs de mauvais ton,
Que m'importe votre éloquence,
Si vos vices ont la puissance
D'anéantir votre sermon ?
Mais si tôt que je considère
L'artiste sage et vigilant,
Bon ami, bon époux, bon père,
Bon citoyen par son talent,
Voilà, mon cher, ce que j'appelle
Un prédicateur excellent,
Et vous en êtes le modèle.

1788. — Ms. 378, t. II, p. 258

IV

TESTAMENT DE L'ABBÉ PATAUD

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, ceci est mon testament et contient le peu de mes dernières volontés.

Je meurs dans la foi catholique, apostolique et romaine purement et simplement, telle que l'ont professée mes pères et spécialement ma vertueuse mère. En conséquence, je demande pardon à Dieu de tous les scandales que j'aurois pu donner par mes discours ou par mes exemples, surtout dans l'exercice de mes fonctions ministérielles.

Je demande à être enterré sans faste ni parcimonie, conformément aux usages du chapitre, auquel j'ai l'honneur d'appartenir.

Sur les premiers deniers provenant de ma succession, il sera remis à M. Bertheau, curé de Saint-Aignan d'Orléans, une somme de trois cents francs, pour trois cents messes, que je le prie d'acquitter, en expiation de celles que j'aurois oubliées ou mal acquittées.

Dans la semaine qui suivra mon décès, MM. les bibliothécaire public et secrétaire général de la municipalité d'Orléans seront invités de procéder à l'examen de tous les corps de bibliothèque qui m'appartiennent, tant dans mon domicile qu'au Collège royal ; d'en extraire, aussi fidellement que faire se peut, tous porte-feuilles, manuscrits, imprimés, mélanges, recueils, compilations, qui appartiennent à l'Histoire d'Orléans, pour le tout être déposé dans la Bibliothèque publique, pour en faciliter le classement. On trouvera un inventaire dans un des tiroirs de la chiffonnière de l'Aumônerie. Quant au manuscrit original de la mise au net de l'Histoire d'Orléans jusqu'à la mort de Louis XIV, il sera également remis à la Bibliothèque publique, sauf à réclamer les trois ou quatre premiers numéros qui se trouvent entre les mains de M. Huet-Perdoux, mon imprimeur. L'exemplaire du même manuscrit écrit d'une main étrangère à la mienne sera remis à mon exécuteur testamentaire.

Je donne et lègue également à la Bibliothèque publique un recueil composé de plus de trois cents volumes, les deux premières parties cotées A jusqu'à L, et le reste depuis le numéro premier, jusqu'à près de deux cent quatre-vingt, pour faciliter le classement de tant de pamphlets, dont un grand nombre appartiennent à notre dernière révolution. On trouvera également un inventaire de toutes ces pièces dans un des tiroirs de la chiffonnière de l'Aumônerie.

Les deux gros volumes intitulés : Trésor des Chartes de Sainte-Croix, ne sont pas à moi et doivent être remis à M. l'abbé Demadières.

Je prie mon intime ami Benoist-Deshautschamps de se rappeler l'usage qu'il doit faire du dépôt que je lui ai confié, et d'accepter 1° le petit nombre de médailles d'argent et pièces étrangères, contenues dans une bourse à filet d'or ; 2° le plan d'Orléans, dessiné par Edouard Plisson ; 3° le grand plan d'après celui de 1640 ; 4° et les deux gravures de M. Salmon.

Je lègue à la chapelle du Collège royal d'Orléans mon calice, les corporaux et autres menus linges que j'y ai déposés lors de sa formation.

Je lègue à Nanette Joseph, ma mère nourrice dans ma dernière maladie, ma montre d'or avec sa chaîne, dont on ôtera l'anneau pour être remis à ma sœur Barrault, comme étant celui de ma bonne mère.

Je nomme pour mon exécuteur testamentaire, mon neveu Barrault-Gallard, comme l'aîné de la famille, à qui je donne, pour prix de ses peines, la pendule de ma chambre à coucher. Il deviendra conservateur de mes manuscrits, autres que ceux dont j'ai disposé, tels que sermons, etc., dont il fera l'usage convenable.

Le reste de ma petite succession pour être partagé entre mes héritiers légitimes, conformément aux lois du royaume.

Fait à Orléans, le samedi vingt-deux février mil huit cent dix-sept.

Signé : Pataud, chan. hon. de l'Église d'Orléans et aumônier du Collège royal de la même ville.

(Ms. 477).

V

HÉRITIERS DE L'ABBÉ PATAUD

D'après son Testament, conservé à la Bibliothèque de la Ville

1) M. Mil Charles Barrault, marchand tanneur, et Madame Anne-Jeanne Pataud, son épouse, demeurant à Orléans, rue Pomme-de-Pin, nº 19. Ladite dame Barrault était sœur germaine du défunt (1).

2) Madame Aimée-Françoise-Joseph-Auguste Chiquan, veuve de M. Pierre Pataud, marchand-tanneur, elle demeurant à Orléans, rue Royale, nº 63, — agissant comme tutrice légale de M. Pierre-Léon Pataud, son fils mineur, demeurant à Juilly, où il est professeur (2).

3) Demoiselle Marguerite-Adèle Pataud, célibataire majeure, demeurant avec sa mère, Madame veuve Pataud.

4) M. Pierre Saint-Just Chabaribert Lacoste, majeur et en ses droits, fabricant de papier, demeurant au village d'Aulnay, commune de Meung-sur-Loire.

5) M. Charles Barrault-Gallard, au nom et comme mandataire général et spécial de M. Antoine-Philibert Chabaribert-Lacoste, ancien fabricant de papier audit village d'Aulnay, demeurant présentement à Paris, rue Saint-Honoré, nº 121.

(1) De ce mariage naquit à Orléans, le 12 mars 1785, Louise-Aimée Barrault, qui se fit religieuse à l'Hôtel-Dieu, le 17 septembre 1807 et mourut le 3 janvier 1867.

(2) Dans ses *Fastes du Lycée*, Emile Vanderburch disait, en 1859 : « Léon Pataud, enfant d'Orléans, fut un excellent et docile écolier ; les prix ne lui faillirent pas, car son application soutenue allait de compagnie avec une conduite exemplaire. Je parierais presque qu'il sortit de rhétorique vierge de pensums et de retenues. Tant de perfections innées devaient être une précieuse conquête pour l'instruction publique ; aussi ce modèle de nos classes embrassa-t-il le professorat. Régent de grammaire au collège de Juilly, puis professeur à Nevers et à Bourges, il est relégué aujourd'hui au Lycée impérial de Grenoble, où notre bonne mère, l'Université, qui ne connaît pas particulièrement tous ses fils aînés, laisse celui-ci un peu dans l'oubli, sans se douter du mérite réel, qui se cache sous tant de modestie. » Léon Pataud avait épousé la sœur de Vanderburch et en eut plusieurs enfants.

Messieurs Lacoste sont frères germains, ils sont seuls héritiers de défunts M. Antoine Charibert Lacoste, en son vivant, manufacturier de papier à Aulnay, et de Madame Marie-Thérèse Pataud, cette dernière, sœur germaine de l'abbé Pataud.

6) Charles Barrault-Gallard, ci-dessus nommé, négociant, demeurant à Orléans, rue Vieille-Poterie, n° 11.

VI

MÉMOIRES DE L'ABBÉ PATAUD

LUS A LA SOCIÉTÉ DES LETTRES D'ORLÉANS

Pataud fut nommé membre de la Société de Physique et de Lettres, le 4 juin 1784.

Voici la liste des mémoires qu'il lut à cette Société, d'après les registres manuscrits conservés dans les archives de la Société d'Agriculture, Médecine, Sciences, Belles-Lettres d'Orléans.

4 février 1785, Sur le cours de l'Allier, p. 54.

3 juin 1785, Sur l'écorce de chêne propre à tanner les cuirs, p. 104 et 151.

6 février 1786, Mémoire pour servir à l'histoire de la Société d'Émulation de Londres, p. 154 et 156.

16 février 1787, Mémoire sur l'Éducation des enfants trouvés, question mise au concours par l'Académie d'Angers. Pataud avait eu l'intention d'envoyer son mémoire à ce concours; mais des circonstances indépendantes de sa volonté l'en empêchèrent, p. 261 et 264.

29 février 1788, Traduction d'un Essai sur le goût, de Burke, p. 362 et 369.

28 novembre 1788, Traduction d'une élégie de Litleton sur la mort de sa femme, précédée d'une notice sur l'avenir littéraire et poétique de cet auteur, p. 4.

1er mai 1789, Notice historique et critique de la vie et des ouvrages d'Abraham Cowley, p. 36.

22 mai 1789, Notice historique et critique sur la vie de Waller, poète anglo-saxon, p. 39.

10 juillet 1789, Vie de Milton, p. 47-50.

7 août 1789, Vies de Hainmond et Collins, poètes anglais, p. 56.

4 décembre 1789, Vie du poète Butler, p. 66.

12 février 1790, Observations critiques sur le Paradis perdu de Milton, p. 78.

18 juin 1791, Notice historique sur le poète Philipps, rival de Pope, p. 101.

VII

LETTRE DE L'ABBÉ PATAUD

A UN IMPRIMEUR DE PARIS.

Je vous demanderai un service. Au jour où, dans Orléans, nous célébrâmes le second mariage de notre empereur, je prononçai, devant nos autorités, un discours sur les « Avantages de l'unité dans l'instruction publique. » Je voudrois le faire imprimer, non pour le rendre public, mais pour ma satisfaction particulière. Ce discours fourniroit à peu près deux feuilles d'impression in-8. Je voudrois qu'il n'en fût tiré que cinquante exemplaires. Des raisons, qui me sont personnelles, me défendent d'employer un imprimeur d'Orléans. Voulez-vous être le mien à Paris et me dire tout ce que me coûterait l'opération. Vous me rendrez un véritable service. Adieu, mon bon et savant ami. Je me glorifierai toujours d'avoir renoué connoissance avec vous ; j'espère la perfectionner avant peu. Je brûle d'envie de revoir encore Paris. Croyez, Monsieur, que miss William et vous entrez pour beaucoup dans ce projet pour l'avenir. Tous mes vœux sont pour votre bonheur et celui de l'intéressante famille que vous réunissez autour de vous.

Permettez-moi de vous rappeler que vous m'avez promis quelques lettres autographes d'hommes ou de femmes célèbres dans les lettres ou le gouvernement de leur pays. Je puis

vous donner en échange trois lettres qui me paroissent importantes, une de la main de Louis XIII, la seconde de Pierre Bayle, la troisième du célèbre jurisconsulte Pothier, l'orgueil de ma ville. Voyez ce que vous voulez me donner en échange.

(Ms. 448, p. 185.)

LES GRANDS FLÉAUX DE L'HUMANITÉ

LA TUBERCULOSE

QUESTION SOCIALE

PAR M. le Dr FAUCHON

Séance du 19 Juin 1903

PRÉFACE

C'est une vérité incontestable, presque banale, de dire que la tuberculose est, à notre époque, le grand fléau de l'humanité.

La tuberculose relève autant de la sociologie que de la médecine.

C'est une vérité non moins incontestable, mais peut-être plus contestée, que d'affirmer que c'est par excellence, en France, la question sociale du jour.

Cette question sociale repose sur ce trépied :

Trépied sur lequel repose la question de la tuberculose.

Habitations insalubres — Alcoolisme — Tuberculose ; ou, si l'on préfère, cette question sociale est faite de trois chaînons qui se tiennent : habitations insalubres, alcoolisme, tuberculose.

Habitation insalubre.

Alcoolisme.

Le germe tuberculeux, puisé dans une habitation malsaine et sans charme, se développe au cabaret, — Dieu sait s'ils sont nombreux en France et quels liquides on y absorbe — « la pthisie se prend sur le zinc », a dit le professeur Hayem — et du cabaret rentre à la maison contaminer la famille entière.

Telle est la genèse habituelle de la tuberculose dans le peuple; et qu'on ne l'oublie pas, la tuberculose est surtout la maladie du peuple, la maladie des miséreux... mais...

La tuberculose est surtout la maladie des miséreux.

Créée par la misère et l'insalubrité, développée par l'intempérance, la tuberculose ne se cantonne pas en son lieu de naissance, elle va contagionner, à droite et à gauche, des milieux sociaux très différents, et bientôt la tuberculose de l'indigent deviendra celle du riche. Bientôt la France, du haut en bas de l'échelle sociale, comptera des tuberculeux de plus, des valeurs sociales de moins.

Et ainsi s'explique très bien cette définition du docteur Romme : « La tuberculose est fonction des conditions économiques et sociales où vivent les classes laborieuses. »

Ravages de la tuberculose.

Chaque année — bon an, mal an — la tuberculose enlève, au bas mot, à la France 150,000 citoyens !

Si une ville telle que Toulouse, Nantes ou Rouen, disparaissait tout à coup du sol de notre pays (1), quel retentissement cette catastrophe n'aurait-elle pas ! et si, d'avance, un savant affirmait que l'année suivante pareil sort était réservé à une ville d'égale importance, est-il téméraire d'affirmer que les habitants des grandes cités vivraient dans des transes perpétuelles, et que plus d'un citadin prolongerait son séjour à la campagne ?

Chaque année, d'une façon moins saisissante, moins dramatique peut-être, mais sûre, infaillible dans sa navrante régularité, la tuberculose nous enlève la population d'une ville comparable à celle de Toulouse, du Havre, et nous ne bougeons pas..... Nous nous laissons frapper à mort, nous, nos femmes, nos enfants, les êtres qui nous sont le plus chers, avec beaucoup de larmes, plus de résignation, et une résistance nulle. Pourquoi cette apathie ?

Faut-il dire, pour rendre encore plus inexcusable notre

(1) Un immense cri de douleur s'est élevé dans le monde entier, terrifié à la nouvelle de l'effroyable catastrophe de l'île de la Martinique, et cependant 40,000 victimes d'un fléau passager, exceptionnel, peuvent-elles être mises en comparaison avec les 150,000 victimes annuelles de la tuberculose en France !!

veulerie, que ces 150,000 Français, fauchés annuellement par la tuberculose, sont enlevés à l'âge de leur maximum de valeur économique, que leur disparition représente le déficit d'un capital social de plusieurs centaines de millions ! Quand nous aurons ajouté que la France est le pays du monde où la mortalité par la tuberculose est le plus considérable, le double de celle de l'Allemagne, le triple de celle de l'Angleterre, on comprendra que cette maladie constitue un véritable désastre, dans une nation où la natalité balance à peine la mortalité, où le commerce et l'industrie sont en décroissance, et l'avenir économique plutôt sombre.

Et demandant à une vague Providence de venir à notre secours, allons-nous continuer les mêmes errements et demeurer les bras croisés devant ces désastres ?

Ce fléau peut être vaincu

Il faut que tous le sachent : cet ennemi, qu'on appelle la tuberculose, peut être vaincu ; ce fléau, en moins d'un quart de siècle — qu'est-ce qu'un quart de siècle dans la vie d'un peuple ? — peut être endigué ; ce mal peut, sinon disparaître de la terre de France, du moins y devenir beaucoup moins commun.

Mais que faire pour obtenir ce résultat ? Le problème n'est pas facile à résoudre, nous le reconnaissons bien volontiers, mais il n'est pas insoluble...

Les corps savants ont montré le péril : le signal du combat est parti d'en haut. Déjà le législateur, dans une loi récente, atteint le premier facteur de la tuberculose : l'habitation insalubre, et favorise la création de logements ouvriers hygiéniques à bon marché.

En Angleterre, c'est l'amélioration du logement ouvrier qui a été l'élément principal de la défense antituberculeuse.

En 14 années, ce pays a consacré plus de deux milliards à cette œuvre d'assainissement ; le succès a couronné ses généreux efforts, puisque, pour la seule tuberculose, les décès ont diminué de 32,000 par an. Nous nous refusons à admettre, que ce qui est possible à des Anglais, soit impossible en France ?

Quant au second facteur, l'alcoolisme, il ne dépend que de ceux qui font les lois, de l'attaquer dans ses bases, en favorisant la production de *l'alcool-utile* aux dépens de *l'alcool-poison*. Ce mouvement antialcoolique a été esquissé — légèrement, oh ! combien — par la loi qui dégrève les boissons dites hygiéniques... Espérons qu'on ne s'arrêtera pas en aussi bon chemin ; mais qu'il reste encore à faire dans cet ordre d'idées !

L'attaque directe contre la tuberculose a ses difficultés. Ce n'est ni l'œuvre d'un seul, ni l'œuvre d'un jour, mais il ne faudrait pas confondre *difficulté* et *impossibilité*, et nous ne saurions trop le répéter : *La tuberculose n'est point un ennemi invincible.*

Difficultés de la lutte.

Au point de vue scientifique, tout a été dit sur la tuberculose ; il n'est pas de maladie mieux connue dans sa genèse et ses effets, sa curabilité et sa prophylaxie. Si la thérapeutique proprement dite de la tuberculose n'existe pas (cette maladie est l'aboutissant de tant de déchéances vitales, qu'il ne faut guère compter sur un vaccin sauveur), en revanche, les moyens de l'éviter sont nettement déterminés. Le difficile, c'est de les faire passer en pratique. Si nous voulons élever une digue à ce fléau envahisseur, il nous faut modifier plus d'un rouage de notre vie sociale, disons le mot, changer certaines de nos habitudes, vaincre la routine... tâche épineuse dans tous les pays du monde. L'application de ces moyens nécessite non seulement un effort de volonté personnelle suivi, mais l'effort de tous, et entraîne, il est vrai, des dépenses considérables.

Donc, on ne peut le nier : la lutte antituberculeuse soulève de grandes et réelles difficultés.

Est-ce une raison pour abandonner cette lutte, la déclarer impossible, et ne pas se mettre en marche sous prétexte de défaite certaine ?

Encore une fois, non, mille fois non ; mais quel plan de bataille adopter ?

Discours du Président de la République (Février 1901).

Reconnaissons d'abord que l'élan est donné, le combat engagé ; les pouvoirs publics se sont émus ; le premier ma-

gistrat de la République, lui-même, a apporté l'autorité de sa parole à la question de la tuberculose. Dans une réunion solennelle de la Sorbonne, en un langage très élevé, il a attiré l'attention de tous les citoyens de France, sur ce troublant problème social. Il a émis le vœu qu'il devienne un terrain d'entente des Français de tout bord et de toutes opinions, le gage de la fraternité et de la douceur des mœurs du xx[e] siècle.

Rapport du Dr Amodru, député.

Le Parlement, auquel il appartient de généraliser les mesures prises par les initiatives privées, a entendu le rapport sensationnel de M. Amodru, député de Seine-et-Oise. Dans une brochure intitulée : *La lutte contre la tuberculose* et où la question est mise au point, le professeur Brouardel, doyen honoraire de la Faculté de Médecine de Paris, a résumé les travaux de la Commission nommée en 1900, par le Ministre de l'Intérieur, pour rechercher les moyens pratiques de combattre la propagation de la tuberculose.

Du Professeur Brouardel.

Le Préfet de Police a rendu des ordonnances contre la contagion tuberculeuse, par exemple la défense de cracher sur les trottoirs.

Certaines municipalités, certains départements, ont pris l'initiative de la création de Sanatoria.

Donc, on le voit, la lutte est engagée.

La question sociale de la tuberculose est la question du jour.

Mais, pour arriver à un résultat — *quid leges sine moribus ?* — il faudrait créer, dans *toute* la France, un mouvement général contre ce fléau destructeur. Il faudrait que *tous les Français*, du haut en bas de l'échelle sociale, depuis nos gouvernants jusqu'à l'homme du peuple, sussent qu'il existe une question sociale de la tuberculose, que cette question prime toutes les autres, et qu'elle est « la question du jour. »

Elle ne peut être résolue que par une action commune.

Une fois le péril tuberculeux connu de tous, on est en droit d'espérer que tous, en général, chacun en particulier, seront décidés à faire tout ce qu'ils peuvent et doivent, contre ce fléau, car il ne peut être endigué que par le concours de tous, par une action commune et générale.

Prenons comme exemple la défense de cracher par terre. Que feront toutes les ordonnances de police, si chacun de



nous n'est pas convaincu de la nocuité de son crachat; est-il téméraire d'affirmer que plus d'un Français, né malin, se fera un vif plaisir de cracher derrière le dos du sergent de ville ?

Supposons, au contraire, que ces gens, qui crachent à propos de tout et de rien, à droite et à gauche... et souillent la voie publique, nos salles d'attente, etc., de crachats plus ou moins virulents, sachent qu'il y a vraiment danger à cela, que leur crachat peut être nuisible au voisin, et celui du voisin nuisible à eux et aux êtres qui leur sont le plus chers... supposons que, dès leur tendre enfance, au foyer familial, ensuite à l'école, puis plus tard à l'atelier et à la caserne, cet enseignement leur ait été donné, ne croyez-vous pas qu'il y ait des chances pour que cet enseignement fasse plus pour les empêcher de cracher par terre qu'un écriteau : *Défense de cracher...* ?

Donc, on ne peut songer à vaincre cet ennemi redoutable, nommé la tuberculose, que si tous connaissent le péril tuberculeux et la manière de le combattre; et les gens du peuple, particulièrement éprouvés par cette maladie, doivent être les premiers à apprendre les moyens de conjurer le fléau. J'insiste encore sur ce mot *tous*, car, en pareille bataille, l'ignorance, *la défection d'un seul*, entraîne la contagion, la mort d'un grand nombre.

La ligue départementale.

Il nous semble que la question aurait fait un pas de géant s'il se produisait, dans chaque département de France, un mouvement antituberculeux analogue à celui dont nous avons été témoin dans le département du Loiret.

Le point de départ de ce mouvement a été la création d'une ligue antituberculeuse, déclarée d'utilité publique, afin d'assurer sa vitalité. Cette ligue, formée en dehors de toutes préoccupations politiques ou religieuses, s'est proposé comme but immédiat, palpable, l'édification d'un sanatorium public et gratuit, pour les indigents.

Afin de recueillir les fonds indispensables à la construction de ce sanatorium, actuellement en activité, une série de conférences ont été faites par le corps médical, dans toutes

les localités un peu importantes du département. Les conférenciers, dans des entretiens mis à la portée de leurs auditeurs, leur ont fait connaître « le péril tuberculeux. » Cet enseignement a été répété par les instituteurs dans les écoles, et commenté au foyer domestique. Bref, en quelques mois, la population tout entière du département du Loiret, connaissait la question sociale de la tuberculose.

Supposons, un instant, que cet exemple soit suivi dans tous les départements de France, et bientôt chacun d'eux aura son sanatorium gratuit, décharge pour les hôpitaux urbains, centre d'enseignement pratique antituberculeux, et, rapidement, la France tout entière initiée à la lutte contre la tuberculose, saura enfin toutes les réformes qu'elle exige : réformes dans nos habitations, nos usines, nos lycées, nos casernes, nos grandes administrations, nos habitudes alcooliques, etc., etc., et les sachant, elle les réalisera. Un ennemi connu est à moitié vaincu.

Comment voulez-vous, — permettez-nous de revenir encore sur cette idée, — que dans un état démocratique, des réformes générales, capitales, soient possibles, quand la masse de la nation n'a pas le soupçon de leur opportunité et de leur raison d'être ?

Admettez-vous, par exemple, que des réformes sur le régime des boissons soient populaires, alors qu'il y a encore en France, tant de gens convaincus que l'alcool donne des forces et que rien n'est « meilleur à l'estomac » d'un enfant qu'un verre de vin pur ?

Il faut que tous connaissent la question de la tuberculose.

Faites savoir, au contraire, à *tous* les citoyens de France, à quelque rang de la société qu'ils appartiennent, le danger pour la santé *générale*, des habitations insalubres, des grandes agglomérations, les relations étroites de causes à effets, qui existent entre l'*alcoolisme* et la *tuberculose*, et immédiatement, du nord au midi, de l'est à l'ouest de la France, soufflera un vent de réformes, de régénération sociale, et du même coup, le législateur, forcé en quelque sorte par l'opinion publique : — *vox populi, vox Dei*, — modifiera les lois,



décrètera des réformes de salut social qui, tombant en un terrain bien préparé, ne demanderont qu'à germer et fleurir.

Il est donc d'intérêt général que les dogmes scientifiques proclamés par les maîtres de la science soient expliqués aux humbles de ce monde, et mis à leur portée.

C'est le but de cet opuscule.

Si perfectible, si imparfait soit-il, que cet opuscule — ou tout autre analogue — parvienne dans les écoles de France, les bibliothèques populaires, les usines, les collèges, qu'il soit lu de ceux qui ont charge d'âmes... et la question de la tuberculose aura fait un pas en avant.

Puisse-t-il contribuer au développement du mouvement antituberculeux parti d'Ormesson. Puisse ce mouvement de régénération sociale se propager à la France tout entière, car la question de la tuberculose ne sera pas résolue tant qu'elle ne sera pas devenue une question populaire.

On a appelé le XIXe siècle le siècle de la vapeur ; on prophétise que le XXe siècle sera celui de l'électricité ; nous le voulons bien, mais pourquoi ce siècle, dont nous saluons l'aurore, ne serait-il pas également celui des grandes conquêtes sanitaires ?

Nouvelles voies ouvertes à l'activité humaine du XXe siècle.

Les découvertes géniales de Pasteur ont ouvert à l'activité humaine un champ immense, nous ont créé de nouveaux devoirs en nous révélant l'existence de myriades d'ennemis inconnus hier. Pourquoi ne pas diriger contre eux ces forces que les hommes emploient si souvent à s'entre-détruire? En face des statues qu'on a élevées de tout temps à ceux qui ont versé beaucoup de sang sur les champs de bataille, pourquoi le XXe siècle ne dresserait-il pas la statue de ceux qui sauvent des vies humaines, et sèchent les larmes des veuves et des orphelins ?

Dr FAUCHON.

Orléans, avril 1902.

PREMIÈRE PARTIE

LES RAVAGES DE LA TUBERCULOSE

Je me propose d'exposer ici en termes très simples, aussi peu scientifiques que possible, la grave question de la tuberculose, et je voudrais m'adresser tout particulièrement aux gens du peuple, si souvent éprouvés par cette maladie redoutable entre toutes.

Mortalité due à la tuberculose.

La tuberculose, c'est l'ennemi par excellence, le vrai fléau de l'humanité, la lèpre des temps modernes. Elle ne respecte ni le sexe, ni l'âge, elle frappe le riche comme le pauvre, mais il faut bien le reconnaître, le pauvre plus encore que le riche.

Comparés aux désastres qu'elle produit, combien semblent légers ceux qu'occasionnent la variole, la rougeole, la scarlatine, la coqueluche, la dipthérie, la fièvre typhoïde, la fièvre jaune, le choléra. En regard des victimes qu'entasse chaque année dans le monde entier la tuberculose, les guerres elles-mêmes, les horribles guerres, prennent, on pourrait dire, la riante apparence de jeux d'enfants et M. d'Haussonville a pu écrire : « Si en ce XIXe siècle, le choléra a coûté à la France 400,000 citoyens, si la guerre depuis Marengo jusqu'au Tonkin, nous a enlevé deux millions d'hommes, la tuberculose, pendant ce même laps de temps, a détruit plus de neuf millions de Français ! »

Méditons ces chiffres, ils ont leur éloquence !

Je ne voudrais pas abuser de la statistique.

Je ne puis cependant vous laisser ignorer que chaque heure qui s'écoule, sonne le glas de 17 pthisiques fran-



çais, que le fossoyeur creuse chaque jour 410 tombes pour les victimes de la tuberculose en France, soit de 150.000 à 200.000 par an, de trois à quatre millions en 20 ans. Bref, au cours d'une génération, cette terrible maladie touche un quart des individus, et en tue au moins un sixième.

Quelle hécatombe!

Et on compte un nombre constant de un demi-million de Français réduits à l'état de non-valeur, par la pthisie.

C'est par excellence la maladie des villes.

Une remarque qui s'impose, c'est que ce fléau frappe principalement les grandes agglomérations, les grandes villes, et dans les grandes villes, la tuberculose semble exalter son ardeur meurtrière, exercer des fureurs particulières sur les ouvriers, sur les indigents ; c'est ainsi qu'à Paris, pour 100 tuberculeux qui meurent dans les quartiers riches, on en compte 800 qui succombent dans les arrondissements pauvres.

Sur une totalité de 10.000 Parisiens, on enregistre 104 décès annuels dus à la tuberculose ; et au bout de dix ans de séjour, on compte 30 pour cent de tuberculeux à Paris.

A Orléans, contre 50 décès causés par la phtisie, il n'y en a que dix résultant de toutes les autres maladies réunies. C'est un fait d'observation constante que la mortalité tuberculeuse est toujours en raison directe des collectivités.

Ces résultats concordent avec l'examen bactériologique de l'air : alors qu'il y a 500.000 germes par centimètre cube dans la poussière prise sur le toit d'une maison centrale de grande ville, on n'en trouve déjà plus que 20.000 dans ses faubourgs.

Aussi si ces lignes tombaient sous les yeux d'un habitant des champs, je me permettrais de lui dire : « Vous êtes né à la campagne, restez-y. »

Restez-y, résistez à cet entraînement absurde, coupable, qui pousse de nos jours l'homme des champs à déserter le village natal afin d'aller chercher fortune en la grand'ville. Pour un paysan qui, venu en sabots dans une capitale, s'en retourne seigneur châtelain en son pays, combien hélas ont succombé dans la lutte.

Les grandes cités sont les tombeaux des ouvriers campagnards.

Ce déplacement de la population des campagnes est très fâcheux : il fait tort aux campagnes, car la main-d'œuvre y devient plus rare, plus onéreuse ; il nuit aux villes où la surabondance de bras fait baisser les salaires. C'est en définitive l'augmentation de la misère partout.

Savez-vous combien il y a de demandes inscritesà Paris, pour 320 places de balayeurs ? Il y en a 35.800 !!. Ces trente-six mille candidats au balai municipal parisien laissent songeur !

Ne vous semble-t-il pas qu'ils seraient mieux à la campagne ? A misère égale, ils auraient du moins l'avantage de respirer un air privé de germes mortifères.

En échange de l'air pur des champs, du coin de terre où ses yeux se reposaient en paix sur un peu de verdure, le paysan s'est-il jamais demandé ce que lui donnerait la ville ? Que d'histoires navrantes on pourrait raconter à ce sujet ? Combien de gens nés à la campagne y sont venus mourir de la tuberculose ?

Nous comprenons très bien que la ville, Paris par exemple, soit un séjour enchanteur pour le riche, le savant, l'artiste, le littérateur, etc., etc. Ils y trouvent bibliothèques, musées, laboratoires, théâtres, musique, installations luxueuses ou tout au moins confortables... mais par quel mirage trompeur la capitale peut-elle attirer l'homme des champs ?

Quels déboires ne réserve-t-elle pas à l'artisan de la campagne ; ses modestes ressources ne permettront à ce dernier de ne se loger que dans des habitations insalubres

où l'air et l'espace lui sont disputés. Il frôlera tous les plaisirs de la capitale sans pouvoir en jouir. Est-ce là qu'il viendra former une famille de nombreux et robustes petits Français ? Si l'ouvrier trouve des conditions de vie si favorables dans les grands centres, expliquez-moi donc comment il se fait que le Parisien s'éteint à la troisième génération et que la population de Paris ne subsiste que grâce à l'arrivée incessante des provinciaux ?

Est-il nécessaire de rappeler les drames de la misère noire dans les grandes agglomérations. Il suffit de prendre la peine de lire la quatrième page des journaux. Est-on jamais mort de faim et de misère à la campagne ? Qui oserait affirmer qu'il en est de même à la ville ?

La tuberculose, nous ne saurions trop le répéter, est l'hôtesse habituelle des populeuses cités : à Paris, elle cause les deux tiers des décès.

Sur 431 tuberculeux parisiens, écrivait dans un remarquable rapport le Dr L. Petit, qui se présentaient à l'hôpital Bichat, 300, c'est-à-dire 69 °/o, étaient des paysans transplantés de fraîche date ; faut-il ajouter que tandis que dans le Paris élégant des Champs-Elysées, il meurt onze tuberculeux, pour une population équivalente, dans le Paris misérable de Plaisance, il en meurt cent quatre, presque dix fois plus !

M. Chamberlain, dans un récent discours, disait : « La durée moyenne de la vie est à Manchester de 38 ans pour la classe aisée et de 17 pour la classe ouvrière, à Liverpool de 35 ans pour la première et de 15 pour la seconde ».

N'a-t-on pas dit cent fois que les grandes villes sont de grands tombeaux !

Très bien, dira le paysan, je suis convaincu ; misère pour misère, je préfère celle des champs, celle-là du moins ne fait pas mourir de tuberculose ; né à la cam-

pagne, j'y veux vivre et mourir. Mais moi, repartira l'ouvrier, qui né à la grand'ville, y ai trouvé dès mon enfance un emploi dans un atelier quelconque, je suis bien obligé d'y rester, je ne puis pas emmener l'usine sur mon dos à la campagne !

C'est alors que les hygiénistes ont le droit et le devoir d'élever la voix :

Eh, quoi, diront-ils, tout le monde crie : « Gare la tuberculose ! La tuberculose, voilà l'ennemi. » Mais il semble que tout se borne à de grands mots, prononcés dans de grands discours et imprimés dans de grands journaux.

Des actes, nous demandons, des actes !

Qui veut la fin, veut les moyens.

Il faut construire les manufactures, les ateliers en dehors des villes.

A l'État on pourrait dire : Pourquoi élever vos manufactures dans les grands centres ? Pourquoi ne pas essaimer le long des grandes voies ferrées des groupements industriels? On a construit, par exemple, dans telle grande ville, une manufacture de Tabacs. Les ouvriers et ouvrières attachés à cet établissement sont obligés de subir les mauvaises conditions hygiéniques de cette ville : habitations insalubres, défaut d'air, etc., etc.

Supposons, au contraire, que cette manufacture qui occupe un grand nombre d'employés soit élevée le long d'une voie ferrée, à la campagne, les ouvriers pourraient y vivre à bon marché, loin des excitations malsaines des villes, dans des habitations hygiéniques construites à leur intention, isolées les unes des autres et entourées d'un grand jardin. Ils y trouveraient des conditions de vie excellentes à tous points de vue, et ce n'est pas dans ces milieux que la tuberculose ferait des victimes, et l'État, un jour, trouverait dans les enfants nés en ce milieu des soldats autrement robustes que ceux que lui fournissent les ateliers des grandes cités.



Multiplier les écoles supérieures dans les villes de province.

Quelle nécessité y a-t-il à ce que l'État, ce centralisateur à outrance, crée ses Facultés en ses villes les plus populeuses ?

Quelle nécessité y a-t-il à attirer, à Paris, dans de déplorables conditions d'hygiène, des milliers de jeunes gens ?

Quel inconvénient verrait-on à ne donner à Paris que le très haut enseignement, l'enseignement de perfectionnement ?

Par exemple, en ce qui concerne les études médicales — dont je puis parler plus savamment — pourquoi ne pas laisser le soin à de plus nombreuses Ecoles de médecine d'enseigner l'histoire naturelle, la physique, la chimie, l'anatomie, la physiologie et les éléments de pathologie médicale et chirurgicale dans des villes de provinces ?

Vingt étudiants apprendront plus d'un maître modeste, qui est tout à eux, avec lequel ils peuvent s'entretenir librement, que cent étudiants enseignés par un maître éminent qu'ils ne voient qu'à distance. Et quels avantages ils y trouveraient au point de vue de l'hygiène !

Un séjour d'une année ou deux dans les grands centres leur suffirait pour parfaire leurs études et obtenir leurs derniers grades.

Voyez ce qui se passe en Allemagne et en Angleterre.

L'étudiant allemand ou anglais qui a passé les premières années de sa jeunesse, c'est-à-dire de sa formation physique et morale, en de bonnes conditions hygiéniques, au grand air, au milieu de la verdure et du feuillage, se sera ménagé de meilleurs poumons, une plus vigoureuse musculature, et aura devant les yeux d'autres horizons que l'étudiant parisien de la rue Saint-Jacques.

Les Lycées en dehors des villes.

Est-ce que, à Paris, les Lycées devraient recevoir un seul interne ? Les internats devraient être transférés

extra muros, au milieu d'un parc. De la sorte les Lycées de Paris ne mettraient pas en circulation un aussi grand nombre de candidats à la tuberculose. A quoi vous sert-il d'être né avec du génie, si la tuberculose vous fauche à vingt ans ?

Très bien pour l'élève, dira-t-on. Mais le professeur, qu'en faites-vous? Le condamnerez-vous à vivre au collège ?

Permettez-nous de vous poser cette question. Sont-ce les écoliers qui sont faits pour le professeur ou le professeur pour les écoliers ?

Serait-ce la première fois qu'on verrait un professeur vivre au milieu de ses élèves ? Les choses en iraient-elles pis ?

Un professeur qui se déplaît au milieu de ses élèves ne vous fait-il pas songer à un militaire qui s'ennuie à la guerre, un dragon à cheval, un laboureur dans les champs, un astronome dans son observatoire, un savant à son laboratoire, un médecin à son hôpital, un prêtre en son église ?

Mais s'il est si indispensable pour un professeur de vivre à la ville, nous ferons remarquer que nous ne demandons pas que les internats soient construits dans un désert. Rien n'empêche qu'ils soient à proximité d'une ville, même de Paris... et mis en relation avec cette ville par une ligne de chemin de fer ou de tramways.

Les poussières servent de véhicule aux divers microbes, les introduisent dans notre organisme par les voies respiratoires. Les poussières, principalement celles des villes aux nombreuses usines, renferment des fragments minéraux déchirants qui, érodant la muqueuse de nos organes respiratoires, font une brèche par où pénètre le microbe pathogène, auquel notre muqueuse aurait opposé un rempart inexpugnable, sans cette poussière urbaine.

Imaginons un instant un ingénieur doublé d'un capitaliste qui crée une usine, un petit centre industriel à la campagne, au bord d'une voie ferrée :

Quel beau rôle social il peut jouer !

Non seulement son usine sera beaucoup plus salubre, mais ses ouvriers pourront, à meilleur compte, y vivre d'une vie bien plus hygiénique.

Il sera facile à ce patron d'assurer à chaque ménage ouvrier une maison simple, mais saine, isolée au milieu d'un jardinet.

Vivant au milieu de ses subordonnés, il les connaîtra mieux ; les connaissant mieux, les appréciera et aimera davantage, et ces derniers le payeront de retour.

L'homme placé en face de la nature ignore les excitations malsaines des villes. Ce n'est pas dans ces milieux que sévira la tuberculose.

L'œuvre de la décentralisation est une œuvre de longue haleine mais réalisable.

Utopie, dira-t-on ? Peut-être, mais toutes les utopies sont-elles irréalisables ?

Est-ce encore une utopie de demander que dans les usines, où l'on a généralement de l'eau chaude à volonté, on crée pour les ouvriers des bains-douches où, au sortir du travail, ils puissent laver leur corps et des vestiaires où ils puissent changer leurs vêtements de ville contre des vêtements de travail ? Tout cela ne nécessite pas des installations ruineuses et serait compensé par le meilleur « rendement » que donne un ouvrier bien portant : car la propreté est un des premiers éléments de la santé et de la vigueur. Ces habitudes de propreté, si rares chez beaucoup de nos artisans, ceux-ci les porteraient à leur foyer.

Pourquoi, sur ce terrain, nous laisser devancer par des peuples voisins, nos concurrents ?

Quand donc, au nom de la santé publique, une loi imposera-t-elle le repos dominical ? Quand donc entrera-t-il

dans nos mœurs de fermer les usines, les ateliers dans l'après-midi du samedi, afin de permettre aux ménagères de faire le nettoyage hebdomadaire de la maison et leurs achats divers, seul moyen de jouir complètement du repos du dimanche ?

Le repos hebdomadaire est une nécessité sanitaire.

Le repos hebdomadaire est une nécessité sanitaire : et ceux à qui un service public impose le travail du dimanche, doivent avoir dans la semaine un jour complet de repos. Les hommes, imaginons-nous, ont bien droit aux mêmes égards que les animaux. Nous sommes convaincus que la privation du jour de repos hebdomadaire est pour certains travailleurs une cause de tuberculisation sur laquelle on n'a pas assez insisté. En décrétant l'obligation du repos hebdomadaire, une démocratie témoigne plus d'intérêt à l'ouvrier qu'en multipliant les cabarets. Que de choses il y aurait à dire à ce sujet !! (1).

A quoi cela nous avance-t-il de crier tous : « La tuberculose, voilà l'ennemi ! La tuberculose nous décime, elle menace la France dans sa vitalité », si nous ne faisons rien pour l'éviter et la vaincre ?

Puisque la tuberculose est l'hôtesse obligatoire des

(1) Qu'il nous soit permis de signaler à nos lecteurs la Ligue populaire pour le repos du dimanche en France.

Cette ligue qui a eu jadis pour présidents Jules Simon, Léon Say, est actuellement présidée par M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Pour une infime cotisation de 1 franc par an, on peut en faire partie. C'est à l'aide de ces petites sommes, que des hommes d'opinions politiques et religieuses très différentes, à l'aide de conférences brochures, tracts, etc., etc., se sont réunis dans la lutte pour conquérir au travailleur sa liberté, son repos du dimanche C'est indirectement lutter contre la tuberculose que de donner son obole à cette œuvre essentiellement patriotique

Le siège social de la Ligue populaire pour le repos du dimanche en France est 15, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris.

grandes agglomérations, eh bien, déclarons la guerre à ces grandes agglomérations.

A la centralisation napoléonienne du XIX[e] siècle, répondons par la décentralisation démocratique du XX[e] siècle. Que l'État, les municipalités donnent l'exemple et les particuliers le suivront.

Ces choses, dira-t-on, ne se peuvent faire en un jour. Nous le reconnaissons bien volontiers, mais ne serait-ce point une raison de plus pour commencer le plus tôt possible? Nous n'avons point qualité pour commander ni à l'État, ni aux municipalités, mais nous avons le droit, que dis-je, le devoir de conseiller le lecteur et nous lui dirons : « Si vous êtes né à la campagne, restez-y. Si vous êtes né pauvre dans une capitale, cherchez à en sortir, car, dans les capitales, la tuberculose guette les miséreux. » Ne l'oubliez pas :

La tuberculose, c'est l'hôtesse habituelle des grandes agglomérations, des grandes villes.

DEUXIÈME PARTIE

NATURE DE LA TUBERCULOSE

Qu'est-ce donc que la Tuberculose?

Avant de répondre à cette question, je voudrais me rappeler que la clarté est la politesse de ceux qui se font lire, oublier que je suis médecin et ne permettre à ma plume aucun de ces grands mots scientifiques que le lecteur ne comprend jamais.

Et sans doute, mes lecteurs, tout en n'ayant aucune accointance avec la Faculté, ne sont pas sans avoir entendu parler de la maladie de poitrine, de pthisie, d'écrouelles, d'humeurs froides, de carreau, de certaines méningites et péritonites, de carie des os... que sais-je? eh bien toutes ces vilaines maladies-là, c'est de la tuberculose. C'est produit par une sorte d'invisible champignon, par un microscopique végétal, disons le mot, par un *microbe* auquel on a donné le nom de *bacille de Koch*, bacille, parce qu'il a la forme d'un petit bâtonnet, (*bacillus* en latin) de Koch, du nom de celui qui l'a isolé. Nature de la tuberculose

J'insiste sur le mot *végétal* parce qu'un grand nombre de personnes s'imaginent qu'un microbe c'est une vilaine petite bête avec des yeux terrifiants et des pattes crochues. Les microbes, placés au bas de l'échelle de la création, sont tout modestement de petits, d'invisibles végétaux dénués d'intelligence, de sensibilité et de mouvement. Au mot « végétal » j'ai joint l'épithtète microscopique, je veux la justifier. En effet pour distinguer cet infime microbe, coupable de tant de méfaits, il faut avoir à sa disposition



un microscope donnant un grossissement de 1200 diamètres, c'est-à-dire faisant paraître un millimètre grand comme un mètre vingt centimètres. Sous une autre forme, je vous dirai encore que si vous preniez la peine d'aligner 5,000 bacilles tuberculeux bout à bout, arrivé au dernier vous auriez tout juste fait un centimètre de longueur : si vous vouliez couvrir un centimètre carré de ces maléficieux microbes, il vous en faudrait 25 millions et si vous aviez la témérité d'en remplir consciencieusement un centimètre cube, on devrait en mettre 125 milliards à votre disposition.

Les ridicules dimensions de ce microbe, créé pour notre malheur, vous font déjà prévoir que disséminé à droite et à gauche par l'air ambiant il pénètre aisément dans tous les recoins de notre organisme.

Nous n'avons point la prétention de devenir des savants, sachons nous contenter de ces notions.

Historique.

Je demanderai toutefois la permission avant de passer à un autre chapitre, pour vous donner un léger aperçu de l'historique de la question, de prononcer devant vous avec respect, reconnaissance et admiration quatre noms, *Laennec*, *Villemin*, *Pasteur* et *Koch*, auxquels nous devons la connaissance, on peut dire parfaite, de cette redoutable affection qu'est la tuberculose.

Sur ces quatre noms, j'ai la satisfaction de vous dire, non sans émotion patriotique, que trois sont français, un seul est étranger, celui de Koch. Vous voyez, chers lecteurs, que la France d'aujourd'hui est bien toujours cette France glorieuse et bienfaitrice qui éclaire le monde et marche à la tête du progrès.

Laennec à l'aurore du siècle dernier, démontra qu'un certain nombre de maladies décrites, sous des noms très différents n'étaient que des manifestations diverses d'une seule et même affection : la tuberculose dont l'unité

organique était le tubercule, comparable à un grain de mil et visible à l'œil nu. Notre glorieux Laennec, d'un trait de génie, jetait la clarté, cette qualité si française, dans les nébulosités des théories allemandes... Puis vint Villemin, qui, au milieu du siècle dernier, illustra la médecine militaire de notre pays. Ce sagace observateur, par des expériences irréfutables (1865 à 1869), prouva que le tubercule était inoculable et partant que la tuberculose était contagieuse. Je ne vous dirai pas que cette notion capitale fut alors accueillie avec enthousiasme et acceptée par acclamation, tant s'en faut. Nul n'est prophète en son pays.

Mais aujourd'hui, tout le monde est d'avis que la tuberculose est contagieuse et chacun cherche les meilleurs moyens pour se préserver de cette fâcheuse contagion.

Les derniers anti-contagionistes durent déposer les armes et s'avouer vaincus, quand Koch (1882), mettant à profit les travaux de notre grand Pasteur, eut isolé le germe infectieux de la tuberculose, enclavé dans le tubercule : le microbe tuberculeux, le bacille auquel on donna alors le nom de *bacille de Koch*.

Contentons-nous de ces notions superficielles, elles nous suffisent, et passons à un chapitre d'un intérêt plus pratique.

TROISIÈME PARTIE

QUE FAIRE CONTRE LA TUBERCULOSE ?

La réponse à cette question comprend deux ordres d'idées :

1° — Ce qu'il faut faire pour ne pas devenir tuberculeux ;

2° — Ce qu'il faut faire quand on est devenu tuberculeux.

Pour éviter la tuberculose, il y a un certain nombre de choses à faire, et un certain nombre de choses à ne pas faire.

Il faut se proposer de fortifier notre organisme par l'application stricte des règles de l'hygiène, afin qu'au jour de la rencontre presque fatale avec le microbe, celui-ci se trouve en présence d'un terrain impropre à sa culture.

Dans cet ordre d'idées, nous insisterons pour qu'on se garde de débiliter l'organisme par l'abus de l'alcool, le surmenage physique et intellectuel et l'atteinte de certaines maladies évitables (syphilis, etc). Sans avoir la prétention de traiter à fond ce sujet, nous espérons en dire assez pour bien nous faire comprendre et atteindre le but que nous nous proposons.

Et enfin, il faut fuir la contagion tuberculeuse.

Afin de fixer nettement les idées et mettre quelque clarté dans la question, nous allons, dans une sorte de tableau récapitulatif, donner un aperçu des matières que nous avons à traiter sous ce titre général :

A. — QUE FAIRE POUR NE PAS DEVENIR TUBERCULEUX ?

1° Fortifier notre organisme par l'application particulière de certaines règles de l'hygiène :

a) Hygiène des maisons, (respirer un air pur jour et nuit) ;
b) Hygiène du corps, (propreté, vêtements, gymnastique).

2° Eviter de débiliter l'organisme :

a) Par l'alcoolisme ;
b) Par la syphilis ;
c) Par le surmenage physique et intellectuel, l'alimentation insuffisante.

3° Eviter la contagion tuberculeuse qui se fait :
a) Par l'ingestion de viandes et laits tuberculeux ;
b) Par les crachats des poitrinaires ;
c) Par les mauvaises conditions hygiéniques de nos lycées, casernes, salles de spectacles, gares de chemins de fer, wagons, etc, etc. ;
d) Par l'époussetage de nos demeures ;
e) Par le balayage des rues ;
f) Par le mode d'enlèvement des ordures ménagères des villes.

B. — QUE FAIRE QUAND ON EST DEVENU TUBERCULEUX ?

Suivre un traitement qui se résume en ces trois mots : aération continue ; suralimentation ; repos physique et moral.

CHAPITRE PREMIER

CE QU'IL FAUT FAIRE POUR NE PAS DEVENIR TUBERCULEUX.

1°

Pour ne pas devenir tuberculeux, il faut fortifier notre organisme par l'application particulière de certaines règles de l'hygiène, afin de rendre notre corps réfractaire aux attaques du bacille de Koch.

a) **Hygiène des maisons (respirer un air pur jour et nuit).**

Par là nous entendons qu'en nos appartements, il ne faut pas respirer un air confiné et par conséquent vicié. On calcule qu'un adulte aspire en moyenne 500 litres d'air par heure, et exhale 22 litres d'acide carbonique au repos et 36 quand il travaille : par conséquent, à un moment donné, l'air de la pièce où se tient l'adulte, s'il n'est pas renouvelé, se trouve chargé d'acide carbonique; mais le danger provient bien moins de cette quantité d'acide carbonique que de la présence de toxines volatiles.

Expériences de Brown-Séquard et d'Arsonval.

Brown-Sequard et d'Arsonval ont montré que si on condense les vapeurs provenant de l'air expiré et qu'on injecte le produit de cette condensation sous la peau d'un cobaye ou d'un lapin, on les tue aussi sûrement qu'avec la toxine du tétanos ou de la dipthérie. Donc, l'air que nous expirons est chargé de poisons, de toxines et si nous ne renouvelons pas l'air de nos chambres, nous nous condamnons à réinspirer de l'air usé, ruminé, vicié : nous nous empoisonnons nous-mêmes avec nos propres produits.

Conclusion pratique : se rappelant avec Rubner que « la tuberculose est la maladie des espaces clos », 1° renou-

veler l'air de nos demeures par l'ouverture des fenêtres à divers moments de la journée, 2° sortir tous les jours, quel que soit le temps, pour respirer l'air du dehors, car la vie en vase clos, la vie sans air exalte la virulence des microbes, et 3° la nuit, toujours pour la même raison, laisser sa fenêtre entr'ouverte.

Il faut, la nuit, dormir la fenêtre entr'ouverte.

Mais, nous dira-t-on, nous prendrons froid, et nous serons condamnés au coryza perpétuel.

Nullement : placez si vous voulez un paravent entre votre lit et la fenêtre entrebâillée, et ajoutez une couverture sur vos pieds. Essayez, et vous vous en trouverez bien : et en pénétrant le matin dans votre chambre à coucher, on ne sentira pas cette odeur spéciale des chambres non aérées, odeur désagréable, malsaine, trop connue des médecins.

Avouez que c'est là chose facile à faire, et vous le ferez, car vous comprenez que la tuberculose faisant très généralement son invasion dans notre organisme par les voies aériennes, il est important que l'air que nous y introduisons soit pur, indemme de miasmes, de germes de maladies, de microbes, et déjà vous prévoyez que votre demeure devra répondre à certains *desiderata* hygiéniques sur lesquels il est de toute nécessité de s'étendre un peu.

L'hygiène de nos demeures.

Combien nos habitations, d'une manière générale, laissent à désirer au point de vue de l'hygiène. Pourquoi l'homme, si merveilleusement génial dans les inventions et la création des machines à vapeur, des télégraphes avec et sans fil, des téléphones, des phonographes, des fusils, des canons et autres engins de destruction, est-il si peu intelligent dans la construction de ses maisons? Que j'ai vu de vieilles masures démolies sous prétexte d'insalubrité, et remplacées immédiatement par de nouvelles constructions qui, sous une forme nouvelle, présentaient les mêmes défauts! Avant de détruire d'antiques



maisons par amour de l'hygiène, si on enseignait à n'en point élever de nouvelles aussi insalubres que les anciennes !

Il n'est pas absolument rare de voir, dans les faubourgs des villes, quelque ouvrier, employer de sages économies à se construire une maisonnette suivant les règles du parfait non-sens.

J'ai fait souvent un rêve, d'utopiste peut-être, mais en somme aisément réalisable.

Ce rêve le voici :

Dans la mairie de chaque commune de France, serait déposé, pour être mis à la disposition des habitants, le modèle très simple, très explicatif d'une maison hygiénique, type convenant aux bourses modestes.

La hauteur des plafonds, le nombre, la dimension des fenêtres, le mode de dallage, la hotte du fourneau de cuisine pour le dégagement des gaz, la cheminée avec les divers modes de chauffage économique, les water-closets, etc., tout cela serait indiqué, nommé, justifié.

Rien n'empêcherait que ce plan fût mis à la disposition des instituteurs qui, au moins une fois l'an, consacreraient une leçon à l'exposition et à l'explication de ce plan. Ainsi éclairé et instruit, pas un enfant ne quitterait les bancs de l'école sans avoir la notion de « l'habitation hygiénique », qu'il pourrait réaliser, le jour où il se ferait construire une maison.

La construction des habitations devrait être soumise aux lois de l'hygiène.

Nous irons plus loin et nous dirons que pas une maison ne se devrait construire en France sans que, de par la loi, les plans en soient soumis à une commission d'hygiène *sérieuse*, et approuvés par elle. Et alors on ne verrait plus s'élever sous nos yeux des habitations qui font le plus grand honneur à l'imagination des architectes, à leur goût, leur art, mais qui dénotent leur ignorance absolue des lois élémentaires de l'hygiène.

On ne verrait plus certains concierges condamnés à habiter des tanières, nommées loges, qui sont de véritables usines à tuberculose, on ne verrait plus la domesticité reléguée sous les toits dans des chambrettes sans cheminées d'aération ni fenêtres, autres usines à tuberculose.

N'est-on pas autorisé à dire que, socialement parlant, un propriétaire n'a pas le droit de construire une maison à sa fantaisie absolue, en foulant aux pieds les règles nécessaires de l'hygiène, puisque, dans ces conditions, son immeuble devient un foyer de maladies contagieuses et que nous avons le droit de nous défendre, nous et les nôtres, contre la contagion.

L'habitation anti-hygiénique cause de tuberculose.

La vraie manière la plus économique, la plus sûre de lutter contre le fléau social de la tuberculose, c'est de s'attaquer à ses causes. Une des plus fréquentes sans contredit, c'est l'habitation anti-hygiénique. Que dire de ces ruches humaines, immeubles des grandes cités, où les locataires sont parqués dans des cases nommées appartements, et la loge du concierge et les chambres des domestiques trop souvent misérablement sacrifiés ?

Ces maisons doivent être condamnées au nom de l'humanité, au nom de la santé publique. C'est un triste cadeau du XIXe siècle au XXe qui semble l'accueillir avec faveur.

Il faut d'autant plus jeter le cri d'alarme, que la province reniant sa maison modeste mais hygiénique d'autrefois, semble se faire un point d'honneur et s'enorgueillir de la remplacer par de vastes immeubles « à l'instar de Paris » où l'ascenseur se substitue au jardinet de nos pères.

Importance de cette question.

La question des habitations hygiéniques dans les villes est une question de première importance. Car les maisons insalubres sont des foyers de tuberculose d'où le bacille de Koch s'échappe par légions pour aller contagionner ici et là les habitants des divers quartiers de la cité.



La statistique de la mortalité tuberculeuse par arrondissements, à Paris, est très instructive à ce sujet. Alors que dans le quartier des Champs-Élysées, aux riches hôtels, aux habitations salubres prenant jour sur de larges rues où circule abondamment l'air, la mortalité annuelle est de 11 pour 10,000 habitants, elle est de 104 dans le quartier ouvrier de Plaisance.

La maison parisienne usine à tuberculose.

N'est-ce pas le cas de dire : Jugez et comparez! Et cependant, les habitations mêmes des beaux quartiers de Paris, laissent généralement à désirer, au point de vue de l'hygiène, et sont souvent des nids à tuberculose.

Ce nid à tuberculose, c'est parfois la loge du concierge, que le soleil, ce destructeur de microbes, ne visite jamais et l'air du dehors rarement. C'est souvent le sixième étage, où les domestiques sont entassés dans une promiscuité aussi contraire à la morale qu'à la santé physique. Des chambres trop petites, avec un cube d'air insuffisant, ne recevant le jour que d'un vasistas, sans cheminée d'aération, glaciales l'hiver, torrides l'été, deviennent aisément le point de départ d'un foyer de contagion tuberculeuse ; et le riche locataire d'un confortable et hygiénique premier étage se trouve plus d'une fois puni d'avoir relégué ses serviteurs sous les toits. La tuberculose descendra chez lui du sixième étage, à moins qu'elle n'y monte de la loge du concierge...

Si on voulait appliquer les lois de l'hygiène aux maisons de Paris, il faudrait en démolir plus du quart (1).

(1) D'après Maze, il existe en France plus de 200,000 maisons dépourvues de fenêtres. Bertillon nous apprend, qu'à Paris, 315,000 logements, d'une seule pièce, sont habités par 505,000 locataires. Sur ce nombre, 50,321 servent d'abri à 178,000 habitants, et 11,000 donnent asile à 6, 10 personnes et même plus. Ces êtres humains disposent-ils de 4 mètres cubes d'air, et de quel air! alors que les prisonniers jouissent d'un cubage de 22 mètres. Que l'on s'étonne, après cela, que la tuberculose fasse rage à Paris et dans les grandes villes !

Nous oublions trop que nous vivons en société, — et sommes tous solidaires les uns des autres. — Si nous ne voulons pas devenir tuberculeux nous-mêmes, veillons à ne pas le laisser devenir ceux avec lesquels nous sommes obligés de vivre... Si les lambris dorés ne sont pas faits pour tous, tout fils de l'homme, en revanche, a droit à l'air pur et à son rayon de soleil.

Un mouvement assez sérieux se dessine en faveur de la création de maisons hygiéniques, espérons qu'il aboutira.

Une loi est en vigueur qui favorise la construction d'habitations salubres à bon marché ; on ne peut que se réjouir du premier pas fait en cette voie.

A notre dernière Exposition universelle, on a pu, dans l'annexe de Vincennes, visiter des types de maisons ouvrières. Elles étaient l'expression réalisée de bonnes intentions. Etaient-elles bien le type de la maison hygiénique à bon marché ?

Il n'est pas sans exemple que, dans une ville, une Société immobilière se propose la construction de maisons ouvrières.

Comment les choses se passent-elles ?

Maisons ouvrières non hygiéniques.

Sur un terrain quelconque, au lieu d'habitations espacées, séparées les unes des autres par un jardinet, on crée des agglomérations ouvrières, on entasse maison contre maison, étage sur étage, et on y empile, comme dans des casiers, des ménages ouvriers. Deux ménages au rez-de-chaussée, deux ménages au premier, deux ménages au second, et souvent deux ménages sous les toits : ces derniers ont l'avantage de geler en hiver et de griller en été.

De cave, néant ! Pas un endroit frais où l'ouvrier puisse déposer une provision de boissons ou d'aliments, d'où la nécessité d'acheter tout au jour le jour et au prix le plus



élevé ; en guise de jardinet, une courette pavée, où il a bien juste — à son jour — la place de lessiver son linge. Pour les ébats des enfants, la rue et le ruisseau l'été ; l'hiver, la chambre commune, où l'on cuisine, mange et couche et ou l'on sèche les langes du dernier-né.

Etonnez-vous, après cela, qu'en face « d'un home aussi agréable », l'ouvrier des villes affectionne le cabaret, où il s'abrutit par l'alcool, cet avant-coureur de la pthisie.

Etonnez-vous, après cela, si la tuberculose devient l'hôtesse habituelle de ces immeubles, où les ouvriers sont empilés les uns sur les autres.

On a déclaré la guerre à la tuberculose, très bien ! parfait ! mais qui veut la fin veut les moyens. Faisons disparaître les nids à bacilles de Koch, les foyers tuberculeux... Empêchons qu'on en construise de nouveaux, et quoique la chanson dise que là où il y a de l'hygiène, il n'y a pas de plaisir, créons et multiplions le type de la maison ouvrière hygiénique : maison avec cave, rez-de-chaussée et jardinet... Enfin, autant que faire se peut, donnons à chaque ménage sa maison séparée.

Maison ouvrière hygiénique.

Dans la pratique, rapprochons-nous le plus possible de ce type.

Le jardinet retient l'ouvrier et ses enfants à la maison. Ce n'est pas à leur foyer que les ouvriers s'alcoolisent, c'est au cabaret. Rappelons, avec le professeur Hayem, que la phtisie se prend sur le zinc.

Si le type de la maison ouvrière salubre est peu répandu, on peut dire que la maison bourgeoise, confortable et hygiénique, ne l'est guère davantage.

Quand un « rentier » veut faire construire une maison, il ne lui vient jamais à l'idée de s'en ouvrir à son médecin qui, cependant, pourrait lui donner plus d'un bon conseil au point de vue de l'hygiène : il s'adresse tout uniment à un architecte et lui demande, pour le prix le

plus modique, la plus belle maison du monde. Messieurs les architectes sont gens fort aimables, mais ils se soucient souvent de l'hygiène comme un poisson d'une pomme, et sacrifient tout « à la façade. »

Type de maison bourgeoise hygiènique.

Le futur propriétaire, qui ne fait pas fi des lois de l'hygiène, devra veiller d'abord à ce que la cave ne soit pas escamotée ; c'est là, qu'à l'abri des chaleurs de l'été et des froidures de l'hiver, il mettra, s'il le veut, vieillir quelques bouteilles de bon vin de France, et un filtre qui lui donnera une eau pure en toute saison, fraîche l'été, et à l'abri de la gelée l'hiver.

Au-dessus de la cave, un sous-sol assurera la sécheresse du rez-de-chaussée. C'est dans ce sous-sol que sera placé le calorifère qui, dans la saison froide, répandra, dans toute la maison, une température uniforme. . Se défier des calorifères dont la fonte, portée au rouge, charge l'air chaud d'acide cabonique et d'oxyde de carbone.

Au rez-de-chaussée on ménagera un large vestibule, bien éclairé, car là où le soleil est invité à se présenter souvent, le médecin ne fait pas de fréquentes visites, *Dove non va il sole, va il medico*, dit le proverbe italien. Au lieu de parquet, dallage ou mosaïque ; à la place des tentures en papiers, des revêtements de faïence ou de porcelaine, ou une peinture laquée. Le vestibule c'est le grand aérateur de la maison, c'est également là que sont réunies et collectionnées les poussières des 24 heures, balayées le matin hors des chambres ; il y a donc un intérêt majeur à ce que ce vestibule ne renferme ni tentures, ni papiers capables de retenir ces poussières plus ou moins microbifères. Un vestibule idéal serait celui qui pourrait être lavé à grande eau, à la lance.

Dans le même ordre d'idées, on préférera à l'escalier de bois, l'escalier de pierre — sans tapis — qui ne se balaye pas mais se lave.

Dans les chambres on ne ménagera pas les ouvertures, baies et fenêtres, on aura le bon esprit de ne pas obstruer la lumière par l'épaisseur des rideaux.

Dans les cheminées, on placera des appareils Fondé, qui non seulement chauffent bien mais assurent l'aération des pièces.

Dans les chambres à coucher, pas d'alcôves : les lits de fer seront préférés aux lits de bois; des draperies n'empêcheront pas l'air de circuler autour du lit,

Les cabinets de toilette spacieux, éclairés, bien chauffés l'hiver, aux murs vernissés afin qu'on y puisse faire sa toilette à grande eau, contiendront un système de balnéation complet — baignoires et douches.

Les water-closets renfermeront des appareils à chute d'eau et à siphon. Le siphon maintiendra une couche d'eau continuelle entre la fosse d'aisance bien aérée et les appartements et empêchera ainsi le dégagement de ces odeurs méphitiques qui ne sont pas sans dangers et peuvent engendrer des maladies.

Néron mit le feu aux quatre coins de Rome, pour avoir le plaisir de la reconstruire plus belle et plus saine.

Ce moyen — radical, quoique émanant d'un empereur, maître du monde — n'est pas à la portée de tous et s'il fallait brûler ou démolir toutes les maisons anti-hygiéniques de France — bien des gens seraient réduits à coucher à la belle étoile.

On peut souvent hygiéniser des demeures sans grandes dépenses.

Mais sans employer des remèdes aussi énergiques, nous pourrions souvent, sans grandes dépenses, améliorer nos demeures. Si nous devons passer condamnation sur les maisons bâties, demandons du moins à celles que nous voyons construire tous les jours, de respecter davantage les prescriptions de l'hygiène.

Est-il besoin d'ajouter que tant qu'une loi sévère sur la construction de maisons neuves n'imposera pas d'é-

troites obligations sanitaires aux propriétaires et architectes, les mêmes errements se répéteront et on verra une maison neuve non hygiénique succéder à une vieille maison anti-hygiénique ?

Le propriétaire, libre vis-à-vis d'une loi d'utilité publique, continuera à fouler aux pieds les prescriptions les plus élémentaires de l'hygiène, pour le plus grand dommage de ses locataires et n'aura qu'un but, tirer de sa bâtisse le plus de revenus possible, et les maisons neuves comme les anciennes continueront à être des nids de tuberculose.

Une loi de préservation sociale sur les habitations nouvelles est à voter et à appliquer rigoureusement.

Qui la fera voter ? Qui l'appliquera ?

b) **Hygiène du corps** (propreté, vêtement, gymnastique).

Si nous voulons résister à l'attaque du bacille tuberculeux, il nous faut pratiquer l'hygiène du corps et cette hygiène nous la résumerons en ces trois mots : 1° propreté de la peau ; 2° vêtement ; 3° gymnastique.

I. — PROPRETÉ DE LA PEAU

Nécessité de la propreté du corps.

Notre peau, qui nous met en relation avec l'air extérieur, est parsemée d'une myriade de petites glandes, chargées d'assurer en partie la dépuration de l'organisme : c'est la peau, qui en compagnie du rein, doit excréter les produits toxiques de notre corps. Les glandes de notre épiderme sont donc comparables à autant de soupapes de sûreté ; je n'ai pas à vous rappeler quel soin le mécanicien prend de la soupape de sûreté de sa machine, la raison en est simple : il y va du salut de sa vie. Pour des motifs analogues, traitons de même les glandes de notre peau, en d'autres termes, tenons-les en minutieux état de

propreté. Lavons-nous... le fonctionnement très actif de la peau est une des conditions de vie.

La crasse constitue en effet un excellent terrain de culture pour tous les microbes en général, et le bacille de Koch, en particulier, ne se prive pas d'évoluer dans notre peau aussi bien que dans les autres parties de notre corps (lupus tuberculeux de la peau).

Rappelons au passage que les ongles mal entretenus, offrent asile à de nombreux germes de maladies et constituent, chez certains de nos frères, un vrai musée microbiologique.

Nous demandons à insister sur ce lavage, car il y a lavage et lavage, comme il y a fagots et fagots.

Dans la vie journalière combien ne rencontre-t-on pas de personnes qui se figurent volontiers, avoir fait une toilette minutieuse, complète, parce que chaque matin, elles se lavent à l'eau froide !

Trinité de l'eau chaude, savon et eau froide.

Pour se laver, ce qui s'appelle se laver, il faut trois choses : de l'eau chaude, du savon, de l'eau froide et ajoutons : une salle chauffée, l'hiver. Sans cette trinité hygiénique, la toilette est forcement incomplète.

Pourquoi l'eau chaude ? l'eau chaude est nécessaire pour dilater les pores de la peau, et nous exigeons du savon, parce qu'il dissout les corps gras ; sous cette double action de l'eau chaude et du savon, les impuretés de la peau sont enlevées. Il est bon de terminer par l'eau froide. Cet excellent sédatif du système nerveux, affermit les tissus et diminue leur impressionnabilité aux variations de la température extérieure. Pour faire une toilette sérieuse il faut être dévêtu, de là la nécessité d'un cabinet de toilette chauffé l'hiver.

Cette propreté ne sera pas l'apanage des gens du monde. La propreté doit être la vertu de tous et surtout de ceux qui travaillent manuellement, suent, sont exposés aux poussières.

Nous voudrions voir tous les ouvriers, tous les travailleurs prendre l'habitude du grand bain hebdomadaire, qui ne coûte pas plus cher qu'une absinthe et qui au lieu de nuire fait du bien.

Bains chauds gratuits.

Dans certaines villes, on a bien fondé des bains à bon marché, mais ils sont passibles de plus d'une critique. L'installation en est plus d'une fois défectueuse et la propreté laisse à désirer ; il y a de ce côté des progrès à réaliser. Des bains populaires à bon marché devraient exister dans toutes les grandes et petites villes de France, l'installation en serait évidemment simple, mais confortable et la propreté méticuleuse.

Les personnes charitables, les patrons, devraient distribuer des bons de bain comme on distribue des bons de pain... Ces bons spécifieraient le genre de bain qu'on doit prendre : bain simple, d'amidon, sulfureux, et chaque baigneur aurait droit à un morceau de savon et à du linge, cela ferait partie intégrante du bain.

Il y a là pour les gens riches une intelligente donation à faire à leur ville.

Les Américains auxquels la fortune a souri, ont souvent l'habitude, à leur mort, au lieu de laisser dans son intégralité leur bien à leurs héritiers, d'en distraire une partie pour une fondation d'utilité publique: il serait à souhaiter que cet exemple se généralisât en France, ce pays de la bienfaisance par excellence.

Cette question des bains publics à bas prix est plus importante qu'on ne le pourrait croire peut-être au premier abord : un ouvrier qui prend soin de son corps, évite certaines maladies, par exemple, les coliques saturnines s'il est peintre; mais de plus, par cela seul qu'il a le souci de la propreté du corps, il exigera que son ménage soit propre et bien tenu et dans le même ordre d'idées, il fuira les logements mal aérés, non ensoleillés: là

où la propreté règne, le médecin entre rarement et la maladie ne séjourne guère. Et voilà comme quoi cette question de bains nous intéresse au point de vue de prophylaxie tuberculeuse. Toutes les municipalités de villes devraient inscrire dans leur programme de travaux à exécuter, la fondation de bains et douches publics à bon marché ; les personnes charitables qui s'intéressent au sort des miséreux, achèteraient à la municipalité des bons de bains et les distribueraient dans les familles pauvres qu'elles visitent.

Utilité des bains.

Quel est le médecin de grande ville qui, pénétrant dans des milieux ouvriers, n'ait pensé : Quel dommage de ne pouvoir envoyer tous ces gens-là, père, mère, enfants, « se décrasser » sous une douche d'eau chaude ; cela vaudrait mieux, pour leur santé, que les sirops que je suis réduit à leur prescrire. — Et, qu'on ne s'y trompe pas, la santé publique ne peut se désintéresser de la propreté de chacun, car ces milieux sales, auxquels nous faisons allusion, sont de vrais foyers d'infection, d'où s'élance la contagion qui va frapper ici et là. Il y a là, nous le répétons, de grands progrès à réaliser dans ce sens. Ils sont faciles. Pourquoi ne les mettrait-on pas à exécution ?

Chaque municipalité devrait être tenue d'avoir son étuve à désinfection. Elle devrait tenir à honneur de construire des salles de bains et de douches à prix réduits pour les indigents.

Les gens sales n'iront jamais, diront les amis de la routine, et préfèreront garder leur crasse plutôt que de prendre la peine d'aller aux bains, ou bien ils s'y rendront tous le même jour, et à la même heure, etc..., et le service deviendra impossible.

Nous pourrions répondre : Commencez par construire votre établissement de bains et douches, nous verrons

ensuite; le reste n'est plus qu'une affaire de réglementation. Vous, monsieur, vous, madame, qui vous intéressez à un ménage ouvrier chargé d'enfants, vous jugez que ces enfants se porteraient mieux s'ils prenaient, chaque semaine, un bain chaud, savonneux, ou si, sous la douche d'eau chaude, ils faisaient une toilette « *consciencieuse* », des pieds à la tête, mais vous doutez que les bons de bains, que vous remettez *ad hoc*, soient employés. Vous pouvez, je crois, aisément obtenir, sans grande dépense d'imagination, que ces enfants prennent un grand bain par semaine ; par exemple, qui vous empêcherait de dire à la mère de famille : Si le mois prochain vous pouvez justifier que, chaque semaine, vos enfants ont pris un grand bain de propreté, je vous donnerai un bon supplémentaire de pot-au-feu. Oserez-vous soutenir ensuite que la mère n'enverra pas ses enfants au bain ?

Cela semble banal de prime abord, d'entendre parler « propreté », tant la propreté est une vertu qui s'impose.

La propreté au collège et à la caserne.

Hélas ! que de gens pèchent contre elle : à commencer par les éducateurs, les directeurs de collège... J'espère que de grands progrès ont été accomplis, depuis que j'ai fait mes adieux à l'*Alma parens*... Quand j'étais écolier, la toilette du matin — l'hiver principalement — se faisait d'une façon absolument défectueuse : un couloir glacial, où l'eau vous était distribuée avec parcimonie, représentait le cabinet de toilette ; l'eau chaude — la seule qui nettoie — y était totalement inconnue ; quant à la brosse à dents elle était considérée comme un objet inutile, et cependant, il est de toute importance, pour la santé générale, d'avoir de bonnes dents ; et il n'est pas sans exemple qu'une dent cariée ait servi de porte d'entrée à la tuberculose... On avait le droit de se laver les pieds,



juste une fois le mois, la veille de la grande sortie. Tant pis pour celui qui manquait son tour, il était renvoyé au mois suivant... Les écoliers de ma génération justifiaient amplement l'expression connue : sale comme un collégien. A la caserne, également, la propreté laisse souvent à désirer. Je sais que de grandes améliorations ont été apportées au régime intérieur des casernes. Le soldat n'est plus considéré comme un être à part qui, depuis le premier jour de l'année jusqu'au dernier, doit vivre d'une gamelle, toujours la même ; il a droit à une serviette, et n'est pas condamné, comme de mon temps, à employer des ruses d'Apache pour la dissimuler le jour d'une revue de détail ; l'eau est distribuée plus libéralement. Jamais les officiers ne se sont autant préoccupés de la santé de leurs hommes ; — mais qu'il y a encore de vieux errements à supprimer, et combien de fois une mesure admirable, sur le papier, laisse à désirer dans l'application !

Visitant un jour une caserne sous la conduite d'un capitaine de mes amis, je le félicitais de la propreté du casernement, de tous les progrès accomplis en ces dernières années : gamelle variée, réfectoires, chambrées cirées et aérées.,. et quand il m'eut dit que les soldats jouissaient d'une salle de douches, j'allais atteindre le paroxysme de l'enthousiasme. Hélas ! il ajouta bien vite que cette installation était défectueuse, et les douches pas toujours données comme elles le devraient être.

Hygiène des collèges et des casernes.

Si vous voulez que les collèges et les casernes ne deviennent jamais des nids à tuberculose, il faut veiller plus sérieusement sur l'hygiène des collégiens et des soldats... Cette hygiène, reconnaissons-le, est souvent défectueuse : la propreté du corps, du moins en la saison froide, n'est que trop négligée. Ces choses se disent, on en reconnaît le bien-fondé. Que fait-on pour y obvier ?

Les tuberculeux sont, au point de vue social, des non-valeurs. Le bénéfice que la collectivité retirerait de bonnes installations hygiéniques, et dans les collèges et dans les casernes, compenserait, largement, les dépenses qu'elles nécessiteraient.

Que de choses nous resteraient à dire, si nous voulions entrer dans le détail de la vie de chaque jour. Cela nous entraînerait bien loin. Nous pensons en avoir dit assez pour faire comprendre à nos lecteurs les *desiderata* de l'hygiène. Puissent les vœux des hygiénistes trouver quelque écho auprès de « ceux qui peuvent. »

Programmes universitaires trop chargés.

Notre système d'éducation en France est absurde. L'Université nous oblige à subir, pour nos enfants, des programmes qui sont arrêtés par des hommes éminents, spécialistes dans leur partie et généralement âgés. Leur âge avancé fait qu'ils n'ont aucune idée de ce qu'est un cerveau d'enfant, des besoins de son corps, etc., etc. Chaque spécialiste en telle ou telle faculté la prise particulièrement, ne voit rien au-dessus de cette faculté, et trouve tout naturel d'en imposer l'étude complète à l'écolier. De là des programmes beaucoup trop chargés, qui imposent à l'enfant de nombreuses heures de classe et d'étude — et lui laissent de rares heures de récréation — et quelles récréations, et prises dans quelles conditions !! On se demande en vertu de quelle loi les hommes imposent aux enfants un régime dont ils ne voudraient point pour eux-mêmes. Si on voit très bien ce que la santé physique de l'enfant perd à la mise en pratique de règlements absurdes, on ne voit pas très bien ce que son intelligence y gagne. Tout le monde se plaint, récrimine contre l'organisation universitaire, on reconnaît généralement qu'elle est contraire au plus simple simple bon sens : donc elle durera.

L'École des Roches.

Il serait injuste de ne pas reconnaître que certaines initiatives privées ont essayé de secouer le joug de

« l'*Alma mater* », par exemple, M. Demolins, avec son école des Roches, et d'autres en Normandie et dans 'Esterel : on ne peut que se réjouir de cet effort et espérer qu'à un moment donné il en résultera quelque bien pour la collectivité des écoliers francais.

Ligue des Médecins et des Familles.

Les médecins se sont émus de cet état de choses, et ont fondé la Ligue des médecins et des familles pour l'amélioration de l'hygiène physique et intellectuelle dans les écoles. Le titre de cette Ligue est un peu long, mais ses intentions sont bonnes ; et le jour où elle aura consenti à se nommer tout simplement Ligue d'hygiène scolaire, elle sera devenue parfaite.

Cette Ligue est présidée et dirigée par des médecins des hôpitaux de Paris.

Le siège social de la Société est à Paris, 37, rue des Mathurins, au domicile du secrétaire général, le docteur Albert Mathieu, médecin des hôpitaux ; la cotisation annuelle est de 2 francs. Elle publie un bulletin trimestriel, fort intéressant pour les pédagogues et les pères de famille.

Elle a pour but :

1° D'appeler l'attention sur les inconvénients que pré sente l'organisation actuelle du régime scolaire pour des enfants et des jeunes gens en voie de développement ;

2° D'obtenir que l'on donne aux exercices physiques, *sagement mesurés*, et à la vie au grand air toute l'importance qu'ils réclament à cet âge ;

3° De faire réformer les programmes et les méthodes scolaires de façon à éviter le surmenage cérébral et l'éparpillement des efforts intellectuels ;

4° De réclamer pour les médecins, seuls compétents en matière d'hygiène, et pour les pères de famille, une participation plus effective dans la réglementation de la vie physique et intellectuelle des écoliers.

II. — LE VÊTEMENT AU POINT DE VUE DE LA PROPHYLAXIE TUBERCULEUSE

Un simple mot sur le vêtement. **Le vêtement.**

S'il est bon d'endurcir le corps, de le rendre réfractaire aux attaques du contage tuberculeux, en ne l'enfouissant pas sous les vêtements, il ne faut pas non plus tomber dans l'excès contraire par imitation exagérée des Anglais; comme le font certains parents qui durant les froids vifs de l'hiver, laissent sortir de jeunes enfants jambes nues et trop légèrement vêtus.

C'est le moment de rappeler l'adage ancien : *In medio stat veritas.* Le vrai est dans un juste milieu ; car il faut se défendre contre les bronchites et congestions pulmonaires qui pourraient être le premier acte du drame tuberculeux.

Nous insisterons pour qu'on n'incarcère pas, dans un col carcan, le cou de l'enfant ou du jeune homme qui n'a point atteint son complet développement.

Le cou doit être suffisamment dégagé pour laisser la fonction de respiration s'accomplir aisément. Dans les sanatoria, on recommande aux tuberculeux de porter des cols bas, largement ouverts.

III. — LA GYMNASTIQUE

Importance de la gymnastique comme moyen préventif de la tuberculose.

Nous savons que nous sommes entourés de divers e nombreux germes de maladies. Ces germes nous menacent comme autant d'ennemis; c'est à nous de ne pas laisser une fissure dans la place forte, sinon, ils y pénétreront et gare à nous! A l'heure actuelle, il n'y a pas de semences de maladies plus répandues que celles de la tuberculose, qui nous intéresse exclusivement ici. Nous ne pouvons éviter son attaque, un jour ou l'autre nous devrons la subir, l'essentiel pour nous, c'est de



présenter à ses coups un bouclier impénétrable : un corps en « *non état de receptivité morbide* » ; il est donc indispensable pour ne pas devenir tuberculeux que tous nos organes soient sains, en parfait fonctionnement.

La propreté du corps, le bon état de notre peau est un de ces éléments de parfait fonctionnement de l'organisme.

La gymnastique en est un autre.

La gymnastique rationnelle.

Mais entendons-nous bien, la gymnastique bien comprise, non pas cette gymnastique qui consiste à nous faire grimper comme des singes ou à enlever, sous le nez de nos compatriotes « *épatés* », des haltères d'un poids invraisemblable. Cette gymnastique qui peut avoir ses avantages est et restera celle des hommes de sport, ce n'est point d'elle qu'il s'agit ici. La gymnastique que nous recommandons, c'est celle qui, chez l'enfant, favorise le développement normal et intégral des organes centraux, assure aux poumons leur plein épanouissement, lutte contre les ptoses et l'adipose, et entretient la souplesse de nos articulations, bref, nous met dans les meilleures conditions pour résister aux inévitables attaques du bacille de Koch.

Cette gymnastique rationnelle à laquelle je fais allusion est communément appelée suédoise du nom du Suédois Ling qui en a posé les principes et l'a mise en honneur chez les Scandinaves qui s'en sont servi comme d'un moyen héroïque pour lutter contre la tuberculose qui les décimait.

Cette gymnastique qui n'exige ni agrès, ni terrain spécial, consiste surtout en certains mouvements faciles à exécuter.

C'est une gymnastique essentiellement respiratoire. La plupart des actes de la vie favorisent le développement des muscles fléchisseurs. C'est avec ses fléchisseurs,

qu'armé de la pelle et de la pioche, l'homme arrache à la terre son pain quotidien ; c'est avec ses extenseurs qu'il redresse sa tête vers le ciel et affirme sa royauté sur la création.

La gymnastique suédoise exerce tous les muscles.

La gymnastique suédoise a précisément pour but de rétablir l'harmonie de notre musculature et de donner une vigueur égale à nos extenseurs sacrifiés. Elle porte principalement son action sur les muscles cervico-dorso-lombaires qui dilatent le thorax que les fléchisseurs ont tendance à retrécir.

Elle devrait faire partie intégrante de la toilette matinale : un enfant qui y consacrerait cinq à dix minutes chaque jour, entrerait à pleines voiles dans l'adolescence et ferait un merveilleux soldat à vingt ans.

Pourquoi cette gymnastique sanitaire n'exigeant aucuns frais, s'appliquant aussi bien aux filles qu'aux garçons, n'est-elle pas enseignée dans toutes nos écoles primaires ?

J'ignore ce qu'est la gymnastique à la caserne, je l'imagine bien enseignée et bien pratiquée... mais ce qu'on peut affirmer c'est qu'à l'école, au collège, elle n'atteint point son but. Là, tout est à créer ou plutôt à recréer, car on fait de la gymnastique au collège, mais quelle gymnastique et dans quelles conditions ! Au commencement de chaque récréation (trop courtes dans nos écoles), les élèves, classe par classe, devraient faire des mouvements d'ensemble, sous la direction d'un de leurs camarades, pendant quelques minutes, avant de se livrer à leurs jeux.

Bons effets de la gymnastique dans la lutte contre la tuberculose.

Ces exercices d'assouplissement, de tenue normale, physiologique, assureraient à l'écolier qui quitte son collège, un corps résistant et souple. Ce n'est pas ici le lieu de traiter à fond cette question, mais nous en avons dit assez pour nous faire comprendre. Qui veut la fin,



nous ne nous lasserons pas de le répéter, veut les moyens.

Si la France veut avoir de valeureux soldats, de robustes citoyens et voir la tuberculose émousser ses coups contre ses enfants, il faut changer profondément la vie de collège et apporter plus d'une modification à la vie de caserne.

On se préoccupe en haut lieu de ces questions, on reconnaît le bien-fondé de nos réclamations, mais que les progrès, hélas, sont lents à venir !... et pendant que la tuberculose continue à coucher chaque année 150,000 Français dans la tombe, on discourt beaucoup, encore, et toujours, mais on ne fait rien, ou peu de chose.

Depuis que ces pages sont écrites, je sais que sous l'heureuse influence du Dr Michaux, chirurgien des hôpitaux, cette gymnastique rationnelle s'est répandue dans les patronages ouvriers de France. Grâce à l'initiative du colonel Derué, elle aurait forcé le seuil des casernes, des écoles primaires de la ville de Paris.

Pour répondre au but que nous en attendons dans les collèges et lycées, il serait à souhaiter que ces exercices fussent répétés fréquemment en de courtes séances, qui seraient des séances de repos intellectuel et non de fatigue corporelle.

Il y a deux manières d'enseigner la gymnastique à des écoliers : la manière intelligente... et l'autre.

2°

Si nous voulons ne pas devenir tuberculeux, il faut éviter de débiliter notre organisme :

a) par l'alcoolisme ;

b) par la syphilis ;

c) par le surmenage physique et intellectuel, une alimentation insuffisante.

A. — L'ALCOOLISME.

Nous n'envisagerons l'alcoolisme — cette question capitale qui mériterait un traité spécial — que dans ses seuls rapports avec la tuberculose, rapports étroits de cause à effet.

Il faudrait d'abord bien s'entendre sur ce que c'est qu'un alcoolique, un éthylique. **Ce qu'il faut entendre par alcoolique.**

Pour beaucoup de personnes, un alcoolique c'est cet homme qui a bu tellement d'alcool qu'il déraisonne, bat les siens, brise tout chez lui, et a des attaques de *delirium tremens*.

Evidemment, cet homme-là est un alcoolique, mais il ne forme pas la majorité des alcooliques.

La plupart du temps, l'alcoolique est un homme qui ne déraisonne point, qui ne bat personne et ne brise aucun objet ; il ressemble à tout le monde et a toutes les apparences de la bonne santé ; mais en réalité, les cellules de son organisme sont altérées par l'alcool qu'il absorbe tous les jours, sous des formes diverses : vin en excès, cognac, Calvados, marc de Bourgogne, absinthe et autres apéritifs.

De l'usage habituel de l'alcool, résulte une dégénérescence lente, imperceptible de nos organes. Qu'un germe de maladie vienne à tomber sur cet organisme affaibli, dégénéré par l'alcool, et immédiatement il se développera avec rapidité et intensité. Une pneumonie, une fièvre typhoïde qui généralement guérissent chez un homme de santé moyenne, sont presque fatalement mortelles et rapidement mortelles chez un alcoolique. Chez l'éthylique toutes les maladies, toutes les blessures prennent un caractère dangereux ; les médecins sont à même de le constater chaque jour, et quand ils sont en face d'un

alcoolique, ils font toujours les plus grandes réserves au sujet de la guérison.

Or, comme de tous les germes de maladies, le plus répandu est celui de la tuberculose, l'alcoolique est très exposé à son attaque, et quand l'attaque a lieu, il faiblit, il est vaincu d'avance, « l'alcool fait lever la semence de pthisie » a-t-on dit. C'est ce que nous voyons tous les jours, principalement dans les villes, là où le bacille de Koch est si commun : on peut dire de l'alcoolique des villes que sa fin naturelle est la pthisie.

Les tuberculeux sont souvent des alcooliques ou fils d'alcooliques.

Aussi, les deux tiers à peu près des tuberculeux sont-ils alcooliques, en d'autres termes, sur les 150,000 Français qui meurent annuellement de tuberculose, il y a environ 100,000 alcooliques ou fils d'alcooliques, ce qui revient à dire que si l'éthylisme, cette lèpre des temps actuels, pouvait disparaître subitement de France, grâce à un coup de baguette magique, il ne mourrait plus que 50,000 tuberculeux par an. Donc chaque année la France compterait 100,000 citoyens de plus, soit en l'espace de dix ans, un supplément de un million de Français.. et comme ces citoyens se marieraient, auraient des enfants, vous en pressentez de suite les conséquences au point de vue social. Parmi ces nombreux survivants, il se trouverait peut-être des hommes remarquables, des hommes bienfaiteurs de leur pays, du monde entier. Vous figurez-vous Pasteur fils d'alcoolique ou alcoolique lui-même, fauché par la tuberculose à 25 ans ? Quelle perte irréparable pour la France et l'humanité tout entière !

Il y a entre l'alcoolisme et la tuberculose une telle affinité, que le professeur Laudouzy, a pu écrire : « L'alcool fait le lit de la tuberculose », et le professeur Hayem s'écrier : « La pthisie se prend sur le zinc » d'ailleurs on a nommé la tuberculose « la fille aînée de l'alcoolisme, et on stigmatise, l'alcool du nom de « poison phtisiogène ».

Chez les peuples, où le taux de la consommation de l'alcool monte, la mortalité tuberculeuse monte. Ce sont les nations les plus alcoolisées qui sont le plus tuberculisées. En France, les départements qui perdent le plus de tuberculeux, sont ceux qui consomment le plus d'alcool, et plus du tiers des enfants d'alcooliques meurent de pthisie. La phtisie est fréquente chez tous les manieurs d'alcool, ajoutons que le tuberculeux alcoolique est considéré comme incurable par les spécialistes.

Si Jules Simon a pu écrire que le taudis était le pourvoyeur du cabaret, le professeur Brouardel, a ajouté que le cabaret était le pourvoyeur de la pthisie...

Les buveurs d'alcool, quand on leur reproche leur vice, ne manquent jamais de vous citer tel alcoolique qui est mort âgé. Avec le professeur Debove, nous leur dirons qu'il y a pour le poison-alcool, comme pour les autres poisons, certaines tolérances personnelles. Ces tolérances sont tout à fait exceptionnelles, et c'est le cas où jamais de repéter que l'exception confirme la règle. Et nous rappellerons avec M. Duclaux (1), que « l'alcool est toujours un ami dangereux dont il faut se méfier ».

L'État a le droit et le devoir de reprimer l'alcoolisme.

Si ce n'était un hors-d'œuvre dans une étude consacrée à la tuberculose, je démontrerais que l'Etat ne peut pas plus se désintéresser de la question de l'alcoolisme, qu'il ne peut le faire de la question de la tuberculose ; que non seulement il a le droit de prendre des mesures restrictives de l'éthylisme, mais qu'il en a le devoir. Les municipalités elles aussi ont des devoirs à remplir et chacun de nous peut s'en dire autant. Je me propose ici simplement de faire comprendre qu'au seul point de vue égoïste de notre propre conservation, nous ne pouvons nous désintéresser de la question de l'alcoolisme.

(1) *Revue de Paris*, 15 juin 1896.

Les alcooliques sont des propagateurs de tuberculose.

Supposons, si vous le voulez bien, ami lecteur, que vous habitez avec votre famille une maison repondant à toutes les exigences de l'hygiène ; vous y menez une vie sobre et régulière ; vous avez reçu le jour de parents qui ne vous ont légué aucune tare héréditaire, bref, vous jouissez, vous et les vôtres d'une santé normale. . et il semble bien que de longs jours vous soient dévolus. Le malheur veut que dans votre voisinage vivent un ou plusieurs alcooliques; ils rentrent dans la catégorie moyenne des éthyliques ; ce sont des alcooliques silencieux, sans crises de *delirium tremens*, sans manifestations homicides; ils passent inaperçus, mais peu à peu l'usage de l'alcool a diminué leurs résistances vitales et, comme la majorité de leurs frères en alcoolisme, ils sont devenus tuberculeux. Comme la plupart des tuberculeux, ils jettent autour d'eux, dans les rues qu'ils traversent, des milliards de semences de tuberculose; un beau jour, à la suite d'une vulgaire bronchite qui l'a mis en état de réceptivité morbide, un de vos enfants contracte la phtisie sous l'influence de ces germes infectieux: la fatalité voudra peut-être que cette tuberculose prenne la forme aiguë, et sous les yeux de la science impuissante, en quelques jours, un fils chéri, une fille bien aimée, vous sont enlevés: demandez à votre médecin si c'est du roman ce que je raconte là, et s'il est embarrassé pour vous citer des faits analogues !

Nous sommes solidaires les uns des autres nous avons le droit de nous défendre contre les alcooliques.

Cette graine de tuberculose, ce n'est ni vos domestiques, ni vous, qui l'avez donnée à votre malheureux enfant, ce sont vos voisins les alcooliques, et ces derniers n'ont cultivé en eux le bacille de Koch que du jour où ils sont devenus éthyliques; car, encore une fois, le verre d'alcool est souvent le précurseur de la tuberculose, et vous êtes en droit de dire : « Sans ces misérables buveurs d'alcool qui ont infecté mon enfant, je le posséderais encore. »

Vous voyez donc que vous ne pouvez, même au seul

point de vue égoïste, au point de vue purement personnel, être indifférent à l'existence ou à la non-existence de l'alcoolisme en France. Nous vivons en société, nous ne pouvons nous désintéresser les uns des autres, l'homme est solidaire de son voisin.

C'est une grande loi de la nature à laquelle le plus monstrueux égoïste de la terre est obligé de se soumettre humblement. Malgré toutes ses richesses, le millionnaire peut très bien mourir d'un germe infectieux provenant d'un miséreux qui couche sous les ponts et vit du morceau de pain de la charité.

L'alcoolisme étant le grand générateur de la tuberculose, c'est à lui qu'il faudrait s'attaquer principalement. *Principiis obsta, sero medicina paratur.* Il est plus logique d'empêcher le mal de se produire que de s'efforcer de le guérir une fois établi.

L'Etat qui a besoin de citoyens valides ne peut se désintéresser de la question : il a le devoir de lutter contre ce fléau par des lois restrictives énergiques. Il y aurait pour le législateur, pour l'homme d'Etat, une généreuse initiative à prendre? Qui osera déclarer la guerre à l'armée des alcooliseurs et des alcoolisés? Sans doute les ministres de l'Instruction publique, de la Guerre et de la Marine ont engagé la lutte. Mais tandis qu'ils prennent des arrêtés contre l'alcoolisme, le ministre des Finances souhaite tout haut que les Français, ses frères, boivent beaucoup d'alcool, afin que cela rapporte beaucoup d'argent au Trésor, et lui permette d'équilibrer son budget. Un impôt établi sur l'empoisonnement des contribuables est un impôt qui coûte cher, très cher... L'équilibre d'un budget qui repose sur la dégénérescence de la race est un équilibre instable.

La France tient la tête l'alcoolisme et de la tuberculose.

L'alcoolisme, auquel la France doit d'être le pays le plus tuberculisé de l'Europe, est un péril si manifeste

qu'il a fait jaillir de notre sol des ligues antialcooliques dues à l'initiative privée. Ces ligues s'efforcent de toutes façons de lutter contre ce fléau et luttent indirectement contre la tuberculose en s'attaquant directement à l'alcoolisme, cause principale de la pthisie.

Pourquoi ne sont-elles pas mieux secondées par l'Etat ? Qu'on diminue le nombre des cabarets en France, et il sera moins nécessaire d'y construire des sanatoria.

Comme conclusion pratique de ce chapitre, nous dirons à nos lecteurs : « Si vous voulez ne pas devenir tuberculeux, non seulement ne devenez pas alcooliques, mais veillez à ce qu'on ne le soit pas autour de vous, car souvent l'alcoolique devient victime de la tuberculose ; or, la tuberculose est contagieuse et fait tache d'huile. »

Réprimer l'alcoolisme c'est tarir la source principale de la tuberculose.

Tout tuberculeux a des chances de contagionner ceux qui sont en contact avec lui. Moins il y a de tuberculeux, et moins il y a de chances de contagion. N'oublions pas que l'alcoolique met au monde des enfants de mauvais tempérament, très disposés à contracter la tuberculose et à contaminer d'autres enfants, les vôtres en premier, peut-être.

Qu'il soit distillé et vendu beaucoup d'alcool en France, nul ne le saurait trouver mauvais à condition que ce soit de l'alcool industriel, de l'alcool-utile, nous déchargeant du lourd impôt que nous payons aux pétroles étrangers.

Tant que la France continuera à boire autant de spiritueux qu'elle en boit depuis un quart de siècle environ, elle continuera à être autant tuberculisée.

Répétons-le en terminant : l'attaque la plus directe, la plus intelligente, la plus efficace qu'on puisse diriger contre la tuberculose, c'est la lutte contre l'alcoolisme (1).

(1) Nous ne saurions trop engager le lecteur qu'émeut cette question si troublante, éminemment sociale de l'alcoolisme en

B. — LA SYPHILIS

Ce n'est pas le lieu de décrire cette maladie, mais nous ne pouvons pas ne pas écrire ce nom, car cette affection, acquise ou héréditaire, est de celles qui ouvrent une porte d'entrée à la tuberculose.

L'État ne peut se désintéresser de la question syphilis.

Pour cette raison, l'Etat, qui a besoin de soldats vigoureux, de citoyens valides, a le droit et le devoir de ne pas se désintéresser de ceux qu'on a rangés sous la dénomination suggestive d' « *avariés* ».

Et la question syphilis est assez sérieuse pour que le professeur Fournier, de la Faculté de médecine de Paris, ait cru devoir se mettre à la tête d'une Ligue ayant pour but de lutter contre cette redoutable affection qui, avec l'alcoolisme et la tuberculose, constitue ce qu'on a appelé la triade des pestes contemporaines (professeur Fournier).

La syphilis soulève une série de problèmes que nous ne voulons même pas effleurer : Prostitution, Traite des blanches, etc.

La famille peut lutter contre l'extension de la syphilis.

Nous voudrions simplement exposer ici ces deux idées : La famille peut et doit lutter contre l'extension de la syphilis. L'Etat, au seul point de vue utilitaire, en a également le pouvoir et le devoir.

Le père de famille devant la syphilis.

La source habituelle, on peut dire exclusive de cette maladie est bien connue. Pourquoi le père de famille

France d'adhérer à une des nombreuses ligues antialcooliques nées du danger que l'abus de l'alcool fait courir à la France.

Ne pouvant nommer toutes ces sociétés antialcooliques nous nous contenterons de signaler les deux plus anciennes et les plus importantes de Paris: la Ligue nationale contre l'alcoolisme dont le Siège social est à Paris, 94, boulevard Beaumarchais et l'Union française antialcoolique, 5, rue de Latran.

ne met-il pas son fils, devenu jeune homme, en garde contre la source de cette maladie?

Croit-on que le fin du fin d'une bonne éducation soit de laisser un grand garçon persévérer dans l'ignorance des choses de la génération?

Pourquoi ne pas faire connaître à nos fils les dangers qui les menaçent à un certain âge de leur vie?

Quels cris vous pousseriez si votre fils, ne sachant pas nager, se jetait à la mer; et souvent vous le lancez à travers la mer orageuse du monde, sans lui avoir donné les premières notions « de natation morale ».

L'erreur de la plupart des pères de famille, c'est de croire à leurs enfants une candeur qu'ils ont perdue depuis longtemps.

Ne laissez donc pas à des camarades plus âgés ou plus polissons, à des domestiques plus ou moins vicieux, aux conversations d'école, de collège, d'atelier, aux spectacles de la rue, aux gravures et aux brochures obscènes, le soin de déniaiser vos enfants.

Venant de cette source discutable, ces notions seront mal données et iront contre votre but. On parlera à monsieur votre fils des roses, on lui taira les épines, et c'est surtout les épines qu'il faut lui signaler, si vous ne voulez pas qu'il coure le risque d'augmenter le trop nombreux régiment des *avariés*, où se recrute plus d'un tuberculeux.

Au père de famille le devoir de crier à son fils : « Garde à toi! » Sinon, craignez que ce dernier n'apprenne trop tard et à ses dépens ce que vous auriez dû lui enseigner plus tôt à titre de préservation.

C'est un sujet bien scabreux, dira plus d'un père de famille, et qui me répugne singulièrement et je ne sais comment m'y prendre.

A ces pères de famille « embarrassés », signalons

l'opuscule du docteur Paul Good (1), ex-interne des Hôpitaux, ancien médecin de la Marine « Hygiène et morale » : ouvrage édité par la Ligue de la moralité publique.

Vous n'osez parler? Faites lire à votre fils, quand le moment en est venu, ce petit livre qui devrait être entre les mains de tous les pères de famille, de tous les éducateurs de la jeunesse.

Déposons une fausse et condamnable pruderie. Il vaut mieux que nos fils sachent par nous un peu tôt ce que sont certaines maladies contagieuses que de les apprendre trop tard de la bouche du médecin qui les traite.

L'Etat peut et doit lutter contre l'extension de la syphilis.

Il y a longtemps que l'Etat s'occupe de lutter contre l'extension de la syphilis. Nous le répétons, ce n'est pas ici le lieu d'étudier si l'Etat, par les règlements de police actuellement en vigueur, atteint bien le but qu'il se propose. Cette question à l'ordre du jour a été discutée en divers congrès et est loin d'être résolue.

Mais il est un devoir que l'Etat pourrait aisément remplir du jour au lendemain, c'est d'assurer la propreté morale de la rue qui appartient à tout le monde.

En ces dernières années, l'imagerie et les publications obscènes ont pris, en France, un développement inouï : c'est la licence dans toute sa plénitude.

De tout temps, il s'est rencontré des hommes qui trouvaient leur plaisir dans la scatologie. Certains hommes écrivaient des œuvres pornographiques avec dessins licencieux que d'autres lisaient. Mais cela se passait en catimini. Ces œuvres se vendaient sous le comptoir et fort cher, paraît-il, ce qui limitait forcément le nombre d'acheteurs. N'était acheteur que qui voulait et la vue des passants n'était offusquée par aucune image obscène, la rue était propre.

(1) Hygiène et morale : Dr Paul Good, Saint-Etienne, 2, rue Balay. Au Relèvement social, prix 0 fr. 50.

La rue école d'immoralité.

De nos jours, les choses ont changé. La rue est devenue pour la jeunesse une véritable école d'immoralité... L'obscénité publique se colle sur les murs, s'étale à la devanture des boutiques, des kiosques de journaux, des bibliothèques de chemin de fer, et elle a atteint des proportions telles que la Ligue française de la moralité publique, sous l'action énergique du Relèvement social (1) a pris l'initiative d'une pétition au président du Conseil, pour mettre un terme à ces abus qui n'ont pas même l'excuse de l'art, car ces gravures sont ignobles et bêtes.

Socialement parlant, on a le droit de protester contre la publicité de l'image obscene.

Au point de vue purement utilitaire, au point de vue social, nous avons le droit de protester contre cette licence, car ainsi qu'il est écrit dans la pétition dont nous venons de parler : « A chaque pas, les regards de nos enfants sont attirés par des dessins obscènes qui éveillent dans leur imagination une curiosité malsaine et les *poussent à transformer en actes* les suggestions que provoquent en eux les scènes ignobles dont ces dessins sont la reproduction », et l'on sait dans quelles conditions déplorables de santé, avec quelles chances de contagion, « les jeunes gens passent de la théorie à la pratique, « transforment leurs suggestions en actes. »

Par conséquent, au seul point de vue de l'utilité générale, socialement parlant, pour fermer l'une des portes de la tuberculose, on est en droit de demander à l'autorité publique d'interdire cette orgie de gravures et brochures licencieuses, vendues à vil prix.

Il n'y a qu'à écouter les conversations des gamins des rues, des « jeunes potaches » qui viennent s'écraser le nez sur les vitrines des boutiques, en contemplation devant ces publications obscènes, rehaussées de dessins

(1) Le Relèvement social : 40, rue Fontainebleau, Saint-Etienne (Loire), journal bi-mensuel, 2 francs par an.

suggestifs, pour juger de l'effet produit et être fixé sur les suites heureuses de ces ignobles publications.

Le bourgeois a la ressource de faire accompagner ses filles et, dans une certaine mesure, de surveiller ses fils ; mais les ouvriers, eux, n'ont pas le loisir de suivre leurs enfants et de les soustraire à la contamination qui résulte du seul fait de l'exposition publique de ces productions « suggestives ».

C'est surtout dans une société démocratique, semblera-t-il, que ces derniers ont droit à la protection de l'État.

Si tous les préfets, à l'exemple de certains d'entre eux, voulaient appliquer la loi du 16 mars 1898, qui les arme contre les publications obscènes, du jour au lendemain, ils assureraient la propreté de la rue, à la satisfaction générale du public.

Pourquoi ne pas l'appliquer cette loi ?

On voit bien ce que la collectivité gagnerait à la disparition de ces exhibitions malpropres, on ne voit pas ce quelle y pourrait perdre. Qui oserait prendre la défense — et au nom de quel principe ? — de cette pornographie, aux dessins luxurieux, à la plate légende polissonne, que renient l'art et la littérature et qui enrichit les mercantis de l'ordure aux dépens de l'intérêt de la collectivité ?

Cette question de la propreté morale de la rue est tellement une question d'intérêt général, que des journaux, aux opinions les plus opposés, le *Temps,* les *Débats,* le *Gaulois*, l'*Action*, etc., etc., ont fait campagne pour demander la répression de la pornographie.

Pourquoi, les représentants de l'autorité, armés par la loi, l'appliquent-ils si rarement et si mollement ?

Sur des questions de santé publique, d'utilité générale, l'hésitation ne saurait être permise; les lois devraient être appliquées sévèrement.

Pourquoi des règlements de police, exécutés dans un département, ne le sont-ils pas dans le département voisin ? L'hygiène morale des Français varierait-elle en changeant de département ?

C. — LE SURMENAGE PHYSIQUE ET INTELLECTUEL. — L'ALIMENTATION INSUFFISANTE

Surmenage physique.

Le surmenage physique est à redouter principalement pour l'adolescent, pour l'apprenti à l'atelier, pour l'enfant occupé dans les exploitations agricoles, surtout si leur alimentation est insuffisante.

Alimentation insuffisante.

Nous n'insistons pas, car ces cas sont exceptionnels en France et l'apprenti est protégé par la loi.

Dans cet ordre d'idées, on ne peut que se réjouir des modifications heureuses apportées à la nourriture du soldat, des internes de nos collèges et lycées.

Surmenage intellectuel.

Le surmenage intellectuel dans nos diverses écoles est moins rare ; les hygiénistes se plaignent, à juste raison, de ce que les programmes universitaires sont trop chargés, les heures de travail mal dispensées et les heures de récréation insuffisantes, mal distribuées, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire en d'autres chapitres.

Espérons que la Ligue d'hygiène scolaire mettra le pic et la mine dans les errements séculaires de l'École, car le surmenage intellectuel, comme le surmenage physique, est une cause fréquente de tuberculose en France.

3°

Pour ne pas devenir tuberculeux, il faut fuir la contagion tuberculeuse.

Il y a encore peu d'années, contrairement à l'opinion des anciens qui croyaient à la contagiosité de la phtisie, on n'admettait pas la contagion de la tuberculose.

On disait de la tuberculose : c'est l'expression d'une déchéance vitale. En d'autres termes, on ne devenait phtisique que parce qu'on était déjà amoindri, miné par une affection antérieure et l'on comparait plus ou moins poétiquement la tuberculose à ces champignons, fleurs de la mort, qui ne se développent que sur les troncs d'arbres caducs.

On professait aussi cette opinion que le tuberculeux apporte le germe de la phtisie dans son berceau. Ces doctrines n'ont plus cours.

Depuis Villemin (1865), depuis les travaux de Pasteur et la découverte du bacille tuberculeux par Koch (1882), tout le monde admet la contagiosité de la tuberculose. On est généralement d'avis que les rejetons d'ascendants tuberculeux ne naissent pas avec le germe de l'affection ancestrale, mais seulement avec une prédisposition à lui servir de terrain de développement.

Des nouveau-nés, issus de parents tuberculeux, ont été élevés loin d'eux, dans de bonnes conditions hygiéniques : ces enfants ne sont point devenus tuberculeux. Si, au contraire, ils avaient vécu en contact continuel avec leurs parents phtisiques, ils auraient eu toutes les chances, vu leur peu de résistance native aux attaques des germes infectieux, de prendre la maladie de ces derniers, de devenir phtisiques.

Cette même expérience faite avec des animaux a donné les mêmes résultats. Ajoutons encore que les autopsies de fœtus ou de nouveau-nés n'ont jamais relevé ni bacille, ni lésion tuberculeuse.

L'agent contagieux, cause de la tuberculose, c'est le bacille de Koch.

Ce bacille peut pénétrer dans notre organisme par inoculation sous la peau, par pénétration dans les voies aériennes, par ingestion dans le canal digestif.

L'infection par inoculation est exceptionnelle ; c'est celle qui peut atteindre les médecins dans les autopsies ou certaines opérations, et les personnes qui pansent des plaies tuberculeuses. Avec un peu de soin et de prudence, il est facile de s'en préserver. C'est encore celle à laquelle s'exposent les gens qui se font tatouer par des opérateurs tuberculeux, dissolvant les couleurs dans leur propre salive.

A. Ingestion de viandes et lait tuberculeux.

L'infection par les voies digestives est moins rare; c'est celle qui nous guette quand nous buvons du lait non bouilli, trait au pis d'une vache atteinte de mammie tuberculeuse, quand nous ingérons des viandes tuberculeuses insuffisamment cuites ou des légumes, des fruits crus qui recèlent des bacilles tuberculeux ou encore les gâteaux des marchands ambulants, les diverses denrées que les épiciers exhibent sur les trottoirs, livrées à toutes les poussières du chemin (1).

Il est facile de fermer cette porte d'infection tuber-

(1) La tuberculose bovine est fréquente. Elle peut être une cause de ruine pour le cultivateur, elle est sûrement une cause de contagion pour l'homme. Reconnaissons toutefois qu'il arrive fréquemment que seuls les viscères de l'animal soient atteints : la viande reste intacte, mais la garantie n'est pas absolue, des ganglions infectés peuvent être vendus avec la viande proprement dite.

Dans les villes, l'inspection des viandes de boucherie est faite soignement dans les abattoirs; mais à la campagne? C'est donc une mesure de sage précaution de ne manger que de la viande suffisamment cuite.

Nous ne pouvons traiter, ici, à fond la question de la tuberculose bovine qui a été magistralement exposée par le professeur Nocard, d'Alfort.

Nous renvoyons le lecteur à une intéressante brochure de notre collègue de la Société des Sciences et Arts d'Orléans : *La Tuberculose bovine*, par A. Angot, vétérinaire militaire en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, etc. *Librairie du Loiret*, Orléans, 1896.

culeuse : faire bouillir son lait, cuire suffisamment ses viandes et ne pas manger de légumes ou de fruits crus.

La grande porte d'entrée du bacille tuberculeux, c'est la voie aérienne.

La voie habituelle que prend le bacille de Koch pour pénétrer dans notre organisme, c'est la voie pulmonaire.

Le germe de la tuberculose, on se le rappelle, est microscopique, c'est un infiniment petit. Un seul crachat de phtisique, le pus d'une plaie tuberculeuse peuvent en recéler des millions et contaminer des milliers d'hommes. Ajoutons que le bacille de Koch résiste énergiquement aux agents naturels de destruction, qu'il conserve longtemps sa virulence. On comprendra aisément que, emporté par l'air, chassé par le vent, le bacille tuberculeux se répand aisément, ici et là, auprès et au loin, et dans les villes et dans les campagnes; qu'il est aspiré avec l'air de la respiration, et pénètre dans nos bronches et nos poumons.

Importance de la résistance de notre organisme

Si notre organisme est en bon état, le germe de la tuberculose ne se développera pas, il mourra sur place, tel un grain de blé déposé sur une plaque de marbre ou de métal ; si, au contraire, notre résistance physiologique est diminuée par la maladie, de mauvaises conditions hygiéniques, etc., la semence de tuberculose prolifèrera, semblable cette fois au grain de blé jeté dans une terre bien préparée.

Ainsi, on le voit, il ne faut pas considérer uniquement le germe tuberculeux, il faut tenir compte d'un second facteur, le terrain dans lequel tombe ce germe.

Ce serait une utopie insensée que d'espérer détruire les semences de tuberculose du monde entier. Et cela est facile à comprendre, quand on songe qu'à une certaine période de sa maladie, un tuberculeux peut, à lui seul, en une journée, expectorer dans ses crachats plus d'un milliard de bacilles, dont certains peuvent garder leur vitalité pendant plusieurs années.



Le microbe de la tuberculose, on peut le dire, est partout : dans l'air que nous respirons, sur les fruits, les légumes, dans la viande, le lait qui servent à notre alimentation, sur le sol de la rue, le parquet de notre chambre, dans les rideaux de notre lit.

Par conséquent, dans la lutte contre la tuberculose, tous nos efforts doivent tendre à lui opposer un vigoureux organisme, rempart inexpugnable à ses attaques, grâce à l'application générale, universelle des grandes lois de l'hygiène.

La croyance à la contagion tuberculeuse est générale.

La croyance à la contagion tuberculeuse étant devenue, en quelque sorte, un dogme scientifique, il n'est pas nécessaire d'en multiplier les exemples qui sont à l'infini. Nous ne pouvons pas cependant n'en pas citer quelques-uns, pour ainsi dire classiques, dans les annales de la science.

Cette contagion peut se faire d'homme à homme, d'hommes aux animaux et par réciprocité d'animaux à hommes.

Exemples de contagion d'homme à homme.

C'est, entre toutes l'histoire de cet Auvergnat, qui ayant quitté son pays, robuste et fort, vint à Paris faire un petit commerce de charbon. Il y vivait pauvrement et dans de déplorables conditions hygiéniques. Un beau jour, ou plutôt un vilain jour, il contracte une bronchite qu'il ne soigne pas et continue à tousser. La solitude lui pèse, il retourne au village natal épouser une compatriote qu'il ramène avec lui à Paris. Sa bronchite devient tuberculeuse, il crache par terre, un peu partout, dans l'ignorance absolue du crachoir et même du mouchoir... et il contagionne sa femme qui est enlevée en quelques jours, par une « phtisie galopante ».

Après avoir pleuré sa compagne, mon Auvergnat retourne à la montagne et en ramène une seconde femme Celle-ci ne tarde pas à être contagionnée et, bientôt, s'en va rejoindre dans un monde où l'on ne tousse plus la première

femme de son mari. Bref, avant de mourir lui-même de phtisie, ce charbonnier enterra cinq femmes successivement !

Le docteur Marfan a relaté une épidémie de tuberculose qui sévit sur un bureau où travaillaient vingt-deux employés. Deux de ces derniers, étant devenus pthisiques, crachaient sur le plancher de ce bureau exigu, mal aéré, et successivement ils contaminèrent treize des leurs qui succombèrent ; on se décida enfin à désinfecter la pièce, à refaire le plancher, etc., à défendre de cracher par terre et l'épidémie s'arrêta, aucun nouveau cas de tuberculose ne se déclara.

Dans la ville que j'habite, une dame visiteuse des pauvres m'a montré l'emplacement où s'élevait, avant des travaux d'expropriation, un logement dans lequel un ouvrier, qui crachait un peu n'importe où, était venu mourir de pthisie. Bien entendu, aucune espèce de désinfection ne fut faite après sa mort. Cette dame fit la remarque que les nombreux locataires qui se succédèrent dans ce logement devinrent tous poitrinaires.

De nombreux faits de contagion tuberculeuse de l'homme aux animaux ont été constatés par les médecins et les vétérinaires. Exemples de contagion d'homme à animal.

C'est dans une ferme du Mans, possédant une vacherie moderne, construite dans les meilleures conditions hygiéniques, un vacher tuberculeux qui, par ses crachats, infecte toutes les vaches.

C'est dans une ferme de Beauce, le poulailler qui est atteint de maladie. Toutes les poules étaient frappées et elles mouraient toutes. Le fermier tue toutes ses poules et fait désinfecter le poulailler.

Achat de nouvelles poules, bon état de santé momentané des gallinacés, puis reprise de la maladie, jusqu'au jour où le médecin est mandé auprès de la fille de basse-

cour malade. Celle-ci est notoirement tuberculeuse, crache copieusement dans la cour de ferme, tout en donnant à manger à ses poules qui se disputent avec jalousie ses crachats (1).

Sur le conseil du médecin, les poules sont encore une fois sacrifiées, on redésinfecte le poulailler et cette fois on renvoie dans sa famille la servante pthisique. Son départ marqua la fin de l'épidémie.

Des faits analogues ont été observés par maints vétérinaires.

Contagion d'animal à homme.

Réciproquement, les médecins sont en mesure d'observer des cas de contagion d'animal à homme : animaux domestiques divers, chiens, chats, perroquets, etc., contaminant leurs maîtres.

A ranger dans cette catégorie les innombrables faits de contagion par ingestion de viandes tuberculeuses insuffisamment cuites, de lait sortant d'un pis tuberculeux et bu sans avoir été bouilli.

B. *La principale source de la contagion tuberculeuse, c'est le crachat du phtisique.*

L'intarissable source de contagion tuberculeuse, c'est le crachat, le crachat *desséché* du tuberculeux. Nous soulignons à dessein le mot desséché, car tant que le bacille de Koch reste emprisonné dans un crachat humide, il est inoffensif. Il ne devient nocif que lorsque le desséchement du crachat lui a rendu sa liberté.

A ce titre, nous devons insister sur cette source d'infection.

Nous l'avons gratifiée de l'épithète « d'intarissable », dans ce sens qu'elle est abondante, mais en réalité, elle est tarissable, et il ne tient qu'aux tuberculeux qu'elle soit tarie.

(1) On a décrit une tuberculose spéciale pour les oiseaux : la tuberculose aviaire zoogléique. C'est une forme d'adaptation aux oiseaux de la tuberculose commune et, par passage, elle redonne le type bacillaire.

Le problème est facile à poser. Il est plus difficile à résoudre. Il faudrait que tous les phtisiques des deux hémisphères consentissent à ne cracher ni par terre, ni dans des mouchoirs.

En théorie, c'est très simple ; en pratique, c'est presque impossible.

Le problème du crachoir.

Dans les sanatoria, les hôpitaux, grâce à une discipline sévère, on obtient des malades, qu'ils ne crachent que dans des crachoirs (1) ; mais le tuberculeux qui n'est point hospitalisé, se plie difficilement à cette règle. On obtiendra bien de ce dernier, par la crainte de contagionner les siens, que, dans ses appartements, il crache dans un crachoir, mais une fois dehors, il ne veut plus entendre parler de crachoir. Et voici les raisons (bonnes ou mauvaises) qui lui font mettre bien vite de côté le plus charmant, le plus pratique des crachoirs de poches. Je n'ai pas besoin, dira-t-on, de faire savoir à tout le monde que je suis tuberculeux en crachant dans ce petit appareil. Je ne puis cracher dedans, il me reste des débris de crachats dans la moustache, sur les lèvres, je suis obligé de prendre mon mouchoir pour m'essuyer ; alors quel avantage y a-t-il à se servir d'un crachoir de poche, puisqu'il ne me dispense pas de l'emploi du mouchoir?.. Je ne puis m'astreindre à nettoyer mon crachoir et cela répugne à mes domestiques de le faire, je deviens pour eux un objet de répulsion et ils me quittent .. Je ne puis passer ma vie à changer de domestiques tous les quinze

(1) Nous jugeons inutile de décrire longuement la forme des crachoirs; les formes adoptées par le commerce répondent aujourd'hui aux *desiderata* de la science. Le point essentiel, c'est qu'ils renferment toujours du liquide, afin que le crachat ne s'y puisse jamais dessécher et que, grâce à un couvercle, les mouches ne puissent venir s'y promener et charger leurs pattes de bacilles qu'elles nous repassent ensuite, sans autorisation préalable.

jours... Croyez-vous, quand à cheval ou à bicyclette, j'ai besoin de cracher, que je puisse m'obliger à mettre pied à terre, à tirer de ma poche mon crachoir, et tâcher de cracher dedans? Ainsi parle le tuberculeux.

Nous répondrons à notre tousseur que, si le phtisique X n'avait pas expectoré ses bacilles sur tous les chemins, lui ne serait peut-être pas devenu tuberculeux; car c'est peut-être là, la source de sa contagion ; nous lui dirons qu'il a le devoir strict de ne pas contagionner ses semblables, qu'une domestique ne court aucun risque de contagion en lavant dans l'eau bouillante un crachoir, qu'elle en court un grand en revanche, en maniant et lavant des mouchoirs contenant des crachats desséchés.

Les raisons invoquées par les tuberculeux ont sans doute été prises en considération, puisque des médecins bien intentionnés se creusent la tête à résoudre ce difficile problème.

Mouchoirs de papier.

Au Congrès d'hygiène de 1900, le Dr Th. Guyot a proposé de remplacer le mouchoir de linge par des mouchoirs de papier, et a fait ressortir les avantages de cette substitution : suppression du blanchissage et de la désinfection, puisque le mouchoir est brûlé dès qu'il a servi.

Reste à trouver un papier souple, antiseptique, imperméable, de couleur voyante, d'une dimension pratique, d'un paquetage commode, etc.

A la maison, rien de plus simple, on jette dans la cheminée le mouchoir de papier.

Mais, dehors, qu'en faire ?

Dans les villes, le Dr Guyot propose des collecteurs de mouchoirs dont il donne la description, collecteurs qui seraient placés dans les rues, à certaine distance les uns des autres.

Les villes qui consentiront à faire les frais de ces collecteurs sont-elles nombreuses ?

Et puis, quand on se promènera dans la campagne ?

Autant de questions, auxquelles il n'est pas encore fait de réponses satisfaisantes.

On le voit, le problème est loin d'être résolu... Tant que les moyens de prophylaxie ne seront ni simples, ni pratiques, on échouera. Avis aux esprits ingénieux !

Mais que le tuberculeux qui crache sur le sol, soit au dedans, soit au dehors de chez lui, se pénètre bien de cette vérité : il commet un forfait, il pèche contre ses frères, contre la société.

Ne crachons jamais à terre.

Dans l'état actuel des choses, que peut-on demander ? A tous — tuberculeux ou non, car on est souvent tuberculeux sans le savoir, et quand on le sait, on est souvent tuberculeux déjà depuis un assez long temps, — à tous, il faut demander de ne jamais cracher à terre.

Si la société trouve un grand avantage à ce qu'on ne crache pas par terre, elle a le devoir de favoriser cet état de choses, en prodiguant les crachoirs partout où l'on en peut mettre, vestibules des grandes administrations, bureaux de poste, lycées, collèges, écoles, casernes, gares de chemin de fer, ateliers, prisons, etc., etc.

Quand on sera familiarisé avec ces crachoirs, nul ne s'étonnera d'en voir dans les rues très fréquentées ; il est évident que ces crachoirs ne rappelleront en rien, par leur forme, un crachoir placé à l'intérieur d'un établissement public. Ces crachoirs bien moins encombrants que des urinoirs, seraient lavés par un courant d'eau ininterrompu, qui entraînerait les crachats dans les égoûts.

Et là où il n'y aura pas de crachoirs ? Eh bien, on crachera dans son mouchoir : entre les deux maux, il faut choisir le moindre : un crachat de phtisique est moins dangereux dans le mouchoir de ce dernier, que sur la voie publique.

Désinfection du mouchoir.

Le tuberculeux aura soin de changer fréquemment de mouchoir ; il ne mêlera jamais son linge avec celui des siens; ses mouchoirs seront renfermés dans une boîte métallique facile à désinfecter ou jetés dans une solution de sublimé ; une ébullition prolongée détruira ses bacilles. Dans la poche de son pantalon (qui sera, hélas, à l'état d'infection constante), réservée à son mouchoir de poche, qu'il ne place aucun objet : porte-monnaie, loquet, etc. Qu'il fasse renouveler souvent la poche réservée au mouchoir, et qu'il jette l'ancienne au feu.

Aux médecins, l'obligation morale de faire, par la parole, par la plume, l'éducation du grand public. Aux instituteurs de la jeunesse, le devoir de lui inculquer ces principes généraux d'hygiène.

Je revois, dans ma mémoire, certaine école de garçons que j'avais à visiter plusieurs fois par an, à titre de médecin inspecteur. En moins de deux ans, grâce à la ténacité des maîtres, sans graves punitions, les enfants ont perdu l'habitude de cracher à terre, et jamais un crachat n'a pollué l'humble carreau de cette école. Ce qui est possible ici, l'est ailleurs. Que l'éducation de l'école se continue à la caserne, à l'atelier, à l'ouvroir, les bureaux des diverses administrations, et les pancartes « Défense de cracher à terre » seront moins nécessaires, et les amendes contre les infractions, inutiles.

Du jour où l'habitude de cracher par terre, si générale en France, du nord au midi, de l'est à l'ouest, sera vaincue et déracinée, un grand pas sera fait dans la voie de la prophylaxie tuberculeuse. On a calculé que si les hommes consentaient à ne plus expectorer leurs crachats sur la voie publique, le nombre des cas de contagion tuberculeuse diminuerait dans une proportion considérable.

Quelques chiffres :

La contagion tuberculeuse dans les prisons d'Allemagne.

Dans les prisons d'Allemagne, depuis l'adoption des

crachoirs, les décès, par suite de phtisie, qui étaient en 1887 de 101 pour 10,000 prisonniers, sont tombés à 80 en 1892 et la diminution de la mortalité s'est toujours accentuée depuis.

En Saxe, grâce à l'usage des crachoirs, la mortalité qui était de 25 pour 10,000 habitants, est descendue à 21.

En Bade, de 30 à 26.

La Prusse, de 1889 à 1893, toujours grâce à l'usage obligatoire des crachoirs, a vu baisser de 70,000 unités le taux de la mortalité.

Méditons ces chiffres et suivons ces exemples.

Le danger de la contagion existe partout.

La contagion tuberculeuse existe, on peut le dire, partout, moins à la campagne qu'à la ville, moins sur la montagne que dans la plaine, mais en somme partout, et particulièrement dans nos habitations souvent construites et meublées contrairement à toutes les règles de l'hygiène, dans la rue et sur les chemins.

Mais c'est principalement dans les lieux de réunions publiques que la puissance de ce danger de la contagiosité tuberculeuse est exhalée au suprême degré.

C. *Mauvaises conditions hygiéniques des théâtres.*

Nous devons signaler ces lieux, et dire un mot des dangers qu'ils offrent au point de vue qui nous occupe : théâtres et salles de spectacle, bureaux de poste, d'omnibus, de grandes administrations, hôtels meublés, gares de chemin de fer, etc., etc.

Nos théâtres sont généralement construits et aménagés sans le moindre souci des règles de la plus primitive hygiène. Non seulement, vous risquez d'attraper bronchites et pleurésies, ces avant-coureurs de la tuberculose, en faisant queue au dehors, abus facile à supprimer, au moyen du système des places prises à l'avance sans augmentation de prix, mais encore, à l'intérieur, vous êtes exposés à toutes les infections microbiennes, grâce aux tapis, aux tentures, aux velours des sièges, grâce aussi



à ce fait que le soleil, ce grand destructeur de microbes ne pénètre jamais dans la salle.

Quand donc nous construira-t-on ce théâtre idéal, où l'on puisse se récréer l'esprit sans courir le risque d'y contracter toutes espèces de maladies contagieuses, sans oublier la tuberculose? Qui nous donnera le théâtre simple et gai, aux peintures laquées, au sol imperméable permettant de trépigner d'enthousiasme sans réveiller de leur sommeil des myriades de microbes, enfin le théâtre sans tentures où la poussière sera inconnue et dans lequel le linge humide détrônera balai et époussetoir?

L'analyse, l'examen bactériologique de l'air des salles de spectacle de Paris a été fait: le résultat est éloquent! Je ne sais pas quel humoriste disait qu'il ne voudrait pas mettre les pieds dans une des salles de spectacle du boulevard, à Paris, avant d'avoir fait son testament.

Depuis l'incendie de la salle de l'Opéra-Comique et de la Comédie-Française, on s'est un peu préoccupé de la la question incendie, et puis c'est tout.

Les découvertes de la science sur la contagion microbienne, sur la genèse des maladies qui déciment l'humanité, sont restées lettre morte pour MM. les directeurs de théâtre, préfets de police et commissions d'hygiène.

Gares de chemins de fer. Matériel de transport.

Dans une grande gare, avant le départ du train, donnez-vous la tâche de compter les crachats qui souillent les trottoirs. Vous serez étonnés du chiffre auquel vous arriverez, et vous constaterez que le Français n'est pas né aussi propre que malin. A titre d'excuse, vous penserez que s'il avait eu à sa portée des crachoirs pratiques, il aurait peut-être pris la peine de s'en servir, surtout s'il s'exposait à une amende ou à une simple réprimande de la part des surveillants. Vous verrez peut-être aussi épousseter les wagons et vous vous direz sans doute qu'il eût été plus conforme aux lois de la salubrité publique de

faire cette opération en dehors de la gare, en plein air, — ce que pensant, vous penserez sainement.

Les chemins de fer ont beaucoup à se faire pardonner de la part des hygiénistes. N'est-ce pas à eux que nous devons l'invasion de la tuberculose dans les coins les plus reculés de la France ?

A ce titre, nous avons le droit de nous montrer exigeants. Nous reconnaissons bien volontiers que les wagons à couloirs avec water-closets réalisent un progrès sérieux mais que de *desiderata* à formuler encore, eu égard à la contagion microbienne !

Hygiène des wagons.

Dans les compartiments de 1re classe et de 2e classe, il y aurait avantage à remplacer les tapis d'étoffe par des tapis de linoleum ou une substance analogue supportant le nettoyage avec un linge humide. Des coussins de cuir qu'on peut laver prendraient la place des coussins d'étoffe, et une peinture laquée de nuance claire vaudrait toutes les tentures du monde. Nous insistons sur une nuance claire parce que la poussière y apparaissant plus nettement, les facteurs chargés du nettoyage se trouvent dans la nécessité de l'enlever.

Les sièges d'étoffe devraient tous être recouverts de housses en toile qu'on remplacerait tous les jours. L'examen des poussières des wagons a été fait; on y a trouvé un grand nombre de bactéries et bacilles tuberculeux.

Les voyageurs de 3e classe laissent généralement à désirer au point de vue de la propreté; ils crachent partout, mais il faut avouer que le mobilier qu'on met à leur disposition n'inspire guère le respect. Au lieu d'améliorer les sièges en les couvrant de coussins toujours maculés, ne serait-on pas mieux inspiré en leur donnant la courbure des bancs de jardin, qui prennent la forme du corps et rendent la position assise moins pénible que



le banc de bois formant angle droit avec le dossier? Est-il défendu d'espérer que si ce mobilier était revêtu d'une couleur claire de peinture laquée avec un tapis de linoleum entre les banquettes, le voyageur instinctivement le respecterait davantage? Une fois le wagon arrivé au terminus, il serait lavé et désinfecté au linge humide chargé d'un liquide antiseptique.

Il ne faut pas se le dissimuler, le wagon est un puissant agent de contagion; pour s'en convaincre, il n'y a qu'à revoir en pensée tous les malades et égrotants divers qu'il transporte, et les tables de la mortalité tuberculeuse des employés de chemin de fer chargés de l'époussetage des wagons.

Evidemment, il y a cinquante ans, on ne pouvait songer à toutes ces précautions, mais maintenant que nous connaissons les agents des affections contagieuses, nous n'avons pas le droit de rester désarmés devant eux, et il nous est interdit de suivre les errements de nos pères qui avaient pour eux l'excuse de l'ignorance. Si nos parents avaient continué les agissements de leurs ancêtres, nous en serions encore aux diligences et ignorerions les chemins de fer.

Les découvertes de la science imposent de nouvelles manières de faire. C'est la loi du progrès.

Généralement, hélas, on préfère suivre la voie commode de la routine. Rappelons-nous, avec le Dr Landouzy, que la crainte de la contagion est le commencement de la santé.

En définitive, à prix égal et peut-être à prix inférieur, les compagnies de chemins de fer, pourraient donner à leurs voyageurs une installation mieux comprise au point de vue de l'hygiène. Si on attend de leur initiative ces réformes, on court le risque d'attendre longtemps.

Bureaux de poste, d'omnibus, des grandes administrations.

On peut dire des bureaux de poste, des bureaux d'omnibus, des bureaux des grandes administrations, des

salles d'attente en général, que ce sont de vraies foires à microbes de toute nature : chacun y apporte les siens et remporte ceux des autres. Le jour où les planchers y seront remplacés par un dallage, un cimentage, de la mosaïque ; le jour où les boiseries céderont la place à des revêtements de verre, faïence, porcelaine ; le jour où les murs seront peints au ripolin ou avec un enduit analogue, qu'il y sera interdit d'y cracher sous peine d'amende, et que la serpillière trempée dans une solution antiseptique remplacera le balai, ce jour-là l'hygiène publique aura fait un grand pas en avant. Le public s'en félicitera et plus encore les divers employés de ces bureaux, qui fournissent un contingent considérable à la tuberculose.

Les ateliers et les grands magasins

Que d'ateliers en France deviennent des nids à tuberculose pour cause d'insuffisance d'aération, de dimensions, de situation au fond de cours humides jamais ensoleillées.

Les grands magasins avec leurs tapis, leurs tentures, le balayage à la brosse sèche, jouent aussi leur rôle dans le drame de la contagion tuberculeuse.

Les hôtels meublés.

Les tuberculeux ne sont pas rares qui voyagent et laissent leurs bacilles dans les tapis et tentures inutiles des chambres d'hôtels meublés. Que leur importent leurs successeurs dans cette chambre où ils ne font que passer ? Aussi ne prennent-ils aucune précaution et crachent-ils un peu partout.

La puissante association du Touring-Club de France s'est émue de cet état de choses et a créé un type de chambre hygiénique d'hôtel. Quelques hôteliers, amis du progrès ont réalisé ce type, qui donne toute sécurité au touriste et a pour l'hôtelier l'avantage de coûter moins cher que la chambre classique ordinaire avec lit d'acajou ou de bois noir, armoire à glaces, tapis, rideaux, tentures, etc., etc.



Mais combien sont restés sourds à l'appel du Touring-Club ! C'est au touriste, soucieux de sa santé, de réclamer à l'hôtelier « la chambre hygiénique du Touring-Club (1) ». A la première demande, le propriétaire de l'hôtel dira : Connais pas ; à la seconde demande, il prêtera l'oreille, à la troisième, il s'exécutera.

On peut donc dire que touristes et voyageurs tiennent leur sort entre leurs mains... C'est à eux à prendre la défense de leur santé en exigeant des hôteliers des chambres hygiéniques.

Les casernes. Si nous jetons un coup d'œil sur les casernes qui abritent « la nation en fleur », les maris et les pères de demain, nous sommes obligés de reconnaître que, malgré de très réels progrès réalisés, il y a encore beaucoup à faire au point de vue de l'hygiène, au point de vue de la prophylaxie tuberculeuse.

Sans doute, le soldat n'est plus cet être à part que l'État nourrissait d'un problèmatique morceau de bouilli nageant dans un maigre et uniforme bouillon... Ça péchait par la quantité, la qualité, la propreté et la diversité. Le soldat français, maintenant, est nourri comme tout le monde, il mange dans une assiette une nourriture modeste, mais saine, variée et substantielle, commodément assis à une table dans un réfectoire propre, et non plus dans la chambrée au milieu des relents des odeurs de bottes et du fourniment.

Sans doute on a interdit à la cantine l'usage de l'alcool,

(1) Le Touring-Club, 10, place de la Bourse, Paris, qui compte environ 75,000 sociétaires et consacre chaque année des sommes importantes aux installations hygiéniques des hôtels, a facilité ces installations aux hôteliers en leur fournissant non seulement explications, modèles, etc., mais encore les appareils, le mobilier à bon compte. Il rend ainsi tous les jours d'immenses services à la cause de l'hygiène que nous défendons ici.

ce grand pourvoyeur de la tuberculose, mais l'hygiène de l'habitation y laisse encore fort à désirer. Cest dans les casernes que devraient être obligatoires les vitres perforées pour l'aération continue, les escaliers de pierre ou de ciment, les murs et les planchers lavables à grande eau, les crachoirs remplis d'eau avec l'obligation de cracher dedans et non à côté.

De grands progrès ont été réalisés du côté des water-closets, mais trop nombreuses sont les casernes où, la nuit, pour avoir accès à ces water-closets, le soldat est obligé de traverser des cours, glaciales l'hiver : il en résulte des bronchites, qui, pour plus d'un, seront le point de départ de l'invasion tuberculeuse. Pour les soins de la toilette, l'eau chaude et les lavabos, les baignoires et les douches font défaut ou sont mal installés. Quel bien attendre d'une douche mal donnée dans un local glacial?

L'installation des infirmeries régimentaires est parfois défectueuse.

La caserne, qui est le prolongement de l'école et du collège, la caserne par où passe toute la nation, doit être une école d'hygiène, morale et physique. Si on y développe chez nos fils les qualités d'obéissance, de courage, d'abnégation, de dévouement, on est tenu aussi de fortifier leurs muscles et leur santé. Le jeune Français, entré gamin au régiment, en sort homme fait; il devrait quitter la caserne avec une provision de force et de santé pour toute la vie. Or, les statistiques nous apprennent que nombre de jeunes gens puisent le germe de la phtisie au cours de leur service militaire.

Là, encore, il reste de nombreux progrès à réaliser.

Les lycées et collèges.

Ces remarques s'appliquent, en partie, à nos lycées et collèges qui rarement répondent aux plus modestes *desiderata* de l'hygiène. Quand donc allègera-t-on des programmes surannés, composés par des professeurs qui

semblent tout ignorer de l'enfance et n'avoir pas le moindre soupçon des exigences de l'hygiène ; quand donc y aura-t-il un peu moins d'heures de classes et d'études, et un peu plus d'heures de récréations ?

Quand donc verra-t-on les lycées et collèges aux portes des villes, avec de vastes cours dont l'horizon ne sera plus borné par des murs; quand donc, nos enfants seront-ils élevés en plein air, au milieu de la verdure et des plantes?

Les petits Français se font rares, que du moins la qualité supplée à la quantité. Que m'importe que le lycée me rende un bachelier de 18 ans tout féru de grec, de latin et de mathématiques, si la tuberculose doit le faucher à 20 ans ! Quelle valeur peut avoir, au point de vue social, un jeune homme sans robustesse physique, au-dessus de la tête duquel la tuberculose est suspendue comme une épée de Damoclès ?...

Là encore, au point de vue spécial qui nous occupe, il y a des réformes radicales à opérer.

Les écoles primaires.

Non seulement dans les écoles primaires on interdira aux enfants de cracher à terre, (et le maître devra donner l'exemple) mais encore on leur défendra de prêter leurs ardoises, de cracher dessus et de les lècher, comme cela arrive communément ; on veillera à ce qu'ils ne tournent pas les pages de leurs livres avec leurs doigts mouillés de salive, car c'est encore là une source d'infection tuberculeuse, comme l'expérience des faits l'a démontré.

D. *Mode d'époussetage de nos demeures.*

La contagion tuberculeuse est encore favorisée par le mode d'époussetage, de balayage de nos demeures, de la voie publique et le mode d'enlèvement des ordures ménagères dans les villes.

Le bacille tuberculeux se rencontre partout.

Dans l'état actuel des choses, grâce aux chemins de fer, aux divers moyens de locomotion rapide et facile qui

mettent en relations les divers peuples entre eux et dans un même pays, les habitants des grands centres avec ceux des villages les plus éloignés, le bacille de Koch est répandu par toute la terre. On le rencontre chez les peuples du Nord et ceux du Midi, à l'Ouest et à l'Est et dans chaque nation aussi bien à la campagne qu'à la ville. C'est l'hôte obligé de nos demeures : il est dans les fissures de nos planchers, sur nos meubles, nos cheminées, nos tentures, nos tapis, nos rideaux de lits, nos vêtements. Mon ami, le regretté professeur Strauss, l'a trouvé dans le mucus nasal de ses élèves, de ses infirmiers, et même d'un des chefs d'orchestre de l'Opéra. Quoique nos yeux soient impuissants à nous le montrer, il faut toujours y penser.

Après ce que nous venons de dire, on conçoit sans peine que l'époussetage et le balayage à sec de nos habitations, tel qu'il se pratique communément, est dangereux. Ce mode de faire consiste à lancer dans l'atmosphère les milliers de microbes qui reposaient tranquillement sur nos meubles et planchers, au milieu d'un nuage de poussières chassées du meuble de gauche sur celui de droite, avec de nombreuses chances pour nous de les respirer. Il est dans nos demeures.

Balais et plumeaux devraient être bannis de nos demeures, et les poussières de nos maisons recueillies à la serpillière, sur un linge humide. Peut-être cet office pourrait-il être rempli par des étoffes spéciales, étoupes, coton absorbant de vil prix, sciure de bois antiseptique qu'on jetterait au feu après s'en être servi. De cette façon, les poussières avec leurs microbes ne seraient point répandues dans l'atmosphère, rejetées dans la rue pour le plus grand maléfice de nos poumons, mais détruites par la flamme. Il faut faire le nettoyage des pièces au linge humide.

C'est toute une révolution « d'intérieur » que nous demandons. Ces révolutions pacifiques sont difficiles en



France. Les maîtresses de maison sont généralement très fidèles à leurs habitudes... nous voulons espérer cependant qu'elles prononceront bientôt la déchéance du balai et du plumeau.

La guerre aux robes à queue.

Dans le même ordre d'idées, il faudrait demander à nos femmes de renoncer aux robes à queue. Dans les plis de leurs robes traînantes, les femmes ramassent la poussière des rues chargée de tous les microbes de la création, sans oublier le bacille de Koch, de tous le plus commun. Et cette poussière mortifère, elles la rapportent dans nos demeures, dans nos salons, nos chambres à coucher. Le brossage matinal achève de mettre en mouvement cette nuée de microbes. C'est là une source de contamination plus fréquente et plus redoutable qu'on ne se l'imagine communément.

E. *Le balayage des villes est dangereux.*

Quant au balayage public, dans les villes surtout, il est pernicieux et jette un défi constant aux lois de l'hygiène élémentaire.

Journellement, un cantonnier, armé d'un immense balai, se place au milieu de la chaussée maculée de crachats et d'autres choses innommables et, à grands renforts de bras, fait voltiger les microbes à droite et à gauche dans de grands flots de poussière, c'est ce qu'on pourrait appeler la valse quotidienne des divers germes de maladie. Cette distribution est très démocratique, chacun en a sa part, mais point gratuite, puisque c'est avec notre argent que l'on paye cet assassin officiel.

Là encore, le lavage doit remplacer le balayage ; les microbes doivent être poussés à la voirie et non lancés dans l'atmosphère pour le plus grand dommage de nos poumons et de nos santés.

Des réformes, en cet ordre d'idées, sont tentées ; on s'efforce, par l'emploi de pétrole et de goudron, de rendre nos routes moins poussiéreuses ; espérons qu'on aboutira ;

le plus tôt sera le mieux ; car le balayage public, tel qu'il est pratiqué, est un important facteur de la contagion.

F. *Enlèvement des ordures ménagères dans les villes.*

L'enlèvement des « issues » ou, pour parler brutalement des gadoues, des ordures ménagères, et autres déchets de la vie sociale, la question des vidanges, dans une grande ville, est un problème d'hygiène très important et difficile à résoudre.

Comme on l'a écrit, il ne suffit pas de nourrir le ventre des grandes cités... il faut encore se défaire... de ce qui en résulte.

L'important pour l'habitant des villes, c'est de se débarrasser « de ses issues » avant toute fermentation.

Le tout à l'usine.

L'idéal, ce serait le système du tout à l'usine. De larges canalisations améneraient à l'usine, incessamment chassées par l'eau courante, les ordures de toute nature venant des habitations. Les microbes, les parties nuisibles seraient détruits par le feu, les matières utilisables converties en engrais.

L'application de ce procédé est difficile, en pratique. L'agriculture perd une partie du bénéfice des propriétés fertilisantes des issues des villes. Ce procédé est onéreux. Si les gadoues brûlaient aisément, on pourrait les employer comme source de chauffage pour actionner une force motrice : machine élévatoire de l'eau de source, éclairage électrique, etc., etc ; mais souvent les gadoues ne brûlent qu'avec adjonction de combustible, d'où fortes dépenses.

Pourquoi faut-il que l'hygiène coûte aussi cher ? Peut-être arrivera-t-on à tirer partie des résidus de l'incinération, et ainsi ce procédé, étant moins onéreux, serait plus pratique.

Ce système du tout à l'usine, système idéal, puisque les matières fécales, les ordures de diverses natures, bref,

tout ce qui peut devenir pour nous une cause d'infection, ne séjourne pas dans nos demeures, est expérimenté en Amérique et en certaines villes du continent.

Incinération des ordures ménagères.

La ville de Hambourg, lisais-je dernièrement, a, pour l'incinération de ses ordures ménagères, une usine où fonctionnent 36 fours système Horsfall. La combustion est activée par des injections d'air chaud et sec dans les foyers. On brûle environ 7,000 kilos d'immondices par four et par jour, sans aucune addition de combustible, si ce n'est pour l'allumage.

La chaleur produite est utilisée pour la production de la vapeur nécessaire aux machines qui actionnent les dynamos et au fonctionnement des souffleries, des grues, etc., etc.

Dans l'état actuel des choses, voici le minimum des *desiderata* des hygiénistes qui devrait être imposé aux municipalités :

Desiderata des hygiénistes.

Mettre chaque ménage dans l'obligation de posséder une boîte ménagère en métal, de dimensions convenables et avec couvercle. Nous disons en « métal », pour la facilité de la désinfection, nous ajoutons « avec couvercle », pour empêcher le dégagement des mauvaises odeurs, mettre les mouches dans l'impossibilité de venir s'y charger de microbes, qu'elles nous repassent ensuite sans autorisation préalable et, enfin, empêcher les chiens, quand la boîte est déposée sur la voie publique, de la vider avec leurs pattes en y cherchant quelque os à ronger, et les chiffonniers, plus redoutables encore que les chiens, à en étaler le contenu sur le trottoir pour y piquer quelques chiffons.

A l'heure réglementaire, passe le tombereau municipal chargé de recueillir les ordures contenues dans les boîtes ménagères à couvercle. Cette voiture municipale, nous la voudrions en métal (on manie aujourd'hui le métal

aussi facilement que le bois, si ce n'est plus, et on peut, en métal, faire des voitures aussi légères que solides), basse, composée d'une série de compartiments également à couvercles et à fonds mobiles pour la facilité de la vidange et de la désinfection. Les boîtes à ordures seraient renversées dans un des compartiments, quand celui-ci serait rempli, on rabattrait son couvercle et on passerait au compartiment voisin.

On saisit de suite l'avantage de ce mode de procéder en attendant mieux.

Pas de projettement d'ordures diverses avec la pelle, ordures lancées à la pelle au petit bonheur, tombant généralement dans le tombereau, mais parfois à côté, en éparpillant dans l'air microbes et miasmes divers.

Avec ce système, « les boueux » n'auraient plus à charger à la pelle que le crottin de cheval, les bouts de cigare et les morceaux de papier, c'est-à-dire la partie la plus inoffensive des ordures... On pourrait, aux hommes chargés de ce service, imposer des blouses désinfectées chaque jour.

Disons-nous bien que du jour où nous consentirons à ne plus cracher dans les rues, du jour où l'on ne balayera plus à sec, où les ordures ménagères et les divers détritus, au lieu de passer la nuit à la belle étoile sur les trottoirs des rues, seront recueillis dans des boîtes métalliques à couvercles, boîtes faciles à désinfecter, où, au lieu de projeter en l'air les ordures, on versera ces ordures à la main dans une voiture basse composée de plusieurs casiers métalliques à couvercles, le tout facile à antiseptiser parce que en métal, disons-nous bien que de ce jour-là, la mortalité diminuera de beaucoup et qu'il sera m oinsnécessaire de construire des sanatoria.

Des esprits chagrins prétendent que cette question n'étant pas une question politique, ces *desiderata* hygié-

niques étant réalisables sans ennuis pour personne et pour le plus grand avantage de tous, on continuera à perfectionner fusils et canons, mélinite et dynamite, et à disséminer, par voies et par chemins, les germes de toutes maladies en général et de tuberculose en particulier.

Nous ne sommes pas de ces esprits moroses : les savants montrent le chemin, à nous de le suivre. La parole est à ceux qui font les lois et rendent les décrets, l'heure est à ceux qui savent vouloir.

CHAPITRE SECOND

CE QU'IL FAUT FAIRE QUAND ON EST DEVENU TUBERCULEUX.

1°

La tuberculose considérée comme maladie personnelle chez le riche?

De l'étude de la tuberculose, il se dégage trois notions fondamentales :

La tuberculose est *évitable* ;

La tuberculose est *curable* ;

La tuberculose est *contagieuse* ;

Dans la première partie de cet opuscule, nous avons passé en revue les moyens d'*éviter* la tuberculose.

Ce serait folie de s'imaginer que, les moyens d'éviter la tuberculose étant connus, ils vont tous être employés demain et que, après-demain, la tuberculose n'existera plus parmi les hommes qu'à l'état de souvenir.

L'application des moyens préventifs de la tuberculose devenant générale, cette terrible maladie se fera certainement beaucoup plus rare, les faits sont là pour le prouver, mais il y aura toujours des tuberculeux sur terre.

Il n'est donc pas oiseux de se poser la question suivante :

Que faire le jour où l'on est devenu tuberculeux ?

Au tuberculeux nous dirons : la tuberculose est *curable* et nous lui rappellerons qu'elle est *contagieuse*.

Eviter de propager la tuberculose autour de soi.

La tuberculose est contagieuse. Cette contagion, lui dirons-nous, que vous n'avez pas eu le bonheur d'éviter, dont vous êtes victime, ne la transmettez pas à d'autres : c'est pour vous un devoir de parenté, d'amitié, de civisme ;

quelle responsabilité morale si, par votre négligence, vous veniez à contaminer, un parent, un ami, un quelconque de vos concitoyens.

Ne pas cracher par terre.

Je vous rappelle que le grand précepte à suivre c'est de ne pas cracher par terre, c'est de cracher dans un crachoir humide, n'oubliez pas qu'un phtisique peut expulser jusqu'à plusieurs milliards de bacilles par jour. Veillez à ce que ces bacilles ne se dessèchent jamais à l'air libre, car c'est seulement une fois desséchés qu'ils sont dangereux et que, transportés par l'air, ils vont contagionner à droite et à gauche. Pour cela, comme pour votre traitement, suivez ponctuellement les avis de votre médecin, qui vous indiquera dans le détail les moyens de ne pas communiquer votre maladie autour de vous.

LA TUBERCULOSE EST CURABLE

La curabilité de la tuberculose est un fait avéré.

On ne peut nier la curabilité de la tuberculose, car de tout temps, l'homme a été témoin de faits de guérison et on en constate tous les jours. Les anciens, Hippocrate lui-même, ont déclaré que la phtisie traitée à temps guérissait.

D'innombrables autopsies de personnes, mortes de vieillesse ou tuées par accidents, ont révélé dans les organes des cicatrices de tubercules spontanément guéris.

On a même prétendu que le germe de la tuberculose était tellement répandu dans le monde, que nul d'entre nous n'y échappait et que tous, à un moment donné, nous avions été, à notre insu, quelque peu tuberculeux.

Faisons la part de l'exagération et reconnaissons avec le Dr Ribard (1), que, chiffres en main, on peut dire que la moitié des hommes réputés bien portants ou non tuberculeux, mourant de vieillesse ou de cause fortuite ont, a

(1) E. Ribard. *La tuberculose est curable*, 1901.

un moment donné de leur vie, été touchés par la tuberculose, mais qu'ils ont guéri.

En définitive, la signification vraiment réconfortante des autopsies, c'est que la moitié du genre humain aurait peu ou prou de tubercules, mais les supporterait bien, sans même se douter de leur présence.

Le Dr Brouardel (1) qui, à la Morgue de Paris, pratique très fréquemment des autopsies d'individus morts accidentellement, déclare que : « dans la moitié des cas, si l'individu autopsié habite Paris depuis une dizaine d'années, il porte des lésions tuberculeuses guéries, soit par transformation crétacée, soit par cicatrisation fibreuse. » Et il ajoute que ces lésions, dans l'immense majorité des cas, ne sont pas celles d'une phtisie au début, ce sont les cicatrices de larges foyers, parfois de vastes cavernes complètement cicatrisées, et cela, grâce à la résistance personnelle de l'individu, malgré des habitudes hygiéniques souvent déplorables.

Donc, la phtisie est curable, surtout au début, mais assurément elle l'est aussi dans ses périodes les plus avancées, et avec Grancher, nous dirons que la tuberculose est la mieux connue et la plus curable des maladies chroniques, car « au lieu d'être un néoplasme misérable et incapable d'organisation, le tubercule tend naturellement à l'organisation fibreuse ».

Si la tuberculose est capable de guérison spontanée, vous m'accorderez bien que certains traitements puissent favoriser cette guérison.

Quels sont donc ces traitements ?

Cette question, c'est à votre médecin que vous devez la poser, c'est lui qui, mieux que tout le monde, connaissant

Il faut peu compter sur les médicaments, le grand nombre de ceux qu'on a employés prouve qu'aucun n'est excellent.

(1) BROUARDEL. *La lutte contre la tuberculose*, 1901. J. BAILLÈRE et fils, Paris.



vos conditions de vie, votre tempérament, le degré de votre affection, vous donnera sur ce sujet les meilleurs avis.

Mais, d'une manière générale, on peut dire qu'il ne faut compter que dans une mesure restreinte sur l'action des médicaments.

Nous trouvons dans l'emploi judicieux des drogues, surveillé par un médecin, un adjuvant pour la guérison, mais un simple adjuvant. Le remède spécifique, infaillible contre la tuberculose est encore à trouver.

Espérez, si vous le voulez, qu'un jour où l'autre la science nous fera connaître un sérum antibacillaire, analogue, par exemple, au sérum antidiphtérique. Mais, outre que ce merveilleux sérum est encore à trouver, il faut bien reconnaître qu'il ne modifierait pas dans ses grandes lignes le traitement hygiénique de la tuberculose, le seul qui ait donné des résultats probants. L'usage du sérum de Roux, dans la dipthérie, a notablement diminué la mortalité des croupeux, mais il n'a pas dispensé de mettre le malade dans les meilleures conditions hygiéniques possibles : chambres grandes, bien aérées, exposées au soleil, propreté du linge et du corps, etc., etc.

Il en est de même pour la tuberculose, et quelles que soient les souhaitables découvertes de la science à cet endroit, le traitement hygiénique de la tuberculose ne changera guère.

Il repose sur la trinité suivante : *Repos physique et moral, aération continue suralimentation.*

Repos physique et moral. — Loin des agitations du monde, repos le jour au lit ou sur des chaises longues dans des galeries de cure spécialement aménagées.

Aération continue. — Le malade, même la nuit, garde la fenêtre de sa chambre entr'ouverte, afin que l'air qu'il respire soit continuellement renouvelé et cela sans l'exposer aux refroidissements.

Suralimentation. — Sous la surveillance du médecin et d'après ses indications, le malade fait au moins quatre repas par jour. Une nourriture abondante et variée est mise à sa disposition.

C'est ce traitement hygiénique qui est appliqué avec méthode et régularité dans des habitations nommées « sanatoria », spécialement aménagées pour les tuberculeux, dans certaines conditions climatériques.

2°

La tuberculose considérée comme maladie sociale chez l'indigent

La tuberculose ne frappe pas seulement le riche auquel sa fortune permet de suivre les traitements exigés, si onéreux soient-ils. Elle s'attaque aussi et surtout à l'indigent.

La tuberculose est la maladie de tous, mais surtout des miséreux.

La tuberculose, en définitive, c'est la maladie de tous, riches et pauvres. Nul ne peut s'en désintéresser : parce que, contagieuse, la tuberculose du voisin peut devenir la vôtre, celle du miséreux créer celle du millionnaire.

La tuberculose, maladie sociale, doit être combattue socialement.

La tuberculose, par cela même qu'elle est surtout fonction de misère, résultat des conditions de vie de l'individu, par cela même qu'elle est contagieuse, qu'elle détruit chaque année de 150,000 à 200,000 de nos concitoyens, et qu'elle en maintient un nombre constant de 500,000 à l'état de non-valeur sociale, cette maladie est essentiellement et avant tout une maladie sociale, et la lutte contre une maladie sociale, pour être efficace, victorieuse, doit être une lutte sociale. Les armes doivent être en rapport avec l'ennemi à combattre ; ce n'est pas avec des baïonnettes qu'on force les murs d'une ville fortifiée. A mal social, remède social.

Tant que la science ne nous aura pas donné un mer-



veilleux médicament qui, dans n'importe quelles conditions hygiéniques où se trouve le tuberculeux, à n'importe quelle période de sa maladie, aura le pouvoir de le guérir radicalement, on est en droit de dire que cette maladie ne sera vaincue que si elle est combattue *socialement*, c'est-à-dire par un ensemble de mesures décrétées par ceux d'en haut, acceptées et mises en pratique par ceux d'en bas.

Et qu'on nous pardonne de tant insister sur cette définition de la tuberculose : *maladie sociale*, car si cette définition est acceptée théoriquement, elle ne l'est pas dans la pratique des choses

Voyons donc ce que la société, dans une vue de conservation et de défense sociales, doit et peut faire en face de cette maladie sociale.

Il reste entendu qu'ici, nous n'envisageons que la tuberculose de l'indigent, le riche ayant tous les moyens de se faire soigner à son gré.

Double devoir de la Société envers un tuberculeux : 1° le rendre inoffensif. 2° le soigner.

Vis-à-vis du tuberculeux, la société a un double devoir à remplir : Le rendre inoffensif pour la collectivité, le soigner et le guérir, si faire se peut. Qu'il nous soit permis de rappeler que si la société remplissait ses devoirs de médecine préventive : lutte franche, décidée, vraie contre les habitations anti-hygiéniques, l'alcoolisme, etc , ainsi que nous l'avons exposé plus haut, elle se trouverait aux prises avec un nombre bien moindre de tuberculeux, et nous répéterons qu'il est bien plus sage, plus économique de tarir les sources de la tuberculose que de guérir la phtisie.

Mettons donc la société aux prises avec la tuberculose de l'indigent. Qu'a t-elle fait jusqu'à présent ? Que doit-elle faire ?

C'est de l'examen des faits de chaque jour que naîtra la claire vision de la conduite à tenir, des œuvres antituberculeuses à créer ou tout au moins à multiplier.

Prenons les exemples les plus communs. Transportons-nous par la pensée dans des ménages ouvriers de l'intérieur d'une grande ville.

La tuberculose de l'ouvrier des villes.

Supposons, dans un premier cas, le médecin appelé auprès d'un jeune garçon qui tousse.

Après examen, le médecin constate que le malade a une bronchite suspecte. La tuberculose n'est pas encore entrée dans la place, le médecin n'est pas autorisé à dire : ce malade est tuberculeux. La tuberculose menace seulement, elle est à la porte, à la veille d'entrer. Le tousseur est ce qu'on appelle un prétuberculeux; s'il ne reçoit pas les soins voulus, demain ce sera un tuberculeux.

Que peut faire le médecin ?

Envoyer l'enfant à l'hôpital ?

Il n'y a pas de place à l'Hôtel-Dieu pour les candidats à la tuberculose.

D'ailleurs, quel avantage ce jeune garçon tirerait-il de son passage dans une salle d'hôpital où son séjour n'a jamais été prévu et qui ne convient point à son état de santé ?

Le médecin prescrira donc de la teinture d'iode et un sirop pectoral, donnera quelques conseils d'hygiène qui ne seront point suivis, parce qu'ils ne peuvent pas l'être et s'en ira voir d'autres malades.

L'enfant reste donc dans sa famille, et comme rien ne sera changé à son genre de vie, à son milieu, toutes les chances de tuberculisation subsisteront pour lui.

Supposons, au contraire, qu'un sanatorium pour jeunes prétuberculeux existe. C'est là qu'on enverra le malade pour y relever sa vitalité et pour lui apprendre à se soigner, puis il rentrera au foyer domestique avec un certain règlement de vie, certaines habitudes physiologiques.

Nous indiquerons plus loin, comment nous comprenons ce sanatorium, et il est très important de s'étendre

sur ce sujet, car pour certains, le sanatorium exige de tels capitaux qu'il devient impossible en pratique.

Décidons maintenant que le sanatorium n'existe pas ou que pour une raison quelconque, le malade refuse d'y aller. Faut-il abandonner ce tuberculeux de demain à son mauvais sort, laisser courir aux divers membres de sa famille les risques de la contagion ?

Assistance antituberculeuse à domicile.

C'est alors que les œuvres antituberculeuses devraient entrer en fonction, quel que soit le nom dont elles se revêtent. Bureau de bienfaisance, bureau d'hygiène, dispensaire antituberculeux (1).

Donc le médecin, après avoir constaté qu'il était en présence d'un prétuberculeux, ou d'un tuberculeux au début, dans l'impossibilité de l'envoyer au sanatorium, fera savoir le nom et l'adresse du jeune tuberculeux au bureau antituberculeux de son quartier et un visiteur ou une visiteuse succédera au médecin dans ce milieu indigent.

Le médecin n'aura pas hésité à faire savoir à ce bureau antituberculeux que son malade est atteint de tuberculose, et ce dernier le trouvera naturel, car il sait que la tuberculose est une maladie guérissable comme les autres, et d'autant plus guérissable qu'on la soigne plus énergiquement et plus près de son début. Le temps est passé où le médecin considérant cette affection comme incurable et le tuberculeux voué à une mort fatale, s'ingéniait à lui cacher le nom de sa maladie et le trompait jusqu'à son dernier soupir.

Que fera donc ce visiteur ou cette visiteuse dans ce milieu ouvrier ?

Le membre du bureau antituberculeux recherchera la

(1) Des dispensaires antituberculeux fontionnent avec avantage dans certaines grandes villes : Dispensaire du Dr Calmette à Lille, du Dr Bernheim à Paris, etc.

cause de cette tuberculose : habitation anti-hygiénique, habitudes alcooliques, surmenage, malpropreté, etc., etc., et y obviera dans la mesure du possible. Nous disons « dans la mesure du possible », car nous voulons rester sur le terrain pratique des faits et ne pas décréter que nos désirs se réaliseront toujours.

Action d'une visiteuse dans un milieu ouvrier tuberculisé.

Mais cette mesure du possible est très grande, si grande surtout avec certains hommes de dévouement qu'on n'en voit pas la limite. Par des exemples nombreux, vécus, nous pourrions prouver qu'une visiteuse obtiendra d'un propriétaire certains travaux de réparation, hygiénisation de la demeure, refusés directement au locataire ; dans l'intérieur du ménage elle fera succéder la propreté à la malpropreté, fera la désinfection quand elle sera nécessaire et apprendra à la faire, etc.

Si, comme cela arrive souvent, elle se heurte à l'alcoolisme, elle engagera la lutte contre l'alcool, avec habileté et discrétion. A côté de l'alcoolique invétéré, voulu, inguérissable, il y a l'alcoolique par ignorance, par exemple, ces ouvriers et ouvrières qui chaque matin que Dieu fait, prennent à jeun un petit verre d'eau-de-vie, ou des grands verres de vin blanc sans eau, avec la conviction que c'est bien « meilleur à l'estomac » qu'une soupe.

Et avant toute chose, elle luttera contre la contagion : on donnera un crachoir, on enseignera la désinfection des mouchoirs, bref, dans la mesure du possible, on fera du logement du malade, un sanatorium privé ; avec sa discipline spéciale, on laissera dans ce milieu ouvrier une feuille imprimée, résumant en quelques lignes l'histoire de la tuberculose, ses causes, son traitement : un ennemi connu est à moitié vaincu.

Et comme tout ne doit pas se traduire par des paroles, on donnera un bon, assurant, par exemple, un vêtement

chaud pour l'hiver, ou pour renforcer la résistance organique naturelle, une distribution quotidienne de viande crue de cheval, d'âne ou de mulet, selon la méthode de Richet et Héricourt : outre que ces animaux sont des plus réfractaires à la tuberculose, leur viande à l'avantage de ne pas coûter cher, ce qui est une condition *sine qua non* dans le cas actuel.

La création d'œuvres anti-tuberculeuses est facile.

Qu'on ne vienne pas dire que la création de ces œuvres antituberculeuses est impossible, qu'elle nécessite des devouements, des sommes d'argent introuvables. Le mot « œuvres antituberculeuses » est peut-être nouveau, mais l'œuvre existe en principe.

Dans toutes les villes de France, il y a des femmes du monde, mères de familles, veuves, filles qui ont renoncé au mariage, des religieuses catholiques, des diaconesses protestantes, etc., qui visitent les malades, soutiennent les familles pauvres ; il y a aussi des hommes libres de leur temps, qui assistent les indigents.

Qu'on réunisse les divers membres de ces sociétés charitables en une œuvre antituberculeuse centrale, qu'on leur donne quelques notions d'hygiène spéciale antituberculeuse et le bureau central antituberculeux sera créé. Le dévouement existe, il n'y a, si nous pouvons ainsi dire, qu'à le canaliser. Il n'y a pas, à proprement parler, à apporter de nouveaux fonds, il n'y a qu'à faire un emploi peut-être plus judicieux de l'argent. Mieux vaut assurer à un prétuberculeux une distribution de viande crue, que de faire l'aumône au professionnel mendiant des rues.

La Société de la Croix-Rouge pourrait peut-être, dans une certaine mesure, s'associer à la lutte antitubercu-leuse.

Ces œuvres antituberculeuses comprendraient les colonies de vacances, qui, au mois d'août et de sep-

tembre, envoient gratuitement, soit aux bords de la mer, soit dans les montagnes, les enfants pauvres des villes, candidats à la tuberculose ou convalescents d'une tuberculose guérie.

La tuberculose chez une mère de famille indigente

Dans un second cas, nous supposons le médecin en face d'une tuberculose commençante chez une mère de famille indigente.

Si un sanatorium existe, il conseillera à la mère de famille de s'y faire admettre. Et la réponse de cette dernière est facile à prévoir : « Je veux bien aller au sanatorium, dira-t-elle, mais qui pendant ce temps-là, tiendra mon ménage, qui « fera la soupe à mon homme et à mes enfants ? ».

Le séjour de cette mère de famille dans un sanatorium n'est possible que si l'Œuvre antituberculeuse peut lui fournir une personne de dévouement qui tienne son ménage pendant son absence. Si la malade reste chez elle, elle s'y soignera sous la direction et avec l'aide des membres du bureau antituberculeux.

La tuberculose du paysan indigent.

La tuberculose étant principalement la maladie des grandes agglomérations, nous avons pris nos exemples parmi les ouvriers des villes, mais la tuberculose frappe aussi l'ouvrier indigent des champs.

Quelle conduite tiendra-t-on à son égard ?

Nous répondrons : de même que les hôpitaux des villes reçoivent des malades et des blessés de la campagne, de même les sanatoria départementaux peuvent recevoir les poitrinaires campagnards. Encore un tuberculeux, habitant des champs, se trouve-t-il, sous le chaume, dans des conditions hygiéniques meilleures que celles du poitrinaire citadin ; le plus souvent, il pourra faire sa cure chez lui, ce qui sera un grand allègement pour les sanatoria que des raisons budgétaires feront peu nombreux.



Le Bureau antituberculeux du chef-lieu du département recruterait des membres adhérents dans les diverses localités du département et ses membres feraient à la campagne, dans les milieux indigents, ce qui se fait en ville : hygiénisation de l'habitation, fourniture gratuite de crachoirs, éducation hygiénique du malade, secours de vêtements, nourritures, désinfection, etc., etc.

Nous croyons avoir suffisamment fait comprendre au lecteur ce que nous entendons par « œuvres antituberculeuses, bureau antituberculeux » ; il nous reste à exposer la question des sanatoria.

Le sanatorium gratuit.

Un sanatorium gratuit pour indigents, c'est une sorte d'hôpital construit spécialement dans un air très pur pour le traitement de la tuberculose.

On n'y reçoit naturellement que des tuberculeux, auxquels on fait suivre le traitement dont nous avons parlé : 1° Repos physique et moral ; 2° Suralimentation ; 3° Aération continue jour et nuit, soit au lit dans la chambre, soit dans des galeries de cures sur des chaises longues.

On a fait le procès du sanatorium :

Il a des partisans enthousiastes.

Il a des détracteurs.

Les partisans enthousiastes du sanatorium ont voulu résumer toute la question de la tuberculose en ce mot sanatorium.

Pour un peu ils auraient dit : « Qu'on couvre la France de sanatoria et la tuberculose sera vaincue ».

Les sanatoria ne se construisent point tout seuls. Non seulement ils coûtent cher à bâtir, mais ils coûtent cher à entretenir.

Par conséquent, avant de jongler avec les millions... qu'il s'agirait tout d'abord de faire sortir de terre, il y a lieu de se demander si le sanatorium a bien tenu toutes ses promesses.

C'est d'Allemagne que nous est venu l'engouement pour le sanatorium. **Le sanatorium en Allemagne.**

Cette nation a voulu résoudre le problème tuberculeux par le seul sanatorium. Les résultats ne semblent pas avoir répondu à son attente et à ses sacrifices.

Mais de ce que l'Allemagne (1), saturée en quelque sorte de sanatoria, soit autorisée à crier : « Assez ou même trop de sanatoria », il ne s'ensuit pas qu'en France, où le sanatorium gratuit est l'exception, on crie : « Assez de sanatoria ».

On a fait au sanatorium des reproches immérités, dont nous voudrions tout d'abord le défendre.

C'est ainsi qu'au début, certaines populations voisines des sanatoria s'étaient émues et avaient voulu protester contre leur construction par crainte du danger de la contagion. **Le sanatorium n'est pas dangereux pour le voisinage.**

Leur émotion a été vite calmée devant l'évidence des faits ; le sanatorium n'est pas dangereux pour le voisinage. M. Netter a démontré d'une façon irréfutable que ce qui est dangereux, ce n'est pas l'agglomération de tuberculeux soumis à une discipline spéciale, dans un asile spécial, c'est le phtisique libre, vivant à sa guise et disséminant ses bacilles partout où il passe. Le sanato-

(1) En Allemagne, tout ouvrier est obligé de contracter une triple assurance contre les maladies, les accidents, l'invalidité. Les caisses d'assurances avaient espéré trouver leur profit à créer et entretenir des sanatoria gratuits pour le traitement de leurs tuberculeux ; les faits, paraît-il, n'auraient pas répondu à leurs espérances et l'enthousiasme de la première heure se serait refroidi.

L'Angleterre a compris autrement le problème, elle s'est attaquée à l'habitation insalubre et elle a rapidement obtenu des résultats remarquables : 32,000 décès tuberculeux annuels en moins. *A priori*, il est plus intelligent de s'attaquer à la cause d'une maladie, qu'à la maladie déclarée.

rium est un destructeur de bacilles ; et il est organisé de telle sorte que pas un seul bacille en puisse sortir.

Dans les pays où l'on a construit des sanatoria, le nombre des cas de phtisie a été en diminuant chez les indigents du pays qui, influencés par la vue des précautions prises au sanatorium contre la contagion, ont suivi ces exemples. Bref, le sanatorium est un destructeur de contages et non un foyer de contagion.

Soit, ont dit ses ennemis, le sanatorium ne sera pas dangereux pour les populations voisines, mais, prenez garde, on va jongler avec les millions, couvrir le territoire français de sanatoria et, à peine seront-ils construits que, sous l'influence de nouvelles doctrines médicales et grâce, peut-être, à la découverte d'un merveilleux sérum, le traitement de la tuberculose sera bouleversé de fond en comble ; les sanatoria, vides de malades, devenus inutiles, seront réduits à servir de magasins à fourrage, et, ces folles dépenses n'auront profité qu'aux maçons et à messieurs les architectes

La réponse à cette objection est facile.

Le sanatorinm est appelé à durer, parce qu'il répond aux besoins de l'hygiène.

La danse des millions n'est pas commencée et ne semble guère devoir commencer ; ce péril, jusqu'à présent est donc imaginaire.

Ajoutons que le traitement de la tuberculose au sanatorium est un traitement hygiénique et les lois de l'hygiène ne sont pas sujettes aux fluctuations de la thérapeuthique; on pourra placer dans l'emploi d'une certaine drogue une espérance que les faits justifieront plus ou moins ; on ne fera pas qu'un tuberculeux puisse avec avantage vivre dans un air ruminé, guérir sans bonne nourriture et cracher à terre impunément pour ses concitoyens. Or, le sanatorium offre au tuberculeux un air pur, une nourriture abondante, lui apprend à ne pas contagionner ses semblables et à se soumettre à la discipline hygiénique nécessaire pour guérir.

Et, en définitive, dans le cas inespéré où l'on trouverait un jour un sérum quelconque spécifique à cette terrible affection, c'est encore au sanatorium que ce merveilleux spécifique aurait chance de donner les meilleurs résultats parce qu'il trouverait une aide puissante dans l'installation hygiénique du sanatorium et le traitement par le repos, l'aération et la suralimentation.

Donc, en principe, nous sommes partisan du sanatorium gratuit pour indigents, mais il est évident qu'il y a des écueils à éviter et que les détracteurs des sanatoria n'ont pas tort sur toute la ligne.

Le sanatorium doit être construit et fonctionner économiquement

Tout d'abord, le sanatorium devra être construit le plus économiquement possible, pour les malades et non pour la gloire de messieurs les architectes : fonctionner le plus économiquement possible, sans l'aide ruineuse des bureaucrates. Il sera, dans la mesure du possible, élevé dans le voisinage des villes, afin que le malade ne se sente pas trop isolé des siens : le chagrin, l'ennui sont de mauvais facteurs de guérison ; s'il y a lieu de bâtir ce sanatorium à la campagne, ce sera près d'une voie ferrée, à proximité d'un médecin, afin de rendre le service médical du sanatorium peu onéreux.

Il est à souhaiter qu'il y ait des sanatoria pour enfants et pour adultes, pour hommes et pour femmes.

Le sanatorium, école de traitement antituberculeux.

Ces sanatoria ne seront pas des asiles pour phthisiques, ce seront des lieux de passage pour tuberculeux guérissables, qui viendront y faire un stage. Là, ils viendront apprendre à traiter leur maladie, afin de la guérir chez eux, et quand ils sauront se soigner, ils cèderont la place à d'autres. Le sanatorium gratuit, gardant ses malades pendant des années pour les guérir, est une utopie. Où trouverait-on les fonds nécessaires pour construire et faire vivre dans ces conditions les sanatoria gratuits?

A chaque sanatorium sera annexé un champ, des ate-

liers pour occuper et distraire les malades. Le seul fait qu'un tuberculeux est incapable de se livrer à aucun travail à titre de distraction, serait un cas d'exclusion, car encore une fois, le sanatorium n'est pas un lieu où l'on vient mourir, c'est un lieu où l'on vient apprendre à se soigner et guérir.

Le sanatorium gratuit ne doit s'ouvrir que pour le candidat à la tuberculose, le prétuberculeux, le tuberculeux du début, et être inexorablement fermé aux autres. Au sortir du sanatorium, après entente avec le bureau antituberculeux de sa localité, le malade, suivant son sexe, son âge, le caractère de son affection, serait renvoyé soit chez lui, soit dans une colonie agricole, soit à la montagne, à la mer, etc., etc.

On ne voit pas bien quels reproches on peut adresser à des sanatoria ainsi compris, et le temps semble loin où l'on pourra dire qu'en France, il y en a trop. Quelle décharge pour les hôpitaux des villes, où les tuberculeux viennent s'empiler sans profit pour eux, et pour le plus grand dommage des autres, occupant des lits qui ne devraient être réservés qu'à des maladies aiguës rapidement guérissables. Que de tuberculeux meurent chaque année, qui soignés, à temps dans un sanatorium, auraient guéri !

Asiles pour pthisiques.

Et les pthisiques, nous dira-t-on, qu'est-ce que la société fera pour eux ? La société qui ne fait pas de sentiment vis-à-vis le pthisique indigent qu'elle ne peut guérir, a surtout le devoir d'empêcher ce dernier de contagionner ses concitoyens. Ce sera là l'œuvre des membres visiteurs du bureau antituberculeux. Il y aurait avantage à ce que ces asiles, spécialement réservés aux tuberculeux, placés peut-être de préférence hors des villes, vivant très économiquement fussent ouverts aux phtisiques dans le dénuement, pour qu'ils y viennent mourir

tranquillement; et il n'y aurait rien de commun entre le sanatorium où l'on passe et l'on guérit et l'asile où l'on vient mourir.

On a appelé la tuberculose « le mal nécessaire, l'agent d'exécution du struggle for life », on a voulu voir dans la pthisie « la formule pathologique d'une force de la nature, une implacable faucheuse qui débarrasse l'humanité des faibles et fait la sélection ».

Au sanatorium, on disputera avec succès les victimes à cette terrible maladie; à l'asile, on recueillera les vaincus et on fera doux leur dernier sommeil.

Utilité de nombreux sanatoria.

Et si maintenant, quittant le domaine de la théorie, pour se placer en face de la froide réalité, on nous demande où l'on trouvera les millions nécessaires pour la création de sanatoria pour tuberculeux, d'asiles pour vieillards, nous répondrons qu'*a priori*, on ne voit pas bien pourquoi la France serait impuissante à réaliser ce qu'ont fait des peuples voisins... Ces créations, qui évidemment ne se peuvent faire du jour au lendemain, devraient surtout être dues à l'initiative et à la charité privées. Chaque département devrait tenir à honneur de posséder son sanatorium gratuit.

Certaines grandes administrations, les congrégations religieuses hospitalières, etc., auraient avantage à avoir leur sanatorium : il faut parfois savoir jeter mille francs par la fenêtre pour en faire rentrer le double par la porte.

Prenons comme exemple les Sœurs des hôpitaux. Par la nature de leurs occupations, elles sont exposées à contracter la tuberculose. Si, à la première menace de la maladie, on les envoyait se refaire en un sanatorium, après quelques mois de traitement, elles sortiraient guéries et viendraient reprendre leur poste de dévouement. Combien sont mortes, qui, soignées à temps et d'une manière effi-

cace, auraient continué à la société les bienfaits d'une longue vie. Chacun de nous représente une certaine valeur sociale, que la société a intérêt à défendre, même à prix d'argent.

Ce que nous venons de dire des Sœurs des hôpitaux s'applique évidemment au corps des infirmières laïques, et, nous pourrions le répéter, aux membres de l'enseignement, etc, etc. Socialement parlant, les sommes d'argent dépensées dans l'œuvre des sanatoria seraient compensées et au-delà par la plus-value des guérisons.

La lutte la plus intelligente contre la tuberculose consiste à l'atteindre dans ses sources.

Mais si l'on venait arguer la question d'argent, comme prétexte à l'inaction, ce serait pour nous l'occasion de répéter que la lutte la plus intelligente, la plus efficace, la moins onéreuse contre la tuberculose consiste à l'atteindre dans ses deux principales sources : l'habitation anti-hygiénique et l'alcoolisme.

Il est évident que, tant que des lois sévères et sérieusement appliquées ne s'opposeront pas à la construction d'immeubles, appartements, logements divers insalubres, on continuera à bâtir des maisons antihygiéniques, dont les façades d'ailleurs seront probablement superbes et feront le plus grand honneur au goût des architectes. Ces lois, l'État a le droit de les décréter, car l'habitation insalubre crée des maladies qui, étant de leur nature contagieuses, frappent et l'individu et la société. Or, l'État a non seulement le droit de protéger la société, mais il en a le devoir.

Tant que des lois restrictives n'endigueront pas le flot alcoolique qui coule en France à pleins bords, la tuberculose continuera d'y fleurir.

Lutte contre l'alcoolisme.

Cet endiguement est tâche difficile, il serait puérile de se le dissimuler : car en face de la masse de ceux qui meurent de l'alcool, il y a le groupe de ceux qui en vivent et ce groupe est puissant ; pour noircir le tableau, on est en

droit d'ajouter que ceux qui font les lois ont la réputation d'être du dernier bien avec les alcooliseurs, auxquels ils sont attachés par les liens sacrés de la reconnaissance. Ce sont là des difficultés réelles; ce ne sont pas des impossibilités.

Certaines nations dont la vitalité était compromise par l'alcoolisme ont dû secouer le joug de l'intempérance pour renaître à la vie. Ce problème, solutionné chez tel de nos voisins, pourquoi ne le résoudrions-nous pas ?

Il sera résolu en France, le jour où elle le voudra.

Ce que l'on demande à la distillerie française, ce n'est pas une révolution avec ses ruines et ses désastres, c'est une évolution. Cet alcool que les épouses, les mères, le penseur, le moraliste, le médecin, le magistrat, le patriote ont appris à maudire sous le nom d'alcool-boisson, nous ne demandons qu'à l'acclamer sous la forme d'alcool-utile, d'alcool industriel. Tout en respectant les règles de la justice, qui doit être égale pour tous, pour les fabricants et marchands d'alcool autant que pour tous les autres industriels, la France peut revenir à ces anciennes habitudes de sobriété, qui jadis lui avaient valu un si bon renom dans le monde entier, et auxquelles elle a dû ces hommes de fer qu'au début du siècle dernier on a vus porter si haut et si loin l'honneur du drapeau français...

Aux initiatives privées, ligues antialcooliques, etc, de faire connaître par toute la France, le danger alcoolique et de préparer les voies au législateur qui décrète les lois. Un pays qui se désalcoolise s'enrichit, et tous les citoyens de ce pays, directement ou indirectement, y trouvent leur bénéfice.

Quelque bien menée que soit la lutte contre l'habitation insalubre et l'alcoolisme, ces deux grands agents de la tuberculose, nous nous trouverons longtemps encore en face d'un nombre respectable de tuberculeux.

Qu'en ferons-nous ?

Resterons-nous désarmés devant la tuberculose menaçante ou la tuberculose confirmée ?

— Non !

Traitement de la tuberculose du riche.

Le tuberculeux riche, en toutes saisons, chez lui ou ailleurs, en la saison inclémente, sous des cieux favorables, dans des hôtels, villas, maisons spécialement aménagées, mènera la vie hygiénique du sanatorium.

Traitement de la tuberculose de l'indigent.

Le poitrinaire indigent verra sa tuberculose attaquée chez lui par les visiteurs ou visiteuses du bureau d'assistance antituberculeux ; il sera soutenu, dirigé, soigné d'une façon suivie, régulière et intelligente : hygiénisation de la demeure, destruction du foyer contagieux, relèvement des forces par une alimentation convenable, bref, il sera mis dans les meilleures conditions de guérison.

S'il doit quitter sa demeure, au lieu d'être enfermé dans une triste salle d'hôpital intra-urbain, on le dirigera sur un sanatorium, simple, gai et confortable, élevé à la campagne, au milieu de la verdure et des fleurs. Il guérira d'autant plus vite, qu'il se plaira dans cette maison et il s'y plaira d'autant mieux qu'on y mènera la vie de famille.

Si nous ne sommes pas de ceux qui veulent résumer la solution de la question tuberculeuse en le seul sanatorium, nous estimons qu'on trouve une aide précieuse dans le sanatorium tel que nous le comprenons, à portée d'un grand centre, simple et modeste, à l'aspect riant et fonctionnant sans dépenses administratives. Le malade y retrouve quelque chose de son home, y mène une vie de famille et non une vie de caserne. Si on ne peut le garder longtemps, parce qu'il doit faire place à d'autres, il y sera, dans tous les cas, resté assez pour y avoir appris à se soigner et à ne contaminer personne. Ces sanatoria, nous les souhaitons nombreux, mais petits, élevés économiquement, pour les indigents et non pour la gloire d'un architecte qui rêve de faire « grand ». Une riche façade, c'est de l'argent volé aux pauvres.

Ce plan de combat antituberculeux que nous venons d'exposer, nous l'avons vu en quelque sorte s'exécuter sous nos yeux dans le département du Loiret.

La lutte antituberculeuse dans le Loiret.

Aussi, en terminant, le meilleur souhait que nous puissions formuler pour l'extinction de la tuberculose en France, c'est qu'il se fasse, dans chacun de nos départements, ce que nous avons vu et voyons tous les jours se faire sous nos yeux dans celui du Loiret, qui, à ce point de vue, pourrait bien être un département modèle.

Trois Ligues, dues à l'initiative privée, ont déclaré la guerre à la tuberculose :

La Ligue des habitations hygiéniques ;

La Ligue antialcoolique ;

La Ligue antituberculeuse.

Ligue des habitations hygiéniques.

Une Société pour la construction d'habitations hygiéniques à bon marché, dirigée par des hommes de dévouement qui lui consacrent gratuitement et leur temps et leur expérience, fait à sa façon la guerre au bacille tuberculeux, en l'étouffant en quelque sorte à son berceau, en stérilisant une de ses principales origines.

Opposée en principe aux cités ouvrières, elle multiplie les maisons isolées, entourées d'un jardin. Elle condamne les pièces petites, mal aérées, ayant moins de trois mètres de hauteur ; elle s'efforce de substituer la peinture qui se lave au papier qui ne se lave pas, et prend soin d'arrondir les angles des murs, réceptacles à poussière; bref, les diverses générations d'ouvriers qui s'y succèderont auront vécu en de bonnes conditions hygiéniques, dans des habitations où le bacille tuberculeux ne pourra s'acclimater.

Ligue antialcoolique.

Une Ligue antialcoolique, qui ne vit que de souscriptions volontaires, fait savoir dans tous les coins du département qu'une des principales causes de la tuberculose, c'est l'abus de l'alcool sous toutes ses formes; et

ceci a besoin d'être dit et redit, car nombreux sont encore ceux qui l'ignorent. Il est ainsi créé un mouvement d'opinion publique, avant-garde des lois régénératrices. Une Ligue antituberculeuse, née spontanément de la charité privée, s'est proposée, comme premier but tangible, d'élever un modeste sanatorium, gratuit pour les indigents. Construit à la campagne, dans un site agréable, au sein de l'air le plus pur, à proximité d'Orléans, proche d'une station du chemin de fer, sans qu'il en ait coûté un centime à l'État, on peut le considérer comme une œuvre d'émancipation sociale.

Ligue antituberculeuse

Le sanatorium du Loiret.

Ce sanatorium qui n'a jamais eu la prétention d'hospitaliser tous les tuberculeux indigents du département, nous le bénissons pour toutes sortes de raisons, mais surtout par ce qu'il est modeste. Pas de débauche architecturale, ni ordre dorique, ni ordre corinthien, mais en revanche de l'air, de la verdure et des fleurs.

C'est à ce caractère de modestie qu'il doit de se gouverner tout seul, sans état-major de scribes : directeur et sous-directeur, économe, secrétaire, etc.

C'est à ce caractère de modestie qu'on doit d'y pouvoir mener une vie de famille. Le malade n'est plus un numéro, avec costume spécial, caserné dans une immense salle commune qui sert de dortoir, lavoir, réfectoire, salle de jeu, de réception, etc., etc. ; le caporalisme napoléonien, semi-nécessité des grandes agglomérations, orgueil de nos hôpitaux urbains, n'y sévit pas.

Ce petit sanatorium, c'est tout un enseignement, tout un programme nouveau, qui, à l'avenir peut-être, dans une certaine mesure, nous libérera de la ruineuse bureaucratie hospitalière.

L'aménagement intérieur de cet hôpital spécial, ses murs aux angles arrondis, ses carrelages, ses parquets lavables à l'eau, ses lavabos et water-closets hygiéniques,

tout cela c'est une leçon de choses pour le malade et pour le visiteur.

En face de cette modeste construction, il faut évoquer, par la pensée, la croisade antituberculeuse dont elle a été la cause et le prétexte.

Il n'est pas un coin du département du Loiret ignorant la question capitale de la tuberculose. Grâce aux nombreuses conférences qui y ont été données, il s'est fait un véritable progrès dans l'hygiène générale du département. Des villageois ont entendu, pour la première fois, des notions d'hygiène qu'ils pouvaient mettre en pratique du jour au lendemain, sans bourse délier; et ces conférences, qui avaient pour base quelque chose de palpable — une construction due à la bienfaisance privée, — frappaient beaucoup les auditeurs; car, dans nos contrées, on ne se paye pas de mots, on aime voir et toucher. Conférences sur la tuberculose.

Et, derrière ce sanatorium, il faut voir les œuvres qu'il nécessite et suscitera demain : œuvres d'assistance domiciliaire, vacances à la montagne et aux bords de la mer, œuvres de désinfection, colonies agricoles, etc., etc., dont bénéficiera la santé publique. Œuvres antituberculeuses.

Et, encore une fois, nous croyons pouvoir affirmer que si chacun de nos départements imitait le département du Loiret, la question de la prophylaxie et de la curabilité de la tuberculose aurait fait un pas sérieux en avant dans notre France.

Pourquoi l'œuvre du département du Loiret, ne se ferait-elle pas dans tous les autres départements de France ?

Pourquoi ?



CONCLUSION

La tuberculose tue chaque année plus de 150,000 Français.

Une nation comme la nôtre, où le taux de la natalité balance à peine celui de la mortalité, n'a pas le droit de désarmer devant un tel ennemi. Ce serait prononcer son arrêt de mort.

Les causes de la tuberculose sont bien connues :

Ce sont les habitations insalubres, l'alcoolisme, les mœurs anti-hygiéniques des collèges, casernes, ateliers, grandes administrations.

Il y a donc urgence pour le législateur à décréter des lois, formuler des règlements sur l'habitation, et pour les pouvoirs publics à veiller à leur rigoureuse application.

Il y a urgence à briser le pacte secret qui existe entre l'alcoolisant et le législateur : pacte dont l'alcoolisé fait tous les frais.

Il y a urgence à modifier les conditions hygiéniques de nos lycées, collèges, casernes, ateliers, grandes administrations, etc.

Le traitement de la tuberculose est connu. Nous le résumerons en un mot : sanatorium, étant compris qu'il est complété par les œuvres antituberculeuses.

Construisons des sanatoria, créons l'assistance antituberculeuse à domicile. Sur ce terrain, puisse l'Etat ne pas annihiler l'initiative privée, puissent les états-majors dans les sanatoria ne pas absorber pour eux la moitié des ressources. Que chaque département s'excite à la lutte contre la tuberculose. Certains ont donné l'élan, que les autres suivent ; que la croisade antituberculeuse soit prê-

chée par toute la France, que l'enseignement antituberculeux soit donné dans toutes nos écoles et, comme en Angleterre et comme en Allemagne, notre mortalité tuberculeuse diminuera dans des proportions considérables.

Encore une fois, et c'est notre dernier mot, il y va du salut de la France.

TABLE

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. le Dr Baillet

Séance du 19 Juin 1903

Messieurs,

Au cours de vos précédentes séances, M. le Dr Fauchon vous a lu un travail intitulé : « La tuberculose, question sociale » ; ce travail, M. Fauchon a été amené à l'écrire comme un corollaire de travaux faits antérieurement sur l'alcoolisme.

Vous savez avec quelle opiniâtreté, quelle ténacité, notre collègue lutte depuis quelques années contre l'alcoolisme : des conférences nombreuses ont été faites par lui-même ou par ses soins, des brochures ont été distribuées, une ligue enfin a été constituée. Au cours des réflexions qu'ont demandées ces diverses entreprises, M. Fauchon a vu, lui aussi, quel lien étroit unissait ces deux maladies : l'alcoolisme et la tuberculose, il en est venu à considérer l'une comme l'aboutissant presque certain de l'autre ; à faire des deux choses, pourrait-on dire, deux stades de la même évolution. L'alcoolisme commence, la tuberculose suit.

Et dès lors il a compris que son œuvre ne serait pas

complète, si à propos d'alcoolisme il n'étudiait pas la tuberculose. De cette pensée est née ce travail, c'est toujours la même idée philanthropique qui conduit la plume de notre dévoué collègue.

Remarquez sous quel titre est présenté ce travail : « la tuberculose, question sociale » et vous comprendrez mieux la forme dans laquelle il a été écrit ; ce n'est pas une œuvre littéraire, pas même une œuvre scientifique que le docteur Fauchon a faite, c'est une œuvre de sociologie, d'utilité, de vulgarisation. Répandre ces notions, qu'elles soient lues et retenues, voilà le but, et je n'ai pas de peine à croire que ce but soit atteint ; clarté d'exposition, pittoresque des expressions, abondance des faits démonstratifs, sont des qualités qu'on retrouve constamment ici ; à tout instant, c'est un mot, un fait qui viennent en bonne place émailler l'exposé frappant l'esprit et s'incrustant dans la mémoire du lecteur pour y laisser un souvenir durable.

Après avoir montré l'influence de l'existence de la tuberculose sur la marche de la société, la nécessité pour la société de s'y intéresser, au lieu de laisser l'individu ou les individus livrer à eux-mêmes pour lutter contre ce fléau social, l'auteur nous ayant incidemment dit quelques mots indispensables de la nature de la tuberculose, se pose cette question : Que faire contre la tuberculose ; et y répond en disant, il y a deux choses à faire : 1° Éviter la tuberculose ; 2° Si on n'a pas pu l'éviter, chercher à la guérir et à ne pas la répandre. Pour éviter la tuberculose il faudra fortifier l'organisme et prendre garde de le débiliter.

L'étude de la question de la prophylaxie a conduit l'auteur à écrire un chapitre d'hygiène des plus utiles, un peu en dehors de la tuberculose, pourrait-on dire, si ce travail, comme je vous l'ai dit, n'était pas plutôt une

œuvre sociale, et si l'auteur n'avait pas décidé de s'affranchir de la rigueur de composition qu'aurait demandée son travail, s'il eût été écrit dans un but absolument médical; mais ces chapitres renferment et rappellent des notions d'hygiène si utiles, que nous ne pouvons que savoir gré à l'auteur de les avoir rappelées à cause et à propos de la tuberculose. C'est d'ailleurs un vrai mérite pour le docteur Fauchon d'avoir lui, médecin, laissé de côté la question thérapeutique médicale et d'avoir montré que tout, ou presque tout, relevait de l'hygiène.

On pourrait dire que la moitié de ce travail est un petit traité d'hygiène, à propos de la tuberculose. Après nous avoir montré comment on peut fortifier le corps par une hygiène bien entendue, l'auteur nous dit comment l'alcoolisme, la syphilis, le surmenage intellectuel et physique le débilitent et le rendent plus apte à se laisser surprendre par la tuberculose.

Et, enfin, dans un dernier chapitre, supposant la tuberculose déclarée, il va nous indiquer ce qu'il faut faire; il y a deux choses à faire : essayer de guérir le tuberculeux et empêcher qu'il ne contagionne; et pour cela deux méthodes qu'il ne faut pas opposer l'une à l'autre, mais qui doivent se soutenir.

Le sanatorium qui ne répond qu'à des indications particulières et l'assistance à domicile qui répond à toutes les indications, et qui peut, elle, faire beaucoup, avec beaucoup de dévouement, il est vrai, mais avec peu d'argent.

La Section s'associe aux éloges faits du travail du docteur Fauchon et en demande à la Société l'insertion dans ses *Mémoires*.

NOTE SUR L'APPARITION

D'UNE SOURCE JAILLISSANTE

DANS LE LIT DE LA LOIRE A ORLÉANS

(JUILLET 1903)

Par M. R. MILLE

Séance du 17 Juillet 1903

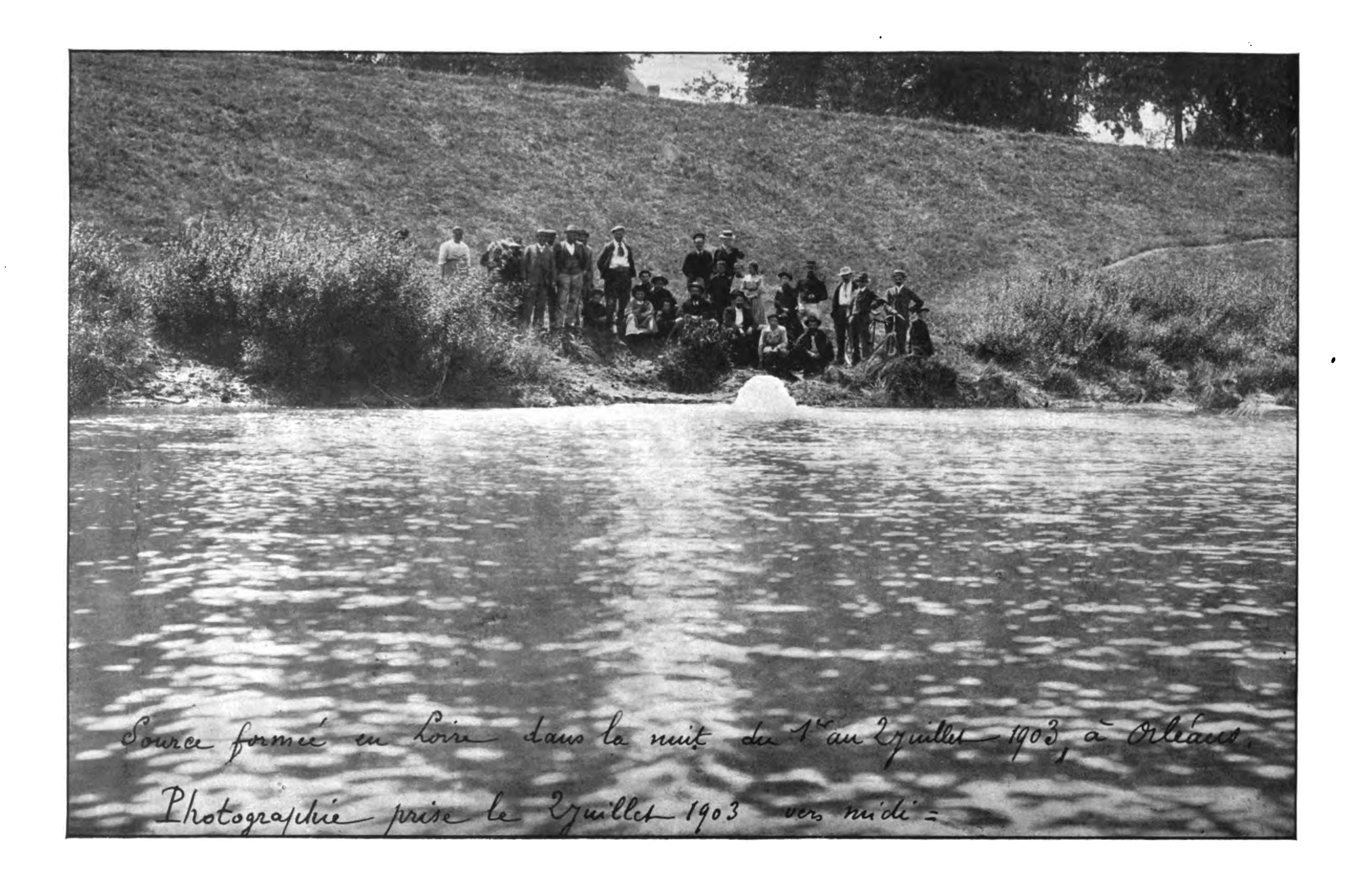
COMPTE RENDU. — OBSERVATIONS DE DÉBIT

Il s'est formé dans la nuit du 1er au 2 juillet 1903, à l'aval et au voisinage de l'épi de Saint-Charles à Orléans, contre la levée de rive gauche de la Loire, une source jaillissante d'une certaine importance.

Le phénomène a été observé vers 4 heures du matin, le 2 juillet, sous forme d'une gerbe d'eau de 0^m60 de diamètre s'élevant à environ 0^m80 de hauteur.

Lors de notre visite, à 9 heures 1/2, le même jour, la gerbe n'avait qu'une hauteur de 0^m50 environ avec le même diamètre de 0^m60, et nous estimions, à vue et très grossièrement, son débit à 300 litres par seconde.

Dans la journée, entre 11 heures et 7 heures du soir, la hauteur s'était légèrement réduite (0^m45 environ); M. Legay, d'après un calcul basé sur l'équivalence supposée de la section ascendante et de la section descen-


Source formée en Loire dans la nuit du 1er au 2 juillet 1903, à Orléans.
Photographie prise le 2 juillet 1903 vers midi =

dante, et sur la charge théorique correspondant à la hauteur de jaillissement estimaitle débit à 418 litres (1).

Jusqu'au 5 juillet, la source est restée jaillissante, bien que la hauteur diminuât sensiblement : de plus, la gerbe paraissait osciller de part et d'autre de la verticale, comme par suite d'obstructions partielles et intermittentes de l'orifice.

Le 6 juillet, le jaillissement a cessé ; la source, isolée à dessein dans un petit bassin prolongé par un canal de fuite vers l'aval, est sensiblement au même niveau que l'eau de ce canal, et l'on observe seulement un fort bouillonnement ; il semble que l'orifice se soit élargi : les eaux ont rejeté dans son voisinage une certaine quantité de détritus, en grande partie calcaires.

Le débit, jaugé exactement dans le canal de sortie par la méthode des flotteurs, était, le 6 juillet, à 10 heures du matin, de 285 litres. Depuis lors la situation est restée la même.

La source émerge très limpide, avec la teinte bleue aigue marine des eaux calcaires ; elle est demeurée ainsi presque constamment depuis son apparition ; on signale cependant le 6 juillet quelques troubles intermittents.

Un autre puits d'émergence a été constaté à 2^m à peu près en aval du premier, le 2 juillet ; d'après les dires des premiers observateurs, le jaillissement s'y serait produit tout d'abord, puis se serait éteint à l'apparition de la source actuelle, mais l'accord des dépositions à ce sujet n'est pas complet ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'à 9 heures 1/2 du matin, le 2 juillet, lors de notre visite, ce puits secondaire était *encore visible*, mais débitait, avec un faible bouillonnement, une petite quantité d'eau

(1) Débit estimé : $\frac{1}{2}\ \pi \times \frac{0.60^2}{4} \times \sqrt{2\,g.\,0^m45} = 0^{m3}418.$

laiteuse et trouble ; il s'est oblitéré complètement depuis et n'est plus visible.

OBSERVATIONS DE TEMPÉRATURE

Sur notre indication, M. Legay a effectué des observations comparatives de température des eaux de la source et de celles de la Loire (prises immédiatement en amont du *duit* ou de l'épi Saint-Charles).

Le 2 juillet, la température de la source était de 16°5, celle de la Loire de 23°, différence 6°5.

Du 5 au 11 juillet, la température de la source s'est abaissée progressivement (de 16°5 à 15°7), celle de la Loire variant de 22° à 18°5, avec minima de 17° le 7 et le 9, séparés par un maximum relatif de 18° le 8.

ORIGINE PROBABLE DES EAUX ÉMERGENTES : CAUSES GÉNÉRALES DU PHÉNOMÈNE

Pour être fixé d'une manière à peu près certaine sur l'origine des eaux de la nouvelle source Saint-Charles, il faudrait pouvoir recourir à des moyens d'investigation plus précis que ceux dont nous disposons (fluorescéine, étude chimique et bactériologique journalière, etc.) ; les constatations et observations de température faites jusqu'ici ne permettent que de simples *inductions* que nous donnons *sous toutes réserves*.

Le mode d'apparition, analogue à celui de la source jaillissante de 1832, de La Chapelle-Saint-Mesmin, rappelée dans la dernière séance de notre Société par notre collègue M. l'Ingénieur en chef Guillon (1) ; le niveau

(1) Voici en quels termes, le journal le *Garde national du Loiret* en rend compte dans son numéro du 20 septembre 1832 :
« Depuis huit jours environ, au pied de La Chapelle-Saint-

de jaillissement, la limpidité des eaux, le rejet de débris calcaires, indiquent que l'on a presque sûrement affaire à une émergence de la nappe des calcaires de Beauce, dont l'existence, sous le Val d'Orléans et sous le lit même de la Loire, est bien connue, et a été mise en évidence, tant par les recherches de M. l'Inspecteur général Sainjon que par les constatations récentes de M. Marboutin ; le niveau piézométrique de cette nappe, inférieur à celui de l'étiage de la Loire entre Bouteille et Saint-Loup, s'en rapproche, en effet, à partir de ce point, et devient supérieur à l'étiage dans la traversée d'Orléans, de sorte que les puits d'effondrement qui se produisent ou préexistent en aval du pont de Vierzon, et même vers l'île Charlemagne, sont *tantôt absorbants* et *tantôt émissifs*, suivant les variations du niveau de la Loire ; certaines sources n'apparaissent ainsi qu'en eaux basses, et *absorbent*, au contraire, les eaux de la Loire dès que ces eaux dépassent un certain niveau ; on peut citer, dans cette catégorie, les sources qui alimentent le bras de l'île Charlemagne et les petites sources, assez nombreuses, qu'on aperçoit en ce moment sur la rive gauche, au pied de la levée, près et en aval du gouffre récemment ouvert.

Nous ne rappellerons pas ici le mécanisme de production des effondrements, dus sans doute pour la plupart à à l'érosion prolongée et à la dissolution même des parois

« Mesmin, une source dont le bouillon est beaucoup plus fort « que celui du Loiret, s'est ouvert un passage dans la Loire. Le « cratère de cette source a six pieds de diamètre, et elle pourrait, « à elle seule, alimenter une petite rivière.

« La nouvelle source de La Chapelle est visitée en ce moment « par beaucoup de curieux. »

En 1856, une source jaillit en face l'église de La Chapelle-Saint-Mesmin, à une hauteur de 1 mètre 20 ; elle disparut au bout de quelques jours.

et du toit calcaires du conduit souterrain par le courant qui les baigne ; de là, augmentation progressive de la portée de la voûte et diminution de son épaisseur à la clef, et rupture inévitable dans un temps donné, sans cause extérieure appréciable, ou sous l'influence d'une légère surcharge ou d'une légère sous-pression.

La production du gouffre de Saint-Charles paraît due à cette dernière cause, car l'apparition de la source a coïncidé sensiblement avec le rabais assez brusque des eaux du bras de rive gauche situé à l'aval de l'épi Saint-Charles, rabais qui se produit au moment où les eaux de la Loire cessent de se déverser sur le duit ; lors du jaillissement de la source, le fond du lit au bras Saint-Charles se trouvait à 1ᵐ 20 environ en contrebas des eaux de la Loire en amont de l'épi, et cette différence de charge suffirait à expliquer tant la production de l'effondrement que le phénomène du jaillissement lui-même.

D'autre part, la cessation du jaillissement semble avoir coïncidé aussi avec le rabais des eaux en *amont* de l'épi Saint-Charles, rabais qui se produit, en période de décrue, *postérieurement* à celui du bras Saint-Charles, et est lié à la cessation du déversement des eaux de la Loire au-dessus de l'épi nº 7 (Cabinet-Vert) et de la partie du duit située à l'amont du pont de Vierzon. Il pourrait se faire, si l'orifice du gouffre n'était pas naturellement oblitéré par les débris d'érosion, qu'on vît *réapparaître un moment le jaillissement* dans une période de crue ; il sera intéressant d'observer si ce phénomène se produit.

On peut encore se proposer de rechercher — bien que la question ne présente guère qu'un intérêt théorique — *de quel courant souterrain* proviendrait la source nouvelle. On sait, d'après la distribution générale des zones d'effondrements et d'après les constatations directes faites par M. Marboutin à l'aide de la fluorescéine, qu'il existe dans

le voisinage d'Orléans deux courants principaux, l'un qui prolonge à peu près la vallée de l'Anche en passant près de Jargeau, Sandillon et la source du Loiret, l'autre qui prolonge la vallée du Cens (extrémité du tracé du canal d'Orléans), passant à Chécy et Saint-Jean-le-Blanc et alimentant probablement les sources de l'île Charlemagne et même les sources de la Pie.

Ce dernier courant a un parcours souterrain assez réduit, et sa température (liée surtout en pareil cas à l'étendue de ce parcours), est plus variable et moins différente de celle des eaux de surface que la température des sources du Loiret et de la prise d'eau d'Orléans; cette dernière ne varie, en année ordinaire, que de 11° à 15°; en 1899-1900, période de froids et de chaleurs dépassant la moyenne, le minimum de température des eaux de l'usine d'Orléans a été de 11° en février-mars, le maximum de 15°, 9 (au 3 septembre 1900), la température des eaux de la Loire variant de 0° (10-26 décembre 1899) à 31°, 5 (21 juillet 1900).

Or les eaux de la source Saint-Charles avaient le 2 juillet une température de 16° 5, tandis que vers cette époque de l'année les eaux du courant de la prise d'eau atteignent à peine 12°, les eaux de la Loire marquant 23°.

Ce caractère de température peu constante (caractère que nous avons constaté nous-même pour les sources de l'île Charlemagne) tend à *faire supposer* que la nouvelle source Saint-Charles se rattacherait plutôt au courant de Chécy et du bras de l'île Charlemagne; il est d'ailleurs probable que ses eaux sont plus ou moins mélangées d'eau de Loire, par filtrations ou communications directes par les cheminées existant en amont de l'orifice.

Il n'est pas inutile de rappeler, à ce propos, qu'une des dernières sources jaillissantes observées a été celle de

décembre 1879, citée par M. Sainjon dans sa note de 1880 sur les courants souterrains du Val d'Orléans ; le gouffre de 1879 s'est ouvert en *eaux basses*, comme celui de 1903, et à quelque 50 mètres en amont, mais *à l'extérieur* de l'épi Saint-Charles, c'est-à-dire dans le bras de l'île Charlemagne ; la température de l'eau, au fond du gouffre, était de + 3°, celle de la Loire étant de 0° ; il est à peu près certain, en raison du voisinage et du faible écart de température relativement à l'eau de la Loire, que les sources de 1879 et de 1903 *se rattachent au même courant souterrain.*

Le gouffre de 1879 a été comblé rapidement par les sables à la première crue qui s'est produite ; ce sera sans doute aussi le sort de celui de 1903, et le phénomène ne sera très probablement qu'éphémère ; notre Société a compris l'intérêt qu'il y avait à en conserver une description exacte, dans ses phases diverses, et la présente note n'a pas d'autre prétention que de déférer à son désir le plus exactement possible.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES

Par CH. MICHAU

Séance du 7 novembre 1902

LA VÉNUS DE MILO

STATUE ANTIQUE (AU MUSÉE DU LOUVRE)

Ce marbre mutilé, chef-d'œuvre du vieux monde,
Que l'île de Milo cachait jalousement
Sous le manteau sacré de la terre féconde,
Lorsqu'il revit le jour, quel éblouissement !

Est-ce une souveraine ? une simple mortelle
Que créa le ciseau d'un artiste inconnu
Egal des Phidias, égal des Praxitèle,
A l'époque où l'art grec divinisait le nu,

Ou bien une Vénus, admirable Aphrodite,
Déesse des amours et de la volupté
Dont l'adorable corps sous le marbre palpite
A nos regards livrant sa sereine beauté...

Les plis du vêtement retenus sur la hanche
Laissent à découvert le buste au pur contour
Dont la ligne superbe avec grâce se penche
Comme pour appeler les baisers de l'amour !

— Ce secret de ton être, il se cache en toi-même,
Et jusqu'ici jamais tu ne l'as revélé ;
Mais, après tout, qu'importe ? on t'admire et l'on t'aime
O merveille de l'art, chef-d'œuvre mutilé !

L'ANGELUS

TABLEAU DE J. MILLET (COLLECTION CHAUCHARD)

Le soleil disparaît sous la nue empourprée,
L'ombre vient rafraîchir la campagne altérée
Où bientôt tout s'efface et devient incertain ;
La cloche du hameau tinte dans le lointain.

Aux sons de l'*Angelus*, grave, l'homme s'incline,
Sa compagne, les mains jointes sur la poitrine
Prie... et tous deux lassés cessent l'âpre labeur
Sans relâche accompli sous l'ardente chaleur.

Et calmes, ils s'en vont regagnant le village ;
L'oiseau joyeux salue, avec son doux langage,
La fin de ce beau jour, et l'insecte bruit
Dans l'herbe qui frissonne au souffle de la nuit.

De toutes parts s'élève un ravissant murmure,
Chaque être se recueille et, tout dans la nature,
Exhale un chant d'amour, hymne reconnaissant
Envers le Créateur qui, de son bras puissant,
Jeta, dans un moment de tendresse profonde,
Le monde dans l'espace et l'homme dans le monde !

LA JUSTICE

ET LA

VENGEANCE DIVINE

POURSUIVANT LE CRIME

TABLEAU DE PRUDHON (MUSÉE DU LOUVRE)

La lune dans le ciel, pâle comme un suaire,
De sa blanche lueur, lugubrement éclaire
Un site abrupt formé de roches se dressant
Dont l'aspect dans la nuit, est triste, menaçant !

De cet endroit sinistre un être, un misérable,
Après avoir commis un forfait exécrable
S'éloigne; entre ses mains dégoutte le poignard...
Une cruelle joie éclate en son regard.

Inquiet, cependant, il retourne la tête,
La crainte le tourmente, un instant il s'arrête,
Mais le corps étendu, raide, les bras en croix,
Est bien sans mouvement et la bouche sans voix.

Tout est silencieux, rien ne bouge et personne
Ne viendra l'accuser, et nul ne le soupçonne,
Son meurtre, son larcin, n'eurent d'autre témoin
Que le Ciel, il peut donc tranquille aller au loin.

Pourtant, le châtiment dès cette heure s'apprête;
Dans l'air pur de la nuit va glisser sur sa tête
La Justice d'en haut qui partout le suivra
Et dont le glaive sûr un jour le frappera !

Près d'elle, la Vengeance implacable, animée,
Tenant en sa main gauche une torche enflammée,
De l'autre se dispose à saisir l'assassin
Serrant contre son cœur le fruit de son larcin.

Croit-il donc posséder en paix cette richesse
Et que rien ne viendra troubler son allégresse ?
En lui va désormais, habiter le remords
Dont les crocs acérés font souffrir mille morts !

Il se rappellera toujours l'heure du crime,
Partout son œil hagard reverra la victime
Venant le harceler jusque dans le sommeil
Et qu'il retrouvera le guettant au réveil.

Elle plane toujours la justice immanente,
Plus on veut l'ignorer, plus elle est imminente ;
Et le crime jamais ne demeure impuni,
S'il échappe à la terre... il reste l'Infini !

LE LION DE BELFORT

DE BARTHOLDI

— O lion de Belfort, taillé dans le grès rose,
Qui, sous le vieux château, face au levant, repose,
Tu fus jadis vaincu par le nombre, et le sang
A larges flots coula d'une entaille à ton flanc.

— Epuisé, n'ayant plus la force de combattre,
Redoutable quand même, ici tu vins t'abattre
Au seuil de la frontière, au seuil du sol perdu
Malgré tant de courage et de sang répandu.

— Bien longtemps, on te vit la tête languissante,
L'œil terne, sans éclairs, et la griffe impuissante ;
Bien longtemps, tu traînas de ton pied chancelant
Sans souffle, sans ressort, ton grand corps pantelant.

— Ne te verra-t-on plus énergique, farouche ?
Le temps, à pas comptés, avance avec lenteur ;
En silence, attendons ce grand réparateur ;
Dans ton sommeil, pourtant, malheur à qui te touche !

— Au repos, accroupi sur ton corps musculeux
Dont les pieds de devant se redressent nerveux,
Tu sembles fièrement guetter l'heure propice
Et ta gueule s'entr'ouvre, et ton poil se hérisse !

— Sentinelle avancée, au loin veille toujours ;
Après les jours maudits, reviendront d'heureux jours,
Alors, lion... Que ta voix rauque et enrouée
Rugisse formidable à travers la trouée !

INSTANTANÉS DE L'AUTREFOIS

Par M. le Dr ARQUÉ

Séance du 6 février 1903

Notre Société, Messieurs, semble en période d'évolution.

Elle a changé avec le siècle. Au rebours de ce qui devrait normalement arriver, loin de se laisser vieillir, elle tient à se rajeunir.

Vous lui avez permis des manifestations extérieures, sous des formes qui auraient surpris — peut-être un peu scandalisé — nos graves ancêtres. Vous avez donné des séances publiques avec projections. D'autres sont espérées.

Vous avez fait vôtres, en les imprimant, des comptes-rendus fantaisistes, crayonnés à l'impromptu.

Hier encore : « Une ballade en automobile. »

Vous rééditez les luttes macaroniques des Candidats aux « Fines herbes » du premier tiers du XIXe siècle.

Des velléités, plus hardies, vont-elles poindre ?

Comme notre Ville d'Orléans, notre Société des Sciences se... modernise.

Permettez-moi cependant aujourd'hui, Messieurs, de faire « machine en arrière » et de vous dérouler quelques « Instantanés de l'*Autrefois*, » quelques souvenirs du « Vieil Orléans, » — un autrefois pas trop éloigné cependant et dans lequel un certain nombre des collègues que nous avons connus et aimés, que nous avons perdus, seront rappelés.

Ce ne sera donc pas trop s'éloigner de vous.

L'*Autrefois* retrouve d'ailleurs aujourd'hui de l'*Actua-*

lité, grâce aux travaux de notre collègue M. Dumuys, qui vient de faire jaillir des entrailles millénaires du sol orléanais un fragment de ce large mur romain de l'enceinte de Genabum. Fragment surplombant les fortifications gauloises, surplombé lui-même par les remblais et les constructions du moyen âge. Nous en avons fait autant pour celles-ci. Ainsi feront des nôtres nos successeurs.

La postérité s'élève aux dépens des ancêtres.

C'est d'abord une larme ultime sur le « Vieil Orléans » que les « Nouveaux Marchés » allaient faire disparaître en 1880.

Ce sonnet est dédié à MM. Dusserre, architecte, Pensée, Chouppe, Davoust et Swagers, dessinateurs-aquarellistes. Les quatre premiers étaient nos collègues. Par des travaux divers, ils avaient voulu conserver, pour la postérité, tout ce que ce quartier privilégié rassemblait de précieux et curieux monuments.

QUARTIER NEUF ET VIEUX MONUMENTS

Triomphe du niveau, lignes en harmonie,
Monuments réguliers à l'effet théâtral,
Peuvent plaire au passant, dans un plan général,
Mais l'uniformité fait la monotonie.

L'homme, jaloux du temps, par instants s'ingénie
A raser le passé sous le râteau banal ;
Le nouvel Orléans, d'une surface unie,
Va perdre son cachet antique, original...

Adieu, vieux murs romains, chapelle, arceaux gothiques,
Fine cariatide et ravissants portiques ;
Sous un sombre remblai tout reste enseveli.

Non! Tu devras, Saint-Jacque, aux fusains, aux eaux-fortes,
De vivre en l'avenir! Nous reverrons tes portes...
Les arts orléanais... t'ont sauvé de l'oubli!

22 avril 1880.

Un autre monument, qui échappa également à la ruine, — la seule de nos tours encore apparente — avait failli crouler en 1873 :

LA TOUR BLANCHE

D'un passé qui s'éteint, pauvre vieille *Tour blanche*,
Toi, le dernier débris : que vas-tu devenir?
Tu défiais le temps, le temps prend sa revanche;
Tu nous as soutenus, il faut te soutenir!

En te modernisant, vers ta perte on te penche,
Tes murs vont s'écrouler ainsi qu'une avalanche...
Que la plume au pinceau se hâte de s'unir
Pour garder à nos fils au moins ton souvenir!

L'esprit du mal aussi, qui se donne carrière,
Détruit tout bastion, brise toute barrière,
Oublieux des périls qu'il ne saura braver.

Mais toi, reste, Orléans, centre et cœur de la France.
Ton passé glorieux est gage d'espérance,
Ta foi, comme un rempart, ta foi peut nous sauver!

4 décembre 1879.

A LA CANCHE

A Monsieur Léon Dumuys, le tenace et heureux explorateur des Canches Orléanaises

Le culte est au Veau d'or! Le Bazar règne en maître :
Ses multiples rayons, par trop envahissants,
S'élèvent jusqu'au ciel... Le sol va-t-il permettre
Des comptoirs sépulcraux, rendus éblouissants ?

Il fouille et les remparts : Romain, Gaulois, peut-être,
Moyen âge, moderne, effondrés, gémissants,
Sous des forêts d'étais, monuments frémissants,
En ces béants sous-sols, tout va-t-il disparaître ?

Pax huic ! (1) — Ducerceau ! La paix ! Où donc la paix ?
Au Passé, le Présent ne garde aucuns respects.
Pour s'élever, l'abat, sur ses débris... prospère ;

Le *Modern styl* sourit des styles des aïeux.
De se mettre en façade un fils trop soucieux,
A la Canche enverrait... les cendres de son père !

3 octobre 1902.

UNE RÉVÉLATION ARCHÉOLOGIQUE A LOIGNY

Que n'y a-t-il pas trouvé dans ces canches immenses, dans ces vastes dépotoirs, notre collègue ? Colonnes et Chapiteaux, Ustensiles et Statuettes, Émaux et Faïences, Armes, Monnaies et Ossements divers, Inscriptions variées,

(1) Souhait inscrit sur la porte de la maison de la Renaissance, due à Ducerceau, au n° 4 de la rue des Hôtelleries-Sainte-Catherine, que les fouilles opérées rès d'elle mettaient en péril.

anciennes ou modernes. Là quelques débris; là-bas toute une ville. Jusque dans les plaines de Beauce! Ce n'est pas assez des Romains et des Celtes. L'Egypte elle-même semble vouloir y surgir,.. pour exercer sa consciencieuse sagacité.

LE NIL EN BEAUCE

SONNET ENREGISTREUR

Fait, défait, refait, au fur et à mesure des renseignements successivement donnés par les archéologues de la Société des Sciences.

A Monsieur Léon Dumüys.

Beauce, aux vastes labours, qui dit ta terre usée ?
Aux siècles reculés, pour ta fertilité
Le Nil vint-il s'unir à la Loire abusée ?...
De tes flancs entr'ouverts jaillit sa Déité !

Isis : Nature-mère ; Isis : fécondité !...
— En épave, en jouet de fillette amusée. —
D'un Pharaon, ton sol, Beauce, a-t-il hérité ?
Tes Druides tenaient-ils leurs secrets du *Musée* ?

Que deux ou trois mille ans le bronze ait sommeillé,
Un savant l'aperçoit, l'enlève émerveillé :
L'Égypte veut renaître en sa Gaule attendrie !...

Tout rêve a son réveil !... Plus de si hauts destins !
Point de colons du Nil ! Point d'aïeux clandestins !
L'*Isis* vient... d'amateurs, venus d'Alexandrie (1).

15 *mars et* 7 *juin* 1901.

(1) La statuette d'Isis avait été ravie, à la collection d'un amateur, hôte momentané de la ferme, par une fillette, pour s'en faire un jouet.

Passons la Loire! Donnons un souvenir ému aux malheurs de la Sologne. C'est d'un terrible désastre pour nos contrées que MM. Duchalais, Chouppe et Davoust nous avaient tracé un émouvant tableau. Essayons de lui donner un cadre restreint :

LE VERGLAS ET LA SOLOGNE.

Comme un vaste miroir la terre au loin scintille.
Vos feux, ô diamants, ont de moins vifs éclats ;
Chaque feuille étincelle et tout filament brille,
Quels effets merveilleux !... Hélas ! c'est le verglas !

Les arbres de tout âge et de toute famille,
Craquent et sont rompus, ainsi qu'une brindille,
L'ouragan déchaîné centuple les dégâts,
Et d'immenses forêts tombent avec fracas.

Pauvre Sologne, ô toi, si souvent éprouvée !
Ta fortune, tes pins ! — Hier, tu t'es trouvée
Ruinée en un jour par l'âpre tourbillon.

Tout passe, et tout bientôt fuirait de la mémoire,
Si des savants n'offraient plume, pointe ou crayon...
Ils ont dit, ô verglas, ta lamentable histoire !

Un Solognot de Chaumont-sur-Tharonne.

1879.

ÉPILOGUE

Un seul mot pour finir!

RESTONS DANS L'OMBRE!

SONNET FABLIAU IMPROMPTU

Séduit par la tiède saison,
L'escargot sort, rampe et maquille
Du flux d'argent de sa maison,
La violette et la jonquille,

Puis s'aventure, sans raison,
L'imprudent! en plein jeu de quille.
Il fuit... trop tard! sous sa coquille;
On l'exécute, en sa prison.

Un discret poète, anonyme,
Des siens eut l'accueil unanime.
— Fort bien! — Mais du dehors, si le grand jour a lui,

Tout change! En vain il se rassure;
Voici que Sagesse et Censure,
Bons et sûrs conseillers, le font rentrer chez lui!

15 *mars* 1902.

Rentrons chez nous! Et refermons le portefeuille imprudemment ouvert!

LE THÉATRE ORLÉANAIS

A TRAVERS LES AGES

JUSQU'A LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE [1]

Par M. ABEL HUARD

Séances du 16 juin au 17 juillet 1903

I

ORIGINES DU THÉATRE EN FRANCE

L'empire romain n'était plus. Le flot envahisseur des barbares du Nord avait submergé comme une marée montante la vieille civilisation des Césars. Du théâtre de Rome et d'Athènes, il ne restait rien. Eschyle et Sophocle, Plaute, Aristophane et Térence dormaient ensevelis sous les ruines du passé.

Qui recueillerait l'héritage de ces maîtres de la tragédie et de la comédie satirique?

(1) *Habent sua fata libelli.* — L'auteur ne sait s'il doit regretter ou se féliciter d'avoir donné le jour à ce petit opuscule. Il tient néanmoins à présenter ses très sincères remerciements aux personnes qui ont bien voulu l'aider en lui communiquant les documents à leur disposition, et il ne saurait assez dire quel bienveillant concours il a trouvé à la Bibliothèque de la Ville, aux Archives de la Mairie et à l'Administration du *Journal du Loiret*.

Fallait-il désespérer de l'art dramatique?

Non ; il était réservé au moyen-âge de voir entrer en scène un nouveau personnage, qui n'avait, il est vrai, avec le théâtre antique qu'une parenté très lointaine, mais qui devait, dans la suite des temps, après des transformations successives, atteindre à la hauteur de son aîné. Tout d'abord, ses allures furent gauches et timides comme celles d'un enfant qui fait ses premiers pas. Puis, il s'enhardit peu à peu, s'éleva tout seul, à la diable, poussant entre deux pavés comme une mauvaise herbe, et fréquentant de préférence des gens de compagnie suspecte, tels que bateleurs, jongleurs et histrions. Il amusait la foule par ses gambades, ses tours de passe-passe et de mordantes plaisanteries qui rappelaient le théâtre d'Aristophane. Cet effronté ne respectait rien, ni le clergé, ni l'armée, pas même la personne royale. Aussi fut-il, à maintes reprises, châtié et proscrit (1). Mais le gaillard avait bonne envie de vivre, et s'entêtait quand même à résister. Néanmoins, il finit par comprendre que de pareilles excentricités n'étaient plus de mise et qu'il devait tenir une conduite plus en rapport avec le siècle pieux dans lequel il vivait. Alors, le diable se fit ermite. Il se jeta dans la dévotion, endossa par-dessus ses oripeaux de parade une robe de moine, et courut rejoindre les pèlerins qui revenaient de Terre-Sainte et de Saint-Jacques-de-Compostelle ; ces derniers chantaient des cantiques spirituels qu'ils accompagnaient de gestes. Ces essais mimiques, qui représentaient généralement des scènes empruntées à l'Ancien et au Nouveau Testament, s'appelaient *mystères* ou *mistères* (de *ministerium*), et les acteurs, *Confrères de la Passion.*

(1) Notamment par Charlemagne, en 783, et par Eudes de Sully, en 1198.

Les chroniques du moyen-âge nous ont bien transmis le souvenir de divertissements, sorte d'intermèdes qu'on appelait aussi « entremets », parce qu'ils étaient joués pendant les festins. Ces divertissements consistaient le plus souvent en dialogues bouffons et farces rimées.

C'est ainsi qu'en 1270, sous le règne de Philippe le Hardi, — je cite le fait, parce qu'il intéresse le département du Loiret, — il y avait fête au château de Dannemarie, à l'occasion du retour du seigneur parti en croisade avec saint Louis. C'était une demeure féodale, aux épaisses murailles, située entre Saint-Fargeau et Briare, en pleine Gâtiné, et dont il ne reste aujourd'hui qu'une tour solitaire et délabrée, se dressant parmi les forêts et les étangs comme un spectre du passé. Dans la vaste salle du manoir, de nombreux convives se pressaient autour d'une table somptueusement servie. Le repas fut suspendu quelques instants pour permettre aux ménétriers, joueurs de viole, flûte et tambourin, ainsi qu'aux ménestrels et aux trouvères, de se faire entendre ; puis, divers acteurs jouèrent une pantomime, où l'on voyait se dérouler en action toute la vie de Renard, « ce héros pipeur, blasphémateur, et faiseur de bons tours. » La pantomime finie, chacun reprit sa place ; et le repas continua, avec *chaude délectation*, comme on disait alors.

Mais ces divertissements avaient trop peu d'importance pour mériter une place dans l'art dramatique. Je mentionnerai également pour mémoire les cérémonies religieuses, les pièces jouées dans les cathédrales, dont les sujets étaient le plus souvent tirés du Nouveau Testament, tels que la Résurrection du Christ, le Voyage d'Emmaüs, la Conversion de saint Paul, etc.

L'homme, à cette époque, n'avait d'autres ressources pour satisfaire le besoin de curiosité inhérent à sa nature,

que le spectacle des épreuves par l'eau et par le feu, le duel judiciaire et le Jugement de Dieu (1).

Alors l'audition des légendes, des récits naïfs et populaires, charmait les longues veillées d'hiver. C'était le temps des Sagas d'Islande, des Chants de l'Edda ; c'était le temps où la ballade du Chasseur Noir et du Grand Veneur de Fontainebleau, les Aventures d'Arthur et des Chevaliers de la Table Ronde, et la Chanson de Roland passionnaient les imaginations ; c'était le temps où les traditions tartares, chinoises et persanes se groupaient autour des noms vénérés de Boudha et de Zoroastre. Eginhard, le moine chroniqueur de *Saint-Gall*, Grégoire de Tours, nous font connaître une mythologie spéciale, tantôt gracieuse, tantôt grotesque, mélange de superstitions chrétiennes et de souvenirs du paganisme, où figuraient au premier rang les lutins, les fées, les sorcières et les loups-garous.

Seuls, par conséquent, les mystères des Confrères de la Passion doivent être considérés comme les débuts du théâtre moderne ; ils continuent le théâtre antique ; ils en sont les rejetons, mais des rejetons naïfs, originaux, tout empreints de la couleur de leur époque.

Les mystères furent la grande attraction du xv[e] siècle. On y courait avec une telle ardeur que les prêtres se voyaient obligés d'avancer l'heure des vêpres pour permettre aux fidèles d'assister à ces spectacles nouveaux.

Nous n'avons malheureusement, sur ces représentations, que des renseignements vagues et peu précis ; et ce n'est guère que dans les comptes des communes, par l'inscription des dépenses faites à cette occasion, que l'on peut trouver trace de leur existence. A quelle date eut lieu

(1) Dans la grande épopée indienne du Râmayana, nous voyons Sita chercher à démontrer son innocence par l'épreuve du feu.

le premier essai de ces pièces! La chronique est muette à cet égard; mais l'histoire nous apprend qu'elles devaient remonter à une époque déjà ancienne (1).

Paris en eut d'abord la primeur; puis le mouvement s'étendit aux grandes villes de province. Parmi les représentations les plus célèbres on peut citer les suivantes: En juin 1437, on représente à Metz le *Mystère de la Passion*; en 1458, à Soissons celui de *Crépin et Crépinien*, morts martyrs en cette ville dans le courant du IIIe siècle, avec cette particularité qu'il fut joué non par les Confrères de la Passion, mais par des ouvriers cordonniers; enfin à Bourges, le 15 avril 1536, le *Mystère des Saints Actes des Apôtres*, œuvre de Arnoul et Simon Gréban, docteurs en théologie (2). Cette dernière représentation fut remarquable par le luxe de la mise en scène et des costumes. Elle dura quarante jours et cinq cents personnes y prirent part. Sa vogue fut telle qu'il ne fallut pas moins d'un siècle pour épuiser la curiosité publique.

Ces sortes de spectacles étaient le signal d'une animation extraordinaire; les cloches sonnaient à toute volée. « Noël, Noël! » criait la foule qui désertait ses habitations, les laissant sans la moindre inquiétude, à la garde de la Providence. Car, ce jour-là, chose merveilleuse, messieurs les truands, malandrins, coupeurs de bourse, tire-laine, ces cambrioleurs d'une époque disparue, tout entiers à l'attraction nouvelle, faisaient trêve à leurs occupations ordinaires. Bourgeois, manants, gentilshommes, varlets, hommes d'armes, marchaient pêle-mêle, sans distinction d'âge, de rang, de fortune, n'ayant

(1) Elles furent interdites en 1398, puis autorisées en 1402, par ordonnance royale de Charles VI.

(2) Il existe encore à la Bibliothèque de cette ville un exemplaire de cet ouvrage.

d'autre préoccupation que celle d'arriver tôt pour être bien placés. Et c'était un spectacle pittoresque que celui de ces chevaliers, avec leurs grands souliers à la poulaine, portant sur la poitrine leurs écussons brodés, de ces nobles dames et damoiselles, les unes en litière, les autres sur de blanches haquenées, coiffées de hauts bonnets à la hennin, devisant gaiement de « menus et honestes propos. »

Le mystère le plus couru était, sans contredit, celui de la Passion. La représentation avait lieu sur des échafauds dressés dans la campagne, à ciel ouvert, dans une enceinte close de palissades, où des gradins circulaires étaient disposés pour les spectateurs. Quant aux décors, ils étaient simples et primitifs comme l'époque.

La terre, le ciel, le temple de Salomon, le palais d'Hérode, la maison de Pilate étaient figurés par des échafauds de diverses grandeurs, revêtus d'une inscription faisant connaître le lieu et l'objet qu'ils représentaient. Dieu, lui-même, n'avait pas échappé à cette manie de l'enseigne. Sur le plus élevé des échafauds, dans un fauteuil doré, entouré de rayons peints sur toile et d'anges au milieu de nuages, était assis un beau vieillard, le front ceint d'une couronne ; au-dessous étaient écrits ces mots : « Cy Dieu le père dans sa majesté ». En bas de de la scène, là où, de nos jours, se trouve le trou du souffleur, une énorme gueule de dragon s'ouvrant et se refermant alternativement, figurait l'entrée de l'enfer. C'est par là que sortaient et rentraient les diables envoyés sur la terre pour tenter l'humanité.

L'apparition de l'ange déchu, qui, dans les siècles précédents, inspirait toujours la plus grande terreur, excitait au contraire, au xve siècle, la joie et les rires de l'assistance. C'était le comique de la troupe, le valet de comédie

que l'on dupe, que l'on ridiculise, que l'on bat. Il suffisait d'une relique, d'un signe de croix, d'une goutte d'eau bénite pour s'en débarrasser et le renvoyer, honteux et confus, au fond des enfers. Là, pour le punir d'avoir échoué dans sa mission, le roi du sombre empire lui faisait appliquer le fouet ou la bastonnade, à son choix ; et comme à cette époque de foi et de sincérité, l'ordre était exécuté à la lettre, le châtiment provoquait chez le patient des cris de douleur réelle, à la grande satisfaction du public.

On voit que cette représentation, où la partie dramatique et tragique occupait certainement la place la plus importante, empruntait cependant à la comédie quelques-uns de ses effets. Rien de plus amusant que cette allocution, sous forme de conseil, adressée à Judas, bourrelé de remords, par Désespérance, messagère des divinités infernales :

Il faut que tu passes le pas.
Voici dagues, voici couteaux,
Forcettes, poinçons, allumelles.
Avise, choisis les plus belles,
Et celles de meilleure forge,
Pour te couper à cop la gorge.
Si tu aimes mieux te pendre,
Voici lacs et cordes à vendre,
Pour te étrangler tout à cop.
Qu'attends-tu ? Tu demeures trop ;
Bats le fer, pendant qu'il est chaud.

Judas, dont la situation était moins agréable que celle de l'âne de Buridan, ne se pressait pas, bien entendu, de prendre une décision. Après avoir longtemps hésité, il choisit enfin la potence. Désespérance s'offre complaisamment à lui mettre la corde au cou. Donc Judas fut pendu ; et les diables vinrent chercher son âme sur une brouette.

En 1437, les Clercs de la basoche vinrent faire aux Confrères de la Passion une concurrence redoutable, avec leurs moralités, où la gravité religieuse était tempérée par une joyeuse bouffonnerie, où les acteurs, sous le voile de l'allégorie, ne craignaient pas de s'attaquer aux plus hauts personnages, et de flageller rudement, en les ridiculisant, les vices du clergé et de la noblesse.

Puis, les moralités firent place, à leur tour, aux farces et soties des Enfants sans souci. Avec les farces et soties, la comédie fait son entrée dans le monde ; l'esprit gaulois se réveille et va pouvoir se donner libre carrière. Foin des mystères et des moralités ! Le peuple n'en veut plus. Ce qu'il lui faut, c'est le rire, le rire à gorge déployée, le rire franc et naïf de nos pères, si cher à Rabelais. Il lui faut les parades de foire, avec accompagnement de grosse caisse et de cymbales, le boniment du pître, et la gaieté des tréteaux. Patience ! On va lui en distribuer à forte dose, et du meilleur aloi. Tabarin va faire place à Molière.

Que faisaient, pendant ce temps là, les Confrères de la Passion ? Ils faisaient, hélas, contre fortune bon cœur, et luttèrent avec courage jusqu'en 1548, époque à laquelle Henri II leur ayant interdit de jouer des mystères, ils durent abandonner la partie et louer leur propre salle à une troupe de comédiens.

II

LE THÉATRE ORLÉANAIS AU MOYEN-AGE

J'ai pensé qu'il n'était pas inutile de donner sur les origines du théâtre en général, l'aperçu qu'on vient de lire. Nous allons maintenant aborder, pour ne plus le quitter, le sujet qui est l'objet de cette étude.

Orléans, évidemment, ne devait pas rester en arrière, Orléans, la ville universitaire par excellence, peuplée d'une jeunesse cosmopolite, avide de distractions nouvelles.

Peut on penser qu'ils se montreraient réfractaires à la musique, à la danse, aux spectacles divers, nos joyeux Guêpins, « coutumiers, nous dit le vieil historien Lemaire, de réparties, brocards, lardons, dont ils rient et raillent facétieusement les autres »! Devait-elle être indifférente aux plaisirs et aux fêtes, la ville qui s'attirait d'un écrivain du XIII[e] siècle cette sévère critique : « Orléans, tu es devenu la chaire de pestilence dont parle David; le chemin d'Orléans ne conduit pas au paradis! »

Il en est des cités comme des grands hommes. On aime à connaître leurs commencements. Enfonçons-nous donc dans la nuit du passé, un flambeau à la main, pour éclairer cette époque d'épaisses ténèbres, où la civilisation semble comme suspendue, et voyons un peu ce qu'était la ville d'Orléans, à ses débuts dans la vie.

L'histoire nous apprend que la culture des lettres y fut florissante de bonne heure. Dès 588, lors de l'entrée du roi Gontran, il y fut complimenté en langue syriaque et hébraïque. Cette harangue peu banale, il faut en convenir, donna à ce monarque une si haute idée de la science des orateurs, qu'il leur confia immédiatement l'instruction de son fils Gondaubondus. La chronique ne dit pas si l'élève fit honneur à ses maîtres. Plus tard, Louis le Débonnaire et le roi Robert vinrent témoigner de l'excellence des études en y prenant part; et en 840, le collège de Sainte-Croix d'Orléans, les monastères de Saint-Aignan, Saint-Benoît, Saint-Liphard avaient peine à contenir les nombreux écoliers qui leur arrivaient de toutes parts.

Ainsi que nous l'avons dit au début, il n'y eut d'autre spectacle, jusqu'à la fin du XIVe siècle, que celui des cérémonies religieuses et la mise en action dans les cathédrales et les monastères des principales scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Parmi ces différentes pièces, il en est une cependant qui, par les éléments tragi-comiques dont elle est composée, a presque une allure théâtrale, et mérite, à ce titre, une mention spéciale. Je veux parler de la *légende de Saint-Nicolas*, représentée dans la basilique de Fleury. Cette pièce comprend plusieurs parties.

Dans la première, nous sommes en plein mélodrame, mélodrame sombre et terrible comme la Tour de Nesles et Lucrèce Borgia. Nous y voyons saint Nicolas ressusciter trois pauvres petits enfants mis à mort traîtreusement par un méchant aubergiste.

Dans la deuxième, on se trouve en présence d'un père de famille, qui ne peut, faute de dot à leur donner, marier ses trois filles. Le prophète Jérémie eût été certainement heureux de signer avec lui un bail amphytéotique, car, dans la maison, les lamentations sont à l'ordre du jour : lamentations du père, qui regrette sans doute de ne pas être né dans le pays des Turcs, où la polygamie est permise, et où il aurait pu caser ses trois filles du même coup; lamentations de ces dernières, à la pensée désolante qu'elles sont destinées à coiffer sainte Catherine ; aussi, faut-il renoncer à peindre l'effet produit par l'arrivée du bon saint, porteur des dots tant désirées.

Enfin, c'est un Juif, qui, tout Juif qu'il est, a confiance dans saint Nicolas, tellement confiance même qu'il a négligé de mettre une serrure à sa caisse. Une caisse qui ne ferme pas est bien tentante ; il se trouva naturellement des gens à idées larges qui l'ouvrirent sans hési-

tation et en emportèrent le contenu. On se figure aisément le désespoir comique du Juif, quand il s'en aperçoit; et si des spéculateurs avaient mis saint Nicolas en actions, le moment eût été mal choisi pour lui en offrir. Mais le saint ne tarde pas à remonter dans son estime, en lui faisant restituer l'argent volé ; et il s'empresse d'embrasser une religion qui avait l'avantage d'assurer à ses disciples tout à la fois le salut de l'âme et la conservation du capital.

Cette pièce démontre suffisamment que c'est bien dans les abbayes et les monastères, qu'il faut chercher l'origine de l'art théâtral.

Mais ce n'est qu'au xve siècle que l'on commence à parler de mystères joués en plein air sur des échafauds.

C'est le 8 mai 1430, nous dit notre historien Lemaire, qu'eut lieu la première procession religieuse en commémoration de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc. A cette occasion, la procession se rendant au couvent des R. P. Augustins, sur le boulevard du Portereau, on dressa à la porte du pont un théâtre sur lequel se trouvaient musiciens, joueurs de luth, ménétriers et divers personnages qui représentaient quelque chose de mémorable en l'honneur de la ville. Pendant le parcours de cette procession retournant à l'église Notre-Dame-des-Miracles de Saint-Paul, on chanta à la porte Dunoise, sur un échafaud tapissé, plusieurs motets et hymnes. L'un de ces motets fut récité devant l'église Notre-Dame ; le voici :

A la douce prière
Dont le roi Dieu pria,
Vint pucelle bergère,
Qui pour nous guerroya.
Par divine conduite,
Anglais tant fort greva,
Que tous les mit en fuite,
Et le siége leva.

Bientôt on représenta à Orléans le *Mystère du siège* de cette ville par les Anglais en 1429 (1). Si la date précise du poème est restée inconnue, l'écriture du manuscrit donne à penser qu'il a été rédigé dans le courant du xve siècle. Il est également probable que c'est bien en 1435 qu'eût lieu la première représentation, car on lit dans les comptes de la ville de cette année :

« A Guillaume le charron et Michelet Filleul, pour don « à eulx fait pour leur aider à paier leurs eschaffaulx, et « autres dépenses par eux faictes le huitième jour de « mai, mil CCCCXXXV, qu'ils firent certain mistaire au « boloart du pont, durant la procession, payé 11 réaux « d'or ; pour ce 72 sols p. » (2).

La lecture de ce poème démontre suffisamment que l'auteur avait le vers facile, puisqu'il n'en contient pas moins de 20.529. Malheureusement, l'inspiration ne répond pas à la fécondité. Ce n'est pas cette composition qui nous fera jamais oublier l'Iliade et l'Odyssée ; et le combat de Gasquet et Verdilhe contre deux hommes d'armes anglais, ne rappelle en rien la lutte épique du sage

(1) F. Guessard et E. de Certain, *Mystère du siège d'Orléans en 1429*, 1862. Ce mystère qui ne porte ni date ni nom d'auteur a fait l'objet d'un manuscrit unique conservé à la bibliothèque du Vatican, sous le nº 1022 du fonds dit « de la reine de Suède. » Ce fonds aurait été acquis en partie par elle de l'Orléanais Alexandre Petau, fils de Paul, il comprenait plusieurs manuscrits provenant de l'abbaye de Fleury ou de Saint-Benoît-sur-Loire. Ce mystère fut publié pour la première fois en 1862, d'après le manuscrit du Vatican, par MM. F. Guessard et E. de Certain, et compris dans la Collection des documents inédits sur l'histoire de France, recueillis par les soins du ministre de l'Instruction publique.

(Pour l'analyse de la pièce, voir H. Tivier, *Histoire de la littérature dramatique en France*, p. 280-383.)

(2) Voir F. Guessard, *op. cit.*, Préface, p. VIII.

Ulysse et d'Ajax Télamonien se disputant les armes d'Achille. A l'exception de quelques rares épisodes dont nous parlerons plus loin, cette œuvre n'est, en résumé, que le développement pur et simple de la donnée historique. Est-ce à dire qu'elle soit sans mérite? Non. Souvenons-nous qu'elle a été écrite au xve siècle, c'est-à-dire à l'enfance de l'art dramatique. Il faut savoir gré à l'auteur d'être entré dans une voie nouvelle, en choisissant pour sujet un épisode historique, de préférence aux scènes religieuses qui formaient ordinairement le fonds de ces sortes de pièces. On doit également le féliciter d'avoir adopté la narration dialoguée et mise en action, qui fait revivre en quelque sorte l'époque disparue, et donne au sujet plus de relief et d'animation que le simple récit d'un chroniqueur.

Il y a lieu de remarquer que ce mystère s'ouvre en Angleterre par une réunion de seigneurs présidée par Salisbury, qui décident une descente sur le continent pour achever la conquête de la France, et ne prend fin qu'après la bataille de Patay.

Sur la mise en scène, sur le théâtre proprement dit, sur la partie matérielle, en un mot, le manuscrit est muet. Les éditeurs disent seulement : « Pour la représentation « de ce mystère, le théâtre devait être divisé en deux « compartiments dans le sens de la hauteur; dans la « partie supérieure, un peu en retrait sur le reste de la « scène, se tenaient Dieu, la Sainte Vierge, les anges et « les saints; c'est ce qu'on appelait le Paradis (1). »

La représentation était coupée par de nombreuses pauses ; quelques-unes constituaient des intermèdes musicaux, pendant lesquels l'orgue, les clairons et trompettes se faisaient entendre ; d'autres étaient employées à

(1) F. Guessard et De Certain, *op. cit.*, page 56, note.

donner en prose quelques explications destinées à relier les scènes entre elles et à éclairer l'action.

Les premières pages du manuscrit sont consacrées à la désignation des personnages et au sommaire des faits.

PERSONNAGES

AU CIEL :

Dieu, Notre-Dame, saint Michel archange, saint Aignan, saint Euverte.

SUR LA TERRE :

Groupe français, groupe anglais.

Il y a çà et là, dans la désignation des personnages, certaines expressions dont nous n'avons pu définir le sens. Ainsi, dans le groupe français figure un chasseur de marée; quelle est cette profession? Est-ce un marin faisant partie de l'équipage de ces bateaux côtiers qui ont nom chasse-marée ? Est-ce un pêcheur orléanais qui fait métier de poursuivre l'alose, le saumon et autres poissons de mer qui s'aventurent jusqu'en Loire? Le rôle du personnage n'éclaire en rien la question, puisqu'il consiste simplement à avertir les Français de l'approche des Anglais.

Ce mystère n'étant que le récit exact des faits et des événements historiques dans leur ordre chronologique, que tout le monde connaît, nous jugeons inutile d'en donner l'analyse. Nous nous contenterons de passer rapidement en revue les rares épisodes créés par l'imagination de l'auteur.

Dans l'un, nous voyons deux seigneurs anglais, Salisbury et Glacidas allant consulter à Chartres, sur l'avenir qui les attend, l'astrologue Jehan des Boillons. Ce dernier, ainsi que tous les oracles connus, depuis la Pythonisse d'Endor jusqu'à Nostradamus, leur fait une de ces ré-

ponses à la normande qui ne sont compromettantes pour personne. Ecoutez ce qu'il dit à Salisbury :

Et pour vostre cas abrégier,
Je n'y saiche que chose honneste,
Ne vostre corps point en dangier ;
Mais que vous gardiez vostre teste !

Et Salisbury s'en va radieux, raisonnant probablement comme il suit : « Mon corps n'est pas en danger; or, la tête fait partie du corps ; donc, ma tête n'est pas en danger ». Malheureusement, la mineure de ce syllogisme était fausse ; partant, fausse aussi la conséquence. La preuve en fut du reste fournie, peu de temps après, à Salisbury lui-même par un boulet qui lui emporta la tête, laissant le corps intact.

Le second épisode a trait au combat en champ clos de Gasquet et Verdilhe contre deux hommes d'armes anglais. Dans ce récit qui n'est autre chose que la narration pure et simple des faits, on ne retrouve rien de cette poésie, de cet entrain lyrique qui animaient autrefois les chants de guerre des ménestrels et des trouvères. Qu'on en juge par la prose explicative suivante : « Adont, les trompettes « et clairons sonneront, et marcheront les ungs contre « les autres, et feront grans faix d'armes ; et enfin « Gasquet frappe son homme par la teste, tellement qu'il « l'abat et le tue tout mort, et Verdilhe et l'autre font « grans faix d'armes ; puis les trompettes sonneront une « retraicte ; et ce fait, Verdhile et son homme, chascun s'en « retourne en son lieu, l'un du cousté des Anglais, l'autre « du cousté des Français ; et se retrayent tous les gens « d'un cousté et d'autre ; et les Anglais serviteurs « emportent leur mort dans leur tante. »

Quittons maintenant la terre pour le ciel, et allons voir un peu ce qui se passe au paradis. Hâtons-nous de dire

que c'est un paradis sans étiquette, et où l'on doit se trouver à l'aise, même quand on n'a pas l'habitude du monde ; ce n'est plus le Dieu redoutable qui apparut à Moïse sur le mont Sinaï, à travers la foudre et les éclairs ; non, c'est un Dieu bon enfant, d'un accès facile, s'entretenant paisiblement avec Notre-Dame, saint Aignan, saint Euverte qui sont venus implorer son intervention en faveur de la France. Mais le Seigneur est mécontent de l'impiété des Français ; il commence par refuser et dit à la Sainte Vierge :

Je ne puis ce fait consentir,
Vostre requeste, chère mère,
Que l'air est si empuanty
Par leur vie orde et députaire.

Finalement, il veut bien se laisser attendrir, et donne l'ordre à saint Michel d'aller trouver Jeanne d'Arc.

Toutes ces scènes, ainsi que le dialogue de saint Michel et de la Pucelle, ont une allure prosaïque et terre à terre qui jure avec le sujet ; nous sommes loin du langage grandiose de la Bible, et des voix mystérieuses qui parlaient à Jeanne d'Arc sous les vieux chênes de Domremy.

Le croirait-on ? Dans cette œuvre dramatique, où l'auteur fait ressortir le patriotisme des Orléanais, qui n'ont pas reculé devant la destruction des faubourgs de la rive droite et de la rive gauche, qui ont livré aux flammes sans hésitation le Portereau et le Couvent des Augustins, il y a un côté comique qui a peut-être échappé au poète lui-même, mais que notre Labiche n'aurait pas manqué d'utiliser, si on le lui avait soumis.

C'est un Anglais de marque qui tient le rôle ; c'est le célèbre Talbot. Il gouvernait la ville de Rouen au moment du débarquement de Salisbury, et s'empressa de

décliner le commandement que ce dernier lui offrait quand il eut appris qu'il s'agissait de combattre les Orléanais ; sans doute, la réputation de courage bien méritée de ces derniers fut la cause de ce refus. Aussi, quand la situation des assiégeants vint à empirer, quand Talbot fut enfin obligé, par ordre supérieur, de sortir de son inaction, il ne part qu'à contre-cœur. Il sent que son bon temps est fini. Il va désormais passer son existence à courir au secours des places encore occupées par ses compatriotes, et arriver toujours trop tard, comme les carabiniers d'Offenbach. S'il assiste à la bataille de Patay, c'est pour y être fait prisonnier et connaître enfin le terme de ses misères. Ecoutez-le gémir :

1° après la reprise de la ville de Jargeau par les Français :

Par de vers eulx, je veil aller
A escu, d'espée et de lance
Que venger me veil de l'offance
Que ainsi ont fait à Jargeau
Et n'ay pas mis en oubliance
Glasidas et le Portereau.

2° après la prise de Beaugency par les Français :

Ce nous est un des plaisirs grant,
Que autrement n'avez tenu
Un jour ou deux tant seulement,
Votre honneur eussiez obtenu.

L'auteur termine par les vers suivants, adressés par la Pucelle aux Orléanais et les engageant à célébrer, tous les ans, par des fêtes et des processions, la délivrance de la ville :

Si vous en charge faire processions,
Et louer Dieu et la Vierge Marie,
Dont par Anglois n'a point esté ravie
Vostre cité, ne voz possessions.

Orléanais de cœur et d'habitudes, comme le décèlent plusieurs passages (1), l'auteur serait un sieur Jacques Millet, né à Paris, mais étudiant à Orléans. Ce mystère serait-il le même que celui qui fut représenté, en 1435, par les soins de la ville d'Orléans associée avec le maréchal Gilles de Retz, qui en dirigea l'exécution et supporta la plus grande partie des frais? L'importance du manuscrit du Vatican, le grand nombre de personnages qui y figurent, tendraient à le faire croire.

Quoi qu'il en soit, le spectacle eut lieu sur le théâtre même de la lutte, en plein jour, à ciel ouvert, en face de la vieille cité encore toute frémissante du siège, sur les bords du fleuve qui en avait vu se dérouler les péripéties. On s'imagine l'effet que dut produire, sur un public, qui en avait vécu les heures d'angoisse et d'allégresse, la représentation de ce drame, exécuté par cinq cents acteurs et figurants, dont un grand nombre avait pris part aux combats du 8 mai. Les femmes étaient là, qui d'après la chronique, « apportaient au boulevard des « cercles de fer liés ensemble, et rougis au feu, les pierres, « l'huile, l'eau bouillante, que l'on jetait sur les assail- « lants, servaient aux hommes d'armes à manger et à « boire, leur présentaient du linge frais pour s'essuyer, « et souvent les aidaient, à grands coups de pique, à « repousser l'ennemi ».

C'est avec un pareil enthousiasme que l'an 473 avant Jésus-Christ, les Athéniens assistant à la représentation de la bataille de Salamine, tragédie d'Eschyle, accueillirent le récit fait par le courrier à la mère de Xerxès, devant le palais des rois de Perse, de la victoire remportée par Thémistocle : « Bientôt le jour aux blancs coursiers répan- « dit sur le monde une éclatante lumière. A cet instant,

(1) Voir GUESSARD, *op. cit.*, p. 7-18.

« une clameur immense, modulée comme un cantique « sacré, s'élève dans le rang des Grecs, et l'écho des « rochers de l'île répond à ses cris, par l'accent de sa « voix éclatante : Allez, enfants des Hellènes, délivrez la « patrie, les temples des Dieux de vos pères et les tom- « beaux de vos aïeux. »

Certes, le patriotisme est de tous les temps et de tous les pays ; mais nulle part, il ne vibre plus facilement qu'en France ; et l'on ne pouvait trouver de sujet plus intéressant et plus flatteur pour les Orléanais, que l'un des plus brillants épisodes de la vie de l'héroïne suscitée par Dieu pour le salut de la France, comme autrefois Judith pour le salut d'Israël.

Gilles de Laval, maréchal de Rais, avait été acteur dans la représentation de 1435, et remplit son rôle aussi brillamment qu'en 1429, lorsqu'il avait combattu bravement, à côté de la Pucelle, à l'assaut des bastides des Augustins et des Tourelles (1).

Comme à Rome, comme à Athènes, l'entrée était gratuite ; gratuit aussi le banquet qui suivit la représentation. Le maréchal avait pris tous les frais à sa charge. Cette fantaisie patriotique lui coûta, près de cent mille écus d'or, soit environ quatre millions de notre monnaie (2).

(1) Comptes de la Ville d'Orléans : « A Jehan Hilaire, pour l'achat d'un estandart et bannière qui furent à Monseigneur de Reys pour faire la manière de l'assaut comment les Tourelles furent prises sur les Anglais le VIII[e] jour de may ; VII liv. tournois qui vallent à Paris CXII sous parisis : pour ce CXII sols p. » (Cité par GUESSARD, *op. cit.*, p. VIII.)

(2) Mémoire présenté par les héritiers de Retz : « Henri faisait faire jeux, farces, morisques, jouer mystères... Qu'il se tenait ès villes comme Angiers, Orléans et autres, auquel lieu d'Orléans il demeura un an sans cause et y despendit quatre vingts à cent mille escus... (D. MORICE, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. II, p. 1336.)

Qui aurait pu prévoir alors les sanglantes et monstrueuses orgies du château de Tiffauges, et la triste fin de ce seigneur, devenu le Barbe-bleue du moyen-âge légendaire, qui périt d'une mort infamante dans les prairies nantaises, le 25 octobre 1440 (1)?

Le *Mystère du siège d'Orléans* fut joué tous les ans, jusqu'en 1439(2).

Le vendredi 14 janvier 1440, en l'honneur de Charles, duc d'Orléans et de Marie de Clèves, sa jeune femme, revenant d'Angleterre, on représenta, sur divers « échafauds », dressés à Saint-Victor, Saint-Etienne et au cloître Sainte-Croix, plusieurs « personnages » (pièces ou tableaux vivants), entre autres : les *Vertus morales*, le *Laboureur* et le *Combat de David et Goliath*, spectacles honnêtes, vertueux, et promettant aux familles toute sécurité !

Mais, à cette époque, les moralités et les soties avaient déjà fait leur apparition ; et la foule commençait à déserter le théâtre des Confrères de la Passion, pour courir à celui des innovateurs, plus gai et plus amusant. C'est la comédie en plein vent qui entre en scène, celle que chanta Villon, celle qui, au siècle suivant, va briller de tout son éclat avec Gautier-Garguille et Tabarin, et que l'auteur du *Misanthrope* lui-même n'a pas craint de jouer dans sa première jeunesse.

Il y avait malheureusement, dans les moralités et soties, une telle liberté de paroles, des allusions si audacieuses, qu'elles furent interdites, momentanément, en 1440, par une ordonnance de Charles VII. Elles furent de nouveau

(1) Sur Retz, sa vie et ses crimes, voir A. Guéraud, *Notice sur Gilles de Rais*, 1855, 74 p. (Extrait de la *Biographie Bretonne*, par M. Levot.) — Guessard, *op. cit.*, p. XII-XV.

(2) Comptes de la Villé d'Orléans (1439).

autorisées, puis interdites une seconde fois, pour le même motif, en 1503, par Louis XII. La reine Anne de Bretagne, avait été grossièrement mise en jeu dans l'apologue suivant, fait à l'occasion de la disgrâce du maréchal de Gié : « Il y avait, une fois, un *maréchal* « qui avait voulu ferrer une *Anne*; mais elle lui avait « donné un si grand coup de pied, qu'elle l'avait jeté « hors de la *cour*, par-dessus les murailles ».

Le 8 mai 1446, les compagnons représentent à Orléans le *Mystère de Saint-Etienne.* Il leur fut alloué, par la ville, 4 livres 16 sols pour leur dépense (1).

En 1450, l'archevêque de Lyon, chanoine du chapitre de Sainte-Croix, fait jouer le *Jugement dernier*, sur deux jubés placés devant sa maison, non loin du lieu où on tenait chapitre.

Le 30 septembre 1461, lors de l'entrée solennelle de Louis XI, on représenta divers personnages au Coin-Maugars et à la Porte-Dunoise. Le 19 avril 1499, Louis XII, traversant Orléans, pour se rendre à Langeais, où il devait épouser la duchesse de Bretagne, assista à divers mystères, entre autres la vie de Charlemagne, jouée sur des échafauds garnis de taffetas.

Jusqu'alors, la nature des pièces n'a pas changé : qu'il s'agisse de mystères ou de faits historiques, le caractère en reste toujours grave et sérieux; mais, ainsi que nous l'avons dit, elles ne vont pas tarder à perdre la faveur du public, qui commence à se lasser du théâtre moralisateur. Et, quand le 14 décembre 1499, Louis XII

(1) Comptes de la Ville d'Orléans (1446) : « A Mahiet Gaulchier, peintre, pour don fait aux compaignons qui jouèrent le mistaire de S. Estienne le VIIIe jour de may, pour leur aider à soustenir la despense de leurs chaffaulx et autres choses ; pour ce 4 liv. 16 sols p. » (GUESSARD, *op. cit.*, p. IX.)

revint en Bretagne, c'est une comédie-farce, la première, dit la chronique, ni triviale, ni trop joyeuse, ni indécente, qui fut donnée en son honneur, dans la salle neuve de l'hôtel de ville, rue Sainte-Catherine.

Les acteurs étaient souvent choisis parmi les écoliers de l'Université. Les manuscrits protestants racontent que, dans un proverbe naturel donné par eux à Beaugency, Jehan Calvin joua l'un des principaux rôles.

Le 15 mai 1567, les échevins d'Orléans firent représenter, dans leur hôtel, le *Mystère de l'Homme-Pécheur*. Il a ceci de remarquable qu'il clôt la série et marque la fin d'une institution séculaire qui avait fait le bonheur de plusieurs générations. C'est le dernier des mystères, du moins en ce qui concerne Orléans. Fut-il pleuré par la population ? Je l'ignore ; il se pourrait, cependant, qu'elle éprouvât quelque chagrin de cette séparation, car, contrairement à l'habitude, il fut joué plusieurs fois avant d'être enterré définitivement.

Il est fâcheux que les comptes de la commune n'aient pas fourni plus de renseignements sur les représentations. Quelques rares articles portés, çà et là, dénotent bien, à ce sujet, l'existence d'une comptabilité, mais d'une comptabilité bien peu fatigante pour le comptable. On ne peut que le regretter au point de vue de l'histoire locale. Combien sont, en effet, précieux les renseignements qui peuvent provenir de cette source! Combien vive la lumière qu'ils projettent sur l'époque! Je lisais, dernièrement, d'intéressantes communications de M. Poupée, professeur au Collège de Draguignan sur les représentations scéniques aux XVIe et XVIIe siècles, dans le département du Var (1). C'est dans les comptes des com-

(1) Comité des travaux historiques et scientifiques; *Bulletin historique et philologique* ; *Les représentations scéniques au*

munes qu'il en a trouvé les éléments. Grâce à ces comptes tenus d'une façon remarquable qui étonne chez ces populations exubérantes, plus amoureuses du soleil et de la farandole que du calcul et des chiffres, nous apprenons que si, de même qu'à Orléans, le XVIe siècle a marqué la disparition des Mystères, le Midi néanmoins, la Provence notamment, a marché d'un pas moins rapide dans la voie nouvelle.

Tandis qu'à Orléans la tragédie et la comédie vont désormais alimenter la scène, le Méridional ne paraît abandonner qu'à regret les vieilles traditions (2), il faut encore à cet enfant terrible, pour satisfaire sa vive et folle imagination, de ces vieilles histoires qui intéressent tant les hommes quand ils sont tout petits :

> Si *Peau-d'Ane* m'était conté,
> J'y prendrais un plaisir extrême.

A défaut des contes de Perrault, ce sont les histoires de Job, Tobie, Abraham, de la reine Esther, de Judith, etc., qui revivent devant lui sur la scène, dialogués et mimés par la jeunesse locale.

III

LE THÉATRE ORLÉANAIS PENDANT LA RENAISSANCE ET LES TEMPS MODERNES JUSQU'A LA RÉVOLUTION

Donc, les mystères ont vécu ; c'est une nouvelle ère qui commence. Le théâtre moderne entre en scène à

commencement du XVIe siècle et à la fin du XVIIe siècle. Communications de Ed. Poupée, professeur à Draguignan : 1899, page 53 ; 1900, page 95 ; 1903, page 26.

(2) Cependant en 1667, dans le petit village de Correns, commune du département du Var, on jouait *Le Cid*. Je signale le fait pour montrer combien était grande la réputation de Corneille.

son tour, avec ses spectacles régulièrement constitués. Les Comédiens du Roi et des Princes vont jouer de véritables tragédies, tirées de l'histoire de l'antiquité et de l'Ancien testament et formées sur les modèles anciens. C'est au Collége universitaire de Boncourt, avec la « Cléopâtre » de Jodelle, que fût tenté le premier essai de ce genre.

Passons rapidement en revue, en suivant l'ordre chronologique, quelques auteurs Orléanais.

Mentionnons d'abord les œuvres de Jacques DE LA TAILLE et de Jean DE LA TAILLE, nés à Bondaroy, près Pithiviers, le premier en 1542, le second en 1540.

On doit au premier deux tragédies en cinq actes et en vers : *Daire* (ou *Darius*) et *Alexandre.*

Jean de la Taille est également l'auteur de deux tragédies en cinq actes et en vers : *Saül le furieux* et *La famine* ou *les Gabaonites.* Il composa, en outre, deux comédies en cinq actes et en prose : *Les Corrivaux* et *Le Négromant.*

Jacques de la Taille mourut en 1562 ; Jean de la Taille, son frère, en 1607.

Dans le courant du XVIe siècle, Pierre DANIEL, avocat à Orléans, composa une comédie intitulée *Quérolus.* Il ne paraît pas qu'elle ait été représentée.

L'auteur a dû en emprunter le sujet à une ancienne pièce portant le même titre, qui avait paru au IIIe ou IVe siècle. Il y raille agréablement le paganisme ; c'est le Rabelais de la religion expirante, une sorte de Lucien gaulois saluant d'un adieu ironique la disparition des dieux de l'antiquité.

Quérolus est un original, que la destinée ne se lasse pas de favoriser, et qui, néammoins n'est jamais content de son sort. On retrouve, dans le répertoire de Plaute,

un personnage de même nature. Quel que soit le créateur du type, Daniel-Joseph Delcala mentionne, avec honneur, dans ses épîtres, la pièce de Pierre Daniel.

En 1567, Florent Chrestien, l'un des auteurs de la *Satire Ménippée*, fils du célèbre médecin Guillaume Chrestien, et natif d'Orléans, composa *Jephté* ou *le Vœu*, tragédie tirée du latin de Georges Buchanan, prince des poètes du siècle. Elle fut imprimée à Orléans, chez Loys Rabier.

On connaît l'imprudent vœu de Jephté. Sur ce thème peu folâtre, l'auteur a brodé plusieurs variations non moins mélancoliques, avec dialogues et chœurs.

Laissons ce compositeur à ses idées noires, et passons à François Bertrand qui vécut, à Orléans, dans le courant du XVI[e] siècle. Tour à tour philosophe, avocat, poète, il fut médiocre dans tous les genres. Son excursion dans le domaine dramatique ne fut pas plus heureuse. Elle se borna, du reste, à une seule tragédie ; mais quelle tragédie ! Celle de *Priam, roi de Troyes*, en cinq actes et en vers avec chœurs ! On y voit Priam massacré au pied des autels par Pyrrhus, avec toute sa famille, à l'exception de Cassandre, sa fille, qui reste seule pour chanter ses malheurs et prédire ceux des autres.

C'est en 1590 que naquit, à Orléans, Jean Claveret ; il mourut en 1660. Cet avocat-poète, que les lauriers de Corneille empêchaient de dormir, avait abandonné la procédure pour l'art dramatique. Ce dernier lui ayant conseillé de retourner à ses dossiers, ce rimeur en dépit de Minerve, ce faux Zoïle, comme l'appela dom Gérou, s'obstina quand même et se vengea de l'illustre tragédien en le décriant de son mieux et en prenant part à la querelle du *Cid*, par la publication d'une lettre où il le traite de « soi-disant auteur de cette pièce ».

On joua à la Cour, (ce fut, au reste, la seule pièce de

lui qui fut jouée), l'*Amoureux extravagant*. Il fit, en 1633, *Les eaux de Forges* ; en 1655, *L'écuyer* ou *les faux nobles au billon* et, en 1639, *L'enlèvement* ou *le ravissement de Proserpine*, sorte de tragi-comédie. La scène se passe successivement au ciel, en Sicile et aux enfers. Et l'unité de lieu? lui disait-on, à une époque où l'on était féru de la règle des trois unités. L'auteur répliquait que la règle était sauve, car si l'on reliait le ciel et les enfers, par une ligne perpendiculaire passant par la Sicile, le tout se projetait en un point unique (1).

Le premier tableau représente les enfers. Pluton, dans un long monologue, exprime en termes amers son ennui et son mécontentement. Il trouve avec raison que son séjour manque de charme. Il est las de converser avec les ombres, et, puisqu'en définitive, les Dieux, pas plus que les hommes, ne sont faits pour vivre seuls, il ne serait pas fâché de se voir donner la réplique par une femme en chair et en os. Il dépêche, à cet effet, Mercure en ambassade auprès de son frère Jupiter. Ce dernier, bien connu dans la mythologie par ses transformations et ses bonnes fortunes, s'empresse naturellement de faire droit à une requête aussi modérée, et décide que Proserpine, fille de Cérès, lui sera donnée pour épouse. Seulement il faut agir de ruse. Cérès ne quitte jamais sa fille, et puis ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on s'en va habiter l'empire des morts. Vénus se charge de cette mission difficile. Sous prétexte de cueillir des fleurs, elle entraîne la jeune fille dans la prairie. Pluton, prévenu, s'élance rapide sur un char de feu, et repart immédiatement avec elle dans les entrailles de la terre. Dirai-je la désolation de la fille et de la mère après cet enlèvement peu banal? Dirai-je les larmes de Cérès et celles de la

(1) Voir Emile Deschanel : *Le romantisme des classiques.*

fontaine Aréthuse, où Proserpine aimait tant à contempler son visage ? Touché de ces marques de désespoir, Jupiter juge en dernier ressort que Proserpine passera six mois avec son mari et six mois avec sa mère. Tout est bien qui finit bien.

Ce n'est pas sans regret qu'il nous faut abandonner ce monde merveilleux de dieux et de déesses, pour retomber prosaïquement sur la terre avec François Chevillard qui naquit, à Orléans, dans le courant du xviie siècle, d'une famille de tisserands. Lui-même, paraît-il, souffrait de la trivialité de son nom. Ses amis, pour le consoler, cherchèrent et trouvèrent dans ses deux noms l'anagramme suivant : « Celui fait Ronsard ». On ne connaît de lui que *La mort de Théandre*, sanglante tragédie de la passion et de la mort de N.-S. Jésus-Christ, pièce qui n'est plus un mystère et encore moins une tragédie.

En 1740, Mlle Marie-Anne Barbier, née à Orléans en 1670, y fit représenter *Cornélie, mère des Gracques.* Paris eut la primeur des œuvres de cette femme auteur qui, à défaut de génie, possédait un grand talent littéraire. Nul n'est prophète dans son pays. N'ayant pas trouvé dans sa ville natale l'accueil qu'elle pensait y rencontrer, Mlle Barbier secoua sur l'ingrate cité la poussière de ses sandales, et s'en fut directement dans la capitale ; c'est là qu'elle fit paraître successivement, en 1702, *Arrie et Pétus;* en 1703, *Cornélie, mère des Gracques;* en 1707, *Thomyris, reine des Massagètes;* et en 1709, *La Mort de César.*

Les héroïnes de ces tragédies sont remarquables par leur énergie et la grandeur du caractère. Ce sont elles qui donnent aux hommes l'exemple du courage et du sacrifice. Quelle leçon que celle d'Arrie à Pétus, son mari, quand après s'être frappée mortellement avec un poi-

gnard, elle le lui présente ensuite en disant : Pétus, ça ne fait pas de mal !

M[lle] Barbier fit aussi une comédie intitulée *Le Faucon*, qui fut jouée au Théâtre français en 1719. Elle mourut en 1745.

Le XVIII[e] siècle paraît jusqu'ici peu fécond. La période révolutionnaire réveillera l'inspiration et nous offrira les noms de TABOUREAU de MONTIGNY, PATRAT, LACAVE, les Académiciens MONVEL et AIGNAN de Beaugency, BERTHEVIN, VOLMERANGE, HERI et les musiciens BROCHIER, LOTTIN et DEMAR.

Il nous reste à dire quelques mots de deux autres Orléanais non moins célèbres, bien qu'ils aient brillé sur un autre théâtre que celui de leur ville natale, Mondori et Brizard. Mais ce n'est pas comme compositeurs dramatiques, c'est comme acteurs qu'ils se sont illustrés.

MONDORI, le premier en date, naquit dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. Peut-être trouvera-t-on que ce nom manque de couleur locale et que cet enfant de la Beauce a manqué à tous ses devoirs en ne s'appelant pas Popot ou Pompon ; la terminaison du nom fait supposer qu'il avait peut-être des ancêtres italiens ; mais nous ne saurions l'affirmer. Mondori fut tout à la fois le directeur et le meilleur acteur de la troupe du Marais. Il jouait, paraît-il, avec tant de talent le rôle d'Hérode, dans *Marianne*, tragédie de Tristan, qu'il arrachait des larmes au cardinal de Richelieu lui-même. C'est en remplissant ce même rôle d'Hérode qu'il fut atteint de paralysie et forcé de quitter définitivement la scène. Il mourut en 1651 dans une maison qu'il possédait près d'Orléans.

Passons à BRIZARD. Chose digne de remarque, la pensée du théâtre, de cette carrière où il devait s'illustrer à l'égal de Talma et de Lekain, ne lui vint pas tout de suite. Ce fut dans l'art de la peinture qu'il commença par chercher sa voie sans la trouver ; et ce fut, le croi-

rait-on, dans le Rhône, où il faillit se noyer, qu'il la trouva sans la chercher. L'émotion qu'il éprouva fut telle que ses cheveux, paraît-il, blanchirent en quelques minutes; mais c'était une émotion dramatique, très dramatique même, on en conviendra, et telle que jamais, de son propre aveu, il n'en ressentit plus tard de semblable sur la scène.

Appelé par Mlle Destouches au théâtre de Valence, il s'acquit dans cette ville une réputation telle que Paris le réclama. Protégé par Mlles Clairon et Dumesnil, il débuta le 30 juillet 1757 à la Comédie-Française, où il remplaça le fameux Sarrazin.

Brizard était le « père noble » par excellence. Il faisait tout avec noblesse et gardait dans le danger un sang-froid étonnant. Ainsi, le feu ayant pris un jour aux plumes de son casque, ce grand artiste qui, au besoin, eût fait un excellent pompier, éteignit, sans se presser et sans cesser de jouer, ce commencement d'incendie.

Il interprèta avec un égal succès Don Diègue, le vieil Horace, Burrhus, etc. Mais il n'avait pas seulement la dignité des pères nobles; il possédait également à un haut degré le sentiment de la paternité. Lorsqu'il s'écriait, dans le *Roi Lear* : « Je suis père », on fondait en larmes. *Œdipe chez Admète* fut une de ses plus belles créations. Il couronna Voltaire, le jour de son apothéose, et s'attira du célèbre poète cet éloge mérité : « Vous m'avez fait voir dans votre rôle (on avait joué *Brutus*) des beautés qu'en le faisant, je n'avais pas aperçues. »

Il quitta la scène le 1er avril 1786. Saint-Phal fit, en son honneur, le discours de clôture. Ce fut dans une maison près d'Orléans, que le père Brizard, comme on l'appelait familièrement, s'éteignit doucement, aimé et regretté de tous, le 30 janvier 1791 ; il était né en 1721. Ducis rendit hommage à ses qualités d'homme et de citoyen par l'épitaphe suivante :

Ici repose BRIZARD,
Acteur célèbre,
Homme simple et bon, bon mari, bon père, bon citoyen.

Avant de poursuivre le cours de cette étude et de passer à la nomenclature des salles de théâtre occupées successivement par les troupes de comédiens, nous croyons intéressant de donner quelques détails sur les représentations du *Collège d'Orléans*, au XVIIe et au XVIIIe siècle, à l'occasion des distributions de prix.

Les pièces étaient écrites tantôt en français, tantôt en latin; car la langue de Cicéron était alors plus en honneur que jamais. C'était celle des lettrés et des corps enseignants; l'idiome du pays, la langue dite vulgaire « lingua gallica » était abandonné au peuple. Molière avait protesté en vain contre cet abus d'une façon éclatante, et fait servir à la réhabilitation du français le jargon ridicule des médecins du XVIIe siècle.

Avant lui, Rabelais, dans un chapitre de son *Pantagruel* intitulé : « Comment Pantagruel rencontra un Limousin qui contrefaisoit le françois », avait écrit à ce sujet une amusante et impérissable satire. C'est presque de l'histoire locale, imaginaire, il est vrai, mais intéressante quand même, puisque la scène se passe à Orléans, « vers la porte dont l'on va à Paris », la porte Bannier probablement. Au dire de Rabelais, Pantagruel n'était pas tendre pour les mauvais latinistes. Qu'on en juge! Pantagruel, qui était venu de Bourges à Orléans pour se perfectionner dans le droit, rencontre un étudiant limousin arrivant de Lutèce et parlant un français mélangé de latin que l'orateur de Tusculum eût justement critiqué :
« A quoi Pantagruel dist : « Quel diable de langage est
« cecy? Responds-moy ; dont es-tu? » — A quoi dit l'es-
« colier : L'origine primevère de mes aves et ataves fut

« indigène des régions lémoviques, où requiesce le corpore
« de l'agiotate sainct Martial. » — J'entends bien, dist Pan-
« tagruel, tu es limousin pour tout potaige, et tu veux icy
« contrefaire le parisien; or, viens çà, que je te donne
« un tour de pigne. » — Lors le print à la gorge, luy
« disant : Tu escorches le latin; par sainct Jean, je te
« ferai escorcher le renard, car je t'escorcherai tout vif. »
Notons en passant, que Rabelais lui-même, tout en défendant l'intégrité de notre langue, est tombé maintes fois dans le travers qu'il reproche aux autres.

Cet engouement pour les langues anciennes montre à quel point le goût des lettres était répandu. Il devait naturellement exercer sur le théâtre une influence considérable. L'on comprend pourquoi les représentations n'étaient le plus souvent que la reproduction des grands faits de l'antiquité et la mise en scène des héros de la Grèce et de Rome, pourquoi non seulement l'antiquité classique mais encore le bas-empire fournissaient aux érudits les sujets de compositions dramatiques en latin et en grec.

C'est ainsi qu'en 1624, à une distribution de prix, les Jésuites d'Orléans avaient mis en scène la mort de Maurice, empereur grec, tué par Phocas. « Cujus tragediam acturi essent ». On lit, à ce sujet, dans un registre des étudiants allemands (1), sous ce titre : « Jesuitis commodatur vexillum. L'étendard de la nation est prêté aux Jésuites ». Et, comme ils faisaient descendre l'empereur d'Allemagne des empereurs romains, ils crurent devoir emprunter l'étendard de l'aigle à deux têtes, pour donner à la représentation un caractère plus exact.

Il y a lieu de se demander si cette tragédie de collège n'est pas l'origine de l'*Héraclius* du grand Corneille,

(1) Bimbenet, *Histoire d'Orléans*, 4e volume, page 147.

quoique l'auteur, dans sa Préface, parle seulement des *Annales ecclésiastiques* de Baronius. On connait les relations intimes du poète avec les Jésuites. Peut-être lui ont-ils proposé le sujet de la pièce ! Peut-être a-t-il vu même représenter leur tragédie ! Si la pièce a été faite à Orléans pour le Collège d'Orléans, le théâtre orléanais apporta ce jour-là une contribution notable à l'histoire générale du théâtre français.

Mais les renseignements les plus précieux sur les représentations théâtrales données au Collège d'Orléans au XVIIIe siècle par les Jésuites, à l'occasion des distributions de prix, nous ont été fournis par une étude de M. Tranchau, inspecteur honoraire d'Académie. Nous y voyons que les rôles étaient tenus par des élèves appartenant pour la plupart à des familles orléanaises, et dont quelques-uns portaient des noms qui se sont perpétués, et pourront être reconnus par nos contemporains (1).

Le Collège d'Orléans fut dirigé par les Jésuites de 1619 à 1762, puis par des maîtres séculiers jusqu'au 8 août 1793, époque à laquelle tous les collèges sans exception furent supprimés.

Rien, bien entendu, de plus moral que ces représentations; et le latin, — car il y avait souvent des tragédies latines, — le latin qui « dans les mots brave l'honnêteté », n'avait ici rien à cacher.

La mère pouvait sans danger y conduire sa fille, mais non pas son fils ; car la séparation des sexes était à ce point jugée nécessaire que la même pièce avait toujours, à quelques jours de distance, deux représentations, la première pour les dames seules, la seconde pour les messieurs seuls.

(1) Tranchau, *Mémoires de la Société archéologique*, t. XXII, et *Le Collège et le Lycée d'Orléans*, 1893, p. 83-105.

A Louis-le-Grand, on avait les idées plus larges, car nous lisons dans la Muse historique qu'en 1661, l'assistance comprenait :

Des princes, des princesses,
Des présidents, des comtesses,
Quantité d'esprits de bons sens,
Et des moines plus de deux cents.

A Orléans, l'amour profane était sévèrement tenu à l'écart, et les rôles de femmes supprimés; c'est ainsi que dans le *Pompée*, de Corneille, joué en 1754 au Séminaire de Meung-sur-Loire, on remplaça Cléopâtre par Nicanor, et Cornélie par le fils de Pompée.

Notre intention n'est pas de faire l'historique des représentations scéniques dans les collèges. Elles remontent à la Renaissance. Célébrées avec éclat par l'Université d'abord, puis par les Jésuites, elles furent délaissées par les professeurs séculiers, leurs successeurs à Orléans, qui les remplacèrent par des exercices scolaires.

Citons quelques pièces dont les auteurs sont nommés :

Du Père Jourdain : *La chaste Suzanne*, jouée en 1650, au Collège de Clermont, si merveilleusement faite que Louis XIV, âgé de douze ans, voulut assister à la représentation.

Du Père Porée, le maître de Voltaire : *Brutus*, *Mauricius*, *Sennachérib*, joué, à Orléans, en 1739 ; *Agapitus*, sorte de *Polyeucte* réduit, sans les personnages de Pauline et Sévère, partant sans l'intérêt de la pièce de Corneille.

Du Père Delmas : *Celse martyr*, tragédie française représentée, à Orléans, le 3 février 1750. En voici le sujet : Celse, né de parents idolâtres, fut baptisé par saint Nazaire et subit le martyre à Milan, sous le préfet Anolin, au temps de Néron, l'an 69 de Jésus-Christ.

La pièce était jouée par l'élite de la classe. Voici les noms des élèves qui remplirent les rôles : Provenchère, Aidet de Grandmaison, Mitouflet, Germon Seurrat, Leberche, Berthereau de la Giraudière.

Ces tragédies écrites pour la plupart en vers latins, — le vers iambique, celui de Sénèque, propre au dialogue et à la sentence morale, — ne figuraient pas seules sur le programme ; on leur adjoignait souvent, pour varier, le spectacle des comédies en langue française et même quelques ballets. Nous pensons être agréable au lecteur en reproduisant l'affiche suivante qui fait partie d'un recueil de la bibliothèque de la ville (1), et réunit les trois genres.

ADONIAS

TRAGÉDIE LATINE EN TROIS ACTES

Sera représentée par les Rhétoriciens du Collège royal d'Orléans
de la Compagnie de Jésus

Pour la distribution des prix proposés par Monseigneur illustrissime et révérendissime Nicolas-Joseph de Paris, évêque d'Orléans

---

LES PETITS MAISTRES

COMÉDIE FRANÇAISE EN CINQ ACTES

---

(1) Recueil de l'abbé Pataud, chanoine à Orléans, ancien professeur au Collège de cette ville.

LA NAISSANCE D'ACHILLE

Ballet qui sera dansé sur le Théâtre du Collège royal d'Orléans de la Compagnie de Jésus, et servira d'intermède à la Comédie *des Petits Maistres*

LES DANSES SERONT DE LA COMPOSITION DE M. DARNAUT

Le vendredi 28 août et le lundi 31 août 1780, à midi 1/2 précis

A ORLÉANS

De l'imprimerie Couret de Villeneuve le jeune, imprimeur du Roy, de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, de l'Évêché et du Collège, au Cloître Saint-Samson.

A cette affiche est joint un appendice qui en donne le sujet. De la tragédie nous dirons seulement qu'Adonias, fils de David et d'Haggith, dispute le trône de Jérusalem à son frère cadet Salomon, fils adultérin de David et de Bethsabée, et succombe dans la lutte. La comédie n'est autre chose que la critique des gens que nomme le titre.

Le ballet nous a surpris; nous nous demandons, en effet, ce que peuvent avoir de si divertissant pour le public, les pas esquissés par de jeunes garçons, avec la grâce qui carac térise généralement cet âge ingrat. Il est vrai que la danse faisait partie de l'éducation aristocratique, et que les parents n'étaient peut-être pas fâchés de juger de temps à autre des progrès faits par leurs fils dans l'art de Terpsichore. Néanmoins, en raison de leur peu d'attrait, ces sortes de pièces étaient fort rares; aussi, peut-être nous saura-t-on gré d'en donner une courte analyse. La pièce comprenait une ouverture et trois parties de chacune deux entrées. Ces « entrées » signifiaient tout simplement l'arrivée sur la scène des personnages. La naissance d'Achille mit en liesse le ciel et la terre; la Thessalie toute entière pavoisa et illumina; et le fleuve Pénée lui-même en déborda de joie dans les campagnes. Il y a bien, çà et là, quelques Furies jalouses qui font

un peu ombre au tableau; mais elles sont vite mises à la raison. On peut dire de cet enfant, suivant l'expression populaire, qu'il est né coiffé. Les Grâces, les Ris, les Jeux président à sa naissance; une partie de l'Olympe défile autour de son berceau et le comble de superbes cadeaux. Enfin le temple du Destin s'ouvre; et le Destin lui-même, consultant son livre de bronze, prédit qu'il sera un grand guerrier et qu'il fera le bonheur des populations. La pièce se termine par un ballet général, auquel prennent part le Temps et les Heures couronnées de roses et de lauriers.

Voici les noms des acteurs du ballet :

Miron de Cherelles.
Neveu.
Mitouflet d'Oyinville.
Lefer de Vieille-Bruyère.
Brasseur du Bignon.
Oudet de Grandmaison.
Faure.
Sergent.
Fleury.
Levesque.
Mitouflet-Maisonneuve.

Nous donnons ci-dessous les titres de pièces qui figurent dans le recueil de l'abbé Pataud, avec la désignation des années où elles ont été jouées :

Mauricius, tragédie latine.	1624.
La chaste Suzanne, tragédie.	1650.
Morophilus fabula.	1689.
Le Martyr du Japon.	
Poeta illusus (*le Poète trompé*), drame.	1684.
Oreste et Pylade, ou *le Triomphe de l'amitié*, pièce en musique.	
Fraus fraudata (*le Fraudeur fraudé*), comédie.	1685.
Anthrax fabula.	1689.
Sennacherib, tragédie française.	1739.
Le Fils indocile, comédie française.	
Les avantages de la vie pastorale, ballet.	
Abstrait, drame latin.	1740.
L'Avare, drame latin.	1741.

L'Indolent, comédie française	1741.
Le Provincial débarqué de Paris, drame latin.	1742.
David et Jonathas, drame français.	1742.
Agapit, martyr, tragédie française.	1742.
L'héroïsme démasqué, ballet.	
Benjamin captif, drame héroïque.	1747.
Manlius, tragédie latine,	1749.
Esope au collège, drame comique.	
Nadire, tragédie française.	1749.
Celse, martyr, tragédie française.	1750.
Adonias, tragédie latine.	1750.
Les petits maistres, comédie française.	1750.
La naissance d'Achille, ballet.	1750.
Le Complimenteur, fabula.	1750.
Thémistocle, tragédie française.	1751.
Sosipâtre, tragédie française.	1752.
Isaac, tragédie française.	1753.
Le Théâtre, comédie latine.	
Le Malheureux imaginaire, comédie française.	
La Mort de Pompée, tragédie française.	1754.
Sancho Pança, ou *le Paysan parvenu*.	

Nous terminerons enfin cette notice sur les représentations données par les Jésuites au Collège d'Orléans, en rappelant qu'en dehors des élèves déjà cités, elles eurent encore pour acteurs d'autres écoliers dont les noms ne sont pas moins connus dans les annales orléanaises : Antoine Polluche, frère du savant Daniel Polluche, Jean-Baptiste de la Taille, Grignon de Bonvallet, François Rouzeau, Boucher de Molandon, Grattet du Plessis, Miron du Coudray, de Fesseville, d'Autroche, etc.

IV

NOMENCLATURE DES SALLES DE THÉATRE

Commençons d'abord par nous mettre en règle avec les anciens; et pour éviter toute réclamatiou posthume, empressons-nous de dire qu'Orléans n'avait pas attendu jusqu'aux temps modernes pour posséder une salle de

théâtre. Nous lisons, en effet, dans les *Annales de la Société orléanaise*, séance du 17 mai 1822 que « lors des « travaux entrepris en 1821 pour le nivellement de la « promenade extérieure qui coudait de la porte Bourgogne « au nouveau quai du Roi, on a découvert des restes de « constructions romaines, avec des médailles à l'effigie de « Néron et d'Antonin, placées entre des briques, dont la « disposition fit juger sans aucun doute qu'elles servaient « de fondement à un théâtre romain de grande dimension, « du même genre que celui décrit par Vitruve. D'où « l'observation du conférencier qu'à cette époque même, « Orléans était déjà une ville considérable ; car l'or- « chestre de ce théâtre a 38 mètres de diamètre, le « proscenium ou lieu de la scène 61 mètres, le postce- « nium 100 mètres, et le pourtour 220 mètres. »

Certes, comme dimension, ce théâtre antique est bien peu de chose en comparaison du grand Cirque de Rome qui avait 730 mètres de long sur 320 mètres de large et dont l'amphithéâtre pouvait contenir 300,000 spectateurs ; son existence prouve néanmoins que même à cette époque reculée, l'esprit fin et délicat de nos pères cherchait et trouvait satisfaction dans les jouissances intellectuelles. Nul doute qu'alors comme aujourd'hui, ils ne fussent charmés, après un bon repas arrosé comme il convient d'un verre de Falerne ou de Marsala, à défaut de Saint-Ay, d'assister à une première des *Nuées d'Aristophane* ou encore *d'Amphitryon*, de Marcus Accius Plautus.

Pendant le moyen-âge, les mystères naquirent dans les églises ; puis les places publiques en virent les représentations. Nous avons signalé le *Mystère du siège d'Orléans* sur l'emplacement des Tourelles.

Avec les mystères, les farces, les soties, les représentations en plein vent vont naturellement disparaître. Elles

auront lieu désormais dans des enceintes fermées, avec des allures plus méthodiques, et un sentiment de l'art plus prononcé.

Sans doute, les nouvelles salles laisseront beaucoup à désirer, comme dimension, perspective et acoustique. Dans leurs tournées nomades, les disciples de Thalie n'auront bien souvent à leur disposition qu'une simple grange de village, pour y remiser le chariot de Thespis. Décors, costumes, éclairage, tout était primitif, comme l'époque. On ne connaissait pas encore les lustres étincelants, et les feux de la rampe. On se contentait modestement et par économie de la lumière du jour. Ce n'est que plus tard, comme dit Molière dans ses *Précieuses ridicules*, que viendra le progrès des chandelles, innovation qui rencontra néammoins une certaine opposition, comme entraînant naturellement un supplément de dépenses, et la création d'un emploi de moucheur. Cet emploi fut adjugé au concours, en raison de son influence incontestable sur l'éclat de la représentation.

En 1720, on souffla définitivement les chandelles, au grand désespoir des moucheurs qui n'avaient plus de raison d'être. Bah, qu'importe ! Si la chandelle est morte, vive la bougie ! Ce ne sont pas les lumières qui manquent. Voilà le quinquet qui s'avance avec son cortège d'allumeurs. Le public fit fête à ces innovations ; et quand, plus tard, en 1822 environ, le gaz fit à son tour son apparition, il ne fut pas éloigné de croire qu'un nouveau Prométhée avait dérobé le feu du ciel, et que le progrès avait dit son dernier mot.

Le premier local disposé de temps à autre pour des représentations et qu'il serait inexact d'assimiler à une véritable salle de théâtre, fut la salle basse de l'ancienne Université, rue des Gobelets. Dès le début et pour se

concilier la bienveillance des écoliers, les Directeurs des troupes ambulantes leur envoyèrent des billets de faveur. Plus tard, trouvant sans doute cette libéralité trop onéreuse, ils la supprimèrent. Fatale inspiration ! Spontanément et à l'unanimité, toutes nations réunies, le corps universitaire qui s'était habitué à considérer cet hommage comme un droit, fit un tel tapage, menaçant d'envoyer aux acteurs toute autre chose que des compliments et des bouquets, que les Directeurs, effrayés, s'empressèrent de venir à composition en mettant 24 billets à la disposition des étudiants. Ceux-ci, de leur côté, s'engageaient à ne faire ni attroupement, ni cabale, tout en conservant le droit de siffler et d'applaudir.

La *première salle de théâtre* fut établie, rue d'Escures, dans le jeu de paume de la Poule. Une représentation y fut donnée le 6 août 1612 en l'honneur de Pastérane, ambassadeur d'Espagne, qui se rendait à Paris pour y négocier le mariage de Louis XIII avec l'infante.

En 1623, les comédiens du prince de Condé jouèrent à Orléans dans une salle de l'hôtel de la Monnaie, en ce moment vacante et prêtée par la ville. Chollereau, dit Belleroche, était directeur de la troupe. Cette représentation donna lieu à une altercation entre la troupe ambulante et les étudiants allemands qui réclamaient l'entrée gratuite accordée à leurs camarades.

Les comédiens répondirent d'un air équivoque « fronte « punica, allegantes se omnes universitates Galliæ per« currisse non hujus privilegii quæstionem fuisse ». Le Procureur allemand répliqua fièrement que leur démarche n'avait pas pour cause une question d'argent « ad hanc « autem petitionem non respectus pecuniæ movisse »; mais qu'ils ne voulaient pas que leur nation fût considérée comme inférieure aux autres « inferior non videatur ».

Finalement, tout s'arrangea par un cadeau fait aux comédiens.

En 1632, le même Directeur, assisté des comédiens du roi, donna une représentation dans cette même salle de la Monnaie. L'année suivante, il joua dans la *Maison et jeu de Caud*, avec le concours de MM. Hyérome, Sellier dit Caroche, et Richard Cuvilliers.

La *deuxième salle de théâtre* fut élevée bien plus tard rue du Colombier, n° 27, entre celles du Grenier-à-Sel et du Pot-d'Argent, au jeu de paume de la Perle (ancien magasin Rousseau-Deshayes). Cette salle était fort incommode; on n'y entrait qu'après avoir traversé un long corridor. Elle fut brûlée le 7 novembre 1757 et reconstruite l'année suivante au même endroit par Louis-Philippe, duc d'Orléans. C'était un simple rez-de-chaussée de dimensions très restreintes et fermé par de grandes portes mal jointes qui laissaient le public en communication constante avec la température du dehors; aussi ne se décidait-il que difficilement, on le comprend, à mettre les pieds dans un théâtre où les courants d'air avaient droit d'entrée. On en fit un magasin.

Pendant quelques années, une salle de spectacle fut établie dans l'église Saint-Pierre-Lentin. Des amateurs y donnèrent des représentations très suivies; le 27 novembre 1799, M. Baudry, l'un d'eux, déposa sur le bureau du Conseil municipal une somme de 260 fr. 75, produit d'une représentation au profit des pauvres. On avait joué : *Eugénie,* drame; *Arlequin tout seul*, vaudeville, et *Les Projets de mariage*, comédie. Programme varié et chargé tout à la fois! Il n'y manquait qu'une pièce lyrique pour réunir tous les genres et satisfaire tous les goûts.

Le 17 juin 1795, Talma, Brizard, Lacave et Fleury jouèrent dans le bâtiment des jardins des apothicaires,

un drame d'Aignan de Beaugency, dont nous parlerons plus loin, intitulé : *Les Neufs victimes orléanaises*.

Le 22 mars 1800, le bâtiment qui servait de magasin et de grenier à blé au chapitre de Saint-Aignan, derrière le chevet de l'église, fut vendu à un négociant de la ville qui le fit convertir en salle de spectacle par l'architecte Delagarde. Une fabrique de tentes ayant été installée dans le cloître Saint-Aignan, la place prit le nom de *Place des Tentes*. La salle portait celui de *Théâtre des Variétés*. Elle servit d'abord à une société particulière, puis aux élèves de la rue de Bondy. Malheureusement, elle était trop éloignée du centre de la ville. Il n'était pas prudent, la nuit tombée, de s'aventurer dans les étroites et sombres ruelles qui avoisinent la Loire; et plus d'un spectateur termina sa soirée théâtrale dans les profondeurs du fleuve. Cette perspective n'avait rien d'encourageant et détermina l'abandon de cette salle. Cet abandon, cependant, ne fut pas définitif, car une affiche, que nous reproduisons plus loin, nous apprend qu'elle fut utilisée le 18 brumaire an X.

Arrivons maintenant à la salle actuelle. Heureux, dit-on, les peuples qui n'ont pas d'histoire. En est-il de même des monuments? Il faut plaindre alors sincèrement l'église Saint-Michel, devenue aujourd'hui le théâtre de la place de l'Etape; car depuis 1012, époque où elle n'était encore qu'une obscure chapelle, dont Robert le Pieux fit don au chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, elle eût à subir à différentes reprises le contre-coup fâcheux des événements politiques. En 1359, pendant la guerre de Cent ans, elle fut abattue avec d'autres églises, pour éviter que le prince de Galles n'en fît une caserne. Relevée peu de temps après, on y transféra la paroisse de Saint-Georges supprimée, avec la collégiale de Saint-Avit, dont elle dépendait.

En 1791, elle reprend contact, pour son malheur, avec les autorités locales; cette fois, on lui fit grâce de la vie. Elle ne fut pas démolie, mais simplement réformée et mise aux enchères; elle fut adjugée 32,000 fr.

Allait-elle donc, cette fois, disparaître de la scène publique et terminer d'une façon obscure une existence mouvementée et consacrée par l'histoire? Allait-on faire de l'antique chapelle de Robert le Pieux, une grange, une écurie, une maison bourgeoisement habitée? Non; les pierres, comme les hommes, ont sans doute, elles aussi, leur destinée et leur étoile. La vieille église allait subir un dernier et étrange avatar et se transformer en un temple des Muses. Melpomène, Thalie, Terpsichore elle-même, allaient en faire leur séjour favori. Les représentations dramatiques, les chœurs de la tragédie antique allaient succéder aux cérémonies religieuses et aux chants liturgiques.

Le 8 juin 1792, M. Lebrun, architecte de la ville, jugeant avec raison qu'Orléans ne possédait pas un théâtre digne de lui, proposa au Conseil municipal de fonder une société en commandite, pour construire au même endroit une salle de spectacle. Il fit valoir à l'appui de sa demande la situation favorable du nouvel emplacement qui, par son isolement, entre deux rues et le jardin de l'Hôtel-Dieu, se trouvait à l'abri de l'incendie, bien mieux que celui de la rue du Colombier qu'il était appelé à remplacer. Il ajoutait encore que le commerce d'Orléans trouverait à cette construction « un avantage important. Cette ville « était privée d'une bourse couverte. Le foyer et le péristyle de la nouvelle salle pourraient en servir au besoin. « L'architecte aura soin que les loges aient la disposition « et le ton de couleur qui conviennent, pour que les dames

« n'y perdent rien de leur éclat. Il consultera les meil-
« leurs artistes (1). »

Mais déjà nos administrations avaient coutume de procéder avec une sage lenteur ; le Conseil municipal fit attendre dix-huit mois sa réponse et ce ne fut que le 23 décembre 1793 que le pétionnaire reçut enfin l'autorisation de contracter un emprunt de 100,000 fr., divisé en cent actions de 1,000 fr. Mieux vaut tard que jamais ! hélas, l'homme propose et Dieu dispose.

Peut-être n'avait-on pas confiance dans l'avenir de l'opération ! Les actionnaires ne vinrent pas. Néanmoins M. Lebrun ne se découragea pas et résolut d'entreprendre seul, et à ses frais, la construction du nouveau théâtre. Honneur à lui ! Il ne lui fut pas élevé de statue, mais il emporta dans la tombe la légitime satisfaction d'avoir vu son nom figurer sur le registre des délibérations du Conseil ! Bien que maîtrisé par les exigences du local, l'habile architecte en tira tout le parti possible. Le théâtre fut machiné pour féeries, M. René Biémont a publié sur le nouveau théâtre les détails suivants : « M. Lebrun
« éleva un mur de façade et perça des fenêtres plein
« cintre au premier étage, carrées au second, séparées
« par des pilastres d'ordre ionique. Des guirlandes, style
« Louis XVI, retombent sur les cintres des grandes
« fenêtres, et on donna pour pied un balcon à balustre de
« pierre d'un bon effet. Le rez-de-chaussée s'ouvrait par
« trois baies rectilignes pour l'entrée du public, et le
« bureau de location. Une corniche massive couronna le
« tout. Il fit plus, mais non mieux, en hissant sur l'enta-
« blement quatre statues de saints dues au ciseau prolixe
« d'Hubert. Saint Pierre échange les clefs contre un

(1) Notes sur l'*Art orléanais pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire*, par MM. Herluison et Leroy, 1900.

« masque et représente la comédie ; saint Paul raccourcit « son épée qui devient un poignard tragique ; saint André « laisse la croix pour la lyre et personnifie la musique et « l'opéra ; l'archange saint Michel, moins sa lance, est « tout prêt pour le rôle de Terpsichore. La municipalité « qui rectifia la place, en 1850, fit cesser cette mascarade ; « en somme, cette simple façade au-dessus d'un perron, « par ses détails, quoique mesquins, donne de la gaieté à « cette petite place. Il ne reste plus qu'à dégrossir la « lourde et moderne corniche. L'intérieur est étroit et « pauvre ; on étouffe dans cette antique chapelle fré- « quentée par la classe aisée. » (1)

Cette église saint Michel prit le nom de *Théâtre de la République*.

On l'inaugura le 27 août 1796, à l'occasion de la fête civique des vieillards. Le spectacle était composé des pièces ci après : *La piété filiale* ou *La jambe de bois* et *Paul et Virginie*.

Il fut restauré en 1813 par M. Tuanne, et en 1833. Pendant cette dernière restauration, M. Coleuille, alors directeur, fit construire une baraque sur le champ de foire.

V

LE THÉATRE ORLÉANAIS PENDANT LA RÉVOLUTION

Nous venons de faire connaître ou plutôt d'indiquer les origines du théâtre orléanais ; nous avons raconté ses débuts sous le nom de Mystères, Moralités, Soties. Maintenant l'enfant a grandi ; ce n'est plus en plein air, sur des échafauds, mais dans des enceintes fermées qu'il prend ses ébats. Il a élargi son domaine et donné un frère à la tragédie et à la comédie, en créant le drame qui réunit les deux

(1) *Théâtre de la place de l'Etape*, par René Biémont, 188).

genres et permet à Démocrite et Héraclite de se donner la réplique. Nous avons fait la nomenclature des différentes salles de spectacle. Nous allons continuer par l'historique des représentations qui s'y succédèrent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Malheureusement, le feuilleton dramatique n'existait pas encore ; et le journal se contentait le plus souvent d'indiquer seulement le titre des pièces. Nous serons donc forcément laconique, ce qui est d'autant plus regrettable, que la période dans laquelle nous allons entrer est particulièrement intéressante, puisqu'elle comprend la Révolution et le Directoire.

Les drames de la rue vont faire pâlir ceux de la scène, et le théâtre rouge va offrir à la foule ses représentations gratuites. Aussi, les spectateurs vont-ils affluer à ces tragédies du plein air, où les trois coups qui annoncent le lever du rideau sont remplacés par le bruit sourd du couperet qui tombe.

On comprend qu'au milieu d'une pareille tourmente, le théâtre ne devait pas être très suivi. Dans les grandes crises sociales, il perd du reste son véritable caractère ; c'est moins une école de mœurs qu'une image de la société avec ses passions et ses entraînements. Les périodes de fièvre et d'angoisse sont peu favorables à l'observation.

En 1786, le 27 mai, une seule représentation, avec cette annonce peu banale, qui prouve qu'à l'époque le talent et le génie récoltaient plus d'honneur que d'argent : « *Richard* « *Cœur de Lion*, opéra de Grétry ; le public est prévenu « que vu les dépenses extraordinaires que cette pièce « entraîne, les places seront de 3 livres au premier « balcon et à l'orchestre, de 1 livre 16 sols au parquet et « à l'amphithéâtre, de 18 sols aux deuxièmes loges et de « 15 sols au parterre. » L'opéra à 15 sols ! Que les temps

sont changés ! A combien l'*ut dièze* de Tamberlik et les roulades de la Patti ?

Le 15 avril 1787, grand spectacle royal des Variétés amusantes donné par Boutroux, physicien, à la salle de la rue du Colombier, à 5 h. 1/2. « On y verra, disait l'annonce, « le mont Vésuve de Naples avec ses éruptions, sans la « moindre odeur ; on y verra la montagne en relief et « toute inculte ; après quoi, elle produira toutes les fleurs « que l'on voudra demander ; on les verra croître, s'épa- « nouir, et on pourra les emporter à volonté. »

En 1789, le théâtre change de caractère et devient une tribune ouverte aux idées nouvelles. C'est ainsi qu'on voit paraître au répertoire un drame politique en quatre actes de TABOUREAU DE MONTIGNY, avocat au Parlement, intitulé : *Le triomphe du roi et de la nation.* Il était imprimé à Orléans, chez Jacob Sion, rue Bourgogne, près Saint-Pierre-Empont.

Il y a dans la scène troisième, au premier acte, un curieux dialogue entre le roi et un paralytique, qui prouve une fois de plus qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Ce paralytique étonnant, pour qui l'avenir n'a pas de secrets, trouve moyen de résoudre la question sociale, et prévoit jusqu'à l'impôt sur le revenu ; il établit entre son corps et la nation une ingénieuse comparaison. Le défaut de circulation du sang dans les jambes lui en ôte l'exercice, de même que le défaut de circulation de numéraire dans le grand corps moral dont le roi est le chef, le dessèche et le flétrit. Anticipant sur les doctrines de Proudhon, ce socialiste farouche ne se gêne pas pour dire au roi brutalement et sans ménagement, que la propriété c'est le vol, que la monarchie est bien malade, et qu'il doit se hâter de l'opérer radicalement, s'il ne veut pas assister à son enterrement.

Affolé par ces sinistres révélations, le roi devint, paraît-il, pâle comme un clair de lune en capuchon noir, et peu s'en fallut que le roi ne s'en allât avant la monarchie. Sur le conseil du paralytique, il s'empresse de promulguer divers édits qui ordonnent le partage des terres, défendent ensuite leur aliénation, abrogent les testaments, et prescrivent enfin un impôt territorial fixé au 1/5 du revenu annuel. Après quoi, le char de l'Etat ayant ainsi été aiguillé dans la bonne voie, le roi et la nation n'ont plus qu'à laisser aller et à se croiser les bras en attendant l'âge d'or.

Viennent ensuite des pièces classiques et lyriques; l'opéra y tient une large place. On représente, le 19 janvier 1789, *La Caravane du grand Caire*, de Grétry; le 22 février, *La Belle Esclave*, de Philidor; le 7 novembre, *Blaise et Babet*, de Monvel.

Le 18 mars, on joue *Athalie*, tragédie de Racine; le rôle de Joad est tenu par un sieur Dumanoir, orléanais. Le 28 février, *Cinna*, tragédie de Corneille; le rôle d'Auguste est rempli par le même sieur Dumanoir. Le 18 mars, *Le Bon Orléanais ou le Triomphe de la Vérité*, par un amateur.

Enfin, le 28 octobre, *L'Amour et la Raison*, divertissement, du comédien Patrat, appelé aussi *Les Volontaires orléanais*, est représenté à Orléans en présence de M. le comte de la Touche, chancelier de Son Altesse M. le duc d'Orléans, colonel d'honneur des volontaires orléanais.

PERSONNAGES

L'Amour.......... Mlle Bourgneuf.
La Raison........ Mlle Vazelles.

MM. Lacave, Beaumanoir, Granger, Valville, Debresse, Dublin, Perceval, Desfosses, Vazelles et Patrat.

Comédiens de Versailles, admis au corps des volontaires orléanais.

La scène est à Orléans

La pièce commence par un dialogue entre l'Amour et la Raison qui se disputent le pouvoir ; néanmoins, l'esprit de conciliation finit par l'emporter ; ils forment un projet d'alliance. Les acteurs font ensuite l'éloge du comte de la Touche, du duc d'Orléans et des habitants. Puis l'Amour et la Raison chantent sur l'air de *La Bataille d'Ivry, Vive Henri IV!* quelques couplets dont nous détachons les strophes suivantes qui aideront à faire comprendre l'idée et la nature du divertissement.

L'AMOUR

Sexe qui régnez sur les âmes
Je m'adresse à vous en ce jour ;
Ce n'est que par le soin des dames,
Que l'on voit réussir l'Amour.
Offrez-leur hommage ;
Et l'on dira dans tous les temps,
Pour la beauté, comme pour le courage,
Vive Orléans! vive Orléans!

LA RAISON

Pour bien éclairer l'ignorance,
Sur l'abus le plus redouté,
Il faut réprimer la licence,
Qu'une paix constante
Rende l'aisance aux indigents !
Et que le riche avec le pauvre chante :
Vive Orléans, vive Orléans!

Puis les acteurs, à leur tour, entonnent chacun un couplet se terminant par ces mots : « Vive Orléans ! vive Orléans ! » Enfin, tous ensemble, pour célébrer l'alliance de l'Amouret de la Raison :

Par votre alliance,
On vous nommera en tout temps,
Les citoyens modèles de la France.
Vive Orléans ! vive Orléans !

On voit par cette courte analyse que cette pièce n'est d'un bout à l'autre qu'un panégyrique enthousiaste en l'honneur de la ville d'Orléans. L'auteur y chante la beauté des dames et le courage des citoyens avec un lyrisme égal à celui d'Homère chantant la colère d'Achille. Le chancelier, le duc d'Orléans eurent également leur part d'acclamations. Bref, personne ne fut oublié !

Jamais l'amour propre des Orléanais n'avait été aussi agréablement chatouillé. Aussi toutes les mains petites et grandes claquèrent avec ensemble ; l'auteur fut couronné séance tenante et le refrain de « Vive Orléans ! » fut repris par la salle entière avec l'entrain des Anglais chantant le *Rule Britannia*. Ce fut une soirée mémorable ; on en parla longtemps. Cependant, comme le succès de la pièce était dû plutôt aux idées exprimées qu'à la valeur réelle de l'œuvre, elle n'eut qu'un petit nombre de représentations.

L'année 1790 paraît d'abord s'ouvrir sous d'heureux auspices. A Paris, la saison théâtrale avait été inaugurée par la représentation du *Réveil d'Epiménide*, comédie en un acte et en vers, jouée au théâtre de la Nation par les comédiens du roi. Cette pièce semble un appel à la conciliation. Épiménide qui s'était endormi sous Louis XIV, se réveille sous Louis XVI, et constate avec étonnement et plaisir les changements survenus. C'est un révolutionnaire, mais un révolutionnaire rempli de bonnes intentions, qui, tout en ne niant pas les bienfaits du nouveau régime, reconnaît cependant que la monarchie n'est pas non plus sans mérite, et serait heureux de voir le roi et

la nation contracter, à défaut d'un mariage d'inclination, tout au moins un mariage de raison.

Malheureusement, pour la réussite de ces idées matrimoniales, les futurs conjoints ne ressentaient l'un pour l'autre aucune sympathie. Il régnait au contraire entre eux une méfiance singulière, qui n'avait pas tardé à se traduire dans les campagnes par une agitation ayant tous les caractères d'une guerre sociale. C'était l'époque où Necker, Lafayette, Mirabeau, étaient les idoles du jour, où la grande citoyenne Théroigne de Méricourt, la muse de la démocratie, faisait son apparition sur la place publique et dans les clubs, le chapeau Henri IV sur l'oreille, un sabre au côté, deux pistolets à la ceinture et la cravache à la main. Détail singulier ! La pomme de cette cravache, en forme de cassolette, était remplie d'aromates pour combattre « l'odeur du peuple. » La presse et le théâtre devaient fatalement subir l'influence de cette redoutable crise. Les passions politiques se manifestèrent dans les pamphlets et sur la scène ; il ne semble pas qu'Orléans ait reçu le contre-coup de ces événements fâcheux.

Le 14 février 1790, M. Légier de Grandmaison fait paraître : *Adieux au despotisme*. *Sargines* avait été joué les 1er et 14 janvier. *Alzire*, tragédie de Voltaire, lui succède le 26 juin. C'est dans cette pièce que Guzman, avant d'expirer, trouve encore la force nécessaire pour dire à Zamor qui vient de l'assassiner :

Des dieux que nous servons, connais la différence ;
Les tiens t'ont commandé le meurtre et la vengeance ;
Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

Cette poésie *in extremis* a lieu de surprendre, mais les vers en sont beaux, et il faut savoir gré à Guzman de ne pas les avoir emportés avec lui dans la tombe.

Le 30 du même mois, *Mithidrate*, tragédie de Racine, paraît sur l'affiche ; et enfin, une comédie de Marivaux : *les Jeux de l'Amour et du Hasard*, vient clore la saison théâtrale.

Le 20 juin 1791, les Orléanais étaient conviés à la représentation de *Nicodème dans la lune*, ou *la Révolution pacifique*, opéra-folie en trois actes, par le Cousin Jacques, de son vrai nom Louis-Abel Beffroy de Reigny. Encore un, qui, comme l'auteur dn *Réveil d'Epiménide*, avait la passion des mariages, et rêvait de reprendre pour son compte l'œuvre où le philosophe avait échoué.

Ce rêve pouvait après tout ne pas sembler complètement irréalisable. Les passions politiques grondaient encore sourdement, il est vrai, mais paraissaient plutôt en voie d'apaisement. On ménageait encore la royauté. Dans *le Convalescent de qualité* par Fabre d'Eglantine, Louis XVI est qualifié de « père du peuple. » Collot d'Herbois lui-même, qui, avant de devenir le farouche conventionnel si tristement connu, avait écrit pour le théâtre, l'appelle dans une de ses pièces : notre bon roi. Au Théâtre Italien, dans *Richard Cœur de Lion*, on substituait le nom de Louis à celui de Richard :

> O Louis, ô mon roi,
> Notre amour t'environne.

Nicodème dans la lune a été conçu dans le même ordre d'idées ; ce Nicodème est un brave campagnard, qui sous des dehors naïfs, cache une finesse et un bons sens étonnants. Les questions politiques l'intéressent vivement. Ayant appris qu'un savant aéronaute devait partir en ballon à destination de la lune, et que l'unique place qu'il avait à offrir, restait vacante faute d'amateurs, il résolut de l'occuper et d'aller étudier sur les lieux mêmes le rouage gouvernemental de cette planète. Malheureuse-

ment, pendant le cours du voyage, l'aéronaute ayant voulu regarder les étoiles de trop près fit comme l'astrologue, et tomba non dans un puits, mais en dehors de la nacelle. Obéissant alors aux lois de la pesanteur, il se dirigea avec une vitesse surprenante vers la terre distante alors de plusieurs milliers de kilomètres, pendant que le ballon continuait majestueusement sa marche ascensionnelle. Si quelqu'un fut ennuyé, ce fut, à coup sûr, notre héros. Abandonné à lui-même, ne connaissant pas un traître mot de la science de l'aérostation, il regretta amèrement de s'être embarqué dans cette galère. C'était heureusement une nature bien trempée. La situation ne lui semblait pas absolument sans espoir. D'abord, la route était peu fréquentée, donc, pas de collision à craindre ; par contre, pas de poteaux indicateurs, l'étoile polaire et la chaste Diane, à la condition toutefois que le temps fût clair, étaient ses seules ressources. Il résolut alors de suivre l'exemple de ce voyageur perdu dans la forêt, qui pensa qu'il n'avait rien de mieux à faire que de s'en rapporter à l'instinct de son cheval. Après tout, se dit Nicodème, ce ballon me paraît sûr de lui et bien connaître son chemin. Laissons-le faire. Sa confiance fut justifiée ; et pendant qu'il admirait le paysage sub-lunaire et profitait de l'occasion pour faire un peu de cosmographie, le ballon continuait à évoluer avec une sûreté admirable à travers l'espace, et arrivait à destination sans avoir écrasé personne. On fit fête naturellement à ce voyageur imprévu, à ce terrestrien, à cette bête curieuse qui n'avait pas hésité à faire 80,000 lieues pour venir visiter la lune. Nicodème, non moins surpris, le fut encore davantage, en constatant que, politiquement parlant, ce pays ressemblait étrangement à la France. On y connaissait également les privilèges et les abus ; on y connaissait même la poésie, car c'est en vers, et même en vers français, chose plus

étonnante encore, que les habitants expriment à Nicodème leur mécontentement :

> A travailler, nous perdons courage ;
> Sans nul repos, portant le poids du jour ;
> Si d'un tel soin, rien ne nous dédommage,
> Quand nos tyrans auront-ils donc leur tour ?

Bien, bien, tout s'arrangera, répond le bon Nicodème, qui a le tempérament optimiste, et, en effet, tout s'arrangea. Le rusé compère fut si éloquent auprès du roi, lui fit un tableau si flatteur des bienfaits de la Révolution française, qu'il s'en fallut de bien peu que le souverain charmé ne retînt par force un homme aussi précieux, pour en faire son Président du Conseil.

Nicodème dans la lune avait été joué pour la première fois avec succès le 7 novembre 1790, à Paris, au théâtre des Variétés.

Les Orléanais firent bon accueil à cette pièce dont la forme était plaisante et le fonds sérieux, en vertu de l'adage latin : *Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci.*

Le 11 septembre 1791, on joua *Jean-Jacques Rousseau à ses derniers moments*, comédie historique. L'auteur des *Confessions* mourut le 2 juillet 1778, au pavillon d'Ermenonville, où il était l'hôte du marquis de Girardin, par une belle matinée, jetant comme Gilbert un dernier adieu au brillant soleil et à la verte campagne qu'il avait tant aimée, et méritant à tous égards l'inscription mise sur sa tombe : « *Ci-gît Jean-Jacques Rousseau, l'homme de la nature et de la vérité* » ; sur l'autre face, avait été gravée cette devise : « *Vitam impendere vero* ».

Enfin la saison théâtrale se termine le 11 octobre avec deux pièces intitulées : *Adieux à la garde nationale d'Orléans,* comédie en un acte, et *Œdipe à Colone*, opéra de Zacchini, cette dernière représentée, chose

bizarre, chez un sieur Malidor, vinaigrier, rue du Colombier, près du théâtre. Le commerce donnant l'hospitalité aux arts ! l'opéra chez un marchand de vinaigre ! Ce fut, dirent les Guêpins du temps, un bonheur pour la pièce, qui sans cela se fût trouvée mal. N'insistons pas.

Le 23 avril 1793, le proconsul Laplanche et Collot d'Herbois assistèrent à Orléans, à la représentation de l'*Honnête criminel*. Ils furent, paraît-il, hués et sifflés à plusieurs reprises par le public. Bien leur en prit de rester calmes et impassibles devant ces manifestations hostiles, car le bon peuple d'Orléans, si pondéré d'ordinaire était tout disposé à faire à ces deux personnages ce genre de conduite appelé vulgairement conduite de Grenoble, que les habitants de cette ville firent en 1680, j'ignore pour quelle cause, à Richelet, l'auteur du dictionnaire des rimes.

Déjà au mois de janvier, la population parisienne avait applaudi à outrance au Théâtre Français, l'*Ami des Lois,* drame en cinq actes et en vers, où l'auteur, le citoyen Laya, avait eu le courage de dire tout haut ce que chacun pensait tout bas. Santerre, le brasseur, qui, sur l'ordre du maire, avait voulu s'opposer à la représentation, s'était vu accueilli par les cris de : « A la porte, le général mousseux », et avait jugé prudent de prendre immédiatement le chemin qu'on lui indiquait. Le lendemain, il est vrai, la Convention, cédant aux influences de la Commune alors toute puissante, fit fermer le théâtre.

Voici deux pièces représentées dans le courant de mai ; la date n'est pas indiquée, mais la note du journal que nous reproduisons ci-dessous l'indique clairement (1).

(1) *Journal du département du Loiret* du 22 mai 1793, nº 115, page 463 : « Les Comédiens de cette ville se proposant de donner sous peu de temps une représentation de *Zelia,* opéra en trois actes et en prose, nous nous empressons d'en faire connaître le sujet à nos lecteurs. »

L'une de DUBUISSON, avec musique de DESHAYES, a pour titre *Zélia,* c'est un opéra en trois actes et en prose. Analysons-la rapidement Le comte de Montelam a épousé Cécile : parti pour la guerre, il l'a laissée dans un village qui est brûlé par les brigands. La croyant morte, il rencontre Zélia à Philadelphie et l'épouse sous le nom de baron de Fontorbes ; c'est ici que la situation se complique. Cécile n'est pas morte et se trouve dans la misère ; son mari l'apprend, part à sa recherche et ne revint qu'au bout de trois ans, sans l'avoir trouvée. Zélia, alarmée à juste raison d'une aussi longue absence, a pris dans l'intervalle Cécile comme femme de chambre ; on voit d'ici le tableau : Zélia veut partir, mais le village qui l'adore s'oppose à son départ ; sa rivale elle-même lui conseille de rester. Bel exemple pour l'humanité ! Ces gens-là sont tous meilleurs les uns que les autres et le comte de Montelam lui-même ne peut s'empêcher de s'écrier : « Qui oserait choisir entre elles ? » Faut-il en conclure qu'il les a gardées ? Le journal n'en dit pas davantage.

L'autre pièce (1) est intitulée *Fénelon* ou *les religieuses de Cambrai,* par Marie-Joseph CHÉNIER. Une jeune femme, Héloïse, mariée secrètement contre la volonté de son père, est mise au pain et à l'eau pour le restant de ses jours dans le cachot d'un couvent de religieuses à Cambrai. Elle vécut quatorze ans de ce triste régime, jusqu'au jour où sa fille Amélie, au moment même où elle allait prononcer ses vœux dans le même couvent, reconnut, (chose étonnante ! puisqu'elle n'avait jamais vu sa mère) l'organe de celle-ci, dans les sourds gémissements qui partaient d'un souterrain ; sans doute la voix du sang avait parlé. Indignée, elle va tout raconter à Fénelon,

(1) Même note que ci-dessus au même *Journal,* n° 117, en date du 24 mai 1793, page 472.

archevêque de Cambrai, qui s'empresse d'aller délivrer l'infortunée victime et de la réunir à son mari.

Le *Journal du Loiret* a publié le 8 mai 1903 un article très intéressant, signé Némorin, et intitulé : « Le théâtre d'Orléans pendant la Terreur ». Cet article reproduit l'affiche d'une représentation donnée le 28 brumaire an II ; j'ai pensé qu'on le lirait avec plaisir :

« LE THÉATRE D'ORLÉANS PENDANT LA TERREUR

« Un hasard heureux, le dieu des collectionneurs, nous a « fait découvrir sous la forme d'une chemise de dossier, « une affiche du théâtre d'Orléans, dont voici le texte :

« LES ARTISTES DRAMATIQUES ET LYRIQUES DE LA RÉPUBLIQUE

« donneront aujourd'hui 28 brumaire (abonnement généralement
« suspendu, au bénéfice du citoyen LACAVE),
« une première représentation de :

« LA MORT D'ABEL

OU

« LES PREMIERS HABITANTS DE LA TERRE

« TRAGÉDIE EN 3 ACTES ET EN VERS

« *Tirée de l'Écriture sainte par le citoyen Legoave (sic)* (1)

« Cette pièce sera ornée de costumes et décorations analogues
« à ces premiers temps du monde, et sera suivie de :

« MONT ALPHÉA

« OU LE FRANÇAIS JATABITE

« OPÉRA EN 3 ACTES, TIRÉ DES MÉMOIRES TURCS

« *Paroles du citoyen Lebrun-Tossa*
« *Musique du citoyen Foignet*

« Orné de tout le spectacle dont il est susceptible

« *Cette pièce est actuellement à Paris à sa 85e représentation*

« On ne remboursera pas le prix des billets,
« même avant le lever du rideau.

« On prendra aux loges grillées 50 sols ; aux premières loges 40 sols; « aux secondes loges 23 sols ; au parquet 30 sols et aux troisièmes loges « 15 sols.

(1) Le lecteur rétablit le nom de J.-B. LEGOUVÉ.

« Le 28 brumaire an II, en langage compréhensible,
« c'était en l'année 1793, le 18 novembre ; et c'était le jour
« où le calendrier révolutionnaire avait remplacé Saint
« Romain par « Coing. » Ce jour de « Coing », donc, on
« joua au théâtre d'Orléans deux pièces : une tragédie et
« un opéra. Rien que cela ! six actes, trois en vers, les
« autres en prose et musique. La tragédie était biblique,
« et la *Mort d'Abel* était jouée en costumes du temps.
« La Bible et le Nu sous la Terreur ! Abel et la Guillo-
« tine ! cela va assez bien ensemble.

« Quant à l'opéra, qu'est-ce qu'il pouvait bien être ? Ce
« titre : *le mont Alphéa* ou le *français Jatabite* est
« plein d'énigmes. Le Dictionnaire des opéras de Clément,
« l'enregistre sous ce titre un peu différent : « le mont
« Alphéa où le Père Jatabite » ; ce n'est pas beaucoup
« plus clair ; mais il ajoute que, écrit vers 1792, il ne fut
« pas représenté. Notre affiche donc se trompe, en lui
« donnant 85 représentations à Paris ; ou bien il faut
« penser que celle d'Orléans eut lieu un an plus tard, en
« 1794, par exemple.

« Un seul nom, celui du bénéficiaire, le citoyen
« Lacave, rappelle un souvenir orléanais. L'un des
« maires d'Orléans de 1843 à 1853 portait ce nom ; et son
« administration a laissé d'excellents souvenirs.

« Quant aux auteurs, Legove (sic), Lebrun-Tossa, Foi-
« gnet, qui donc s'en souvient ? et que penser de cet oubli
« profond qui atteint des œuvres importantes, cent ans
« après leur apparition ? Bizet, Massenet, Saint-Saëns,
« seront-ils donc aussi ignorés en l'an 2000 ? Soyez donc
« célèbre ! Cela n'en vaut vraiment pas la peine.

« NEMORIN. »

C'est encore au *Journal du Loiret*, dans un article paru en 1902, que nous devons l'affiche suivante :

CLOITRE SAINT-AIGNAN

« Parmi les Orléanais, qui pendant la durée de la foire « se rendront Cloître-Saint-Aignan, plus d'un ignore cer« tainement qu'un théâtre fut élevé sur cette place, que « le Conseil général de la commune d'Orléans avait, par « arrêté du 4 prairial an II, appelée : place des Tentes. « Grâce à l'obligeance d'un de nos amis, nous pouvons « publier un fac-similé d'une affiche annonçant une repré« sentation extraordinaire à ce théâtre dit : *des Variétés*. « La voici :

« THÉATRE DES VARIÉTÉS

« PLACE DES TENTES

« *Aujourd'hui 18 brumaire an X*

« Par extraordinaire

« Les artistes lyriques, sous la direction du citoyen Langle donneront
« une représentation de :

« LA ROSIÈRE DE SALENCY

« OU LE COURONNEMENT DE LA VERTU

« OPÉRA EN 3 ACTES, EN PROSE, DU THÉATRE ITALIEN
« précédé de :

« LA DOT DE SUZETTE

« Opéra du même théâtre

« ACTEURS :

« *Dans la Rosière*, les citoyens Milord, Larieux, Delarue et Désir
« Mesdames Jacob, Henrion et Hasard

« *Dans la Dot de Suzette*, les citoyens Larieux et Delorge
« Mesdames Léger, Delorge et Despréaux

« On prendra aux premières loges et loges grillées, 1.50; au parquet, 0.90
« aux secondes loges, 0.60, droit des indigents compris

« *C'est à la salle des spectacles, place des Tentes, ci-devant cloître St-Aignan*

La terrible crise par laquelle passait en ce moment la société en avait complètement bouleversé les usages et les habitudes. Mais la mode était surtout à l'antique ; on se taillait les cheveux à la romaine, on se faisait des têtes à la Brutus. Les patriotes, les auteurs dramatiques allaient chercher leurs noms et le titre de leurs pièces dans l'histoire de Rome, d'Athènes et de Sparte. Legouvé faisait paraître *Épicharis et Néron* ; Lavallée composait *Manlius Torquatus*. On ne disait plus : Monsieur, Madame, mais : Citoyen, Citoyenne. Enfin, le tutoiement fut prescrit, toujours à l'instar des Romains. Le croirait-on ! les pastorales, les idylles champêtres étaient au goût du jour, et Mademoiselle Candeille obtint un vif succès avec *la Belle Fermière*. Hélas ! la fraternité n'y gagna rien ; tous ces Tircis en carmagnole n'avaient rien de commun avec Tityre et Mélibée.

Pendant la tourmente révolutionnaire, les églises furent fermées ou transformées. A Orléans, Saint-Paterne fut utilisé à la fois comme grenier à fourrage et comme temple de la vieillesse ; Saint-Pierre-le-Puellier devint un grenier à sel, et Saint-Euverte un hôpital militaire. Une fabrique de tentes fut établie dans l'ancienne église collégiale de Saint-Aignan ; enfin, la basilique de Sainte-Croix fut consacrée au culte de la déesse Raison, et la flèche du clocher coiffée d'un bonnet rouge. Quant à l'église Saint-Michel, elle fut convertie en théâtre. La littérature dramatique tomba alors au dernier degré de la turpitude. La scène à Orléans est occupée le plus souvent par des acteurs devenus conseillers municipaux, et par des orateurs publics de la déesse Raison, qui, libres de tout dire et tout mettre en scène, se permettent tous les excès.

Sur le théâtre de l'Étape, dit « Théâtre national », on joua le 19 août, à l'occasion du retour des Mayençais, *Guillaume Tell* ; c'était, avec *Brutus* et *la Mort de César*,

une des pièces les plus courues. La Suisse était à l'ordre du jour. N'était-ce pas elle, qui la première avait jeté à la face du monde étonné le cri de : « guerre aux tyrans » ? La trompe d'Uri et le cor d'Unterwald n'avaient-ils pas sonné le ralliement pour la défense du territoire, quatre siècles avant l'époque, où le canon du Pont-Neuf, tonnant d'heure en heure, appelait à la frontière les volontaires de 92 ? N'était-ce pas en l'honneur de l'Helvétie, que les Jacobins et les Terroristes de la Convention avaient adopté le nom de Montagnards? On lit à ce sujet, dans une pièce de VALCAIR, appelée *Les Petits Montagnards*, les vers suivants :

Ce fut sur la montagne antique
Que naquit l'homme libre et fier ;
C'est de la montagne helvétique,
Que Tell pulvérisa Gessler.
Que dans la plaine, les esclaves
Rampent aux genoux des Césars !
Pour nous, sans maîtres, sans entraves,
Nous serons toujours Montagnards.

J'ignore quel accueil les Orléanais firent à la représentation. En cas d'échec, il y aurait lieu de rappeler l'anecdote suivante. La citoyenne Arnoult, se trouvant à une des représentations de *Guillaume Tell*, et n'y voyant presque personne, dit à quelqu'un qui l'accompagnait : « On dit ordinairement : point d'argent, point de Suisse; mais ici, il y a plus de Suisses que d'argent. »

Et maintenant, sans cesser de poursuivre le cours de cette étude dans l'ordre chronologique et à l'aide des documents transmis par l'histoire, ainsi que nous l'avons fait jusqu'ici, nous allons puiser à une nouvelle source et utiliser les archives de la mairie d'Orléans. Nous allons pénétrer avec recueillement dans ces vastes salles pleines de silence et d'ombre, où dorment plusieurs générations

de registres, et secouer respectueusement leur poussière. Je ne doute pas que nous n'y trouvions quelques détails intéressants.

Ainsi, le 9 ventôse an II, le procès-verbal fait mention du dépôt sur le bureau d'une somme de 796 francs produit d'une représentation au profit des pauvres. Il est vrai qu'elle était en assignats ; mais le numéraire était rare et la Banque de France ne fut créée qu'en 1803 ; à l'impossible nul n'est tenu. Du reste l'élan avait été général ; Monsieur le Ministre ayant fait savoir qu'il lui serait agréable de voir ses subordonnés assister au spectacle, les fonctionnaires s'étaient élancés les premiers à l'assaut des guichets. C'était prudent ; il y allait non-seulement de leur place, mais de leur tête. Les patriotes avaient emboité le pas. Les acteurs bien entendu, n'étaient pas restés en arrière, et avaient dépensé comme toujours, sans compter, leur temps, leur talent et même leur argent. Aussi le Conseil arrêta que mention civique serait faite au procès-verbal de la générosité des citoyens comédiens.

Encouragé par le succès, le Conseil décida dans sa séance du 2 novembre 1794 qu'il serait donné toutes les décades au peuple souverain des représentations gratuites. La première eut lieu le 20 décembre 1794 ; le programme comprenait *les Visitandines* opéra-comique en trois actes, et *les Rigueurs du Cloître* de Fiévée, jouées pour la première fois à Paris au Théâtre-Italien, le 23 août 1791. Cette dernière pièce, qui était dans le goût du jour, puisqu'elle n'était autre chose qu'une protestation contre les vœux monastiques, ne contenait, chose rare pour l'époque, ni injures, ni grossièretés. Le dénouement était conforme aux sentiments de justice et d'humanité si naturels à l'homme. Il s'agissait d'une jeune fille contrariée dans ses amours et forcée par ses parents d'entrer dans un couvent. Pour venir à bout de sa résistance,

l'abbesse la fait renfermer dans une cellule du genre de celles qu'on nommait en Espagne, au temps de l'Inquisition, des *in pace*, probablement parce qu'on n'y était pas dérangé par les visites ! Je renonce à peindre l'indignation du public contre le traitement infligé à l'intéressante victime. Mais la Providence veillait ! Elle intervient sous la forme d'un grenadier de la garde nationale, l'amant de la jeune fille naturellement. Peut-être, pensez-vous, lecteur, que ce jeune homme brûlant d'amour n'aura rien de plus pressé que de délivrer sa fiancée ? Erreur. La République avant tout ! C'est une occasion unique pour lui de faire preuve d'érudition et de contribuer en même temps pour sa part à la régénération sociale ; et ce n'est qu'après avoir fait dans un discours pompeux l'éloge des nouvelles maximes, qu'il se décide enfin à arracher sa belle aux horreurs du cachot.

VI

LE THÉATRE ORLÉANAIS SOUS LE DIRECTOIRE

Le 9 thermidor an II marque la fin de la Terreur ; mais le souvenir n'en restait pas moins vivace. La pensée de la mort était si familière qu'on vivait avec elle, qu'on l'associait à ses actes, à ses habitudes, à la mode elle-même. On ne portait plus les cheveux à la Titus, mais coupés ras sur la nuque, comme le condamné après la dernière toilette. On saluait « à la victime », mouvement qui rappelait celui que fait l'éxécuté, quand il passe le cou dans la lunette fatale.

La chute de Robespierre fut l'occasion d'une joie universelle. Pareille à ce paralytique qui, guéri soudain, jette

ses béquilles en l'air et ne demande qu'à faire aller ses jambes, la France retrouvait, avec la sécurité, le mouvement et la vie et ne pensait plus qu'à secouer son deuil et à faire la fête. A Paris, on faisait queue aux portes du théâtre, pour y applaudir les comédiens Larive et Dazincourt, doublement sympathiques par l'attrait du talent et du malheur. On se portait en foule à la représentation de la tragédie de Chénier, *Timoléon*, interdite le 21 floréal an II (10 mai 1794), par le Comité de Salut public. On n'était pas moins empressé à la *Dansomanie*, ballet de Gardel, qui donnait une peinture assez exacte du curieux spectacle que présentait en ce moment la capitale ; on dansait, en effet, partout avec frénésie, au bal des victimes, au jardin des Carmes et même dans le séjour des morts, au cimetière Saint-Sulpice ; on eût, au besoin, je crois, comme dans les tableaux d'Holbein, mené le branle et la farandole avec les fantômes et les spectres.

Le 29 prairial an III, eut lieu à Orléans, dans le jardin des apothicaires, avec le concours du grand Talma dans le rôle d'Erisandre, de Brizard, Lacave et Fleury, une représentation sensationnelle, dédiée aux Mânes des neuf victimes orléanaises.

L'auteur de ce mélodrame est le célèbre Aignan. Né à Beaugency en 1773, il fit ses études au lycée d'Orléans. Séduit tout d'abord par les grands principes de 89, il avait embrassé avec ardeur la cause de la Révolution et obtenu, à 19 ans, la place de procureur-syndic de la ville d'Orléans. Mais il ne tarda pas à prendre en horreur les excès du nouveau régime, et chercha dans la poésie et l'art dramatique une occupation plus conforme à ses goûts. Sa muse fut toute littéraire, et, comme il le dit lui-même, ne prostitua jamais son encens sur l'autel ensanglanté des idoles révolutionnaires.

Déjà, en 1793, il avait composé, en collaboration avec

Berthevin, homme de lettres orléanais, une tragédie ayant pour titre *la Mort de Louis XVI*. En 1811, il fit *Brunehaut*, une de ses meilleures pièces, et *Arthur de Bretagne*, tragédies de cinq actes chacune ; et enfin, en 1816, les opéras du *Connétable de Clisson* et de *Nephtali*. Il fut admis à l'Académie française, où il remplaça Bernardin de Saint-Pierre, et mourut en 1824.

Revenons maintenant aux *Neuf victimes orléanaises*.

Rappelons d'abord brièvement les faits. Léonard Bourdon, dit Léopard, surnom bien mérité, se rendant dans le Jura, où il avait été nommé représentant du peuple, avait donné, en passant à Orléans, une conférence, où il avait fait l'apologie du meurtre, du pillage et de la désorganisation. Le 16 mars 1793, au moment de son départ, une rixe provoquée par un homme de sa suite, et au cours de laquelle il reçut une légère blessure, fut la cause de l'épouvantable catastrophe qui arracha à la France entière et à Orléans principalement un cri d'horreur et d'indignation. Croyant à un projet d'attentat sur sa personne, et aussi sans doute mécontent de l'accueil fait par les habitants à ses doctrines subversives, il profita de l'occasion pour faire arrêter quelques-uns d'entre eux. Sur la proposition d'Hérault de Séchelles et en vertu d'un jugement rendu le 12 juillet 1793 par le Comité de Salut public, neuf Orléanais furent condamnés à mort et exécutés.

Tous ces détails se trouvent consignés à la bibliothèque d'Orléans, dans un recueil de M. l'abbé Pataud, chanoine en cette ville. Ils sont accompagnés de la transcription entière de la pièce, telle qu'elle fut représentée. Elle comprend des chœurs de vieillards, de femmes et d'enfants, encadrant un monologue d'Erisandre Nous en reproduisons, ci-dessous, l'exposé, la mise en scène et un fragment du récit d'Erisandre.

CHANTS FUNÈBRES

AUX MANES DES NEUF VICTIMES ORLÉANAISES

Exécutés pour la première fois sur le théâtre d'Orléans

Le 29 prairial an III

Musique de M. Brochier

Placantur carmine Manes **(Horace)**

PRIX 3 LIVRES

à Orléans

Chez DARNAULT-MAURAND, imprimeur

Rue de la Vieille-Monnaie, n° 11

« Le théâtre représente un paysage sur les bords du « Loiret ; dans l'enfoncement une colline et la ville « d'Orléans en perspective ; à droite, vers le milieu de « la scène, sont plantés neuf cyprès et des touffes de « rosiers fleuris, au milieu desquels s'élève un monu- « ment en marbre noir, préparé pour recevoir une urne « cinéraire, et sur lequel sont gravés en lettres d'or les « noms suivants :

« Benoist-Couet, agent de change.
« Buissot, négociant.
« Gellet-Duvivier, fabricant de bas.
« Philippes-Monneville, propriétaire.
« Jacquet fils, propriétaire.
« Tassin de Moncourt, propriétaire.
« Quesnel, musicien.
« Poussot, intendant militaire.
« Broue-Delasalle, blanchisseur de cire.

« Plus bas, on lit cette inscription : *Ils ont péri sous « les coups des méchants.*

« Au lever du rideau, l'orchestre exécute une marche « lugubre, dont les sons, d'abord très sourds, s'éclair- « cissent par degrés. Enfin on voit paraître du haut de « la colline un grand concours de peuple venant du côté « de la ville, et au milieu duquel un groupe de vieil- « lards, dont l'un porte une urne cinéraire. Le cortège

« arrive au milieu de la scène. Des chœurs de jeunes « gens, d'enfants, de femmes, tenant dans les mains des « guirlandes de fleurs, se rangent autour du monu- « ment. »

Après quelques chœurs et récitatifs, Erisandre se place sur l'avant-scène et commence ainsi :

Orléans, pure encore, étrangère aux excès,
Goûtait la liberté, la concorde, la paix.
De ses heureux enfants la fertile industrie,
Quand d'autres l'étouffaient, ranimait la Patrie.
Ce bonheur dura peu : jaloux de son repos,
Bourdon, pour le détruire, instruisit ses bourreaux.
Mais leurs succès trop lents secondent mal sa rage ;
Il accourt, et lui-même achève son ouvrage.
Il vole à la tribune, où sa coupable voix
Erige la licence et la terreur en lois.
Là, sans pudeur, au peuple indiquant ses victimes,
Il souffle dans son sein la discorde et les crimes.
Il sort, et sur ses pas des agents forcenés,
Par l'ivresse et la rage à la fois entraînés,
Dans leur affreux délire, agités de furies,
Font retentir les airs de leurs accents impies.
Ils fondent sur la garde ; on se presse à ce bruit :
Les cris, l'étonnement, les ombres de la nuit,
Tout portait au désordre ; un coup involontaire
Part et frappe Bourdon d'une atteinte légère.
L'art vole à son secours ; mais déjà, dans les cœurs,
L'effroi semble annoncer les plus cruels malheurs.
Trop sûrs pressentiments ! Bientôt treize victimes
Ont peuplé des cachots les ténébreux abîmes,
Et d'autres, par la suite échappant aux bourreaux,
D'un exil de deux ans vont dévorer les maux.
Dirai-je vos tourments, magistrats populaires,
Qui, de Bourdon blessé protecteurs tutélaires,
Avez par un cruel et perfide retour
Sous ses coups redoublés failli perdre le jour ?
Hélas ! il est passé, le moment trop funeste.
Dans nos revers, du moins, l'existence vous reste.
Mais nos stériles pleurs ne réchaufferont pas
La cendre des martyrs qu'a frappés le trépas.

Nous nous bornerons à cet extrait ; nous renvoyons pour la fin du récit et les autres détails au manuscrit de M. l'abbé Pataud. Le jugement, la mort des victimes sont décrits par l'auteur avec une émotion communicative. Mais, en dépit des beaux vers que cette pièce renferme, la catastrophe était trop récente pour qu'elle fût appréciée à sa valeur. Elle réveillait trop vivement les douleurs des familles, et n'eut, pour cette raison, qu'un petit nombre de représentations.

Cet assassinat juridique n'était pas fait pour attirer à la Révolution les sympathies des Orléanais ; les doctrines jacobines n'avaient jamais eu grand succès dans cette ville calme et paisible, qui applaudit avec enthousiasme à la chute de Robespierre. Le triomphe de la réaction eut sur le théâtre une influence considérable. A son tour, le républicain modéré va bénéficier du beau rôle attribué jusqu'alors aux Jacobins. Les œuvres dramatiques vont insulter la mémoire de Robespierre et vouer à l'exécration de tous le Comité de Salut public et le tribunal révolutionnaire. Les représentants du peuple, eux-mêmes, ne sont plus à l'abri de l'outrage, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante du citoyen Leblois :

Orléans, le 24 brumaire an IV de la République une et indivisible.

Au citoyen Procureur de la République

Citoyen

« Hier, je me suis rendu à la comédie ; j'y étais assis avec « décence et sans jactance, lorsqu'une troupe de gens, appartenant « pour la plupart à la réaction, ont organisé une cabale pour « me faire sortir. Parmi eux s'est distingué le sieur Désir le Jeune, « qui s'écriait : A bas Leblois le terroriste ! J'avais lieu de m'atten- « dre à la protection des lois ; aussi ai-je été étonné de voir fondre « sur moi une soixantaine d'assommeurs patriotes, et le citoyen « Bruneau, municipal, qui m'a sommé, *au nom de la loi*, de me

« retirer. Partout, on veut assoupir la haine ; à Orléans, le roya-
« lisme qui lève le masque, l'exaspère. Signé Leblois. »

Evidemment, le vent avait tourné ; c'est ainsi que le 15 pluviôse, au théâtre national d'Orléans, on ne se gêna pas pour chanter au nez et à la barbe d'un collègue de Leblois, le sieur Porcher, qui eut le bon esprit de garder, comme dit Boileau, « de Conrart le silence prudent », les couplets ci-après, dont le sens est significatif :

Tremblez, féroces Jacobins,
Tigres dont nous bravons la rage,
Vous agissez en souverains,
Pour persécuter l'homme sage.
De vos complots pernicieux,
Quel Français n'est pas la victime?
Les Jacobins sont tous tondus;
Ils ont tous peur d'être pendus;
C'est ce qui les désole (*bis*).
Nous espérons les voir un jour,
Y passer chacun à leur tour;
C'est ce qui nous console.

Orléans ne faisait, du reste, que suivre l'exemple de Paris, où avait été représentée au Théâtre des Variétés Amusantes, le 22 mars 1795, une pièce intitulée : *Les Jacobins aux enfers.*

Pièce étrange, carnavalesque, invraisemblable ! où le vieux Caron fait commerce d'amitié avec Arlequin, favori de Pluton, où le brigand Sisyphe, appelé à d'autres fonctions, passe son rocher à Robespierre, où les Jacobins, mécontents de cette mutation administrative, menacent de révolutionner l'enfer, à la grande satisfaction d'Arlequin, qui trouve que la cour n'a rien de folâtre et espère que l'incident y amènera un peu de gaieté, où Pluton, impuissant à les maîtriser, invoque en vain les saints du Paradis, et où enfin les Furies, Tisiphone en tête, viennent

le tirer d'embarras, en exécutant contre la bande envahissante une charge à fond de train, tout en chantant :

Ah! Pluton, je t'en conjure,
Éloigne le Jacobin,
Ce monstre de la nature,
Abreuvé de sang humain.

La réaction se continua pendant presque toute l'année 1795. Puis les maladresses du Gouvernement, la vente des biens nationaux, l'émission des assignats encouragent la faction jacobine à relever la tête. Le Directoire, faible et violent à la fois, était généralement méprisé; et la plupart de ses membres se montraient, à l'égard de la chose publique, d'une indifférence regrettable. Treilhard s'absorbait dans l'étude des sciences juridiques. Laréveillère préparait ses conférences sur la théophilanthropie; Rebwel n'avait d'yeux que pour sa caisse; Barras, au contraire, jetait l'argent par les fenêtres et trouvait les charmes de M[lle] Lange supérieurs à ceux de la République une et indivisible. Aussi ne se gênait-on pas pour comploter la perte d'un gouvernement qui, placé entre deux partis extrêmes, manquait d'autorité pour leur imposer sa loi. La conspiration était à la mode. Jamais on n'avait vu tant de gens aux allures mystérieuses, portant perruques blondes et collets noirs! Contre ce désordre moral, contre ce malaise social, le théâtre devait naturellement réagir.

A Orléans, les comédiens avaient accueilli avec enthousiasme la croisade entreprise par les auteurs dramatiques contre le gouvernement révolutionnaire. C'était de très mauvaise grâce qu'ils exécutaient les chants patriotiques ordonnés par le Directoire. Dans l'opéra du *Tonnelier*, l'artiste, chargé de ce rôle, se permit de railler la monnaie républicaine, en ajoutant cette phrase qui

n'était pas dans la pièce : « Qu'on me paie, pourvu que ce ne soit pas en mandats territoriaux ». Trop gratter cuit, dit le proverbe ; on pourrait dire aussi : trop d'imagination nuit. Ce trait d'esprit parut, en effet, si ingénieux au Gouvernement qu'il en témoigna immédiatement sa reconnaissance à l'auteur, en lui offrant gratis, dans un réduit isolé, à l'abri du soleil et des bruits du monde, le vivre et le couvert pendant un certain nombre de semaines.

Comme on le voit, la situation était extrêmement tendue ; le théâtre devenait une arène, où l'air était constamment saturé d'électricité ; un mot, une phrase suffisait quelquefois pour faire éclater l'orage. Alors, les deux partis se provoquaient au combat comme les héros d'Homère. Du paradis au parterre, des projectiles variés se croisaient en tous sens. L'air en était obscurci pour parler le langage du poète ; et le bouclier d'Achille n'eût pas été inutile. Souvent même, le parterre se transformait en un champ de bataille, où les cannes rustiques et épineuses des muscadins entraient en contact avec les gourdins des sans-culottes.

Dans *Sargines* ou *l'Élève de l'Amour*, une des premières représentations de Monvel, quand l'acteur s'écrie : « Mon pays est là où est mon roi », la salle retentissait à la fois des applaudissements des Incroyables et des Merveilleux, et des imprécations des Jacobins. On lit dans le *Recueil* de l'abbé Pataud (1) qu'un militaire, indigné de la mollesse avec laquelle étaient chantés les hymnes patriotiques, introduisit au parterre plusieurs soldats qui dégaînèrent sur son ordre et menacèrent de plonger leurs sabres jusqu'à la garde dans les poitrines réactionnaires. Les juges de paix des réacteurs (on appelait ainsi les cannes de ces

(1) Manuscrit de l'abbé Pataud à la bibliothèque municipale d'Orléans.

messieurs) ne pouvaient lutter avec avantage contre de pareilles armes. Ce fut pour la jeunesse dorée un moment pénible. Quelques femmes s'évanouirent. Dieu merci, les lames rentrèrent au fourreau sans avoir servi.

Un autre jour, d'après le même auteur, on avait différé d'entonner le *Chant du départ* ; cet incident, qui eût peut-être passé inaperçu, faillit dégénérer en émeute, en raison de la présence dans la salle d'un capitaine languedocien et de quelques-uns de ses compatriotes de passage à Orléans. Avec la faconde et la verve du pays de Gascogne, ce méridional protesta vivement au nom du Sud de la France ; naturellement, ses compagnons firent chorus. Bref, tout le Midi s'ébranla comme un seul homme ; et l'Administrateur, bien que revêtu de son écharpe, fut apostrophé en langue d'oc de la belle manière. Il répliqua non moins énergiquement en langue d'oil. Nord contre Sud ! Allait-on voir déjà les horreurs d'une Guerre de Sécession ? Non ; l'Administrateur, soutenu par quelques officiers, sut prendre les mesures que la situation commandait, et force resta à la loi. La municipalité décida alors de faire fermer le théâtre, toutes les fois que l'ordre y serait troublé. Précédemment, elle avait pris un arrêté interdisant l'entrée de la salle à toute personne porteur d'un bâton ou d'un sabre. Mais le général Michel, qui commandait la place, fit rapporter cette mesure, en ce qui concernait la garnison.

Revenons aux Archives de la Mairie. Ce serait, pensons-nous, bien long de rappeler par ordre de date toutes les séances qui traitent de la question théâtrale. Nous mentionnerons seulement les décisions les plus importantes.

Signalons d'abord la séance du 3 nivôse an III, qui autorise la création des matinées et en fixe l'ouverture à trois heures et demie, sans préjudice de la représentation du soir qui commençait à cinq heures et demie. Aussi arrivait-il souvent, que, pour ne pas retarder cette dernière,

les acteurs étaient obligés d'aller vite, et de faire comme certain curé, grand chasseur devant l'Éternel, qui disait la messe de la Saint-Hubert, en quatorze minutes, montre en main, sans omettre un seul mot. S'il s'agissait d'une pièce lyrique, le chef d'orchestre se contentait tout simplement de transformer les andantes et les larghettos en allegros furiosos; la musique prenait le galop, et on arrivait à temps. Quant à retarder l'heure du spectacle du soir, il n'y fallait pas songer. A l'instar du bon roi d'Yvetot, nos pères se couchaient de bonne heure; mais, au lieu de faire comme lui la grasse matinée, ils aimaient au contraire à voir lever l'aurore: on est vertueux, ou on ne l'est pas.

Le 13 brumaire an III, le Conseil décida qu'il serait donné, toutes les décades, des représentations gratuites au peuple souverain. Le théâtre n'est-il pas une école qui, suivant l'adage latin, châtie les mœurs en riant! La culture des arts n'est-elle pas intimement liée à la prospérité de la nation, s'écriaient les conseillers municipaux eux-mêmes, quand le 25 ventôse an III, ils autorisaient le comédien Larive, du Théâtre-Français, à venir prêter son concours à celui d'Orléans !

C'étaient là de beaux sentiments. Malheureusement, à cette époque de crise, l'art brillait surtout par son absence. Malheureusement encore, la farine vint à manquer, et le pain atteignit des prix fabuleux. Or, si belle que soit une pièce, ventre affamé n'a pas d'oreilles, dit le proverbe ; aussi le Conseil pensa-t-il avec raison qu'il était préférable de verser au Bureau de bienfaisance une somme de 6,000 francs, « mise en réserve pour subvenir aux frais de sept représentations gratuites. Toujours généreux, les comédiens ajoutèrent à cette somme, de leurs deniers personnels, celle de 1,200 francs ».

Le 2 décembre 1795, un règlement de police fut institué,

qui défendait aux spectateurs de demander aux acteurs tel ou tel chant, et à ces derniers d'obéir à pareille demande. Mais la fermentation qui régnait était telle, que le règlement fut violé à plusieurs reprises, et qu'une somme de 250 francs, produit d'amendes encourues par les comédiens, fut déposée sur le bureau.

En l'an IV, des trois vertus théologales, il y en avai deux de bien malades. La foi voyait revivre les mauvais jours des premiers temps de l'ère chrétienne ; quant à l'espérance, beaucoup se demandaient, si, depuis leur entrée dans la période révolutionnaire, ils ne l'avaient pas laissée à la porte comme les damnés du Dante. Seule, la charité survivait, d'autant plus ardente que la misère était plus grande ; grâce à son concours, plusieurs représentations avaient été organisées au profit des pauvres, et le produit, qui s'élevait exactement à 28,784 livres 17 sols, fut versé par parties au Bureau de bienfaisance, les 23 pluviôse, 15 ventôse et 9 germinal an IV.

J'entends le lecteur se répandre en éloges sur l'importance de la recette et la générosité des donateurs, et s'écrier que bien certainement on ne ferait pas mieux au Pérou et dans les pays arrosés par le Pactole. N'exagérons rien. Cette somme ne comprenait en numéraire que 64 livres environ, tout le reste était en papier monnaie ; or, la quantité considérable d'assignats émise par le Gouvernement en avait complètement déprécié la valeur.

Des dispositions importantes furent prises dans les séances des 3, 5 et 12 frimaire an IV. Pour venir en aide au personnel de police jugé insuffisant, et sur la requête du maire, le général Michel, commandant de place à Orléans, et le colonel de la garde nationale arrêtèrent d'un commun accord, qu'il serait mis quatre hommes et un caporal à la disposition de la municipalité. Deux fusiliers furent désignés pour le parvis, deux autres pour

le tambour ; quant au caporal, on laissait à sa sagacité le soin de choisir la position la plus avantageuse en cas de conflit.

A cette force armée, on adjoignit encore trois commissaires placés chacun dans la loge de droite des trois rangées de loges. Il fut décidé que les bancs du parquet seraient fixés au sol pour éviter les accidents, que les communications entre spectateurs et acteurs seraient interdites, et que les coulisses seraient consignées. Enfin, l'ordre fut donné aux ouvreuses de tenir soigneusement fermées les portes des loges pendant la représentation, afin d'éviter les courants d'air qui auraient pu refroidir tout à la fois la température et l'enthousiasme du public. Ils eussent été d'autant plus dangereux, que, sous le Directoire, les dames s'habillaient avec fort peu de chose ; un simple fourreau de gaze avec camées aux jambes, et des anneaux d'or aux pieds, leur suffisait ; quant au bonnet, il était encore moins gênant, la plupart d'entre elles l'ayant jeté par-dessus les moulins. Je parle, bien entendu, de Paris et non pas de la province, où les mœurs étaient plus régulières, et où les femmes se contentaient de suivre la mode et de sacrifier au goût du jour, en portant des robes à la Vestale, des jupes à la Diane et des tuniques à la Minerve.

Les 9 et 10 thermidor de la même année, on célébra, sur la place du temple décadaire, la double fête de la liberté. La monarchie était représentée par un trône revêtu de ses attributs. Démolie à coups de hache, le 9 thermidor, livrée aux flammes le lendemain, elle fut traitée par le fer et par le feu, comme le fut plus tard l'infortunée Pologne. Et tout cela se passait en présence des autorités, au bruit des acclamations de la foule et aux sons de l'orchestre des artistes dramatiques. Les chœurs du théâtre entonnaient tour à tour l'*Hymme de Marseille*, le *Chant du départ* et l'air de *Veillons au*

salut de l'Empire, moins connu que les précédents ; en voici une strophe :

Veillons au salut de l'Empire,
Veillons au maintien de nos droits.
Si le despotisme conspire,
Conspirons la perte des rois.
Liberté ! liberté ! que tout mortel te rende hommage,
Tyrans, tremblez ; vous allez expier vos forfaits.
Plutôt la mort que l'esclavage,
C'est la devise des Français.

Le 10 germinal an IV, fête de la Jeunesse. Deux loges ornées de verdure furent offertes le soir aux lauréats des écoles.

Le 10 fructidor an IV, fête des Vieillards. Quatre d'entre eux furent conduits au théâtre dans une loge ornée de feuillage ; on joua, ce soir-là : *La piété filiale* ou *La jambe de bois*, et *Paul et Virginie*.

On ne peut s'empêcher de remarquer que si nos pères avaient chassé les saints du calendrier et aboli les fêtes religieuses, ils avaient eu soin d'en créer de nouvelles. Nous mentionnerons les principales, ainsi que les noms des temples dans lesquels elles se célébraient, avec le concours des chœurs et de l'orchestre des artistes dramatiques.

Fête de la Jeunesse, église Saint-Paul.

Fête des époux, église Saint-Donatien.

Fête de la Reconnaissance, église Saint-Aignan.

Fête de l'Agriculture, église Saint-Marceau.

Fête de la Liberté, église Saint-Laurent.

Fête de la Vieillesse, église Saint-Paterne.

La cathédrale de Sainte-Croix servait de temple décadaire.

Ne quittons pas l'an IV sans mentionner l'incident suivant qui eut lieu au cours de cette année (1).

(1) Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans* ; — *Notes sur l'art orléanais*, par MM. Herluison et Leroy, 1900, page 28.

Quatre musiciens de l'orchestre théâtral, Lottin fils, violon; Leblanc, 2e violon; Compère, basson; Baourd, 1re clarinette, ayant quitté l'orchestre au moment de l'exécution des chants patriotiques, la municipalité, sur le rapport du commissaire Lavieille, arrêta qu'à la première infraction ils seraient chassés de l'orchestre, que leurs appointements seraient saisis au profit des pauvres, et qu'ils recevraient une réprimande du Conseil.

Malgré la double victoire remportée par le Directoire sur les factions jacobine et royaliste, son autorité était toujours méconnue. Le mécontentement grandissait de jour en jour. Paris était rempli de Chouans, de prêtres et d'émigrés. On connaît le coup d'Etat exécuté sur son ordre, le 18 fructidor an V, dans les jardins du Corps législatif, par le général Augereau. Quelques députés ayant voulu faire la mauvaise tête, furent transportés par les soins du Gouvernement à Sinnamari, dans la Guyane française, avec mission d'y fonder une colonie; les autres se le tinrent pour dit; et le message du Directoire les trouva souples comme un gant. « Entendre, c'est obéir », auraient-ils dit volontiers, comme les génies des contes orientaux! Aussi, toutes les mesures proposées furent-elles votées avec ensemble; les lois révolutionnaires furent remises en vigueur. On donna quinze jours aux émigrés pour gagner la frontière. L'ordre fut donné aux acteurs d'arborer, tous les soirs, la cocarde tricolore et de reprendre avec plus d'énergie que jamais les chants patriotiques. Enfin, Dame Anastasie dut faire repasser ses ciseaux pour la circonstance. Aussi, la première pièce qui lui passa par les mains en sortit-elle dans un état pitoyable! Pauvre *Tancrède*! C'est à lui qu'échut la première coupe. Il fut traité en conséquence; et Voltaire, s'il eût vécu, eût passé près de lui sans le reconnaître.

Le 31 août 1797, la municipalité ordonna la fermeture

des deux salles de l'Etape et du cloître Saint-Aignan, dont les directeurs avaient négligé de soumettre à la Censure une pièce intitulée *les Amants généreux*, qu'ils avaient fait jouer sous un faux nom.

Cette même année, eut lieu, sans indication de date, la représentation d'*Arlequin fripier*, ou *les Changements de Costumes*, et de l'*Assemblée électorale de Cythère*, deux vaudevilles aujourd'hui oubliés, qui jouissaient alors d'une certaine réputation, en raison de leurs scènes à tiroirs, qui favorisaient l'esprit de parti.

Le 3 fructidor an V, on joua au théâtre d'Orléans, *Minna de Barlheim*. Nous avons eu la bonne fortune de trouver dans les archives de la Mairie, un exemplaire de l'affiche de cette représentation ; en voici la copie littérale :

LES ARTISTES DU THÉATRE D'ORLÉANS

Donneront aujourd'hui mercredi 3 fructidor an V, à la grande salle
(abonnement généralement suspendu au profit de M. Rolland)

Une première représentation de la reprise de :

MINNA DE BARLHEIM

COMÉDIE EN 5 ACTES, TIRÉE DE L'ALLEMAND

Par M. Michon de Chabannes

Cette pièce sera suivie de :

L'ÉPREUVE VILLAGEOISE

OPÉRA EN 2 ACTES

Dans lequel l'épouse de M. Rolland, qui n'a jamais paru sur aucun théâtre, jouera le rôle de DENISE

Entre les deux pièces, MM. Kreutcher et Griotte, artistes du Théâtre Italien exécuteront un duo de la composition de M. Demar.

Dans la première pièce, MM. Duplessis, Neuville, Mondont, Rolland, Delarue et Gontier, Mmes Michel et Verteuil

Dans la deuxième pièce, MM. Allaire et Delarue. Mme Dollé.

En vertu de la loi du 7 frimaire an V, il sera perçu en sus du prix de chaque billet, un décime par livre, ou deux sols, au profit des indigents.

On prendra, aux loges grillées, 50 sols; aux premières loges, 40 sols; aux deuxièmes loges, 24 sols; au parterre, 30 sols et aux troisièmes loges, 15 sols.

Quant au talent des acteurs, au succès de la pièce, autant de questions auxquelles on ne peut répondre, le titre seul ayant échappé à l'oubli.

Le coup d'Etat du 18 fructidor an V, tout en raffermissant la foi républicaine, n'avait guère amélioré la situation intérieure. La bonne impression produite le 26 vendémiaire an V par la signature du traité de Campo-Formio, qui avait marqué la fin des hostilités entre la France et l'Autriche, n'avait malheureusement pas été de longue durée.

La situation financière laissait beaucoup à désirer, Barras continuait à offrir aux Parisiens des fêtes splendides et des bals merveilleux. Malheureusement, cet homme sans scrupules, qui s'était réservé l'adjudication des marchés de fournitures, ne se contentait pas de faire sauter les populations; il faisait aussi fortement danser l'anse du panier et payait les violons avec l'argent des contribuables.

Le commerce et l'industrie souffraient également de la dépréciation des assignats et des mauvaises récoltes. Enfin, le pouvoir exécutif se montrait plus tracassier que jamais. La Censure, naturellement, lui emboîtait le pas. On avait d'abord mutilé, puis interdit *Tancrède*. Pareille mesure fut appliquée, le croirait-on, même à *Guillaume Tell* et à *Brutus;* et on était en droit de se demander si le Gouvernement, perdant tout à fait la tête, n'allait pas fermer tous les théâtres pour cause de salut public.

Cependant, *Brutus* fut joué à Orléans le 14 prairial an VI, à l'occasion du passage de la 84e demi-brigade

revenant d'Italie. Elle reçut de la population un accueil enthousiaste. Une fête spéciale (1) fut offerte aux « enfants de la Victoire »; le grand voyer, d'accord avec le machiniste, éleva sur la place de l'Etape une pyramide à quatre faces, sur lesquelles étaient inscrits les noms des principales victoires d'Italie. Le soir de la publication de la paix continentale, il y eut illuminations, danses et jeux.

L'armée avait mieux gardé la foi républicaine. Pendant la représentation de *Brutus*, un militaire ne craignit pas de monter sur la scène et de coiffer d'un bonnet rouge la statue de la Liberté. Un artiste, du nom de Romain, ayant employé le mot proscrit de « monsieur », fut contraint de faire des excuses. Ce fait est constaté dans la séance du 3 prairial an VI. Le 15 juillet, la salle Saint-Michel, soupçonnée de renfermer des Anglais et des émigrés, fut cernée, mais sans résultat. En réalité, et en dépit des précautions et des mesures arbitraires prises par le Directoire, la réaction gagnait du terrain. On criait bien encore : « Vive la République ! Vive l'armée ! »; mais on criait non moins énergiquement : « Vive le Roi ! Vivent les Chouans ! » On allait même jusqu'à siffler *la Marseillaise*, et, à la représentation du *Glorieux*, on applaudissait à outrance cette réplique de Pasquin : « Apprenez, faquin, que le mot de « monsieur » n'écorche pas la bouche. »

Au cours de cette même année, il fut décidé, dans la séance du 3 pluviôse, que les artistes dramatiques recevraient chacun trois livres pour leur concours aux fêtes; et, dans celle du 21 vendémiaire, que chaque homme de garde toucherait 15 sols d'indemnité.

(1) Manuscrit de l'abbé Pataud, à la Bibliothèque municipale d'Orléans.

Se rappelle-t-on *Nicodème dans la lune* (1), pièce représentée à Orléans le 20 juin 1791, et dont le principal personnage, par son bon sens, sa finesse naïve, nous rappelle Sancho Pança ?

Le même héros reparaît, en 1798, dans une pièce intitulée : *Nicodème à Paris*, ou *le Dimanche et la Décade*. C'est à Paris seulement qu'elle fut jouée. Comme la première fois, Nicodème revient de la lune. Encore ! direz-vous. Cette fréquentation du satellite de la terre, dont il paraît accomplir le voyage aussi aisément que celui de Paris à Saint-Cloud, est, en effet, bien étonnante, et on est en droit de se demander si un homme qui est si souvent dans la lune a toujours l'intelligence bien nette. Erreur ! Rien au contraire n'est plus efficace, pour éclaircir les idées, qu'un voyage à travers l'espace ; si quelqu'un en doute, qu'il aille y voir ! Donc, Nicodème revenant de la lune, arrive à Paris, juste à point pour réconcilier le farouche républicain Delaune et la dévote Barbe, au sujet de l'abolition du dimanche et de son remplacement par le décadi. Car le bon Nicodème est, avant tout, l'homme de la conciliation. Nous l'avons vu, dans la première pièce, rétablir la bonne harmonie entre l'empereur de la lune et son peuple. Il eût au besoin réconcilié Etéocle et Polynice, et fait, à coup sûr, un excellent juge de paix. « On n'a jamais trop de fêtes, leur dit-il ; célébrez donc sans scrupule le dimanche en mettant les habits du décadi, et le décadi en mettant les habits du dimanche. » Tout porte à croire que cette sentence judicieuse fut acceptée d'un commun accord par les parties et suivie d'un concordat verbal où la liberté de conscience fut réservée pour chacune d'elles.

L'institution du décadi, du reste, froissait trop les anciennes habitudes pour être de longue durée. Le di-

(1) Voir, plus haut. p. 56.

manche reprit, sous le Premier Consul, les droits que le Directoire lui avait officiellement enlevés par les lois des 13, 17 et 23 fructidor an VI.

L'observation du décadi était imposée d'une façon si rigoureuse qu'en 1798 le Directoire faisait dresser des procès-verbaux contre certains négociants d'Orléans qui refusaient de fermer ce jour-là. Citons, à ce sujet, une curieuse lettre écrite par François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, au Commissaire du pouvoir exécutif près l'administration militaire du canton de Lorris (Loiret) (1). Bien que cette lettre n'ait aucun rapport avec le but de cet ouvrage, j'ai pensé, comme elle concerne le département, qu'il serait intéressant de la reproduire.

Paris, 10 fructidor an VI.

Citoyen, j'ai reçu votre lettre du 13 messidor, par laquelle vous me demandez un moyen d'empêcher les ménestriers de la commune de Lorris de se réunir le dimanche dans les places publiques, et d'y faire danser le peuple, sous prétexte que l'arrêté du Directoire du 14 germinal, en ordonnant la clôture des lieux d'amusement ouverts au public les ci-devant dimanches et fêtes, n'a entendu parler que des salles de danse et non d'une place publique qui n'est pas susceptible d'être close. J'ai lieu d'être surpris que vous n'ayez pas reconnu dans une pareille objection les subterfuges de la malveillance et que l'administration militaire ait hésité un instant à réprimer des mercenaires, qui en luttant contre le prononcé de l'article 12 de l'arrêté du Directoire, favorisent les vœux du fanatisme et profitent de l'aveugle soumission des citoyens égarés. Au surplus, si vous aviez besoin d'être éclairé en pareille circonstance, il fallait écrire sur le champ à l'administration centrale, qui eût levé vos doutes. Salut et fraternité !

Le 11 avril 1799, l'affiche ci-après reproduite par Lottin, dans ses *Recherches historiques sur Orléans*, faisait

(1) Welschinger, *Almanach de la Révolution*, Paris, 1884.

sensation dans cette ville. C'est que le nom de Talma y figurait, Talma le grand tragique, le précurseur du romantisme, l'interprète merveilleux de Shakespeare, l'homme à la beauté antique et sculpturale, dont on disait : « C'est César descendu de son piédestal ».

LES ARTISTES DU THÉATRE D'ORLÉANS

Donneront aujourd'hui 22 germinal an VII

Abonnement généralement suspendu

Au profit de la citoyenne Jacob, pour le début du citoyen Talma et de la citoyenne Vanhove, premiers artistes du Théâtre-Français

ABUFAR

OU LA FAMILLE ARABE

TRAGÉDIE EN 5 ACTES

Dans laquelle le citoyen Talma remplira le rôle de Pharan et la citoyenne Vanhove celui de Zuléma

Cette pièce sera suivie de :

LA DOT DE SUZETTE

OPÉRA NOUVEAU EN UN ACTE

Entre les deux pièces, le jeune citoyen Lottin exécutera un concerto de violon de sa composition

Dans *Abufar*, les citoyens Dautremont, Ferrand et Lacomme les citoyennes Morland et Jacob

Dans *La Dot de Suzette*, les citoyens Genti et Ferrand les citoyennes Adelle, Dolle et Huguenin

Les billets manuscrits sont supprimés

Il sera perçu, en vertu de la loi du 7 frimaire an V, en sus du prix de chaque billet, un décime par franc au profit des pauvres

On prendra aux loges grillées et aux premières loges, 3 fr.; aux secondes, 2 fr. 80; au parquet, 2 fr. 25 et aux troisièmes loges, 1 fr.

On commencera à 5 heures 1/2

C'est à la salle ordinaire des spectacles, place de la Réunion.

Quant à l'impression du public orléanais, sur *Abufar*, la pièce de Ducis et son interprête, elle ne nous est pas parvenue. Evidemment, le nom seul de Talma garantissait le succès, et les applaudissements furent certainement nombreux et bien nourris. Malheureusement nos pères ne connaissaient pas le phonographe, et ne purent les emmagasiner en vue des générations futures !

Nous serons moins affirmatifs pour le succès de *Médée massacrant les enfants de Jason*, jouée le 31 mai 1799, pièce de Berthevin, libraire et instituteur à Orléans, dont la musique avait été composée par Demar, chef d'orchestre de la Garde nationale. Berthevin eut le grand tort de venir après Euripide, qui avait déjà traité au ve siècle avant notre ère ce sujet sombre et terrible. Il aurait pu, il est vrai, trouver dans l'Edda une légende identique plus sombre et plus terrible encore, où l'on voit Gudruna, femme d'Attila, magicienne et sorcière comme Médée, non seulement mettre à mort les enfants de son mari, mais encore lui en faire manger le cœur et les membres, puis après ce repas qu'on pourrait presque, si j'osais, appeler un repas de famille, l'envoyer à son tour rejoindre ses enfants dans la mort, rassasié de leur chair et abreuvé de leur sang.

Citons également pour mémoire une représentation donnée le 29 septembre 1799 au théâtre installé place Saint-Pierre-Lentin au profit des indigents. On y joua *Arlequin*, vaudeville, *Eugénie*, drame, et *les Projets de Mariage*, comédie. En dépit de la variété du programme, elle ne produisit que 260 fr. 75 qui furent déposés sur le bureau du Conseil par M. Baudry, organisateur du spectacle.

Pour en finir avec l'année, mentionnons encore deux pièces offertes à la municipalité par le citoyen Lorillard, au nom de Pelletier Benoit dit Volmerange, son beau-frère,

intitulées : l'une, *le Mariage du Capucin*, l'autre, *le Devoir et la Nature*, où un magistrat ayant à juger son père est tiraillé entre ces deux sentiments. Notons enfin l'opéra d'*Amélie*, œuvre de deux Orléanais dont l'anonyme n'a jamais été trahi, heureusement pour eux, car la pièce fut, paraît-il, sifflée d'une façon indécente.

Diverses mesures d'ordre intérieur, dénotant la sagesse et la prévoyance de la municipalité, furent prises dans les séances des 1er, 22 floréal, et 15 prairial an VII ; c'est ainsi qu'il fut décidé qu'en prévision des incendies, les machines et décorations seraient placées dans un magasin isolé, qu'il serait installé au théâtre une pompe et un réservoir d'eau, que les comédiens seraient dispensés de monter la garde, que les musiciens devraient arriver à cinq heures et demie, et que le lever du rideau aurait exactement lieu un quart d'heure après. Ainsi, au moment où de nos jours, l'heure du five-oclock et de l'apéritif sonne dans les deux hémisphères, à l'heure où l'Europe et l'Amérique s'apprêtent à goûter les charmes du lunch et du sherry-cobler, nos pères avaient déjà dîné ! Etions-nous assez arriérés ? Dieu merci ! le vingtième siècle a changé tout cela. Foin de la routine et des habitudes régulières ! On mange, on dort comme le soldat en campagne, quand on a le temps. En l'an VI de la République, on se plaignait de la trop grande rapidité des voitures ; on hésitait à monter dans ces fameuses diligences dont parle Saint-Simon ; aujourd'hui nos autos font du 140 à l'heure ! Tant pis pour les écrasés ! Et si on veut atteindre au suprême de l'élégance et de la distinction, ce n'est qu'à la condition d'aller dans les salons du grand monde, danser la bamboula du Congo et le cake-walk à la purée.

N'oublions pas la gendarmerie ! Les gendarmes Godet et Delmotte, eux aussi, ont leur page dans l'histoire : leur nom est inscrit à jamais dans les archives de la mairie, sur le pro-

cès-verbal de la séance du 18 nivôse an VII. Admirez la puissance et le prestige de l'uniforme ! La tempête grondait dans la salle ; mais à l'aspect de ces hommes au jaune baudrier et au majestueux tricorne, dont l'œil flamboyant fait trembler les malfaiteurs, la houle populaire s'apaisa aussi facilement que celle de l'Océan devant le trident de Neptune.

J'ai déjà dit que les artistes dramatiques prêtaient leur concours à toutes les fêtes nationales. Point de bonne fête sans eux ! C'est que leur orchestre et les chœurs étaient vivement appréciés par la population orléanaise, toujours si sensible aux charmes de la musique. N'est-ce pas elle, en effet, qui adoucit les mœurs, rétablit l'harmonie dans les ménages et facilite ainsi la tâche du bureau de l'assistance judiciaire ! Tour à tour interprète fidèle de la joie et de la douleur, aujourd'hui, au village, elle marche en tête du cortège nuptial et fait danser les gens des noces ; demain, dans l'église tendue de noir, elle accompagnera le *Requiem* et le *Dies iræ*. C'est pour deux cérémonies de ce genre qu'en 1799, l'orchestre du théâtre et les chœurs furent requis par la Municipalité.

L'une avait pour but d'honorer la mémoire du général Joubert, tué à la bataille de Novi. Sur l'autel du temple décadaire, au milieu des bustes de Brutus, Voltaire et Rousseau, se dressait une statue de la Liberté ! Quatre urnes funéraires marquaient les quatre angles d'un cénotaphe entouré de cyprès. Deux guerriers, dans l'attitude de la douleur, alimentaient le feu des cassolettes. L'air était parfumé par les vapeurs de l'encens, et les voix des chœurs chantaient l'immortel refrain : « Mourir pour la patrie..... »

La seconde fête funèbre fut célébrée à Orléans, le 20 prairial an VII (8 juin 1799), en l'honneur des plénipo-

tentiaires français, massacrés à Rastadt. La réunion eut lieu au temple décadaire. Au sommet, flottait un drapeau noir sur lequel était écrit le mot « Vengeance » ; à droite de l'autel, on voyait la colonne de gloire, destinée à recevoir les noms des patriotes partis aux armées ; à gauche, le poteau d'infamie réservé pour l'inscription des lâches déserteurs.

L'abbé Pataud nous apprend qu'à cette occasion plusieurs hymnes, dont Demar avait composé la musique, furent chantés par les artistes lyriques, le même jour, à midi précis.

VII

LES MUSES DU LOIRET

Que devenaient pendant ce temps-là les muses du Loiret ? Elles avaient fait comme le rossignol et la fauvette, qui, cachés pendant l'orage, saluent de leurs chants joyeux la fin de la tempête et le retour du soleil.

Longtemps muettes pendant la période révolutionnaire, elles avaient enfin retrouvé la parole. Naturellement, le théâtre était un de leurs sujets favoris ; naturellement aussi, ces dames ne parlaient qu'en vers: noblesse oblige. Nous détachons les extraits suivants d'un recueil de poésies fugitives composées par des Orléanais, déposé à la bibliothèque de la ville, sous le titre de « *les Muses du Loiret.* »

La plupart sont des compliments aux acteurs et aux actrices, aux actrices surtout, ces dernières passant avec raison pour faire dans les cœurs de terribles ravages. Qu'elle devait être séduisante, cette demoiselle Beaubourg, dont les poètes célébraient ainsi les charmes et le talent !

Des sirènes pour moi, vous passez les merveilles,
Et, pour garder mon cœur d'un charme impérieux,
Comme Ulysse, en vain je bouche les oreilles,
Si je ne ferme aussi les yeux.

A la même, le premier jour de l'an, en lui offrant une orange :

Sans craindre de Junon la fureur implacable,
Aussi juste, aussi vrai dans mon choix que Pâris,
Je sais donner la pomme à la plus agréable,
Et je retrouve en elle et Minerve et Cypris.

Par Belval de Montignac.

Assurément, direz-vous, Mlle Beaubourg détient le record de la séduction. Détrompez-vous : ce record est battu par Mlle Rolandeau. Lisez les vers suivants adressés à cette dernière :

De la fille de Calliope
Redoutant les charmes puissants,
L'austère époux de Pénélope
N'eut, pour en défendre ses sens,
Qu'à fermer l'oreille aux accents
De l'inhumaine Parthénope.
Mais lorsqu'enivré de bonheur,
Et de te voir, et de t'entendre,
On prétend triompher de ton art enchanteur,
On a tout ensemble à défendre,
Ses yeux, ses oreilles, son cœur.

Citons encore les vers adressés à Mlle Clairon, tragédienne :

Quand jadis, d'une main hardie,
Il osa se saisir des feux du firmament,
Prométhée aux mortels ne donna que la vie ;
Tu leur donnes le sentiment.

Par Cordier, d'Orléans.

Mentionnons enfin ceux qui furent jetés sur le théâtre, à la fin de la tragédie de *Cinna*, où Mlle Rancourt et Laffont avaient joué :

Enfants chéris de Melpomène,
Rancourt, Laffont dont les mâles accents
Font revivre sur notre scène,
Et Corneille et Racine oubliés trop longtemps,
Recevez tous les deux la modeste couronne,
Qu'au nom du goût on va vous présenter ;
Il est doux de la mériter,
Quand c'est le talent qui la donne.

En même temps, deux couronnes tombaient sur le théâtre. Philippe qui jouait dans la pièce les plaça sur la tête de Mlles Rancourt et Laffont.

A leur tour, les comédiens reconnaissants de tant d'amabilité, adressent sous la forme d'invitation, cette galante riposte aux dames de la ville :

Venez, sexe charmant,
Venez, de vos regards embellissez les lieux ;
Sans vous le spectacle est mourant.
Nous puisons la gaieté dans vos yeux.
Et vous, messieurs, accourez sur leurs traces :
Les chemins sont semés de fleurs ;
Partout où paraissent les Grâces,
Peut-on manquer de spectateurs ?

Il y avait, à cette époque, pour commandant de place à Orléans, un général nommé Champeaux, qui s'occupait de critique dramatique et malmenait souvent les acteurs dans les articles que publiait le journal de Darnaud-Maurand. Aussi s'attira-t-il de l'un de ces derniers, nommé Belleville, la verte réplique qui suit :

C'est à ce Marsyas, arbitre indélicat.
Bambin sardanapale, entouré d'impudiques,
Excrément de Pégase, éditeur fier et fort
D'absurdités périodiques,

C'est à ce Bridoison d'un ignare Perret,
A ce lynx des hypercritiques,
N'y voyant qu'à travers ses lunettes cyniques,
Du goût et du bon sens imbécile apostat,
Dont la muse dixième avec soin se déguise,
Que Momus, indigné de sa lourde bêtise,
Décoche ces deux vers que l'épigramme aiguise :
Le talent sort toujours triomphant du combat,
Que lui livrent l'argent, le vice et la sottise.

Autre épigramme contre le même :

On dit, Midas, Lovelace à soufflets,
Ridicule embryon de Mars et de Bellone,
Que ta muse bouffie attend une couronne.
Le public sera juste : il te doit des sifflets.

Le général Champeaux, en effet, ne se contentait pas de faire de la critique ; il composait aussi des pièces de théâtre, entre autres un opéra-vaudeville, qui fut l'objet d'un noël, où il fut très agréablement raillé, et dont nous détachons quelques strophes. L'enfant dont il est question dans ce noël, n'est autre chose que la figure et le symbole de la pièce :

(Visites des autorités :)

Ciel, il est en glace,
Le fils de l'adjudant !
Permettez-moi de grâce,
Qu'à l'étuve, à l'instant,
On porte le poupon ; sinon la mort soudaine,
Le fera descendre là-bas,
Avant qu'il ait fait un seul pas,
Pour se montrer en scène.

Le conseil est perfide
Dit au maire un plaisant ;
Sous la zone torride,
Périrait cet enfant.

Dans la glace conçu, ce phœtus éphémère,
A l'étuve se dissoudra.
Nulle trace n'en restera,
Même au cerveau du père.

Messieurs, que vous importe,
Quel sera son destin ?
Fagoté de la sorte,
Il est près de sa fin.
Ne cherchez qui l'a fait ; pour terminer l'affaire,
Convenez tous que ce bambin,
Né d'aujourd'hui, mourant demain,
N'a ni père ni mère.

Il est encore question dans les Muses du Loiret d'une tragédie en vers représentée le 10 août 1779, intitulée *Zamire*, composée par un sieur Héri, marchand cirier et peaussier, demeurant rue Royale en face la Pucelle. Analysons-la rapidement. Illus, fils de Care roi de Perse, veut épouser Zamire, jeune bergère dont on ignore l'origine. Malheureusement, la pauvre fille n'apportant à la communauté que ses attraits naturels et un troupeau de moutons, Care trouve la dot insuffisante et refuse son consentement. Il en résulte une révolution, au cours de laquelle le roi Care est tué. Mais, comme il a l'agonie complaisante, il a le temps, avant d'expirer, de lire une longue lettre qui lui apprend que Zamire descend des anciens rois de Perse. Cet incident, bien entendu, change la face des choses. D'une voix bien forte pour un moribond, le roi consent à l'union projetée et se décide enfin à rendre le dernier soupir ; là-dessus la toile tombe, et la pièce aussi. Quant à l'auteur, il s'en retourna cirer ses parquets, où l'odeur agréable de l'encaustique lui fit oublier rapidement son excursion malheureuse dans le domaine de l'art dramatique.

*
* *

CONCLUSION

En résumé, depuis le temps où les Frères de la Passion passèrent la main aux Comédiens du roi et du prince de Condé, c'est-à-dire depuis environ la moitié du XVIe siècle jusqu'à la Révolution, que voyons-nous? Quelques rares représentations dont le titre seul est parvenu jusqu'à nous. Pendant la période révolutionnaire, que trouvons-nous? Des pièces politiques, la plupart sans valeur littéraire dont l'auteur est inconnu, et dont la durée est éphémère.

Heureusement, le répertoire classique est là pour alimenter la scène et maintenir le bon goût et les vieilles traditions. A côté des œuvres grossières du nouveau régime, où la comédie n'est qu'une farce vulgaire, et la tragédie qu'un drame lugubre, nous voyons resplendir au firmament dramatique comme une pléïade d'étoiles les œuvres immortelles de Corneille, Molière, Racine et Voltaire; nous applaudissons à la verve étincelante de Beaumarchais et à la grâce spirituelle, bien qu'un peu maniérée des pièces de Marivaux. Mais ce n'est qu'au siècle suivant, que le théâtre prendra dans la littérature moderne une place de plus en plus grande et s'ouvrira une voie nouvelle avec *Ruy-Blas* et *Hernani*. La presse tout entière va mettre alors à son service la publicité de ses colonnes et permettre ainsi aux chercheurs de réunir et condenser plus facilement les éléments de l'histoire et de la bibliographie dramatiques.

J'avais fixé pour limite à cette étude la fin du XVIIIe siècle: ma tâche est donc achevée. Mais l'histoire est éternelle; la séance continue, comme on dit à la Chambre, une séance d'un siècle!

Je suis un peu dans la situation de ce voyageur, qui, après avoir parcouru une longue traite, se voit obligé, pour arriver à l'étape, de gravir encore une longue et pénible côte; et après avoir regardé en haut, je trouve plus sage de rester en bas. La route reste libre; il a fallu plus d'un explorateur pour découvrir seulement une partie du continent noir; je laisse donc à un plus jeune le soin de continuer l'excursion; et, comme je serais très heureux de connaître ses impressions de voyage, je lui serais très reconnaissant de bien vouloir ne pas attendre, pour entrer dans la carrière, que son aîné n'y soit plus.

ANALYSE

DE

L'ÉTUDE JURIDIQUE ET ÉCONOMIQUE

SUR LES ASSOCIATIONS

de M Drioux

Par M. l'Abbé IAUCH

Séance du 16 octobre 1903

Messieurs,

Vous m'avez demandé un rapport sur l'ouvrage dont notre honoré collègue, M. l'avocat général Drioux a fait hommage à notre Société.

Cet ouvrage a pour titre : *Etude économique et juridique sur les Associations.* Il a été écrit vers 1884, c'est-à-dire à un moment où l'éternelle question de l'association redevenait d'une plus vivace actualité : le Parlement français accordait alors la reconnaissance légale aux syndicats d'ouvriers.

Le but primitif de M. Drioux était de publier une étude sur l'époque moderne de 1789 jusqu'à 1864. Il fut naturellement amené à jeter un coup d'œil sur la vie corporative au Moyen-Age, et, le sujet étant trop vaste, se réduisit à un aperçu sur la ghilde germanique. Enfin, du

Moyen-Age, l'auteur remonta jusqu'à l'Empire romain dont il voulut rappeler la législation sur la même matière

D'où trois parties, ou plutôt trois études distinctes dans l'ouvrage de M. Drioux.

1° Les collèges d'artisans dans l'Empire romain ;

2° La ghilde germanique.

*
* *

3° Les coalitions d'ouvriers et de patrons depuis 1789.

L'association se retrouve dans toutes les sociétés primitives. Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de Rome, on constate l'existence d'associations de toute espèce, spécialement d'associations d'artisans; d'après la tradition, le roi Numa en aurait été l'organisateur. La ghilde, de son côté, qu'elle soit sortie des antiques « convivia » où se formaient fréquemment des pactes d'alliance, ou simplement de la constitution même de la famille chez les Germains, la ghilde se rattache aux origines de la société germanique et se développe avec elle.

Les unes et les autres eurent une action politique très marquée et surtout une luxuriante vie économique.

A Rome, la Loi des XII Tables reconnut l'existence des associations et leur autonomie (et cette autonomie fut très large), sous la condition qu'elles n'attenteraient en rien à l'ordre public « *dum non quid ex publicâ lege corrumpant.* » Mais, à l'époque des troubles qui préparèrent la fin de la République, les agitateurs trouvèrent « des votes et des bras » parmi leurs membres ; et, pour cette raison elles furent supprimées par le Sénat. Celles qui, plus tard, voulurent se constituer, furent soumises, par le Sénat d'abord, par les empereurs ensuite, à l'autorisation préalable qui leur fut accordée ou refusée suivant les circonstances. « Tous les faits qu'on peut recueillir, dit M.

Drioux, prouvent, d'une part, la tendance des Romains à se réunir en associations; d'autre part, la crainte des empereurs de voir, sous la forme d'un collège, se déguiser quelque entreprise contraire au droit public et à la constitution. » Tolérées, favorisées, jouissant de privilèges et de larges immunités, elles furent florissantes; elles créèrent la richesse, elles la drainèrent aussi. D'où des impôts, des charges toujours grandissantes en même temps qu'augmentait l'obération des finances impériales et qui finirent par étouffer les privilèges et immunités; d'où pour obtenir de l'argent et en préserver les sources (et ce fut une étrange illusion), ce procédé extrême d'attacher de force, comme le propriétaire à la curie, le commerçant et l'artisan à son collège. Les associations comme l'Empire furent emportées dans le cataclysme final; d'elles, comme de l'Empire lui-même on peut répéter la parole de l'historien : « *Tributorum vinculis quasi prœdonum manibus strangulata moritur.* »

*
* *

Les ghildes germaniques purent s'épanouir à leur aise. Elles purent prendre une part très active au mouvement communal des XIe et XIIe siècles sans y trouver la mort, sans avoir besoin, pour renaître, d'en demander l'autorisation au gouvernement. D'elles, pense M. Drioux, du naturel besoin d'association, pensent d'autres historiens, sortit cette multitude de corporations, syndicats, jurandes de toutes sortes qui présentent « un des aspects les plus intéressants et les plus caractéristiques du Moyen-Age » et qui, sous une apparence de désordre, donnèrent à notre ancienne Société une bien curieuse originalité et une intensité de vie remarquable. « Le rôle économique de la ghilde, dit avec raison M. Drioux, eut une ampleur

considérable au Moyen-Age ; elle fut le principal, presque l'unique agent du développement commercial et industriel dans l'Allemagne, le nord de la France, les Flandres et l'Angleterre. » Si M. Drioux n'avait borné son étude aux Etats du Nord, il aurait pu ajouter : « dans l'Europe entière. »

Après avoir tracé un tableau très détaillé de la constitution intime des ghildes et des éminents services qu'elles rendirent au point de vue de l'assistance mutuelle, M. Drioux passe tout de suite aux temps modernes.

*
* *

Cette troisième étude débute au jour fameux où tombèrent les corporations. « Il y aura illumination dans les mansardes », en écrivait Camille Desmoulins. Je ne sais s'il y eut illumination dans les mansardes ou si l'allégresse dura plus longtemps que la flamme des lampions. Les corporations, me semble-t-il, disparurent sans provoquer de regrets, parce que des abus immenses s'y étaient introduits, parce que, fondées au nom de la liberté, elles étaient devenues des instruments d'oppression. La loi du 2-17 avril 1791 proclama la liberté du travail ; la loi du 14-17 juin 1791, la *loi Chapelier*, interdit pour l'avenir les corporations. « Le droit de s'assembler, en principe, était sauf, dit M. Drioux ; il n'était prohibé qu'entre les citoyens de même profession « pour leurs prétendus intérêts communs ».

« Le principe posé par cette loi est celui de l'individualisme le plus absolu ; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général ; pas d'intérêt corporatif, d'intérêt intermédiaire ». Pour mon compte, j'ajouterais volontiers : le rêve de Rousseau était réalisé : il n'y avait plus que l'individu tout seul devant l'Etat tout puissant.

« C'est à la nation, écrivait naïvement Chapelier, c'est aux officiers publics, en son nom, à fournir des travaux à ceux qui en ont besoin pour leur existence et des secours aux infirmes ».

M. Drioux nous fait entrevoir quelle fut, pendant soixante-dix ans la fortune du droit de réunion et du droit d'association et nous montre quelle fut celle du droit de coalition, comment la loi du 12 avril 1803 « eut le tort d'aggraver d'une façon inégale les prohibitions de la loi Chapelier et de ne punir d'amendes et d'emprisonnement que les coalitions d'ouvriers », non celles de patrons, comment le Code pénal de 1810 était en progrès sur la loi de 1791 « puisqu'il ne proscrivait les coalitions de patrons et d'ouvriers que dans certains cas au lieu de les défendre, quelque prétexte qu'elles eussent pris pour se former. »

De 1830 à 1848, au lendemain surtout de la Révolution de Février, les mouvements ouvriers furent nombreux ; les coalitions se reformaient à chaque instant. La République qui avait tenté (on sait avec quel succès !) de mettre en pratique les idées de Chapelier et de Louis Blanc sur le « Droit au travail », la République eut peur. Une loi nouvelle, celle du 27 novembre 1849, interdisait toute coalition. « Le mot seul de coalition, disait le rapporteur, implique l'idée d'un pacte répréhensible ». Dix ans plus tard, alors que la Cour de Cassation disait encore que « la loi punit la coalition indépendamment de ses motifs », Napoléon III, l'ondoyant souverain, préparait une volte-face et, par la loi de 1864 qui autorise les grèves sous certaines conditions, rompait avec les traditions de la Révolution et du Premier Empire. M. Drioux juge et critique de bien intéressante façon cette loi nouvelle et nous expose l'accueil qui lui fut fait et les conséquences qu'elle devait avoir. Depuis lors, les lois de 1884 et de 1901 fourniraient l'occa-

sion d'écrire de nombreux et vivants chapitres sur l'histoire de l'association en France.

*
* *

Quoiqu'il en soit du présent ou qu'il en doive être de l'avenir, j'en ai dit assez si j'ai pu faire saisir l'intérêt du volume en question. Toute étude sérieuse sur l'association pique la curiosité et attire l'attention des hommes réfléchis : c'est l'histoire toujours passionnante de la lutte entre les instincts de liberté qui font les nations prospères et les mœurs d'absolutisme qui tarissent toute activité. Celle-ci est particulièrement attachante par les recherches savantes qu'elle suppose, par l'indépendance de jugement qu'elle indique, par le souffle de libéralisme qui l'anime. Qui donc, en effet, ne souscrirait pas à l'opinion du sympathique auteur combattant l'individualisme « qui n'admet que les relations d'individu à individu » et le socialisme « qui n'admet, en fait d'organisation du travail, ni l'initiative individuelle, ni l'initiative collective, » et concluant ainsi : « Pour nous, nous soutenons que le parti le plus juste et le plus pratique revient encore à laisser aux ouvriers ou aux patrons le soin de veiller à leurs intérêts communs isolément ou en se coalisant, pourvu que l'exercice de leur liberté ne porte pas une atteinte directe à celle d'autrui ? »

LES FLUIDES BACILLOGIRES

ÉTUDIÉS

AU MOYEN DE LA FURCELLE

Par le comte E. DE TRISTAN

(Extrait des expériences du comte J. de Tristan (1818-1860)

Séance du 20 novembre 1903

Deux fois seulement, en 1826 et en 1849 (1) le comte J. de Tristan a cru devoir signaler à la Société, qui lui avait fait l'honneur,dès sa fondation en 1809, de le choisir pour vice-président, quelques-uns des résultats intéressants qu'il avait obtenus en étudiant, au point de vue purement scientifique, au moyen de la *Furcelle*, ce qu'il appelle les « fluides bacillogires. »

Mais s'il n'a rien publié de plus à ce sujet, il n'en a pas moins poursuivi, dans le silence de son cabinet, des recherches auxquelles il trouvait le plus grand attrait, et dans lesquelles il voyait tous les jours l'horizon s'élargir davantage. On retrouve, en effet, dans les papiers qu'il a laissés après lui, à côté de Mémoires qui semblent tout préparés pour l'impression, des Etudes plus ou moins

(1) Voir à ce sujet : *Les Annales de la Société*, tome VIII, page 82, et *Les Mémoires de la Société*, tome VIII, pages 65, 121, 141.

avancées et qui, cependant, peuvent encore présenter un réel intérêt.

Les principes généraux qu'il a été amené à poser, les ébauches de théorie qu'il a tenté de faire, ne sauraient évidemment maintenant présenter qu'une valeur bien surannée, en présence des progrès immenses réalisés depuis cinquante ans, dans le domaine des sciences physiques spécialement.

Mais les faits observés n'en existent pas moins et n'en conservent pas moins toute leur valeur, pour servir de jalons à qui serait tenté à nouveau de s'engager dans une voie qui n'a guère été explorée jusqu'ici. Il peut donc ne pas être inutile de les faire connaître, ne serait-ce qu'à titre de curiosité.

C'est dans cet ordre d'idées qu'ont été groupés et résumés ci-après les résultats de milliers d'expériences sans cesse répétées avec le plus grand soin pendant une période de plus de quarante ans (1818-1860).

Faire connaître des phénomènes dont l'existence semble prouvée et qui, d'ailleurs, sont assez faciles à reproduire et à vérifier, tel est l'unique but que l'on se propose ici.

Action des fluides sur la Furcelle

Il est facile de s'assurer que les métaux ont d'ordinaire une influence très sensible sur la *Furcelle*. On peut mettre une pièce métallique dans la main qui tient la branche de la furcelle, ou bien toucher avec la tête de la furcelle le dessus d'une pièce métallique, on voit de suite la furcelle monter ou descendre, si on la met en position de se mouvoir. Elle monte avec l'argent et descend avec le cuivre (1).

(1) D'une façon générale, il faut éviter de faire des expériences quand le temps est orageux ou se défier des résultats obtenus

La furcelle montant d'ailleurs quand elle est soumise à l'action du fluide électrique positif et descendant quand elle est soumise à celle du fluide électrique négatif, il semble naturel de désigner, dans les expériences faites avec la furcelle, par fluide positif, la cause quelle qu'elle soit qui fait monter la furcelle, par fluide négatif, celle qui la fait descendre. On n'en conclut pas ici à une identité plus ou moins grande des fluides bacillogires avec les fluides électriques. Cette identité a bien été admise par les savants italiens qui ont étudié la furcelle à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe (1) ; mais c'est là une question sur laquelle la discussion pourra se soutenir longtemps dans un sens ou dans l'autre, tant que l'on ne connaîtra que des faits en quelque sorte isolés, et, en tous cas, en nombre tout à fait insuffisant pour autoriser à ce sujet des conclusions fermes.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les métaux ont une action sur la furcelle, l'argent la faisant monter, le cuivre la faisant descendre. Le premier est donc chargé de fluide positif et le deuxième de fluide négatif. Mais en y regardant de plus près, on constate que chacun des métaux peut donner d'ordinaire les deux mouvements à la furcelle. Si, en effet, on place sur deux supports isolants une pièce d'argent, de façon à pouvoir toucher à volonté, avec le doigt ou avec la tête de la furcelle, la face supérieure, puis la face inférieure de la pièce, on trouve que la furcelle monte dans le premier cas et descend dans le deuxième. La pièce d'argent a donc le fluide positif sur

dans ces conditions. L'équilibre des fluides est en effet alors bouleversé : l'un des deux métaux ne donne plus ou presque plus de fluide, tandis que l'autre en est surchargé et l'état normal revient de suite dès que l'orage a disparu. Cette observation s'applique à toutes les expériences bacillogires quelles qu'elles soient.

(1) *Mémoires de la Société*, tome VIII, page 143.

la face supérieure et le fluide négatif sur la face inférieure; pour le cuivre, c'est l'inverse; le fluide négatif est sur la face supérieure et le fluide positif sur la face inférieure. En renversant les deux pièces, les fluides se déplacent de façon à occuper toujours la même position par rapport à la pièce.

Si, au lieu de toucher avec la tête de la furcelle une pièce d'argent placée horizontalement sur deux supports, on prend la pièce dans la main, la position la plus aisée à donner à la pièce étant de la placer sous la branche de la furcelle, qui se trouve ainsi en contact avec la face supérieure, c'est le fluide positif qui est d'ordinaire communiqué à l'instrument et la furcelle monte. Celle-ci descendrait au contraire, si on plaçait la pièce dans la main au dessus de la branche de la furcelle, puisque cette branche se trouverait en contact avec la face inférieure de la pièce, chargée de fluide négatif. Il convient donc d'opérer toujours dans des conditions identiques, et c'est sous cette réserve qu'il vient d'être dit que la pièce d'argent est chargée de fluide positif.

Placée dans les mêmes conditions que la pièce d'argent, une pièce de cuivre fait descendre la furcelle au lieu de la faire monter et réciproquement.

Existence et tracé des courants suivis par les fluides

Les fluides, agissant sur la furcelle, suivent des courants parfaitement déterminés et dont on peut définir exactement le tracé; car ces courants peuvent être arrêtés à volonté par certains corps placés sur leur parcours. Le fluide positif est arrêté par l'eau de savon un peu épaisse; le fluide négatif ne l'est pas; mais il l'est par l'alcool qui n'a aucune action, au contraire, sur le fluide positif. Pour

constater ces faits, on pratique sur la partie antérieure de l'avant-bras droit un barrage à l'eau de savon. Chargeant alors la main de fluide positif, on reconnaît que la furcelle ne prend aucun mouvement, tandis qu'elle en prend si, au même endroit, on fait un barrage avec l'alcool ; de même le courant négatif est arrêté par un barrage fait avec l'alcool et ne l'est pas par un barrage fait à l'eau de savon. On constate de plus que lorsqu'un courant est ainsi arrêté, d'un côté du barrage on ne trouve pas trace de fluide, tandis que de l'autre côté, il s'en fait une accumulation.

Il faut donc admettre, d'abord, que le fluide bacillogire circule à la surface du corps et non pas à l'intérieur et, de plus, qu'il circule sur cette surface comme un courant d'eau ayant un sens bien déterminé et s'accumulant au-dessus du barrage pour disparaître en-dessous.

Ceci admis, on conçoit qu'il est facile par un petit tâtonnement, en répétant convenablement les expériences, de déterminer l'emplacement et la direction des courants propres à chacun des deux fluides, ainsi que la largeur qu'ils occupent sur la surface du corps de l'opérateur.

En étudiant ainsi les courants existants, dans le cas où la furcelle est actionnée par une pièce métallique, ayant les deux fluides, on trouve que les deux courants existent toujours simultanément, mais ayant chacun un tracé distinct et toujours le même pour le même fluide ; seulement, la direction du courant, sur le tracé spécial au fluide que l'on considère, est dans un sens ou dans l'autre suivant les cas. Chacun des métaux, tout en ayant les deux fluides, en a toujours un dominant et qui donne à la furcelle le mouvement correspondant, fluide positif pour l'argent, négatif pour le cuivre. Il y a donc dans

chaque cas particulier deux courants, l'un le courant principal que suit le fluide dominant (positif pour l'argent, négatif pour le cuivre), l'autre le courant conséquent, qui est celui de l'autre fluide (négatif pour l'argent, positif pour le cuivre). Or on reconnaît que le sens du courant varie suivant que ce courant est courant principal ou courant conséquent. Le sens, sur le tracé toujours identique, est inverse dans le deuxième cas de ce qu'il est dans le premier. Enfin, si on arrête le courant principal, le courant conséquent se trouve arrêté en même temps ; si, au contraire on arrête le courant conséquent, le courant principal conserve à peu près toute son énergie. Si on communique le mouvement à la furcelle avec un corps n'ayant que l'un des fluides, en garnissant, par exemple, de vernis le dessous d'une pièce métallique, le courant principal se produit seul.

Ceci posé, pour déterminer le tracé de chacun des courants ainsi que leur sens, on prend, par exemple, le courant positif, donné par une pièce d'argent placée dans la main droite, la furcelle monte, le courant positif est donc courant principal, on le trouve sortant de la main entre le thénar et l'hypothénar pour remonter vers le bras droit. Il a, en cet endroit, environ 4 centimètres de largeur. Il passe sur l'articulation du poignet et s'avance sur la face antérieure de l'avant-bras qu'il couvre presqu'entièrement. Il gagne le pli du bras et atteint le biceps qu'il côtoie du côté du corps n'ayant en cet endroit que 3 centimètres de largeur. Vers le milieu du muscle. il se bifurque. Le rameau antérieur continue à cotoyer le biceps et atteint le tendon du Grand Pectoral ; puis il va traverser le sternum à sa partie supérieure ; il atteint là, jusqu'à 8 centimètres de largeur. Il gagne la clavicule et passe sur l'articulation sternale des clavicules

pour redescendre vers la main gauche, en suivant une route symétrique de celle qu'il a suivie depuis la main droite. Le rameau postérieur se porte à la face postérieure de l'articulation de l'épaule, arrive au cou qu'il remonte en se dirigeant vers l'angle saillant de la mâchoire, sans dépasser le bord inférieur de cet os. Il suit le dessous du menton, depuis la pointe jusqu'au larynx et va rejoindre le rameau antérieur sur le biceps gauche, en suivant une voie symétrique. De la main gauche le courant regagne la main droite en tournant en spirale autour de la branche gauche, puis de la branche droite de la furcelle.

De son côté, le courant négatif qui, dans le cas actuel est le courant conséquent, remonte de la main gauche en passant entre la base du médium et celle de l'annulaire s'étend entre le métacarpien de l'index et celui du petit doigt, en suivant la ligne médiane et se rend sur la face postérieure de l'avant-bras jusque vers le milieu de sa longueur ; de là, il va passer entre l'olécrane et l'épithroclée ; puis, suivant l'humérus, il va rejoindre la ligne médiane du deltoïde, gagne la face antérieure de l'articulation humérale puis la clavicule, qu'il suit jusqu'auprès de son articulation sternale, où il atteint la trachée artère, en se rapprochant du larynx. Il descend ensuite à la main droite en suivant une route symétrique et passe de la main droite à la main gauche en décrivant des spires inverses de celles du courant positif sur les branches de la furcelle.

Si, au contraire, au lieu de prendre une pièce d'argent, on actionne la furcelle avec une pièce de cuivre, c'est le courant négatif qui devient courant principal. Le fluide négatif remonte de la main droite par le bras droit pour descendre par le bras gauche, tandis que le fluide positif remonte de la main gauche par le bras gauche pour des-

cendre par le bras droit, chacun des fluides conservant son tracé propre, mais le suivant en sens inverse de ce qui est indiqué ci-dessus.

Les tracés qui viennent d'être déterminés pour chacun des circuits, sont constamment les mêmes pour les mêmes personnes ; mais ils peuvent différer dans certains détails d'une personne à l'autre. Du reste, les résultats obtenus avec la furcelle sont souvent très différents d'une personne à l'autre et même pour la même personne quand quelques circonstances changent. Ainsi il faut avoir soin d'opérer toujours avec la même main, la main droite par exemple. Les effets obtenus avec la main gauche pour certaines personnes sont inverses de ceux que donne la main droite. Il a été dit que le fluide positif faisait monter la furcelle et le fluide négatif la faisait descendre. Pour certains individus, c'est l'inverse : dans leurs mains, la furcelle descend avec le fluide positif et monte avec le fluide négatif. Pour d'autres, la furcelle ne peut prendre que l'un des mouvements de montée ou de descente ; ils ne peuvent donc constater que la présence de celui des deux fluides qui correspond à ce mouvement. Pour reconnaître la présence de l'autre fluide, ils sont alors obligés d'employer un coussinet de soie à l'aide duquel ils peuvent, par intermédiaire, prendre le fluide opposé à celui qui existe, fluide qui s'est développé par influence sur la soie. En employant ce moyen détourné, ils peuvent donc arriver à contrôler et à répéter toutes les expériences faites par ceux qui peuvent imprimer à la furcelle les deux mouvements.

En faisant des expériences avec la furcelle, il faut sans cesse tenir compte des circonstances de détail et vérifier fréquemment, en répétant des expériences bien connues, que l'on se trouve dans des conditions normales et que

rien ne vient modifier les résultats que l'on doit obtenir.

Les fluides sur les feuilles des végétaux

En touchant avec la main ou la tête de la furcelle, les feuilles des végétaux (arbres ou plantes), on constate que ces feuilles sont couvertes de l'un ou de l'autre fluide. Mais si l'on fait l'expérience, à une même heure, sur différents végétaux, on reconnaît, d'une part, que sur un même végétal, chaque feuille donne l'un des fluides sur sa face supérieure et le fluide opposé sur sa face inférieure et, d'autre part, que, sur certains végétaux, c'est le fluide positif qui est sur la face supérieure des feuilles, tandis que sur d'autres, c'est le fluide négatif, enfin, que, sur certaines catégories, les feuilles ont le même fluide sur les deux faces. On est amené ainsi à partager les végétaux en quatre classes, suivant la façon dont les fluides sont disposés sur leurs feuilles.

1° Les feuilles présentent, à un instant donné, le fluide, positif par exemple, sur leur face supérieure et le fluide négatif, sur leur face inférieure ;

2° Les feuilles présentent, au même instant, les deux fluides; mais ils sont inversés ; le fluide positif est en dessous et le fluide négatif se trouve dessus ;

3° Les feuilles, toujours au même moment, présentent, sur chacune des deux faces un même fluide, le fluide positif, le fluide supérieur des feuilles de la première classe ;

4° Les feuilles, à cet instant, ne présentent encore que le même fluide sur leurs deux faces ; mais c'est le fluide négatif, le fluide supérieur de la deuxième classe.

Dans la première classe, qui semble de beaucoup la plus nombreuse, on peut citer : le chêne, le tilleul, l'érable, le charme, le marronnier, la plupart des conifères, etc.

Dans la deuxième classe, on trouve : les Datura, Pélar-

gonium, Tropœoleum, Sterculées, Crucifères, Rhamnées, etc., etc...

Dans la troisième classe, se présentente les Papaver, Eschscholtzia, Renonculacées, Fumariacées, etc.

Dans la quatrième classe, les Fougères (au moins le plus grand nombre).

Toutefois, il y a lieu de faire deux observations :

1° Il faut opérer sur des feuilles bien développées ; car il arrive souvent que des feuilles qui, non développées, ne présentent qu'un fluide, ont les deux quand leur développement est complet, par exemple le *Viburnum tinus*; ou bien l'inverse se présente : la feuille non développée a les deux fluides et n'en a plus qu'un quand elle est toute développée (pavot somnifère). Sur l'anémone du Japon, les jeunes feuilles ont les deux fluides ; mais celles-ci sont recouvertes d'une sorte de vernis, que l'on peut enlever avec l'alcool et aussitôt les deux faces présentent le même fluide, ainsi que cela se produit dans les feuilles bien développées ;

2° Il faut que les feuilles soient sur un bourgeon qui n'en a pas produit de plus récentes. S'il se trouve une deuxième végétation (chêne au mois d'août), les feuilles de la deuxième végétation, seules, ont leurs fluides à l'état normal. Les feuilles anciennes ont pris et conservent toujours les caractères opposés, ceux de la deuxième classe.

Ces fluides se maintiennent toujours sur les feuilles, même quand celles-ci sont desséchées. On les retrouve sur des feuilles conservées dans un herbier depuis plus de vingt ans. Il y a cependant une différence entre les feuilles vertes et les feuilles sèches. Si on renverse une feuille verte, en mettant en dessous la face supérieure, chacune des faces conserve son fluide après le renversement. Dans les feuilles sèches, au contraire, chacun des fluides conserve la même position et chacune des faces prend le fluide opposé, par suite du renversement.

Ces caractères distinctifs des différentes classes sont permanents.

Cela posé, si on considère une feuille en particulier, de la première classe par exemple, on trouve que sa face supérieure est positive à certains instants et négative à d'autres. Mais, en un instant donné, si elle a le fluide positif en dessus, toutes les feuilles des arbustes de la première classe sont positives en dessus; celles des arbustes de la troisième classe le seront sur les deux faces ; celles de la deuxième classe le seront en dessous ; les feuilles de la première classe seront négatives en dessous, celles de la deuxième classe en dessus; celles de la quatrième classe seront négatives sur les deux faces. Toutes sont inversées. si la face supérieure de la feuille prise comme type est négative.

Si donc on étudie les variations de la disposition des fluides sur une feuille de la première classe, les conclusions, auxquelles on sera conduit, seront générales et s'appliqueront indistinctivement aux feuilles des quatre classes.

Or, si on prend, à différentes heures de la journée, le fluide, qui se trouve sur la face supérieure d'une feuille, on constate qu'il est tantôt positif, tantôt négatif. Mais le remplacement du fluide positif par le fluide négatif, et réciproquement, se fait brusquement et à des heures bien fixes. Il est facile de s'en assurer et on constate qu'en été, par exemple, la face supérieure d'une feuille de la première classe est positive avant le lever du soleil.

A l'instant même du lever du soleil, cette face devient négative, une inversion des fluides se produisant entre les deux faces.

Vers 7 heures, 11 heures, midi et 1 heure, des inversions semblables se produisent, de sorte qu'après celle de 1 heure, le fluide négatif se trouve en dessus, comme après le lever du soleil.

Au moment précis du coucher du soleil, il y a une dernière inversion, qui remet les fluides dans les positions qu'ils avaient avant le lever du soleil et ils restent ainsi toute la nuit.

Les mutations de la journée sont moins précises que celles du lever et du coucher du soleil. Du reste, leur écartement se modifie forcément par suite de la variation de la longueur des jours. Elles ne se font d'ailleurs pas instantanément. Les fluides, qui se trouvent sur chaque face, perdent progressivement de leur intensité, disparaissent; il y a un temps neutre; puis les fluides reparaissent inversés et se développent progressivement; mais le tout ne dure que quelques minutes au plus et il faut une série d'expériences très rapprochées les unes des autres pour constater ces changements.

Outre ces mutations diurnes qui viennent d'être décrites, il se produit aussi une mutation spéciale à l'instant précis de chacun des deux équinoxes. Par suite, la position des fluides sur chacune des faces à une même période de la journée ou de la nuit, est inverse dans le semestre d'hiver de celle qui a été constatée pour le semestre d'été, quoique les instants des mutations diurnes restent fixés dans les mêmes conditions, lever et coucher du soleil, puis quatre mutations dans le courant de la journée. Les mutations des équinoxes se font d'ailleurs progressivement comme les mutations diurnes (1).

Les fluides sur les métaux.

Il a été dit que les métaux étaient, à l'état normal, chargés de l'un ou de l'autre fluide sur leur surface. Ce

(1) Ces expériences sur les fluides des feuilles ont été répétées par diverses personnes et notamment par M. Cazenove de Pradines, dont on a toute une correspondance à ce sujet (1854).

fait a été vérifié sur neuf métaux, l'or, l'argent, le platine, le cuivre, le zinc, le fer, l'étain, le plomb et le mercure. Tous présentent l'un des fluides sur leur face supérieure, et l'autre sur leur face inférieure. L'or, l'argent et le platine sont toujours positifs en dessus, et font monter la furcelle. Leur face inférieure est négative. Pour les autres, les fluides sont disposés inversement, leur face supérieure est négative et leur face inférieure est positive ; ils font donc baisser la furcelle. quand on met dans la main une plaque sur laquelle s'appuie la branche de la furcelle. Mais l'intensité des fluides est très variable d'un métal à l'autre et même d'un instant à l'autre sur un même métal. C'est plus spécialement sur l'argent, le cuivre et le zinc qu'ont porté les expériences.

Si on prend une plaque métallique, placée horizontalement, ou à peu près, la face supérieure est uniformément chargée de l'un des fluides, la face inférieure, de l'autre fluide; mais les intensités des deux fluides ne sont presque jamais égales; l'une est plus forte que l'autre. Si, au contraire, on met la plaque verticale sur sa tranche, l'un des fluides occupe la partie supérieure de la surface sur les deux faces et l'autre fluide la partie inférieure également sur les deux faces, et le rapport des surfaces, occupées par chaque fluide, semble assez constant pour un même métal.

Pour l'or, le fluide positif occupe 0, 6 supérieur, le fluide négatif 0, 4 inférieur.

Pour l'argent, le fluide positif occupe 0, 8 supérieur, le fluide négatif 0, 2 inférieur.

Pour le cuivre, le fluide positif occupe 0, 02 inférieur, le fluide négatif 0, 98 supérieur.

Pour le zinc (1), le fluide positif occupe 0, 09 inférieur, le fluide négatif 0, 91 supérieur.

(1) Les effets obtenus avec le zinc seraient à vérifier; car, dans

Si la plaque étant ainsi verticale, on la touche en un point quelconque de la surface, avec un corps chargé de fluide (un bâton de verre électrisé), le fluide se porte sur la plaque et va s'ajouter au fluide du même nom dont l'intensité se trouve par suite plus ou moins augmentée. Le rapport des deux fluides étant ainsi modifié, la surface, occupée par ce fluide, augmente, tandis que la surface, occupée par l'autre fluide, diminue. Ce dernier fluide se trouve donc refoulé; mais il augmente en intensité. Cet état du reste ne se maintient pas longtemps et, dès qu'on cesse le contact avec le corps chargé de fluide, la plaque reprend assez promptement son état normal, le fluide en excès se dispersant dans l'air.

Si l'on plonge, dans l'eau sur une partie de sa hauteur, cette plaque maintenue verticale, l'eau se charge de suite du fluide qui se trouve sur la partie inférieure de la plaque ; la partie supérieure conserve son fluide (1). Il ne semble, du reste, guère possible de se rendre compte de ce qui se passe sur la partie de la plaque qui est immergée.

Il y a lieu d'observer que, dans toutes ces expériences, les fluides de noms contraires restent séparés et se repoussent sur les plaques métalliques, tandis que les fluides de même nom s'attirent et se rejoignent.

Les fluides dont on constate ainsi la présence sur les métaux, semblent avoir, en général, les mêmes propriétés. Cependant, d'un métal à l'autre, on constate quelquefois des différences plus ou moins considérables; soit que les

d'autres expériences, le zinc a été trouvé positif à la partie supérieure (0 m. 09) et négatif à la partie inférieure. Il y avait donc, dans un cas ou dans l'autre, une condition spéciale qui a renversé les résultats. Des faits analogues se produisent du reste bien souvent dans ces expériences.

(1) L'expérience doit être faite très rapidement; car, au bout de quelques instants, les effets se compliquent par suite d'autres causes qu'il serait trop long de détailler.

fluides des différents métaux ne soient pas exactement semblables, soit que la nature spéciale du métal, sur lequel ils se trouvent, vienne à modifier plus ou moins les propriétés des fluides.

Les deux fluides, dont la présence vient d'être constatée sur les métaux, sont enlevés immédiatement, l'un ou l'autre, par un contact de la main, de la furcelle ou d'un corps conducteur, qui s'en charge. On le reconnaît nettement en renouvelant de suite le contact avec la main, ou la tête de la furcelle. Mais l'instant, où on ne trouve plus le fluide, est très court ; car, très promptement, le fluide, qui a été enlevé, est remplacé aux dépens de celui de l'air ambiant, de même que, tout à l'heure, l'atmosphère absorbait le fluide en excès, qui se trouvait sur la plaque verticale.

Certains corps, les calcaires, par exemple, ont cependant sur les métaux une action toute spéciale : si l'on met sur une pièce d'argent un cristal calcaire, un marbre, le fluide positif est enlevé immédiatement de la surface supérieure de l'argent (pour certains marbres, il faut que le contact soit plus ou moins prolongé) ; en même temps, le fluide négatif disparaît de la face inférieure. Si la pièce d'argent n'est pas isolée, il s'écoule dans le réservoir commun ; si, au contraire, la pièce d'argent est isolée (placée sur un coussin de soie), le fluide négatif ne peut s'en aller. Il reste donc seul sur la pièce et quand on cesse le contact du marbre, on trouve, au bout de quelques instants, le fluide négatif répandu uniformément sur toute la surface de la pièce. Si, alors, après avoir neutralisé le marbre, on renouvelle le contact avec cette pièce, qui n'a plus qu'un seul fluide, le marbre se charge de ce fluide et la pièce reste complètement neutralisée. On obtient les mêmes effets avec le cuivre ou le zinc. Mais, avec l'un comme avec l'autre de ces métaux, quand une

plaque est ainsi neutralisée par les calcaires, cette plaque ne se recharge pas à bref délai, comme cela se produit lorsqu'on enlève le fluide à la main ou avec la tête de la furcelle. Elle reste neutre indéfiniment, qu'elle ait été neutralisée par un seul contact donné, quand elle n'était pas isolée, ou par deux contacts successifs, produits lorsqu'elle était isolée. Elle ne reprend les fluides que par le contact d'une autre pièce du même métal, elle-même à l'état normal (1).

Avec certains calcaires cristallisés (aragonite, rhomboïde primitif de chaux carbonatée du Dauphiné, etc.), le fluide positif, enlevé à l'argent dans un premier contact, se porte à l'un des sommets du cristal, le supérieur, l'autre sommet opposé (inférieur) restant neutre. Au deuxième contact, c'est ce deuxième sommet (inférieur) qui reçoit le fluide négatif et si, répétant l'expérience, on inverse en même temps la position des sommets, on reconnaît que le fluide positif se porte encore au même sommet malgré l'inversion ; il en est de même pour le fluide négatif. Chaque fluide a donc ici un sommet qui lui est propre et auquel il se rend, quelle que soit la position du sommet.

Mais si, au lieu de ces calcaires cristallisés, on prend certains marbres lamelleux, par exemple un marbre blanc de Wensiedel (Bavière) et qu'on le mette sur une plaque d'argent isolée, les fluides se développent simultanément, le fluide positif en dessus, le fluide négatif sur la face inférieure. Si alors on enlève le marbre et qu'on le dépose sur un coussin de soie, ces fluides persistent sur ces surfaces ; mais si on renverse le marbre en mettant en dessus la face inférieure, au bout de dix minutes environ,

(1) Cette neutralisation des métaux par certains corps, l'eau, les calcaires, etc., est l'objet d'une longue série d'expériences tout à fait spéciales.

on constate que les fluides ont changé de face. Le fluide positif est remonté à la face devenue supérieure et le fluide négatif est passé à la face devenue inférieure. Avec ce marbre, les fluides ont donc aussi une position fixe ; mais celle-ci est déterminée par la position du marbre. Ce n'est plus comme précédemment sur telle ou telle partie spéciale du marbre qu'ils se portent.

Il faut enfin observer que si on laisse ce marbre en contact avec la pièce d'argent pendant longtemps, les fluides s'accumulent de plus en plus sur les deux faces et acquièrent une intensité énorme qui, disparaît d'ailleurs promptement, si on enlève le marbre de dessus l'argent, même si on le tient bien isolé, par exemple si on le place sur des tubes de verre mis eux-mêmes horizontaux sur un coussinet de soie.

Les fluides de l'argent passent donc rapidement, mais isolément, sur le cristal calcaire que l'on place sur le métal et ils se portent dans des parties spéciales pour chacun d'eux, tandis que ces fluides ne pénètrent que lentement, mais simultanément, dans un marbre lamelleux et s'accumulent progressivement dans des parties déterminées par la position du marbre.

Les résultats obtenus avec le cuivre ou le zinc sont d'ailleurs analogues.

Ce n'est, d'autre part, que de l'air ambiant que peuvent provenir ces masses considérables de fluides transmises au marbre sur ses deux faces par la pièce d'argent qui n'en possède que très peu par elle-même et qui est toujours isolée pendant l'expérience ; et par contre, c'est aussi dans l'air ambiant que doivent se dissiper ces masses accumulées sur les deux faces du marbre dès que celui-ci, quoique restant bien isolé, cesse d'être en contact avec l'argent.

Mais tous ces résultats ont été obtenus en plaçant le

cristal, ou le marbre, dans une position quelconque sur un support horizontal. Or, en répétant ces expériences, on arrive à trouver, comme cela se présente souvent avec la furcelle, des effets contradictoires dont il convient de rechercher la cause et on est amené à constater que l'orientation du cristal, sur son support, a une influence considérable, dont on négligeait de tenir compte.

Si, en effet, on place une aragonite régulière et prismatique sur une pièce d'argent, l'un de ses sommets prend le fluide positif et l'autre le fluide négatif. Mais c'est toujours le sommet tourné vers l'Ouest, qui prend le fluide positif et le sommet, tourné vers l'Est, qui prend le fluide négatif et l'intensité de chacun des fluides est d'autant plus forte que l'axe du cristal est plus exactement dans la direction Est-Ouest (ou du moins une direction voisine de celle-ci). Si, au contraire, on met l'axe dans la direction Nord-Sud, les sommets n'ont plus de fluide, mais les faces latérales, qui, tout à l'heure, ne donnaient rien, sont maintenant chargées, la face Ouest de fluide positif et la face Est de fluide négatif. Enfin, en donnant au cristal des directions intermédiaires, on obtient aussi des effets intermédiaires ; mais tous ces effets se reproduisent, toujours les mêmes, pour chaque position du cristal, les fluides se déplaçant au fur et à mesure des changements de direction.

Si, d'autre part, au lieu de cristal, on prend le marbre lamelleux et qu'on le laisse longtemps (3 heures par exemple) sur une pièce d'argent isolée, il se charge progressivement comme il a été dit. On l'enlève alors ; mais on le maintient bien isolé (sur des tubes de verre) ; au bout de 14 heures, on ne trouve plus trace de fluide ni en dessus ni en dessous. Mais si alors on relève le marbre verticalement, en le prenant avec un coussinet de

soie, et qu'on mette vers l'Ouest la face supérieure, et vers l'Est la face inférieure, les fluides reparaissent immédiatement, le fluide positif à l'Ouest et le fluide négatif à l'Est, et leur intensité est même plus forte qu'au commencement de l'expérience ; si on tourne les faces vers le Nord et vers le Sud, les fluides disparaissent de nouveau ; mais ils se montrent sur les faces latérales, qui, maintenant, ont la direction propre à chacun d'eux et on peut ainsi faire passer les fluides d'une face à l'autre, en donnant au marbre une orientation convenable.

C'est encore de l'air que doivent venir les fluides en excédent que l'on trouve ici sur la plaque de marbre. Mais en plus de ce qui a été dit plus haut à ce sujet, on voit que chacun des fluides a une direction spéciale, le fluide positif allant vers l'Ouest et le fluide négatif vers l'Est.

Toutes ces expériences sont, comme on le voit, assez délicates, à cause des circonstances fortuites qui viennent influencer les résultats. Il y a lieu d'observer, en outre, que les intensités de chacun des fluides varient d'un jour à l'autre, d'une façon fort irrégulière, ce que l'on peut attribuer à l'état général de l'atmosphère.

Les métaux, pris comme sources des fluides, ont l'inconvénient d'avoir presque toujours les deux fluides. Pour simplifier la question, il serait donc important de disposer de sources ne donnant que l'un des fluides, isolé du fluide opposé, de façon à n'avoir plus à craindre les complications, résultant de la présence simultanée des deux fluides.

C'est ce but que l'on atteint par l'emploi des flacons chargés.

LES FLACONS CHARGÉS

On prend un flacon de verre, fermé à l'émeri, ayant environ 40 m/m de diamètre et 90 m/m de hauteur dans sa partie cylindrique. Ce flacon ne donne aucune trace de fluide. On le remplit d'eau également à l'état neutre, puis on le vide en le maintenant dans une atmosphère chargée de fluide, ce qui se rencontre dans bien des cas et spécialement par les temps orageux. Le flacon se remplit d'air chargé de fluide (positif par exemple), et on assure la fermeture hermétique en enveloppant de cire à cacheter le bouchon de verre, déjà bien ajusté à l'émeri. Le flacon se trouve ainsi chargé à l'intérieur de fluide positif, et, par influence, sa surface extérieure se recouvre de suite de fluide négatif, ce qu'il est facile de constater avec la furcelle. Le flacon reste indéfiniment dans cet état chargé de fluide. On a pu constater que les flacons étaient encore chargés du même fluide, vingt et trente ans après avoir été fermés. On a donc ainsi à sa disposition une source permanente de fluide négatif. On a de même une source permanente de fluide positif en vidant un flacon dans une atmosphère chargée de fluide négatif.

En touchant avec la main, ou la tête de la furcelle, la surface extérieure du flacon, on enlève à ce dernier tout ou partie du fluide dont il est chargé sur sa face extérieure et le mouvement de la furcelle en donne la preuve. Mais il convient d'observer que le verre est très mauvais conducteur des fluides en général ; par suite, on enlève bien, avec la main ou la tête de la furcelle, le fluide qui se trouve dans certains endroits de la surface, qui ont été touchés; mais le fluide n'est pas enlevé dans les endroits non touchés et on peut constater encore, quelquefois, sa présence, par un deuxième contact. On évite cet inconvénient en roulant le flacon dans un papier, que l'on fixe,

avec un peu de cire à cacheter par exemple. Si on touche avec la main, ou la tête de la furcelle, un flacon ainsi garni, la surface extérieure est instantanément déchargée de son fluide sur toute son étendue. Il est vrai qu'elle se recharge instantanément du même fluide, dès que le contact a cessé, et cela aux dépens de l'air ambiant, puisque ce rechargement a lieu, même quand le flacon est placé sur un rapport isolant.

Il convient, toutefois, de faire les observations suivantes :

1° Le flacon, étant, par exemple, positif à l'intérieur, a sa surface extérieure négative. Le papier se charge donc, sur cette surface, de fluide négatif et donne par influence, à sa surface extérieure, du fluide positif, le même que celui de l'intérieur du flacon.

2° Pour que les choses se passent ainsi, il faut que le papier soit fixé sur le flacon avec de la cire à cacheter ou une substance analogue; si on le fixait avec une colle humide, l'eau imbiberait le papier, le rendrait, par endroit, perméable au fluide intérieur et ce serait le fluide négatif que l'on trouverait à l'extérieur et non plus le fluide positif; ou du moins il pourrait y avoir des irrégularités.

3° Il faut, au bas du flacon, laisser une hauteur de 4 à 5 m/m non couverte de papier, de façon que ce dernier ne puisse avoir contact avec un corps conducteur servant de support au flacon. Il doit rester bien isolé de ce support, sans quoi le fluide dont il est chargé, pourrait s'écouler et il en résulterait encore des irrégularités.

On peut d'ailleurs réunir, en les mettant en contact par leur surface cylindrique, des flacons garnis, chargés du même fluide et obtenir ainsi des piles ou des batteries atteignant une grande puissance.

Les fluides, dont sont chargés les flacons garnis, sont, du reste, tout à fait analogues aux fluides bacillogires. Si, par exemple, on roule un flacon, positif intérieurement et, par suite, également positif à l'extérieur de sa garniture, sur un coussinet de soie chargé de fluide négatif, les deux fluides se détruisent immédiatement. Si on roule l'une sur l'autre les surfaces extérieures de deux flacons, l'un positif, l'autre négatif, les fluides des deux surfaces s'annulent, ou, du moins, l'un d'eux est annulé et l'autre perd de son intensité, ce qui a été nécessaire pour annuler le premier; car il est rare que les deux fluides aient même intensité. En roulant un flacon garni sur un coussinet de soie, le fluide quitte immédiatement le flacon pour se fixer sur la soie.

Dans toutes ces expériences, il faut avoir soin de rouler les flacons en évitant tout frottement qui pourrait produire le développement de fluide, uniquement dû au frottement.

On peut opérer également avec des flacons garnis ou non garnis, en se rappelant dans ce dernier cas, d'une part, que le fluide de l'extérieur du flacon est inverse de celui de l'intérieur, et, d'autre part, que, dans les contacts, les surfaces extérieures ne sont déchargées que dans les endroits où il y a contact.

On se trouve ainsi en possession de flacons chargés, les uns de fluide positif isolé les autres de fluide négatif, également isolé d'une façon permanente et qui peuvent servir indéfiniment, puisque les fluides y reviennent immédiatement, dès qu'on les a enlevés d'une façon quelconque. On peut donc, en employant ces flacons, étudier les propriétés propres à chacun des fluides, sans avoir à craindre les complications pouvant provenir de la présence simultanée du fluide opposé sur un même conducteur. Il faut toutefois, ici encore, se défier des expériences faites

par des temps orageux, qui bouleversent généralement les effets constatés en temps normal.

Les flacons et les métaux.

Il est intéressant d'étudier l'action d'un flacon chargé sur des plaques métalliques, qui, elles aussi, ont des fluides d'une façon constante. On prend une batterie de six flacons, garnis ayant du fluide négatif à l'intérieur et par conséquent recouverts aussi de fluide négatif, sur les surfaces extérieures de leur garniture. Ils sont juxtaposés. On met à proximité une pile de plusieurs pièces de 5 fr. en argent, qui donne du fluide positif; on pousse alors la pièce supérieure en la faisant déborder sur les autres, jusqu'à amener son contact avec la garniture du flacon; si les pièces reposent sur un corps conducteur, instantanément, on constate que tous les flacons ont perdu le fluide négatif dont ils étaient recouverts. Ce fluide a passé sur les pièces d'argent, qui sont devenues toutes négatives. Les flacons se rechargent bien à chaque instant du fluide négatif qui leur vient de l'air ambiant; mais ce fluide s'écoule sans cesse dans le sol par l'intermédiaire de la pile des pièces d'argent, qui restent toujours négatives et les flacons, neutres à l'extérieur.

Si, au lieu de mettre les pièces d'argent sur un corps conducteur, on les place sur un coussinet de soie et que l'on répète l'expérience, les flacons perdent encore, de suite, leur fluide négatif, qui va annuler le fluide positif des pièces d'argent, puis charger ces dernières de fluide négatif; mais celui-ci ne peut plus s'écouler dans le réservoir commun, puisque les pièces sont isolées. Ce fluide négatif s'accumule donc sur les pièces d'argent; puis à partir d'un certain moment, il reste sur les flacons et au bout de quelques instants ce fluide négatif se trouve

répandu uniformément sur toutes les pièces d'argent et sur toutes les surfaces des flacons. Ce ne peut encore être que l'air ambiant qui fournit toute cette masse de fluide, qui, dans l'expérience précédente, s'écoulait à mesure qu'elle se produisait, dès que la pièce d'argent était chargée à saturation et qui, dans celle-ci, amène à un même degré d'intensité sur toutes les surfaces, ce fluide qui n'a plus d'écoulement vers le réservoir commun.

Il faut bien remarquer qu'ainsi qu'il a été dit plus haut, les papiers, recouvrant les surfaces des flacons, ne descendent pas jusqu'au bas des flacons et par suite cette surface est isolée.

On aurait des résultats identiques en faisant agir sur une pile de pièces de cuivre (chargée de fluide négatif) une batterie de flacons, positifs à l'intérieur, et par conséquent chargés de fluide positif sur la surface extérieure de leur garniture.

Les fluides sur les calcaires.

En employant les flacons garnis, on peut se rendre un compte exact de ce que deviennent les fluides, transmis aux calcaires cristallisés ou aux marbres, corps toujours neutres à leur état naturel.

On place sur le marbre d'une cheminée une plaque de marbre (marbre noir de Schwarzenbach) et à proximité une batterie de six flacons négatifs à l'extérieur, posés verticalement. On couche sur le marbre un flacon garni, également négatif, et on le roule de façon à amener le contact de sa surface avec celle d'un des flacons de la batterie : de suite tous ces flacons perdent leur fluide et celui-ci passe sur le marbre noir. C'est un effet analogue à celui qui s'est produit avec la pile de pièces d'argent. Mais au bout de quelques instants le marbre s'est chargé

progressivement de plus en plus; puis ensuite les flacons se sont rechargés eux-mêmes et le fluide a atteint sur eux une très grande intensité, tandis que sur le marbre le fluide a une intensité bien moindre et qui diminue à mesure que l'on prend des points plus éloignés des flacons. Ensuite le fluide s'est répandu sur la cheminée elle-même et va en s'atténuant à mesure que l'on s'écarte de la source. Il faut donc admettre que le marbre noir laisse passer le fluide négatif, mais assez lentement, et beaucoup trop lentement pour pouvoir permettre l'écoulement de ce que l'atmosphère donne aux flacons. Ceux-ci sont déchargés par le premier contact ; mais ce qu'ils reçoivent de suite et d'une façon constante est plus considérable que ce qui peut instantanément traverser le marbre noir, pour passer sur le marbre de la cheminée.

Dans cette expérience, le marbre n'est pas isolé. Il convient de voir ce qui se passe en isolant le marbre ainsi qu'il a été fait pour la pile de pièces d'argent. On met donc ce marbre noir sur un coussinet de soie. Les flacons sont encore instantanément déchargés ; mais le fluide du marbre prend assez promptement une assez grande intensité et, au bout d'un temps convenable, la surface du marbre et celle des flacons se trouvent chargées de fluide ayant uniformément la même intensité dans toute leur étendue.

Si on répète des expériences analogues avec des échantillons de marbres ou de cristaux calcaires de différentes provenances, on ne tarde pas à constater des divergences notables, soit en opérant sur un même marbre dans diverses circonstances, soit en opérant sur des marbres variés dans des circonstances qui semblent presque identiques.

Ainsi le marbre noir compact, déjà employé, se charge promptement du fluide négatif et ne semble pas à priori

prendre le fluide positif. Le marbre blanc lamelleux, déjà cité, ne se charge, d'une façon apparente, qu'au bout d'un temps assez long; et cependant les flacons, avec lesquels il est mis en contact, sont immédiatement déchargés quel que soit le fluide qu'ils possèdent. Mais le fluide, absorbé par le marbre blanc, reste latent et il devient apparent dès que le contact du marbre avec les flacons a été cessé. La chaux carbonatée quartzifère de Fontainebleau prend de suite les deux fluides. Certains marbres à larges taches rouge-sanguin sur un fond brunâtre, ne semblent prendre que le fluide positif, ce dernier passant sur les taches et n'allant pas sur les parties formant le fond. Certaines brèches prennent les deux fluides, l'un par leur pâte et l'autre par leurs taches, etc.

Il semblerait résulter de toutes ces observations que la chaux carbonatée, par elle-même, n'est pas conductrice des fluides, mais qu'elle le devient, pour l'un ou pour l'autre, selon les susbtances étrangères qu'elle renferme. Quoi qu'il en soit, il est intéressant d'étudier de plus près cette question et de chercher à se rendre compte de ces divergences.

Il a été fait une longue série d'expériences, en opérant sur divers marbres que l'on soumettait successivement aux deux fluides dans des conditions identiques. Les résultats peuvent en être résumés en exposant ce que l'on trouve, d'une part, avec le marbre blanc lamelleux de Wensiedel, et d'autre part, avec le marbre noir compact de Schwarzenbach, qui semblent faire à peu près les deux extrêmes de la série. Les résultats, obtenus avec l'un des deux fluides étant constamment correspondants de ceux qui sont obtenus avec le fluide opposé, il suffit de donner ce qui est obtenu avec le fluide négatif.

Pour ces expériences, on met le marbre sur un support horizontal, pouvant tourner autour d'un axe vertical. Le

support est recouvert de plusieurs épaisseurs de soie, de façon à ce que le marbre soit bien isolé : le marbre ne doit pas dépasser le bord du support, parce que la face inférieure du marbre, ainsi découverte, pourrait recevoir, de l'air, le fluide, appelé par influence par celui qui est donné à la face supérieure. Il est bon aussi de mettre un papier vernis entre la plaque de marbre et le support, du côté où le contact de la tranche verticale de la plaque se produit avec le flacon, pour éviter que le fluide ne glisse sur cette tranche et ne puisse ainsi gagner la face inférieure du marbre, ce qui viendrait encore compliquer les résultats. Enfin, vers le milieu de la plaque de marbre, entre celle-ci et le support, on place deux petites bandes de papier conducteur, débordant convenablement le support, et qui servent à vérifier au besoin la présence ou la nature du fluide qui se trouverait sur la face inférieure de la plaque.

On prend donc une plaque bien polie de marbre blanc lamelleux de Wensiedel et on la dispose sur le support, ainsi qu'il vient d'être spécifié, après avoir vérifié la neutralité complète de cette plaque, On pousse alors le support vers un flacon garni placé verticalement et chargé sur sa garniture de fluide négatif. Instantanément, le flacon perd son fluide et il ne se recharge que progressivement et au bout de quelques instants. Si on cesse le contact au bout d'un temps très court, le marbre, dans cette position, ne donne aucune trace de fluide. Mais si on redresse la plaque verticalement en tournant vers l'Est la face qui était supérieure, le fluide négatif devient apparent sur cette face, et en même temps, ou presque en même temps, on constate le fluide positif sur la face opposée tournée vers l'Ouest, tandis qu'aucune trace de fluide n'a paru, ni sur l'une ni sur l'autre de ces faces, tant que la plaque est restée à plat. Il faut donc admettre que

le fluide négatif enlevé au flacon a été absorbé par le marbre et est resté latent pour ne se montrer que quand la face, sur laquelle il était passé, a été tournée vers l'Est après avoir été dressée verticalement et en même temps, le fluide positif qui n'existait pas sur le marbre a été appelé par influence, aux dépens de l'atmosphère, et s'est montré sur la face ouest.

Pour que cette expérience réussisse, il faut que le contact du marbre avec le flacon soit très court. Au bout d'une minute de contact à peine, le fluide négatif enlevé du flacon arrive à se montrer sur le marbre et il augmente progressivement d'intensité à mesure que, le contact se prolongeant, le flacon lui passe celui qu'il reçoit de l'atmosphère, en remplacement de celui qui lui est enlevé par ce contact.

Cette première expérience étant faite, on décharge le marbre et on reproduit le contact dans les mêmes conditions ; mais on prolonge le contact pendant un temps assez long (8 à 10 minutes). On constate alors, sur la face supérieure du marbre resté à plat, la présence du fluide négatif, qui s'y est accumulé progressivement et y a atteint une intensité bien supérieure à celle qu'il avait sur le flacon au début de l'expérience. Le flacon lui a donc passé non seulement le fluide dont il était chargé, mais aussi celui qu'il recevait progressivement de l'atmosphère pour remplacer le fluide enlevé.

Si le marbre reste ainsi à plat, après le contact cessé, il conserve pendant quelque temps le fluide qu'il a reçu ; mais au bout de 15 minutes, le fluide est complètement dissipé ; il ne reparaît plus, si on redresse la face vers l'Est, comme dans la première expérience. La face inférieure n'a pas donné trace de fluide pendant tout ce temps. La soie du support a empêché le fluide positif appelé par influence de se porter sur cette face.

On répète encore l'expérience et quand le marbre est chargé de fluide, en restant à plat, on le redresse en mettant vers l'Est la face chargée de fluide négatif. On constate qu'au bout de 3 minutes ce fluide s'est dissipé dans l'air, de même que le fluide positif qui, appelé par influence, s'était porté sur la face Ouest.

On recharge la plaque, mais c'est vers l'Ouest, et non plus vers l'Est, que l'on dirige la face chargée de fluide négatif. Alors on arrive à des résultats tout autres. La face Ouest conserve quelque temps le fluide avec l'intensité qu'il avait quand le marbre était à plat. Au bout de quelques instants (3 minutes) le fluide positif paraît sur la face Est ; pendant quelques minutes les deux fluides se développent simultanément sur chacune des faces et surtout le fluide négatif, dont l'intensité est triplée sur la face Ouest au bout de 15 minutes. Mais à partir de ce moment, l'intensité des fluides diminue sur chaque face. Au bout de 25 minutes, la face Ouest a perdu presque tout son fluide négatif. Il n'y en a plus qu'à certains endroits, et, dans d'autres, on constate la présence du fluide positif. La face Est est déjà négative dans toute son étendue.

Au bout d'une heure, la face Ouest est positive, la face Est est négative, toutes deux ont des intensités sensiblement égales et cinq fois plus fortes que celle que le marbre avait au début lorsqu'il était horizontal.

Ainsi orienté, la face supérieure à l'Ouest, le marbre a d'abord vu s'augmenter sur cette face la quantité de fluide transmise par le flacon et le fluide positif s'est développé par influence sur la face Est. Puis, au bout d'un certain temps, les fluides se sont transportés d'une face à l'autre, en se remplaçant réciproquement et, après cette inversion, ils se sont développés de plus en plus dans leur nouvelle situation, arrivant à des intensités qu'on n'a pas su limiter.

Il est à remarquer que ces fluides se sont ainsi portés simultanément d'une face à l'autre en traversant le marbre et non en le contournant ; car, sur une face comme sur l'autre, c'est d'abord vers le centre de la face, puis progressivement vers les bords, que le fluide partant a disparu et que le fluide arrivant s'est montré.

Enfin, si la face, chargée de fluide, lorsque le marbre est horizontal, est redressée dans la direction du Nord, le fluide disparait instantanément et devient latent pour reparaître dès que cette face est ramenée vers l'Est. Le fluide reparait ainsi et disparait selon la direction que l'on donne à la face, mais il va en s'affaiblissant, et au bout de cinq minutes environ il est complètement dissipé.

Au lieu de charger le marbre dans une position horizontale, on peut le charger dans une position verticale. On le met de champ sur le support et on appuie deux flacons sur l'une de ses faces, ou quatre flacons, deux sur chaque face, tous chargés du même fluide. Au bout du temps nécessaire pour le développement des fluides, quand les flacons ont été retirés, on constate que si l'une des faces est tournée vers l'Ouest et l'autre vers l'Est, la première est chargée de fluide positif et la deuxième de fluide négatif, quelle que soit la nature des flacons. L'un des fluides a été donné par les flacons, l'autre a été appelé par influence, et, si on retourne le marbre, en mettant à l'Est la face de l'Ouest et réciproquement, les fluides changent de place de façon à reprendre chacun la position qui lui est propre. Si on met l'une des faces vers le Nord, le fluide devient latent ; les deux faces sont neutres; mais alors ce sont les faces latérales qui sont chargées de fluide, et on peut ainsi, à volonté, faire disparaître ou reparaître chacun des fluides sur chacune des faces.

Il faut bien admettre que l'un des fluides est appelé

par influence et provient de l'atmosphère, puisque le marbre n'a reçu, des flacons, qu'un seul fluide. On peut, du reste, constater d'où vient le fluide. On recouvre, avant de charger le marbre, la face opposée à celle qui sera chargée, avec une feuille de papier bien appliquée à l'aide de pains à cacheter. On constate alors que, quand on charge le marbre, la feuille de papier se charge sur sa face extérieure du fluide opposé, Si d'autre part on recommence l'expérience en ne fixant le papier que sur la partie supérieure, de façon à pouvoir ne le rabattre que quand le marbre sera chargé, on voit ce dernier, comme d'ordinaire, se charger sur cette face du fluide contraire à celui qui lui est donné par le flacon sur la face opposée. Si alors on rabat le papier de façon à l'appliquer sur cette face, ce n'est plus le fluide opposé qu'il prendra, mais le même fluide que celui du flacon, parcequ'il se produit une double action par influence. La face du marbre était déjà chargée et le papier a pris, sur sa surface extérieure, le fluide opposé, c'est-à-dire le fluide même qu'a donné le flacon. Ce fluide ne peut provenir que de l'atmosphère.

Il a déjà été dit que si on opérait sur ce marbre avec le fluide positif donné par un flacon positif à l'intérieur, et, par suite, également positif sur sa garuiture, les résultats seraient absolument concordants. Toutefois les mouvements du fluide négatif semblent plus lents que ceux du fluide positif.

En résumé, le marbre blanc lamelleux prend l'un ou l'autre des fluides, le conserve à l'état latent pendant quelques secondes; puis ce fluide devient apparent sur la face supérieure; si le contact se prolonge, il augmente d'intensité sur la face supérieure; la face inférieure étant sur la soie, ne peut se charger par influence aux dépens de l'atmosphère et reste neutre. Si le contact cesse, ce

fluide se dissipe au bout de 15 minutes environ. Si la plaque, convenablement chargée, au bout de dix minutes environ, est mise verticalement en tournant vers l'Est (1) la face chargée, le fluide se dissipe en 3 minutes; si cette face est tournée vers le Nord, le fluide devient latent, mais reparaît si la face est ramenée vers l'Est, puis disparait complètement au bout de 5 minutes après avoir éprouvé des alternatives de disparition ou de réapparition suivant la direction que l'on donne à la face. Enfin, si la face est redressée vers l'Ouest, le fluide négatif commence par augmenter d'intensité, tandis que le fluide positif, appelé par influence, se développe sur la face Est, puis les deux fluides se remplacent réciproquement, le flluide négatif gagnant la face Est et le fluide positif la face Ouest; tous deux traversent la plaque de marbre et tous deux prennent des intensité semblables, et de plus en plus grandes, sans qu'il ait été possible d'en fixer les limites. En tous cas, dans ces positions, les fluides restent indéfiniment apparents, tandis qu'ils se dissipent promptement si le marbre est à plat ou si la face chargée par le flacon est tournée vers l'Est ou vers le Nord. Il est bien entendu que si le marbre était chargé par un flacon positif, c'est vers l'Est que devrait être tournée la face chargée, pour que les fluides puissent se développer; si cette face était tournée vers l'Ouest, le fluide positif dont elle est chargée se dissiperait en 3 minutes.

Tels sont les résultats obtenus en mettant les fluides en présence du marbre lamelleux de Wonsiedel. Il y a lieu, maintenaut, de voir ce qui se passe avec le marbre noir de Schwarzenbach dans les mêmes conditions.

Le marbre noir, dont la neutralité a été vérifiée, est donc mis sur le support couvert de soie, avec les mêmes

(1) En supposant le flacon chargé de fluides négatifs.

précautions, eton lepousse au contrct avec un flacon garni négatif. Ce flacon est bien déchargé de suite comme par le marbre blanc ; mais le marbre noir met presque instantanément en évidence le fluide négatif qu'il absorbe. Si on relève alors la face chargée, en la tournant vers l'Est, cette face reste chargée ; mais il ne se développe aucun fluide positif, appelé par influence sur la face Ouest. On met alors un flacon négatif en contact avec cette face Est, maintenue verticale, de façon, à augmenter, de plus en plus, l'intensité de son fluide ; au bout d'une heure, cette intensité est devenue très considérable, et cependant il ne paraît aucune trace de fluide positif sur la face Ouest. Il ne se développe donc, avec ce marbre, aucun fluide, appelé par influence. Si alors on retire le flacon, on constate que cet amas considérable de fluide négatif se dissipe en une demi-heure. Si on répète l'expérience en ne donnant au fluide que l'intensité qu'il prend dès le début et qui est analogue à celle que prenait, dans les mêmes conditions, le marbre blanc, on reconnait que ce fluide se dissipe en 7 minutes.

Reprenant l'expérience, on tourne la face chargée vers l'Ouest, après l'avoir remise verticalement. Cette face reste bien chargée pendant quelque temps du fluide négatif qui lui a été donné ; mais au bout de peu de temps, ce fluide traverse le marbre et se porte sur la face Est ; au bout de 5 minutes, la face Ouest est devenue neutre. On ne trouve jamais trace de fluide positif ni sur l'une ni sur l'autre de ces faces. Le fluide négatif se dissipe d'ailleurs comme tout à l'heure sur la face Est, sur laquelle il est passé, et le marbre reste neutre. Avec le fluide positif, les résultats sont les mêmes. Ce fluide disparait en quelques minutes, si on tourne vers l'Ouest la face qui en est chargé, et si cette face est tournée vers l'Est, ce fluide traverse le marbre pour passer à la face Ouest, et se dis-

sipe en quelques minutes. On ne trouve jamais trace de fluide négatif appelé par influence. Ce marbre noir se laisse donc traverser par les fluides, mais il s'oppose à tout appel de fluide par influence. D'autre part, le fluide, tout en le traversant pour se rendre sur la face qui lui est propre, ne se maintient pas sur cette face, et il n'éprouve aucun accroissement d'intensité.

Il y a donc, entre les deux marbres essayés, des différences très nettes dans leur façon de se comporter vis-à-vis des fluides.

Sur le marbre blanc, le fluide négatif qui se trouve sur la face Ouest, appelle par influence le fluide positif sur la face opposée ; les deux fluides traversent alors la plaque de marbre pour se rendre, chacun, sur la face qui lui est propre, et, arrivés là, ils augmentent inféfiniment d'intensité et s'y maintiennent.

Sur le marbre noir au contraire, il ne se produit aucun appel de fluide par influence ; le fluide négatif reste seul et traverse, s'il y a lieu, le marbre pour se porter sur la face Est. Il se dissipe toujours en quelques minutes. D'ailleurs, ce transport du fluide, d'une face à l'outre, ne se fait ici que très lentement et peut passer inaperçu.

Ces expériences, faites sur des marbres qui semblaient les extrêmes de la série des marbres, ont été répétées sur une trentaine d'échantillons différents, des marbres lamelleux, saccharoïdes, brèches, etc... On a constaté que tous les marbres lamelleux ou saccharoïdes se comportaient d'une façon analogue au marbre blanc de Wensiedel, et qu'au contraire, tous les marbres compacts analogues au marbre noir de Schwarzenbach ne donnent que des résultats plus ou moins incertains, tenant évidemment à la nature des matières étrangères que renferment ces marbres, l'argile par exemple ou une autre substance non conductrice ; car il semble difficile d'attri-

buer ce fait à des substances métalliques, qui, d'ordinaire, ne gênent aucunement le passage des fluides.

Quoi qu'il en soit, il semble utile d'insister sur ces propriétés singulières des marbres dont les uns se laissent traverser par les fluides tout en se prêtant à l'appel par influence de l'un des fluides par l'autre, au travers de leurs molécules, tandis que d'autres se laissent bien traverser par l'un ou l'autre des fluides, mais s'opposent complètement à toute action par influence.

Il faut noter aussi ces propriétés spéciales des fluides qui, sur les métaux se trouvent en contact, et sur les marbres se traversent, se croisent sans s'annuler, ni réagir l'un sur l'autre et enfin, viennent s'accumuler de plus en plus par une sorte de polarisation sur la face propre à chacun d'eux.

Courants atmosphériques

Il a été répété, plusieurs fois, que certains corps, les flacons garnis par exemple, reprenaient de suite à l'atmosphère les fluides qui leur étaient enlevés par les marbres ; que le fluide, communiqué à l'une des faces de ces marbres, appelait par influence sur la face opposée le fluide de nom contraire, fluide qui ne pouvait être fourni que par l'atmosphère ; que, sur les faces opposées des marbres blancs, ou sur certains marbres mis en contact prolongé avec des flacons, il se développait des masses considérables de fluide, ne pouvant provenir que de l'atmosphère.

On est donc conduit à admettre l'existence permanente, dans l'atmosphère, de fluides à l'état latent, qui se portent sur tel ou tel point, où ils deviennent apparents dans des circonstances diverses. Mais la façon dont les fluides se disposent sur une plaque verticale de marbre blanc, le

fluide positif sur la face Ouest, le fluide négatif sur la face Est, ces deux fluides disparaissant, redevenant latents, sur la face dirigée vers le Nord, dont d'autre part l'intensité varie suivant que la face considérée est plus ou moins près d'être normale à la direction Est-Ouest, tout celà tend à faire supposer que cette direction Est-Ouest est bien celle dans laquelle se meuvent des courants, l'un, de fluide positif, de l'Est à l'Ouest, l'autre, de fluide négatif, de l'Ouest à l'Est, mais tous deux d'ordinaire à l'état latent (1).

On peut, du reste, aisément, constater l'existence de ces courants. On prend, à cet effet, un entonnoir en verre, ayant une hauteur totale de 0m 30 à 0m 40 et un pavillon de 0m 15 à 0m 20 de diamètre. On place cet entonnoir, son axe horizontal, en soutenant convenablement le gouleau, et on lui fait occuper les différentes directions en mettant toujours en avant du goulot, dans chaque direction, un coussin de soie. On constate ainsi que le coussinet de soie se charge de l'un ou de l'autre des deux fluides, ou reste neutre suivant la position qu'occupe l'entonnoir. Si l'axe de ce dernier est dans la direction Est-Ouest, le goulot du côté de l'Ouest, le coussinet se charge de fluide positif. Si l'axe, restant dans cette position, le goulot est tourné vers l'Est, le coussinet se charge de fluide négatif. Si l'axe est dans la direction Nord, le coussinet ne prend aucun fluide. Si l'axe est dans une position intermédiaire, le coussinet prend l'un ou l'autre fluide, plus ou moins fortement, suivant la direction. En aucun cas, le coussinet ne se charge de fluide, lorsqu'au lieu d'être placé en avant du goulot il est placé en avant du pavillon de l'entonnoir. Ces faits ne peuvent s'expliquer

(1) On admet déjà, dans le magnétisme, l'existence d'un courant terrestre allant de l'Est à l'Ouest.

que par la présence des courants dont il est question ici.

La direction de ces courants est encore rendue bien évidente en reprenant, avec quelques détails, l'expérience, déjà citée, avec les plaques de marbre blanc, placées verticalement, après avoir été chargées par un flacon. Il est dit que la face Ouest est positive et la face Est est négative. Or, l'intensité des fluides est maximum quand les faces sont normales à ces directions Est-Ouest ou à peu près. En même temps, dans ces conditions, les fluides sont également répartis sur chacune des faces. Mais, si au lieu de mettre les faces normales à cette direction, on les incline fortement, à 45° par exemple, l'intensité des fluides sera diminuée et en même temps les fluides se porteront, chacun de son côté, sur la partie de la plaque qui est la plus avancée dans la direction qui lui est propre. Ainsi, si la plaque est dans la direction S.-O., N.-E., le fluide positif aura beaucoup plus d'intensité dans la partie S.-O. que dans la partie N.-E., et inversement, l'intensité du fluide négatif sera bien plus forte dans la partie N.-E. de la plaque que dans la partie S.-O. Il semble que ces fluides se portent le plus possible chacun dans la direction qui lui est propre, tout en restant fixés aux molécules du marbre qu'ils ne paraissent pouvoir quitter.

Il faut toutefois reconnaître que cette direction des courants de l'Est à l'Ouest, pour le fluide positif, et de l'Ouest à l'Est pour le fluide négatif, n'est qu'approximative. Car, si on dispose le support, dont on s'est servi pour les expériences sur le marbre, de façon à pouvoir lui donner toutes les inclinaisons et aussi toutes les directions, on constate que la position de la plaque, qui correspond au maximum d'intensité du fluide, n'est pas exactement la position verticale ni suivant la ligne Nord-

Sud. C'est une position légèrement inclinée et qui, du reste, varie d'un jour à l'autre et même d'une heure à l'autre dans une même journée. De très nombreuses expériences faites à ce sujet, il résulte que, vers 1854, la plaque devait, pour donner le maximum d'intensité de fluide, avoir en moyenne une déclinaison de 6° vers l'Ouest et être inclinée de 86°-30' sur le plan horizontal vers l'Ouest également.

Action de la pesanteur sur les fluides

De nombreuses expériences ont semblé indiquer que la pesanteur a une action sur les fluides et notamment que le fluide négatif tendrait généralement à descendre, tandis que le fluide positif tendrait à monter. Mais sans s'étendre sur cette question, qui n'a pas été spécialement étudiée, on peut citer l'expérience suivante :

On prend deux flacons garnis, chargés sur leur garniture de fluide positif ; on les place l'un au-dessus de l'autre, à 0m20 environ de distance dans des positions parallèles et horizontales. Au bout de quelques instants, on constate que le flacon supérieur a attiré tout le fluide du flacon inférieur, et que ce dernier est devenu neutre. le premier étant chargé de tout ce qu'il y avait sur les deux flacons. Inversement, si on opère avec deux flacons chargés de fluide négatif, on constate que le flacon inférieur prend tout le fluide des deux flacons et que le flacon supérieur devient neutre.

Résumé et conclusion

Les expériences décrites dans la présente note tendent à établir les faits suivants :

1° Les deux fluides, qui donnent le mouvement à la furcelle, forment chacun un courant sur la surface du

corps de l'opérateur et dans la furcelle ; ce courant, propre à chacun des fluides, a son tracé spécial, toujours le même, qu'il suit, suivant le cas, dans un sens ou dans l'autre, mais les sens dans lesquels ces courants circulent sont toujours inverses l'un de l'autre ;

2° Les feuilles des végétaux sont toujours chargées de fluide sur leurs faces, la surface inférieure ayant le fluide opposé à celui de la surface supérieure, ou le même fluide suivant les végétaux, et de même, aussi suivant les végétaux ayant l'un des fluides ou l'autre à un moment donné, sur la surface supérieure. De plus ces fluides sont soumis à des mutations qui ont toujours lieu à un instant précis (lever, coucher du soleil, équinoxe, mutations diurnes) et qui sont simultanées pour toutes les feuilles de tous les végétaux sur chacune de leurs surfaces ;

3° Les plaques métalliques présentent généralement l'un des fluides sur leur face supérieure, si elles sont à plat, le fluide opposé sur leur face inférieure, la position de chacun des fluides variant d'ailleurs d'un métal à l'autre, mais étant toujours la même pour le même métal. Si la plaque est placée verticalement, le fluide de la face supérieure occupe la partie supérieure de la surface des deux faces, le fluide de la face inférieure, la partie inférieure, le rapport des surfaces, occupées par chacun des fluides, variant d'un métal à l'autre, mais restant toujours sensiblement le même pour le même métal. Le fluide dominant reste toujours le même pour le même métal.

Une plaque métallique non isolée, mise en contact avec un conducteur non isolé, lui passe tout son fluide dominant, le fluide secondaire se dissipant en même temps dans le réservoir commun. La plaque reçoit alors, à chaque instant, de l'atmosphère, le fluide qu'elle a

perdu et qui s'écoule par le conducteur non isolé à mesure qu'il arrive. Mais si ce conducteur est isolé, le fluide s'y accumule jusqu'à un certain point, puis ensuite le contact persistant, le fluide apparait sur le métal et atteint une intensité uniforme sur le métal et sur le conducteur.

Certains corps, les calcaires par exemple, enlèvent au métal isolé les fluides dont celui-ci est chargé, et en même temps la faculté de reprendre ce fluide aux dépens de l'atmosphère. Ce métal reste alors neutre tant qu'il n'a pas été revivifié par le contact d'une plaque de même nature, étant elle-même à l'état normal. Les fluides passent rapidement, mais isolément, sur un cristal calcaire et se portent dans des parties du cristal spéciales à chacun d'eux. Au contraire, un calcaire lamelleux enlève les fluides lentement et simultanément, et ces fluides se portent en des parties du calcaire déterminées par sa position ou par son orientation ;

4° Les flacons fermés hermétiquement, conservent indéfiniment le fluide dont ils ont été chargés à l'intérieur, l'extérieur des flacons donnant, par suite, toujours le fluide opposé et la garniture, s'il y en a une, le fluide du même nom. Les fluides, appelés par influence, sur la surface extérieure des flacons non garnis (ou sur celle de la garniture, s'ils sont garnis), sont enlevés instantanément par les corps conducteurs, mais aussitôt remplacés, aux dépens des fluides de l'atmosphère, comme celà se produit sur les plaques métalliques.

Les flacons, donnant ainsi les fluides isolés, permettent d'étudier plus facilement certaines propriétés de ces fluides.

5° Le fluide, dont sont chargés des flacons mis en contact avec un métal chargé lui-même du fluide opposé, annule le fluide de ce métal puis le remplace, et les

flacons sont déchargés. Si le métal n'est pas isolé, le fluide que les flacons reçoivent de l'atmosphère, passe sans cesse sur le métal, et lorsque celui-ci est chargé, s'écoule dans le réservoir commun, l'extérieur des flacons restant neutre. Si le métal est isolé, le fluide reparaît progressivement sur les flacons quand le métal est chargé, et prend une intensité égale sur les flacons et sur le métal.

6° Les marbres isolés, mis en contact avec un flacon, lui enlèvent immédiatement le fluide dont son extérieur est chargé et se chargent de plus en plus par un contact prolongé, le flacon transmettant sans cesse le fluide qu'il reçoit de l'atmosphère en échange de celui qui lui est enlevé. Suivant la nature du marbre, le fluide devient plus ou moins vite apparent à la surface de ce marbre, et il se dissipe plus ou moins rapidement, quand le contact a cessé.

Avec les marbres compacts, il ne se développe pas de fluide, appelé par influence sur la face opposée à celle qui a été chargée. Avec les marbres lamelleux, le fluide contraire apparaît presque instantanément sur la face opposée. Pour tous, le fluide devient latent quand la face chargée est mise verticale et tournée vers le Nord, pour reparaître si cette face est tournée vers l'Est ou l'Ouest.

Avec les marbres compacts, si la face est chargée de fluide négatif et tournée vers l'Est on charge de fluide positif et tournée vers l'Ouest, le fluide disparaît en quelques minutes. Dans ces deux cas, si l'orientation est inversée, les fluides traversent d'abord la plaque de marbre pour se porter le fluide négatif sur la face Est, et le fluide positif sur la face Ouest, avant de se dissiper.

Avec les marbres lamelleux, le fluide opposé à celui

qui a été donné, disparaît en même temps que celui-ci, si l'orientation de la plaque est telle que chacun des fluides se trouve sur la face qui lui est propre. Mais si les fluides sont inversés, après s'être développés jusqu'à un certain point, chaque fluide traverse le marbre pour se porter le fluide positif sur la face Ouest et le fluide négatif sur la face Est; tous deux augmentent alors d'intensité par une sorte d'appel réciproque, et se maintiennent indéfiniment sur le marbre.

7° On voit que dans bien des cas les fluides opposés se mélangent sans avoir d'action l'un sur l'autre, et que les fluides opposés se repoussent, tandis que les fluides de même nom s'attirent.

8° Il existe dans l'atmosphère, à l'état latent et d'une façon permanente, deux courants en sens contraire : le fluide positif allant de l'Est à l'Ouest, le fluide négatif allant de l'Ouest à l'Est. Il est facile d'en constater la présence. Ce sont ces courants qui fournissent les fluides que l'on voit apparaître dans les appels par influence, les accumulations de fluide qui se produisent dans certains cas, etc.

9° Les fluides paraissent céder dans certaines conditions à l'action de la pesanteur, le fluide positif tendant à monter, le fluide négatif tendant à descendre.

Tels sont les phénomènes qui semblent établis, par les expériences relatées dans le présent mémoire. Quels que soient les procédés employés pour arriver à les constater, il parait difficile d'en nier l'existence et le but que l'on s'est proposé, en les signalant, serait atteint si la Société pouvait y trouver quelque intérêt.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. le Dr FAUCHON

Séance du 29 novembre 1903

MESSIEURS,

Confession du rapporteur.

Je vous confesse humblement que lorsque j'ai eu l'honneur de vous lire le travail de M. E. de Tristan, ayant pour titre les *Fluides bacillogires étudiés au moyen de la furcelle*, j'ignorais le premier mot de la question.

Sans doute, je me rappelais vaguement avoir lu... je ne sais où... je ne sais quand .. qu'il existait des êtres privilégiés, jouissant de la faculté de découvrir des sources avec une baguette ou furcelle, qui s'animait dans leur main : êtres privilégiés que, pour cette raison, on nommait *sourciers* ; mais dans mon entendement — sans que j'en puisse guère donner une explication valable — ce nom de « sourcier » se confondait presque avec celui de « sorcier. »

C'est avouer, du même coup, que je n'avais qu'une foi chancelante en la vertu de messieurs les Sourciers.

Le premier soin d'une personne ignorante d'une question, c'est de se précipiter sur le dictionnaire universel de

Larousse, qui traite *de omni re scibili et quibusdam aliis.*

C'est ce que je fis.

Je ne voudrais pas troubler les mânes de Pierre Larousse, mais sans offenser son encyclopédique mémoire, il est, je crois, permis de dire que les articles de son Dictionnaire, rédigés par Jacques et Paul, ne sont pas tous articles de foi. Opinion du Dictionnaire Larousse.

En particulier, les lignes consacrées à la baguette divinatoire et à l'art des sourciers, écrites non sans verve, nous semblent sujettes à caution. et si l'anonyme qui a écrit cette page du Dictionnaire universel connaissait vraiment la question, il est fâcheux pour lui qu'il donne juste l'impression du contraire. On sent que cet article est écrit par un monsieur qui n'a rien vu, rien contrôlé. Comme l'Académie des Sciences n'a pas encore admis, reconnu, expliqué, catalogué ces sortes de faits, il les nie en haussant les épaules.

Cette remarque s'applique à l'article de la grande Encyclopédie, sœur puînée du précédent, avec lequel il présente un air de famille malaisément niable. Opinion de la grande encyclopédie.

Heureusement pour moi, M. Adalbert de Beaucorps a bien voulu me faire l'offre gracieuse de son *Etude empirique au moyen de la baguette sur les origines souterraines de la rivière du Loiret*, et mettre à ma disposition les nombreux ouvrages de sa bibliothèque traitant de l'art des sourciers.

Grâce à ces livres, je m'en vais, si vous me le permettez, Messieurs, résumer brièvement l'historique de la question. Historique de la question.

Et d'abord qu'est-ce que c'est que cette baguette divinatoire dont se servent les sourciers dans leurs recherches ? Nature de la baguette divinatoire.

C'est un simple rameau, généralement de coudrier, mais tout aussi bien de hêtre, ormeau, pommier, etc.

La nature de la baguette semble être indifférente : non seulement on a employé des bois de toutes espèces, mais de la baleine et des tiges de métal. Celle dont se servait M. de Tristan était faite de deux baleines de 0m 50 de longueur environ, enchassées, à une de leurs extrémités, dans une douille de bois (1).

Et c'est à l'aide de cette fameuse baguette divinatoire que l'on aurait découvert, non seulement des sources, mais des mines, des trésors cachés, et même des voleurs et des meurtriers fugitifs ??

Rabdomancie et rabdomanciens.

Par amour du grec, on a donné le nom de « rabdomanciens » (rabdos, baguette et manteia, divination) à ceux qui se servent de la baguette divinatoire, et le nom de « rabdomancie » à leur art.

Généalogie de la baguette divinatoire.

On a voulu établir la généalogie de la baguette divinatoire et, soit pour l'illustrer, soit pour la briser sous le ridicule, on a prétendu lui donner, comme ancêtre, la Verge de Moïse et d'Aaron, ce dont, peut-être, les sourciers ne se doutent guère et se désintéressent non moins.

La baguette dans l'antiquité.

Au moyen âge.

Au XVIe et XVIIe siècles.

Ce qui semble bien certain, c'est que l'art des sourciers aurait été connu et des Grecs et des Latins. Ignoré des premiers siècles de notre ère, cet art renaît au moyen-âge. Au XVIe et XVIIe siècle, la baguette revient à la mode et on en parle beaucoup.

Jacques Aymar.

Un certain Jacques-Aymar Vernay, simple maçon, né à Saint-Véran d'Isère, en 1662, est resté célèbre dans les fastes de la rabdomancie.

Non content d'avoir découvert des sources, il mit sa baguette au service de la police pour découvrir les voleurs.

(1) C'est à cette petit fourche que M. de Tristan donne le nom de furcelle : furcelle venant du mot latin *furcilla*, peut-être eût-il été plus logique de l'appeler furcille.

Il eut son heure de célébrité, et le fils du Grand Condé le manda en son hôtel pour le voir opérer. L'hôtel de Condé fut la roche Tarpéienne d'Aymar. Les supercheries de ce dernier — car il demandait à la baguette plus qu'elle ne peut donner — furent découvertes, son art pris en défaut, et, du coup, sa renommée tomba pour ne plus se relever.

Cette aventure fut, pour Régnard, l'occasion d'une pièce de circonstance : la *Baguette de Vulcain*, dans laquelle il bafoue Aymar (Hôtel de Bourgogne, janvier 1693).

La baguette conduisit plus d'un sourcier à la Bastille.

Le cardinal Le Camus, en présence de nombreux abus, défendit en Dauphiné (1690), sous peine d'excommunication, l'usage de la baguette qui découvrait bien quelques sources, mais surtout faisait tourner beaucoup de têtes. Cardinal Le Camus

Le XVIIIe siècle, imbu des idées de Descartes, prétend expliquer ces phénomènes par la matière subtile, les petits corps, les esprits animaux, les tourbillons, etc. Pour mémoire, citons, au début du dernier siècle, l'abbé Paramelle (1790-1875) qui acquit une grande renommée dans cet art. Au XVIIIe siècle. Au XIXe siècle. Abbé Paramelle.

Nommons enfin nos concitoyens, MM. de Tristan, de Morogues et A. de Beaucorps qui se sont très spécialement occupés de la question. MM. de Tristan, de Morogues, de Beaucorps.

La rabdomancie, très connue, populaire dans certaines contrées, par exemple les Charentes, l'est beaucoup moins dans nos régions. Cependant, il est certains de nos compatriotes qui emploient la baguette dans la recherche des courants d'eau souterrains, quand il veulent forer un puits, et plusieurs de nos collègues ici présents, verraient, paraît-il, la baguette s'agiter dans leurs mains au-dessus d'une source. La baguette peu connue dans nos pays.

La vue d'une expérience est préférable à toutes Récit d'une expérience faite sous les yeux du rapporteur.

les descriptions du monde ; aussi acceptai-je avec empressement l'aimable invitation de M. A. de Beaucorps qui m'offrit de faire opérer, sous mes yeux, son fils François de Beaucorps, qui est un sourcier et un fin sourcier.

Je vous présente, Messieurs, la propre baguette de coudrier qui, entre les mains du jeune de Beaucorps, a tourné sous mes yeux à maintes reprises. Cette baguette, comme vous pouvez le constater, est en coudrier, et si elle est en coudrier, c'est uniquement parce que cet arbre est très répandu dans nos contrées : c'est une sorte de petite fourche comparable comme forme à un Y, le manche très court a environ sept centimètres et les deux branches quarante centimètres chacune.

Voici comment l'opérateur tient la baguette entre ses mains : paumes des mains regardant le ciel, pouces en dehors et doigts fléchis de façon à embrasser les branches libres de la fourche sans les comprimer, en leur laissant la liberté de tourner.

François de Beaucorps, tenant de cette façon la baguette, marche au hasard dans la propriété de son père et tout d'un coup, la fourche se met à tourner dans ses mains, et il en conclut qu'à ses pieds à une profondeur qu'il ne saurait préciser, il y a de l'eau *courante* : je souligne le mot « courante », car il est bien entendu que la baguette ne réagit pas au-dessus de l'eau stagnante : l'opérateur marche droit devant lui et bientôt la baguette cesse de tourner, il revient sur ses pas, circule à droite et à gauche et soudain, la baguette tourne de nouveau, il suit de la sorte un cours d'eau souterrain dont il décrit les méandres, et ainsi il arrive buter sur un magnifique arbre se détachant nettement des autres par la taille et l'ampleur. Le propriétaire attribue les dimensions de cet arbre, la richesse de ses frondaisons, à ce que ses racines baignent dans un cours d'eau souterrain.

M. de Beaucorps a l'intention de planter tout prochainement un arbre dans une pelouse : il demande à son fils de lui indiquer, à l'aide de sa baguette, un endroit où passe un cours d'eau souterraine : c'est là qu'il placera son arbre afin que ses racines se développent dans un terrain baigné d'eau. François de Beaucorps fait quelques marches dans tous les sens, la baguette à la main; tout d'un coup la baguette se met à tourner et l'opérateur annonce à son père, qu'à tel endroit, il trouvera de l'eau courante.

M. de Beaucorps y fixe un piquet ; dans la suite, j'ai su de la propre bouche du propriétaire du château de Reuilly, qu'il avait, le lendemain, creusé à l'endroit marqué par le piquet, et, à une petite profondeur, il avait trouvé une eau *courante*, distincte de cette eau vague, qu'on trouve un peu partout quand on a la constance de creuser la terre à une certaine profondeur.

Pendant toutes ces opérations, je considère attentivement François de Beaucorps. Très flegmatique, il ne présente rien de ce qu'on est convenu d'appeler un tempérament nerveux. Comme il est en convalescence de grippe, je lui demande s'il ressent de la fatigue. Aucune, me dit-il. Il se prête à toutes mes exigences, avec la plus grande bonne volonté et une parfaite indifférence, et semble n'en éprouver aucune lassitude.

Entre temps, M. de Beaucorps m'apprend que, dans son entourage immédiat, seul, son fils est sourcier, deux de ses tantes ont le privilège de voir la baguette tourner entre leurs mains au-dessus d'un cours d'eau, mais elles en ressentent un peu de fatigue : dans les Charentes, il connaît un vigoureux campagnard sourcier qui refuse d'employer la baguette, parce qu'il éprouve alors dans tous son corps une commotion très désagréable qui se traduit, le soir, par un accès de fièvre.

Des faits que j'ai lus, entendu raconter par des per-

sonnes dignes de foi, par exemple M. de Basonnière, de Cendray, qui, lui aussi, est sourcier, vus de mes propres yeux, je me crois en droit de conclure que la baguette de coudrier tourne vraiment au-dessus d'une eau courante (à air libre, ou dans des tuyaux, ou sous terre), entre les mains de certaines personnes qui, extérieurement, ne se distinguent en rien des autres.

La baguette tourne vraiment au-dessus d'un cours d'eau.

Dans une même famille, il n'y a souvent qu'un seul sourcier qui ne révèle cette faculté particulière par aucun caractère spécial. Pourquoi celui-ci est-il sourcier, tandis que les autres ne le sont point? Mystère! Pourquoi celui-là voit-il la baguette tourner dans ses mains sans fatigue, tandis que tel autre éprouve une sensation de froid ou de picotement aux pieds, de fourmillements dans les membres, de douleurs à l'épigastre, de contractures, spasmes, secousses toniques déchaînant une vraie tempête musculaire? Mystère!

Pourquoi certains éprouvent-ils, en marchant au-dessus d'un cours d'eau, une sensation spéciale, toute personnelle, qui leur permet, sans l'aide de la baguette, de dire: Sous mes pieds, il y a de l'eau courante? Mystère encore: Le poète l'a dit, il y a déjà longtemps:

Felix qui potuit rerum cognoscere causas

Une explication satisfaisante n'a pas été donnée.

ce bonheur, hélas, n'a été départi à l'humanité qu'à dose homéopathique. Mais de ce que nous sommes incapables d'expliquer ces faits, est-ce une raison pour les nier?

Il y a des malades qui ont un accès d'asthme toutes les fois qu'il tombe de la neige, tels autres éprouvent un malaise spécial qui leur permet d'annoncer le sirocco, la chute de la neige, une journée d'avance. Celui-ci, sans rien changer à son régime, a la migraine toutes les fois que le temps passe du sec à la pluie. Celui-là, par suite, d'une angoisse spéciale accompagnée de sudation des

mains, prédit l'orage plusieurs heures d'avance. Pourquoi ? Mystère !

Croyez moi, ne vous avisez pas, sous prétexte qu'ils ne peuvent vous en fournir l'explication, de nier devant ces malades la réalité de leurs sensations, vous courriez le risque d'être mal reçus.

Si je me défends bien de donner aucune espèce d'explication à ces faits, ne vous figurez pas qu'on ait généralement gardé cette prudente, mais peu brillante réserve.

Diverses explications données à différentes époques.

L'homme, quand il se trouve en face d'expériences, de faits qu'il ne peut expliquer, qu'il est incapable de répéter lui-même, éprouve deux tendances auxquelles il ne résiste pas toujours : crier au diable ou à la supercherie ! C'est ce qui est arrivé pour la baguette divinatoire.

Supercherie.

La baguette divinatoire possède, il le faut reconnaître, à son actif, plus d'une supercherie. Des charlatans se sont servis de la baguette, qu'ils faisaient tourner artificiellement dans leurs mains, pour les usages les plus invraisemblables : recherches de trésors, de vols, de meurtriers. Mais à ces farceurs intéressés à agir ainsi, on peut opposer des hommes dignes de tous les respects, dont la scrupuleuse bonne foi ne peut être soupçonnée un instant et qui ont dit : Cette baguette tourne entre nos mains, malgré nous, ce n'est pas nous qui la faisons tourner.

Intervention du diable.

On a encore dit et écrit : C'est le diable qui fait tourner la baguette ; la baguette est diabolique.

Vous ne serez qu'à moitié étonnés, Messieurs, de voir intervenir Messire Satan en pareil cas. On l'a servi à bien des sauces au moyen-âge et même dans les temps modernes.

C'est ainsi que le célèbre Malebranche et le P. Lebrun, de l'Oratoire, en de compacts et savants ouvrages ont fait au diable l'honneur des prouesses de la baguette divinatoire...



Ne rions pas trop, Messieurs, rien ne dit qu'à cette époque et à leur place nous n'en eussions point dit autant, et plus d'un sourcier a été jadis exorcisé à titre de sorcier.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, Messieurs. nous éliminerons cette cause et laisserons le roi des enfers dans son noir royaume.

Spiritisme.

Comme la baguette ne peut tourner sans l'intervention des sourciers et que la vertu de ces derniers peut disparaître sous le coup d'une passion vive, à la suite d'une maladie grave, notre époque... qui se pique d'être une époque scientifique, a prononcé les mots de *suggestion*, de *spiritisme* et autres noms en *isme*.

Etant donné que la baguette de coudrier a tourné dans tous les temps et tous les pays, entre les mains de personnes très différentes par l'âge, le sexe, l'éducation; entre les mains d'enfants, de femmes, d'hommes grossiers, de paysans sans instruction, d'hommes cultivés, d'écclésiastiques, de religieux, d'un évêque, il est difficile de s'arrêter à cette explication qui n'en est pas une.

Electricité.

On a aussi prononcé les mots d'*électricité*, de *magnétisme*, d'*effluves*; mots admirablement choisis pour déguiser notre ignorance. Que sont ces effluves! Pourquoi agissent-elles sur Pierre et pas sur Paul?

A ces questions, des réponses satisfaisantes ne sont point encore faites.

C'est dans cet ordre d'idées que M. de Tristan, comme vous l'a appris la lecture de son Mémoire, cherchait l'explication des phénomènes qu'il observait avec sa baguette.

M. Jules de Tristan.

Laissez-moi vous rappeler, Messieurs, que l'auteur du du Mémoire que j'ai eu l'honneur de vous lire est un des membres fondateurs de notre Société, et qu'il en a été, à son aurore, nommé vice-président. M. Jules de Tristan (1776-1821) fut, en 1793, du nombre de ces élèves de

l'école des Mines qui formèrent le premier noyau des élèves de l'école Polytechnique, il en sortit avec le grade d'ingénieur des Mines.

Démissionnaire en 1797, il s'adonna à l'étude de la géologie et de la botanique jusqu'en 1815.

A cette époque, ayant eu l'occasion d'entendre parler de la baguette divinatoire, il consacra avec passion, pourrait-on dire, tous ses loisirs à l'étude de cette question. Après avoir expérimenté le jeu de la baguette au-dessus des cours d'eau, il voulut — comme vous l'a appris le Mémoire que son petit-fils, M. Elzéar de Tristan, a pieusement composé avec le résumé des travaux inédits de son aïeul — étudier ses réactions sur les feuilles des végétaux, les divers métaux, les marbres, les calcaires, les courants atmosphériques, etc., etc.

Ces expériences, Messieurs, ont été faites par M. Jules de Tristan, en présence de ses fils et petits-fils et la plupart contrôlées, soit par M. Théobald de Tristan, membre de notre Société, dont les traits énergiques ont été popularisés par la gravure, sous l'uniforme de commandant du bataillon des sapeurs-pompiers d'Orléans, soit par son petit-fils, M. Elzéar de Tristan, colonel d'artillerie en retraite, au château de Cormes, et dans la suite, par ses arrière-petits-fils, tous membres de l'école Polytechnique, car depuis la fondation de cette célèbre école que, dit-on, l'Europe nous envie, quatre générations de Tristan s'y sont succédé sans interruption, de père en fils, et l'on peut prévoir que la cinquième y succédera à la quatrième.

Vous le voyez donc, Messieurs, alors même que l'utilité pratique de ces sortes de travaux nous échapperait, nous ne pouvons nier que nous sommes en présence d'expériences faites par des personnes dignes de foi et de respect, et sur ces expériences qu'il a maintes fois vu répéter

sous ses yeux, notre jeune collègue, M. Raoul de Tristan, pourrait vous donner des renseignements très circonstanciés.

Les travaux antérieurs de M. de Tristan.

Ce n'est pas la première fois que notre Société reçoit communication de travaux de M. Jules de Tristan, qui de son vivant, n'a pas écrit moins de cinquante mémoires sur différents sujets de science et a laissé, à sa mort, de nombreuses notes manuscrites inédites. Déjà en 1826, M. J. de Tristan avait déposé sur le bureau de notre Société, son ouvrage intitulé : *Recherches sur quelques effluves terrestres.*

Le rapport en fut fait dans la séance du 5 mai 1826, par M. Lockhart.

Veuillez me permettre de vous en citer quelques passages :

...... L'ouvrage de M. de Tristan, dit le rapporteur, « mérite votre intérêt, il est digne de l'attention des « savants et de tous les hommes qui se sont particulière- « ment occupés de la physique. Les recherches qui font « l'objet de cet ouvrage ont été, il est vrai, considérées « jusqu'à ces derniers temps comme le résultat des « rêveries d'une classe d'hommes qui, par l'appât du « merveilleux, ont exploité à leur profit la crédulité « publique ; mais n'avons-nous pas plusieurs exemples « que les découvertes les plus utiles sont restées long- « temps dans l'oubli et ont été rejetées avec obstination, « même par des hommes éclairés (1) ».

M. de Tristan continue ses études à l'aide de la furcelle et lit à la Société (5 janvier 1849), un mémoire ayant pour titre : *Etudes physiques sur le choléra de 1832* (2).

(1) *Annales de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*. Tome VIII, 1826.

(2) *Mémoires* 1849. Séances du 5 janvier, 16 février, 2 mars, 16 mars, *de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*.

Le rapport sur ce mémoire a été présenté par le docteur Bonino, en la séance du 16 février 1849. Les conclusions du rapport de mon confrère me semblent fort sages : et à un demi-siècle de distance, je demande à les faire miennes.

« La Section de Médecine pense que vous devez vous empresser d'insérer dans vos *Annales* un travail qui pourra dans l'avenir être un jalon important dans une étude à laquelle, nous le pensons, s'adonneront d'autres savants ».

Ecueils à éviter en matiere de sciences.

Il y a, nous semble-t-il, Messieurs, en matière scientifique, deux écueils à éviter : la Négation systématique et le Gobisme (1).

Le Gobisme, si tant est que l'Académie française quand elle sera sortie de la lettre A, veut bien au siècle prochain ouvrir les pages hospitalières de son dictionnaire à ce mot, consiste à tout accepter sans expérimentation, sans contrôle suffisant.

La Négation systématique, elle, refuse d'admettre tout ce qu'elle ne peut expliquer : c'est ainsi qu'on a nié jadis certaines sciences qui aujourd'hui sont enseignées dans les chaires officielles des Facultés.

Nous ne tomberons, dans aucun de ces écueils. Nous rappelant que les travaux publiés dans les *Annales* de notre Société n'engagent que leurs auteurs, que nous n'avons nullement à nous prononcer sur la valeur des théories de M. de Tristan, je vous demande, Messieurs, de vouloir bien voter l'impression du Mémoire qui vous a

(1) Depuis la lecture de ce rapport, la découverte des rayons N qui nous ménagent plus d'une surprise, vient singulièrement corroborer notre dire : il est permis de supposer que dans un avenir peut-être prochain la science nous donnera l'explication *scientifique* de faits qui, à première vue, semblent bizarres et inexplicables. (*Note du rapporteur*)

été lu, laissant au temps le soin de séparer l'ivraie du bon grain. Vous entrerez ainsi, dans la pensée de l'auteur, qui, très modestement, ne prétend que planter des jalons pour l'avenir.

Notre Société, nous semble-t-il, ne peut que s'honorer en ouvrant libéralement les pages de son *Bulletin* à des travaux sincères, que des savants futurs seront peut-être heureux de consulter pour les mener à bonne fin.

BIBLIOGRAPHIE

Lettres qui découvrent l'Illusion des Philosophes sur la baguette et qui détruisent leurs systèmes, par le R. P. LEBRUN. — Chez Jean Boudot, rue Saint-Jacques, au Soleil-d'Or, Paris, 1593.

Réflexions sur les usages de la baguette, par Claude-François MENESTRIER, de la Compagnie de Jésus. — Lyon, 1694.

La Physique occulte ou Traité de la Baguette divinatoire, par l'abbé VALLEMONT. — La Haye, 1702.

Recherches sur quelques effluves terrestres, par le comte Jules DE TRISTAN. — Paris, 1826, chez Bachelier.

Annales de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. Tome VIII, 1826, J. DE TRISTAN.

Mémoires de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. Tome VIII, 1849, J. DE TRISTAN.

Revue des Deux-Mondes, mai 1833, CHEVREUL.

Histoire de l'hydroscopie et de la baguette divinatoire, par Gabriel MORTILLET, ingénieur civil. — Puthod et Perrin, libraires, Chambéry, 1849.

Considérations géologiques et physiques, par Héricart DE THURY. — Chez Bachelier, Paris, 1829.

Le Triple vocabulaire infernal, par FRINELLAU, démonographe. — Paris, chez tous les libraires, 1850.

Observations sur le fluide organo-électrique et sur les mouvements électro-métriques des baguettes et des pendules, par le baron de MOROGUES. — Chez V. Masson, Paris, 1854.

Congrès scientique de France, 18e session tenue à Orléans en septembre 1851. — Chez Derache, Paris, 1852.

L'Art de découvrir les Sources, par l'abbé PARAMELLE. — Chez Dalmont et Dunod, Paris, 1859.

Histoire du Merveilleux dans les Temps Modernes, par Louis FIGUIER. — Chez Hachette, Paris, 1860.

Hydroscopographie et Métalloscopographie ou l'art de découvrir les eaux souterraines au moyen de l'électro-magnétisme, par M. l'abbé CARRIÉ. — Chez Fontanier, Saintes, 1863.

Curiosités des Sciences occultes, par P.-L. JACOB, bibliophile. — Chez Garnier frères, Paris, 1885.

Correspondant, 10 janvier, 10 février 1898; *Revue des Sciences*, par H. DE PARVILLE.

L'Art de découvrir les Sources, par E.-S. AUCHER. — Chez J.-B. Baillère et fils, Paris, 1899.

Revue du Monde Invisible, 15 juillet 1898, 15 septembre 1898, 15 avril 1899, par le Dr G. MORINAIS et TARDIVET.

Etude empirique au moyen de la baguette sur les origines souterraines de la rivière du Loiret, par le baron A. DE BEAUCORPS et F. DE BEAUCORPS. — Chez Herluison et librairie du *Journal du Loiret*, Orléans, 1900.

Sourciers-Sorciers. « Lecture pour tous ». — Août 1903, chez Hachette, Paris.

LES VASES ÉGYPTIENS

Par M. Aug. BAILLET

Séance du 20 novembre 1903

§ X

LES VASES NOUM et KHNOUMIT

[hieroglyphes] ET [hieroglyphes]

Une cérémonie assez souvent figurée sur les murailles des temples égyptiens nous montre le roi présentant un très grand vase, que son poids le force à tenir à deux mains. A Edfou une fois seulement le pharaon élève le vase sur sa main droite et fait de la gauche le geste de l'adoration(3). Ailleurs. le roi porte une étagère sur laquelle le vase est posé entre deux autres (4). A Dendérah l'officiant [hieroglyphes] tient même ce grand vase sur la paume de sa main tandis que de l'autre il fait le geste de l'adoration (5).



Fig. 1 (1).



Fig. 2 (2).

(1) Rochemonteix, *Edfou*, t. I, pl. XVII

(2) Pl. XXXV b, 1er registre; et c, 1er reg.; XLIV b, 2e reg.; XLV b, 2e reg.

(3) Pl. XLVI c, 3e reg. — Mariette, *Dendérah*, I, pl. XXXIV.

(4) *Edfou*, pl. XLIV a, 2e reg. nord, 2e rég. est.— Cf. *Ibid.*, 1er et 2e reg. Ces vases sur l'étagère posée par terre.

(5) Mariette, *Dendérah*, pl. XXXIV.

Nom du vase. — Des quatre textes d'Edfou, publiés jusqu'ici, trois (1) désignent le vase par son image, et le quatrième (2) parle de vases dont la forme n'a aucun rapport avec celle du vase.

Mais le vase lui-même écrivait phonétiquement son propre nom. Dès l'antiquité on le trouve partout, entre les signes alphabétiques :

Mar. *Mast.*, p. 244, 260, 267

(*Ibid.*, 271).

(*Ibid.*, 306).

(*Ibid.*, D, 52.)

(*Ibid.*, D, 68 ; Var. et).

(*Ibid.*, 436).

Cet emploi se trouve à toutes les époques, jusqu'à l'époque romaine.

Dans un tableau de Dendérah (3) on trouve le nom d'une huile écrit :

(4) (5) (6).

Le même nom s'appliquerait encore à d'autres variantes dans la forme de ces vases ; ainsi, aux mastabas de Memphis, on rencontre l'orthographe :

(7) et (8).

(1) *Edfou*, I, pages 71, 485 ; II, p. 67.
(2) I, p. 477.
(3) Mariette, *Dendérah*, I, 51.
(4) Texte horizontal.
(5) Dans un carré.
(6) Texte vertical.
(7) Mar., *Mast.*, p. 203.
(8) *Ibid.*, D., 19.

A Philé, le roi Philadelphe présente à Isis, sur une planchette, quatre petits vases à bec, auxquels ne saurait convenir la légende suivante (1) :

AB M NEMOU NT MU

offrande de vases *nemou* d'eau;

mais elle pourrait s'appliquer au grand vase à deux becs mais sans anse, assez lourd pour que le roi le porte des deux mains (2). On doit attribuer ces sortes d'erreurs à des méprises de dessinateurs et graveurs de textes travaillant séparément ou reproduisant inexactement les textes qu'on leur mettait entre les mains.

Enfin le nom est écrit sur la panse d'un vase d'albâtre conservé au Musée du Caire (3).

Au texte des *Annales de Thoutmès III*, le rédacteur ayant à désigner un vase précieux de fabrication étrangère, de grande taille, le trouvant analogue de forme au vase NOUM, lui donne ce nom :

(4)

« Un grand NOUM, de fabrication de Syrie. »

On voit dans ces tableaux quelle variété de formes prend le vase. Elles sont caractérisées par une taille assez haute, un large bord, un col étroit et une anse fixe. Mais quelquefois l'anse manque. Parfois on lui ajoute un bec ou encore un bec ou deux becs sans anse.

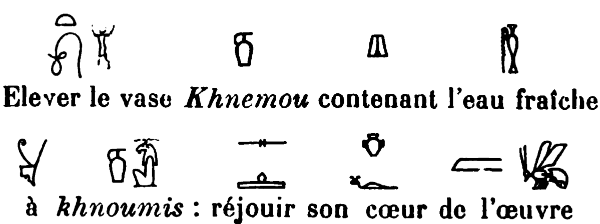
(1) L. D., IV, 6a.
(2) L. D., IV, 6b.
(3) Daressy, *Fouilles*, pl. 45. — Musée du Caire, nº 24862.
(4) L. D., III, 32, col. 29. Son nom étranger était *Akana*.

Il ne peut y avoir de doute sur son nom antique de NOUM.

Usage de ces vases. — Les tableaux montrent que le grand vase NOUM servait fort souvent dans les cérémonies religieuses. Mais on l'employait aussi à des usages profanes. Dans les festins, on voit une servante s'en servir pour apporter l'eau ou la liqueur qu'elle versait aux convives dans une coupe *didi* (1).

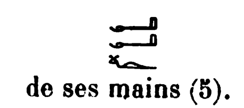
***

Toutefois le nom de ce vase paraît avoir pris une autre prononciation ; ce vase écrit le nom du dieu appelé Χνοῦμις par les Grecs, et (2), (3), (4) dans les textes hiéroglyphiques ; de sorte que, par un jeu d'écriture, les scribes écrivaient le nom du vase à côté de celui du dieu, comme dans la phrase suivante, titre de la scène dans laquelle le roi offre le vase placé sur sa main :



Elever le vase *Khnemou* contenant l'eau fraîche

à *khnoumis* : réjouir son cœur de l'œuvre



de ses mains (5).

(1) Virey, *Rekhmarâ*, dans les *Memoires de la Mission du Caire.*

(2) *Edfou*, I, 23, 49[2], 119[2] ; II, 27.

(3) II, 18[13].

(4) II, 24[156].

(5) II, 67, pl. XLC. — Cf. pl. XL, f. et p. 48.

Ce dernier texte fait allusion au rôle de Khnoumis qui était à la fois le potier qui avait créé le monde et le dieu de la cataracte.

Et alors le rapprochement des passages suivants devient significatif :

Ce *khnoum* sacré rempli de l'eau nouvelle (1).

J'ai reçu la *khnoumt* remplie de l'eau nouvelle (2).

Je présente à toi le *khnoum* remplie de l'eau nouvelle (3).

Elever le *khnoum* contenant l'eau fraîche (4).

Offrande du *khnoum* à son père Khnoum,

le dieu grand (5).

D'ailleurs le nom du dieu est assuré, non seulement par la transcription grecque Χνοῦμις, mais aussi par l'orthographe hiéroglyphique fréquente (6).

(1) Pl. XVII et p. 71.

(2) Pl. XXXVI b (le roi répand un) et p. 525.

(3) Pl. XXXV c, et p. 485.

(4) Pl. XL c, et p. 67.

(5) L. D. IV, pl. 24.

(6) L. D. IV, pl. 1; 78, 110 fois, à côté de et .

Dans les tableaux où le roi présente le grand vase [hiéroglyphe], le texte le désigne par [hiéroglyphe] sans marque du féminin. De même à Dendérah où l'officiant tient le grand vase sur la paume de la main, le texte lui donne spécialement le nom de « vase à libations » [hiéroglyphes] (1).

Pour la préparation du κῦφι, on se sert de ce même vase : la formule (premier texte d'Edfou) (2) dit qu'il faut « enfermer la préparation dans un grand récipient » [hiéroglyphes] « dans une grande *khnoumt* » ce que la même formule à Philé (3) traduit : [hiéroglyphes] « on les met dans la grande *khnoumt*, autrement dit la *mârekh*. »

Le nom de [hiéroglyphes] se retrouve dans un autre texte d'Edfou étudié par M. Loret (4).

Ces derniers textes sembleraient indiquer une grande casserolle.

On pourrait conclure que les Égyptiens donnaient d'abord ce nom de *khnoum* à de grands récipients de formes diverses :

Aux basses époques, on fit ce mot indifféremment du genre masculin [hiéroglyphes] (5) ou du genre féminin [hiéroglyphes] (6) en appliquant également le nom au vase qui servait à

(1) Mar. *Dend.*, I, pl. 34 et *passim* où la même scène est représentée, les vases offrent des erreurs de dessin.

(2) *Edfou*, Brugsch et Düm. *Recueil* IV, 82. — Cf. Loret, *le Kyphi* dans le *Journal asiatique*, 8e, s., X, p. 99 et 101.

(3) *Ibid.*, IV, 84.

(4) Les fêtes d'Osiris au mois de Khoïak, § 93. (Rec. trav., V, p. 89.

(5) Mar. *Dend.*, pl. XVII, p. 71. (Voir ci dessus, p. 33).

(6) *Ibid.*. pl. XXXVI, b. (Voir ci-dessus, p. 33. L'adjectif qui suit le nom prend la marque du féminin.

l'offrande de l'eau. Peut-être le nom féminin [hieroglyphs] (1) devint-il la désignation particulière du vase à manche droit [hieroglyph].

La contenance du vase. — L'épithète [hieroglyph] « grande », donnée au vase, indique sa grande contenance. En effet, M. Loret fait remarquer que le vase employé dans la recette du Kyphi doit « contenir près de 63 *tebn* de matières, soit un peu moins de 6 kilogrammes, et celui qui est mentionné aux fêtes d'Osiris pouvait contenir un mélange d'au moins 4 litres (2).

Si l'on compare, dans les tableaux d'Edfou, la taille du vase à celle du roi qui le porte, on verra que ce vase peut avoir 30 à 50 centimètres de hauteur sur 15 environ en sa plus grande largeur (3).

Matière des vases. — M. Loret, à propos de la recette du Kyphi, fait remarquer que « le récipient [hieroglyphs] est en cuivre, d'abord à cause du déterminatif [hieroglyph], qui est celui des métaux, ensuite à cause du sens radical de son synonyme [hieroglyphs] ⲙⲟⲣϣ, πυῤῥὸς, *rufus*, *rubicundus*, qui fait allusion à la couleur du métal (4). »

Deux vases de cette forme sont entrés au Musée du Caire (5), nos 3523 (h. O, 115) et 3524 (h. 102), quoiqu'ils n'aient pas la hauteur assignée aux vases NOUM par les tableaux d'où sont extraites les deux vignettes de la page 1.

La même forme est donnée à des vases de faïence,

(1) *Ibid.* (Voir ci-dessus, p. 34).
(2) Loret, p. 101.
(3) Pl. XVII : 5/24 (ci-dessus, fig. 1; pl. XLIV b, 6/18 (ci-dessus, fig. 2. — A *Dendérah* (I. pl. 34) 9/74.
(4) Loret, le *Kyphi*, p. 101.
(5) Von Bissing, *Metalgefesse*.

quoique de plus petites dimensions. Au Musée du Caire, le n° 3636 n'a que 12 centimètres de haut :



et le n° 3696 n'en a que 2 1/2.

La même forme est encore celle des vases de terre cuite nos 24010 (hauteur 15 c.), 24018 (hauteur 11 centimètres); d'albâtre nos 24858, (hauteur 0,250); ou de calcaire n° 24861.

Quant à la *khnoumt* mentionnée dans la recette du kyphi, serait-elle représentée par le n° 3534 dont la longueur est de 0,22 et le diamètre de la cuvette est de 0,10 (1).

Orléans, 20 novembre 1908.



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1903

SECRÉTAIRE PARTICULIER : A. MAILLARD

Séance du 16 janvier 1903

Présidence de M. CHAROY, président.

Membres présents : MM. Charoy, de Puyvallée, Arqué, Deshayes, Cuissard, Le Page, Marmasse, Garsonnin, Rocher, Baillet, Papelier, Legay, Mille, Lalbalettrier, Sainjon, Dessaux, Dumüys, Michau, Denizet, Banchereau, Maillard. Total : 21 membres.

Le rapport de la précédente séance ne donne lieu à aucune observation.

Invitation au Congrès de Bordeaux.

M. le Secrétaire général signale, dans la correspondance reçue depuis le 19 décembre, une invitation au Congrès des *Sociétés savantes de Bordeaux*.

Les membres titulaires qui désireraient prendre part aux séances sont priés d'avertir M. le Président qui fera le nécessaire pour leur obtenir les facilités de voyage auxquelles ont droit les membres du Congrès.

A signaler dans le *Bulletin archéologique*, un article de M. Alfred Merlin, sur les fouilles que notre compatriote a dirigées à Dougga, pendant la durée de sa mission en Tunisie.

Inauguration de nouvelles salles au Musée historique.

M. le Président, traduisant les sentiments de tous les membres de la Société, félicite et remercie M. Dumüys, de la conférence si intéressante qu'il a faite à l'occasion de l'inauguration des nouvelles salles du Musée historique dont l'installation est en grande partie son œuvre.

L'ordre du jour comporte une *séance administrative* dont le but est d'arrêter le nombre des places vacantes.



SÉANCE ADMINISTRATIVE

Vacances de places.

Sont déclarées vacantes :

1° Dans la Section d'Agriculture, *deux places* : en remplacement de M. Ed. de Laage, décédé, et de M. Anselmier, démissionnaire.

2° Dans la Section des Lettres, *trois places* : en remplacement de Mgr Desnoyers, décédé, de M. Guerrier, décédé et de M. Monet, démissionnaire.

La liste des candidats sera arrêtée à la deuxième séance de février.

Portraits des anciens membres de la Société.

La séance ordinaire est ensuite reprise.

La question des portraits des anciens Présidents de Sections ou d'autres membres de la Société a été examinée par la Section des Sciences et par la Section de Médecine. La Section des Sciences n'est pas d'avis de donner suite à la proposition ; la Section de Médecine soumettra prochainement quelques noms à la Société. M. le Président propose de faire graver avant tout autre le portrait de M. Guerrier. — Adopté à l'unanimité.

M. Cuissard continue et termine la lecture de son étude biographique sur l'abbé Pataud ; le travail de M. Cuissard est renvoyé à la Section des Lettres.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 30 janvier 1903

Présidence de M. Basseville.

Membres présents : MM. Basseville, Dr Arqué, Deshayes, Pilate, Garsonnin, Marmasse, Michau, Dumüys, Didier, Denizet, Cuissard et Banchereau. Total : 12 membres.

Après lecture, le procès-verbal est adopté.

Impression du portrait de M. Lanoix.

M. Arqué rend compte des démarches qu'il a faites pour retrouver quelques portraits des anciens membres de la Société ; il a retrouvé celui de M. Lanoix, le premier président de la Société. Il s'est aussi procuré celui de M. Guerrier. Les Membres

de la Société consultés décident de faire reproduire le portrait de M. Lanoix.

M. le Secrétaire général procède au dépouillement de la correspondance.

M. Denizet donne lecture de son rapport sur un travail de M. Masure, intitulé : *La Vinification en cuve ouverte et en cuve fermée.* Rapport de M. Denizet sur un travail de M. Mazure.

M. Dumüys fait une communication sur quelques découvertes qui ont été faites dans la rue d'Alsace-Lorraine, près de la rue de la République, notamment sur des tombes, des monnaies, divers autres objets et sur un sceau trouvé au même endroit, il y a un an ; ce sceau a peut-être appartenu au duc d'Alençon et dût être perdu par lui en 1429, lors de son passage à Orléans, du 19 au 24 juin. M. Dumüys continue ses recherches avec M. Jarry pour déterminer s'il doit l'attribuer à ce duc ou à son père. Communication de M. Dumüys sur des objets trouvés rue de la République.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Pour le Secrétaire,
J. BANCHEREAU.

Séance du 6 février 1903

Présidence M. CHAROY, président.

Membres présents : MM. Charoy, Deshayes, Dr Arqué, Cuissard, Fauchon, Garsonnin, Rocher, Baillet, Marmasse, Papelier, Legay, Mille, Lalbalettrier, Dessaux, Didier, Dumüys, Michau, Jarry, Banchereau, Denizet, Jullien, Maillard. Total : vingt-deux membres.

Rien à signaler dans la correspondance de la quinzaine.

M. le Président rappelle que c'est à la Société d'Agriculture de recevoir les deux autres Sociétés savantes d'Orléans. La date de la réunion sera fixée dans une prochaine séance.

M. le Président étant obligé de quitter la séance, M. Angot, président d'âge, prend place au fauteuil. La séance se continue par un rapport de M. Michau sur les pièces de vers lues par M. Arqué, dans la séance du 7 novembre 1902. M. Michau conclut Rapport de M. Michau sur les vers de M. Arqué.

Impression des vers de M. Arqué.

à l'impression des six sonnets de M. Arqué et un vote ratifie ces conclusions.

Étude de M. le comte de Tristan sur la baguette de coudrier.

M. le comte de Tristan, membre correspondant, envoie un mémoire sur les phénomènes dus à la Baguette de coudrier, qu'il appelle : *Phénomènes bacillogyres de la Furcelle*. M. le Dr Fauchon veut bien donner lecture du premier chapitre de ce travail ; cette lecture sera continuée dans une prochaine séance.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 20 février 1903

Présidence de M. Charoy, Président.

Membres présents : MM. Charoy, de Puyvallée, Deshayes, Le Page, Fauchon, Garsonnin, Rocher, Vacher, Luizy, Marmasse, Papelier, Lalbalettrier, Sainjon, Dumüys, Michau, Basseville, Charpentier, de Morogues, Denizet, des Francs, Banchereau, Angot, Jullien, Cuissard, Maillard, de Croze. Total : 26 membres.

Le procès-verbal de la séance du 6 février est adopté.

En l'absence de M. le Dr Arqué, secrétaire général, excusé, M. Charoy fait le dépouillement de la correspondance.

Cessation d'échange des Bulletins avec la Société de St-Quentin.

La Société académique de Saint-Quentin fait part de la résolution qu'elle a prise de cesser l'échange de ses Bulletins avec ceux de notre Société. — Dont acte.

A signaler : un superbe volume, don du Ministère de l'Instruction publique, sur *Les excursions et recherches du Talisman*.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Comptes du Trésorier.

La séance administrative est ouverte, elle débute par la lecture des comptes de M. le Trésorier.

Les comptes sont approuvés, et M. le Président félicite et remercie, au nom de tous, M. le Trésorier de son excellente gestion et de l'exposé très clair de son rapport sur la situation pécuniaire de la Société. La cotisation est fixée à 20 francs et le prix des Mémoires à 5 francs par an, payables en jetons.

Prix de la cotisation.

M. le Président lit ensuite les lettres des candidats. Se présentent : Liste des candidats.

Dans la Section d'Agriculture : MM. d'Orléans et de Tristan.

Dans la Section des Lettres, quatre candidats pour trois places vacantes : MM. Huard, receveur de l'Enregistrement en retraite ; J. M. Simon, secrétaire-adjoint à la Mairie ; P. Iauch, professeur d'histoire au Petit Séminaire de Sainte-Croix, et M. Drioux, avocat général.

La liste est arrêtée et votée au scrutin secret, d'après l'article 22 du règlement.

SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est reprise.

Question des portraits (Section d'Agriculture).

M. Banchereau lit un rapport au nom de la Section d'Agriculture sur la question des portraits de ses anciens membres. (Voir séance du 19 décembre). La Section n'est pas favorable à la proposition ; mais si la Société est d'avis d'y donner suite, la Section propose les portraits de MM. le Comte de Tristan, l'abbé Dubois, A. de Saint-Hilaire et de Lokhart. Les portraits de plusieurs autres membres qui ont honoré la Section se trouvent déjà dans la salle des séances.

Impression du travail de M. Cuissard, sur l'abbé Pataud.

M. Basseville donne lecture du rapport de M. Guillon, absent, sur le travail de M. Cuissard : *Notice historique sur l'abbé Pataud*. Ce rapport conclut à l'impression de cette notice biographique. L'impression est votée au scrutin secret.

La séance est levée 9 heures 35.

Séance du 6 mars 1903

Présidence de M. de Puyvallée, vice-président.

Membres présents : MM. de Puyvallée, Arqué, Deshayes, Vacher, Cœur, Fauchon, Pilate, Marmasse, Garsonnin, Sainjon, Legay, Papelier, Lalbalettrier, de la Taille, Dumüys, Jarry, Baillet, Michau, Basseville, Charpentier, Denizet, Banchereau, Th. des Francs, M. des Francs, Angot, du Roscoat, Cuissard,

Mille, Maillard, de Morogues, Bourdaloue. Total : 31 membres.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4.

Rien à signaler dans la correspondance.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune observation.

La liste de présence étant lue, M. le Président ouvre la séance administrative.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Elle a pour but d'élire les candidats aux places vacantes dans la Section d'Agriculture et dans la Section des Lettres.

Élections de MM. d'Orléans et de Tristan.

La Section d'Agriculture présente, en première ligne, M. d'Orléans ; en seconde ligne, M. de Tristan. Les deux candidats sont élus à la majorité des suffrages.

Élections de MM. Huard, Drioux et Iauch.

La Section des Lettres présente, en première ligne, M. Huard ; en seconde place, M. Drioux ; en troisième, M. Iauch ; en quatrième, M. J.-M. Simon.

Sont élus et dans l'ordre indiqué par la Section, aux trois places vacantes, M. Huard, M. Drioux et M. Iauch.

SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est reprise.

M. le Secrétaire général a fait traduire par M. Banchereau une lettre du Ministère des Etats-Unis, dans laquelle se trouvent énumérés les études et les ouvrages mis à la disposition de notre Société, et qui lui seront envoyés gratuitement sur demande. M. le Secrétaire en signale deux qui pourront être utiles à la Section d'Agriculture et propose de les demander. — Adopté.

Question de la cotisation demandée aux nouveaux membres.

M. le Trésorier demande la parole et expose que la cotisation ayant été fixée, dans la dernière séance, à 20 francs et le prix des Mémoires à 5 francs, payables en jetons, on pourrait demander aux membres nouvellement élus la seule somme de 20 francs, prix de la cotisation annuelle. Après une discussion animée, on vote à mains levées sur la proposition faite par quelques membres, de fixer le droit d'entrée dans la Société à 25 francs, prix de la cotisation et des Mémoires, en dehors du prix du diplôme ; cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 20 mars 1903

Présidence de M. DE PUYVALLÉE.

Membres présents: MM. de Puyvallée, Deshayes, Baillet, Fauchon, Mille, Legay, Papelier, de la Taille, Lalbalettrier, Dumüys, Michau, Basseville, Denizet, Angot, Banchereau, M. des Francs, Timothée des Francs, Jullien-Crosnier, Cuissard, Maillard, Garsonnin. Total: 21 membres.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4.

En l'absence de M. le Secrétaire général, M. Cuissard donne lecture des lettres de remerciement adressées par les membres élus à la dernière réunion, MM. de Tristan, d'Orléans, Huard, Drioux et Iauch.

Après le compte rendu des ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. Cuissard donne lecture d'une lettre de l'éditeur, M. Octave Doin, demandant l'envoi de la liste des membres de la Société. — Adopté.

M. le Dr Fauchon commence la lecture d'un important travail sur la *Tuberculose*.

La séance est levée à 9 heures.

Pour le Secrétaire,
Dr GARSONNIN.

Séance du 3 avril 1903

Présidence de M. BASSEVILLE.

Membres présents: MM. Basseville, Cuissard, Garsonnin, Baillet, Fauchon, Papelier, Iauch, Lalbalettrier, Huard, Michau, Mille, Drioux, de Tristan, d'Orléans, Denizet, Angot, Deshayes, Marmasse, Dumüys, Banchereau, Maillard. Total: 21 membres.

La séance est présidée par M. Basseville, doyen d'âge.

En l'absence de M. le Secrétaire général, M. Cuissard fait le dépouillement de la correspondance de la quinzaine. Rien à signaler.

M. le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres présents à la séance, puis la parole est donnée à M. le Dr Fauchon pour continuer la lecture de son travail sur la *Tuberculose*. Ce travail est renvoyé à la Section de Médecine.

Renvoi à la Section de Médecine du travail du Dr Fauchon.

M. Angot présente quelques observations sur la lecture précédente à propos de la tuberculose chez les animaux ; une note sera remise par M. Angot au rapporteur du travail de M. Fauchon.

La séance est levée à 9 heures 20.

Séance du 17 avril 1903

Présidence de M. DE PUYVALLÉE, vice-président.

Membres présents : MM. de Puyvallée, Dr Fauchon, Angot, Huard, Iauch, Banchereau, de Tristan. Total : 7 membres.

La séance est présidée par M. de Puyvallée.

En absence de M. le Secrétaire général, M. Angot fait le dépouillement de la correspondance de la quinzaine.

M. de Puyvallée, après avoir donné des nouvelles de M. le Président qui ne peut assister à la séance, propose de fixer l'Assemblée générale au mois de décembre. Cette proposition est adoptée.

M. le Dr Fauchon présente quelques observations au sujet de son travail sur la *Tuberculose*, lu à la dernière séance.

M. le Dr Fauchon donne lecture du travail de M. de Tristan sur la *Baguette de coudrier*.

La séance est levée à 9 heures.

Pour le Secrétaire,
R. DE TRISTAN.



Séance du 1er mai 1903

Présidence de M. Charoy, président.

Membres présents : MM. Charoy, de Puyvallée, Deshayes, Pilate, Fauchon, Marmasse, Legay, Garsonnin, Papelier, Dessaux, Denizet, Michau, Lalbalettrier, Dumüys, Iauch, Basseville, de Tristan, Banchereau, Mille, M. des Francs, Angot, Jullien, Cuissard, Maillard. Total : 24 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

M. Cuissard, en l'absence de M. le Secrétaire général excusé, fait le dépouillement de la correspondance. A signaler un opuscule de M. Bouchet, membre correspondant de la Société, à Dunkerque, opuscule intitulé : *La seconde occupation allemande à Orléans*. Ce travail est renvoyé à la Section des Lettres.

Envoi de M. Bouchet, membre correspondant.

La parole est ensuite donnée à M. Angot qui commence la lecture d'un travail sur le Japon, où notre collègue a vécu pendant six ans, chargé d'une mission par le Gouvernement français.

Lecture de M. Angot sur le Japon.

M. Angot continuera cette étude dans une des prochaines séances.

M. le Dr Fauchon lit ensuite un chapitre du travail de M. de Tristan sur la *Baguette*.

Lecture d'un travail sur la Baguette (suite.)

M. Dumüys fait passer sous les yeux des membres présents une série d'inscriptions, estampages pris sur des pierres de l'ancien Sanitas d'Orléans (grand Sanitas du faubourg Madeleine). Ces caractères, véritables rébus, sont indéchiffrables.

Communication de M. Dumüys.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 15 mai 1903

Présidence de M. Charoy, président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, de Puyvallée, Deshayes, Cuissard, Pilate, Papelier, Garsonnin, Baillet, Fauchon,



Dessaux, Michau, Mille, Lalbalettrier, Dumûys, Didier, Huard, Iauch, Basseville, Guillon, du Roscoat, de Tristan, Denizet, Jullien, Banchereau. Total : 25 membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général fait le dépouillement de la correspondance et signale divers ouvrages envoyés à la Société.

M. le Président a reçu les excuses de M. d'Orléans, qui ne peut assister à la séance.

Rapport de M. Iauch sur une brochure de M. Bouchet membre correspondant.

M. Iauch présente celles de M. Maillard.

M. Iauch rend compte d'un ouvrage offert à la Société par M. Bouchet, membre correspondant de la Société, à Dunkerque : *La seconde occupation allemande à Orléans.*

Il signale certaines anecdotes de l'ouvrage et, en vantant son intérêt, n'oublie pas d'en faire remarquer la forme qui en fait une œuvre digne d'une bibliothèque. L'ouvrage n'est tiré qu'à cinquante exemplaires.

M. le Dr Fauchon continue la lecture du travail de M. de Tristan sur la *Baguette.*

La séance est levée à 9 heures.

Pour le Secrétaire :
BANCHEREAU.

Séance du 5 juin 1903

Présidence de M. CHAROY, président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, Deshayes, Fauchon, Garsonnin, Geffrier, Mille, Papelier, Lalbalettrier, Didier, Huard, Michau, Drioux, Iauch, Angot, de Tristan, du Roscoat, Denizet, Banchereau, Jullien, Cuissard, Maillard. Total : 22 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire général signale dans les envois de la quinzaine, les Mémoires de l'*Académie des Lincei* et trois volumes de la *Société Smithsonnienne des Etats-Unis*.

Don de M. Drioux.

M. Drioux, notre collègue, a fait don à la Société d'un ouvrage

intitulé : *Etude économique et juridique sur les Associations ;* cette étude, qui a mérité la médaille d'or de la Faculté de droit de Paris, est renvoyée à la Section des Lettres.

Lecture de M Huard, sur le « Théâtre orléanais. »

La parole est ensuite donnée à M. Huard qui commence la lecture d'une étude sur le *Théâtre orléanais à travers les âges*.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 19 juin 1903

Présidence de M. Charoy, président.

Membres présents : MM. Charoy, de Puyvallée, Arqué, Deshayes, Cuissard, Marmasse, Garsonnin, Baillet, Fauchon, Geffrier, Rocher, Papelier, Mille, Lalbalettrier, Huard, Michau, Basseville, d'Orléans, Jullien, Angot, Maillard. Total : 21 membres.

Lettre du Ministre de l'Instruction publique. (Exposition de Saint-Louis.)

A signaler dans la correspondance : une lettre du Ministre de l'Instruction publique invitant la Société à prendre part à l'Exposition de Saint-Louis (Etats-Unis d'Amérique), par l'envoi de publications, bulletins de la Société.

Cet envoi ayant été fait pour l'Exposition universelle de 1900, il ne sera pas statué sur cette invitation.

Rapport du Dr Baillet sur le travail de M. Fauchon.

La parole est donnée à M. le Dr Baillet chargé du rapport sur le travail du Dr Fauchon : *La Tuberculose*.

La Section propose l'impression du travail et du rapport. Un double vote ratifie ces conclusions.

M. Huard continue la lecture commencée à la précédente séance.

La séance est levée à 9 heures 1/4.



Séance du 3 juillet 1903

Présidence de M. Charoy, président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, de Puyvallée, Deshayes, Marmasse, Fauchon, Dumüys, Papelier, Legay, Mille, Lalbalettrier, Didier, Huard, Michau, Iauch, Basseville, Guillon, de Morogues, du Roscoat, Denizet, Banchereau, Angot, Jullien-Crosnier, Cuissart, de Tristan. Total : 25 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. le Secrétaire général fait le dépouillement de la correspondance, il signale quelques ouvrages envoyés à la Société.

Une source en Loire.

Sur la demande de M. Guillon, un compte rendu sera fait sur la source qui a été constatée dans la Loire. A ce sujet, on recherchera si des faits analogues n'ont pas déjà été signalés. M. Mille veut bien se charger de ce travail.

M. le Dr Fauchon termine la lecture du travail de M. de Tristan sur la *Baguette*.

Ce travail est renvoyé aux Sections de Médecine et des Sciences.

M. Huard continue la lecture de son travail sur le *Théâtre orléanais à travers les âges*.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Pour le Secrétaire :
de Tristan.

Séance du 17 juillet 1903

Présidence de M. Charoy, président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, Pilate, Cuissard, Marmasse, Fauchon, Legay, Huard, Lalbalettrier, Guillon, Gar-

sonnin, Michau, Basseville, Jullien, de Tristan, Mille, Angot, Maillard, Banchereau, Deshayes. Total : 20 membres.

La lecture du procès-verbal de la séance du 3 juillet ne donne lieu à aucune observation.

A signaler dans les envois de la quinzaine, une notice biographique de M. Guerrier par notre collègue M. Bailly.

M. Mille lit une note sur le jaillissement d'une source dans le lit de la Loire. Ce travail sera imprimé dans les Mémoires de la Société ; une reproduction typographique de la photographie sera jointe à cette note. Note de M. Mille sur une source en Loire.

M. Huard termine la lecture de son travail sur le *Théâtre orléanais*.

La séance est levée à 9 heures.

ANNÉE 1903-1904

Séance du 2 octobre 1903

Présidence de M. Charoy, président.

Etaient présents : MM. Charoy, Arqué, Fauchon, Papelier, Mille, Lalbalettrier, Marmasse, Legay, Dumüys, Huard, Michau, Thévenin, Drioux, Basseville, de Tristan, Cuissard, Maillard, Baillet. Total : 18 membres.

Le procès-verbal de la séance du 17 juillet est adopté.

A signaler dans la correspondance une lettre du Ministre de l'Instruction publique invitant la Société à prendre part au Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira, en Sorbonne, le 5 avril 1904.

M. le Président félicite M. Papelier de sa nomination au titre de chevalier de la Légion d'honneur, et tous les membres présents applaudissent à cette nomination très méritée.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 h ures.

Séance du 16 octobre 1903

Présidence de M. CHAROY, président.

Etaient présents : MM. Charoy, Arqué, Deshayes, Cuissard, Pilate, Thevenin, Dessaux, Dumüys, Iauch, Michau, Angot, Legay et Maillard. Total : 13 membres.

Pas d'observation sur le procès-verbal de la précédente séance.

Dans la correspondance de la quinzaine M. le Secrétaire, signale une lettre du gérant de la Revue bibliographique « le Polybiblion » demandant, pour en rendre compte, le dernier volume des Mémoires de la Société. — Adopté.

Rapport de M. Cuissard sur le travail de M. Huard, « Le Théâtre Orléanais. »

La parole est donnée à M. Cuissard qui, dans un court rapport sur le travail de M. Huard *le Théâtre Orléanais*, résume le mémoire, fait connaître à la Société les corrections faites par l'auteur et conclut à l'impression du manuscrit de notre collègue.

L'impression est adoptée.

Rapport de M. Iauch sur un livre de M. Drioux.

M. l'abbé Iauch a été chargé d'analyser le livre de M. Drioux. *Etude économique et juridique sur les Associations* dont l'auteur a fait hommage à la Société. Le rapporteur joint à cette analyse quelques appréciations personnelles et fait remarquer le grand intérêt que présente cet ouvrage tant au point de vue des idées très libérales de l'auteur que de l'actualité de la question.

M. le Président propose l'impression de l'étude de M. l'abbé Iauch.

La Société, consultée, vote cette impression.

Question de la bibliothèque.

A la fin de la séance, M. Cuissard demande à la Société de vouloir bien s'occuper de la question bibliothèque, les revues échangées occupent une large place et le local se comble de plus en plus. M. Michau veut bien s'entendre avec M. Noël architecte, notre collègue, pour présenter un devis d'une nouvelle salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 6 novembre 1903

Présidence de M. Charoy, président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, Cuissard, Marmasse, Pilate, Fauchon, Legay, Mille, Papelier, Lalbalettrier, Didier, Dumûys, Huard, Iauch, Michau, Basseville, Baillet, de Tristan, Deshayes, Maillard. Total : 20 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté

M. le Secrétaire général signale à l'attention de la Société : les Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, volume illustré de magnifiques photogravures, les unes représentant des *objets gallos-romains*, d'autres reproduisant des pages du *Livre d'heures* d'Anne de Mathefelon ; une dernière représentant une *Piéta* transportée depuis la Révolution dans l'Eglise de Salbris et provenant de l'abbaye de Saint-Sulpice, de Bourges.

M. le Président demande à M. Michau s'il a pu voir M. Noël et étudier avec lui la question de la bibliothèque. Nos deux collègues se sont occupés de trouver une solution conforme aux désirs de la Société. M. Noël devait, dans la séance de ce jour, nous donner le résultat de son étude ; son absence fait renvoyer la question à une séance ultérieure.

M. Baillet communique à la Société une nouvelle étude sur les *Vases Egyptiens* du Musée d'Orléans ; ce travail est renvoyé à la Section des Lettres. **Étude de M. Baillet sur les vases égyptiens.**

La parole est ensuite donnée à M. Cuissard qui commence la lecture d'un travail sur *les Inscriptions et Antiquités du Loiret*.

La séance est levée à 9 heures 1/4.



Séance du 20 novembre 1903

Présidence de M. Charoy, président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, Deshayes, Pilate, Marmasse, Rocher, Fauchon, Garsonnin, Sainjon, Dumüys, Mille, Iauch, Michau, Baillet, Denizet, Angot, Dr Baillet, Cuissard, Baranger, de Tristan, Dessaux, Lalbalettrier, Didier. Total : 23 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire général signale dans la correspondance le *Catalogue des Estampilles des Potiers Gallo-Romains*, du Musée d'Orléans, publié par M. Léon Dumüys.

M. le Président propose de fixer au troisième vendredi du mois de décembre la réunion des trois Sociétés. Cette proposition est acceptée ; la réunion générale aura donc lieu le vendredi 18 décembre.

M. le Président rappelle que la Société va avoir à renouveler son Bureau au commencement de l'année 1904. A ce propos, il rappelle la demande faite par M. Guillon dans une précédente séance. M. Guillon demande que les membres sortants ne soient pas rééligibles. M. le Président partage cette opinion. M. le Dr Deshayes dit que la Société sans changer son règlement pourrait changer ses habitudes.

Rapport sur le Mémoire de M. de Tristan, membre correspondant.

M. le Dr Fauchon donne lecture de son rapport sur le mémoire de M. de Tristan.

Impression du Mémoire et du Rapport.

M. Sainjon lit les conclusions des Sections des Sciences et de Médecine sur ce travail. Les deux Sections proposent l'impression du mémoire et l'impression du rapport de M. le Dr Fauchon.

Il est procédé au vote. L'impression du mémoire et l'impression du rapport sont votées.

M. Dumüys donne quelques explications sur le mémoire de M. Baillet sur les *Vases égyptiens*. La Section des Lettres propose l'impression du mémoire. L'impression est votée.

Lecture de M. Michau sur les Armoiries d'Orléans.

M. Michau donne un aperçu de son travail sur les *Armoiries d'Orléans*. Le travail est renvoyé à la Section des Lettres.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Pour le secrétaire,
R. de Tristan.

Séance du 4 décembre 1903

Présidence de M. Charoy, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Deshayes, Marmasse, Garsonnin, Legay, Lalbalettrier, Dumüys, Huard, Iauch, Michau, Basseville, d'Orléans, du Roscoat, Denizet, Cuissard, Maillard. Total : 16 membres.

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre est adopté.

En l'absence de M. le Secrétaire, M. Charoy fait le dépouillement de la correspondance reçue dans la quinzaine. Dans une lettre, adressée à M. le Président, M. de Tristan, membre correspondant, remercie la Société d'avoir accueilli son travail sur la *Baguette* lu dans les séances précédentes et voté son impression dans les Bulletins.

A signaler encore une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant l'ouverture du 42e Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne pour le 5 avril 1904 et invitant la Société à envoyer des Délégués à cette réunion.

M. Denizet demande à la Société de lui donner lecture d'une pièce curieuse, que lui a communiqué M. Bellisort, notaire à Neung-sur-Beuvron. C'est une plainte au lieutenant criminel du comté et bailliage de Blois sur affaire de sorcellerie, en 1685. Copie de ce document sera annexée au présent procès-verbal, et des remercîments sont adressés à M. Denizet pour son intéressante communication. Communication de M. Denizet.

La parole est donnée à M. Cuissard qui termine la lecture de son mémoire sur les *Inscriptions et Antiquités du Loiret*. Ce travail est renvoyé à la Section des Lettres.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

UNE AFFAIRE DE SORCELLERIE EN 1685 1685.

Monsieur le Lieutenant criminel du Comté et Bailliage de Blois,

Vous remonstre le Procureur du Roy en ce Comté et Baillage qu'il lui a esté denoncé que le nommé Noël Frémy, demeurant en



la paroisse de Saint-André-les-Clèry lequel pour élever une grande famille, dont il est chargé, faict depuis plusieurs années, un petit commerce de vendre du viel drapeau, et, pour ce, va de temps à autre de bourg en bourg et mestairie, et de fait que, le quinze may dernier, faisant le petit trafic dans le bourg de Saint-Genou (Selles-Saint-Denis), il fut chés le nommé Massonneau, marchand, y demeurant, où il demanda aux servantes s'il n'y avait point du vieil drapeau à vendre, et lui ayant esté dit que non, il demanda l'aumosne ; on lui donna un morceau de pain et de fromage, qu'il accepta, et delà poursuivant son chemin au bourg de Marcilly-en-Gault, où estant, fut surpris de se voir arrester par ledit Massonneau et le nommé Pain, notaire et huissier audit Marcilly, soubs prétexte qu'il estait un sorcier et qu'il avait ensorcelé sa femme, auquel bruit survint plusieurs habitants de ladite paroisse, auxquels ledit Frémy s'estant plaint de l'arrêpt que les dits Massonneau, Pain et ses vallets faisaient de sa personne, sans faire apparoir de aucune authorité. Ils luy respondirent et aux dits habitants que c'était de leur authorité privée et que comme ledit Frémy estait un véritable sorcier, ils étaient juges pour le faire brusler, et aussy tost luy mirent des entraves aux pieds et les mains liées de cordes, le conduisirent en cet estat dudit Marcilly en la maison dudit Massonneau, à grands coups de bastons, se saisirent d'une beste asine, dont il se sert pour porter son vieil drapeau, et estant arrivé chez le dit Massonneau, l'attachèrent à un poteau et luy présentèrent plusieurs fois une espée dans le sein pour le tuer, disant en ces mots : bougre de sorcier, tu as ensorcelé la femme de Massonneau, tu ne mourras jamais d'autre main que des nostres. Et après l'avoir ainssy battu et maltraité se seraient saisy d'une pelle de fer qu'ils firent rougir dans le feu et lui mirent soubs la plante des pieds, dont il fut bruslé et dix ou douze jours sans pouvoir se soutenir à cause desdites bruslures. Ce que voiant, lesdits Massonneau et Pain le deslièrent et destachèrent dudit pouteau et luy laissèrent seulement les chaînes aux pieds, depuis le samedi quinze may dix heures du matin jusques au mardy dix-huit, pareille heure.

Ce considéré, Monsieur, il requiert qu'il vous plaise luy permettre d'informer du fait cy-dessus, circonstances et despendances, offrant vous administrer tesmoings.

Signé : Baudry.

Vu la plainte, permis d'informer le Xe juin 1685.

Signé : Mesnier.

RÉUNION DES TROIS SOCIÉTÉS

Séance générale du 18 décembre 1903

Présidence de M. Charoy, président.

Membres présents : MM. Charoy, Deshayes, Cuissard, Luizy, Michau, Fauchon, Pilate, Marmasse, Vacher, Cœur, Papelier, Lalbalettrier, Legay, Mille, Sainjon, Dumūys, Iauch, Huard, Drioux, Basseville, de Tristan, Banchereau, Angot, de Larnage, Denizet, Baillet, Renardier, Maillard.

Vignat, Raguenet, Jacob, Breton, Jarossay, Fouqueau, Baillet, Herluison, Lemoine, Huet, Pommier, Bloch, Ruzé, Charoy, Pelletier, Fougeron.

Total : 28 membres de la Société. — 16 membres des Sociétés Archéologique et de l'Académie de Sainte-Croix.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Au début, M. le Président donne lecture des lettres adressées à la Société par quelques membres pour s'excuser de leur absence.

M. le général Farny, membre honoraire, qui avait d'abord accepté de présider la réunion, exprime ses vifs regrets de se trouver empêché au dernier moment.

Ensuite M. le Président prononce l'allocution suivante :

ALLOCUTION

PRONONCÉE

PAR M. CHAROY, Président

Dans la Séance solennelle du 18 Décembre 1903

« Messieurs,

« Il y a trois ans, presque jour pour jour, j'avais déjà l'honneur de vous souhaiter ici la bienvenue. C'était le premier acte de mes

fonctions de président tout nouvellement élu. Aujourd'hui, le même honneur me revient, au moment où je vais quitter ce fauteuil. Ces deux réunions seront assurément le souvenir le plus précieux que me laissera l'exercice de mes fonctions de Président : peut-il y avoir une tâche plus agréable et un devoir plus facile à remplir que de resserrer avec vous les liens d'une aimable confraternité ? Il n'existe entre nous qu'une rivalité de travail et cette émulation ne peut entraîner avec elle aucune amertume, puisque les succès des uns, loin d'exciter la jalousie des autres, sont regardés par tous comme un honneur pour notre République des Lettres.

« Je suis particulièrement heureux d'accueillir ici les représentants autorisés des deux Sociétés qui veulent bien, ce soir, nous rendre visite. Je salue à ma droite celui que le Président de la Société archéologique, dont nous regrettons vivement l'absence forcée, a délégué pour le remplacer, l'érudit bibliophile (1), l'aimable antiquaire, pour tout dire d'un mot, le digne continuateur au Musée historique de Mgr Desnoyers.

« Je salue à ma gauche, avec non moins d'empressement, le très distingué Président de l'Académie de Sainte-Croix, le savant professeur (2) auquel rien de ce qui est *humain* n'est étranger; me permettra-t-il, en anticipant quelque peu sur l'exposé que j'aurai à vous faire tout à l'heure, de le féliciter du magnifique hommage, qu'il a, dans une récente lecture à l'Académie de Sainte-Croix, su rendre à l'illustre fondateur de cette Compagnie, Mgr Dupanloup.

« Notre dernière réunion générale, Messieurs, était toute assombrie, et comme voilée de deuil, par la mort récente du si regretté Mgr Desnoyers, auquel nos trois Sociétés ont successivement consacré des études biographiques des plus intéressantes; j'allais dire aussi des plus touchantes.

« Peu de temps après, nous perdions notre Secrétaire général qui appartenait aussi à la Société archéologique. Travailleur infatigable, aussi instruit que modeste, *M. Guerrier* était l'honneur de nos Compagnies et prenait une large part à leurs travaux. Je ne puis passer sous silence l'œuvre qui suffirait à établir sa réputation d'écrivain et de penseur : la *Vie de*

(1) M. Herluison.
(2) M. l'abbé Lemoine.

Mme Guyon, dans laquelle l'auteur traite avec une compétence égale les questions d'histoire, de théologie et de politique et jusqu'aux intrigues mondaines de la cour de Louis XIV.

« La mémoire de M. Guerrier demeurera entourée parmi nous d'une respectueuse sympathie.

« L'Académie de Sainte-Croix, qui se félicitait à notre dernière réunion de n'avoir aucun nom à inscrire dans la notice nécrologique, a perdu depuis lors d'abord M. Rabelleau, puis M. Johanet. J'ai eu déjà le triste privilège de leur adresser à tous deux le suprême adieu du Barreau orléanais.

« Je rappellerai seulement ici de quelles chaudes sympathies, de quelles sincères amitiés était entouré notre collègue M. Rabelleau : les regrets qu'il a laissés à tous, les larmes que sa mort a fait verser à plusieurs ne sont-ils pas le meilleur éloge que je puisse faire de lui?

« Quant à M. Johanet, sa mémoire a été dignement célébrée parmi vous, Messieurs de l'Académie de Sainte-Croix, dans une remarquable notice de M. J. Séjourné (1). Je ne puis aujourd'hui tenter de refaire devant vous l'éloge funèbre de M. Johanet : la vie d'un tel homme ne peut se résumer en quelques lignes. Ses grandes qualités, l'ampleur de son esprit, la chaleur de sa parole, la légitime influence qu'il exerçait autour de lui et qui était faite de charme au moins autant que d'autorité, tout cela constituait une personnalité puissante dont le souvenir n'est pas près de s'effacer parmi nous.

« Mais revenons aux vivants... Aussi bien, n'est-ce pas très justement que, dans ces réunions de nos trois Sociétés, l'habitude tend à s'établir de présenter un tableau des travaux publiés depuis la réunion précédente. Je ne puis donc mieux faire que de reprendre, au point où elle s'est arrêtée la si intéressante étude que M. le Président de l'Académie de Sainte-Croix (2) vous présentait dans la séance du 18 mars 1902.

« Ce qui m'a frappé tout d'abord, en jetant un premier coup d'œil sur l'ensemble de nos travaux, c'est la diversité même des sujets : n'avons-nous pas traité quelque peu *de omni re scibili?*

« Qui donc disait qu'en notre siècle, la Poésie se meurt?

« A l'Académie de Sainte-Croix, M. Robert Ruzé, avec sa pièce

(1) *M. Arthur Johanet*, académicien de Sainte-Croix.

(2) M. O. Raguenet de Saint-Albin.

intitulée *Le Chemin de la vie*, — chez nous, M. Michau, avec ses *Impressions artistiques*, M. Arqué, avec ses *Sonnets*, nous montrent que le culte de la Muse a encore ses fidèles et que les heureuses inspirations ne leur font point défaut : vous pourrez en juger dans quelques instants par une lecture que M. Michau voudra bien nous faire.

« C'est encore la recherche de la pensée poétique qui domine dans le travail présenté à l'Académie de Sainte-Croix, par M. de Larnage, sur la *Russie et Pouchkine*, et dans les traductions données par M. Monet à notre Société, de plusieurs petits poèmes russes. Il y a toutefois, dans ces travaux, une autre idée qui se révèle par la coïncidence même de cette double étude d'une littérature si différente et si éloignée de la nôtre. Est-ce bien seulement l'affinité poétique entre la Russie et la France, que nos collègues ont voulu nous montrer ? N'ont-ils pas obéi, peut-être sans bien s'en rendre compte, à ce courant de sympathie auquel il m'est bien permis de faire allusion, sans enfreindre la règle de nos statuts, qui nous interdit de parler politique ?

« Dans un domaine voisin de la Poésie, celui de l'Art, l'Académie de Sainte-Croix nous apporte deux études d'une séduisante originalité. La *Grande Industrie moderne* a, avec l'*Esthétique* des rapports, que seul M. Louis Desbois pouvait nous bien faire connaître. *La Musique* a fait aussi son entrée à l'Académie : vous me permettrez, Messieurs, de ne louer ici que la réponse que M. d'Allaines a faite de si aimable et spirituelle façon, au jeune auteur de cette étude, M. Roger Charoy.

« N'est-ce point encore l'œuvre d'un jeune homme, déjà mûri cependant par la réflexion et par l'étude, que M. Louis Rolland présente à l'Académie sous ce titre : *Du droit des gens et de son utilité sociale ?* Espérons que l'auteur arrivera à conquérir à ses généreuses pensées non-seulement les jurisconsultes et les diplomates, mais aussi ceux qui président au gouvernement des peuples.

« Peu à peu, l'Académie de Sainte-Croix pose ainsi les bases de ce qu'elle pourrait justement appeler sa Section de philosophie. C'est ainsi que, dans un travail des plus savants, M. l'abbé Fouqueau disserte sur « *Le Principe de la continuité dans la philosophie.* », et il est, certes, à la louange de l'Académie, que cette critique scientifique des théories de Leibniz ait pu provoquer une contre-partie aussi sérieuse et aussi documentée que la remarquable réponse faite par M. l'abbé Lemoine.

« Nous aussi, Messieurs, nous possédons, dans nos Mémoires, des travaux d'une érudition tellement spéciale que nous éprouvons un grand embarras pour les soumettre à l'appréciation d'un rapporteur. Je veux parler des études de M. Baillet, sur l'*Art égyptien*. Dois-je vous avouer que, reconnaissant notre incompétence, nous en sommes quelque peu réduits à croire M. Baillet sur parole : notre foi n'en est pas, pour cela, moins sincère, et elle trouve, d'ailleurs, sa confirmation dans l'approbation donnée aux appréciations et aux conclusions de notre collègue par les savants allemands, avec lesquels il est en correspondance.

« Deux œuvres, d'un caractère très spécial, ont encore été présentées à notre Société :

« La première par M. Lalbalettrier qui, avec la science du mathématicien et la plume du lettré, a su nous intéresser à une ancienne querelle où, à propos d'écrits apocryphes attribués à Pascal, l'Académie des Sciences a failli compromettre son autorité.

« La seconde, par M. Guillon, dans un très remarquable Mémoire relatif aux eaux du Loiret et du val de la Loire : ce travail, écrit par un ingénieur, n'est point exclusivement scientifique ; me sera-t-il permis de dire qu'on serait plutôt tenté de l'attribuer à un avocat. Il constitue, en effet, le plus habile, le plus séduisant plaidoyer en faveur de notre ville et de notre région, contre l'entreprise usurpatrice rêvée par la Ville de Paris.

« Arrivons enfin à ce qui fait le fond même et comme la trame de nos travaux : je veux parler des études historiques et archéologiques : et ici j'entre dans ce qui est votre domaine particulier, Messieurs de l'Archéologie, et si je n'ai pas parlé de vous jusqu'ici, je vais vous donner maintenant une large revanche.

« L'histoire proprement dite nous présente d'importants travaux.

« A l'Académie de Sainte-Croix, M. Iauch nous parle avec une aimable érudition de *La jeunesse du Père Joseph*, que l'auteur a cherché à rendre quelque peu Orléanais, et qu'il a réussi, en tous cas, à nous rendre sympathique.

« A la même Société, l'*Histoire de l'Abbaye de Micy*, par M. l'abbé Jarossay, constitue un véritable monument pour l'histoire de notre pays; il complète très heureusement, par une

œuvre aussi remarquable par son érudition que par son impartialité, les importantes monographies consacrées antérieurement par l'auteur aux abbayes de Fontaine-Jean et de Ferrières.

« C'est aussi une œuvre de longue haleine et d'un intérêt majeur que le travail présenté à la Société archéologique, sur *les Juges consuls à Orléans*, par M. Breton : il était impossible de faire, avec plus de compétence et d'érudition, l'histoire de la juridiction consulaire dans notre ville.

« Nous savons que la même Société a déjà entendu de très intéressantes lectures faites par M. l'ingénieur Guillon sur son ancien collègue Lecreux et sur les grands travaux publics exécutés, dans notre région, à la fin du XVIIIe siècle ; mais nous devons nous borner à exprimer le désir que cet ouvrage soit promptement livré à la publicité pour la satisfaction de notre légitime curiosité.

« Notre collègue, M Michau, dans son étude à la fois historique et littéraire, sur *Guillaume Guiart et la Branche des Royaux Linguages*, a fait très heureusement revivre ce poète orléanais du XIVe siècle ; notre studieux et zélé collègue nous a aussi communiqué tout récemment le résultat de ses recherches sur les armoiries d'Orléans avec leurs *caillous* ou *cailleux*, improprement qualifiés cœurs de lys : cette publication, avec les planches qui permettront d'en suivre le développement, sera l'un des principaux attraits du prochain volume de nos *Mémoires*.

« Le *Théâtre d'Orléans*, depuis les anciens mystères jusque et au delà de la période révolutionnaire, est raconté avec *humour* par notre collègue M. Huard ; son travail fournit de précieux documents sur un point de notre histoire locale qui n'avait jamais été jusqu'ici spécialement envisagé.

« Enfin, M. Garsonnin, dans son Mémoire sur *les Doléances de l'Ecole de chirurgie en 1789*, nous initie aux susceptibilités qui divisaient alors les médecins et les chirurgiens : c'est encore là un point curieux d'histoire locale, mais ce n'est plus que de l'histoire ancienne puisque, dans son rapport, M. le Dr Marmasse nous assure que les chirurgiens d'aujourd'hui « n'auraient rien « ou presque rien à reprendre dans les doléances de leurs devan« ciers. »

« Il y a deux noms que vous êtes étonnés, sans doute, de ne m'avoir point encore entendu prononcer : je les réservais pour leur donner, à la fin de cette lecture, la place spéciale qu'ils me paraissent mériter.

« Deux hommes, en effet, parmi nous, se consacrent particulièrement à l'étude du passé. L'un ne permet pas à nos bibliothèques de garder un secret de quelque importance ; l'autre ne cesse d'arracher au sol les documents et les souvenirs que les siècles semblaient y avoir enfouis pour jamais. Vous avez déjà nommé *M. Cuissard* et *M. Dumüys.*

« Tous deux, par d'incessantes communications, nous tiennent au courant de toutes les découvertes.

« M. Dumüys a plus spécialement exposé devant la Société archéologique *les découvertes archéologiques du quartier Saint-Marceau*; celles faites, en 1902, à *Férolles* et à *Jargeau*, et surtout l'inscription romaine trouvée, à Orléans, dans les *fouilles de la rue Ducerceau* : la restitution intégrale de cette inscription est encore l'objet, entre les épigraphistes, d'une controverse sur laquelle M. Dumüys nous promet de nous renseigner. Il termine son étude sur ces dernières fouilles par cette trop modeste conclusion :

« *Feci quod potui, facient meliora sequentes.*

« Il se chargera bien, cependant, j'en suis sûr, de compléter lui-même ce que son œuvre pourrait avoir encore d'imparfait.

« M. Cuissard, en dehors d'une curieuse communication sur le poème héroï-comique *le Siège de l'Académie*, nous apporte d'abord deux études très diverses et très finies sur deux personnages orléanais inégalement célèbres :

« Le premier, l'*Abbé Pataud*, dont il est intéressant de suivre la vie agitée à travers les phases émouvantes de la période révolutionnaire à Orléans.

« Le second, *Antoine Petit*, dont la personnalité, si digne cependant d'attirer l'attention, n'avait jamais fait l'objet d'une étude approfondie. Cette lacune a été comblée de main de maître par M. Cuissard. Le savant bienfaisant et quelque peu caustique qu'était Antoine Petit, a maintenant dans nos *Annales* le monument que méritait sa mémoire ; et son image, reproduite ici dans des portraits heureusement retrouvés par M. Arqué, a été également sauvée de l'oubli.

« Enfin, M. Cuissard a terminé, tout récemment, un Mémoire qui a demandé de minutieuses et patientes recherches et fournira, aux travailleurs à venir, une série de documents précieux. Il va

nous donner, dans un instant, lecture de la conclusion de ce travail sur les *Monuments et Antiquités du Loiret*.

« Je devrais vous parler encore de deux de nos Mémoires, l'un de M. Angot, l'autre du Dr Fauchon ; mais j'aime mieux laisser le charme de la nouveauté aux lectures que ces Messieurs vont vous faire. M. Angot nous conduira dans un pays légendaire et merveilleux qu'il a eu l'occasion de bien connaître, *Le Japon*. M. Fauchon nous fera descendre dans une sombre et douloureuse région qu'il continue à étudier complètement et qui constitue le vaste domaine de *La Tuberculose*.

« J'ai cherché, Messieurs, à vous donner quelque idée des œuvres produites par chacune de nos Sociétés, depuis notre dernière réunion générale. L'énumération de leurs principaux travaux a pu vous paraître fastidieuse par sa longueur même ; elle est cependant encore incomplète. La Société archéologique notamment, en dehors de ses Mémoires, cache modestement dans ses *Bulletins* beaucoup de notes et de remarques intéressantes, qui attestent le zèle et la science de leur auteurs, parmi lesquels je dois particulièrement signaler M. l'archiviste Bloch.

« Ce que j'ai voulu, et mon ambition sera satisfaite si j'ai pu y parvenir, c'est vous laisser à tous cette impression que le travail est en honneur parmi nous, qu'il déploie son activité un peu dans toutes les branches du savoir et que nos trois Sociétés forment un centre intellectuel auquel on doit être fier d'appartenir. »

La parole est ensuite donnée à M. Angot, qui initie ses auditeurs aux mœurs et à quelques coutumes de l'intéressant pays du Nippon où il a passé plusieurs années, envoyé en mission par le Gouvernement français.

M. le Dr Fauchon lit un chapitre extrait de son travail sur la *Tuberculose*, petit livre dont la Société a eu la primeur et qui vient d'être distribué aux bibliothèques des écoles de Paris.

A M. Fauchon succède M. Cuissard. Notre honorable collègue ne voulant pas prolonger outre mesure une séance déjà longue, ne lit, au grand regret de ses auditeurs, que les conclusions de son travail sur les *Antiquités du Loiret* ; lecture et conclusions sont applaudies de tous.

La poésie n'est pas moins en honneur que la prose dans notre Société ; aprés chacune des lectures précédentes, M. Michau nous a charmés par ses vers à la facture très riche et aux pensées très vigoureuses. La première pièce avait pour titre : *La Justice et la Vengeance poursuivant le crime*, tableau de Prudhon ; la seconde ; l'*Angelus*, de Millet ; la troisième : *Vers le Lion de Belfort.*

A la fin de ces lectures, M. le Président adresse ses remerciements aux Sociétés invitées et lève la séance à 10 heures.

Le Secrétaire,

A. MAILLARD.

TABLE DU TROISIÈME VOLUME

DE LA TROISIÈME SÉRIE DES MÉMOIRES

Pages.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

NOTE SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Les travaux publiés par la Société comprennent, au 1er janvier 1902, 71 volumes complets divisés en quatre séries.

La première, sous le titre de *Bulletin de la Société des Sciences physiques*, etc., comprend tout ce qu'elle a publié depuis son établissement, en avril 1809, jusqu'aux événements politiques de la fin de 1813, par suite desquels ses réunions ont cessé.

Ce *Bulletin*, dont les exemplaires complets sont rares, se compose de 7 volumes formés de 43 numéros qui ont paru de mois en mois, le premier en juin 1810, et le dernier en décembre 1813. Chaque volume comprend six cahiers. Seul le tome III a de plus un supplément ou un septième numéro, ce qui élève le nombre de pages de ce tome à 304 La pagination du tome IV recommence pour les deux derniers numéros.

Dans la seconde série, dont le premier volume a pour titre : *Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts* et dont le second et les suivants portent celui d'*Annales de la Société Royale*, etc., sont contenus tous les travaux que la Société a mis au jour depuis sa réorganisation, en janvier 1818, jusqu'au 3 mars 1837.

Les *Annales* forment 14 volumes composés chacun de six numéros, dont le premier à paru en juillet 1818. Le premier et le troisième volumes ont chacun une planche, le quatrième en a deux, le sixième une, le septième trois, le neuvième deux, le onzième sept, le douzième neuf, le treizième huit et le quatorzième une.

Le titre du premier volume, qu'on trouve en tête du sixième ou dernier cahier, porte par erreur la date de 1819 : c'est 1818 qu'il faut lire.

La troisième série comprend 10 volumes et s'étend jusqu'à l'année 1852. Les sept premiers volumes de cette série portent le titre de : *Mémoires de la Société Royale*, etc.; les trois derniers sont intitulés : *Mémoires de la Société des Sciences*, etc. De ces dix volumes, le premier renferme cinq planches, le deuxième en a huit, le troisième une, le quatrième trois, le cinquième sept, le sixième deux, le septième une, le huitième trois, le neuvième deux et le dixième sept.

La quatrième série, publiée dans un format un peu plus grand que les trois précédentes et sous le titre de : *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, comprenait au 1er novembre 1900, trente-huit volumes : le premier, commencé au 2 avril 1853, porte la date de 1852; le XXXVIIIe et dernier porte la date de 1900. Cette série est close.

Son premier volume contient sept planches, le second huit, le troisième et le quatrième chacun trois, le cinquième deux, le sixième cinq, le septième dix-sept, le huitième cinq, le neuvième dix-neuf, le dixième sept planches et trois tableaux, le onzième une seule planche, le douzième quatre, le treizième deux, le quatorzième deux aussi, le quinzième et le seizième chacun une seulement, le dix-huitième six, le dix-neuvième huit, le vingtième cinq, le vingt et unième sept, le vingt-deuxième une eau-forte et huit planches, le vingt-troisième une planche de musique, le vingt-quatrième n'en a pas, le vingt-cinquième en a huit, le vingt-sixième une seule, le vingt-septième une seule aussi, le vingt-huitième dix-neuf, le vingt-neuvième n'en a pas, le trentième n'en a qu'une, le trente-troisième en a trois, le trente-quatrième, le trente-cinquième, le trente-sixième, le trente-septième et le trente-huitième n'en ont pas.

Après le tome XV de la 4e série des *Mémoires*, la Société a publié une table générale des matières contenues dans les 46 premiers volumes de la collection de ses travaux.

Une nouvelle table a été insérée dans le tome XXXVII.

A partir du volume publié en 1901, commence la 5e série des *Mémoires*. -- Ce premier tome contient 4 planches.



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

5e Série des Travaux de la Société

TOME QUATRIÈME

73e volume de la collection

ORLÉANS
IMPRIMERIE AUGUSTE GOUT ET Cie
PASSAGE DU LOIRET

1904

LES ARMOIRIES

D'ORLÉANS

Par M. Ch. MICHAU

Séance du 20 Novembre 1903.

M. Parenteau, conservateur du Musée archéologique de Nantes, a publié, en 1871, une brochure où se trouve la description suivante des armoiries d'Orléans : « de gueules à trois tierce-feuilles d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or », et il ajoute :

« Nous avons dit ailleurs et nous ne saurions trop le « répéter qu'on a tort d'altérer les armoiries ; si nous « nous permettons une courte réflexion à propos de « celles d'Orléans, c'est que nous les avons vu défigurer « successivement *plus que celles d'aucune autre* « *ville.* »

En effet, les auteurs, historiens et poètes qui se sont occupés de cette question, ont donné aux pièces de l'écusson d'Orléans les noms les plus divers : « cailloux, tierce-feuilles, cœurs de lis, cailleux de fleurs de lis, annelets, trèfles, montjoie » ; actuellement, ainsi qu'il résulte des lettres patentes de Louis XVIII, ce sont des « cailleux de fleurs de lis ».

En réalité, que sont ces pièces, quelle est leur signification, quelle en est l'origine, et quelles sont les causes

ayant déterminé les changements qui ont été apportés à leur forme ? C'est là le but de ce Mémoire dans lequel sont étudiés les différents travaux faits déjà sur ce sujet. travaux reproduits *in extenso*, comme annexes.

Cette étude se compose de cinq chapitres : *les cailloux*, *les cœurs de lis*, *les tierce-feuilles*, *les cailleux de fleurs de lis*, et le dernier traite des changements apportés successivement à la forme de l'écusson.

Enfin, des planches représentent les armoiries d'Orléans à toutes les époques, depuis le XIVe siècle.

I

LES CAILLOUX

Dans ses *Recherches sur la Ville d'Orléans*, Lottin mentionne à la page 45 du tome Ier, la mort de Gontran, roi d'Orléans, décédé à Châlons, le 28 mars 594.

« Ce roi est le premier qui prit pour ses armes un écu d'azur semé de *cailloux d'or*. Quelques auteurs prétendent que la Ville d'Orléans aura conservé pour ses armes ces cailloux que son roi avait adoptés, lesquels auront été réduits au nombre de *trois* et surmontés de fleurs de lys, lors de la réunion du royaume d'Orléans à la couronne. »

D'autre part, André Favyn, parisien, advocat en la Cour du Parlement, publie, en 1620, le *Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*. On y lit à la page 240 :

« Et ceux d'Orléans dicts de Bourgongne portant l'escu d'azur semé de *cailloux d'or*. Ils portaient en leurs manteaux une bordure de France pour monstrer qu'ils étaient yssus du sang le plus noble du monde. »

Pierre Palliot, dans l'*Indice armorial de Géliot*, advocat au Parlement de Bourgongne, publié en 1609, décrit ainsi les armes des anciens rois d'Orléans, armes qui y sont gravées à la page 41.

« Le royaume de Bourgongne fut joint à celui de France et les quatre fils de Clovis, à sa mort, démembrèrent ce grand état et en firent autant de royaumes; la Bourgongne perdit sa qualité et se fondit dans le royaume d'Orléans qui avait pour armes : d'azur semé de *cailloux d'or.* »

François Le Maire, à la page 147 de son *Histoire d'Orléans*, publiée en 1648, dit :

« Il ne faut pas s'étonner si la Ville d'Orléans. apanage des seconds fils de France ou ducs d'Orléans, porte comme armoiries trois fleurs de lys d'or en champ d'azur et trois cœurs de lys d'argent en champ de gueules; que cependant aucuns disent que ces trois cœurs sont *trois cailloux*, en souvenance de ce que la Ville a été le siège des rois d'Orléans, parce que ces rois portaient l'écu d'azur semé de *cailloux d'or.* »

Symphorien Guyon, auteur d'une *Histoire du Duché et de la Ville d'Orléans*, parue en 1647, écrit dans sa Préface au lecteur :

« Les armoiries d'Orléans *sont trois cailloux* qu'elle a retenus de ses anciens rois, enfants des rois de la première lignée des roys très-chrétiens. Ces cailloux signifient aussi la fermeté de ces peuples en la fidélité et services qu'ils ont toujours rendus à leur prince. »

Et à la page 95 :

« Ces roys portaient en leurs armes avec les fleurs de lys, *trois cailloux d'or* en champ d'azur, peut-être pour donner à entendre *leur fermeté et constance contre leurs ennemis*, d'où je crois que la Ville d'Orléans a toujours retenu les armoiries des trois cailloux. »

Polluche l'aîné, dans une *Dissertation sur les armoiries de la Ville d'Orléans* (manuscrit de la Bibliothèque n° 461 *bis*, tome Ier, page 109), dit au sujet de ce qui précède :

« Rien donc de plus naturel si on admet ces armes (celles des rois d'Orléans), que leurs cailloux aient servi à former celles de la Ville d'Orléans..., mais par malheur ce prétendu écusson des rois d'Orléans est tout à fait imaginaire et de pareilles armes ne sont bonnes que pour ceux qui, sans réfléchir si ce qu'ils disent est vrai ou non, pourvu qu'il favorise leur prévention, font les armoiries presque aussi anciennes que le monde et nous donnent sans hésiter celles des héros de la plus haute antiquité.

« On sait, à n'en point douter, que l'usage des armoiries n'est guère plus ancien que nos premières croisades et que c'est vers le règne de Louis le Jeune qu'elles ont commencé à devenir communes en France. *Avant ce temps-là, tout ce qu'on prend pour armoiries ne sont que des devises, des emblèmes et autres figures symboliques* que les guerriers faisaient représenter sur leurs armes et dans leurs drapeaux. »

Si, en effet, la science héraldique proprement dite n'apparaît qu'à l'époque des croisades, il faut bien pourtant reconnaître que les armoiries n'ont pu être, à ce moment, inventées d'un seul coup et de toutes pièces, qu'elles devaient exister déjà à l'état embryonnaire si l'on veut, et que dès le commencement de la Monarchie, dans les Cours royales ainsi que parmi les anciens chefs de clan qui formèrent ensuite la noblesse créée par Charlemagne, lequel en avait décrété l'hérédité dès l'an 877, ces comtes, barons, ducs de l'Empereur à la barbe florie, devaient posséder des armoiries, sinon telles qu'elles devaient être réglementées, codifiées plus tard, mais tout

au moins des emblèmes, des allégories, des signes distinctifs servant à les faire reconnaître.

A ce sujet, on lit dans la *Grande Encyclopédie* de d'Alembert et de Diderot.

« Il est certain que de temps immémorial, il y a eu, parmi les hommes, des marques symboliques pour se distinguer dans les armées et qu'on en fait des ornements de boucliers et d'enseignes, mais ces marques ont été prises indifféremment pour devises, emblèmes, hiéroglyphes, et ce n'était pas des armoiries comme les nôtres. »

Dans Lottin, ouvrage sur la *Ville d'Orléans*, déjà cité, tome Ier, page 91 :

« Avant la croisade, il n'y avait que les rois, les princes et les seigneurs privilégiés qui avaient des armes particulières, ce qui prouve que l'origine en est antérieure à ces lointaines expéditions. »

Au mot « armoiries » dans le Dictionnaire Larousse :

« L'origine des armoiries doit être recherchée dans les figures emblèmatiques ou simplement ornementales que les guerriers portaient sur leurs boucliers pour se reconnaître dans la mêlée. Cet usage *se continua* pendant le moyen âge, et vers la fin du xiie siècle, on lui voit prendre un caractère fixe, les figurations des écus deviennent héréditaires, les véritables armoiries sont fondées. »

Il serait possible de multiplier ces citations qui, toutes, servent à démontrer que si les anciens rois d'Orléans ne possédaient pas des armoiries régulières, telles qu'elles furent réglementées plus tard, ils pouvaient avoir sur leurs armes un signe distinctif symbolisant « leur fermeté à l'encontre de leurs ennemis (Le Maire) » et que ce signe pouvait être des cailloux, dès lors quand la Ville d'Orléans forma son écusson, l'emblème de ses anciens Rois s'imposa naturellement.

S'il en était autrement, pourquoi cette ville aurait-

elle été prendre des cailloux, de préférence à tout autre signe?

Toujours est-il que, dès 1304, on voit l'écusson communal d'Orléans composé de *cailloux*, figurer avec honneur aux guerres de Flandre. La Ville, pour répondre à la convocation faite par Philippe le Bel dans tout le royaume, à l'effet de prendre la revanche du désastre de Courtray, avait envoyé quatre-vingt-dix hommes d'armes ou « serjants » et l'un d'eux, Guillaume Guiart, fit l'historique de la guerre dans un poème intitulé : *la Branche des Royaux lingnages.*

Le poète, dans les vers 17556 et suivants, donne la description de leurs vêtements :

De la cité d'Orliens sus Loire
Rot ileuc, le jour dont je dis,
Soudoiers quatre vins et dis
Armés de cotes à leurs tailles
Et de bons hauberjons à mailles,
De forz ganz, de coifes serrées
De gorgerètes et d'espées.
Et chascun, ot à sa séance,
L'un arbaleste, l'autre lance,
Et touz vestuz en ces riotes
Sur leur atour de noires cotes,
Dont en l'ost nule si faite;
Car en chascune ot contrefaite
De deus escuz la fourme entière
L'une devant, l'autre derrière.
Li escuz *de gueules estoient* :
Trois chailloz d'argent y séoient.

Or, dans la langue des XIII[e] et XIV[e] siècles, le mot *chailloz* signifie *cailloux*, les armoiries d'Orléans étaient donc alors de *trois cailloux d'argent sur champ de gueules.*

L'*Histoire d'Orléans*, de René Biémont, renferme, à la page 285, le paragraphe suivant :

« Il exista longtemps, dans une salle du Musée, une coulevrine trouvée dans les souterrains de la tour du Beffroy. Le Musée d'artillerie de Paris réclama de notre ville, qui avait été place de guerre durant quinze siècles, les engins de toute nature qui s'étaient illustrés pendant les sièges soutenus par Orléans.

« La municipalité livra sans doute, en même temps, cette coulevrine : « la Pucelle, longue de quinze pieds entre le bourlet et la culasse, portant les armes de la ville avec broderyes de loriés *et semence de cailloux et fleurs de lis*, montée sur son affût et royages ferrés et emboytés d'emboytures de cuivre. »

Dans la description des armoiries observées, en 1514, aux obsèques de la reine Anne de Bretagne, seconde femme de Louis XII, on remarque les armoiries de la Ville d'Orléans désignées *de gueules à trois cailloux d'argent*, parmi celles des villes par lesquelles passa le corps de cette reine. (*Monument de la Monarchie française*, par dom Bernard de Montfaucon, 1732, t. IV, pl. XVIII).

« Le convoi partit de Blois pour Saint-Denis le samedi 4 février, et arriva le même jour à Saint-Dié où l'on chanta l'office des morts et, le lendemain matin, trois grandes messes. On partit le dimanche 5 pour Orléans et l'on s'arrêta à Notre-Dame de Cléry, d'où l'on partit le lundi 6. Le convoi entra dans la Ville d'Orléans, l'évêque en pontifical, les ecclésiastiques et les religieux vinrent accompagner le corps. Les échevins apportèrent un poile de velours et le posèrent sur le corps de la dite dame, avec un grand nombre de torches *armoyées aux armes et blason de la Ville*. (Cent pauvres portaient ces torches). L'office des morts et la grand'messe furent célébrez à l'église cathédrale et, le lendemain, mardi 7 février, le convoi se rendit à Artenay. »

Sur une marque d'imprimeur orléanais, F. Guyard, 1537, les armes de la ville sont appendues à un tronc d'arbre. Ces armes sont composées de trois fleurs de lis et de *trois cailloux de forme ordinaire.*

Dans la « Satyre françoise sur la comparaison de Paris, Rohan, Lyon, Orléans soubz allégories et énigmes par personnages mysticques », au Collège de la Trinité à Lyon, publiée en 1541, on lit les passages suivants concernant la Ville d'Orléans :

Je me fortifie
De gros cailloux et de pierres de taille
Aux gros chiens comme à ceux d'Hyrcanie
Guespes poignant conduisant en bataille.

et plus loin :

Je l'empereur
Aurelian des Goths le conquéreur
Qui ai aussi une victoire anoblie...
Armé suis de cailloux
Comme David de cinq pierres s'arma
Quand le géant Goliath assomma...
Je meslerai parmi leurs barbes crespes
Les éguillons de fines mouches *guespes.*

Citons de nouveau Polluche dans sa *Dissertation* :

« Je vois de plus cette même opinion des « cailloux » établie sous Charles IX alors que Philibert de Marcillé, sieur de Sypierre, gouverneur et lieutenant général du pays d'Orléanois, mourut de la pierre, en 1565, quelque temps après qu'il eut fait démolir leurs fortifications par ordre de la Cour. (Les lettres du roy sont du 15 octobre 1563). Les Orléanais, mécontents de cette démolition, répondirent par une espèce de quolibet que *trois cailloux valaient mieux que six pierres*, faisant allusion au nom de ce gouverneur et au genre de maladie dont il était mort aussi bien qu'*aux armes de la Ville.* »

« Sipierre et la démolition des murailles d'Orléans
sur les armoiries d'Orléans

« Un turbulent, comme un tigre affamé, .
« A si mal fait par sa cruelle rage
« Que le plus bel et excellent ouvrage
« Que le Roy eust, a esté diffamé.
« C'est pour certain une chose bien vile
« De faire un bourg d'une si bonne ville :
« Qu'il garde bien son corps et plus son âme :
« Force de bras rompt bien souvent la rame
« Et le fort mur est miné par le lyerre
« *Troys forts cailloux* romperont bien *six vierres.* »

(*Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XXVIII, page 560.)

« C'est aussi dans ce sentiment, qu'en 1723, l'auteur de la devise de l'Académie de musique d'Orléans fit graver une main qui touchait une lyre dont les sons détachaient d'une montagne voisine trois morceaux de rocher *en forme de cœurs de lis ordinaires* avec ces mots : *et saxa moventur* qui ont rapport au vers d'Horace :

« Movit Amphion lapides canendo. »

L'auteur avait évidemment l'intention de rappeler les *cailloux* de l'écusson car, malgré ce qu'en dit Polluche, il n'est guère logique que l'on puisse détacher des cœurs de lis d'un rocher.

Une semblable allusion avait déjà été faite, en 1586, lorsque la Chambre des Chaussées, Turcies et Levées d'Orléans fit frapper un jeton représentant l'écusson de la ville dont le champ représentait une *hie*, instrument de paveur, au milieu des *trois cailloux*, au-dessus les trois fleurs de lis.

En 1647, un nouveau jeton était frappé, la hie entourée des trois cailloux y était toujours ; il portait en plus à côté les armes du duc d'Orléans.

Pour terminer ce chapitre, citons le Dictionnaire de Girault de Saint-Fargeau qui résout la question de la sorte en donnant satisfaction aux deux courants d'opinion.

« Les armes d'Orléans sont de gueules *à trois cailloux en cœur de lis* d'argent, deux et un. »

De son côté, M. L. Guignard de Butteville, savant héraldiste dont la famille est originaire d'Orléans, auteur d'un *Essai d'Armorial Blésois*, professe cette opinion que les pièces de l'écusson n'ont jamais été des cœurs de lis et sont des *montjoie* (mons Jovis). D'après les dictionnaires, les montjoie sont des amas de *cailloux* ou de pierres servant d'indication sur les chemins, ou rappelant un souvenir de bataille gagnée et désignant les sépultures des chefs tués.

Doit-on, à ce sujet, mentionner le rapprochement suivant sans commentaires? Un endroit élevé, situé à cinq kilomètres au nord d'Orléans, s'appelle la Montjoie. A-t-il existé dans cet endroit de ces amas de cailloux qui lui auraient donné ce nom ?

M. Polluche, dans sa *Dissertation sur les Armoiries d'Orléans*, déjà citée, M. le Président de la Place de Montevray, dans un Mémoire lu, en *1819*, à la Société des Belles-Lettres d'Orléans, et M. Colas de Brouville, dans un manuscrit de la Bibliothèque, avaient déjà traité cette question et tous avaient conclu que les pièces de l'écusson étaient bien originairement des cœurs de lis et non pas des cailloux ; ceux-ci *n'apparaissant officiellement, pour la première fois, qu'en 1514*, et que ce nom de cailloux leur fut attribué par le peuple lorsque l'on incrusta dans le portail des Tourelles, trois gros boulets de pierre rappelant les armes de la ville.

Ne semble-t-il pas que le peuple simpliste leur eût

donné le nom de boulets plutôt que celui de cailloux, s'il n'en avait pas encore été question?

Il convient de faire remarquer que le poème de Guillaume Guiart, écrit en 1304 et imprimé seulement en *1828* sur le seul manuscrit qui existât à la Bibliothèque nationale était dès lors inconnu à ces écrivains; leur conclusion en eût sans doute été modifiée; dans tous les cas elle n'est plus exacte.

Il en est de même, du reste, pour tous les annalistes et poètes orléanais, lesquels, en raison de la même cause, avaient la même conviction; mais, en réalité, il est indéniable que l'écusson primordial d'Orléans était composé de trois cailloux, que cette interprétation fut toujours populaire et que, malgré les opinions les plus diverses, elle reparaît à toutes les époques et se traduit clairement par des dessins, des médailles, etc.

On peut prétendre aussi que les cailloux ne figurent sur aucun blason; or, dans le *Dictionnaire des Figures héraldiques,* de Théodore de Renesse, édité en 1902, on relève, à la page 649 du tome VI, les noms de treize familles ayant des cailloux dans leurs armes.

II

LES CŒURS DE LIS

Comment les cailloux sont-ils devenus des cœurs de lis? A quelle époque eut lieu cette transformation? Existe-t il une ordonnance royale quelconque concernant ce changement d'appellation et l'autorisant? On n'en produit pas d'authentique, et les uns prétendent que Charles VII en fut l'auteur, d'autres Louis XI, d'autres enfin Louis XII; cette diversité d'opinions prouverait à

elle seule que les assertions établies à ce sujet ne reposent sur aucun document sérieux.

M. de la Place de Montevray dit que sous le règne de Philippe le Bel, en 1306, Etienne de Lorris et Macé de Chilly, tous deux bourgeois d'Orléans, étant arbitres d'un procès mû entre le chapitre de Saint-Aignan et des habitants de l'alleu, les pièces dudit procès furent contre-scellées des armes de la Ville « portant trois pièces pareilles aux cœurs de lis actuels » ; or, on sait maintenant qu'à la même époque, en 1304, l'écusson communal était composé de cailloux, les pièces du sceau de la Ville devaient donc être des cailloux.

D'autre part, M. Vergnaud-Romagnési, dans son *Histoire de la ville d'Orléans*, dit, page 389 :

« *Nous avons vu*, dans les Archives de Saint-Aignan, de vieux sceaux qui confirment le dire de Le Maire, d'où il résulterait que les armoiries actuelles *ne sont pas précisément celles dont on scellait les actes en 1400.* »

Cette déclaration prouverait que la forme et le nom des pièces de l'écusson étaient encore les mêmes.

En effet, la dénomination de cœurs de lis ne date guère que du commencement du xve siècle et voici quelle explication on peut en donner :

A cette époque, la France allait disparaître sous l'invasion anglaise, la noble et opiniâtre résistance d'Orléans avait attiré sur elle tous les regards anxieux et, lors de sa délivrance inespérée par cette simple bergère lorraine que le peuple surnomma la Pucelle d'Orléans, il se produisit un sentiment général d'enthousiasme, de reconnaissance, et comme la ville, centre de la résistance, était aussi, par sa situation géographique au centre, au cœur du royaume, lequel avait pour armes les fleurs de lis, on prit l'habitude d'attribuer aux pièces de son écusson le nom *emblématique* de cœurs de lis.

Telle semble devoir être l'explication la plus rationnelle de ce changement ; la confirmation de cette hypothèse se trouve d'ailleurs dans les écrits des écrivains et des poètes.

Symphorien Guyon explique de la sorte le nom de cœur de lis donné à la Ville dans les passages ci-après :

Orléans n'ayant pu être le *chef* de France
Est demeuré *son cœur*, sa vie et sa défense.

il en donne plus loin l'armorial :

Orléans, ville de renom,
De haut prix, de grant excellence,
Eut pour blason *le cœur* de France
De *Louis unzième* de ce nom.

Dans les *Comptes de ville*, liasse 558 (1461-1463), on trouve :

« A Coppin Delf, paintre, pour avoir doré de fin or trois grant fleurs de lis enlevées en escu et le cueur du lys yssant de l'une des dictes fleurs de lis et pour un escripteau estant an dessoubz auquel estoient escript ces vers :

« En moi a pris tant de délis
De France le très noble Roy
Qu'il m'a donné le cueur du lis
Que je porte par bon arroy. »

lesquelles fleurs de lis furent mises sur la porte Bannier, à l'entrée du Roy Louis XI, XXIII s. »

De son côté, M. Polluche cite les vers d'une ballade qui furent faits en 1458, à l'occasion du baptême d'une cloche à laquelle le connétable Arthus de Richemont, depuis duc de Bretagne, avait donné le nom de Cœur de lis.

Orléans suis, du roi Charles, première
Et est mon nom propre le Cœur de lis
Ainsi nommé en l'assemblée plénière
Des trois Etats.
Je porte en ma bannière
Les fleurs de France dont est mon chef jolis
Et au-dessous par moult belle manière
Trois cœurs de lis sur champ de gueules scis
Le noble Roy porter me l'a permis.

et il ajoute :

« On voit, par ce que je viens de dire, que tant le nom que la figure des cœurs de lis *sont plus anciens que l'origine vulgaire des cailloux* dont je ne trouve rien de plus éloigné que sous le règne de Louis XII. »

Cette assertion tombe d'elle-même devant ce que l'on sait maintenant; puis, quelle est donc *cette assemblée plénière des trois Etats* et cette permission donnée par le noble roy *Charles*, en présence des vers précédents attibuant cette permission à *Louis XI* ?

M. Emmanuel de Torquat, dans son ouvrage *Quatre jours dans Orléans*, donne, page 52, la description de l'hôtel des Créneaux :

« Il ne reste que des regrets à donner à la curieuse galerie qui couronnait autrefois l'édifice et aux statues de nos rois qui décoraient les niches. Avec le *cœur ouvert* d'où sortait une branche de lis, a disparu aussi la devise donnée par *Louis XII* à la Ville :

« Hoc vernant lilia corde. »

Vergnaud Romagnési, dans son *Histoire d'Orléans*, dit, page 390 :

« *Louis XII* avait donné à la Ville cette devise : « Hoc vernant lilia corde », qu'on trouve quelquefois disposée en légende autour des armes. »

Pyrrhus d'Anglebermes, dans son *Panégyrique d'Orléans*, dit aussi de son côté :

« Hæc urbs sanctissima, *liliorum præcordia* sinu fovet, nunquam læsa, nunquam excussa, nunquam inversa. »

Ensuite, Raoul Bouthrais, dans son poème *Aurelia :*

Lilia terna gerit, *præcordia terna*que eorum
Stommate quo, immensum quo in lilia prodit amorem
Aurelia, ingentis meruitque hæc symbola regni
Lilia habet, jam deciduo qua marcida flore
Quod laniata etiam servarit lilia ab Anglis.

C'est encore ce qui a donné lieu au distique de Scaliger :

Non potuit magni *caput* esse Aurelia regni
Ergo quod reliquum est *cor*que animusque fuit.

et aussi à ce vers de Germain Audebert, le « Virgile orléanais : »

Cité, qui de la France es la vie et le *cœur,*
O mon pays, je t'aime.

Enregistrons aussi un certain nombre de faits se rattachant à cette appellation nouvelle et recueillis dans les archives communales d'Orléans (Comptes de la Ville) :

Liasse 539. — Années 1401 à 1403 :

« A Etienne Lenormant, paintre, pour avoir peint des panonceaux aux armes ducales, 9 livres 12 sols parisis, pour avoir peint la grande lucarne de la porte Bourgogne aux armes ducales, peint trois anges, peint *les armes de la Ville*, 4 livres 12 sols parisis ».

Liasse 540. — Années 1405 à 1407 :

« Voyage auprès du duc d'Orléans, au sujet de deux escuz qui sont à la porte Bourgogne *aux armes de la Ville*, que Monseigneur le Gouverneur voulait faire abattre

et qu'ils ne le soufferaient point, s'il n'en avait mandement du Duc ou de son Chancelier.

Le Chancelier mande au Gouverneur qu'il savait bien que Monseigneur le Duc les avoient moult agréables et que les armes des bonnes villes de France estoient aux portes au dessous des armes du Roy, nostre Sire et des autres Seigneurs ».

Liasse 654. — Années 1434 à 1436 :

« La ville d'Orléans envoie le hérault *Cœur de lis* porter à Bourges la nouvelle de la prise du comte d'Arundel, devant Gerberoy.

« Le 4 juin 1436, *Cœur de lis* est chargé d'aller à Saint-Denis, au devant du Bastart (Dunois), qui fait son entrée à Orléans, le 7 juillet, aux flambeaux, par la porte Bourgogne.

« A *Fleur de lis*, le jeudi 9 août, pour ce qu'il avait apporté lectres à la Ville, de par Jehanne la Pucelle, 48 sols parisis. (Mme des Armoises. *La fausse Jeanne d'Arc*).

« A *Cueur de lils*, le 18 octobre, pour ung voyage qu'il a fait pour la dicte Ville, par devers la Pucelle, à Arlon, en la Duchié de Lucembourc, et pour porter les lettres qu'il apporta de la dicte Jehanne la Pucelle à Loiches, par devers le roy qui là estoit, auquel voyage il a vacqué XLI jours, c'est à savoir XXXIV jours au voyage de la Pucelle et VII jours à aler devers le Roy et partit le dit Cueur de Lils pour aller par devers la dicte Pucelle, le mardi darrenier jour de juillet et retourna le 11 septembre en suivant. Ainsi sont 34 jours qu'il a demeuré et vacqué à faire le dict voyage. Pour tout ce, VI livres parisis.

On fait boire Cœur de lis dans la chambre de la Ville, le 2 septembre, et il mange des poires et des cerneaux. On lui donne une robe.

Comptes de ville, 1583 :

« A Jehan Gauchier, paintre, pour avoir peint, sur papier, 420 écussons et sur chascun trois cueur de lis pour mettre sur les habits des paouvres malades de la contagion, afin d'être cogneus et pour afficher aulx portes des maisons infectées (peste de 1583), à raison d'ung sol chasque des escussons. »

Notice sur l'église Sainte-Croix. — Henri de Monteyremar :

« Le 18 mai 1621, la reine de France, Anne d'Autriche, jeune épouse du roi Louis XIII, faisait son entrée par la porte du pont. Il lui fut présenté un dais de velours brun cramoisi ayant quatre pentes, où étaient les armoiries de la reine, des devises eslevées en bosse, de broderie de fil d'or sur lequel estait brodé un cœur de lis semé de fleurs de lis et au dedans d'iceluy dais, au milieu une grande fleur de lis semée de cœurs de lis. »

Malgré le changement des cailloux en cœurs de lis, les pièces de l'écusson étaient toujours restées à peu près les mêmes. Cependant, en 1570, parut un écusson où de vrais cœurs de lis étaient figurés et, en 1696, Charles d'Hozier, Garde de l'armorial général de France, fut chargé de dessiner, pour être déposées à la Bibliothèque nationale, les armoiries des villes de France.

D'Hozier, trouvant que la forme des pièces composant les armes d'Orléans ne se rapportait aucunement à l'emblème qu'elle devait représenter, dessina un nouvel écusson, où figurent des cœurs de lys véritables, avec six pétales, pistils et étamines rayonnants. Mais cette tentative ne fut pas suivie et, excepté en 1767, les anciennes armoiries, consistant en trois pièces trilobées avec ou sans pointes, continuèrent à subsister.

Voici la page de l'armorial relative à l'écusson d'Orléans et revêtue des sceaux du Cabinet d'Hozier et de la Bibliothèque nationale :

« Par ordonnance, rendue le 13e du mois de juin de l'an 1698 par MM. les Commissaires généraux du Conseil, députez sur le fait des armoiries.

« Celles de la Ville d'Orléans,

« Telles qu'elles sont ici peintes et figurées après avoir été reçues, ont été enregistrées à l'armorial général dans le registre cotté Orléanais, en conséquence du payement des droits réglés par les Tarif et Arrest du Conseil, du 20e de novembre de l'an 1696, en foi de quoi le présent Brevet a été délivré à Paris, par Nous, Charles d'Hozier, Conseiller du Roi et Garde de l'armorial général de France.

« Signé : D'Hozier. »

Il semble donc résulter de ce qui précède, que les pièces de l'écusson n'ont dû changer de nom que vers 1430; que dans l'engouement de la nouveauté, on s'empressa d'appeler Cœur de lis, le hérault portant les armes de la Ville brodées sur sa poitrine, et que la cloche, baptisée en 1458, reçut le même nom. Cependant, il est à remarquer que le hérault de 1434 à 1436, fut *le seul*, figurant dans les comptes de ville avec ce surnom, et que ses prédécesseurs et successeurs n'y sont inscrits que sous leur nom patronymique ; enfin, que cette nouvelle appellation provienne de l'un des rois cités plus haut ou de l'opinion publique, elle dura peu ; toujours est-il que, sauf les lettrés et les poètes, le peuple continua à ne voir que des cailloux dans les armes d'Orléans.

III

LES TIERCE-FEUILLES

Les tierce-feuilles sont des figures héraldiques que l'Indice armorial de Palliot représente à la page 610. C'est la reproduction exacte des trois pièces de l'écusson d'Orléans, dénommées indistinctement cailloux et cœurs de lis.

Un denier de Pierre de Bourbon, duc de Clermont (*Petrus II, Dux Borbonensis, 1310-1356*), reproduit dans l'Atlas de l'Encyclopédie Roret, pl. VII, n° 385, montre au revers une croix cantonnée de quatre tierce-feuilles.

Et au même atlas, n° 296, se voit un denier de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fils de Jean sans Peur ; l'écusson est composé de deux bandes de tierce-feuilles.

De qui les ducs de Bourbon et de Bourgogne tenaient-ils ces pièces? Et d'autre part, existe-t-il un rapport étroit entre ces tierce-feuilles et les pièces de l'écusson d'Orléans? Quel rapprochement pourrait-on en faire?

On sait que le mariage, en 1272, de Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis, avec Béatrix, fille unique d'Agnès de Bourbon et de Jehan de Bourgogne, ouvrit de hautes destinées à la maison de Bourbon, dont Robert de Clermont devenait le chef; que Pierre Ier, son fils, deuxième duc de Bourbon, naquit en 1310 et mourut en 1356.

Que d'autre part, le 26 novembre 511, Clovis était mort à Paris, laissant quatre fils qui se divisèrent le royaume entre eux et que, par suite du tirage au sort établi, le royaume d'Orléans et de Bourgogne échut à Clodomir.

Peut-on, dès lors, admettre que les rois d'Orléans, fils de Clovis et les ducs de Bourbon, fils de saint Louis,

ont pu avoir les mêmes armes? Toujours est-il qu'il y a là une corrélation singulière et qui mérite d'attirer l'attention. Il faut signaler aussi, qu'en 1424, l'écusson des ducs d'Orléans était surmonté d'une tierce-feuille.

M. Parenteau, conservateur du Musée archéologique de Nantes, dit dans sa *Notice sur un canon de bronze du siège d'Orléans, en 1429*:

« Les armes de cette ville sont de gueules à trois tierce-feuilles d'argent au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or. »

Les pièces des armes d'Orléans furent, en effet, pendant un moment, composées officiellement de tierce-feuilles. Ce fut à la fin de l'Empire.

Le 30 janvier 1811, Napoléon fit changer les anciennes armes d'Orléans, les nouvelles, qui durèrent jusqu'à la Restauration, furent ainsi composées :

« D'un champ mi-parti, à dextre d'azur, à une Jeanne d'Arc en pied et armée, sur un terrain d'argent, à senestre de gueules *à une tierce-feuilles d'argent*, au chef cousu de gueules, à trois abeilles d'or; surmonté d'une couronne murale supportant l'aigle impérial, entouré d'une guirlande de feuilles de laurier. » (Vergnaud-Romagnesi. — *Histoire d'Orléans*, page 390).

IV

LES CAILLEUX DE FLEURS DE LIS

Au retour des Bourbons, des lettres patentes de Louis XVIII, en date du 4 novembre 1815, rétablissent les anciennes armes.

Il convient de citer textuellement ce document, lequel fait autorité maintenant.

« Louis, par la Grâce de Dieu
« Roi de France et de Navarre
« A tous présents et à venir, Salut.

« Voulant donner à Nos fidèles sujets des villes et des communes de Notre Royaume, un témoignage de Notre affection et perpétuer le souvenir que Nous gardons des services que Nos ancêtres ont rendus aux Rois Nos Prédécesseurs, services consacrés par les Armoiries qui furent anciennement accordées auxdites Villes et Communes et dont elles sont l'emblème, Nous avons par notre ordonnance du 26 septembre 1814, autorisé les Villes, Communes et Corporations de Notre Royaume à reprendre leurs anciennes armoiries, à la charge de se pourvoir à cet effet par devant Notre Commission du Sceau; Nous réservant d'en accorder à celles des Villes, Communes et Corporations qui n'en auraient pas obtenu de Nous et de nos prédécesseurs : et par Notre autre ordonnance du 26 décembre suivant, Nous avons divisé en trois classes, les Villes, Communes et Corporations.

« En conséquence, le Baron Crignon Desormeaux, Maire de Notre bonne Ville d'Orléans, Département du Loiret, autorisé à cet effet par délibération du Conseil municipal, en date du 12 août 1814, s'est retiré par devant Notre Garde des Sceaux, Ministre Secrétaire d'Etat au Département de la Justice, lequel a fait vérifier en sa présence par Notre Commission du Sceau que le Conseil municipal de la dite Ville d'Orléans a émis le vœu d'obtenir de Notre Grâce, des Lettres patentes portant concession des armoiries suivantes et qui sont de gueule à trois *cailleux* de fleurs de lis en argent au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or, lesquelles lui avaient été *accordées par les Rois, Nos Illustres Prédécesseurs.*

« Et sur la présentation qui Nous a été faite de l'Avis de Notre Commission du Sceau et des Conclusions de Notre Commissaire faisant près d'elle les fonctions de Ministère Public, Nous avons par ces présentes signé de Notre main, autorisé et autorisons Notre bonne Ville d'Orléans à porter les armoiries ci-dessus énoncées, telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes.

« Mandons à Nos Amés et féaux Conseillers en Notre Cour Royale d'Orléans de publier et enregistrer les Présentes, car tel est Notre bon plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Notre Garde des Sceaux y a fait apposer par Nos ordres, Notre grand Sceau en présence de Notre Commission du Sceau.

« Donné à Paris le quatrième jour de novembre de l'an de grâce mil huit cent quinze et de Notre Règne le vingt-unième.

« Louis.
« Par le Roi :
« *Le Garde des Sceaux de France,*
« Barbé-Marbois.

« Vu au Sceau :
« *Le Garde des Sceaux de France,*
« Barbé-Marbois. »

D'après cette pièce, la seule authentique, signée et scellée, déposée à l'hôtel de ville d'Orléans, les armes *qui furent accordées par les rois* à notre ville, sont de gueules à trois *cailleux* de fleurs de lis ; cette affirmation très significative n'établit-elle pas que les *cœurs de lis* ne furent qu'un emblème et non point de véritables armes ?

Quoi qu'il en soit, les *cailleux* figurés aux lettres patentes ont la forme de tierce-feuilles allongées et ne représentent aucunement des caïeux ou tubercules. Un seul des écussons reproduits pourrait en donner la figuration exacte, c'est celui portant le n° 8, daté de 1583.

V

CHANGEMENTS APPORTÉS SUCCESSIVEMENT A LA FORME DES PIÈCES COMPOSANT LES ARMOIRIES D'ORLÉANS D'APRÈS DES ÉCUSSONS RECUEILLIS A TOUTES LES ÉPOQUES.

A l'origine, les cailloux dits de forme ordinaire présentaient une figure imprécise, irrégulière, laquelle se modi-

fia et se régularisa au commencement du XVe siècle en formant des groupes de « trois cailloux ronds » assemblés deux et un, assez semblables à la figure héraldique dite « tierce-feuilles. »

Plus tard, ces pièces quittant la forme ronde s'allongèrent en pointes et prirent un relief se divisant en trois coupeaux, puis les pointes s'accentuèrent de plus en plus et devinrent de véritables feuilles de lierre avec ou sans nervures, mais ces derniers écussons ainsi que d'autres présentant des figures diverses, s'écartent entièrement du type primordial et ne peuvent être classés que comme armoiries de fantaisie.

La forme particulière des cœurs de lis et se rapportant exactement à cet emblème apparut seulement à la fin du XVIe siècle, d'abord en 1570, avec trois pétales contournés, puis en 1698, avec six pétales rayonnants et, en 1767, avec trois pétales dressés, mais ce ne furent que des exceptions et les tierce-feuilles allongées en trois coupeaux ont été généralement reproduites depuis le XVe siècle, telles à peu près qu'elles existent actuellement et qu'elles furent annexées sous le nom de cailleux de fleurs de lis aux lettres patentes de Louis XVIII.

La réunion de ces divers écussons est intéressante à produire, car elle permet de suivre leur transformation successive à travers les âges. On y peut remarquer toutefois que des formes différentes se rencontrent aux mêmes dates, mais cela n'infirme pas la règle générale qui est celle-ci : d'abord les cailloux de forme ordinaire, puis les cailloux en tierce-feuilles rondes et enfin en tierce-feuilles allongées (armes actuelles).

Ces écussons, reproduits au moyen de calques, pour plus de fidélité, sont joints à cette étude comme pièces justificatives.

DÉSIGNATION DES ÉCUSSONS RECUEILLIS

CAILLOUX DE FORME ORDINAIRE

Fig. 1. — Armes des anciens rois d'Orléans. (*Indice armorial de Pierre Palliot*, publié en 1609, p. 41).

Fig. 2. — Ecusson d'Orléans, d'après le poème de *Guillaume Guiart*, écrit en 1304. Vers 17.568 et suivants.

Fig. 3. — Armes de la Ville en 1514 aux obsèques de la Reine Anne de Bretagne (*Monument de la Monarchie française* 1732. T. IV, pl. XVIII).

Fig. 4. — Marque d'imprimeur orléanais, François Guyard en 1537. (Armes d'Orléans avec trois cailloux).

Fig. 5. — Jeton de la Chambre des Chaussées, Turcies et Levées d'Orléans. (Armes en 1587 avec une hie, instrument de paveur au milieu des trois cailloux).

Fig. 6. — Même jeton en 1647. (Armes du duc d'Orléans et armes de la Ville avec la hie).

Fig. 7. — Devise de l'Académie de musique 1723. (La lyre d'Orphée détachant des cailloux d'une montagne).

Fig. 8. — Ecusson d'Orléans (fleurs de lys et cailloux 1583).

« Coustumes des Duché, Bailliage, Prevosté d'Orléans et ressorts d'iceux mises et rédigées par escrit en présence des gens des trois Etats des dits Duché, Bailliage et Prévosté par Messire Achille de Harlay, premier Président, Viole et Nicolas Perrot, Conseillers du Roy en sa Court de Parlement et Commissaires par lui ordonnez ».

« A Orléans, chez Saturnin Hotot, imprimeur juré de la dite Ville et Université, demeurant en la rue de l'Escrivainerie, à l'enseigne de la Bible d'or, M.C.LXXXIII ».

Fig. 9. — Armes d'Orléans, trois cailloux.

CAILLOUX FORME TIERCE-FEUILLES RONDES

Fig. 10. — Tierce-feuilles. Figure héraldique. *Indice Armorial de Palliot*, page 610.

Fig. 11. — Denier de Pierre de Bourbon, duc de Clermont, 1310-1356. Croix cantonnée de 4 tierce-feuilles. (*Atlas Roret*, pl. VII, n° 385.)

Fig. 12. — Jeton de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, 1396-1467. Bandes semées de tierce-feuilles. (*Atlas Rorel*, n° 296.)

Fig. 13. — Armes des Ducs d'Orléans, 1424, surmontées d'une tierce-feuilles. (*Manuscrit Colas de Brouville, Bibliothèque* n° 51.

Fig. 14. — Les Coustumes des Balliage et Prévosté d'Orléans et ressors d'iceux. Lesquelles d'ancienneté ont été vulgâment appelées « Les Coustumes de Loüy », pour ce q Loüy est une des chastellenies dudit bailliage où elles furent lors rédigées par escript, 18 septembre 1509.

Armes d'Orléans, 3 tierce-feuilles.

Fig. 15. — Profil de la Ville ducalle et épiscopale d'Orléans, jadis Capitalle du royaume du mesme nom, fin du XVIe siècle. (*Plan avec armes aux tierce-feuilles.*)

Fig. 16. — Coustumes des Duché, Bailliage, Prévosté d'Orléans et ressorts d'iceux, à Orléans chez Fabian Hotot, imprimeur ordinaire du Roy, 1609.

Fig. 17. — Règlement des statuts que Monseigneur Fils de France, Frère unique du Roi, Duc d'Orléans, a ordonné estre dressé pour l'établissement, ordre, police et direction d'un Hôpital général en la Ville d'Orléans.

(Orléans, chez François Rouzeau, imprimeur ordinaire du Roy et de la Ville, 1685).

Fig. 18. — Statuts et règlements pour la Communauté des marchands bouchers de la Ville, Fauxbourgs et Banlieue d'Orléans, registrez en Parlement.

(Orléans, chez Charles Jacob, imprimeur et libraire, rue Bourgogne, près la Boucherie de Saint-Germain, 1744).

Fig. 19. — Commission de colporteur et afficheur de la Chambre royale et syndicale d'Orléans, 10 octobre 1779. (Signé Jacob, syndic; Massot, adjoint.)

Fig. 20. — Timbre à l'extraordinaire de la Généralité d'Orléans, apposé sur les actes notariés, XVIIIe siècle.

CAILLOUX FORME INTERMÉDIAIRE

Fig. 21. — Plan et profil au naturel de la Ville d'Orléans à très noble Messire Nicolas du Jos, chanoine en l'église royale de Saint-Agnan :

« Monsieur,

« Comme votre présence est un digne ornement à cette Ville, je vous supplie aussi que Votre Nom serve de lustre à son image que vous offre celui qui est votre obéissant serviteur G. Hotot, 1640. »

Fig. 22. — Plan d'Orléans en 1643. (Promenades à travers la France et l'Étranger). Dressé pour l'instruction et la commodité tant des Français que des étrangers. Dédié à Monseigneur le Comte de Schesuvic et Holstein.

(Imprimé à Paris et vendu chez Olivier Devarennes, rue Saint-Jacques, au Vase d'or).

CAILLOUX FORME TIERCE-FEUILLES ALLONGÉES

Fig. 23. — Pilastre de l'ancien Hôtel des Creneaux, XVIe siècle.
Fig. 24. — Fragment d'encorbellement découvert dans un mur (maison Brissard). Nouveaux marchés, XVIe siècle.
Fig. 25. — Armes d'Orléans sur une coulevrine du siège d'Orléans de 1429. (Musée de Nantes.)
Fig. 26. — Armes d'Orléans. Soubassement du Monument en l'honneur de la Pucelle élevé sur le pont en 1571. D'après une estampe gravée par Léonard Gaultier.
Fig. 27. — Blason de la Ville d'Orléans, gravé au bas d'une planche, représentant Jeanne d'Arc, 1606.
Fig. 28. — Règlement pour l'exercice de la justice de la police de la Ville d'Orléans. (Orléans, par François Rouzeau et Gilles Hotot, Imprimeurs ordinaires du Roi et de la Ville, M.DC.LVII).
Fig. 29. — Armes de l'Université d'Orléans.

(Chez L.-F. Couret de Villeneuve, imprimeur du Roy, de Monseigneur l'Evêque et de l'Université, M.DCC.XLV).

Fig. 30. — Armes d'Orléans sous l'Empire, 1811.
Fig. 31. — Armes d'Orléans sous la Restauration, 1815. (Ecusson actuel.)
Fig. 32. — La Ville, Cité et Université d'Orléans. (Plan d'Orléans de Rancurel, XVIe siècle.)

CŒURS DE LIS

Fig. 33. — Plan d'Orléans de Hoghenberg, 1570. *Aurelia Franciæ civitas ad Ligerí flu. sita.* (Théâtre des Cités du Monde.)
Fig. 34. — Armes d'Orléans. Cabinet Ch. d'Hozier, 1698. (Bibliothèque nationale.)
Fig. 35. — Capitation de la Ville, Fauxbourgs et Franchises d'Orléans, année 1767.

ÉCUSSONS DIVERS

Fig. 36. — Armes d'Orléans. Jeton de Nicolas Briot, 1608. (3 annelets.)
Fig. 37. — Médaille des Maires et Echevins d'Orléans sous Louis XIII, 1643. (3 annelets.)
Fig. 38. — Essai de Tarif de pain bis blanc et jaunet dressé par nous François de Paule le Rebours, chevalier, seigneur de Chaussy, et de la Fontaine, Conseiller du Roy, Prévôt d'Orléans, en exécution des arrêts des 20 août 1680 et 14 juin 1681.
(Orléans, chez la veuve de François Boyer et la veuve de Pierre Rouzeau, Imprimeurs du Roy et de la Ville, M.DCC.IX, feuilles de lierre).
Fig. 39. — Procès-verbal de la Députation de la Ville d'Orléans à Domrémy la Pucelle, le 10 septembre 1820.
(De l'imprimerie de Rouzeau-Montaut, rue Royale, 88, feuilles de lierre).

VI

CONCLUSION

Maintenant pour résumer cette question qui a son importance, tant au point de vue héraldique que pour la Ville d'Orléans, il faut rappeler d'abord que le plus ancien document, connu, daté de 1304, indique comme armes de la Ville « trois cailloux d'argent sur champ de gueules ».

Que si plus tard on dénomme ces pièces « cœurs de lis » sans qu'aucune pièce authentique puisse être invoquée à l'appui (les témoignages fournis étant d'ailleurs contradictoires) ce ne fut qu'un emblème donné à la Ville par l'opinion publique principalement en raison de sa situation géographique au centre, au cœur du royaume des lis, et que néanmoins le nom primitif de cailloux se perpétue et reparaît à chaque époque.

Enfin, que d'après les dernières lettres patentes de Louis XVIII, le cœur de lis a disparu ; à cette allégorie qui avait au moins le mérite d'une signification particulière ont succédé « des cailleux de fleurs de lis », image qui ne signifie rien et qui devrait représenter des tubercules.

D'autres dénominations sont encore données à ces pièces.

M. Mater, conservateur du Musée de Bourges, y voit des « trèfles », bien que, d'après la science héraldique, les trèfles diffèrent des tierce-feuilles en ce qu'ils ont un appendice.

M. Parenteau, conservateur du Musée de Nantes, dit que ce sont des tierce-feuilles et que, primitivement, ces pièces devaient être des annelets.

M. Guignard de Butteville déclare que ce sont des montjoie.

Toutes ces opinions sont respectables et reposent sur des bases raisonnées, mais leur divergence semble démontrer qu'il y aurait nécessité de déterminer d'une manière précise et définitive la composition de l'écusson d'Orléans et, d'après tout ce qui précède, ne paraîtrait-il pas rationnel d'admettre que ces armoiries peuvent être tout simplement considérées comme étant formées « des cailloux », *emblème* de ses anciens rois, surmontés des

« fleurs de lis », armes de ses anciens ducs, ou encore des armes de l'écusson royal concédées par un des rois des XIVe ou XVe siècle ?

Cette solution ne pourrait-elle pas rallier tous les esprits ?

Telle semblerait devoir être la conclusion de ces recherches dans lesquelles ont été impartialement reproduits les arguments favorables ou contraires à cette thèse.

L'auteur cependant la soumet à l'appréciation éclairée de ceux qui, par suite de la production de documents nouveaux, pourraient être conduits à soutenir une autre opinion. La lumière sort souvent de la discussion et il ne faut jamais la méconnaître.

Dans ce cas, cette étude ne serait qu'une simple pierre apportée à l'édifice dont tous les autres matériaux figurent aux annexes :

I. — *Dissertation*, de Polluche.
II. — *Dissertation*, de M. de la Place de Montevray.
III. — *Les armoiries d'Orléans*, Vergnaud-Romagnési.
IV. — *Les armoiries d'Orléans*, de Buzonnière.
V. — *Les armoiries d'Orléans*, Parenteau.

Le dossier de cette question se trouve de la sorte actuellement et absolument complet.

ÉCUSSONS D'ORLÉANS

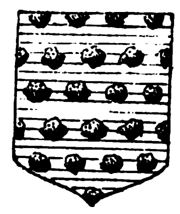


Fig. 1
Armes des Rois d'Orléans
Palliot
« Indice armorial, » p. 41
Manuscrit Colas de Brouville.
(Bibliothèque d'Orléans.)



Fig. 2
Ecusson d'Orléans en 1304
d'après la branche
des Royaux-Lingnages.

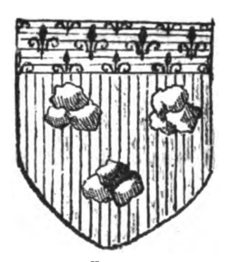


Fig. 3
Armes d'Orléans
aux obsèques d'Anne de Bretagne
MDXIV.
« Monument de la Monarchie française, »
par Dom Bernard de Montfaucon, 1732,
t. IV, pl. XVIII.



Fig. 4
Marque de F. Guyard
imprimeur à Orléans
1537.

CAILLOUX DE FORME ORDINAIRE



Fig. 5
Jeton de la Chambre
des Chaussées, Turcies
et Levées d'Orléans
1586.



Fig. 6
Jeton de la Chambre
des Chaussées, Turcies et Levées
d'Orléans
1647.



Fig. 7
Devise de l'Académie de musique d'Orléans
1723.

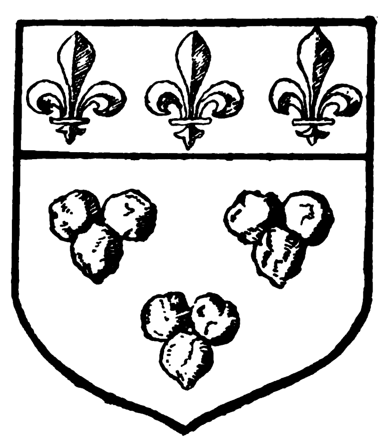


Fig. 8
A Orléans
chez Saturny Hottot, imprimeur juré de la
dite Ville et Université, demeurant en la rué
de l'Escrivainerie, à l'enseigne de la Bible d'Or
MDLXXXIII.

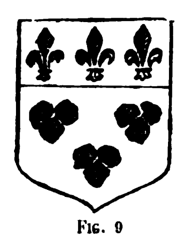


Fig. 9

CAILLOUX

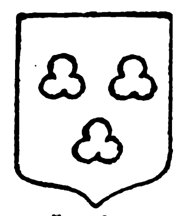


Fig. 10
Tierce-feuilles
« Indice armorial » de Palliot,
page 610.



Fig. 11
Denier de Pierre de Bourbon, duc de Clermont
Petrus II, dux Borbonensis
1310-1356.
« Encyclopédie Roret. » Atlas, pl. VII, n° 385.



Fig. 12
Jeton de Philippe le Bon
Duc de Bourgogne
1396-1467.
« Encyclopédie Roret. » Atlas, n° 296.



Fig. 13
Armes des Ducs
d'Orléans
1424.

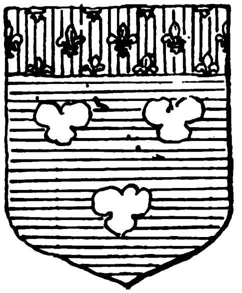


Fig. 15
Profil de la ville ducalle et épiscopale
d'Orléans, jadis capitalle du royaume
du mesme nom
(Fin du xvi° siècle.)

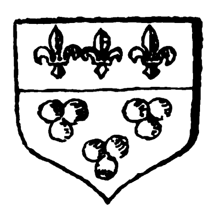


Fig. 16
Coustumes des duché, bailliage
prévosté d'Orléans et ressorts d'iceux.
A Orléans
par Fabian Hotot
imprimeur ordinaire du Roy
MDCIX.

CAILLOUX FORME TIERCE-FEUILLES RONDES

TIERCE-FEUILLES UN ET DEUX

(Voir figure 13.)



¶ Les coustumes des balliage et preuosté dorleans et ressors diceulx Lesquelles danciennete ont esté vulgamement appellees les coustumes de Lorry pource q̃ Lorry est vne des chastellenies dudict balliage ou elles furent lors redigees par escript.

18 Septembre 1509.

Fig. 14



Fig. 17
Règlement des Statuts que
Monseigneur, Fils de France, frère unique
du Roi, Duc d'Orléans a ordonné estre
dressé pour l'establissement, ordre, police
et direction d'un Hopital général
en la Ville d'Orléans.
A Orléans
chez François Rouzeau, imprimeur
ordinaire du Roy et de la Ville
MDCLXXV.



Fig. 18
Statuts et Règlements
pour la communauté
des marchands bouchers
de la ville fauxbourgs et
banlieüe d'Orléans
registrez en Parlement.
Orléans, chez Charles Jacob
imprimeur et libraire, rue Bourgogne,
près la boucherie de Saint-Germain
MDCCXLIV.

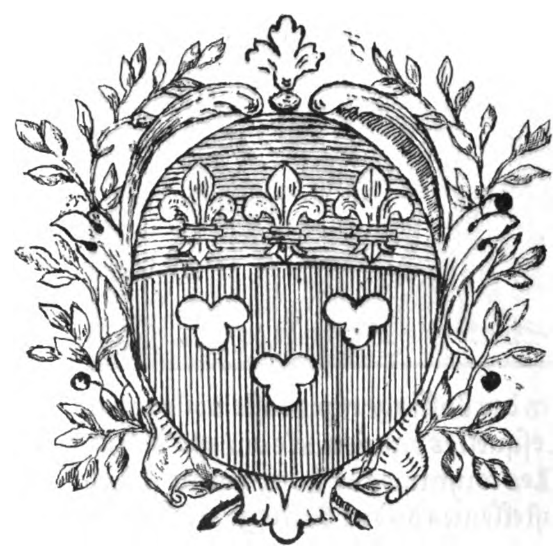


Fig. 19
Commission de colporteur et afficheur
de la Chambre royale et syndicale
des Libraires et Imprimeurs d'Orléans
Le dix octobre mil sept cent soixante dix-neuf
Signé Jacob syndic, Massot adjoint.

Fig. 20
Timbre à l'extraordinaire
de la généralité d'Orléans
apposé sur les actes notariés
XVIIIe siècle.

CAILLOUX FORME TIERCE-FEUILLES RONDES



Fig. 21
Plan et profil au naturel de la Ville d'Orléans
A
Très noble
Messire Nicolas du Fos
Chanoine en l'Église Royale de Saint-Agnan d'Orléans

Monsieur,

Comme votre présence est un digne ornement à cette ville, je vous supplie aussi que votre nom serve de lustre a son image que vous offre celui qui est

Votre obéissant serviteur, G. Hotot
1640.

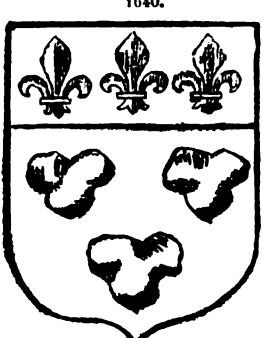


Fig. 22
Plan d'Orléans en 1643
Promenades à travers la France et l'étranger
(Dressé pour l'instruction et la commodité tant des Français que des étrangers)
Dédié à Monseigneur le Comte de Schesuvic et Holstein
Imprimé à Paris et vendu chez Olivier Devarennes
rue Saint-Jacques « Au Vase d'Or. »

CAILLOUX DE FORME TRILOBÉE

Allant devenir anguleuse
TRANSITION

Fig. 23
Pilastre de l'ancien Hôtel des Créneaux
xvie siècle.

CAILLOUX

FORME TIERCE-FEUILLES

ALLONGÉES

Avec relief à trois coupeaux

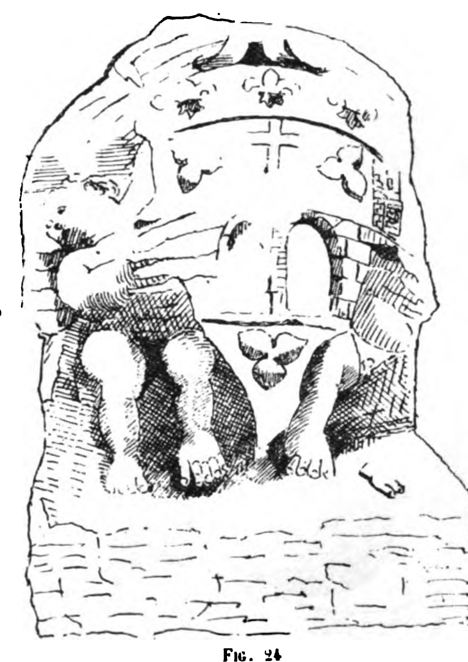


Fig. 24
Encorbellement découvert dans un mur (Maison Brissard)
Nouveaux marchés
xvie siècle.



Fig. 25
Armes d'Orléans
sur un canon en bronze du siège de 1429
Musée de Nantes.



Fig. 26
Armes d'Orléans
au soubassement du monument
en l'honneur de la Pucelle
élevé sur le Pont, en 1571
D'après une estampe gravée
par Léonard Gaultier.



Fig. 27
Blason de la Ville d'Orléans
gravé au bas d'une planche représentant
Jeanne d'Arc (1606).



Fig. 28
Règlement pour l'exercice
de la justice de la police
de la Ville d'Orléans

A Orléans
par François Rouzeau et Gilles Hotot
Imprimeurs ordinaires du Roy et de la Ville
MDCLVII.

CAILLOUX FORME TIERCE-FEUILLES ALLONGÉES

Avec relief à trois coupeaux



Fig. 29
Armes de l'Université d'Orléans
A Orléans chez L.-F. Couret de Villeneuve, imprimeur du Roy
de Monseigneur l'Évêque et de l'Université
M.DCC.XLV.

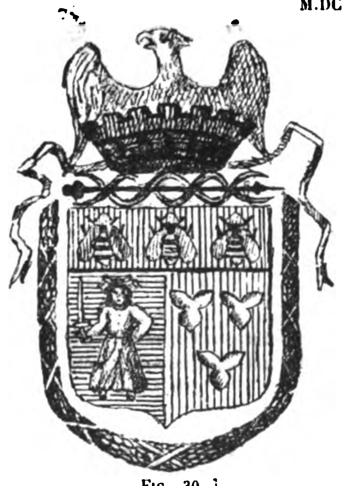


Fig. 30
Armes d'Orléans sous l'Empire
1811.



Fig. 31
Armes d'Orléans sous la Restauration
1815
Écusson actuel

TIERCE-FEUILLES ALLONGÉES — CAIEUX DE FLEURS DE LIS



Fig. 32.
Plan d'Orléans, de Rancurel
xvie siècle.

CAILLOUX TIERCE-FEUILLES ALLONGÉES



Fig. 33
Aureliæ Franciæ civi
tas ad Ligeri flu : sita
Théâtre des Cités du Monde
(Plan d'Orléans de Hoyhenberg
1570

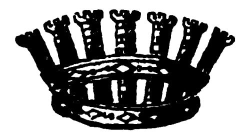




Fig. 34
Armes d'Orléans
Cabinet Ch. d'Hozier
1698
(Bibliothèque nationale).



Fig. 35
Capitation de la Ville
Fauxbourgs et Franchises
d'Orléans
Année 1767

CŒURS DE LYS

ÉCUSSONS DIVERS

ANNELETS

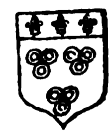


Fig. 36
Armes d'Orléans
gravées sur un jeton
de Nicolas Briot, en 1608.



Fig. 37
Médaille des Maires
et Échevins d'Orléans
sous Louis XIII
1610-1643

FEUILLES DE LIERRE

Essai de tarif
du pain bis, blanc et jaunet dressé
par nous François de Paule le Rebours,
Chevalier, Seigneur de Chaussy
et de la Fontaine, Conseiller du Roy,
Prévôt d'Orléans :
en exécution des arrêts des 20 août 1680
et 14 juin 1681



Fig. 38
A Orléans
chez la veuve de François Boyer
et la veuve de Pierre Rouzeau
imprimeurs du Roy et de la Ville
MDCCIX.



Fig. 39
Procès-verbal
de la Députation de la Ville
d'Orléans à Domremy la Pucelle
le 10 septembre 1820
De l'imprimerie de Rouzeau-Montaut
rue Royale, 88.

ANNEXES

I

DISSERTATION SUR LES ARMES DE LA VILLE D'ORLÉANS

Par POLLUCHE L'AINÉ, 1752

(Manuscrit de la Bibliothèque, 461 *bis*, tome 1er, page 109)

Les armes de la Ville se blasonnent de gueules à *trois cœurs de lis d'argent*, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or ou de France, ce qui est la même chose. Quelques-uns ont nommé *cailloux* ces cœurs de lis, c'est leur sentiment que je me propose d'examiner, le peu de ressemblance qu'ont ces pièces soit avec des lis de jardin, soit avec les fleurs de lis des armoiries, soit enfin avec les cailloux ordinaires, conduit naturellement à cette discussion. François Le Maire et avec lui tous ceux qui ont travaillé à l'*Histoire d'Orléans* semblent balancer sur le parti qu'il faut prendre, ils rapportent également les raisons qui peuvent faire valoir l'une et l'autre dénomination et si ce qu'ils disent pour appuyer que ce sont des cailloux était aussi certain qu'ils se l'imaginent, la question serait bientôt décidée. Voici en partie sur quoi ils se fondent.

Favyn, dans son *Théâtre de chevalerie*, et Palliot, dans son *Indice armorial*, nous ont donné les armes de nos anciens rois d'Orléans que le dernier a fait graver et qui sont d'azur semé de *cailloux d'or et de forme ordinaire*. Rien donc de plus naturel si on admet ces armes, que leurs cailloux aient servi à former celles de la Ville d'Orléans en mettant quelque différence dans les émaux pour distinguer, en quelque sorte, les armes des souverains d'avec celles de leur ville capitale... mais par malheur ce prétendu écusson des rois d'Orléans est tout à fait imaginaire et de pareilles armes ne sont bonnes que pour ceux qui sans réfléchir si ce qu'ils disent est vrai ou

non, pourvu qu'il favorise leur prévention, font les armoiries presque aussi anciennes que le monde et nous donnent sans hésiter celles des héros de la plus haute antiquité. On sait, a n'en point douter, que l'usage des armoiries n'est guère plus ancien que nos premières croisades et que ce n'est que vers le règne de Louis le Jeune qu'elles ont commencé à devenir communes en France. Avant ce temps-là, tout ce qu'on prend pour armoiries ne sont que des devises, des emblèmes et autres figures symboliques que les guerriers faisaient représenter sur leurs armes et dans leurs drapeaux.

Il y a une seconde opinion sur l'origine des cailloux que nos auteurs n'ont pas connue et qui les fait beaucoup plus modernes; elle a été avancée par Hector Desfriches, chirurgien à Orléans, dans ses observations sur l'*Histoire d'Orléans*, de Le Maire, peu après qu'il eut publié la première édition in-4°, en 1645, et qui se trouvent manuscrites dans plusieurs cabinets. Dans cet ouvrage qui contient d'ailleurs plusieurs particularités curieuses et intéressantes sur notre histoire, on lit : « En même temps que Louis XI donna pour armoiries et blason, à la dite ville, les trois fleurs de lis et les trois cœurs de lis comme se voit en l'inscription du tymbre du gros horloge, en ce même temps on appliqua contre le portail des tourelles du bout du pont au dehors six gros cailloux ronds, trois de chaque côté dont il reste encore une partie, qui étaient des boulets que les Anglais lançaient dans cette ville avec leurs engins et perriers et la populace d'alors confondit ces trois cailloux avec les trois cœurs de lis pour la similitude de leur situation. »

Notre chirurgien a trop écouté la populace d'alors et les deux propositions qu'il avance sont également fausses : 1° la Ville d'Orléans avait des armoiries bien avant Louis XI et non seulement sous le règne de Charles VI où nous voyons, qu'en 1404, les procureurs de la Ville eurent un procès contre le gouverneur qui voulait faire abattre deux écussons aux armes de la Ville qu'ils avaient fait placer sur l'ancienne Porte Bourgogne, mais même dès celui de Philippe le Bel sous lequel on trouve des lettres de Etienne de Lorris et de Macé

de Chilly, bourgeois d'Orléans, arbitres nommés en un procès entre le chapitre de Saint-Aignan de la même ville et les habitants du lieu de l'alleu de l'an 1306, auxquelles lettres est attaché le sceau du dernier à un lien et pour contre-scel les armes de la Ville à trois pièces, toutes pareilles aux cœurs de lis d'aujourd'hui au chef de France ancien semé de fleurs de lis ; 2° les mêmes pièces du champ étaient nommées cœurs de lis avant le règne de Louis XI, et Desfriches nous en fournit lui-même la preuve contre lui en citant les vers d'une ballade qui furent faits lorsque, sous le règne de Charles VII, on fondit, en 1453, le tymbre du gros horloge qu'on posa depuis, en 1458, sur une tour de l'ancienne clôture et que cet auteur et nos historiens ont pris mal à propos pour l'inscription qu'on lisait autrefois sur ce premier tymbre et qu'on y fait parler :

Orléans suis, du Roi Charles, première
Et c'est mon nom propre, le Cœur de lis
Ainsi nommée en l'assemblée plénière
Des trois Etats
... je porte en ma bannière
Les fleurs de France dont est mon chef jolis
Et au-dessous par moult belle manière
Trois cœurs de lis sur champ de gueules scis
Le noble Roi porter me l'a permis.

On voit, par ce que je viens de dire, que tant le nom que la figure des cœurs de lis sont plus anciens que l'origine vulgaire des cailloux dont je ne trouve rien de plus éloigné que sous le règne de Louis XII, dans la description des armoiries qui furent observées aux obsèques de la reine Anne de Bretagne, seconde femme de ce prince, tirée d'un manuscrit du temps, auquel sont jointes les mignatures qui les représentent. On voit, parmi les armoiries des villes par lesquelles passa le corps de cette princesse, pour aller de Blois à Paris, l'écusson de la Ville d'Orléans de gueules à trois cailloux d'argent et de forme des cailloux ordinaires et à peu près tels que ceux que Palliot a donnés aux rois d'Orléans, sinon qu'ils sont à trois coupeaux. Je vois de plus cette même opinion

des cailloux établie sous Charles IX, alors que Philibert de Marcillé, sieur de Sypierre, gouverneur et lieutenant général du pays d'Orléanois, mourut de la pierre en 1565, quelque temps après qu'il eut fait démolir les fortifications de la ville par ordre de la Cour (les lettres du Roy pour la démolition des fortifications sont du 12 octobre 1563) ; les Orléannois, mécontents de cette démolition, répondirent par une espèce de quolibet « que trois cailloux valaient mieux que six pierres », faisant allusion au nom de leur gouverneur et au genre de maladie dont il était mort, aussi bien qu'aux armes de la Ville.

C'est dans ce sentiment, qu'en 1723, l'auteur de la *Devise de l'Académie de musique d'Orléans* fit graver une main qui touchait une lyre dont les sons détachaient d'une montagne voisine trois morceaux de roches en forme de cœurs de lis ordinaires avec ces mots *et saxa moventur*, qui ont rapport au vers d'Horace :

Movit Amphion lapides canendo.

Je reviens aux cœurs de lis ; ces pièces, comme je l'ai déjà dit, ne ressemblent en aucune manière ni aux lys des jardins, ni aux fleurs de lis dont on aurait même coupé les extrémités, mais elles se sont appelées toujours cœurs de lis par tout autre que par le peuple ; de là ces allusions fréquentes dans les panégyriques de notre Ville et qui en justifient la dénomination.

Lilia terna gerit *præcordia terna*que eorum
Stemmate quo, immensum quo in lilia prodit amorem
Aurelia ingentis meruitque hæc symbola regni
Lilia habet, jam deciduo quæ marcida flore
Quod laniata etiam servarit lilia ab Anglis.

dit Boûthrais dans son poème d'*Aurelia*. Pyrrhus d'Anglebermes a la même pensée dans un discours qu'il prononça, en 1517, à la louange de la Ville :

« Hæc urbs sanctissima « liliorum præcordia » sinu fovet, « nunquam læsa, nunquam excussa, nunquam inversa. »

enfin tout le monde connaît ces deux vers de Jules Scaliger :

> Non potuit magni *caput* esse Aurelia regni,
> Ergo quod reliquum est *cor*que animusque fuit.

qui semblent expliquer un bas-relief qu'on voit au-dessus de la porte de l'hôtel de ville, qui représente deux génies ouvrant un cœur au milieu duquel est une fleur de lis. J'ai longtemps cru que ces cœurs de lis n'étaient autre chose que ce qu'on appelle *tierce-feuille* en terme de blason, c'est précisément la même figure, à la différence que la tierce-feuille, par rapport aux cœurs de lis, est renversée, ou bien que c'étaient des fleurons qu'on voit sur les monnayes de nos roys depuis saint Louis jusqu'au roy Jean et même au-delà, terminer si souvent les croix et les angles des cartouches ou semés dans le champ de ces pièces et on les a longtemps confondus avec les fleurs de lis mais, en y regardant de plus près, il est certain que ces cœurs de lis sont des boutons ou extrémités des pistils de la fleur de lys des jardins qu'on a nommés cœur de lis à cause de leur situation dans le centre et au cœur de la fleur.

Il ne me reste plus qu'un mot à dire sur la situation des cœurs de lis dans l'écusson, quoique régulièrement ils y doivent être posés la pointe en bas, on ne laisse pas de les trouver quelquefois à contre-sens, c'est-à-dire la pointe en haut, tels qu'ils sont gravés à la fin de la rédaction de notre coutume imprimée, ou qu'il paraît, en 1509, et à la tête d'un recueil d'ordonnances de police de l'an 1581, mais ces irrégularités ne font rien à la règle et sont plutôt des marques de l'ignorance du graveur que d'un usage suivi.

J'observerai enfin, et c'est ma dernière remarque, qu'à un acte qui concerne le lambel d'Orléans, daté de l'an 1424, est attaché un sceau portant les armes du Duché d'Orléans, de France au lambel de trois pièces, dont l'une est surmontée d'un gros cœur de lis qui le couvre et lui sert de timbre (1).

(1) Un manuscrit de la Bibliothèque, n° 51, intitulé : *Mémoires sur les Armoiries de la Ville d'Orléans*, par M. Colas de Brouville, 1789, n'est que la copie littérale de la Dissertation qui précède.

II

DISSERTATION SUR LES ARMOIRIES DE LA VILLE D'ORLÉANS

par M. le Président DE LA PLACE DE MONTEVRAY

(Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. Année 1819, page 81.)

La Ville d'Orléans s'est toujours enorgueillie de la possession de ses armoiries, témoignage mémorable de son ancien et constant dévouement à la monarchie française dont elle fut, dès son origine, une des principales cités et dont elle eut la gloire d'être, en 1429, le dernier boulevard.

On peut donc juger combien fut vif le déplaisir qu'elle éprouva lorsque, sous l'usurpateur, elle se vit contrainte à dénaturer les pièces honorables de son écu pour en remplacer une partie par les signes odieux d'une domination dont elle supportait si impatiemment le joug (1). Aussi son premier besoin, dès qu'elle vit luire le beau jour de la Restauration, fut de solliciter la faveur de reprendre des armoiries dont il lui sembla que ses habitants s'étaient montrés plus dignes encore par leur conduite loyale et pure au cours de nos derniers troubles politiques. Ce vœu, favorablement accueilli, fut réalisé par lettres patentes du roi du 4 novembre 1815, enregistrées à la Cour d'Orléans le 3 juillet 1817, qui restituent à la Ville ses armoiries telles qu'elle les avait possédées dans les temps les plus reculés.

Le modèle figuré en marge de ces lettres patentes est parfaitement conforme à tout ce que les anciens types nous offrent de plus régulier. Mais on ignore quels motifs ont

(1) Les armoiries imposées à la Ville d'Orléans par les lettres patentes de Buonaparte, du mois de novembre 1811, qui n'ont pas été soumises à la formalité de l'enregistrement de la Cour, étaient de champ mi-parti, à dextre d'azur, à une Jeanne d'Arc en pied et armée, sur un terrain d'argent, à senestre de gueules, à une tierce-feuille d'argent, au chef cousu de gueules, à trois abeilles d'or; l'écu surmonté d'une couronne murale d'où sortait l'aigle impérial de cette époque.

déterminé le changement de dénomination des trois pièces placées au champ de l'écu, connues jadis sous le nom de « cœurs de lis », improprement appelées dans les temps modernes « cailloux » ; on cherche vainement pourquoi elles se trouvent en ce moment transformées en « caïeux de fleurs de lys ».

Cette innovation, que rien ne nous semble justifier, nous a fait concevoir l'idée de nous livrer, sur les armoiries d'Orléans, à quelques recherches dont nous soumettons le résultat à l'examen des personnes qui s'occupent de nos antiquités, et à celui des citoyens zélés auxquels l'administration de notre Ville est confiée. C'est à ces derniers surtout qu'il appartient d'apprécier nos observations et, si elles leur paraissent susceptibles d'être prises en considération, de solliciter de l'autorité supérieure, la faculté de rétablir dans la description de nos armoiries une dénomination qui, par cela même qu'elle appartient aux temps les plus rapprochés de leur origine, doit être regardée comme la plus exacte (1).

Les anciennes armoiries d'Orléans sont de gueules, à trois cœurs de lis d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or ou de France.

On sait que l'origine des armoiries ne remonte guère plus haut que le XIIe siècle, époque de la première croisade et qu'elles n'ont même commencé à devenir communes en France que sous le règne de Louis le Jeune, dans le siècle suivant.

Quelques auteurs ont écrit, les uns que c'était à Charles VII, les autres que c'était à Louis XI que la Ville d'Orléans était redevable de la concession de ses armoiries. C'est une double erreur, notre Ville en avait une possession bien antérieure.

(1) Le laborieux et savant Daniel POLLUCHE, qui avait recueilli sur l'histoire de l'Orléanais des matériaux si précieux et préparé de si utiles travaux, avait rédigé *sur les Armes de la Ville d'Orléans* une *Dissertation* qui, restée manuscrite et déposée avec les autres écrits qui formaient son immense collection, dans les Archives du Palais-Royal, a probablement éprouvé le sort de tant de compositions intéressantes que le vandalisme révolutionnaire a fait disparaître.

Sous Philippe le Bel, Etienne de Lorris et Macé de Chilly, bourgeois d'Orléans, furent nommés arbitres d'un procès mû entre le chapitre de Saint-Aignan et les habitants d'un lieu appelé *Lallun*. Macé de Chilly apposa son sceau aux lettres expédiées à cet effet et les contrescella des armes de la Ville portant trois pièces pareilles aux « cœurs de lis » actuels.

Pendant le règne de Charles VI, les procureurs de la Ville eurent à soutenir un procès contre le Gouverneur qui voulait faire disparaître de l'ancienne porte Bourgogne où on les avait placés deux écussons aux armes de la Ville blasonnées de la même manière qu'elles le sont aujourd'hui.

Ainsi il est constant que la Ville d'Orléans a possédé les armoiries qui lui sont restituées dès que leur usage fut introduit en France.

Mais quelques difficultés sont élevées sur la nature des trois pièces qui en forment le fond ; sont-elles trois « cœurs de lys ou trois cailloux ? » Cette question a été controversée entre nos historiens.

Ceux qui ont adopté l'opinion des cailloux s'appuient sur l'autorité de Favin et de Palliot qui donnent pour armes anciennes aux rois d'Orléans, dits de Bourgogne, *trois* cailloux de forme ordinaire, *semés* en champ d'azur et en leur manteau une bordure de France aux lys d'or, pour montrer l'origine dont ils étaient issus. Partant de là, quelques-uns de nos annalistes trouvent assez naturel que la Ville ait adopté les armes des rois par lesquels elle fut quelque temps gouvernée ; mais cette conjecture tombe nécessairement lorsqu'il est reconnu que l'écusson attribué à nos Rois d'Orléans, par Favin et Palliot, est absolument imaginaire et que les armoiries régulières sont bien loin de vouloir prétendre à une origine aussi éloignée.

Les pièces dont il s'agit sont appelées dans nos anciens monuments « cœurs de lis, liliorum præcordia » et ce n'est que dans des temps plus modernes qu'elles se trouvent quelquefois désignées sous le nom de cailloux. Cette nouvelle dénomination se rencontre, pour la première fois, dans la description des cérémonies observées en 1514, aux obsèques

4

de la reine Anne de Bretagne, seconde femme de Louis XII, princesse si aimée que suivant Brantôme « tout le peuple de France ne se put saouler de la pleurer ». Au nombre des armoiries des villes par lesquelles passa le corps de cette reine transférée de Blois à Paris, on remarque celles de la Ville d'Orléans désignées de « gueules à trois cailloux d'argent, de forme ordinaire » et à peu près semblables à celles attribuées par Palliot aux rois d'Orléans. C'est aussi à cette dénomination de « cailloux » depuis quelque temps introduite dans le langage vulgaire, qu'il faut attribuer ce mauvais jeu de mots que plusieurs historiens de notre province n'ont pas dédaigné de nous conserver. Philibert de Marcilly, sieur de Sypierre, gouverneur d'Orléans, mourut de la pierre en 1565. Il avait, pendant son administration, fait démolir les fortifications de la ville et mécontenté par là les Orléanais qui crurent s'en venger sur sa mémoire en disant que « trois cailloux valaient mieux que six pierres ». Pitoyable allusion au nom du gouverneur, au genre de maladie dont il mourut, et aux armes de la Ville.

La forme, peut-être un peu trop indéterminée des trois pièces qui forment le fond des armoiries de la Ville d'Orléans, la manière plus ou moins régulière ou défectueuse dont elles étaient figurées par les artistes, surtout dans des siècles où les arts de la peinture et de la gravure étaient encore à leur enfance, ont pu donner lieu à l'erreur qui a fait transformer, dans le langage vulgaire en « cailloux » les véritables « cœurs de lis ». Mais dans les écussons, même anciens, faits avec quelque soin, un examen attentif laissera facilement apercevoir que ces pièces ne sont ni des « cailloux », ni des « fleurs de lis tronqués », ni des « lys des jardins », encore moins des « caïeux » de ces mêmes lis, dont l'idée jusqu'à nos jours, ne s'était offerte à personne, et dont, d'ailleurs, rien ne les rapproche par la forme ; mais qu'elles sont les stigmates, boutons ou extrémités du pistil du lis des champs, auxquels leur situation dans le centre de la fleur a fait donner la dénomination de *cœur de lis*.

Hector Desfriches, notre compatriote, écrivain du

XVIIe siècle à qui l'on doit des *Observations* manuscrites fort curieuses sur l'*Histoire d'Orléans*, de Le Maire, assigne une origine, sinon vraisemblable, au moins assez ingénieuse à l'usage qui s'était introduit de désigner, sous le nom de cailloux, les pièces des armoiries de la Ville d'Orléans, connues auparavant sous celui de cœur de lis.

Selon lui, sous le règne de Louis XI (auquel il attribue à tort la concession d'armoiries que notre Ville possédait déjà depuis plusieurs siècles) on avait appliqué à chacun des côtés du portail des Tourelles, à l'extrémité de l'ancien pont « trois gros cailloux ronds » qui étaient des boulets que lors du siège de 1429, les Anglais avaient lancés contre la ville avec leurs perriers et le peuple confondit à cause de leur forme et de leur situation, ces trois « cailloux » avec les trois « cœurs de lis » qui se trouvaient placés dans l'écusson de la même manière que les cailloux l'étaient sur ces portes.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la dénomination de cailloux donnée à ces pièces de nos armoiries était inconnue dans les temps anciens où elles ont été constamment qualifiées cœurs de lis.

Nous en citerons pour preuve ces vers du XVe siècle. faits à l'occasion de la cloche du gros horloge de la Ville d'Orléans fondue en 1453 et posée en 1459 sur la tour de l'ancien hôtel de ville, aujourd'hui Palais de Justice et qui reçut du connétable Arthus de Richemont, depuis duc de Bretagne, le nom de « cœur de lis ».

Voici ces vers, tels qu'ils nous ont été conservés par le Maire :

Orléans suis, du Roi Charles, première
Et est mon nom propre, le Cœur de lis,
Ainsi nommée en l'assemblée plénière
Des trois États. . . . .
. . . . . je porte en ma bannière
Les fleurs de France dont est mon chef jolis
Et au-dessous par moult belle manière
Trois cœurs de lis sur champ de gueules scis
Le noble Roi porter me l'a permis.

Ce furent ces pièces honorables de nos armoiries qui inspirèrent à Louis XII, encore duc d'Orléans, l'idée du touchant emblème placé au-dessus de la porte du même hôtel de ville, du côté de la rue Sainte-Catherine ou de l'Aiguillerie. Deux anges soutiennent un cœur ouvert, du milieu duquel sort une fleur de lis et, au bas, cette devise composée par le Duc lui-même, témoignage honorable de son opinion sur les habitants de la capitale de son apanage :

Hoc vernant lilia corde.

C'est aussi aux cœurs de lis de nos armoiries que fait allusion cet illustre professeur de notre Université, Pyrrhus d'Anglebermes qui disait, dans son Panégyrique de notre cité imprimé en 1517.

« Hæc urbs sanctissima, *liliorum præcordia*, sinu fovet, nunquam læsa, nunquam excussa, nunquam inversa. »

C'est parce que les fleurs de lis forment le fond des armoiries d'Orléans, que cent ans plus tard, Raoul Bouthrais écrivait dans son poème intitulé *Aurelia* :

Lilia terna gerit, prœcordia ternaque eorum
Stemmate quo, immensum quo in lilia prodit amorem
Aurelia, ingentis meruitque hæc symbola regni,
Lilia habet, jam deciduo quæ marcida flore
Quod laniata etiam servarit lilia ab Anglis.

C'est enfin ce qui a donné lieu au joli distique si connu de Scaliger (de l'Escale) :

Non potuit magni caput esse Aurelia regni,
Ergo quod reliquum est corque animusque fuit.

Fière d'avoir reconquis des armoiries, symbole de son antique fidélité, la Ville d'Orléans s'efforcera par son inviolable attachement à la personne de ses rois, aux principes constitutifs de la monarchie et au dogme sacré de la légimité, de mériter dans tous les temps l'application de la phrase charmante que nous avons citée; de cette phrase qui, sortie il y a trois cents ans de la plume d'un des hommes qui ont le plus illustré la magistrature et les lettres dans notre Patrie,

doit rester éternellement gravée dans la mémoire de ses habitants, parce que, lorsqu'il l'écrivit, d'Anglebermes, s'emparant du passé comme d'un gage de l'avenir, eut le grand mérite de peindre, d'un seul trait, les Orléanais de son âge, des siècles qui l'avaient précédé, et de ceux qui devaient le suivre.

III

LES ARMOIRIES DE LA VILLE D'ORLÉANS

Par VERGNAUD-ROMAGNÉSI

Histoire de la Ville d'Orléans, 1830

Les armoiries d'Orléans suivant Le Maire étaient primitivement écartelées de trois fleurs de lis d'or en champ d'azur et trois cœurs de lys d'argent en champ de gueules. Celles qui leur succédèrent, et que la Ville avait encore en 1789, étaient à trois cœurs de lis d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or ou de France. Elles avaient pour support en dernier lieu une Jeanne d'Arc armée à dextre et l'Abondance à sénestre. Elles étaient crénelées et surmontées de drapeaux au milieu desquels se trouvait une épée antique soutenant sur sa pointe une cotte d'armes.

Louis XII avait donné à la Ville cette devise :

Hoc vernant lilia corde,

qu'on trouve quelquefois disposée en légende autour des armes. En 1811, l'empereur Napoléon donna principalement aux diverses bonnes villes des armoiries. Celles d'Orléans avaient été composées assez ingénieusement d'un champ miparti à dextre d'azur, à une Jeanne d'Arc en pied et armée, sur un terrain d'argent, à sénestre de gueules à une tiercefeuille d'argent, au chef cousu de gueules à trois abeilles d'or surmonté d'une couronne murale d'où sortait l'aigle impérial. Elles étaient sans support et entourées d'une guirlande de feuilles de laurier.

En 1815, par lettres patentes du 4 novembre, le roi affecta de nouveau à la Ville d'Orléans ses anciennes armoiries qui

sont aujourd'hui les mêmes qu'en 1789, excepté qu'elles ne sont surmontées que d'une simple couronne murale et seulement entourées de deux branches de laurier.

Divers auteurs ont longuement disserté sur l'origine de nos armoiries, sur la forme et le nom affectés aux cœurs de lis, aussi appelés cailloux, sans avoir écrit rien de bien concluant. Nous donnerons donc les opinions qui nous ont paru les plus vraisemblables. C'est sous le XIIe siècle, époque de la première croisade que les armoiries furent d'abord employées; dans le siècle suivant et sous Louis le Jeune, elles devinrent d'un usage presque général.

La Ville d'Orléans eut des armes presque dès l'origine car un seigneur de Chilly nommé Macé et celui de Lorris appelé Etienne, tous deux bourgeois d'Orléans et choisis pour arbitres dans un procès survenu entre le chapitre de Saint-Aignan et les habitants du hameau de Lallun, près Janville, apposèrent leur sceau à leur décision et le contrescellèrent des armes de la Ville, portant trois pièces assez pareilles aux cœurs de lis.

Sous Charles VI, les procureurs de la Ville soutinrent un procès contre le gouverneur de la Ville qui voulait faire disparaître de l'ancienne porte Bourgogne deux écussons aux armes de la Ville portant des fleurs de lis d'or et des cœurs de lis d'argent. On a vu que les formes et les couleurs données par Le Maire aux armoiries primitives ne sont pas conformes à celles que nous avons décrites comme existant en 1789 et à celles qui sont adoptées aujourd'hui. Il est à croire qu'il ne se sera pas trompé sur un objet regardé alors comme très important et dont il s'est occupé spécialement.

D'ailleurs, nous avons vu dans les archives de Saint-Aignan, de vieux sceaux qui confirment son dire, d'où il résulterait que les armoiries actuelles ne sont pas précisément celles dont on scellait les actes en 1400. Ce fait ajoute encore aux preuves que longtemps avant Charles VII et Louis XI, Orléans possédait des armes et par conséquent que c'est à tort qu'on a prétendu que ces rois les avaient données à notre Ville, à moins qu'ils n'en eussent modifié ou changé la forme, ce qui ne

pourrait être que conjecturé. Quant aux cœurs de lis, c'est la dénomination constante qu'ont donnée à cette pièce les plus anciens auteurs ; elle se trouvait consignée dans l'inscription de la cloche de ville fondue en 1453 et elle est appelée constamment en latin « liliorum præcordia ».

Le nom de cailloux se trouve employé lors des obsèques de la reine Anne de Bretagne, femme de Louis XII, en 1514, dans la description des armoiries des villes où son corps passa lorsqu'il fut transféré de Blois à Paris. Mais ces cœurs de lis, tels qu'on les voit dans nos plus anciennes comme dans nos plus récentes armoiries, ne ressemblent pas plus à des oignons de lis, à des caïeux de lis, à des stigmates de ces fleurs que les fleurs de lis elles-mêmes ne ressemblent à de véritables fleurs de lis, soit des jardins, soit des champs ; tout est ici de convention, et il est facile de croire avec Hector Desfriches, que le nom de cailloux était venu de six cailloux lancés par les Anglais contre la Ville en 1429 et placés trois par trois au-dessus de la porte du pont. Les habitants les confondirent avec les armoiries de la Ville, et de là serait venue cette erreur bien pardonnable, puisque lui-même en réfutant Le Maire, en commet une plus grave, en affirmant que ce fut Louis XI qui donna des armes à la Ville d'Orléans.

IV

LES ARMOIRIES D'ORLÉANS

par M. DE BUZONNIÈRE

Histoire architecturale de la Ville d'Orléans, 1847. — T. Ier, page 130.

On voit dans les armoiries de la Ville d'Orléans trois pièces nommées suivant les auteurs et les époques « cœurs de lis, caïeux ou cailloux ». Les lettres patentes du 4 novembre 1815 qui restituent à Orléans ses armoiries les indiquent sous la dénomination de « cayeux de fleurs de lis ».

En fait, soit que les armes de la Ville lui aient été concédées par Charles VII ou par Louis IX (*sic*), elles étaient, dans l'origine de gueules à trois cœurs de lis d'argent, au chef cousu d'azur, chargées de trois fleurs de lis d'or ou de France.

A une époque impossible à préciser, mais certainement circonscrite dans la dernière moitié du xve siècle, on fit des réparations importantes au Fort des Tourelles. Alors pour figurer la partie essentielle des armes de la Ville, on incrusta dans la muraille et on disposa par trois, triangulairement comme le sont les stigmates des lis, neuf boulets de pierre lancés à l'époque du siège par les bombardes anglaises. Les habitants voyant les cœurs de lis représentés par des pierres ou cailloux leur donnèrent un nom conforme à leur apparence. Bientôt l'erreur passa jusque dans la forme : des peintres, des sculpteurs ignorants représentèrent les cœurs de lis sous la forme de cailloux presque ronds, juxtaposés et laissant entre eux l'espace triangulaire qui se trouve entre les circonférences de trois cercles contigus. Il est à désirer que ce quiproquo ne se produise plus à l'avenir.

Il faut rendre aux pièces des armes de la Ville, non seulement leur dénomination, mais aussi leur forme première, et les cœurs ou stigmates de lis devront, comme dans la nature, se composer de trois lobes ovales rayonnants et complètement joints ensemble par une de leurs extrémités.

V

UN CANON DE BRONZE AU SIÈGE D'ORLÉANS

par F. Parenteau

Conservateur du Musée archéologique de Nantes

Cette pièce a été trouvée en 1873, dans les fossés du château de Tiffauges, résidence favorite au xve siècle de Gilles de Raiz, et l'on sait le rôle important joué par lui, à l'époque la plus glorieuse de sa vie, au siège d'Orléans.

Cette pièce porte gravée le monogramme L B; au-dessus est l'écusson de la Ville d'Orléans.

Les armes de cette ville sont « de gueules à trois tiercefeuilles d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or. »

Nous avons dit ailleurs et nous ne saurions trop le répéter, qu'on a tort d'altérer les armoiries; si nous nous permettons

une courte réflexion à propos des armoiries d'Orléans, *c'est que nous les avons vu défigurer successivement plus que celles d'aucune autre ville.*

Après avoir offert « trois groupes de cercles » rapprochés les uns des autres, elles devinrent des « trèfles » auxquels on ne craignit pas même d'ajouter des « feuilles », enfin on n'a plus eu sous les yeux que trois « lobes aigus » rayonnant d'un centre ; on a même été jusqu'à y voir des « cailloux ! » Cependant, si l'on eût conservé la forme des cercles primitifs, on aurait pu rapprocher ce signe héraldique de celui de Châlon et de Mâcon et se demander si les rapports héraldiques évidents entre les villes les plus affectionnées par le roi de Bourgogne (et d'Orléans), n'invitaient pas à chercher quelques significations symboliques indiquant l'union du royaume d'Orléans avec les deux grandes fractions du royaume de Bourgogne qui devinrent à l'époque du démembrement de l'empire carlovingien les royaumes de Bourgogne transjurane et cisjurane, ou bien encore toute autre combinaison politique analogue. L'importance donnée à Autun à une disposition semblable de trois serpents disposés en cercles et à laquelle on attribue une origine religieuse serait peut-être un nouveau jalon dans les recherches à faire.

Le problème de l'origine des armoiries d'Orléans n'est pas difficile à résoudre. Châlon-sur-Saône porte d'azur à trois « annelets » ou cercles d'or ; Mâcon, de gueules à trois « cercles d'argent » ; Autun, de gueules à trois serpents d'argent disposés en « cercles », et enfin Orléans, sur un jeton de Nicolas Briot *frappé en 1608,* de gueules à « neuf cercles d'or », disposés par trois. Les cercles de la Bourgogne et de l'Orléanais, les croisettes et les annelets de l'Aquitaine ne sont autres que les débris des O cruciformes des noms d'Eudes de France et d'Othon de Bourgogne, légendes immobilisées sur les monnaies et reportées plus tard sur les sceaux à l'état de types incompris. C'est surtout au XIIIe siècle que ces transformations s'opérèrent, lors de la création des armoiries des fiefs et des communes.

OUVRAGES CONSULTÉS

LOTTIN, *Recherches sur la ville d'Orléans*, 1836.

André FAVIN, *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, 1620.

Pierre PALLIOT, *Indice armorial de Géliot*, 1609.

François LE MAIRE, *Histoire d'Orléans*, 1648.

Symphorien GUYON, *Histoire du Duché et de la Ville d'Orléans*, 1647.

POLLUCHE l'aîné, *Manuscrit de la Bibliothèque*, nº 461 *bis*, 1752.

D'ALEMBERT, DIDEROT, *Encyclopédie*.

Guillaume GUIART, *La Branche des Royaux lingnages*, 1304.

René BIÉMONT, *Histoire d'Orléans*, 1880.

Dom Bernard DE MONTFAUCON, *Monument de la Monarchie française*.

SATYRE FRANÇOISE, *Lyon*, 1541.

Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, année 1819.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI, *Histoire de la Ville d'Orléans*, 1830.

COMPTES DE VILLE, *Archives municipales*.

Emmanuel DE TORQUAT, *Quatre jours dans Orléans*, 1845.

Henri DE MONTEYREMARD, *Notice sur l'église Sainte-Croix*, 1865.

Ch. D'HOZIER, *Armorial*. (Bibliothèque nationale).

PARENTEAU, *Notice sur un canon du siège d'Orléans, en 1429*.

RORET, *Encyclopédie. — Atlas*.

TRAVERSICO, *Armorial de France*.

Théodore DE RENESSE, *Dictionnaire des figures héraldiques*, 1902.

LAROUSSE, Nouveau dictionnaire illustré.

Girault DE SAINT-FARGEAU, Dictionnaire.

DE BUZONNIÈRE, *Histoire architecturale de la Ville d'Orléans*, 1549.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. XXVIII, page 560.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. A. HUARD.

Séance du 20 novembre 1903

Le sujet traité par M. Michau, bien que très intéressant, n'est pas de ceux où l'imagination peut déployer librement ses ailes. Sous ce rapport, il est peut-être un peu aride, je dirais même pierreux, si j'osais, puisqu'il y est question de cailloux. Je me hâte d'ajouter, pour éviter toute équivoque, que les cailloux sont d'or et d'argent, qu'ils constituent l'élément principal des armoiries d'Orléans et n'ont aucun rapport avec ceux que fabriquent les cantonniers sur les chemins de grande et moyenne communication.

Aussi, doit-on féliciter l'auteur d'avoir su rendre ce sujet très agréable à lire, grâce à de curieuses citations et aux nombreuses planches qui le complètent, véritables merveilles de calque des divers écussons d'Orléans et il nous a ainsi prouvé que, chez lui, le littérateur était doublé d'un artiste.

Je crains de ne pas posséder toute la science nécessaire pour apprécier comme il convient cette très consciencieuse étude. La langue héraldique est une langue magnifique, mais terriblement compliquée ; elle n'est guère connue que d'un petit nombre de savants et de ceux qui

comptent des aïeux aux croisades. Mais tout le monde ne descend pas de Godefroy de Bouillon et des rois de Jérusalem. Mes connaissances sont donc des plus restreintes et se bornent à quelques souvenirs classiques. Le blason était, en effet, connu au temps des anciens. Homère n'a pas seulement chanté la colère d'Achille, il a décrit au 18e livre de l'Iliade les armoiries de son bouclier et nous a appris qu'Agamemnon, le roi des rois, avait sur le sien quarante-deux cercles de métal avec trois couleurs d'azur pliées en arc-en-ciel et posées sur un nuage.

Le Mémoire comprend cinq chapitres : 1° les cailloux ; 2° les cœurs de lis ; 3° les tierce-feuilles ; 4° les cailleux de fleurs de lis ; 5° les changements apportés successivement à la forme de l'écusson.

Rechercher la signification de ces termes, leur origine, leur cause, tel est le but que l'auteur s'est proposé. Il croit que la dénomination de cailloux a précédé les autres et appuie son opinion sur celles de Lottin, Le Maire, Guyon et sur l'armorial de Géliot, qui sont tous d'accord pour affirmer que, dès le VIe siècle, au décès de Gontrau, roi de France, décédé en 594, l'écusson d'Orléans était formé d'un écu d'azur semé de cailloux d'or. Ces cailloux, d'abord de forme irrégulière, puis ronde, se transformèrent successivement en tierce-feuilles rondes, tierce-feuilles allongées, puis enfin en cailleux de fleurs de lis.

Ce sont les cailleux qui figurent dans les armes actuelles consacrées définitivement pendant la Restauration par des lettres patentes de Louis XVIII et établies ainsi qu'il suit : « de gueules à trois cailleux de fleurs de lis en argent, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.

En présence de la divergence d'opinions respectables et raisonnées, l'auteur est d'avis qu'il y aurait nécessité de déterminer d'une manière précise et définitive la composition de l'écusson d'Orléans. Il admettrait volontiers

que les armoiries puissent être considérées comme étant formées de cailloux, emblèmes de ses anciens rois et de fleurs de lis, armes de ses anciens ducs, ou mieux, de l'écusson royal concédé par des rois des XIVe ou XVe siècle. Il soumet la solution de cette question à l'appréciation de ceux qui apporteraient des documents nouveaux et alors cette étude, ajoute modestement l'auteur, ne serait qu'une simple pierre apportée à l'édifice, dont les matériaux figurent aux annexes ci-après :

I. Dissertation de Polluche l'aîné.
II. Dissertation de M. de la Place de Montevray.
III. Armoiries d'Orléans (Vergnaud-Romagnési).
IV. Armoiries d'Orléans (de Buzonnière).
V. Armoiries d'Orléans (Parenteau).

L'œuvre de M. Michau est fortement documentée. Il a consulté 23 ouvrages et éclaire donc d'un jour nouveau la question des armoiries d'Orléans et, jusqu'à nouvel ordre, ses conclusions semblent devoir être adoptées.

Quant à la somme de travail dépensée, elle a dû être considérable, tant par la multiplicité et la longueur des recherches, que par la perfection des dessins ; je citerai notamment la figure n° 14, c'est un véritable tableau, on croit voir une tapisserie des Gobelins, moins les couleurs. Elle paraît représenter plusieurs personnages offrant à un duc ou roi un volume où sont écrits « les usages et cou- « tumes des balliage et prévoté d'Orléans et ressors d'iceux, « appelés vulgairement les coustumes de Loüy, parce « que Loüy est une châtellenie dudit balliage, où elles « furent lors rédigées par escript 18 septembre 1509. »

Grand donc a été le labeur ! Mais ce labeur ne contient-il pas en lui-même sa récompense ! N'y a-t-il pas un certain charme à évoquer les âges disparus et à remuer, comme les moines du moyen-âge, la poussière des archives et les cendres du passé !

Ainsi faisait Rousseau s'isolant dans le rêve! Ainsi faisait Michelet à l'heure du crépuscule, ressuscitant les morts par sa puissante imagination! Peut-être l'auteur a-t-il eu, lui aussi, au cours de ses recherches, une vision des siècles écoulés! Et puisque la dénomination de cœurs de lis date, paraît-il, du siège d'Orléans, peut-être a-t-il vu se dérouler devant lui, comme dans un magique panorama, les silhouettes pâlies de Charles VII et d'Agnès Sorel, la bannière fleurdelisée de Jeanne d'Arc et les ombres glorieuses de ses vaillants capitaines, Dunois, Lahire, Xaintrailles!

Dans tous les cas, les recherches de l'auteur amènent de curieuses et intéressantes découvertes : c'est la description du convoi d'Anne de Bretagne, seconde femme de Louis XII, se rendant en 1514 de Blois à Artenay, par Cléry et Orléans; ce sont les vers suivants trouvés dans la *Satire françoise*, publiée en 1541, où le mot cailloux figure à plusieurs reprises et qui nous prouvent en même temps que la verve gauloise des Orléanais ne date pas d'hier, et qu'au XVI[e] siècle, ils méritaient déjà leur surnom de guépins :

Je me fortifie
De gros cailloux et de pierres de taille,
Aux gros chiens, comme à ceux d'Hyrcanie
Guespes poignant conduisant en bataille.
Je l'empereur
Aurélian des Goths le Conquéreur,
Qui ai aussi une victoire anoblie
Armé suis de *cailloux*
Comme David de cinq pierres s'arma,
Quand le géant Goliath assomma.
Je meslerai parmi leurs barbes crespes
Les éguillons de fines mouches *guespes*

En voici d'autres qui attestent l'importance de la ville et justifient la dénomination de cœurs de lis. Ils sont empruntés à l'*Armorial d'Orléans*, de Symphorien Guyon :

Orléans, ville de renom,
De haut prix, de grant excellence,
Eut pour blason le cœur de France
De Louis unzième de ce nom.

Mais les cailloux et les cœurs de lis n'étaient pas seulement des signes gravés sur l'écusson; c'étaient aussi des emblèmes, des symboles de courage et de patriotisme.

La délivrance d'Orléans par la Pucelle fut la cause, dit-on, de cette dernière dénomination. C'est qu'Orléans était vraiment le cœur de la France, non seulement par sa situation géographique, mais encore par le sentiment patriotique qui animait ses habitants. A l'heure où la vieille Gaule agonisait sous les griffes du léopard d'Angleterre, ils n'hésitèrent pas à se dresser comme un rempart vivant devant l'invasion étrangère, disant à Salisbury et à Talbot, comme Dieu aux vagues de la mer : vous n'irez pas plus loin.

Comme le cœur de lis, le caillou était, lui aussi, un symbole de vaillance. Enfin, une autre dénomination, plus rare, il est vrai, celle de montjoie, ne rappelle-t-elle pas le cri de guerre de nos pères : Montjoie-Saint-Denis, à la rescousse !

Les Orléanais peuvent donc à bon droit être fiers de leurs armoiries. Leur bravoure légendaire est consacrée par l'histoire. Ils n'ont pas changé, tels ils étaient au temps des Carnutes et de Vercingétorix, tels ils sont encore aujourd'hui, c'est-à-dire, les dignes descendants de ces Celtes héroïques, qui luttaient avec le courant des fleuves et les tourbillons de la tempête et mouraient le sourire sur les lèvres.

Le mémoire de M. Michau est donc précieux à tous égards et figurera avec honneur dans le Bulletin de la Société.

LES INSCRIPTIONS

ET LES

ANTIQUITÉS DU LOIRET

Par Ch. CUISSARD

Séance du 10 décembre 1903.

Notre ville a l'insigne honneur de posséder un des musées les plus intéressants de France. Les antiquités de toutes sortes y sont classées avec un art merveilleux, qui dénote chez les directeurs de cet établissement des connaissances archéologiques et artistiques extrêmement rares dans nos provinces. Aussi les étrangers sont-ils heureux d'y trouver des objets curieux que n'offrent pas toujours les grands musées eux-mêmes. La cause en est très simple : depuis son origine jusqu'à notre époque, le Musée d'Orléans a toujours été dirigé par des hommes savants, par des artistes passionnés, qui n'ont rien épargné pour réunir, sous les yeux des visiteurs, non seulement les curiosités fournies par notre département, mais encore celles qui peuvent servir de point de repère et accroître les connaissances archéologiques. Et quand le catalogue, en cours d'exécution, sera achevé, rien ne manquera pour attirer en ces lieux déjà trop étroits un public de plus en plus nombreux. Les ouvriers eux-mêmes y viendront le dimanche, attirés par un charme

particulier ; plusieurs d'entre eux, devant certains objets, diront avec un légitime orgueil : « C'est moi qui les ai trouvés » ; cette vue ranimera leur zèle bien récompensé et servira d'encouragement à l'amour-propre de leurs confrères.

Mais toutes ces richesses, accumulées dans notre Musée par les soins de nos directeurs et grâce à la générosité infatigable de certaines personnes, ne constituent pas toute notre fortune archéologique et artistique. Que d'antiquités, signalées autrefois restent aujourd'hui méconnues ou même ignorées ! Quelques savants, il est vrai, les connaissent à fond et pourraient énumérer, années par années, les trouvailles opérées depuis un siècle dans notre province. Cependant les souvenirs s'effacent avec la disparition de ces objets trouvés partout. Chaque pays a eu son histoire, chaque commune de notre département peut offrir quelques vestiges des temps anciens. En effet, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que les Romains ont foulé la terre de tous nos villages, y laissant des souvenirs par les voies, les monnaies, les statues, les thermes, les arènes et les amphithéâtres. Plus rares sont les dolmens, les puits celtiques. Et ne semble-t-il pas que ce glorieux passé soit presque effacé de la mémoire des générations présentes ?

Dans l'intention de le raviver, j'ai obéi à une inspiration que je nourrissais depuis plusieurs années. Souvent, en effet, on était venu me demander si, dans tel ou tel pays, on avait autrefois trouvé des vestiges d'antiquités, des restes des temps anciens, et je regrettais amèrement de ne pouvoir fournir de renseignements. Pour obvier à ce grave inconvénient, j'ai parcouru les Mémoires et les Bulletins de nos Sociétés savantes du département, où sont enregistrées soigneusement toutes les découvertes de monnaies, médailles, statues, etc., et, de ces objets

trouvés, j'ai dressé une table alphabétique, avec l'indication de la source.

Ces recherches, quelque fatigantes qu'elles aient été, m'ont procuré de véritables jouissances, pour plusieurs raisons : la lecture de ces documents m'a fourni une excellente réponse à quelques esprits inquiets, blâmant le peu d'activité de nos Sociétés de province; mais surtout j'ai constaté, avec un vrai bonheur, que, dans presque toutes les communes du Loiret, furent trouvés des vestiges, rappelant le souvenir des Romains.

J'ajouterai que j'ai parcouru encore tous les ouvrages pouvant me fournir quelques renseignements; je n'ose cependant affirmer que mes recherches aient été complètes.

Parmi ces antiquités, les plus intéressantes pour moi sont les inscriptions. Avec elles revivent nos ancêtres, leurs noms, leurs fonctions, les divinités qu'ils révéraient, les monuments élevés en leur honneur. Le nombre en est malheureusement fort restreint, quinze seulement : une d'elles rappelle la Cérès de la Beauce, deux signalent les *Nautae Ligerici* ; trois, extraites des Recueils d'inscriptions, me semblent douteuses. mais elles se rapportent à des *civi aurelianensi* ; enfin des tablettes de bronze, trouvées en 1880, sur la commune de Montségur (Lot-et-Garonne) sont, à défaut de statues, décernées par les cités de Sens, Auxerre et Orléans, *civitas Aurelianorum* (1),

(1) On avait cru jusqu'ici que le mot *Aurelianorum*, désignant la cité d'Orléans, ne remontait pas plus haut qu'à l'année 401 (Cf. *Mémoires de notre Société d'agriculture, etc. d'Orléans*, t. XIII, p. 238 et suiv.). Cette inscription avance la date. D'ailleurs, au concile de Sardique, 343, on trouve : *Diopeto Aurelianorum*, texte le plus ancien qui ait été trouvé jusqu'ici. On peut donc croire qu'*Aurelianorum civitas* remonte à une date encore plus reculée.

à Claudius Lupicinus, leur patron et gouverneur de la grande Sénonie, qui vivait dans la seconde moitié du IVe siècle. Les plus importantes sont les inscriptions trouvées à Orléans et dans les environs de cette ville.

Malgré ces richesses archéologiques et artistiques, qui constituent la gloire de nos musées et que rappellent les Mémoires de nos Sociétés savantes, notre tâche est-elle terminée ? Une part incomparablement plus grande de merveilles demeure encore ensevelie sous nos rues, nos maisons, nos places publiques ; elle sera découverte, pièce à pièce, dans la succession des âges, toutes les fois que des tranchées profondes seront ouvertes, pour y jeter les fondations d'un édifice et, plus encore, quand de larges déblaiements seront opérés dans un intérêt public. Telle est ici, en effet, la richesse archéologique du sol gallo-romain que, partout où l'on fouille, on en rapporte quelque souvenir. Devant nous s'ouvre un champ immense pour de nouvelles investigations dans notre ville et dans la campagne. De nombreux mystères planent encore sur bien des points importants. J'en signalerai quelques-uns.

A la toponymie il faut joindre une science nouvelle, la topologie.

La toponymie, c'est l'étude des noms de lieu et de leur étymologie, le classement des données qu'ils peuvent fournir à l'histoire par le fait qu'ils appartiennent à telle ou telle langue et qu'ils attestent ainsi que la contrée, où on les rencontre, a été fréquentée ou habitée, pendant un temps plus on moins long, par le peuple qui parlait cette langue.

La topologie, c'est la science des sites, une science qui ne se contente pas de définir l'aspect des lieux, avec leur situation réciproque, avec leurs moyens de communica-

tion et les obstacles intermédiaires, mais qui sait, de plus, nous rendre compte de l'histoire particulière des différents habitats humains, de leur origine, de leur raison d'être, du rôle de chacun dans l'histoire générale. Cette science des sites n'est pas la topographie, simple description des lieux.

Cette double nomenclature offre de grands avantages pour la recherche des antiquités dans ce vieux sol de la France, véritable palimpseste, où sont superposées les écritures des générations ; car, malgré les savantes dissertations de ceux qui nous ont précédés dans cette voie laborieuse, il s'ouvre encore un vaste champ pour de nouvelles investigations, et des mystères planent sur bien des points importants de notre topographie locale.

On me pardonnera, je pense, de venir, après tant d'autres plus autorisés que moi, exposer quelques faits qui n'ont pas été assez largement développés.

Cenabum, disait-on naguère encore (1), n'a joui, à aucune époque, d'une importance exceptionnelle ; ce n'était qu'un simple marché des Carnutes. Assurément : mais les Carnutes n'habitaient-ils pas la contrée la plus fertile de la Gaule ; leur pays n'avait-il pas une étendue très considérable ; existait-il un oppidum où aboutissaient autant de chemins ? Or, les Carnutes ne venaient pas seulement apporter le blé, que produisaient en abondance leurs terres, fécondées par un travail opiniâtre ; ils y amenaient aussi tous leurs produits, qu'ils étaient assurés d'écouler dans d'excellentes conditions. Grâce aux *Nautae Ligerici*, grâce aux chars légers, qui glissaient sur des routes bien entretenues, Cenabum était un entrepôt de marchandises

(1) Raud, *Les deux Genabum*, Gien, 1903, in-8°.

de toutes sortes. Si les Carnutes vendaient, les Carnutes achetaient aussi ce dont ils avaient besoin : linges, vêtements, instruments. Cette poterie merveilleuse, dont chaque débris trouvé présente une variété incalculable, n'était-elle pas fabriquée dans les environs ou amenée par les navires? Car il en fallait pour les petits ménages, il en fallait pour ces riches Romains, attirés à Cenabum par l'espoir du gain, et pour ces nobles, menant une vie tranquille, dans leurs immenses possessions, auxquelles ils ont laissé leur nom, par les désinences en *villa* ou en *iacus*. Donc notre oppidum gaulois jouissait d'une haute importance, avant l'époque de la conquête par Jules César, et je ne crois pas qu'on puisse relever, même à une grande distance, une autre cité plus commerçante par suite de sa situation et de ses moyens de communication.

Ce n'est pas tout. Sur les deux routes principales, qui conduisaient de Vellaunodunum et de Brivodurum à Cenabum, se trouvent deux endroits qu'on n'est pas encore parvenu à identifier, je veux parler de *Fines* et de *Belca*. Cette double question a une grande importance.

Laissant de côté les distances indiquées par la carte de Peutinger, où l'erreur est évidente, je me suis demandé longtemps en quel endroit pourrait être placé *Fines*. Un de mes amis m'a signalé une petite brochure fort intéressante, extraite des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, où je trouve une réponse formelle. Ce lieu est Ingrannes. Il existe, en France, quatorze communes ou lieux dits portant ce nom ; tous s'appelaient autrefois *Fines*, parce qu'ils indiquaient une délimitation de territoire. Ingrannes, dans notre pays, servait probablement de limites aux territoires sénonais et carnute. Or je m'étonne que nos *Mémoires* aient gardé un silence presque absolu sur cette dénomination.

La même carte de Peutinger signale un lieu, appelé *Belca*, dont l'importance n'a jamais été démontrée. Et cependant, il se trouve sur la route conduisant de Nevers à Cenabum, en passant par Brivodurum. Si Gien eût été Cenabum, il serait indiqué avant Belca, Brivodurum désignant Briare, forteresse du pont (1). L'absence de ce nom prouve que ce lieu n'existait pas alors. Quel est donc le lieu dit *Belca ?*

Deux endroits peuvent répondre à cette désignation.

L'abbé Dubois, s'appuyant sur D'Anville, identifiait Belca avec Beauche ou Biauche, qui ne se trouve pas dans le *Dictionnaire des Postes*. Des renseignements pris sur les lieux par des personnes instruites et connaissant à fond leur histoire locale, il résulte que Biauche est un lieu dit représenté aujourd'hui par une seule maison, sur la paroisse de Dampierre, entre les Magasins et la Maisonneuve, d'une part, et, d'autre part, entre le chemin Valois et les bois de la Biauche, où l'on a trouvé beaucoup de briques romaines. Une voie romaine, appelée chemin Remy ou Perré, passe auprès du lieu dit en question. On n'a pas recueilli d'antiquités à Biauche même ; mais les anciens du pays déclarent avoir entendu dire qu'il existait autrefois une ville au climat du Mesnil, faisant suite au climat de la Biauche (2).

Si l'on ne s'occupe que du mot même, la ressemblance

(1) *Briv* a le sens de pont ; Briva Isarae, signifie pont de l'Oise, Pontoise ; Brivate, endroit où se trouve un pont, Brioude. Briare était donc Brivodurum. Cf. *Revue celtique*, t. VIII, p. 123.

(2) Le climat du Mesnil et le bois de la Biauche, où était assise l'ancienne Belca, dépendent de la propriété de la Maisonneuve, appartenant aujourd'hui à l'Hospice d'Orléans, qui l'a reçue de M. Gramain, fils de l'ancien Conseiller à la Cour d'appel. C'est un plaisir pour moi de dire que je dois ces renseignement à l'amabilité de M. Guiblain, juge de paix à Ouzouer-sur-Loire ; je l'en remercie bien sincèrement.

n'est pas douteuse : Belna a donné Beaune ; Belsa, Beauce ; Belca, Beauche, aujourd'hui Biauche, comme on dit aussi Biauce.

Mais, dira-t-on, comment se fait-il qu'un pays aussi important ait disparu, sans laisser d'autres traces que quelques débris ?

Je répondrai d'abord que plusieurs endroits offrent des restes antiques, indiquant l'existence d'un lieu, qui dut avoir une certaine célébrité et dont le nom a disparu à jamais : telles sont les antiquités découvertes à Marigny et à Boiscommun. Ce fait s'explique par les invasions nombreuses des Barbares, qui, dès le second siècle et au cinquième, promenèrent, par notre pays, la ruine et l'incendie (1). Les maisons étaient bâties le plus souvent en bois et en terre, et il n'est pas besoin de remonter bien haut dans le passé, pour constater ce fait, il suffit de rappeler ses souvenirs d'enfance.

Ensuite, ajoute-t-on, on n'a rien trouvé à Biauche (2). Mais a-t-on fait des fouilles dans les bois ? Qui sait si l'avenir ne nous révèlera pas des souvenirs, qui dorment depuis des générations ?

Le monastère de Fleury, possesseur de ce pays, ayant bâti deux oratoires, l'un à Dampierre, l'autre à Ouzouer, les habitants se groupèrent de bonne heure autour de ces églises, qui ne tardèrent pas à donner naissance à deux villes importantes. Biauche fut abandonné pour toujours.

Enfin la distance, indiquée par la carte de Peutinger, entre Brivodurum et Belca, ne concorde pas avec les dis-

(1) En 465, le roi Childéric s'empara d'Orléans et ruina tout le pays d'alentour. « Childericus, rex Francorum, Aurelianis usque pervenit, terras *omnes*, quæ sunt in circuitu, nimia feritate depopulans. » *Recueil des Historiens de France*, t. III, p. 5.

(2) Jollois, *Antiquités du Loiret*, 33, signale quelques médailles trouvées en ce lieu.

tances existant de nos jours. Sans aucun doute ; mais qui prouvera que nos routes actuelles offrent une identification absolue avec les voies romaines? D'ailleurs, je ne crains pas d'affirmer qu'il n'existe sur ce point aucune concordance réelle entre deux endroits quelconques.

Admettons cependant que Belca ne soit pas Biauche. En se rapprochant un peu d'Orléans, je trouve, sur la route d'Orléans à Gien, non loin d'un grand étang, un pays, dont le nom se rapproche de Belca, c'est *Belciacum*, aujourd'hui Bouzy, limitant la forêt d'Orléans au nord, comme *Belgiacum*, Bougy, au sud. Or, en ce lieu, les antiquités ne font pas défaut. A l'ouest, se dresse une éminence renfermant des substructions romaines. Au nord, chaque fosse creusée fournit en abondance des débris de tuiles romaines. En se dirigeant vers le nord-est, on a trouvé un grand nombre de pièces romaines, des tuiles à rebords et un vase recouvert d'une tuile. A l'est enfin, furent découvertes des meules de moulin à bras et des tuiles à rebords. Ne semble-t-il pas, en présence de tels témoignages, que Bouzy ait pu représenter Belca ? Ce n'est pas tout. Une trouvaille bien plus intéressante se fit en 1889, celle d'un théâtre romain « de dimension extrêmement restreinte, car il n'avait que 20 mètres de rayon et pouvait contenir environ cinq à six cents spectateurs. Il est à remarquer que ce théâtre a été établi sur un terrain plat, au lieu d'être adossé à une colline comme la plupart des théâtres connus. Il est également important de signaler l'analogie complète des fondations découvertes en ce lieu avec celles observées dans les théâtres romains de Bonnée et de Triguères (1). »

(1) M. G. Vignat, *Découverte d'un théâtre romain à Bouzy*, communication présentée au Congrès des Sociétés savantes, session de 1890, *Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais*, t. XXIII, p. 274.

Or, de ces découvertes n'est-il pas permis de conclure que nous sommes à Belca, Bouzy, dont la distance à Briare concorde parfaitement avec les données de la carte de Peutinger ? Je laisse aux savants archéologues le soin de confirmer ma conclusion.

En remontant vers les frontières des Sénonais, nous rencontrons une place forte, dont la désignation n'a pas encore été fixée, je veux dire *Vellaunodunum*. Bien des géographes ont étudié cette question et les arguments, apportés par chacun d'eux, laissent une grande incertitude. Les uns y trouvent Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-la-Guiard, Auxerre ; d'autres veulent que ce soit Château-Landon ou Montargis.

Or, quelle est l'origine de ce mot ?

Si l'on s'en rapporte aux savants celtisants, nous remarquerons qu'il y a des noms de lieux formés de deux termes, un adjectif placé le premier et un nom qui est le deuxième terme du composé. Et ce composé exprime l'opinion que les fondateurs avaient de leur nouvel établissement. Il en est ainsi des trente-six noms de ville se terminant par *dunum* ou *durum*, qui veut dire forteresse. Uxellodunum signifie haute forteresse, Noviodunum, nouvelle forteresse, enfin Vellaunodunum, bonne ou belle forteresse (1). Alors ce serait Beaumont, ville située sur les confins du territoire sénonais ; bien qu'on y ait trouvé beaucoup d'antiquités, ce pays n'a jamais revendiqué l'honneur d'avoir porté le nom illustre de Vellaunodunum.

Ne pourrait-on pas reconnaître Montargis, ville d'où l'on jouit d'une belle vue, *Mons Argus* ? L'Académie celtique (2), dès sa fondation, posait à ses membres érudits

(1) *Revue Celtique*, t. VIII, p. 123.
(2) T. I, p. 97.

la question suivante : « Y a-t-il à Montargis quelques vestiges du culte du chien, dont la vue est si perçante, quelque tradition, quelque fable, quelques monuments, quelques usages, quelques mots qui y aient rapport et qui puissent donner lieu de croire que cette ville, dont le nom semble venir du français *mont*, et des celtiques « Ar », du et « ki », chien, était, chez les Celtes, ce qui était la ville de Cynopolis ou du chien, chez les Égyptiens, ce qui est encore, chez les Gaulois, la colline du Chien nommée Moel Gylan ? » Aucune réponse ne confirma cette étymologie, bien que le souvenir du Chien de Montargis ait franchi plusieurs générations.

D'ailleurs, cette ville a conservé de nombreux souvenirs des temps antiques. Un savant (1) avait exécuté, en 1860, des fouilles fort intéressantes, dont les résultats n'ont jamais été publiés, et je serais disposé à croire, d'après ses notes demeurées manuscrites, que Vellaunodunum est la forteresse des Vélauniens.

Les Vélauniens, que citent César et Strabon, étaient un peuple qui a donné son nom à l'ancienne province du Vélay et à une ville que signalent plusieurs inscriptions grecques et latines :

Συμβολον ωεες Ουελαυνιους :
AVGVSTO Nostro
Civitas Vellavorum
libera.
IMP. Caesari Marco Aurelio
Civitas Vellavorum (2).

Devra-t-on s'étonner que ces peuples migrateurs soient venus dans notre contrée et aient élevé une forteresse qui a pris leur nom ? Je citerai un petit hameau d'Ou-

1) M. GUIGNEBERT.

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. IV, p. 68, 69, 85, 87, 89 et 528 ; *Revue Celtique*, t. III, p. 310.

zouer-les-Champs, qui s'appelle Marmagne et se dit en latin *Marcomannia*. Cette indication fait songer aux Marcomans et, dans plusieurs villages de ce nom, en France, il a été trouvé des monnaies avec la désignation de ce peuple essentiellement gyrovague.

Le souvenir de Vellaunodunum m'amène à un lieu célèbre qui a fourni une grande quantité d'objets antiques de toutes sortes, je veux dire *Aquae Segestae*.

Comment se fait-il que cet établissement le plus important de la Gaule ait disparu sans, pour ainsi dire, laisser de traces, tandis que d'autres, plus petits, ont franchi les siècles et sont arrivés jusqu'à nous ?

Si l'on examine attentivement la carte de Peutinger, on y trouve vingt-trois établissements portant le nom d'*Aquae* avec un déterminatif ; sept sont en Gaule et les autres en Italie, Or, d'après le dessin, on voit que cinq ont cinq ouvertures, dix en ont quatre et le reste trois seulement. Mais Aquae Segestae de notre pays est le seul en France qui compte ces cinq ouvertures. Il jouissait donc d'une importance exceptionnelle ; sa réputation dut être fort grande et aucun auteur n'en a parlé, tandis que Néris, Bourbon-l'Archambault et le Mont-Dore ont laissé un souvenir que les siècles nous ont transmis.

Ce fait ne doit pas nous surprendre, et, sans sortir de notre pays, qui donc aujourd'hui connaît les eaux de Segray ? Et cependant leur histoire a été écrite par de savants médecins. Louis XI employait avec succès les eaux de la fontaine d'Égry et François Ier ne voyageait jamais sans porter avec lui plusieurs bouteilles de l'eau des Écharlis. Un siècle à peine s'est écoulé depuis que le silence s'est fait sur ces eaux bienfaisantes et leur nom même est tombé dans le plus profond oubli.

Voyons cependant ce que pouvait avoir été Aquae Segestae.

Les Romains donnaient le nom d'*Aquae* aux stations thermales ou minérales, en le faisant suivre du nom de la localité, devenu le plus souvent celui du génie de la source, auprès de laquelle s'était formée une agglomération : Aquae Borvonis, Bourbon ; Aquae Luxovii, Luxeuil ; Aquae Lixonis, Luchon ; Aquae Tarbellicae, Dax.

Ils faisaient un très grand usage des eaux, préférant cependant les thermales aux minérales, par suite de leurs habitudes domestiques. Ils avaient su déterminer leur caractère particulier et s'en servaient en bains, douches et boissons, sans oublier la vapeur ou les boues. Dans les stations balnéaires, il existait des confréries ou collèges. Les malades, guéris ou soulagés, adressaient leurs remerciements à la divinité locale et payaient en outre un tribut, en jetant dans les piscines des pièces de monnaie et des *ex-voto*, qui étaient la représentation de la partie du corps guérie par les eaux. Ces *ex-voto*, je les ai vus à la chapelle de Notre-Dame du Chêne, dans le Maine ; la reconnaissance a donc franchi les siècles et la religion catholique a imité les religions de nos ancêtres celtiques, gaulois ou romains.

Mais les eaux, dit Pline, ont grossi la liste des dieux et enrichi la terre de nombreuses villes (1). Or, les Aquae Segestae de notre pays étaient un établissement dédié à la déesse Segesta. Plusieurs arguments le démontreront.

En 1825, il est entré au Musée des Antiques du Louvre un célèbre poids de bronze, découvert à Feurs (Loire). Sur l'un des côtés, il porte, incrustés en argent, les caractères suivants :

DEAE SEG. T. P. X.

(1) *Hist. natur.*, XXXI, II, 2 : « Augent numerum deorum nominibus variis urbesque condunt aquæ. »

Ce poids a été souvent publié, et les savants, qui l'ont fait connaître, ont varié sur l'interprétation qu'il convenait de donner aux lettres SEG.

Fort heureusement, une inscription, trouvée en 1879, dans la démolition de l'ancienne église de Bussy-Albieu (Loire), porte :

DEAE SEGETAE.

Enfin, la carte de Peutinger signale trois établissements qui semblent avoir eu la même origine : Aquae Sestis, Aquae Segete, et enfin le nôtre, Aquae Segestae (1).

Or, la Commission de topographie des Gaules a proposé de voir, dans ce triple mot : Seste, Segete, Segeste, un génitif féminin se rapportant à une même divinité topique, la déesse Segeta. Ainsi, Segeta était, en Gaule, une divinité des eaux thermales ou minérales ; les déesses Sirona et Damona jouaient le même rôle. Il ne serait donc pas invraisemblable de supposer que Segeta fût une des incarnations topiques de Diane.

Mais quels témoignages peut-on apporter pour l'identification de cette divinité?

J'en ai trouvé quatre.

Pline dit que, parmi les déesses établies par Numa, les Romains en vénéraient une sous deux noms différents ; ils avaient Seja et Segesta, dont les noms viennent de *serere* et de *seges*, et dont les statues se voyaient encore de son temps dans le cirque (2).

« Chez nos ancêtres, ajoute Macrobe (3), il suffisait de

(1) Eckhel, *Doctrina nummorum veterum*, VII, p. 419, cite un temple au revers d'une médaille d'argent de Salonine, avec la légende : DEAE SEGETIAE.

(2) « Sejam a serendo, Segestam a segetibus appellabant, quorum simulacra in circo videmus. » *Hist. nat.*, XVIII, II, 2.

(3) « Apud veteres quoque qui nominasset Salutem, Semoniam, Sejam, Segetiam, ferias observabat. » *Saturn.*, I, 16.

prononcer les noms de Seja, Segetia, pour entrer aussitôt en férie. »

Tertullien parle d'un temple dédié à Sessia, déesse des semences (1) et saint Augustin (2) reconnaît à son tour les deux divinités Seja et Segetia.

Nous avons donc Segesta, Segetia, Seja, protectrice de nos blés semés. Or, trouve-t-on, dans notre pays, un lieu où cette divinité aurait été honorée d'un culte particulier, au point d'en prendre le nom ? Voici les variantes que j'ai rencontrées :

941. — Seda (3).
1082. — Sejaia (4).
1110. — Sez (5).
1116. — Sed (6).
1119. — Seuga (7).
1140. — Seia (8).
1141. — Saia (9).

(1) « Singula ornamenta circi singula templa sunt, Sessias a sementationibus, Messias a messibus. » *De spectac.*, I, 161.

(2) « Nec agrorum munus uni alicui deo committendum arbitrati sunt Romani, sed rura deæ Rusinæ, juga montium deo Jugatino, collibus deam Collatinam, vallibus Valloniam præfecerunt. Nec saltem potuerunt unam Segetiam talem invenire, cui semel segetes commendarent, sed sata frumenta, quamdiu sub terra essent, præpositam voluerunt habere deam Sejam ; cum vero jam essent super terram et segetem facerent, deam Segetiam ; frumentis vero collectis atque reconditis, ut tecto servarentur, deam Tutilinam præposuerunt. » *De Civitate Dei*, L. III, C. VIII.

(3) Mabillon, *Annales* O. S. B., t. III, p. 455.

(4) *Mémoires de la Société du Gâtinais*, t. XIII, p. 305.

(5) *Id.*, p. 333.

(6) *Id.*, p. 325 et 334.

(7) A. Luchaire, *Louis VI*, p. 335.

(8) *Mémoires de la Soc. du Gât.*, *ibid.*, p. 350.

(9) *Id.*, p. 351 ; *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1844, p. 256.

1153. — Seautium (1).
1160. — Sed (2).
1184. — Seia (3).
1194. — Seuga (4).
1260. — Seuga (5).

Le pays, qui porte ce nom, est Sceaux, dans le Gâtinais (6). Je pense que ces variantes rappellent bien le souvenir de la déesse Seja, qui est la même que Segesta. Donc, Sceaux est certainement l'ancien établissement Aquae Segestae.

Je m'arrête.

Que conclure de ce que j'ai dit ?

Il faudrait accroître partout, même chez le peuple de nos campagnes, le goût pour les antiquités, et leur inspirer l'idée de communiquer les trouvailles faites en labourant les terres, en défrichant les forêts, en creusant des fossés ou les fondations d'une nouvelle maison.

Pour atteindre ce but, je souhaiterais qu'il existât, dans chaque commune, ainsi que je l'ai vu dans bien des villages d'Allemagne, de Belgique et de Hollande, un petit musée, où chacun se ferait un plaisir et tiendrait à honneur de déposer les briques romaines, les médailles, les pierres sculptées, en un mot, tout ce qui rappelle le souvenir des âges anciens. Ce musée local sauverait de la

(1) *Ordonnances des Rois de France* t. XI, p. 199.

(2) Luchaire, *Etude sur les actes de Louis VII*, p. 416.

(3) Gallia Christ., t. VII, p. 294 ; L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, nº 109.

(4) *Id.*, t. XII, p. 55.

(5) Molinier, *Obituaires de Sens et de Paris*, Hôtel-Dieu de Provins. (Voir Archives du Loiret, A. 1335).

(6) En 1153, ce pays s'appelait Seauz., d'après Luchaire, op. cit., p. 325.

destruction et de l'oubli une quantité d'objets auxquels la plupart des gens n'attachent aucune importance, par suite de l'ignorance ou de la mauvaise volonté. Un meuble en bois, une petite armoire vitrée suffirait, comme en Belgique. Le dépôt serait ou à la mairie ou mieux encore à l'école. L'instituteur rappellerait aux enfants leurs devoirs de le prévenir des trouvailles faites par leurs parents et d'augmenter les richesses de leur petit trésor. Il leur montrerait que, par ces objets, revivent les souvenirs historiques, les noms de leurs ancêtres. N'est-ce pas une mine féconde d'histoire locale et générale en même temps ? Avec ce meuble et les trésors qu'il contiendrait, il serait facile de décrire les mœurs, usages et coutumes des habitants de leur pays, les instruments dont ils se servaient, et de parler des peuples qui, par la succession des siècles, ont traversé leur village, en apportant avec eux la paix ou la guerre. Quel beau sujet d'étude pour les enfants de nos campagnes, avec des preuves vivantes sous leurs yeux ! Leur facile imagination les amènerait à croire qu'ils furent les témoins des faits racontés et leur plaisir en serait d'autant plus grand.

Tel est le but du travail que j'ose présenter à notre Société qui s'occupe des arts depuis 1837 et dont plusieurs de ses membres ont publié les premiers travaux archéologiques concernant le département du Loiret.

I. — INSCRIPTIONS

I

V.E.R.V.N.T.A.N.V.S

Jollois, *Mémoire sur les Antiquités du département du Loiret*, p. 105.

Vergnaud-Romagnési, *Notice historique sur la découverte du cimetière primitif de la Ville d'Orléans*, 4 juin 1830.

II

A V
I O M

Augusti Jovi Optimo Maximo.

Jollois, *Mémoire sur les Antiquités du département du Loiret*, p. 96.

III

BORNE MILLIAIRE

(ao 272 circiter)

Imperatori Caesari Lucio Domitio Aureliano pio felici invicto Augusto pontifici maximo, patri patriae, tribunitia potestate VII, consuli III, Germanico Maximo, Gothico Maximo, Parthico Maximo, Dacico Maximo, Carpico Maximo, 1 mille passuum.

Bulletin de la Société archéologique, t. II, p. 194.

IV

AVG APOLLINI SA.
COSMIS LVCAN
D S P D

AVG. APOLLINI S
COSMIS LVCAN
FIL. D.S.P.D.

Augusto Apollini sacrum Cosmis Lucanus de sua pecunia dedicavit.

Augusto Apollini sacrum Cosmis Lucani filius de sua, etc.

Vergnaud-Romagnési, *Mémoire sur les Mosaïques trouvées à Suèvres*, Orléans, 1850.

Abbé Morin, *Études historiques sur Suèvres*, Blois, 1886.

V

AVG. RVDIOBO. SACRVM
CVR CASSICIATE D S P D
SER. ESVMAGIVS. SACROVIB. SERIOMAGLIVS
SEVERVS
F C

Augusto Rudiobo sacrum Curius Cassiciate de sua pecunia dedicavit. Servi Esumagius sacrovir Seriomaglius Severus faciendum curaverunt.

Mantellier, *Mémoire sur les bronzes antiques de Neuvy-en-Sullias*, Paris, 1865, in-fol., avec fig

Ibid., Rapport à M. le Préfet du Loiret, dans les *Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. III, p. 373-381 et plan, p. 419.

Pillon, *Relation d'une visite aux antiquités de Neuvy*, *Ibid.*, p. 404-413.

Bulletin de la Société archéologique, t. IV, p. 72-81.

VI

D. M. E. M.
MARCO MARSILLIA

Dis manibus et memoriæ Marco Marsillia.

Jollois, *Mémoire sur les Antiquités du département du Loiret*, p. 97.

Vergnaud-Romagnési, *Mémoire sur des sculptures antiques trouvées à Orléans en 1833*, dans les *Annales de la Soc. royale des Sciences. etc., d'Orléans*, t. XIII, 1834, p. 106.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, t. II, p. 193.

VII

AVG ACIONNAE
SACRVM
CAPILLVS. ILLIO
MARI. F. PORTICVM
CVM. SVIS. ORNA
MENTIS. V. S. L. M.

Augustae Acionnae sacrum, Capillus, Illiomari filius, porticum cum suis ornamentis votum solvit libens merito.

Jollois, *Sur les nouvelles fouilles entreprises dans l'emplacement de la fontaine l'Étuvée et sur les antiquités qu'on y a découvertes*, dans les *Annales de la Société des Sciences et Arts d'Orléans*, t. VII, page 143.

Antiquaires de France (Soc. des), Mém. VII, pl. LIX; M, XI, 291.

VIII

L. CornELIVS MAGnus
AtePOMARI f
Civis SENONIus
Cur. CÉNAB
ViVOS SIBI.

Lucius Cornelius Magnus, Atepomari filius, civis Senonius, curator Cenabensium, vivos sibi.

L. Renier, *Sur une inscription récemment découverte à Orléans*, 1865.

Loiseleur, *Essai d'interprétation de l'inscription trouvée à Orléans*, dans le *Bulletin de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, nº 47 et *Mémoires de la Société des Sciences et Arts d'Orléans*, t. IX, p. 265.

E. Fournier, *Inscription gallo-romaine découverte à Orléans*, 5 pages.

Vergnaud-Romagnési, *Troisième lettre sur Genabum*, Orléans, 1866, 23 p.

E. Desjardins, *De la vraie position de l'antique Genabum*, dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, p. 233-238

Société des Antiquaires de France, Bulletin 1865, p. 82, 89, 115, 116, par Pierre Mantellier.

Roach-Smith, *Collectanea antiqua*, t. VI, p. 182; Cf., t. IV du même ouvrage où se trouve la description de plusieurs des antiquités d'Orléans. — En mars 1894, à Mauvières, arrondissement du Blanc (Indre), on trouva une inscription en l'honneur d'Apollon Atepomarus :

Numini Augusti
Et genio Apollinis
Atepomari, Julius Atrectus
Craxanti filius et Julius
Cnaius Atrecti filius
De suo dederunt.

Revue Celtique, t. XVIII, p. 34.

Atepomarus, en gaulois, signifie : *Valde equo magnus*.

IX

DEO VOL
PRO SALVTE
VIC. POR ET NAV
LIG.

Deo Volcano pro salute vicanorum Portuensium et nautarum Ligericorum.

Trouvée à Nantes en 1805.

L. Rénier, *Itinéraires romains de la Gaule*, 1850.
Bulletin épigraphique de la Gaule. t. I, p. 61

Les Viçani Portuenses sont les habitants du *Portus Nannetum*. Les bateliers de la Loire professaient un culte particulier pour Vulcain.

X

L TAVRICIO FLORENTI
TAVRICI TAVRICIANI
FILIO VENETO ALLECTORI
GALL PATRON NAVTAR
ARARICORVM ET LIGIRI
CORVM ITEM ARECARROR
ET CONDEATIVM II PRO
VINCIAE GALLIAE.

L. Tauricio Florentio, Tauricii Tauriciani filio, Veneto, allectori Galliarum, patrono nautarum Araricorum et Ligiricorum, item Arecarrorum et Condeatium II provinciae Galliae.

Paradin, *Mém. de l'histoire de Lyon*, p. 416.
Gruter, *Inscriptiones antiquae*, CCCCLXXII, 1.
Ménestrier, *Prép. à l'histoire de Lyon*, p. 34.
Polluche, *Essais historiques sur Orléans*, p. 208.

XI

S. D.
CERERI BELSIANAE ALMAE FRVGIFERAE
ARISTIGERAE THESMOPHORAE
CHILEANDER BELSIANVS BELSIACQ
OPS D.M.D I.D.D.
PAX CEREREM NVTRIT
PACIS ALVMNA CERES
BELSIA SEMPER ERIT
LIBER ET ALMA CERES

(Musée du Vatican).

ORELLI, *Inscrip.*, 1493.
Bulletin de la Soc. archéol., t. II, p. 223 et 233.

XII

CL. LVPICINO. V. C.
CONSVLARI
MAXIME SENONIE
OB INLVSTRIA MERITA
CIVITAS SENONVM
PATRONO SVO DEDICAVIT.

CL. V. C. CONSVLARI MAXIME
SENONIE AVTISSIODV
RENSIVM CIVITAS
TANTIS PRO MERITIS PROVINCIA
PER TI QVE TRIBVIT TABVLAS
STATVAS DECERNERE VELLET

PECTORA SI RESECET SCRVTANS
AVRELIANORVM
HOC OPVS...

Tablettes de bronze, trouvées vers la fin de juillet 1880, au lieu dit le Touron, commune de Montségur (Lot-et-Garonne), décernées, à défaut de statues, par les cités de Sens, Auxerre

et Orléans, à Claudius Lupicinus, gouverneur de la Sénonie, leur patron.

Alloner, ***Revue épigraphique*****, n° 10, p. 145.**
H. Valentin, ***Bulletin épigraphique de la Gaule*****, t. I, p. 144.**
Magen et Tholin, ***Trois diplômes d'honneur du*** ive ***siècle*****, Agen 1881, 19 p. in-8, avec 3 lithographies très exactes.**
Revue Archéologique**, 1881, p. 88.**

XIII

P. METILIO
P. F PAL
TERTVLLINO
CIVI. AVRELIAN
QVAESTORI DESIGNATO
PATRONO
PLEBS VRBANA
ALBINGAVNEN

L.D.D.D

—

B. M. P.
FAENNVS AVR
TERTVLLINO FRAT
ET LVL ..... RITO
DEC. AL...

Muratori, ***Inscript.*****, p. 1031, n° 4; p. 902, n° 4.**

XIV

Imp. CAES. M. AVrelio. SEVERO. ANtoNINO. PIO. FEL. AVG. D. N. PART. BPIT. MAX. COS. III. COLONI. CARVT SALTVS. HORREORVM ET KALEFACELENSES PARDALARIENSES ARAM PRO SALVTE EIVS CONSACRAVERVNT ET NOMEN CASTELLO OVEM CONSTITVERVNT AVRELIANENSI ANTONINIANO imposuerunt ET D. P. AN. P. CLXXIIII.

(Anno 213).

Wilmanus, ***Exempla Inscript. lat.*****, t. II, 2394, page 147.**
(En Mauritanie.)

XV

In honorem domus divinae vicanis Aurelianis signum Minervae suo imperio restituit Faustius Florentinus quaestor, Lupo et Maximo coss.

(Anno 232.)

Ibid., 2255, p. 120.

(En Allemagne)

XVI

DIVO AVG.
MOCETI
SACRVM
MOCETES
CVRAVERVN
T ET POSVER
VNT

Bulletin de la Société archéologique, t. XII, p. 41.

II. — ANTIQUITÉS

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS

M. — Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.

B. — Bulletins de la même Société.

S. — Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, avec l'indication des Séries : S. A. — 1re série; S. B. — 2e série; S. C. — 3e série; S. D. — 4e série.

Rev. — Revue orléanaise.

V. ou Ver. — Archéologie du département du Loiret, par Vergnaud.

Ant. M. — Mémoires de la Société des Antiquaires de France.

Ant. B. — Bulletins de la même Société.

Soc. Gâtin. — Mémoires de la Société historique du Gâtinais.

Soc. Antiq. de l'Ouest. — Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Ant. Cel. — Mémoires de l'Académie celtique.

D. Morin. — Histoire du Gâtinais, par dom Morin.

J. — Les Antiquités du Loiret, par Jollois.

F. — L. Dumuys. Sigles figulins, Catalogue des estampilles de potiers gallo-romains du Musée historique d'Orléans.

Ms. — Manuscrit de la Bibliothèque d'Orléans.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. A. HUARD

Séance du 10 décembre 1903

Si l'histoire nous fait connaître les grands événements du globe, l'archéologie la complète et la contrôle. Elle nous initie aux mystères des sociétés disparues, éclaire la nuit des temps, et projette ses rayons jusqu'aux origines de l'humanité.

De précieuses collections ont été recueillies par nos musées; mais si importantes que soient nos richesses archéologiques, elles ne sont rien, nous dit M. Cuissard, auprès de celles qui restent à découvrir.

C'est que de toute part l'antiquité nous presse et nous enveloppe ; elle est là, sous nos pieds, dans les entrailles de la terre, avec les couteaux de silex, les haches celtiques et les médailles romaines, sur le sommet des montagnes, dans les vieux castels en ruines, dans les bas-reliefs de nos vieilles basiliques, dans les cryptes souterraines, où, revêtus de leurs armures, couchés sur de grands sarcophages historiés d'armoiries et d'inscriptions, dorment côte à côte les vieux chevaliers.

Parmi ces collections, l'auteur place au premier rang les inscriptions. Il pense avec raison que ces inscriptions

et les monuments sur lesquels elles sont gravées, font revivre nos ancêtres, leurs noms, leurs fonctions et les divinités qu'ils révéraient. Ne sont-ils pas, en effet, la voix et l'évocation du passé ? Les dolmens, les pierres druidiques, ne font-ils pas rêver à ces forêts mystérieuses, où les Gaulois ne pénétraient qu'en tremblant, où le sang des victimes ruisselait sur l'herbe des clairières, où la blonde Velléda, vêtue d'une blanche tunique, le front couronné de verveines, présidait à la cérémonie du gui l'an neuf !

Quatorze inscriptions intéressant le département du Loiret et la ville d'Orléans, civitas Aurelianorum, ont été découvertes par l'auteur.

Suivons-le maintenant dans le pays des Carnutes, à Genabum, où nous allons faire avec lui une intéressante promenade. Après avoir rappelé notre attention sur l'importance de ce marché, où l'on trouvait alors tous les objets nécessaires à la vie, blé, linge, instruments aratoires, poteries merveilleuses, etc., il entreprend une tâche plus ardue que la recherche des sources du Nil.

Il s'agit en effet de reconnaître l'emplacement des villes anciennes qui avaient nom Fines, Belca et Vellaunodunum ; Fines et Belca se trouvaient situées sur les deux routes conduisant de Vellaunodunum et de Brivodurum (Briare) à Genabum.

Pour Fines la question est vite tranchée. Fines qui servait de délimitation aux territoires sénonais et carnute, serait aujourd'hui Ingrannes, placée dans la même situation géographique. Fines, en latin, veut dire limites ; c'est en effet dans ce sens que l'emploie Virgile, quand, dans une de ses pastorales, il fait dire par Mélibée à Tityre :

« Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva,
« Nos patriam fugimus. »

On voudra bien me pardonner cette réminiscence classique qui ne me rajeunit pas.

Avec Belca, Biauche ou Belciacum, l'ère des difficultés commence. Mais grâce à la toponymie, à la topologie, sciences nouvelles dont j'ignorais l'existence, grâce à la Société des Antiquaires de France, à la *Revue celtique*, grâce surtout au profond savoir et aux très consciencieuses recherches de M. Cuissard, on peut arriver, sinon à une certitude complète, tout au moins à une grande probabilité, et, jusqu'à nouvel ordre, Belca serait aujourd'hui Bouzy.

Vellaunodunum, par exemple, c'est le casse-tête chinois, c'est la tour de Babel et la confusion des villes. Sept cités se disputaient l'honneur d'avoir donné naissance à Homère ; cinq villes, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-la-Guiard, Auxerre, Château-Landon, Montargis, revendiquent celui de l'avoir remplacée. Va-t-on discuter à ce sujet autant qu'on l'a fait pour Babylone, tour à tour confondue avec Suse, Ninive, Séleucie, etc., qui livra le monde aux disputes : *Tradidit mundum disputationibus.* Babylone dont saint Jean l'Évangéliste a dit : Les chemins qui conduisent à Babylone sont effacés à jamais. Jamais plus les pasteurs n'y mèneront paître leurs troupeaux ! Non ! l'auteur va apporter un peu d'ordre dans ce chaos, et mettre tout le monde d'accord en ne contentant personne. Vellaunodunum ne serait, selon lui, ni l'une, ni l'autre des villes précitées, mais une forteresse construite par les Vélauniens, peuple migrateur, fondateur de la province du Velay, mentionné par César et Strabon, et dans plusieurs inscriptions grecques et latines.

Le souvenir de Vellaunodunum amène l'auteur à nous parler d'un lieu célèbre qui a fourni beaucoup d'antiquités, et qu'on appelait *aquæ segestacæ.* C'était une station d'eaux thermales et minérales, disparue aujourd'hui sans

laisser de traces, comme les eaux de Segray, de la fontaine d'Egry, des Echarlis chères à Louis XI et à François Ier.

L'auteur, après nous avoir entretenu avec plus de discrétion et sans entrer dans autant de détails que plus tard Mme de Sévigné, dans un sujet analogue, de la façon dont nos ancêtres prenaient les eaux, énumère les nombreuses variantes du mot segestaæ, et pense avec Pline Macrobe, Tertullien, la Commission topographique des Gaules et diverses inscriptions, qu'il s'agit très probablement d'une déesse ayant nom Segestaæ, considérée comme le génie protecteur de la source, et que le pays ayant porté autrefois ce nom, serait aujourd'hui Sceaux dans le Gâtinais.

L'auteur conclut en émettant l'avis qu'il faudrait accroître partout, même dans nos campagnes, le goût des antiquités et créer dans chaque commune, à peu de frais, un musée, où seraient déposés les objets trouvés.

Il a joint à son travail :

1° Copie des quatorze inscriptions retrouvées par lui ;

2° La nomenclature des ouvrages et bulletins ayant été l'objet des recherches ;

3° Un tableau par ordre alphabétique des antiquités existant, ainsi que des lieux, hameaux, communes où elles ont été trouvées.

On ne saurait trop féliciter l'auteur de sa tentative ; il serait bon que cet utile et très important travail fût communiqué à tous les instituteurs. Dieu merci, la mine des découvertes n'est pas près d'être épuisée. Ne vient-on pas de découvrir tout récemment dans la Creuse, sur le mont Jouer, les restes d'une villa romaine, et l'enceinte d'un théâtre ; en Russie, un éléphant de l'époque tertiaire conservé dans la glace ! Le rédacteur de la Revue où le fait était mentionné, ajoutait même qu'on en avait

mangé. Cet éléphant serait-il un canard? Cependant cette Revue passe pour sérieuse.

Quoi qu'il en soit, les instituteurs peuvent donc dire à coup sûr à leurs élèves : cherchez et vous trouverez ! A défaut de l'épée symbolique de Damoclès, à défaut de la Durandal de Roland, qu'on peut voir encore fichée dans les murs de Rocamadour, peut-être auraient-ils la chance de mettre la main sur l'épée de Brennus, celle que le héros gaulois jeta dans la balance, en disant aux Romains : *Vœ victis* !

Souhaitons donc bon succès à M. Cuissard ! Il a porté la bonne parole, il a semé le bon grain. Il trouvera dans la vive imagination des enfants un terrain favorable pour le faire germer.

L'impression de ce Mémoire tout naturellement s'impose ; il augmentera certainement chez les nouvelles générations le nombre des fervents de l'archéologie, cette science si intéressante qui fait passer devant nous, comme un brillant mirage, la vision rétrospective du passé.

ALFRED LANSON

SES ŒUVRES

Par M. CH. MICHAU

Séance du 11 janvier 1904

La sculpture orléanaise pourrait constituer et présenter une école vraiment remarquable par la valeur des œuvres dues au talent de nos concitoyens. L'étude de cette école serait intéressante et digne de tenter une plume autorisée. Citons parmi les plus célèbres de ces sculpteurs dans le passé : Adam Michel, Michel Bourdin, Nicolas Hubert, François Marchand, et dans les temps modernes : Allélit, Louis Roguet, Clovis Monceau, Albert Didier, Manière, Ernest Lanson, Bérard et Alfred Lanson.

La biographie de ce dernier n'a pas encore été faite, et ce serait justice de ne point laisser tomber dans l'oubli le nom de Lanson (Alfred-Désiré), né à Orléans, le 11 mars 1851, au n° 62 de la rue Saint-Marceau, la maison porte aujourd'hui le n° 58.

Le père de l'artiste, Lanson (Thomas-Gilbert), exerçait la profession de tourneur en poterie ; il eut avec sa femme Marie-Rosalie-Thérèse Renault six enfants, dont trois devinrent des sculpteurs de mérite ayant leurs œuvres reçues aux Salons ; le père avait tourné la terre,

les fils la modelèrent, élevant et poétisant ainsi son humble métier.

L'aîné, Lanson (Ernest-Auguste) (1), avait commencé l'évolution en suivant de bonne heure les cours de dessin et de modelage de la Ville, et il montra de sérieuses dispositions pour cet art qu'il devait ensuite inculquer à deux de ses frères, ainsi qu'à sa fille Ernestine Lanson (2).

A la mort du père survenue le 26 février 1861, la famille quitta Saint-Marceau et vint habiter l'intérieur de la ville, d'abord rue Bourgogne, ensuite rue de la Poterne ; le plus jeune des fils, âgé alors de dix ans, Alfred, fut placé à la pension Preux, rue de la Charpenterie, où son intelligence lui fit faire de bonnes études, on le fit entrer ensuite, en 1864, comme petit clerc chez Me Sansco, notaire, demeurant place Saint-Samson, aujourd'hui place de la République.

Le jeune clerc ne pensait pas alors que sur cette place qu'il traversait si souvent, serait édifiée plus tard, en 1882, l'œuvre maîtresse d'un enfant de la Haute-Vienne, arrivé à l'âge de quinze ans à Orléans et devenu un artiste de réelle valeur, honorant grandement la ville qui l'avait adopté. Il ne se doutait pas que lui aussi serait plus tard un statuaire distingué, et qu'à l'occasion de l'érection de cette belle statue de la *République*, due au talent de Louis Roguet, il recevrait des mains du Ministre des Postes, Adolphe Cochery, la décoration de

(1) Lanson (Ernest-Auguste), né à Saint-Jean-le-Blanc, le 12 décembre 1836, obtint, en 1889, le prix Robichon du Conseil général du Loiret ; il reçut les palmes académiques en 1894 et la rosette d'officier de l'Instruction publique en 1903. Ses œuvres figurent aux Salons annuels.

(2) Lanson (Ernestine), née à Orléans, fille et élève de Lanson (Ernest), a obtenu le prix Robichon en 1903 ; elle expose également ses œuvres aux Salons.

la Légion d'honneur qui lui était décernée pour son beau groupe l'*Age de fer*. Ne dut-il pas à ce moment jeter un coup d'œil singulièrement satisfait sur l'étude de son ancien patron, lequel, curieux rapprochement, s'occupait aussi de sculpture.

Mais n'anticipons pas sur les événements. Alfred Lanson que la situation de petit clerc ou saute-ruisseau ne séduisait pas autrement, résolut d'écouter les conseils de l'un de ses frères travaillant à Paris dans une pharmacie, et il se décida à abandonner le papier timbré ; il quitta donc l'étude Sansco et partit à Paris retrouver son frère. Il entra dans la maison de pharmacie-droguerie Fouché, espérant bien y faire son chemin, lorsqu'un malheureux événement dont il fut la victime vint le détourner de sa nouvelle voie. Une bonbonne d'acide qui fit explosion détermina de graves brûlures sur tout le côté gauche du jeune pharmacien, lequel dut être ramené à Orléans, où son frère aîné le recueillit et le soigna avec dévouement pendant six mois.

Celui-ci profita de cette inaction forcée pour donner à l'intéressant blessé les premières notions de dessin, de composition, d'anatomie et de modelage. Alfred Lanson y prit goût et embrassa à son tour la carrière déjà suivie par deux de ses frères et qu'il n'eût vraisemblablement pas prise sans cet accident ; il eût été sans doute excellent pharmacien, mais nous n'aurions pas la *Douleur maternelle.*

Ce ne fut donc point une vocation irrésistible, un amour de l'art inné, mais bien une détermination raisonnée qui le fit embrasser la profession dans laquelle il devait si bien réussir ; après tout, les mariages d'amour ne sont pas toujours heureux et souvent les mariages de convenance produisent de meilleurs résultats.

Son frère Ernest auquel il dut beaucoup, et pour lequel

du reste, il avait une affection presque filiale, fut son premier professeur ; il suivit ensuite les cours de l'école de modelage de la ville alors dirigée par Clovis Monceau et il y fit de rapides progrès. L'éminent directeur du Musée de peinture, M. Eudoxe Marcille, dont la haute compétence en matière d'art était justement établie et reconnue, s'intéressa aux travaux du jeune artiste et lui prodigua ses encouragements, l'engageant à aller à Paris, où les ressources sont plus grandes, afin d'y acquérir les connaissances supérieures que la province ne peut pas procurer, et sans lesquelles on ne peut pas espérer s'élever au-dessus du niveau ordinaire et arriver à se faire un nom dans la carrière artistique.

La famille de Lanson écouta les avis judicieux de M. Marcille et prit le parti d'envoyer de nouveau le jeune élève à Paris. De 1867 à 1868, celui-ci suivit les cours de l'École préparatoire de dessin et de modelage de la rue de l'École-de-Médecine. Il y remporta tous les prix et obtint, par suite de cette circonstance, le droit de participer sans autre examen aux concours de l'École des Beaux-Arts. La ville d'Orléans, sur la proposition de M. Eudoxe Marcille, bon juge en cette matière, alloua à Alfred Lanson, pour lui donner la facilité de suivre les cours de cette grande École, en 1873, une subvention de 600 francs, puis 800 francs en 1874, 800 francs en 1875 et 1,000 francs en 1876, époque à laquelle le jeune pensionnaire de la ville sut reconnaître et justifier ces allocations par l'obtention du Grand-Prix de Rome.

Le certificat délivré par Eugène Guillaume, membre de l'Institut, directeur de l'École nationale des Beaux-Arts, établit qu'Alfred Lanson fut admis à l'École le 25 octobre 1869 dans la section de sculpture, où il obtint, le 30 janvier 1872, une deuxième médaille pour la composition ; le 26 novembre 1873, concours d'après nature ; le

23 décembre et le 2 juin 1874, concours d'après l'antique ; le 23 juin 1874, mention au concours d'anatomie ; le 26 février 1875, première médaille au concours des grandes lignes modelées ; le 27 avril suivant, il fut admis logiste au concours des Grands-Prix avec le n° 8 pour sa composition : *Homère, guidé par un enfant, chantant dans les villes de Grèce ;* le 29 octobre 1875, il obtenait la première médaille pour les grandes lignes modelées, et enfin, en 1876, il entrait en loge pour le prix de Rome et devenait le premier Grand-Prix avec *Jason enlevant la Toison d'or* (1).

(1) *Note manuscrite de l'artiste.* Énumération des médailles que j'ai obtenues :

30 janvier 1872. — 2e médaille de composition d'esquisse, bas-relief.

26 novembre 1873. — 2e médaille pour figure, modèle d'après nature.

23 décembre 1873. — 3e médaille pour figure, modelée d'après l'antique.

29 juillet 1873. — 1er prix à l'exposition des travaux de fin d'année (atelier de M. Jouffroy, membre de l'Institut).

2 juin 1874. — 2e médaille, figure modelée d'après l'antique.

28 juillet 1874. — 2e prix à l'exposition des travaux de fin d'année.

23 octobre 1874. — Mention d'anatomie.

26 février 1875. — Prix de l'Institut, tête d'expression (fondation de M. le comte de Caylus).

26 mars 1875. — 1re médaille pour grande figure modelée, d'après nature.

27 avril 1875. — Reçu en loge pour le concours des prix de Rome.

6 août 1875. — Grande médaille d'émulation décernée à celui ayant obtenu le plus grand nombre de valeur.

27 octobre 1875. — 1re médaille pour grande figure, modelée d'après nature.

Salon de 1875. — 3e médaille pour une statue en plâtre (Diane).

Paris, 4 février 1876.

Alfred Lanson,

37, rue d'Enfer.

Pendant ce temps il avait exposé au Salon de 1870 un buste et un médaillon en plâtre ; en 1872, un médaillon bronze ; en 1873, un buste plâtre ; en 1874, un médaillon bronze et *Bianca*, buste plâtre ; en 1875, un buste en bronze et *Diane*, statue plâtre, qui reçut la troisième médaille du Salon et fut acquise par le Ministère des Beaux-Arts.

Lanson, après avoir suivi les cours d'Aimé Millet, de Jouffroy et de Rouillard, animalier, était devenu un artiste d'avenir; son prix de Rome lui permettait d'aller perfectionner son jeune talent, par l'étude des modèles incomparables que la Ville Eternelle met à la disposition des futurs maîtres de l'Ecole moderne.

Les lettres des personnes dont on écrit la vie sont toujours très intéressantes à compulser ; l'homme s'y montre sous son vrai jour, on y trouve sa manière de vivre, de travailler et ses sentiments intimes s'y révèlent, c'est avec raison que Buffon a pu dire : le style c'est l'homme. La correspondance qu'Alfred Lanson entretint d'Italie avec son frère Ernest est très instructive à tous les points de vue, ce sont des impressions artistiques de voyage, puis la relation des événements importants qui survinrent à Rome pendant son séjour, les mœurs des habitants, les œuvres qu'il exécute à la villa Médicis, tout s'y trouve consigné ; c'est, en un mot, la vie de l'artiste presque au jour le jour pendant quatre ans ; quelques emprunts le feront mieux connaître que des notes plus ou moins sèches d'une biographie. M. Ernest Lanson a bien voulu nous communiquer ces lettres pieusement conservées et un point qu'il convient d'établir de suite, c'est qu'elles dénotent chez leur auteur un profond amour de la famille : l'affection particulière qu'il porte à son frère et à sa nièce s'y montre à chaque page.

Alfred Lanson arriva à Rome le 30 janvier 1877, après

avoir visité Lyon, Orange, Avignon et Florence, d'où il avait écrit le 26 janvier la lettre suivante :

Nous sommes ici entourés de choses très belles, on ne peut faire un pas sans voir des palais, des églises décorées des fresques et des statues des artistes de la Renaissance ; l'on apprend ici à connaître des maîtres que nous nous figurons très difficilement, tels que Donatello, qui a des statues d'un goût tout à fait neuf et Vincent Danti, un vrai maître ; ses bronzes sont à faire détester les marbres; quant aux monuments, ce sont d'immenses édifices en marbres de toutes les couleurs. Encore un nom de sculpteur qui me revient, c'est Andréa Sanzovino qui a des statues, au-dessus des portes du Baptistère, adorables ; ce qui est joli à voir, c'est que tous ces objets sont en place au milieu de l'architecture qui leur est propre ; très peu de choses relativement sur des socles ; dans les galeries des fresques dans tous les coins, des André del Sarte que l'on ne connaît qu'en Italie, il y en a partout; quant à la Galerie des Offices (Uffizzi), c'est une merveille. Comme musée de peinture, des salles entières de Titien, de Raphaël et des autres (*sic*) ; tout est grand et magistral ici. Quant aux tombeaux des Médicis qui sont à l'église San Lorenzo, c'est surprenant comme architecture et comme situation ; les tombeaux sont placés là, sous un dôme immense sous lequel sont les deux plus fameux; ces figures sont très belles, on apprend ici à connaître Michel-Ange, comme à Gênes l'on voit Puget ; tous les jours nous découvrons de nouvelles choses, mais il y en a que je revois souvent, il y a ici des cloîtres, une quarantaine à peu près qui sont tous décorés de fresques par les peintres de ces époques, c'est un trésor inépuisable et nous ne verrons pas tout cette fois.

Nous partons le 28 de Florence, pour Sienne et Orvieto, et de là à Monte Rotondo, d'où les collègues de l'Académie viennent au-devant de nous en voiture. Le 31, nous serons à Rome.

Rome, avril 1877.

Nous sommes allés en assez grand nombre passer quelques jours aux environs de Rome, au lac de Némi, à Frascati Tusculum, Albane, Palestrina. Là, nous avons vu tant de choses curieuses qu'il serait difficile de les énumérer toutes : des villes antiques où il reste à chaque pas des tombeaux sur les routes qui sont de véritables monuments indestructibles par la grandeur, ce sont des tombeaux d'anciens Romains, il y a celui de Porsenna, près d'Albane, qui est une véritable forteresse. La campagne est extraordinairement belle, ce sont de grandes plaines très fertiles entourées d'immenses montagnes de tous côtés, ce qui rend tous les endroits superbes ; le fond est toujours extraordinaire de lignes.

L'artiste fait ensuite une fugue en Espagne, ainsi que nous l'apprend une lettre datée de Madrid, du 19 juillet 1877.

CHER FRÈRE ET CHÈRE NIÈCE.

Je suis parti de Rome, il y a huit jours, j'ai fait bon voyage en passant par Nice, Marseille, Toulouse et Bayonne. Je dois faire ici plusieurs bustes, j'en ai commencé un d'enfant de sept ans, hier matin, c'est le fils du duc de la P. ., je pense faire d'ici quelques jours celui de la fille du marquis de...

Je suis arrivé ici, dimanche matin. La première chose que j'ai vue, c'est les combats de taureaux, dans un cirque qui rappelle beaucoup le Colisée de Rome et qui contient 18,000 personnes ; c'est très beau et surtout très impressionnable, l'on se sent ici, bien à l'étranger, personne ne parle français ; je ne puis demander les choses qu'à coup de dictionnaire, la monnaie est tout à fait incompréhensible, ce n'est pas du papier dégoûtant comme en Italie, qui tombe en loques, mais des pièces de 26 fr., d'autres de 7 fr., 2 fr. 50, le plus ennuyeux, ce sont les petites qui changent de valeur, tout en étant les mêmes ; les pièces usées valent beaucoup moins.

Après, j'irai voir l'Andalousie, Séville, Grenade et toute l'Espagne ; ce sera pour moi très bon surtout si je ne sacrifie

que cinq ou six semaines à ce voyage. Je suis content de faire ici des bustes, d'abord parce que ce seront des bustes à faire en marbre et qu'en ayant fait deux ou trois, j'en aurai ensuite autant que je voudrai et que ces personnes sont très larges et ne regardent pas à commander des statues en marbre, ce qui est rare.

Je vous recommande bien de ne pas dire que je suis en Espagne ; il faut qu'on ne le sache pas avant mon retour à Rome, car je n'ai pas le droit de quitter officiellement l'Italie, n'en parlez pas, je vous prie.

Sa lettre du 12 novembre 1877, donne les détails suivants sur Rome et sur les habitants.

Nous faisons notre petite promenade au Corso tous les soirs. Le Corso est la rue Royale d'Orléans en laid. Sur les trottoirs les Italiens restent debout et ont l'air de former la haie en regardant passer les forestiers ou étrangers ; on les voit aussi autour d'une table vide, douze ou quinze, que font-ils ? Rien, ils passent ainsi la soirée à très bon marché ; quand il y a une carafe d'eau, c'est un luxe déjà, et ces gens sont les gens aisés de Rome, les colonels de l'armée italienne, les officiers, et les cafés sont cependant très beaux ; il faut dire que, par contre, les étrangers payent très cher tout ce qu'ils prennent.

La lettre du 8 juillet 1878 relate la mort du roi Victor-Emmanuel et celle du pape Pie IX arrivées à cette époque ; les deux souverains de Rome disparaissaient en même temps.

Depuis un mois, nous sommes ici pleins d'émotions, le roi d'abord, le pape ensuite, c'est une agitation surprenante. Nous sommes allés voir le pape exposé au Vatican, c'est très particulier de voir un cadavre sur un catafalque absolument rouge ; dans tout Saint-Pierre, pas la moindre draperie noire, il paraît que ce n'est pas usité chez les papes, en cette circonstance, de mettre du deuil ou du moins du noir.

Pour la mort du roi, il y avait presque toute l'armée de terre

et de mer à Rome; maintenant pour celle du pape, il n'y a plus que des capucins dans les rues, le Corso en est plein, Rome, en somme, est très intéressante, les cardinaux arrivent, nous allons voir des têtes intéressantes, c'est un moment exceptionnel.

Pour le penseur, quel rapprochement! quel sujet de profonde méditation que ces deux morts simultanées! Celle du roi puissant quittant ce monde au milieu de l'appareil de la force, et celle du pontife le suivant dans l'autre monde escorté seulement de la prière, cette autre force!

De son côté, ce qui frappe l'artiste, c'est la couleur du deuil pontifical et l'étude intéressante à faire des têtes de cardinaux.

La mère et les deux frères d'Alfred Lanson étaient allés le retrouver à Rome au mois de novembre 1877; ils y restèrent jusqu'à l'ouverture de l'Exposition de Paris de 1879. Lanson avait fait venir ses frères pour faire les marbres de ses compositions d'après ses maquettes; il ne semble pas que l'artiste ait beaucoup taillé lui-même le marbre.

On lit, en effet, dans sa correspondance :

30 novembre 1877. Edouard et Gustave s'occupent de mes *bustes en marbre*, cela les absorbe beaucoup, car je suis pressé de livrer *ces choses-là* (il s'agit de ses bustes d'Espagne) *ils font aussi la Suzanne*, de mon côté j'ai fini le buste de la *comtesse Amelot*, il est modelé et l'on va le *faire dans le marbre*.

J'ai terminé une petite *Vénus*, je la ferai *faire en marbre* le plus vite possible.

— 10 octobre 1877. — Gustave devient vrai Romain, il s'occupe *du Torse*, j'ai *fait faire le marbre* du buste de *Pothier*, si on ne l'avait pas pressé de Paris, *Gustave l'aurait fait*.

— 17 avril 1880. — J'ai fait plusieurs bustes *qu'on fait en marbre en ce moment*, etc.

L'artiste avait d'ailleurs assez à faire; ses compositions et ses maquettes ne lui laissaient guère le temps de les traduire en marbre, et il produisait beaucoup. D'un autre côté, il avait commencé relativement tard à faire de la sculpture, il n'avait pas eu assez de temps, au début, pour apprendre le maniement du ciseau, et les travaux nombreux qu'il entreprit ne lui permirent pas de s'y livrer utilement plus tard ; il s'attaquait donc rarement au marbre, c'était l'affaire des praticiens et l'artiste se contentait de donner le dernier coup à l'œuvre, faisant souvent pour cela appel à l'expérience d'Ernest Lanson, son frère aîné.

Pour la conception, la composition et l'arrangement de ses œuvres, Lanson était très difficile et souvent très indécis, il suivait à la lettre le précepte donné par Boileau dans son art poétique:

« Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage
« Polissez-le sans cesse et le repolissez. »

Il remaniait sans cesse sa composition jusqu'à ce qu'il en fût complètement satisfait ; cette recherche de la perfection est démontrée également par ses lettres.

Mars 1877. J'ai commencé mon bas-relief, *je ne sais pas si je le changerai,* je verrai comme il est à mon retour.

Avril 1877. J'ai fait le buste de Pothier et *presque arrêté* l'esquisse de mon bas-relief, je pense m'arrêter à l'*arrangement* que j'ai maintenant. Comme tu m'en demandes un croquis, je t'en envoie un, mais *ça changera beaucoup,* car *j'aime à changer jusqu'au dernier moment,* aussi ne le montre pas, je préfère qu'on n'en ait pas une idée avant la fin.

Mai 1877. Dans un mois environ, quand j'aurai bien placé tous mes accessoires dans mon bas-relief, je te l'enverrai, ça

me servira beaucoup pour m'aider à prendre parti pour *un arrangement ou pour un autre.*

Janvier 1879. Voici *à peu près* ma Judith en prière, avant de couper la tête, elle invoque son Dieu, car la tête coupée m'ennuyait; comme cela ça s'arrangera mieux.

Ainsi, l'artiste est toujours à la recherche du mieux et et, après avoir changé plusieurs fois, il arrive même, par suite de transformations successives, à en changer complètement le sujet.

Dans une lettre de Paris, du 16 février 1875, il dit : « *J'ai opéré beaucoup de changements* à la figure que je fais ; ce ne sera plus *une Source,* mais *une Diane, à moins d'un autre changement.*

Il en fut de même pour l'*Age de fer,* lequel n'était d'abord qu'un simple groupe de lutteurs que l'artiste avait intitulé : *La Lutte* ; son frère Ernest, qu'il avait appelé pour le terminer, lui conseilla de changer ce terme vague en celui plus sonore sous lequel il est connu maintenant.

Alfred Lanson quitta Rome et rentra à Paris, en 1880. Pendant son séjour en Italie, il avait fait, chaque année, des envois aux Salons et il les continua jusqu'en 1897. Ses nombreux travaux ont été décrits et, pour la plupart, jugés par les journalistes et les critiques d'art.

En les énumérant, nous croyons devoir reproduire quelques-unes de ces appréciations qui permettront de les mieux juger.

Salon de 1876 : *Jason enlevant la Toison d'or,* prix de Rome.

Le Jason est noble et de belle allure, la tête respire la fierté calme et la confiance en soi. Le bel ephèbe, avec l'aide de Médée a soumis au joug les taureaux aux pieds et cornes d'airain et a tué le dragon — il est vainqueur ! et le glaive d'une main, de l'autre il montre à bras levé la précieuse toison. Le mouve-

ment est des plus beaux, la jambe droite est tendue et le bras écarté, le corps incliné de ce côté, la jambe gauche ployée par un haussement et le bras haut du même côté gauche donnent au corps un harmonieux balancement. *Journal des Artistes.*

Salon de 1876 : *La Fontaine*, statue plâtre et un *buste* en plâtre.

Salon de 1877 : *Buste en terre cuite* de M. Sazerac de Forges, préfet du Loiret.

Salon de 1878 : *Buste en bronze* de M. Eud. Marcille, directeur du Musée d'Orléans.

Salon de 1878 : *Bianca*, buste en marbre.

Figure douce et suave. Bianca dont le poète a dit :

« Tantôt elle peignait ses longues tresses blondes,
« Tantôt elle voyait courir les vertes ondes
« Ou regardait sans voir et, laissant là ses jeux,
« Suivait un beau nuage égaré dans les cieux. »

C'est surtout ce dernier vers qu'expriment la pose et la physionomie de Bianca. A la vue d'un beau ciel, des idées nouvelles traversent son esprit, des sensations nouvelles agitent son cœur, elle ne fait que commencer à vivre, elle va connaître, aimer quelque chose de nouveau, puis le nuage se dissipera et elle retombera dans la réalité. X.

Salon de 1879 : *La Résurrection*, haut-relief en plâtre acquis par l'Etat. Le Musée de Montargis le possède en bronze (médaille de 2e classe).

Je retrouve dans l'ange un peu du mouvement général mais adouci et approprié au sujet que nous avons vu dans le *Jason*. Le Christ qui se soulève était bien mort, la jambe tendue à plat est celle de l'écorché, il y a là, avec de certaines hardiesses, de grandes qualités de composition. H. Devillers.

Salon de 1880 : *Judith et Holopherne*, groupe en plâtre.

Superbe groupe qui, en 1880, eut la médaille. Judith debout,

pensive, se dessine droite sur le corps mouvementé et horizontal d'Holopherne; la femme est drapée, l'homme est nu. C'est là toute la sculpture Jambes et bras de la victime de tout à l'heure sont des morceaux de maître. H. D.

Salon de 1880: *Douleur maternelle*, groupe en terre cuite teintée.

La douleur maternelle est très émouvante, le désespoir de cette mère qui a en vain disputé à la mort l'enfant dont l'âme vient de lui échapper dans un soupir et qui, dans l'excès de son deuil, ne peut pas verser une larme est navrant. C'est humain et *fait de main d'ouvrier*. H. D.

Salon de 1881 : *Salammbô*, médaillon bronze acquis par l'Etat; il est au Luxembourg.

Le livre de Flaubert, un des plus beaux de la littérature moderne, Salammbô, a tenté M. Lanson et nous lui devons un bas-relief où l'héroïne est vue à cheval, puis dans la tente de Matho, et en bas du grand médaillon, livrée aux caresses pleine d'enroulements du serpent amoureux. H. D.

Salon de 1881: Le *Buste en bronze de M. Cochery*, ministre des Postes.

Salon de 1881: *L'Etude*, modèle de *Terme*, en plâtre.

Le Terme, que l'on pourrait appeler l'Etude, est fort beau. L'attitude méditative et les formes puissantes de cette robuste femme symbolisent bien cette application d'esprit et cette force de l'étude à laquelle ne résistent aucune des difficultés qu'il a été donné à l'intelligence humaine de vaincre, aucun des secrets qu'il lui a été donné de pénétrer. La pensée de M. Lanson est donc une grande pensée bien réalisée. H. D.

Salon de 1882: *L'Age de fer*, groupe en marbre qui lui vaut la croix de la Légion d'honneur; acquis par l'Etat, il est au Luxembourg.

Qui n'a admiré ce groupe superbe? Deux hommes nus, jeunes, superbement construits, ont lutté, un des combattants est à terre, l'autre, debout, la lance en main, a la tranquille et redoutable fierté de la force impitoyable. Quelle science parfaite de la structure humaine! Quelle mâle beauté! H. D.

D'autre part, la poésie a donné à ce groupe de lutteurs dont un seul est armé, une interprétation en rapport avec son titre, mais elle y voit ce symbole : l'âge de fer vainqueur de l'âge de pierre.

Le barbare, à demi couvert de peaux de bête,
En un geste hautain, tord son buste d'athlète,
L'œil est impérieux et l'aspect imposant,
C'est bien l'âge de fer au joug rude et pesant.

La main gauche se lève en signe de puissance,
De la droite il brandit sa redoutable lance ;
Alors l'âge de pierre entre dans le néant
Vaincu par le progrès, ce sublime géant.

. . . .

Plus tard, l'homme trouvant la force de la poudre,
Sur l'ennemi troublé projettera la foudre
Et chaque âge découvre un engin, un trésor !
Mais l'éternelle paix..... ce serait l'âge d'or.

C. M.

Salon de 1882 : *L'Aragonaise*, buste en terre cuite peinte.

Quelle magnifique chose que ce buste ! On est étonné qu'avec une sévérité de facture aussi grande, M. Lanson soit arrivé à nous donner la douce fermeté de ces chairs de femme en plein épanouissement de sa jeunesse et de sa beauté. Que de science dans la façon dont les traits un peu forts de la vigoureuse Espagnole sont atténués par la féminité de certaines parties ! L'ensemble donne une expression de fierté calme et puissante de la tranquillité d'esprit que donne à la femme la certitude de l'effet produit par sa beauté. X.

Salon de 1884 : *Œdipe et le Sphinx*, groupe plâtre.

La femme au corps de lion pose bien sa griffe sur la jambe d'Œdipe comme pour prendre possession d'une proie assurée, cependant elle le fixe, hésite, elle sent qu'elle a, cette fois, trouvé un adversaire, peut-être un maître. Lui, Œdipe, est sûr de la victoire, a conscience de sa supériorité, mais se recueille en sa force pour mieux disposer d'elle. Grand, nu, superbe, Œdipe est

le type de la beauté mâle, de la force noble, de l'intelligence faite matière. Les bras sont d'une perfection à laquelle M. Lanson nous a habitués. H. DEVILLERS.

Salon de 1886 : *Judith et Holopherne*, groupe marbre au Jardin des Tuileries.

Salon de 1886 : *Le Rapt*, statue équestre plâtre (Froment-Meurice en fit une reproduction en argent). Donné par la Société des Courses, comme grand-prix, il est possédé par M. Franck.

Salon de 1887 : *Portrait de Camille Flammarion.*

Salon de 1888 : *La Vierge à l'enfant*, bas-relief bronze.

Salon de 1889 : *La dernière orgie*, fin d'Attila, trois personnages.

Salon de 1894 : *l'Age de fer*, groupe bronze.

Salon de 1894 : *Diane*, statue en marbre.

Diane, déesse de la Chasse. Figure moderne, petit nez un peu relevé, cheveux follement embroussaillés sur le front qu'ils cachent, petite oreille finement ourlée, délicieuse coquille nacrée faite pour recueillir les serments des amoureux et peut-être pour ne pas les entendre : *aures habent et non audient ;* croissant symbolique dans les cheveux

L'artiste nous représente ainsi la savoureuse et volontaire figure de cette Diane, fille de Jupiter, que les Romains adoraient comme déesse de la Chasteté et qui, pour le ciel était cette blonde Phœbé, aimant à caresser de sa lueur discrète et mystérieuse les cœurs épris venant lui confier le secret de leur bonheur. La belle chasseresse qui perçait tout de ses flèches et dont le cœur froid était insensible aux hommages se rappelle qu'elle fut une fois cependant percée aussi à son tour par la flèche du malin Eros.

Rien de classique, rien ne rappelant les lignes pures et sereines d'un camée antique. Ce n'est donc pas une déesse, imposante de majesté que Lanson nous donne, c'est une charmante parisienne, fin de siècle, mais quel mortel ne voudrait être son Endymion ?

Salon de 1895 : *Léda*, statue en marbre ; *Buste de*

M. Challemel-Lacour, président du Sénat; *Jeanne d'Arc blessée à Jargeau*, statue en bronze érigée dans cette ville, et, sous le grand portail du Palais de l'Industrie, *Deux groupes de chevaux* d'une dimension colossale, exécutés pour le château de Vaux.

Un problème technique que les gens du métier ont toujours considéré comme particulièrement difficile était posé à l'artiste, c'était de donner de la vie et de l'animation à une composition destinée à être regardée de plain pied par les promeneurs de la terrasse et de bas en haut à 5 ou 6 mètres d'élévation.

Ce problème a été résolu de la façon la plus heureuse et la plus originale par M. Lanson, en deux groupes composés chacun de deux chevaux marins qui nagent dans les flots; chaque cheval, tenu par la bride, est entraîné par un enfant semblant marcher sur la surface de l'eau, un troisième enfant placé en croupe excite de la voix et du geste les chevaux et leurs conducteurs.

Malgré une symétrie imposée par le sujet, les attitudes des personnages sont fort ingénieusement diversifiées et cette œuvre importante, pleine de vie, est, dans ses proportions colossales, d'un mouvement des plus gracieux. Elle fait le plus grand honneur à notre école de sculpture moderne et à l'artiste.

(*Le Matin*).

Hier, a été inaugurée l'exposition de deux immenses groupes de marbre destinés à l'un des plus beaux châteaux de France qui coûta au surintendant Fouquet 18 millions de l'époque, donné au maréchal de Villars par Louis XIV à la chute du surintendant. La famille de Choiseul-Praslin en fut ensuite propriétaire et actuellement M. Sommier, un raffineur, va faire achever l'œuvre de l'architecte Levau.

Deux groupes gigantesques, taillés dans le marbre de Carrare, chaque groupe se compose de deux chevaux marins et de trois enfants, tous placés en diverses attitudes, ces groupes ont demandé quatre ans de travail et ont été payés cent mille francs. Faits dans le caractère du château, ils rappellent le XVIII[e] siècle qui nous donna une si belle école de sculpture. Ils sont d'une allure à la fois dramatique et élégante.

A peine terminés, ils ont été admirés par le duc d'Aumale, Gounod, Français, Henner, Bonnat et recevront aujourd'hui la visite du président Carnot.

(*Le Figaro*.)

Salon de 1896 : *une Nymphe*, statue pierre, appartenant à M. le duc de Rohan.

Salon de 1896 : *Buste en bronze* de M. Félix Faure, président de la République.

Salon de 1897 : *Léda*, statue marbre.

Parmi les autres travaux importants de l'artiste qui n'ont point figuré aux Salons, citons la *Statue colossale de Lazare Carnot* organisant la victoire, exécutée pour la ville d'Orléans.

Médaillon de trois quarts, en bronze, de *Louis Roguet* figurant sur le piédestal de la statue de la République, à Orléans.

Hercule et la Centauresse, statuette en argent pour le grand-prix des Courses.

Statue de la Comtesse de Caen.

On sait que Mme la Comtesse de Caen, par une clause de son testament, a consacré un capital assurant une rente de quatre mille francs pendant trois ans aux premiers prix de Rome, sculpture, peinture et architecture, à charge à chacun d'eux de donner une œuvre au Musée qui porte son nom et est installé dans une des salles de l'Institut.

Un temps viendra où ce Musée encore en formation sera précieux pour l'histoire de l'art contemporain.

M. Lanson a fait son envoi : Une statue de la Comtesse de Caen, grandeur naturelle; elle est assise dans un fauteuil copié sur un qui fut sien; elle tient dans la main un rouleau de papier un peu ouvert qui est son testament et regarde attentive une fine statuette qu'éloigne sa main gauche. Les bras, que les manches laissent nus presque jusqu'au coude, sont d'un modèle caressé; la femme sobre de gestes est pensive, très belle, vue de profil, les cheveux, tirés en arrière sur les tempes, ajoutent à l'intelligence du front découvert, les yeux sont expressifs, la poitrine presque opulente est dessinée par une robe qu'une ceinture serrée à la taille, tend. Les traits sont fermes, l'œuvre est d'une sérénité qui charme. M. Lanson est, jusqu'à ce jour, celui qui a tenu à s'acquitter en grand seigneur.

(*Journal des Artistes*.)

Le *Cardinal de Richelieu*, placé à la Sorbonne.

Buste du vicomte Henri de la Borde.

Buste de Léon de Lavergne, dans la cour de l'Institut National Agronomique.

Médaillon de Hillemacher, musicien.

Le *Czar à cheval* (Nicolas II saluant la foule. Statuette en argent, projet de grand monument).

Notre compatriote, l'éminent sculpteur, Alfred Lanson, a passé à Moscou tout le temps des fêtes du couronnement. De là, il est allé à Nijni-Novogorod, où l'attirait une Exposition spécialement russe et la Foire célèbre.

A Moscou, l'artiste français, qui a vu dans les meilleures conditions, grâce à l'obligeance de notre ambassadeur, l'entrée solennelle du czar au Kremlin, a pu faire une statuette de l'Empereur à cheval saluant la foule qui l'acclame.

Cette statuette, il l'achève en ce moment à Saint-Pétersbourg. Le czar avait bien voulu lui donner quelques séances dans le palais de l'Ermitage pour qu'il pût perfectionner certains détails de son œuvre et assurer la ressemblance du modèle.

Un orfèvre de Saint-Pétersbourg, fournisseur de la maison impériale, s'est chargé du soin de couler la statuette en argent et de la dorer. Aussitôt exécutée, elle sera offerte au czar.

X...

Portrait de Mme Lagarde-Samary (Cercle de la rue Volney). « Jeanne Samary, la rieuse aux belles dents, « une dixième muse, celle du rire. »

Buste de Mgr Desnoyers, directeur du Musée Jeanne-d'Arc, marbre.

Le *Génie de la Renaissance*, groupe au Collège de France.

La *Force s'appuyant sur la Justice*, haut-relief plâtre.

Le *Buste de Pothier.*

Le *Buste de la comtesse Amelot.*

Torse de Bacchus.

La *Cigale*, statue marbre.

La *Source*, groupe plâtre.

Le *Monument de la Défense d'Orléans*, maquette au Musée d'Orléans.

C'est, dans une attitude énergique, une statue de la France encourageant ses enfants à la résistance. A ses pieds, un soldat mort, un autre à genou fait le coup de feu. Comme bas-reliefs, une scène d'un combat dans la forêt d'Orléans, et la défense d'un cavalier dont la monture s'est abattue.

Le socle est flanqué à ses angles de faisceaux de licteurs surmontés de la hache et du bonnet phrygien. Comme inscriptions : *A l'armée de la Loire, Aux combattants morts pour la défense d'Orléans.*

X...

Le *Coin du Jeton de la Chambre de commerce d'Orléans.*

La face de ce jeton représente une femme nue couchée, le bras droit appuyé sur une urne de laquelle l'eau s'écoule; elle tient de la main gauche un gouvernail. Cette femme, symbolisant la Loire, regarde les génies du Commerce et de l'Industrie. Au fond, le pont d'Orléans et le panorama de la Ville.

Au revers, le caducée de Mercure ayant d'un côté des branches d'olivier et de l'autre l'écusson aux armes de la Ville, avec cette devise au bas : *Opus et artifex labore.*

Puis un certain nombre de statuettes, de bustes figurant au catalogue de sa vente : *Mignon*, *Salomé*, la *Bacchante*, la *Baigneuse à la tortue*, la *Capricieuse*, *Arabe*, *Flore*, l'*Agriculture*, *Innocence*, *Pensive*, *Baigneuse surprise*, *Baigneuse à la buire*, *Baigneuse au dauphin*, *Lion en marche*, *Porteuse d'eau*, *Frileuse*, la *Foi*, *Jeune Pâtre italien*, *Japonaise*, etc.

L'artiste fut récompensé de tant d'efforts, et le Conseil général du Loiret lui décerna, en 1876, le prix du major Robichon; puis, il remporte ensuite le grand-prix de l'Exposition de 1889 et l'Etat, qui, en 1882, l'avait nommé chevalier de la Légion d'honneur, lui donna la rosette d'officier pour l'ensemble de son exposition; enfin, il avait

été nommé directeur-adjoint du Musée de peinture d'Orléans.

Cependant, ce surmenage devait lui être fatal et comme si l'artiste eût eu la prescience d'une fin prématurée, il avait eu hâte de donner la mesure de son talent.

A la fin de 1894, il partit pour la Russie, afin d'assister aux fêtes du Couronnement du czar Nicolas II qui eut lieu le 1er novembre; il y passa quatre mois et fut reçu avec les égards dus à un artiste de talent.

Il fit la statuette équestre du czar qui lui consacra quelques séances; cette réception le grisa et son bon jugement ordinaire commença à faiblir un peu; puis, les rigueurs du climat altérèrent sa santé et, à son retour, en 1895, une certaine exaltation dans les idées s'ensuivit; il devint très irritable, c'était le commencement de l'affection qui devait l'emporter un peu plus tard.

Cet état maladif ne l'empêcha pourtant pas de se marier; au mois de décembre 1896, il épousait une demoiselle Mariette Crimmers, originaire d'Adinkerque (Belgique), dont il avait fait la connaissance à Paris. Il habitait, à cette époque, rue Pelouze, n° 5.

Voici le portrait de l'artiste et sa manière de travailler décrits en 1884, par M. Hippolyte Devillers, critique d'art très apprécié :

« Si M. Lanson cherche et trouve la perfection, ce « n'est que dans le superbe langage des formes, j'entends « de la forme complétée du corps en son entier. Ce qu'il « poursuit et aime dans son art sculptural, art grand « entre tous, c'est la grande harmonie des lignes pures « et le rythme robuste des gestes nobles. Il ne localise « pas l'expression sur le masque, car c'est là une preuve « d'impuissance, il veut que son marbre soit aussi expres- « sif derrière que de face, que, de la nuque au talon, les « mouvements soient solidaires et que le corps entrant « en action, n'ait qu'un geste totalisé.

« Enormément de vie dans un petit corps (sa petite taille l'avait dispensé du service militaire), « mais ce « corps est construit, l'œil brave, le menton volontaire, « la bouche fine, l'ensemble de la physionomie respire « l'intelligence, avec cela l'homme est modeste. Par « exemple, il n'y a pas lieu de lui crier : Courage ! Du cou- « rage, il en a pour plusieurs.

« Je connais beaucoup Orléans, c'est une ville où l'on « ne s'emballe pas, comme on dit ; sait-elle bien que « M. Lanson lui fait honneur et grand honneur ? »

Elle le sait si bien que, dans sa séance du 3 mars 1902, sur une proposition de M. Eug. Bedel, conseiller du quartier Saint-Marceau, appuyée par MM. Lepage et Ch. Michau, le Conseil municipal a donné le nom d'Alfred Lanson à une des nouvelles rues ouvertes dans les terrains appartenant au Bureau de Bienfaisance et reliant la rue Dauphine à la rue Vandebergue-de-Villiers. Cette délibération fut approuvée par décret présidentiel du 23 avril suivant.

Il faut ajouter que les principales œuvres de l'artiste ornent les squares et les musées. A l'hôtel de ville, l'*Age de Fer* ; à la Salle des Fêtes, *Lazare Carnot* ; au Musée Jeanne-d'Arc, la *Statue de l'héroïne blessée à Jargeau*, et au Musée de peinture, la *Douleur maternelle*, la maquette de l'*Age de Fer*, *Judith et Holopherne*, *Jason enlevant la Toison d'Or*, *Le Rapt*, les bustes en marbre de MM. *Eud. Marcille* et *Desnoyers*, directeurs des musées ; la maquette d'un *Monument de la défense d'Orléans*, *Jeune poète italien*, l'*Aragonaise*, et *La Force s'appuyant sur la Justice*.

La Ville montre qu'elle a conscience de la valeur de son ancien pensionnaire.

Aussitôt après son mariage, l'état de santé d'Alfred Lanson devint plus grave et nécessita son entrée immé-

diate dans une maison de santé. Sa jeune femme le plaça dans l'établissement du Dr Mottet, rue de Charonne ; elle aurait même voulu l'emmener en Belgique, mais la famille du malheureux artiste s'y opposa.

Pendant son séjour à la maison de santé, il travailla toujours et composa presque jusqu'au dernier moment; enfin, son état devenant plus inquiétant, la vente de ses œuvres fut décidée. et, le 22 mars 1898, avait lieu à l'hôtel Drouot la vente, aux enchères, des œuvres renfermées dans son atelier.

M. Herluison, dans la séance de la Société archéologique du 25 mars, en parlait ainsi :

« L'implacable maladie dont est atteint ce jeune artiste,
« en pleine possession de son talent, laisse malheureuse-
« ment peu d'espoir de guérison.

« Les œuvres de notre compatriote, mises en vente, se
« composaient d'une centaine de pièces, marbres, bronzes
« ou plâtres.

« Nous ne pouvions passer sous silence la dispersion
« des œuvres de notre malheureux compatriote. »

Cette note était à peine lue que Lanson (Alfred-Désiré), mourait à Paris, le 3 avril 1898, quelques jours seulement après la vente de son atelier, dont le produit s'était élevé à 80,000 fr.

La presse orléanaise et la presse parisienne rendirent compte de cette mort, en déplorant la perte que venaient de faire l'art et la Ville d'Orléans. Le journal le *Temps*, sous la signature de Jules Claretie, annonce en ces termes la mort du sculpteur :

« Alfred Lanson vient de mourir à 46 ans, après avoir
« beaucoup lutté, beaucoup produit, beaucoup espéré.
« Son nom restera.

« *M. Guillaume*, paternel et doux pour ses élèves
« (Lanson avait passé par la Villa Médicis), me parlait,

« un jour, avec une émotion profonde, de tout ce qu'il y « a de talent, de labeur, de fierté, de courage chez les « jeunes sculpteurs dont les œuvres sont, à l'heure pré- « sente, l'honneur même de l'art français.

« Ils travaillent toujours et ils vivent de rien ; je con- « nais des existences d'ascètes menées dans leurs froids « ateliers ! Tenez, me disait le maître sculpteur, savez- « vous d'où je viens ? D'accompagner un brave garçon « qui allait vendre, pour nourrir sa mère, comme dans « les romances, la première médaille remportée par lui « au Salon.

« Il y a de ces nobles misères. La complainte du pauvre « sculpteur n'est pas seulement une gaie plaisanterie « d'atelier. J'ignore si Lanson était pauvre ; à coup sûr, il « n'a pas eu la destinée due à son génie ; il est mort trop « tôt. »

Voilà certes, un bel éloge, tant d'Alfred Lanson en particulier que de notre Ecole de sculpture en général, et, provenant de Jules Claretie et de Guillaume, on ne peut qu'y applaudir et applaudir aux efforts de ces pensionnaires de la Villa Médicis travaillant avec ardeur à augmenter le patrimoine artistique de la France et à soutenir son renom universel.

Alfred Lanson fut enterré au cimetière de Clichy, dans une sépulture de famille. Le monument ne consiste actuellement qu'en une simple pierre tombale. Rien n'indique encore d'une manière particulière que cette sépulture contient la dépouille mortelle d'un statuaire de talent.

En terminant, ajoutons que son frère, Ernest Lanson, prépare, en ce moment, un médaillon reproduisant de trois quarts les traits de l'auteur de l'*Age de Fer*, et qu'il destine au monument du cimetière de Clichy.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. l'abbé IAUCH

Séance du 22 mars 1904.

Messieurs,

Vous m'avez prié de déposer un rapport sur l'intéressante étude que notre honoré collègue, M. Charles Michau, a consacrée au sculpteur orléanais Alfred Lanson. Ce rapport, vous le savez par avance, conclut sans hésiter à l'impression de la susdite étude.

En attendant le médaillon de marbre auquel M. Ernest Lanson travaille avec une touchante affection et qu'il placera d'ici peu sur la tombe prématurément ouverte de son frère, M. Charles Michau, de sa plume experte en choses orléanaises, a tracé, de l'éminent artiste, une première et très exacte image qui a sa place marquée dans nos *Mémoires*.

Elle présente pour nous un réel intérêt.

Tout d'abord, il est bien naturel qu'un artiste qui a si grandement honoré notre ville, revive dans une biographie qui, en même temps nous retrace sa physionomie morale, en même temps nous donne le catalogue complet

de ses très nombreuses œuvres. En effet, cette vie si courte et si féconde fut vécue et remplie avec une sorte de fiévreuse impatience : Alfred Lanson semble avoir été hanté par le vague pressentiment d'une mort hâtive.

Et aussi, il est toujours intéressant de noter l'éveil d'un talent qui s'ignore ; comme autrefois chez le petit pâtre Giotto ou chez ce treizième enfant d'un pauvre maçon de Cluny qui, un jour, s'appellerait Pierre-Paul Prud'hon, de même, à Orléans, chez le saute-ruisseau sans-souci du notaire Sansco ; il est toujours intéressant de suivre l'évolution d'un talent qui se développe à force de labeur et de volonté et d'en admirer le plein épanouissement. C'est l'histoire de l'auteur de l'*Age de Fer* et du *Monument de la Défense d'Orléans*, de l'hôte très honorablement accueilli du czar Nicolas : le fils de l'ouvrier tourneur du faubourg Saint-Marceau avait pris ses quartiers dans l'aristocratie du grand art.

En terminant, je me permets d'exprimer un désir. M. Michau parle, au début de son étude, de tous nos artistes du ciseau et de l'utilité qu'il y aurait à relever avec leur nom quelques détails sur leur vie. En ce moment même, un de nos érudits compatriotes cherche à identifier, partout où ils se trouvent, les spécimens disséminés de la sculpture orléanaise. Pourquoi M. Michau n'unirait-il pas ses efforts à ceux de M. le chanoine Cochard et ne reprendrait-il pas la plume pour réaliser le travail dont il signale avec tant de raison l'intérêt, pour remonter au-delà des Alfred Lanson, des Clovis Monceau, des Louis Roguet jusqu'aux traits oubliés des Nicolas Hubert, des Michel Bourdin, des Adam Michel? Au grand profit de tous ce serait, l'un complétant l'autre, avec le catalogue des œuvres, le musée des biographies.

NOTE

SUR

UN PRÉSENT D'ARGENTERIE

fait par les Orléanais, au duc Charles d'Orléans
et à la duchesse (Marie de Clèves)
à l'occasion de leur entrée en leur bonne ville d'Orléans
le 24 janvier 1440

Par M. Léon DUMUYS

Séance du 18 mars 1904

Au mois de mars 1904, M. Adrien Blanchet, trésorier de la Société nationale des Antiquaires de France et président de la Société française de Numismatique voulait bien nous adresser la lettre suivante :

« Permettez-moi de vous signaler un document peut-être encore inconnu des érudits Orléanais, car il est inséré dans un recueil où l'on ne penserait guère à le chercher. (Registre K. K. 953, fol. 1 et 2. — Archives nationales : *Evaluation des monnaies*) (copie).

« Le document n'est pas daté et je ne pense pas qu'on puisse déterminer son âge par les pièces avoisinantes, mais nous pouvons penser au xv[e] siècle. Il a, comme vous le verrez, un réel intérêt ; faites-le connaître et déterminez le duc et la duchesse en question. »

Suivait la note que voici :

I. — C'est le présent en vesselle que ont fait et font les bourgeois et habitants dorléans à très hault et excellent et très puissant prince, Monseigneur le duc dorléans, leur très redoubté et naturel seigneur :

Premièrement : deux potz pesans seize marcs d'argent dorez etar moyez aux armes de mondict Seigneur.

— Item, une coppe pesant quatre marcs ou environ, dorée, poinssonnée et armoyée auxdictes armes.

— Item, une esguière pesant trois marcs, dorée, poinssonnée et armoyée comme dessus.

— Item, deux bassins où il y a au fons ung soleil et les armes de Mondisseigneur, hachez par les bors et dorez pesans ensemble douze marcs.

— Item, trois sallières pesans trois marcs, hachées et dorées sur les bors.

— Item, douze escuelles pesans XXIII marcs ou environ, armoyées sur les bors, sens esmail.

— Item, six plaz pesans XXVII marcs ou environ, armoyez sur les bors, sens esmail, ainsi comme les escuelles.

VI^{xx} V marcs (1).

II. — C'est le présent en vesselle que ont fait et font les bourgeois et habitants Dorléans à très noble et très puissante dame ma Dame la duchesse Dorléans, leur très redoubtée Dame.

Premièrement : Deux potz pesans douze marcs, dorez et armoyez aux armes de ma dicte Dame.

(1) Il convient d'observer que ce chiffre de *la copie* ne fournit pas un total exact, car ce total devrait être de 88 marcs au lieu de 125 marcs ; peut-être un article de 37 marcs a-t il été omis dans l'énumération transcrite.

— Item, six tasses pesans dix huit marcs, dorées et armoyées au fust de la tasse.

— Item, deux salières pesans deux marcs, hachées et dorées par les bors.

— Item, douze escuelles pesans vingt et quatre marcs ou environ, armoyées sur les bors aux armes de madicte Dame, sens esmail.

— Item, six plaz, pesant vingt et quatre marcs, armoyez sur les bors comme les escuelles.

— Item, une esguière pesans trois marcs ou environ, dorée, poinssonnée et armoyée aux armes de ma dicte Dame.

IIII^{xx} III marcs.

Voici la solution du problème posé par M. Blanchet :

Le Duc et la Duchesse auxquels furent offerts ces présents d'argenterie sont, sans aucun doute, selon nous, Charles d'Orléans et Marie de Clèves (fille d'Adolphe, duc de Clèves, et de Marie de Bourgogne), unis par les liens du mariage le 10 novembre 1440.

Le duc Charles fait prisonnier par les Anglais, le 25 octobre 1415, sur le champ de bataille d'Azincourt, fut détenu pendant vingt-cinq ans, à Londres, par ordre du roi Henri V.

Sa rançon fixée à 400,000 écus d'or (1) fut payée le 10 janvier 1440 par le roi Charles VII, le duc de Bourgogne et les Orléanais.

A la nouvelle de la mise en liberté du duc, ses fidèles sujets députèrent à sa rencontre le comte de Dunois qui s'en fut le saluer en leur nom, jusqu'à Calais.

Le 24 janvier suivant, Charles d'Orléans et sa jeune épouse firent leur entrée solennelle dans leur bonne

(1) D'après l'historien Lemaire (*Antiquités de la Ville d'Orléans*, p. 101).

ville d'Orléans, par la porte Bourgogne, au milieu d'un concours extraordinaire de peuple.

De splendides fêtes publiques furent données en leur honneur et des présents superbes leur furent offerts (1).

Les comptes du receveur Morchoisne nous fournissent, à ce sujet, des renseignements précis. Nous y relevons, en effet, les prix qui furent payés aux orfèvres chargés de fabriquer les pièces de vaisselle d'argent et de vermeil dont la nomenclature inconnue jusqu'ici vient de nous être fournie par M. Blanchet.

Voici les articles dudit compte qui nous renseignent sur la valeur vénale de ces présents :

— Pour CCXI mars, cinq onces et trois gros d'argent, pour le don et présent faict à Messeigneurs et Dames les ducs et duchesses d'Orls, en vaisselle d'argent, à leur joyeuse venue ; MCCCIV^{xx} XVII livres IX deniers.

— Pour la façon dudict vaisselle aux orfèvres qui l'avaient faicte et en outre XII sous par marc : CXXVI livres et XVIII deniers.

— Pour XC duycats (ducats) d'or, baillés aux orfèvres pour dorer la dicte vaisselle LXXXVIII livres, I sou.

— Pour deux penniers (paniers) et ung drap et demi pour envelopper la dicte vaisselle : XVI sous.

On remarquera que les deux poids de VI^{xx} V marcs et de IIII^{xx} III marcs indiqués comme étant ceux des pièces d'argenterie offertes au duc et à la duchesse, font un total de 209 marcs, sensiblement égal à celui de 211 marcs cinq onces et trois gros d'argent indiqué au compte de Morchoisne, d'où l'on peut conclure que les renseignements fournis par la note des archives non datée, vise

(1) V. Lottin, *Recherches sur Orléans*, t. I, 1re partie, p. 289 et suivantes.

bien les mêmes présents que le compte du receveur municipal d'Orléans.

Il nous reste à dire un mot des armoiries gravées sur les pièces d'argenterie en question.

Elles devaient être : 1° « d'azur à trois fleurs de lys d'or, deux et une, surmontées d'un lambel d'argent : qui est d'Orléans. »

Et : « De gueules chargé d'un autre écu d'argent ayant un tourteau de sinople en cœur, duquel sortent huit sceptres pommetés et fleuronnés d'or, remplissant tout l'écu comme une sorte de raiz ; qui est : de Clèves. » (PALLIOT, *Sciences des Armoiries*, p. 54).

Etant donné que le marc pesait une demi-livre ou 250 grammes, il est aisé d'évaluer à 52 kilos 1/2, le poids de la vaisselle offerte au duc et à la duchesse d'Orléans.

Indépendamment de ce beau présent, une somme de 4,000 écus d'or leur fut également offerte, ainsi que la « tapisserie navale » peinte par un très habile Orléanais, haute de deux toises et demie et d'une longueur suffisante pour environner le cloître Saint-Aignan où elle avait été étalée. Elle représentait tout le cours de la Loire depuis Roanne jusqu'au Croisic. Démontée en trente grosses pièces et expédiée au château de Blois, elle y fut brûlée par accident avec une partie des bâtiments, en 1540 (1).

(1) LOTTIN, *loc. cit.*, p 290.

NOTICE

SUR LE

CHANOINE CLAUDE ROUSSELET

DERNIER ABBÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE

A propos d'une toile donnée au Musée Municipal d'Orléans

Par M. le Dr FAUCHON

Séance du 11 mars 1904

MESSIEURS,

Le Destin aveugle, qui, dans les successions, préside à la répartition des lots, m'a jadis attribué un portrait, rentrant dans la catégorie de ceux communément désignés sous le nom générique de « portraits de famille ».

Cette image d'un parent inconnu, mes yeux d'enfant, l'avaient, plus d'une fois, distraitement considérée en un certain salon que ma pensée me représente comme si j'y tapageais encore ; mais le seul souvenir, plutôt vague, qu'elle éveillait en moi, c'est qu'elle représentait le dernier abbé de Sainte-Geneviève. Toute ma science s'arrêtait là, et dans mon entourage, on n'en savait pas plus. J'avoue — au risque de scandaliser mes auditeurs par la tiédeur de mes sentiments familiaux — que ce



LE CHANOINE CLAUDE ROUSSELET

Dernier abbé de Sainte-Geneviève

renseignement quelque peu flottant et nuageux, satisfaisait pleinement mon indifférente curiosité.

J'avais pour ce « tableau de famille » ce banal respect qu'on accorde inconsciemment aux choses du passé. J'accrochai à la muraille l'image de cet ancêtre inconnu et n'y pensai plus autrement.

Mais il arrive parfois que la destinée de l'homme le plus pacifique, le plus rangé, le plus attaché à ses habitudes journalières, le moins automobiliste, le moins explorateur africain, disons le mot, le plus bourgeois du monde, l'oblige à plier sa tente et l'aller dresser ailleurs — ou, pour me servir de termes plus vulgaires, que cette bienveillante Académie me pardonnera — l'oblige à déménager.

Dieu m'est témoin que, dans mon âme pure de toute intention malveillante, n'a jamais germé la pensée de froisser l'estimable corporation des déménageurs, mais ce me serait un réel soulagement de déclarer publiquement qu'un déménagement est une épreuve dans la vie. Le ciel a été prodigue, à mon endroit, de ces sortes d'épreuves, et le dernier abbé de Sainte-Geneviève en subit régulièrement le contre-coup. Mon vénérable ancêtre ne se contenta pas d'être le témoin de toutes mes translations, il en fut l'innocente victime, et, plus d'une fois, je craignis que celui qui avait supporté victorieusement les bourrasques de la tourmente révolutionnaire ne survécût pas à celle d'un déménagement, opéré cependant à la face du ciel, en pleine période de paix, sous le consulat débonnaire de Messieurs nos Présidents de la République.

Non seulement mon « ancêtre » sortait invariablement amoindri de ses pérégrinations involontaires, mais, quoique mon respect pour lui fût toujours le même, de nouvelles dispositions intérieures d'appartements imposaient une nouvelle destination à ce qui me restait de mon tableau

de famille : c'est ainsi, qu'après avoir connu les apothéoses tranquilles et sereines du salon, il dut subir le milieu plus bruyant de la salle à manger. Dans la suite, un nouveau changement de domicile le condamna à la solitude d'une chambre de réserve, dont il était d'ailleurs le plus bel ornement.

Enfin, un dernier déménagement le relégua dans la chambre de deux jeunes écoliers, dont je me défends de livrer les noms à l'Histoire vengeresse..... *Habent sua fata simulacra.*

Ici, Messieurs, le drame se corse, et pour graduer vos émotions et ménager votre sensibilité, je préfère vous dire de suite qu'il vous faut prévoir un dénouement quelque peu tragique.

Donc, du haut de son cadre, gardant les traces de nombreuses blessures, le dernier chanoine de Sainte-Geneviève, à la figure douce et bienveillante, au regard paternel, semblait sourire aux ébats de ces deux jeunes écoliers, et encourager leurs premiers travaux...

A tout le moins il avait droit de leur part à ces attentions de banale politesse, qui se trouvent consignées dans tous les codes de la civilité puérile et honnête, et constituent ce qu'on appelle communément les procédés de bonne compagnie.

Lhomond nous disait jadis, je souligne le mot : jadis, car la savante génération actuelle l'a dédaigneusement condamné au silence pour céder la parole à de sibylliques grammairiens, savants comme des puits — (pourquoi faut-il que parfois les puits, à force d'être creux, soient aussi obscurs !) — Lhomond nous disait donc, et ceci, même exprimé en latin, n'était pas pour nous déplaire : *Maxima debetur pueris reverentia*, avec cette conviction évidente, que la réciproque s'imposait aux jeunes latinistes. Ce que croyant, en le cas actuel, le bon Lhomond se trompa singulièrement.

Or donc, un beau jour — est-ce bien beau jour qu'il faut dire? — tout en reprochant à mes *alumni* leurs solécismes et leurs barbarismes, mes yeux s'égarèrent sur le portrait ancestral. Grands Dieux ! que virent-ils? *Horresco referens* ! !

Deux émules de Raphaël ou de Rembrandt — car j'ignore de quelle École ils se réclament — chez lesquels le génie de la peinture devançait le nombre des années, avaient conçu l'artistique et peu vulgaire dessein de parfaire l'œuvre du portraitiste. Pour donner une pointe d'animation et de vivacité à la béate figure du dernier abbé de Sainte-Geneviève, ils s'étaient essayés à rehausser son visage de deux mouches assassines, dont l'une, posée..... *in extremo naso*, changeait prodigieusement sa physionomie, cependant que sur sa lèvre supérieure on devinait le timide tracé d'une moustache n'attendant qu'une prochaine occasion de s'affirmer et se déployer en panache : *Sunt lacrymæ rerum*.....

Je compris, mais un peu tard, qu'il ne fallait pas laisser un jour de plus mon ancêtre, peu connu, mais digne de tous les respects, dans le voisinage de pinceaux aussi entreprenants.

Je jugeai sage de mettre le bon chanoine, qui avait tant souffert de mes pérégrinations forcées, en une retraite sûre et plus conforme à son caractère sacré, et, incontinent, je demandai à notre distingué directeur du Musée de peinture d'Orléans, de vouloir bien offrir l'hospitalité à mon vénérable ancêtre, et le mettre ainsi à l'abri des coups des barbares.

Mais encore, est-il d'usage immémorial, avant d'ouvrir sa porte, de demander à celui qui frappe qui il est et de le prier de montrer patte blanche.

A titre d'introducteur, je demandai donc pour la première fois à mon ancêtre inconnu qui il était.

Grâce à M. Tissier, l'habile restaurateur de tableaux, qui, au plus juste prix, répare des ans l'irréparable outrage et donne à nos aïeux une nouvelle jeunesse, la réponse se fit peu attendre.

Un heureux nettoyage permit au respectable et peu respecté chanoine de me répondre en latin, comme il convient à tout chanoine digne de son titre, je suis :

Claudius Rousselet, doctor in utroque jure, Facultatis parisiensis, abbas Sanctæ Genovefæ parisiensis, præpositus generalis canonicus Regens Congregationis gallicanæ.

Je ne fais pas à mes savants collègues l'injure d'une traduction. Au-dessous de cette inscription on lisait :

In mansuetudine opera sua perficiens, super hominum gloriam diligitur (1).

Eccl., 3.
(Pas de signature, ni de date).

Evidemment, Messieurs, j'étais plus savant qu'auparavant : je savais, que de son vivant, ce bon abbé de Sainte-Geneviève avait répondu au nom de Claude Rousselet, qu'il avait été docteur *in utroque jure* de la Faculté de Paris et supérieur général de la Congrégation de France, mais avouez que ma science était courte et insuffisante pour faire ouvrir à mon parent toutes grandes les portes de notre Musée municipal

Quelle était au juste la vie de ce Claude Rousselet ? Par quelle filiation lui étais-je allié ? Quelle était la valeur

(1) Le texte exact de l'*Ecclésiastique* est : *Fili. in mansuetudine opera tua perfice et super hominum gloriam diligeris.* Ecclésiastique, chap. iii, verset 19. Et c'est à titre d'appropriation personnelle qu'un écrivain inconnu a cru bon d'accommoder ce texte au sujet du tableau. Il a indiqué comme référence Eccl. iii, pour faire entendre qu'il s'inspirait de l'idée contenue dans ce passage du texte sacré.

et l'origine de cette toile que je voulais donner à notre Musée ? Voilà autant de questions auxquelles j'avais hâte d'avoir une réponse.

Messieurs, j'ai ouï dire que l'amitié d'un savant est un bienfait des dieux — telle a toujours été et plus que jamais telle est ma conviction intime. — J'écrivis donc en toute confiance à mon ami M. Lucien Auvray, l'érudit bibliothécaire de la Nationale à Paris, pour le prier de me prêter ses lumières. M. L. Auvray, avec sa complaisance habituelle, m'envoya les indications suivantes :

« Claude Rousselet, chargé au XVIIIe siècle d'enseigner
« la théologie dans plusieurs maisons de l'ordre des
« Augustins réformés, dont Sainte-Geneviève était le
« couvent abbatial. La biographie Didot (1) lui consacre
« une petite note et le qualifie « d'historien français ».
« Il est né à Pesmes (Franche-Comté), en 1725, il est mort
« à Besançon, le 20 août 1807. Il fut appelé le Père
« Pacifique. Il se livra avec succès à la prédication dans
« la Franche-Comté et la Bourgogne. Pendant la Révolu-
« tion, il vécut à Bourg, où il fut un des fondateurs de la
« Société d'Emulation. Il a écrit une *Histoire et des-*
« *cription de l'église royale de Brou* (2). (Paris, 1767 ;
« Lyon, 1788, in-12, 5e édition ; Bourg, 1840). »

Cette note, Messieurs, me pénétra d'un respect ému pour le théologien Claude Rousselet, né à Pesmes, en 1725, et mort à Besançon, le 20 août 1807. Sans doute, j'étais un peu mortifié de voir que Didot et Michaud lui avaient, de leur propre autorité, supprimé son titre d'abbé, mais je me consolais avec son surnom de Père Pacifique. Si

(1) MICHAUD répète les mêmes renseignements.

(2) Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque municipale d'Orléans, in-12, avec un supplément renfermant des pièces justificatives, par PUVIS. Cet ouvrage est fort intéressant et relate des recherches curieuses.

belliqueux, soit-on, il faut bien reconnaître que ce n'est pas déjà si banal de posséder dans la galerie de ses ancêtres un Père Pacifique ; cela console quelque peu de n'avoir pas fait les croisades dans la personne de ses aïeux.

J'adressai donc, en tout bien tout honneur, l'hommage de ma reconnaissante admiration à l'image de ce bon Père, de son vivant, Pacifique, et à laquelle les avatars de mes déménagements successifs avaient imposé après sa mort une destinée si mouvementée. Je saluai en elle « l'historien français », le prédicateur éloquent, le fondateur de la Société d'émulation de la capitale de la Bresse, l'auteur de la description de l'église de Brou quand, en fouillant à cette occasion mes « papiers de famille », je mis la main sur un opuscule de 11 pages portant ce titre (1) :

DISCOURS

Prononcé dans l'église de Montmartre, le 19 janvier 1808, par M. Fremin, chanoine honoraire de Notre-Dame et ancien chanoine régulier de la Congrégation de France, au moment de l'inhumation de M. Claude Rousselet, chanoine de l'église métropolitaine de Paris, archiprêtre et garde de l'église de Sainte-Geneviève, et ancien abbé de Sainte-Geneviève, en présence d'une députation du chapître de Notre-Dame et des anciens chanoines-réguliers, demeurans à Paris.

« Et cette brochure m'apprit : que M. Claude Rousselet « reçut le jour à Troyes, le 6 août 1731, fit ses études au « collège de l'Oratoire, fut reçu parmi les chanoines « réguliers de la Congrégation de France, qu'il eut pour

(1) De l'imprimerie de Dehaussy, cloître Saint-Benoit, n° 12.

« maître et ami M. de Gery (1) à qui il succéda dans la « place de premier supérieur de la Congrégation, qu'il « soutint plusieurs thèses de théologie, fut nommé pro- « fesseur, puis chancelier de l'Université (années 1764 « à 1770).

« Il fut appelé à la charge de supérieur général de la « Congrégation (2) (1784), et comme ses prédécesseurs fut

(1) Liste des abbés de Sainte-Geneviève, de 1754 à 1790, communiquée par M. Kolher, bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (Paris) :

Louis Chambert, 1754-1760.	Raymond Rivoire, 1772-1778.
François Delorme, 1760-1766.	Guillaume de Gery, 1778-1784.
Etienne Viollet, 1766-1772.	Claude Rousselet, 1784-1790.

(2) M. Marcel Charoy, notre ancien président avec lequel ma famille est en parenté par les Rousselet, a eu l'amabilité de me communiquer la lettre suivante, autographe du chanoine Rousselet, à son cousin, M. Laurent, notaire à Beaugency, à l'occasion de sa promotion à la charge d'abbé de Sainte-Geneviève et de supérieur général des chanoines réguliers de la Congrégation de France :

« *Paris, 21 octobre 1784.*

« Je vous fais, mon cher cousin, mes sincères remerciements des témoignages que vous me donnez de votre souvenir à l'occasion de mon élection à la première place de ma congrégation.

« Je ne suis pas moins reconnaissant de l'intérêt que Mme Le Gaigneulx, votre chère épouse et Mademoiselle sa sœur veulent bien prendre à cet évènement. Je vous prie d'être auprès d'elles l'interprète de mes sentiments et surtout auprès de Madame votre respectable belle-mère, qui a bien voulu prendre la peine d'ajouter quelques lignes de sa main dans votre lettre et à qui je vous prie de communiquer celle-cy comme lui étant commune avec vous.

« J'ai l'honneur d'être, avec le plus tendre attachement, mon cher cousin.

« Votre obéissant serviteur et affectionné parent,

« ROUSSELET,

« Abbé de Sainte-Geneviève et supérieur général des chanoines-réguliers de la Congrégation de France.

« M. Laurent, notaire à Beaugency. »

« un Père sur le trône du Pontife » et alors son pané-
« gyriste lui applique la citation : *In mansuetudine*
« *opera sua perficiens, super hominum gloriam dili-*
« *gitur* (Eccl., 3). (Citation que nous avons retrouvée
« transcrite sur le revers de la toile, qui représente Claude
« Rousselet).

« La célèbre Ecole de Droit de Paris crut s'honorer elle-
« même, en priant l'abbé de Sainte-Geneviève de s'asseoir
« parmi ses docteurs.

« Il ressentit vivement la secousse violente qui renversa
« pour un temps et le trône et l'autel.

« Sa maxime fut: constamment souffrir avec patience
« et obéir à tout ce qui est juste.

« Il refusa de prêter le serment civique à la Constitu-
« tion civile du clergé, en 1790 (1) ».

(1) Féret (abbé). L'*Abbaye de Sainte-Geneviève*, t. II (1883), p. 395.

DOCUMENT C.

Communiqué par M. Auvray

Déclaration de Rousselet, abbé.

« Je soussigné, Claude Rousselet, prêtre, chanoine régulier de la Congrégation de France, ordre de Saint-Augustin, docteur en droit de la Faculté de Paris, abbé de Sainte-Geneviève et supérieur général des chanoines réguliers de ladite Congrégation, chef et général de tout l'ordre du Val-des-Ecoliers, déclare à MM. les commissaires de la municipalité de Paris qu'ayant fait, le 17 mars 1747, librement et volontairement ma profession canonique dans lad. Congrégation, à laquelle je suis toujours resté inviolablement attaché et où je me suis efforcé de remplir de mon mieux mes devoirs dans les différens postes qu'elle m'a fai, l'honneur de me confier, je me propose, avec le secours de Dieut de vivre et mourir dans la pratique de la règle que j'ai embrassée et de demeurer fidèle aux saints engagements que j'ai contractés au pied des autels; qu'en conséquence, je suis dans la ferme résolution de rester attaché à l'église et maison de Sainte-Geneviève, avec intention de continuer à y remplir les devoirs essen-

« Il refusa également de s'exiler et d'aller recevoir « l'hospitalité dans une de ses riches abbayes sous la

tiels de mon état, et d'y faire, avec tout le zèle et l'exactitude dont je suis capable, le service ecclésiastique que la piété et la dévotion du peuple de la capitale demandent qu'on y entretienne, me réservant expressément la jouissance de tous les droits honorifiques, prérogatives et décorations extérieures qui appartiennent à la dignité d'abbé de Sainte-Geneviève, que je ne pourrais cesser de posséder que par la démission que j'en ferais suivant la forme canonique.

« Déclare néanmoins que je ne prétends à l'exercice de la supériorité et administration qui y est attachée, qu'autant qu'il me serait librement déféré par les suffrages des membres qui composeront cette maison, et que je croirais pouvoir accepter la marque de confiance qu'ils me donneraient en cette occasion.

« En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration comme contenant l'expression sincère et véritable de mes sentiments.

« Fait en notre ditte abbaye de Sainte-Geneviève, le 15 mai 1790.

« ROUSSELET ».

A cette déclaration, nous joignons la lettre suivante communiquée par M. Marcel Charoy :

Paris, 13 mars 1792.

M. Cosson m'a remis, Monsieur et très cher Cousin, a son passage a Paris la lettre dont vous l'aviez chargé pour moi, je suis bien reconnaissant des temoignages que vous m'y donnés de la perseverance des sentimens de votre amitié et vous prie d'être persuadé que les miens à votre égard, n'ont aussi eprouvé aucun changement malgre la revolution qui en a amené de si grands dans les choses et les opinions. Je suis toujours reste jusqu'a présent ferme dans mon poste et ne le quitterai que lorsque j'y serai forcé par les circonstances ou que je ne pourrai plus y rester avec honneur, je puis vous assurer de plus que quelques rudes que puissent être les epreuves par lesquelles il plaira au Seigneur de continuer a nous faire passer, j'espère meme lorsque je serai dans le cas de dire *tout est perdu* pouvoir ajouter : fors l'*honneur et la religion*, et que l'on me trouvera jamais infidele a ma religion, a mon Roi, a ma patrie. Je ne suis point sorti d'Olivet pendant les dix-huit jours que j'ai passés avec ma sœur. Je n'aurais

« domination de l'Autriche, dont il serait de droit devenu
« le premier supérieur. Mon cher ami, répondit-il, au
« chanoine régulier Fremin qui le pressait d'accepter
« cette hospitalité, je suis sur la brèche, je n'en descen-
« drai pas. Je dois sortir d'ici le dernier et attendre qu'on
« me force de quitter ma maison. Il y resta, en effet, y
« courut les plus grands dangers, parut au milieu des
« assassins, qui respectèrent son aménité et sa douceur,
« au moment où rien n'était respecté. Sa retraite ne fut
« plus troublée depuis ce moment. Caché dans la maison
« de Sainte-Geneviève, devenue une bruyante solitude, il
« reçut enfin l'ordre de choisir un autre azyle, mais le
« département eut pour lui des égards en ce tems si
« orageux, c'était en 1794. »

« En 1806, il fut pourvu d'un canonicat dans l'Eglise

pas manqué d'aller vous rendre ma visite a Beaugency, si javais trouvé l'occasion d'en faire le voyage, je vous prie d'assurer votre chere Epouse des respectueuses civilites. M. Cosson m'a appris que votre petite famille etait augmentée, comme aussi que vous jouissiez dans le pays de toute la consideration et confiance que vous meritez par la distinction et l'integrite avec lesquelles vous remplissez les fonctions de votre office.

Si vous avez l'occasion de voir le respectable M. de Karadieuse, vous me ferez plaisir de leur presenter les assurances de mon souvenir, ainsy que de tout l'interet que je prends a son état present.

Je suis avec les sentimens d'un tendre et inviolable attachement

Monsieur et très cher cousin,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

ROUSSELET.

Abbé de Sainte-Geneviève

Ces lettres sont d'une belle et ferme écriture courante, faciles à lire, mais elles offrent ce caractère particulier, que le chanoine, sans doute pressé par le temps, fait une grande économie d'accents et laisse au lecteur le soin d'y suppléer.

« métropolitaine de Paris, par la bienveillance de « M. le cardinal-archevêque. S. M. I. et R. daigna penser « à lui et accompagna d'un mot honorable la nomination « de M. Rousselet à la place d'archi-prêtre dans l'église « de Sainte-Geneviève. Elle dit qu'il était juste qu'il « rentrât le premier dans les lieux où il avait été le « dernier supérieur. Il était donc bien aimé, ajouta « l'Empereur, en approuvant notre empressement à le « couvrir de nos soins, il convient de l'honorer. C'était « nous récompenser tous.

« ... Il édifia le chapitre dont il avait l'honneur d'être « un des membres. Il reçut de tous les respectables « prêtres qui le composent, et de M. le cardinal-arche- « vêque (1), en particulier, des témoignages de vénération « et d'attachement...

« Accablé d'infirmités, ses derniers moments furent « pleins de calme, il s'endormit en paix comme il avait « vécu. »

Après cette trouvaille, je m'empressai d'écrire une seconde lettre à mon ami M. Auvray, lui reprochant en termes sévères, mais mesurés, de me faire vénérer « un apocryphe » dans mon tableau de famille.

Le bibliothécaire de la Nationale me répondit qu'évidemment il avait existé, en même temps, dans la même congrégation deux Rousselet gratifiés, tous deux au baptême du même nom harmonieux de Claude. Le Père Pacifique s'appelait Claude-François, et le non Pacifique, le mien, s'appelait Claude tout court.

Pour de plus amples renseignements, il me conseillait de m'adresser à M. Charles Kolher, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, qui,

(1) Jean-Baptiste du Belloi, 1802 à 1808.

avec une amabilité dont je reste confus et dont mon ignorance a peut-être quelque peu abusé, m'a donné tous les renseignements demandés.

Il me confirma l'existence d'un Claude Rousselet, abbé de Sainte-Geneviève, de 1784 à 1790, et m'apprit, au surplus, que la Congrégation de France est l'ordre des Augustins de France, réformé au XVII[e] siècle, par le cardinal François de la Rochefoucauld.

L'abbaye de Sainte-Geneviève (aujourd'hui lycée Henri IV) était chef de cet ordre.

La Congrégation fut établie en vertu d'une ordonnance de 1624. La Révolution trouva l'abbaye très prospère matériellement et moralement. L'abbé de Sainte-Geneviève, élu de trois en trois ans, était en même temps supérieur général de la Congrégation. Les religieux Génovéfains s'appelaient chanoines-réguliers de la Congrégation de France (1).

(1) *Titres et ouvrages de Claude Rousselet in Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève*, par Ch. Kolher, bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Titres de Rousselet (Claude) : professeur du 9 mars 1749 à Sainte-Geneviève, ancien chancelier de Sainte-Geneviève et de l'Université, prieur de Saint-Louis-la-Culture, à Paris, titulaire de l'hôpital de Saint-Germain de Châtillon-sur-Seine, visiteur d'Aquitaine en 1776, visiteur de France en 1780, nommé abbé de Sainte-Geneviève et supérieur de la Congrégation en 1784.

Ecrits autographes de Claude Rousselet.

Discours de réception comme chancelier de l'Université pour Sainte-Geneviève.

Registre universitaire.

Un Cours de philosophie rédigé par lui : *Philosophia ad usum scholæ accommodata*, en 2 volumes ; au premier feuillet du premier volume, nous dit M. Kolher, on lit : *Hæc philosophia nobis a Reverendo admodum Patre Canto, doctissimo philosophiæ professore, tradita est, anno reparatæ salutis 1746 et 1747, et a me Claudio Rousselet, conscripta.*

Les thèses de philosophie de Cl. Rousselet : *Theses philoso-*

En 1754, Louis XV autorisa la construction d'une église monumentale, depuis longtemps sollicitée par les religieux. La crypte était achevée par Soufflot, le 9 juin 1763, la première pierre fut posée par le roi, le 6 septembre de l'année 1764.

Quand la Révolution éclata, le monument n'était point terminé ; en 1791, il prit le nom de Panthéon.

En vertu d'un décret du 1er mai 1802, les bâtiments de l'abbaye furent affectés à l'installation d'un lycée qui s'est appelé tour à tour Napoléon, Corneille et Henri IV.

Le Panthéon fut rendu au culte le 20 février 1806 ; le soin de la desservir fut confié à six chapelains de Notre-Dame, mais le décret de 1806 ne fut mis à exécution qu'en 1821. En 1830, l'église de Sainte-Geneviève devient de nouveau Panthéon ; 1851 la dépanthéonise, et, en 1852, une communauté de chanoines, entretenus aux frais de l'Etat, la dessert.

En 1882, le traitement des chanoines cesse d'être inscrit au budget et, en 1885, Sainte-Geneviève redevient de nouveau Panthéon.

La bibliothèque des Génovéfains a été recueillie dans la bibliothèque actuelle dite de Sainte-Geneviève, dont la première pierre fut posée en 1844 (1).

phicæ : *Has theses, Deo duce et auspice Dei-pard, propugnabit Claudius Rousselet tricassinus, in auld collegii Treco-Pithœani sacerdotum Oratorii Domini Jesu, die Veneris II Augusti, anno Domini 1747* (il avait, par conséquent, 16 ans, étant né en 1731).

Demande adressée au P. Rousselet, chancelier, par Patrice Bevlau, candidat aux examens de la licence ès-arts, 10,055, E.

Didot et Michaud, qui consacrent un article biographique à Claude-François Rousselet, né à Pesmes et mort à Besançon, ignorent Claude Rousselet, né à Troyes, mort à Paris, comme abbé de Sainte-Geneviève.

(1) A consulter : *L'abbaye de Sainte-Geneviève et la Congré-*

Tandis que je recevais ces renseignements de MM. Auvray et Kolher, notre savant bibliothécaire, M. Cuissard, dont la complaisance est inlassable, et qui voulait bien s'intéresser à mes recherches. de son côté, écrivait à la mairie de Pesmes, pour en retirer une copie de l'acte de baptême de Rousselet (Claude-François), et, à l'hôtel de ville de Besançon, pour avoir son acte de décès (1).

---

gation de France, par l'abbé J. FERET, ancien chapelain de Sainte-Geneviève, Paris, Champion 1883, 3 vol. in-8 ; abbé LEBEUF : *Histoire de la Ville et de tout le diocèse de Paris* ; *Rectifications et additions*, par F. BOURNON, Paris, 1890.

HAUTE-SAONE

ARRONDISSEMENT

DE

GRAY

(1) MAIRIE DE PESMES

Extrait de l'acte de baptême de ROUSSELET Cl^de Fr^çois

TRADUCTION

Claude-François, fils de Pierre-Antoine ROUSSELET et de Françoise DESOGEME, son épouse, est né le 28 janvier 1727.

Les parrain et marraine sont : Claude-François CHARLES et demoiselle Benigne DELABORDE.

Monsieur Boussadon étant curé

Pour copie conforme :

Pesmes, le 19 novembre 1903.

Le Maire de Pesmes,

MOUILLON.

ÉTAT CIVIL

BULLETIN

DE

DÉCÈS

MAIRIE DE BESANÇON

Du 20 août 1807

Acte de décès de M. Claude-François ROUSSELET, ex-religieux Augustin, pensionné, fils de furent Rousselet ......?, né à Pesmes (Haute-Saône), décédé à Besançon, le 20 août 1807, à l'âge de soixante-douze ans.

(Délivré pour renseignements.)

Rousselet (Claude-François) étant né en 1727, il avait, quand il mourut, en 1807, 80 ans ; par conséquent, l'état civil de Besançon, le 20 août 1807, mal renseigné, fit une erreur et supprima huit ans d'âge au « Père Pacifique ».

La Mairie de Troyes, où est né Claude Rousselet, le dernier abbé de Sainte-Geneviève, dont les traits sont reproduits sur le tableau qui a été le point de départ de ces recherches, nous a donné très complaisamment les renseignements demandés. Nous avons ainsi pu reconstituer la généalogie de Claude Rousselet et suivre la filière de notre parenté avec ce très arrière-grand-oncle (1) :

Nous transcrivons ici la lettre que M. le Maire de Pesmes voulut bien écrire à M. Cuissard. Nous nous ferons un véritable plaisir de lui envoyer un exemplaire de notre travail, si la Société lui fait les honneurs de l'impression. Pesmes connaîtra ainsi les gloires pacifiques de son fils Claude-François Rousselet.

Pesmes, le 18 novembre 1903.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, suivant votre désir, l'extrait de baptême de Rousselet (Claude-François).

Les habitants de Pesmes ignorant complètement que leur compatriote ait acquis un nom dans l'histoire, je vous serais reconnaissant, si toutefois vous n'y voyez pas d'inconvénient, de me faire connaître très succinctement comment Rousselet s'est rendu illustre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire de Pesmes,

(Signature illisible).

(1) Jean Rousselet, de Troyes, épouse Claudée Méalet et a neuf enfants.

Années de la naissance.

1° 1731. 6 août. — Claude Rousselet, dernier abbé de Sainte-Geneviève, mort à Paris, le 17 janvier 1808, à l'âge de 77 ans;

2° 1732. 27 novembre. — Remy Rousselet;

3° 1734. 4 février. — Claudée Rousselet (fille);

Le panégyrique de l'abbé Claude Rousselet, dernier abbé de Sainte-Geneviève, qui m'a permis de reconstituer sa vie, porte, écrit à la main, en en-tête de la première page, le nom de Mme Vallée-Dunant née Louise Rousselet, cette dernière est une des sœurs du chanoine Claude Rousselet; elle avait épousé, en premières noces, un monsieur Bruère, propriétaire, et en secondes noces un monsieur Vallée-Dunant, doyen des notaires d'Orléans. Elle mourut, à Orléans, en 1822 (1). Comme à la

4° 1735. 21 mai. — Louise Rousselet, décédée veuve Vallée-Dunant, à Orléans, le 31 mars 1822, à l'âge de 87 ans;

5° 1737. 5 août. — Marie Rousselet;

6° 1728. 23 décembre. — Jean-Baptiste Rousselet;

7° 1739. 1er septembre. — Anne Rousselet;

8° 1742. 6 janvier. — Marie-Louise Rousselet;

9° 1744. 4 janvier. — Marie-Élisabeth Rousselet, épouse le 5 février 1772, Jean-Baptiste Mathieu.

Du mariage de Jean-Baptiste Mathieu avec Mlle Rousselet (Marie-Élisabeth), naît une demoiselle Mathieu qui épouse M. Poisson, de Janville, mon arrière-grand-père.

(1) Rousselet (Louise). — N° 296. — 1822.

Aujourd'hui, lundi 1er avril 1822, à 9 heures du matin, par devant Nous, François de Noury, écuyer, adjoint à la Mairie d'Orléans, sont comparus en l'hôtel de la Mairie, MM. Ch. Bordas, notaire royal, âgé de 35 ans, et Louis-François Méau, clerc de notaire, âgé de 24 ans, demeurant à Orléans, l'un rue de l'Evêché, n° 6, l'autre rue de Recouvrance, n° 27, tous deux amis de dame Louise Rousselet, âgée de 87 ans, née à Troyes (Aube), domiciliée à Orléans, cloître Saint-Sulpice, n° 10, veuve en premières noces du sieur Ecau-François Bruère, propriétaire et en deuxièmes noces de M. Louis-Jacques Vallée-Dunant, doyen des notaires d'Orléans, fille de feus Jean Rousselet. négociant, et de dame Claudée Meallet, lesquels comparans nous ont déclaré que la dite dame Louise Rousselet est morte, hier, à 6 heures du matin, dans son dit domicile.

De laquelle déclaration nous avons dressé le présent acte que les dits comparans ont signé avec nous lecture faite. Signé : Bordas, Méau, Noury.

(*Copie de l'acte de décès de Mme Vallée-Dunant, qui se trouve aux archives de l'hôtel de ville d'Orléans.*

première page du panégyrique, on lit le nom de Mme Vallée-Dunant, il faut en conclure, qu'à la mort de cette dernière, ce panégyrique revint en héritage à ma grand'-mère avec le portrait du chanoine.

Comment ce tableau échut-il à Louise Rousselet et non à Remy Rousselet ou Claudée Rousselet, ses aînés? Je l'ignore ; peut-être ceux-ci étaient-ils décédés et Louise Rousselet, qui s'appelait alors Mme Vallée-Dunant, devenait, de ce fait, l'héritière la plus directe de son frère aîné.

En tout cas, pour que le portrait du dernier abbé de Sainte-Geneviève, né à Troyes, et de son vivant habitant à Sainte-Geneviève de Paris où il mourut, vînt échouer à Orléans, ne fallut-il rien moins que la grande secousse révolutionnaire qui dispersa, en 1790, les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève et en abolit l'ordre et il fallut, d'autre part, que la sœur héritière de ce tableau épousât un Orléanais, M. Vallée-Dunant, notaire à Orléans.

Mais pour que ce tableau tombât entre les mains de votre collègue et qu'il fût loisible à ce dernier de le donner au Musée municipal de notre ville, Jean Rousselet et dame Claudée Méalet, sa légitime épouse, durent consentir à avoir neuf enfants, car c'est par cette neuvième et dernière enfant, Mlle Marie-Elisabeth Rousselet, que ma famille est devenue parente des Rousselet et qu'un arrière-neveu Fauchon, a reçu, en justes partages, le portrait d'un arrière-grand-oncle, dont il ignorerait encore le nom et les actes, si deux jeunes écoliers, se révélant peintres avant l'âge, ne s'étaient pas avisés de placer irrespectueusement une mouche à l'extrémité du nez du vénérable abbé de Sainte-Geneviève.

Et si l'un de mes concitoyens, en visitant le Musée de peinture d'Orléans, éprouve quelque satisfaction à contempler cette toile qui ne manque pas de valeur, il devra

se dire qu'il doit ce plaisir à une mauvaise farce d'écolier.

Et voilà, Messieurs, comme quoi certains effets sont engendrés par de bien petites causes.

. . . .

Pour retrouver la trace des ouvrages de Claude Rousselet, je me suis servi du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève*, de M. Kohler.

Or, en cherchant à la table les indications voulues, au nom de Rousselet (Claude), je trouve, vivant à la même époque, trois Claude Rousselet :

Rousselet (Claude), génovefain, dit le Père Pacifique ;

Rousselet (Claude), génovefain, le mien, dernier abbé de Sainte-Geneviève ;

Rousselet (Claude), pas génovefain celui-là, mais conseiller du roi à Beaugency.

Une conclusion qui s'imposait, c'est que les Rousselet d'alors avaient un goût très vif pour le nom de Claude, nom qui après tout en vaut un autre, mais je me demandais, en même temps, ce que venait faire au milieu de mes Génovefains cet impur laïc.

Ce conseiller du roi à Beaugency (1), dont M. Cuissard a aisément retrouvé la trace, voit dans l'ouvrage de M. Kolher son nom accolé aux génovefains Rousselet, parce que à la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris existe de lui une pièce autographe écrite précisément à l'occasion d'un génovefain, le père François Delorme, ancien prieur de l'abbaye de Beaugency (2), et alors abbé

(1) Claude Rousselet, conseiller du Roi à la Cour de Beaugency, 1779. Il n'y serait resté qu'un an ; il y a évidemment là une erreur, puisque c'est en 1761 qu'il donne cette attestation. Pellieux, *Essais historiques sur Beaugency*, 2 vol., p. 372.

(2) Beaugency avait une maison de chanoines réguliers de la Congrégation de France, dite Génovefains.

de Sainte-Geneviève et supérieur général de la Congrégation de France.

Cette pièce, dont M. Kolher a bien voulu nous envoyer la copie est une attestation, donnée le 18 juillet 1761, pour repousser une accusation d'ivresse portée contre le Père Delorme, alors abbé de Sainte-Geneviève (1).

La maison de Beaugency comprenait six chanoines et avait un revenu annuel de 7,841 livres.

La Congrégation comptait, en France, 106 maisons, dont celle de Saint-Euverte, à Orléans. (*Note communiquée par notre collègue M. l'abbé P. Iauch, professeur d'histoire et de géographie au Petit Séminaire de Sainte-Croix.*)

(1) Bibliothèque Sainte-Geneviève, ens. 705, fol. 19.

Nous, François Sarrebource d'Eguilly, procureur du Roy et de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, en la maîtrise des Eaux et Forêts de Baugency, et Claude Rousselet, conseiller du Roy, élu en la ville et élection dudit Baugency, sur ce qui nous est revenu que des personnes (selon touttes les apparences mal intentionnées) à dessein de jetter quelques ombres qui pussent, en quelque sorte, ternir ou du moins donner quelque légère atteinte à la bonne réputation et conduite régulière et irréprochable de M. Delorme, chanoine régulier, cy-devant prieur de l'abbaye de cette ville, visiteur de la province d'Aquitaine, ensuitte assistant du R. P. général de la Congrégation, de MM. les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, au lieu et place duquel il a esté depuis élu, et rendre, si la calomnie pouvoit se faire jour et pénétrer, suspectes sa conduite et sa manière de vivre avec les personnes avec lesquelles sa place de prieur et les affaires de la maison l'engageoient d'avoir icy des relations et des liaisons, ces personnes mal intentionnées avoient eu la témérité d'avancer, de reprendre sourdement et de vouloir que ledit sieur Delorme, par faiblesse ou par trop de complaisance pour ses amis qui l'engageoient quelques fois (ce qu'il acceptoit rarement, toujours accompagné d'un de ses confrères et de sa maison), de leur faire l'honneur de manger chez eux, donnoit dans des excès de boire peu convenables à son estat et son caractère; que notamment à son passage par icy, lors de son dernier voyage, que successivement l'un et l'autre de nous soussignés le priâmes et l'engageâmes de nous faire l'honneur et le plaisir de venir soupper

Le même frère Delorme, qu'à Paris on appelle le Père François Delorme est nommé à Beaugency, le Père Charles de l'Orme — en trois mots. — Pourquoi ce changement de nom de baptême et d'orthographe ? Mystère ! (1).

chez nous avec nos enfants seulement, ce que nous eûmes bien de la peine à obtenir, accompagné d'un de ses confrères, et à quoy son successeur en sa place de prieur, M. Corroyer, fut pareillement invité par moy, Sarrebource, qui, depuis plus de vingt ans, estois par succession de temps et de père en fils, en relation avec MM. les prieurs et officiers de la maison ; mais, soit par caractère ou autrement, quoy qu'il me l'eut promis, il se dispensa de venir, ledit sieur Delorme estant chez moy, Sarrebource, avec mes enfants, ledit sieur Roussellet et ses enfants, étoit tombé dans cet excès de boire qu'on luy reproche, ce qui estant contre la vérité et une vraye calomnie qui donneroit atteinte à l'honneur, la réputation et à la régularité dudit sieur Delorme à qui on voudroit attribuer un deffaut qu'il n'a pas ; nous croyons devoir nous élever contre une telle calomnie, et pour la détruire en entier, nous attestons et certiffions que ce qui a été advancé à cet égard contre ledit sieur Delorme est absolument faux et contre la vérité, que dans touttes les occasions et touttes les maisons où nous nous sommes trouvé avec luy, il n'a jamais donné dans aucun excès et qu'il s'est toujours comporté dans tout avec toutte la prudence, la circonspection et la régularité convenable non seulement à un religieux, mais encore à l'honneste homme, que partout il estoit honnoré, aimé et chéri, bienfaisant et obligeant envers tous. En foy de quoi nous avons signé à Baugency, ce dix-huit juillet mil sept cent soixante-un.

ROUSSELLET,
SARREBOURCE D'EGUILLY.

(*Signatures autographes.*)

(1) Noms des Roussellet, de Beaugency, dont on retrouve la trace dans l'ouvrage de PELLIEUX, ***Essais historiques sur Beaugency***, 2 vol.

Jean Roussellet, échevin, 1620. Tome II, p. 359.
— — 1661. —
Nicolas Rousselet, 1676. —
— 1686. —

Je savais donc, Messieurs, grâce à des recherches qui me furent singulièrement facilitées par MM. Cuissard, Auvray et Kolher, de quel personnage j'offrais les traits au Musée de ma ville, et à M. Didier, son directeur, je pouvais dire : ce chanoine auquel je vous demande de vouloir bien donner l'hospitalité, il porte tel nom et il a fait telles choses ; mais restait une lacune à combler.

De quel peintre était la toile ? de quelle époque datait-elle ? avait-elle une valeur quelconque ?

D'après le cadre et la facture, ce portrait me semblait devoir dater de l'époque de Louis XVI, et sortir de la palette d'un peintre de talent.

Dans ma première lettre à M. Auvray, je lui fis une description sommaire du portrait dont je supprimais par la pensée les mouches additionnelles, et le savant bibliothécaire de la Nationale me répondit qu'il existait au département des estampes, un portrait de Claude Rousselet, gravé (1) par Noël le Mire, d'après J.-B. Robin (2),

Claude Rousselet, 1738. —
Jean-Marie Rousselet, 1758, p. 257.
Jean Roussellet, prévôt, 1466, p. 368.
Jacques Rousselet, conseiller, 1650, p. 372.
Claude Roussellet, conseiller, 1779, p. 372.
Jean-Marie Roussellet, receveur des gardes-marteaux des Eaux et Forêts, 1750, p. 376.
Jean Roussellet, 1786, p. 376.
Jean Roussellet, Président du grenier à sel, 1789, p. 378.

(1) Le Mire (Noël), graveur, né à Rouen, en 1723, mort à Paris, en 1801, un des élèves distingués de Lebas.

Il employait la pointe sèche avec une fermeté rare, et cependant avec beaucoup d'aisance et de souplesse : il a surtout réussi dans les vignettes. On ne pouvait y mettre plus d'esprit que lui.

Parmi divers portraits, le portrait de Rousselet, abbé de Sainte-Geneviève, est noté.

F.-E. Joubert, l'*Amateur d'Estampes*, Paris, 1821, tome II, page 207.

(2) Robin (Jean-Baptiste-Claude), peintre d'histoire, né à Paris,

peintre du roi, 1786 : « Le personnage, m'écrit M. Au-« vray, porte les mêmes titres que sur la toile dont vous « avez enrichi le Musée d'Orléans.

« Rousselet est vêtu du surplis blanc (que portaient « encore l'année dernière les religieux Augustins) avec « une croix sur la poitrine (ce doit être la croix abbatiale) ».

M. Didier ayant fait prendre une photographie du portrait, je l'envoyai à notre concitoyen et M. Auvray me répondit : « Au reçu de la photographie jointe à votre « lettre, j'ai tout de suite reconnu la gravure que je vous « avais signalée. Je suis retourné voir cette gravure « pour constater plus sûrement encore l'identité. Entre « le tableau et le portrait gravé, il n'y a qu'une différence « qui, d'ailleurs, s'explique d'elle-même : dans le tableau « la tête est tournée à gauche, à droite dans la gravure.

« Que vous ayez l'original de Robin, cela paraît infini-« ment probable, sinon il faudrait supposer qu'il a été « fait anciennement une copie du tableau de Robin et que « cette copie, non l'original, serait restée dans la famille, « c'est bien peu vraisemblable. »

Ce qu'il y a de sûr, c'est que le tableau de Robin a figuré au Salon de 1785 : Je lis, en effet, dans le livret de cette année, à la page 34 :

« M. ROBIN, censeur royal agréé.

PORTRAITS

« 141. M. Rousselet, abbé de Sainte-Geneviève et « supérieur de la Congrégation de France ».

le 24 juillet 1734, mort à Chouzy (Loir-et-Cher), en novembre 1818.
Salon 1785. M. Rousselet, abbé de Sainte-Geneviève et supérieur général de la Congrégation de France.
Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française, par Emile BELLIER DE LA CHAVIGNERIE et Louis AUVRAY, Paris, 1885.

Suit une appréciation très favorable du portrait, autant qu'on en puisse juger par la photographie.

J'avais alors, Messieurs, les données suffisantes pour pouvoir décemment remettre cette toile entre les mains de notre distingué collègue, M. Didier. Le directeur de notre Musée de Peinture voulut bien offrir à mon très arrière grand-oncle une brillante hospitalité et lui assurer pour toujours, sans doute, un repos qu'il avait bien mérité à la suite d'une vie aussi agitée..... même après la mort.

Messieurs,

J'ai hésité à vous lire une notice qui m'est peut-être un peu bien personnelle et où il est parlé tout au long d'un personnage qui n'est point né à Orléans, qui n'y a pas vécu et n'y est même pas décédé.

Des membres de notre Société ont triomphé de mes scrupules en faisant remarquer que la famille du chanoine Rousselet habitait Orléans depuis un siècle, que le chanoine lui-même allait devenir Orléanais, puisque en la personne de son portrait, il avait élu domicile en notre cité. Ce portrait, ont-ils ajouté, dû au pinceau d'un peintre estimé, se pouvant voir en notre Musée municipal, il est intéressant de retrouver la trace de la vie et des œuvres de celui qu'il représente.

Grâce à la généalogie des Rousselet qu'a bien voulu me communiquer notre collègue, M. Marcel Charoy, je puis encore invoquer ce fait que Claude Rousselet est un des descendants de Jacquin Rousselet, échevin d'Orléans, en 1445.

En faveur de l'intention, vous voudrez bien peut-être, Messieurs, me pardonner mon long verbiage.

LES ARTISTES ORLÉANAIS

XIVe ET XVe SIÈCLES

Par Ch. CUISSARD

Séances des 15 et 29 avril 1904.

Un de nos plus illustres compatriotes disait, au XIe siècle, que les Orléanais « sont d'or chez les étrangers et pas même d'argent dans leur patrie. » Faut-il expliquer ces paroles étranges par un oubli volontaire, par une coupable négligence ou même par le peu de curiosité de ceux qui nous ont précédés ? Notre ville a compté et compte encore des Sociétés savantes, dont la gloire a illustré le siècle précédent et illustra le nôtre ; mais l'étude des Beaux-Arts y fut un peu négligée et nos savants nous ont rarement introduits dans ce riche sanctuaire. La raison en est facile à trouver. Les malheurs des temps, les guerres politiques et religieuses ont détruit tous nos monuments anciens et, quand les étrangers nous interrogent sur les souvenirs des âges passés, nous ne pouvons que leur dire avec regret : « Etiam periere ruinæ, » les ruines elles-mêmes ont disparu...

Il est à ce silence une cause majeure. Si la biographie des artistes de ces lointaines époques demeure très peu connue, cela tient sans doute à ce que leur vie s'écoula simple et uniforme et que nos rares annalistes se bornaient au récit des événements de grande importance. Nous avons eu de belles églises ; qui donc nous a conservé les noms de leurs architectes ? Seul celui d'Umbert a

survécu, parce qu'il a pris soin de le graver sur un chapiteau de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire (1). A la fin du XIIe siècle, Pierre Trothun et Admète, tous deux d'Orléans, dirigeaient avec succès la musique de notre cathédrale. C'est un manuscrit d'Oxford qui nous a fourni leurs noms (2). Une charte de 1323 donne le nom de l'architecte de Saint-Vrain de Jargeau, Jean de Creil, maître de l'œuvre (3).

Enfin, leurs œuvres ont disparu, et, sans nos archives, nous n'en aurions aucun souvenir (4). La faute en revient peut-être à ceux qui nous ont précédés, ainsi que le constatait le *Moniteur universel* du 27 juillet 1847 (5).

D'ailleurs, pour notre ancienne école française de pein-

(1) Abbé V. Rocher, *Histoire de l'abbaye de Saint-Benoît*. Je veux signaler aussi l'architecte du château de Pithiviers, Lanfroy, qui paya de la vie sa renommée. Cf. Devaux, *Seigneurs de Pithiviers*, p. 5.

(2) « Fuit valde laudandus magister Petrus Trothun Aurelianis in cantu plano. » Didron, *Annales archéologiques*, t. XXIV, p. 109.

(3) D'après les *Bulletins de la Société archéologique*, t. VIII, p. 318. — Je n'ose parler du « Reliquaire à roues » du trésor de la collégiale de Saint-Aignan d'Orléans, que M. Dumüys attribue au XIIIe siècle, car nul n'en connaît l'origine. (*Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XXVII, pp. XXVI-LXXVIII). — La magnifique église de Puiseaux, dont le chœur est du XIIe siècle, laisse voir surtout la combinaison de la voûte absidale, qui, malgré la forme rectangulaire de ce chevet, termine si parfaitement l'édifice, grâce aux nervures intermédiaires correspondant aux pieds-droits des baies et divisant en trois parties le triangle de remplissage extrême. Elle date du XIIIe siècle, mais on ignore le nom de l'architecte. Cf. *Archives de la Commission des monuments historiques*, t. III, p. 2.

(4) Une lettre de Loup de Ferrières, datée de 850, annonce au roi qu'il lui envoie des gemmes gravées et polies par son orfèvre. *Lettre* 87, p. 161, édit. *Des devises du Désert*. Jamais, cependant, on n'a trouvé une de ces gemmes.

(5) Voir aux Documents.

ture, il n'y a jusqu'ici que le dédain ou le systématique oubli de la part des gens les plus qualifiés. Les très vieux artistes, architectes, peintres ou sculpteurs sont impitoyablement proscrits ; on les traite de naïfs et sauvages dérivés de l'art antique ; leurs « magots » difformes sont attribués en bloc ou à l'Allemagne ou à la Hollande. Les anciens artistes français avaient sur leurs émules italiens ou espagnols une infériorité capitale : ils manquaient d'un historien.

Au Moyen âge, le goût de l'art n'était pas assez répandu en France, pour qu'il s'y formât un cycle de contes d'atelier. Cette grande légende dorée de l'histoire de l'art que l'Italie possède dans les vies de Vasari, la France ne l'eut pas.

Cependant, au moment où s'ouvre l'Exposition des Primitifs français, on me pardonnera de faire revivre quelques-uns de nos artistes orléanais du xiv[e] et du xv[e] siècle, parce que deux y figurent avec une gloire incontestable. Dans ce modeste essai que je vais tenter et où l'on ne trouvera qu'une suite de noms sans aucune notoriété, je n'aurai d'autre mérite que celui d'avoir réuni en un faisceau les documents épars çà et là dans une foule d'ouvrages.

Je suivrai l'ordre des dates.

I. — QUATORZIÈME SIÈCLE

« Dès le commencement du xiv[e] siècle, écrit Gonse, nous voyons surgir plusieurs noms d'artistes, qui semblent avoir joué un rôle considérable dans la décoration murale et qui ont été subventionnés par les rois ou par les princes. C'est d'abord la célèbre famille des d'Orléans (1). »

(1) *L'Art gothique*, p. 361.

En effet, ceux que nous allons citer portent le nom d'Orléans ou d'Orliens, preuve évidente qu'ils appartiennent à notre ville ou à notre province, suivant un usage reçu.

Parmi les quarante Orléanais, demeurant à Paris, que signale le *Livre de la taille de 1292* (1), j'ai trouvé les suivants :

Estienne de Gien, qui figure comme orfèvre, pour la somme de 5 sous, habitait la rue Guillaume Joce (2).

Pierre d'Orliens, monnaier, rue du Temple (3), payait 20 sous.

Jehan d'Orliens, « le paintre, serourge (beau-frère) de Guillaume-Martin Selier, » payait 100 sous, et demeurait rue de la Tabletterie, paroisse Saint-Germain (4). On a dit (5) qu'il vivait encore en 1313, parce que dans la taille de Paris, de cette date, on lit : « la fame de Jehan d'Orliens », habitant paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs. Mais, comme cette même taille parle de cinq personnages du nom de Jehan d'Orliens sans aucune qualification, ainsi que celle de 1292 (6), on ne peut tirer aucune conclusion.

En 1313, *Perrot d'Orliens*, tailleur de pierres, était taxé à 18 deniers (7).

Nous trouvons encore « *Evrart d'Orliens*, ymagier (8) », sur lequel les renseignements sont assez nom-

(1) Publiée par GÉRAUD, dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France.*

(2) *Ibid.*, p. 92.

(3) *Ibid.*, p. 75.

(4) *Ibid.*, p. 28.

(5) Abbé DUFOUR, *Une famille de peintres parisiens.*

(6) GÉRAUD, *Op. cit.*, p. 32, 48, 61, 164.

(7) Abbé DUFOUR, *Op. cit.*

(8) GÉRAUD, p. 46. Il demeurait dans la « Grant Rue » et payait 4 sous.

breux, et que les comptes appellent en latin « *magister Ebrardus, pictor* », ou « *magister Ebrardus de Aurelianis* (1). »

Cette dernière désignation ne peut laisser aucun doute sur son origine orléanaise (2).

Evrard d'Orléans était du nombre des artistes habiles qu'employa Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne. En 1313, il dirigeait les travaux de l'hôtel d'Artois, à Paris. L'année suivante, il bâtissait une salle du château de Conflans. On possède, en effet, un acte, daté du 18 juin, dans lequel il déclare avoir reçu d'avance 300 livres petits tournois sur 1,200 livres, « pour un marché, fait à Madame, du bastiment d'une salle à Esconflans ou manoir madicte dame. » En 1318, il collaborait avec Jean de Rouen à la peinture du tombeau d'Othon, comte palatin de Bourgogne, époux de Mahaut, tombeau exécuté par Jean Pépin de Huy (3). Il recevait, en même

(1) *Archives de l'Art français*, t. VI, p. 62.

(2) Cf. *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. XXXV (1887), p. 325; — *Archives nationales*, K K 6, p. 205 et 288; — *Archives départementales du Pas-de-Calais*, A. 324; — LAMI, *Dictionnaire des Sculpteurs de l'Ecole française*, p. 427; — RICHARD, *Mahaut, Comtesse d'Artois et de Bourgogne*, 1887, p. 288, 291, 303, 313, 319, 354, 355; — DE MONTAIGLON, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. II, p. 266; — DEHAISNES, *Histoire de l'Art dans la Flandre*, 1886 p. 414; Documents, p. 206, 209, 210, 211, 233; — GONSE, l'*Art gothique*, p. 361.

(3) Ce tombeau, commencé en 1318 et terminé en 1330, se trouvait autrefois dans l'église des Cordeliers de Paris. Pendant la Révolution, la statue funéraire fut portée au Musée des Petits Augustins, puis, après la dispersion de ce Musée, placée dans l'église Saint-Denis.

Voici la description qu'en donne Richard, *op. cit.* : « Le personnage figuré est un jeune homme revêtu du costume de chevalier en usage au commencement du XIVe siècle. La tête nue repose sur

temps, comme sculpteur, la commande de l'image de Robert II d'Artois, dit Robert l'Enfant (1298 + 1317), qui devait être placée au pied d'une croix, devant l'abbaye de Maubuisson, près de Pontoise. De 1317 à 1319, Evrard terminait des peintures dans la chapelle et dans une galerie du château de Conflans.

Pendant vingt ans, il exécute des travaux au Vivier en Brie, à Villers-Cotterets, au Gué de Mauny, près du Mans, et ailleurs, c'est-à-dire dans d'autres résidences plus ou moins royales, et, à partir de 1341, il ne figure plus dans les comptes que pour toucher des reliquats sur des ouvrages effectués de 1328 à 1340.

Un texte du 29 juillet 1329 le mentionne avec le même nom. Sa période d'activité s'étend jusqu'au règne de Jean II ; car, c'est seulement en 1356 que les gens du roi font payer à ce maître laborieux les sommes qui lui sont dues. A cette époque, il devait être fort âgé, à moins que ces comptes ne désignent deux personnages du même nom.

Ces textes et la diversité d'aptitudes qu'ils révèlent, font d'Evrard d'Orléans, sculpteur, architecte et peintre, un des maîtres les plus importants de la première moitié du XIVe siècle.

En effet, à cette époque, on ne distinguait pas, dans

un coussin ; le visage, imberbe et jeune, est encadré de longs cheveux ; la chemise de mailles aux manches demi-larges, au chaperon rabattu sur les épaules et sur la poitrine, est recouverte d'une cotte d'armes tombant jusqu'aux genoux ; les jambes sont vêtues de chausses de mailles, le devant seul est protégé par une armure de fer battu, qui monte du pied aux genoux ; un large baudrier orné de têtes humaines barbues, en relief, soutient l'épée ; l'écu, suspendu à l'épaule droite par un cordon, recouvre en partie l'épée posée le long de la jambe gauche et porte de France, au lambel à quatre pendants ; les mains sont jointes sur la poitrine, les pieds éperonnés s'appuient sur un lion. »

l'office du peintre, la part de l'artiste et celle du décorateur. Les meilleurs ouvriers du temps figurent dans les comptes pour réfection de pennons, de bannières, banderolles, pour décoration de catafalques. La peinture décorative n'avait point alors ce caractère de banalité qu'elle a pris de nos jours. Les poutres et les solives des chambres étaient rehaussées d'ornements peints, où le meilleur goût trouvait sa place, ainsi que le témoignaient plusieurs maisons de nos vieux quartiers à jamais disparus. Les lambris étaient également briquetés, armoriés, couverts d'arabesques, de fleurs, d'oiseaux ou tendus de tapisseries. Les maîtresses poutres servaient d'ordinaire au développement de scènes burlesques ou fantastiques.

On ne rendrait donc qu'une imparfaite justice à Evrard et à ses pareils, si l'on ne voyait en eux que des décorateurs couvrant de teintes plates les voûtes ou les murailles des églises et des châteaux. Ces vastes surfaces étaient volontiers rechampies d'une teinte bleue, rouge ou d'ocre jaune, sur laquelle on voyait des étoiles et des rosaces, découpées dans du métal ; les arcatures des fenêtres et les poutres du plancher recevaient des colorations vives et même un peu tranchantes, qui accusaient les reliefs ; aux parois des murs, on traçait des carreaux et des losanges, où l'on insérait des fleurs de style héraldique. Mais les peintres de ce moment peignaient aussi de véritables scènes à personnages, comme nous le verrons bientôt, et ils ont plus d'une fois demandé leurs inspirations à l'histoire.

Ces réflexions feront mieux comprendre le rôle de notre peintre Evrard et de ceux qui vont suivre. Mais des créations de ce vaillant artiste, rien n'a été conservé.

Il en fut tout autrement de *Jean de Bonneval ou d'Orléans*, marchand et bourgeois, habile orfèvre, demeu-

rant en notre ville. Nous n'avons pu trouver sur lui que deux renseignements, mais ils sont très importants. Jean fut chargé, en 1315, de faire « tombe, sépulture, châsse et tombeau du feu pape Clément V », à Uzeste. D'après une quittance datée « du sabmedy avant le dimanche qu'on chante *Judica*, 1339 (13 mars 1340), Jean d'Aussigny, évêque de Troyes, lui confia la restauration de la châsse de sainte Hélène, moyennant 800 livres (1) ».

Les artistes orléanais, que nous allons nommer, ont eu ne destinée plus brillante.

« Qu'étaient les peintres des siècles passés en comparaison de Pierre Soliers, de *Girard d'Orléans* » ? écrit Monteil (2). Des barbares, des barbares, vous dis-je.

Ce Girard a été un peintre fort employé, d'après les comptes qui nous rapportent son nom, et nous allons énoncer, année par année, les travaux qu'il entreprit.

(1) *Documents inédits sur la ville de Troyes*, t. II, p. 29; — *Inventaire de plusieurs églises de Troyes*, préf., p. CLXIII ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1867, p. 47 et 1888, p. 282 ; — DESGUERROIS, *Saincteté chrestienne*, fol. 371 ; — J. DE LAURIÈRE et E. MUNTZ, *Le tombeau du pape Clément V à Uzeste*. Paris, 22 p. in-8. Cf. POLYBIBLION, *partie littér.*, 1889, p. 275; — *Journal du Loiret*, 28 avril 1893; — Abbé BRUN, *Uzeste et Clément V, Notes d'histoire et d'archéologie*. Orléans, Herluison, 1899, 2e édit., avec de nombreuses photographies.

Le nom de Jean d'Orleans se trouve dans l'obituaire de Saint-Pierre de Troyes, au 16 mars.

Parmi les défenseurs de la ville d'Orléans qui l'habitaient au moment du siège (1428-1429), se trouvait Jehan de Bonneval.

L'abbé de Torquat avait signalé dans la rue Sainte Catherine, à Orléans, en face de l'habitation occupant l'ancien emplacement de l'église de ce vocable, une maison désignée sous le nom de l'Hôtel Bonneval, où l'on remarquait quelques sculptures. *Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. V, p. 9.

(2) *Histoire des Français de divers états*, t. I, p. 315, épître LX.

C'est en 1344 qu'il apparaît pour la première fois, avec le titre de peintre, demeurant à Paris.

Le 1er avril 1343 (1344), le comte de Blois, Louis de Châtillon, le chargea de « la façon d'une litière », destinée à la comtesse, et lui fit compter, pour cette œuvre, huit livres tournois, le 25 octobre suivant (1).

Durant les quatre années qui suivent, on ne trouve aucune mention de Girard d'Orléans; mais il faut croire qu'il avait une riche clientèle, qui l'occupait à de nombreux travaux, largement payés, ou qu'il jouissait par lui-même d'une certaine aisance, car il fonda la chapelle de Sainte-Marguerite, en l'église du Saint-Sépulcre de Paris, et la dota de vingt livres de rente annuelle. Charmé de cette générosité et voulant lui venir en aide, Philippe VI lui accorda des lettres d'amortissement de la dite rente, « pour considéracion, dit le roi, de ce quil nous a accompaignié (associé) à ladite chapelle et des

(1) *Archives Joursanvault*, nº 815; — *Archives historiques*, t. II, p. 89; — *Archives de l'Art français*, t. II, p. 331-342; t. III, p. 65-68; — *Nouvelles archives de l'Art français*, t. VI, p. 164; — De Laborde, *Glossaire*; *Les ducs de Bourgogne*, t. III, p. 12, 460-461; — Dufour, *Une famille de peintres parisiens*, p. 157; — Lami, *Dictionnaire des Sculpteurs de l'Ecole française*, pp. 427-428; — Gonse, *L'art gothique*, p. 361; — Mantz, *Histoire de la peinture*, p. 151; — Bournon, *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t VI, p. 90, note 4; — Berty et Tisserand, *Topographie du vieux Paris*, t. IV, p. 92; — Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 111, 117, 300; — Deville, *Dictionnaire du tapissier*, pp. 265, 268; — Gay, *Glossaire archéologique*, t. I, p. 302, 305; — Duc d'Aumale, *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France*, p. 95, 97, 99-100, 112; — *Revue archéologique*, t. VII, p. 735; — Labarte, *Extrait de l'inventaire du mobilier de Charles V*, p. 282, nº 2626; — Du Seigneur, Notes sur l'*Histoire de la sculpture Française d'Emeric David*, p, 504; — A. de Champeaux, *Le meuble*, t. I, p. 68, 69; — *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1904, l'*Exposition des Primitifs français*, par Henri Bouchot, p. 420-444.

services quil nous a faiz en son dit mestier. » Ces lettres sont du mois de décembre 1348. Il y avait donc plusieurs années déjà que notre artiste était au service du roi, qui le qualifie « nostre amé Girard d'Orliens. » Nous verrons, en 1358, le dauphin régent confirmer ces lettres d'amortissement.

Le 8 juillet 1349, Girard reçoit du duc de Normandie, depuis Jean II, 24 écus « pour achater fin azur et autres couleurs pour certaines besoignes faire du commandement de monseigneur le duc. » Le 23 juillet de la même année, ce même prince le gratifie de 80 écus, sans motiver d'ailleurs sa générosité.

Enfin, par un mandement du roi Jean, du 4 novembre 1350, nous apprenons que l'on devait désormais payer « *dilecto nostro familiari Gerardo de Aurelianis, pictori, hostiario aule nostre* », les six sols parisis de gages par jour, qu'il lui avait accordés « *antequam ad regimen nostri regni devenissemus.* »

On peut se demander le genre de services que le roi reconnaît et dont il se dit redevable à Girard.

Si l'on en jugeait au point de vue moderne, avec les idées que nous nous faisons volontiers de la question d'art, nous aurions une faible idée des talents de notre peintre et nous lui refuserions aussitôt ce titre.

D'après les comptes de 1351 à 1355, nous le voyons exclusivement occupé à faire des sièges, des meubles de toilette de toute espèce, et même des selles nécessaires, meubles d'un caractère si intime qu'ils ne sauraient intéresser que les disciples de M. Purgon.

En 1351, « grans chaires pour le roy. »

En 1352, « chaières pour le roy, chaires à dossier. »

En 1353, « chaires et selles nécessaires. »

En 1354, « chaières à pigner le roy. »

En 1355, « damoiselles de fust... à tenir les miroirs de mesdictes dames, damoiselles à atorner, » sortes de mannequins ou d'armatures à deux bras, qui soutenaient un miroir et se terminaient d'ordinaire par une tête sur laquelle on apprêtait la coiffure. Comme les ornements de têtes pour les femmes étaient alors fort compliqués et que les coiffures des dames nobles exigeaient des soins infinis et un temps très long pour être convenablement posées, il était naturel d'avoir, à cet effet, dans les garde-robes, des meubles et des ustensiles spéciaux.

Ces ouvrages ne feraient-ils pas croire que Girard était menuisier, ébéniste, tapissier, fabricant de menus ustensiles ou même de jouets, pour « l'esbattement du prince », puisqu'en 1358, il fournira des pions pour l'échiquier du roi ? Ce serait une grossière erreur. Ces « chaières » étaient « ouvrées à orbevoies et paintes d'azur à fleurs de liz, de fin or, et les testes estancelées de fin or, ou dorées de fin or bruni. » — « La fourniture de toutes ces variétés de chaises était dans les attributions du peintre de la cour ; ce privilège fut attaché à cette charge, d'abord, parce que ces meubles étaient ornés de peintures, ensuite parce qu'étant placés près du lit ou servant à la toilette, ils appartenaient à l'intimité. Quand un roi fait faire un fauteuil de cérémonies, il le commande à son orfèvre. Le bois ou la charpente étaient exécutés par l'imagier, les décorations peintes par le peintre de la cour. » Ces détails, empruntés à de Laborde (1), nous montrent le rôle de Girard, qui souvent n'exécutait pas, mais donnait ses idées, fournissait les dessins, et même commandait, témoin le texte suivant, daté de 1359 : « Maistre Girart d'Orliens, pour afaire de charpenterie et repainctre de nouvel la chaière du Roy par Gilles de Melin

(1) Glossaire.

et Colin le paintre. » Ainsi notre artiste dirige et d'autres exécutent. Tel était son office (valet de chambre) à la cour et, pendant bien longtemps encore, cette situation sera celle de ses successeurs.

Une nouvelle occasion de faire appel aux connaissances de Girard se présenta bientôt.

Quelques années après avoir été sacré à Reims (1350), Jean II résolut de décorer son château de Vaudreuil, près Pont-de-l'Arche. Il ne s'agissait pas d'une médiocre entreprise. L'artiste choisi par le roi était Jean Coste, qui devait peindre l' « ystoire de la vie de César. » En 1353, l'œuvre n'avançait pas ; deux ans après, l'œuvre restait encore inachevée. Ce fut alors que le dauphin Charles, agissant au nom du roi, confie à Girard le soin d'aller à Vaudreuil inspecter les travaux de J. Coste et lui donner le mandat d'en assurer l'achèvement : « Aiens fait aviser et visiter l'ouvrage des peintures faites et à faire en nostre chaslet du Val de Rueil, par Girart d'Orléans, peintre et huissier de sale de nostre dit seigneur et le nostre, lesqueles nous voulons estre parfaites le plus tost que l'on pourra... » Cette pièce est du 25 mars 1355 (1356). Girard, intendant des bâtiments royaux, remet à J. Coste de véritables injonctions. L'artiste ne doit pas seulement terminer les peintures commencées et prévues au devis primitif, mais il les poursuivra dans des conditions rigoureusement précisées : « Toutes ces choses seront festes de fines couleurs à l'huile, les champs de fin or eslevé et les vêtements de Nostre-Dame de fin azur (1). » Ce texte a une grande importance qui a été souvent signalée ; on y voit la peinture à l'huile appliquée dès 1356 à la décoration murale (2).

(1) *Archives Joursanvault*, n° 816.

(2) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2e série, t. I, p. 540-545.

Notre artiste orléanais ne fut-il qu'intendant de ces magnifiques travaux, c'est la seule conséquence qu'on puisse tirer de ce texte ; en tout cas, il quitta bientôt la France, car, serviteur fidèle et dévoué, Girard fut mêlé aux tristes aventures de son maître.

Le 20 septembre 1356, le roi Jean était fait prisonnier à la bataille de Poitiers et le 11 avril de l'année suivante, il arrivait en Angleterre. Mais il n'était pas seul dans son exil. Girard était venu le rejoindre et continua de travailler pour lui de ses doubles fonctions de peintre et de valet de chambre. Et, ce qui fait l'honneur de notre artiste, non moins que celui du royal prisonnier, c'est l'amour que le roi semble avoir témoigné d'une façon toute particulière pour Girard. Ce prince, ayant été forcé de se séparer d'une partie de ses compagnons de captivité, Girard eut le privilège de rester avec lui. Et même les bruits s'étant répandus d'une descente des Français en Angleterre, pour délivrer Jean, ses gardes en furent alarmés; on s'apprêta à l'éloigner de Londres et à le reléguer dans l'intérieur du pays. Le 21 juin 1360, le roi réclama vivement en faveur de Girard et obtint qu'il restât à son service (1).

Or, que fit notre peintre en Angleterre ? Les comptes parlent encore des « chaères, des selles nécessaires » ; ils signalent des « paniés d'osier fermant à clef, pour mettre certaines ymages de fust pour le roy. » Mais nous y trouvons aussi certains détails, qui dénotent des occupations d'un ordre plus relevé. « Pour plusieurs otilz achetez pour faire certains tableaux que le roy a commandé à faire pour li ; pour certains hotilx à faire son mestier en certains tableaux que le roy fait faire ; pour plusieurs

(1) Duc D'AUMALE, *Philobiblion Miscellany; — Archaeologia*, XXXVIII, 1re partie, 196-201.

menues choses nécessaires et appartenans à son mestier ; enfin, pour l'argent de onze paires de charnières pour tabliaux, que maistre Girard fait pour le roy. »

S'agit-il d'œuvres picturales proprement dites ? Le mot tableau avait à cette époque bien des acceptions diverses, suivant le Glossaire de L. de Laborde. Ne serait-il pas ici question du portrait du roi ?

Il existe aujourd'hui, à la galerie Mazarine, un portrait de Jean II, qui est un monument des plus significatifs pour l'histoire de l'art, à une époque où presque tout a péri. Ne pourrait-on pas l'attribuer à Girard d'Orléans ?

Le roi, qui paraît avoir trente-cinq ans, est représenté en buste et de profil, de façon à mettre en évidence les fortes saillies du nez royal ; la barbe est noire ; les cheveux, très abondants, sont d'une coloration fauve et ardente ; le visage peu expressif est relevé çà et là de brun rougeâtre. Un collet blanc et une robe, où le vert se mêle au noir, composent le costume du roi. Rien n'est plus simple et, on dirait volontiers, plus pauvre.

Cette peinture a souffert, elle reste cependant vénérable, car elle nous parle d'un monde disparu. Elle surprend le spectateur dépaysé, qui n'a étudié que l'idéal moderne ; mais elle a l'accent d'une création à la fois naïve et forte, où le détail est perdu dans la masse, où le modelé intérieur se simplifie volontairement, comme dans certaines statues tombales de l'époque.

Le portrait de Jean est incontestablement une œuvre d'art.

Précieuse pour l'iconographie, cette peinture n'offre pas un moindre intérêt au point de vue technique.

Comment elle a été faite, nous le savons avec une certitude suffisante. Le portrait du roi est peint sur une toile appliquée sur un panneau. Après avoir été collée sur le bois, la toile paraît, autant que l'on peut en juger

aujourd'hui, avoir reçu une légère application de plâtre. Le fond est doré et comme gaufré de petits ornements, qui provoquent des creux modérés et de faibles saillies. C'est le « fin or eslevé », dont l'emploi est recommandé dans le document de 1356.

Ces procédés et surtout la préparation plâtreuse, dont la toile est enduite, méritent d'être remarqués (1).

Si l'on se rappelle que Girard d'Orléans était attaché au service du roi et qu'il demeurait auprès de lui durant sa captivité en Angleterre, on ne doit pas être surpris que ce portrait ait été attribué à l'artiste que Jean paraît avoir aimé de préférence.

Ainsi, contre toute attente, la période troublée de notre histoire du XIVe siècle connut le mouvement d'art le plus décisif qu'ait vu la France. Ni la désolation des guerres, ni la funeste journée de Poitiers n'en arrêtèrent l'élan et notre Girard aura eu le mérite d'avoir travaillé dans la paix comme dans la guerre, en France et en Angleterre, sans se préoccuper des événements qui se multipliaient autour de lui. La prise du roi aura dans l'Exposition des Primitifs français, un souvenir lointain, le plus lointain même, dans le portrait de Jean le Bon, peint en Angleterre, pendant sa captivité.

Cette effigie faisait autrefois partie d'un tableau de quatre volets fermant à charnières ; les autres panneaux montraient le roi Edouard III le vainqueur, le dauphin Charles, depuis Charles V et l'Empereur Charles IV, tous parents très proches.

Ce tableau avait été envoyé au dauphin avec les trois autres, et on le vit longtemps figurer à l'Hôtel Saint-Paul, résidence du prince.

(1) Ces détails sont extraits textuellement de Mantz, *Histoire de la peinture*, p. 151. Cf. Charles TENNYSON D'EGMONT, *Archives de l'Art français*, t. VI, p. 387.

Quand l'Hôtel fut détruit, au XVIe siècle, Arthur Gouffier, précepteur de François Ier, y vint chercher un souvenir, et, comme sa femme, Hélène de Hangest, se piquait de protéger les arts et de les aimer, il emporta à Oyron (Deux-Sèvres), le quatriptyque. Ce fut dans ce château que Roger de Gaignières s'en alla chercher le roi Jean le Bon tout seul probablement et le déposa dans sa galerie de curiosités naturelles. A la vente de Gaignières, en 1717, le régent, Philippe d'Orléans, voulut que le roi restât à la France et le retira de l'encan.

Telle est, en résumé, l'histoire de cette pièce capitale, dont aucun autre pays ne possède un équivalent, qui figurera au premier rang de nos Primitifs et qui demeurera la gloire de notre compatriote, Girard d'Orléans.

On nous pardonnera d'avoir reproduit tous ces détails, quelle qu'en soit la longueur.

Les renseignements sur Girard s'arrêtent à l'année 1360. Resta-t-il en Angleterre ? Revint-il en France ? Nous n'en savons rien. Les uns placent sa mort en 1361, en 1363 ou 1364 ; les autres prolongent son existence jusqu'en 1373 (1). Tout ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est qu'il était mort en 1379. « Je possède, dit Monteil (2), l'inventaire des vestemens, calices, reliques, joyaulx d'argent, appartenans à l'église du Saint-Sépulcre, fondée à Paris, en la grant rue Saint-Denis, » fait en 1379, et au fol. 53 recto, on lit : « Item en la dessus dicte chappelle a une autre fondation, fondée d'une chapellenie que fonda feu maistre Girart d'Orliens, paintre du Roy, chargée de IIIj messes, la sepmaine. » Girard mourut le 8 des ides d'août (6 août) et fut inhumé au couvent des Chartreux

(1) BOURNON, *Mém. de la Société de l'Histoire de Paris*, t. VI (1879), p. 90, note 4; — Bernard PROST, *Etudes d'histoire du Moyen-Age*, p. 328-401.

(2) *Op. cit.*, t. II, p. 407.

de Paris, dans le petit cloître, auprès d'une belle image qu'il avait faite (1).

Deux autres personnages du même nom nous ont été conservés.

L'un, signalé par des inventaires de Charles V (1380) et de Charles VI (1399), fit un tableau ornant « la chapelle estant auprès l'oratoire du roy en la grant tour du boys de Vincennes. »

L'autre était, en 1417, directeur de la Confrérie du Saint-Sépulcre.

Nous ne les avons indiqués ici que par la ressemblance de leurs noms.

Il nous reste à parler d'autres artistes orléanais, qui s'appelaient Jean. Leur existence est ignorée dans les détails ; sans les comptes où sont mentionnés leurs travaux, leurs noms n'auraient jamais été connus.

Jean d'Orléans était un peintre que Charles V avait attaché au service de sa maison et que les documents connus permettent de considérer comme un artiste de quelque importance (2).

La carrière active de Jean commence en 1365 et se termine en 1408. C'est donc une existence de quarante années.

Dès le début, il a le titre de peintre et de valet de chambre et le premier acte, où il est nommé,

(1) « Octavo Idus Augusti obiit magister Gerardus Aurelianensis, pictor, qui fecit pulchram imaginem B. Virginis, quæ est in angulo parvi claustri et sepultus est ibi », suivant Berty et Tisserand, *Topographie du vieux Paris*, t. IV, p. 92.

(2) Siret, *Dictionnaire des peintres*; — *Nouvelles archives*, 1872, p. 139; — Ms. 2340, de la Bibl. nationale, fonds fr. suppl., fol. 636; — Biographie Hoefer; — Abbé Dufour, *op. cit.*, p. 85; — Gonse, *L'Art gothique*, p. 361.

mentionne un panneau de bois d'Irlande ; Jean doit donc peindre un tableau. L'année suivante, nous le voyons occupé à des travaux pareils à ceux que maître Girart accomplissait pour le roi Jean ; il est, en effet, chargé de l'exécution des « chaères » destinées au sacre et pour l'usage du roi. La répétition de ces mêmes ouvrages n'a rien qui doive nous surprendre. « Dans la chambre du roi et de la reine, écrit Sauval (1), il n'y avoit que des tréteaux, des bancs, des formes, des faudesteuils ou fauteuils et, pour les rendre plus superbes, les sculpteurs en bois les chargeoient d'une confusion de bas-reliefs et de rondes bosses ; les menuisiers les entouroient de lambris et les peintres les peignoient de rouge et de rosettes d'étain blanc. La chambre de parade, où Charles V tenoit ses requêtes, fut teinte de cette sorte en 1366, par Jean d'Orliens et parée de ces meubles et de ces ornemens par les charpentiers et menuisiers. On ne voyoit que des buffets grands, gros, épais et chargés de basses tailles mal travaillées. »

Bien que valet de chambre du roi, titre qui était, à cette époque, en grande estime, Jean devait jouir d'une

(1) *Histoire et antiquitez de la Ville de Paris*, t. II, p. 23, livre VII. — « A l'église des Saints-Innocents, dit le vieux chroniqueur Guillaume de Metz, est un cimetière moult grant, enclos de maisons appelées charniers, là où les os des morts sont entassés. Illec sont paintures notables de la Danse macabre. » C'est une suite de fresques qui s'étendaient, d'arcade en arcade, le long du mur de la Ferronnerie et qui représentaient tous les personnages humains, depuis le pape jusqu'à l'enfant, défilant devant la mort. Bon nombre de ces effigies étaient les portraits mêmes des hommes de marque de ce temps-là. Hugues Aubriot, après l'abbé Dufour, a cru (article de l'*Art et l'Autel*, nov. 1901) pouvoir affirmer que cette danse macabre était l'œuvre de Jehan d'Orliens; mais il n'y a aucune preuve. Le « Bourgeois de Paris » avait constaté que ces peintures furent faites en 1423. — Cf. *Archives de l'Art français*, 8e année, p. 340-341.

certaine réputation artistique. Un texte du 20 avril 1370, nous apprend qu'il avait une maison à Paris, en la rue Saint-Denis, près de la porte aux peintres, non loin de l'hôpital Saint-Jacques. En 1371, il fut chargé de l'estimation des tableaux provenant de la succession de la reine d'Evreux et cette fonction suppose des connaissances et un véritable goût pour les beaux-arts. Le 8 août 1371, il reçut 86 fr. « pour la façon d'un biers pour Jehan mons^{r} ». Ce berceau fut apporté à dos d'homme de Paris à Dijon. Outre les frais de transport, montant à 11 fr., il fut dépensé 6 fr. pour « toille cirée et autres choses nécessaires pour envelopper led. biers, pour faire le brisecol et autres choses à porter icelli et auxi pour le vin aux varletz dud, peintre (1). »

Les années suivantes, Jean est occupé à « certains ouvrages de peintures » au château de Saint-Germain-en-Laye, et, le 25 janvier 1378, il reçoit pour ce travail une somme de 100 fr. Malheureusement aucun texte ne détermine ces peintures qui semblent vraiment sérieuses.

En 1385, il est chargé des préparatifs des joutes de Cambrai, qui eurent lieu au mois d'avril et il « peint et contrefait neuf plumes de faisans d'Inde pour les heaumes et bacinet du roi. »

La fin de sa vie appartient au règne de Charles VI et, dès lors, les documents nous montrent que Jean fut réellement un peintre. Une pièce de 1390, mentionne les œuvres suivantes :

Deux tableaux avec une image de Notre-Dame ;

Un tableau, où sont les images de Notre-Dame, de saint Denis, de saint Louis de France et de saint Louis de Marseille (2) ;

(1) B. Prost, *Inventaires mobiliers des ducs de Bourgogne*, p. 261, n° 1438, fac-simile VIII, avec la date du 1er août 1390.

(2) Saint Louis de Marseille, deuxième fils de Charles II le

Deux histoires faites en un tableau d'or, où sont des reliques ;

Deux tableaux, fermant l'un sur l'autre (diptyque) ; dans l'un, sont les images de Notre-Dame et de sainte Catherine ; dans l'autre, de saint Jean-Baptiste et de saint Georges ;

Enfin six blasons. Pour tous ces ouvrages, il reçut cent francs.

La même année, le roi le chargea « de refaire et mettre à point de peinture l'ymage de monseigneur saint Christofle, qui est à l'entrée de nostre petit chastel du boys de Vincennes » et lui fit donner une nouvelle somme de cent francs.

Jean d'Orléans est, d'après M. Bouchot, l'auteur du Parement de Narbonne, dessin au pinceau sur paille de soie, ayant 0^{m} 78 de haut sur 2^{m} 86 de large, destiné à parer un autel devant le tabernacle ou en guise de nappe.

Au centre, sous une série d'arcatures gothiques à clefs, à ouvertures quadrilobées, est le Christ entre les deux larrons ; au pied de la Croix, la Vierge soutenue par les saintes femmes, l'apôtre saint Jean et le centurion. A gauche, on voit l'Arrestation de Jésus, la Flagellation et le Portement de la Croix ; à droite, la Mise au tombeau, la Descente aux limbes et le divin Jardinier.

Entre la composition centrale et les deux parties laté-

Boiteux, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, né à Nocéra en février 1275, évêque de Toulouse en 1298, mourut le 19 août de la même année. Il est dit de Marseille, parce qu'il fut enterré dans l'église des Minimes de cette ville, en 1317, où son corps resta jusqu'en 1417, époque à laquelle il fut enlevé par le roi d'Aragon et transporté à Valence, en Espagne. Cf. Abbé Dufour, *op. cit.*, p. 93; — Bollandistes, 19 août, t. III, p. 806-822. — La vie de ce saint fut écrite, en 1602, par Henri Sedulius, de l'Ordre des Frères Mineurs, auquel appartenait saint Louis, et, en 1713, par le P. Anselme. *Avignon*, petit in-8.

rales, deux compartiments, partagés en leur milieu, contiennent à gauche, le roi Charles V, à genoux, tourné vers la croix, les mains jointes devant un prie-Dieu et, à droite, la reine Jeanne de Bourbon, à genoux également. Au-dessus de l'un, on remarque la Vraie Foi présentée à Jésus par un prophète et, de l'autre côté, la Synagogue laissant tomber les Tables de la Loi.

Dans ce parement, on reconnaît l'œuvre d'un artiste loyal, naturaliste, comme il le prouve par sa vision si réaliste des traits fort laids du roi et de sa femme, mais on admire en même temps la pleine possession d'une technique fine et habile. Jeanne de Bourbon étant morte en 1377 et Charles V en 1380, c'est entre ces deux dates extrêmes qu'a dû être composé ce travail. Ce parement, qui était probablement destiné à la cathédrale de Narbonne, fut acquis de Boilly par le Louvre, en 1852, pour la modeste somme de 1,500 francs et constitue, à l'heure actuelle, avec le portrait du roi Jean, un des plus précieux vestiges de l'art français primitif, double gloire dont peut à bon droit s'énorgueillir l'école orléanaise.

Les Annales archéologiques en ont reproduit différentes parties :

1° Les portraits en grandeur de l'original, de Charles V et de Jeanne de Bourbon, son épouse, t. XXII, p. 61.

2° La Trahison de Judas, la Flagellation et le Portement de Croix avec la Rencontre de la Sainte Vierge, t. XXIII, p. 104.

3° Le Christ en Croix, accompagné, en haut, de l'Eglise et de la Synagogue, en bas, du Roi et de la Reine, magnifique sujet, t. XXV, p. 102.

4° La Mise au tombeau, la Descente aux Enfers et l'Apparition à Madeleine, trilogie merveilleuse, t. XXV, p. 158.

5° La sainte Vierge embrassant le Christ au tombeau, grandeur naturelle, t. XXV, p. 166.

Toutes ces gravures mériteraient assurément de figurer dans nos collections et en constitueraient le plus riche ornement.

Ces travaux sont importants ; aussi, lorsqu'en 1391, on rédige à nouveau les statuts de la communauté des maîtres en l'art de peinture, le nom de Jean est mis le premier sur la liste et nous nous trouvons en présence de « la plus grande et la plus saine partie dudit métier », et en compagnie de son émule, Colart de Laon, qui n'occupe que le troisième rang.

En 1392, il peignit « bien richement uns tableaux de bois, où il a fait une Annonciation, c'est assavoir, Notre-Dame et saint Gabriel, pour monseigneur le Daulphin. »

Mais, à cette époque, il devait être déjà vieux. Bientôt, il cessa de travailler et nous croyons le reconnaître pour la dernière fois dans le *Johannes de Aurelianis*, *pictor regis*, qui, en 1408, touchait encore sur le trésor royal une pension de six sols par jour. En effet, la même pièce, qui nous parle de ses gages, ajoute : François d'Orléans, valet de chambre du roi, peintre du roi, en remplacement de son père, *loco patris sui.*

On peut se demander ce que devint Jean d'Orléans. Faut-il admettre qu'il se refugia auprès de Jean, duc de Berry, protecteur des artistes ? Mais alors sa carrière artistique aurait duré un siècle, puisque nous verrons un peintre du nom de Jean d'Orléans vivant encore à cette époque. Il est donc plus plausible d'admettre sa retraite en 1408 et de laisser à un autre Jean, les travaux des années suivantes.

L'œuvre de François, fils de Jean, reste indéterminée.

L'Histoire littéraire de la France parle d'un *François d'Orléans*, qui, en 1365, « historia » les appartements de

la reine à l'hôtel Saint-Paul (1) ; mais ce personnage n'a d'autre rapport que le nom avec le peintre François qui nous occupe. Ce dernier remplit son office jusqu'à la fin du règne de Charles VI ; car, lors de la mort de ce roi, il fut chargé de mouler son visage pour faire son effigie, usage dont on a plus d'un exemple, et qui, mettant l'artiste en contact avec la vérité, contribua puisamment au développement du naturalisme et du culte du portrait.

Le titre qui l'attachait à la maison du roi n'empêcha pas François d'être employé au service du duc de Berry. A la mort de ce duc, en 1416, il reçut quelques aunes de drap noir pour se faire des robes de deuil.

Gonse lui attribue sans preuve les gracieuses fresques de la chapelle Jacques Cœur, à Bourges.

Enfin le dernier peintre, dont nous connaissions le nom, est *Millet, d'Orléans*, qui reçoit « une certaine somme pour cinq aunes de toile, pour faire sept écus aux armes ducales, destinés à être mis sur les portes, le jour de l'entrée du duc, et pour 48 petits écus aux armes de feu la duchesse, le jour où le cœur de cette princesse fut apporté à Sainte-Croix, le 10 mars 1393 (2). »

Au mois d'octobre 1400, *Jehan Bouteroue* et *André Gournelle* reçoivent 80 s. p. pour la façon de la tour de la Porte « Bourgoigne (la vieille porte près le cloître Saint-Etienne) du cousté de devers la Tour neufve (3). »

Après les peintres, il nous faut signaler les enlumi-

(1) T. XXIV, p. 723; — *Archives des monuments historiques*, t. V, p. 177-179; — GUIFFREY, *Nouvelles archives de l'Art français*, 1892, p. 55; — MANTZ, *Histoire de la peinture*, p. 183; — Abbé DUFOUR, *op. cit.*, p. 79 et 132; — GONSE, *L'Art gothique*, p. 368.

(2) *Arch. commun. d'Orléans*, CC. 537.

(3) *Id.*, CC. 558.

neurs et les calligraphes ; mais leurs noms apparaissent rarement.

J'ai montré (1) qu'il existait à Saint-Benoît-sur-Loire, au XIe siècle, une école d'enluminure. Les manuscrits fort nombreux, qui sont restés de cette époque jusqu'au XVe siècle, nous donnent une magnifique idée des talents, déployés par ces moines enlumineurs. Les initiales surtout sont merveilleuses comme exécution et la conservation des couleurs demeure un véritable phénomène. Notre Bibliothèque en possède quelques spécimens ; mais les plus beaux manuscrits de Fleury sont conservés à Rome et surtout à Berne. Les Allemands ont reproduit un grand nombre de ces peintures et de ces initiales.

Quant aux calligraphes, nous n'en connaissons que quelques-uns.

Un des copistes de la reine Blanche était le fils de *Gui Cocus*, d'Orléans (2).

Dans le manuscrit 12,400 de la Bibliothèque Nationale, fonds français, du XIIIe siècle, se trouve « Frédéric II, traité de fauconnerie, traduction française, faite à la demande de Jean, sieur de Dampierre et de Saint-Dizier, et de sa fille Isabelle. » Au fol. 186, on lit : « *Simon d'Orliens*, anlumineur d'or, enlumina se livre si. »

Les Comptes du duc d'Orléans (3) du mois d'avril 1398 nous fournissent le détail suivant : « A maistre *Gieffroy de Pierrefons*, demourant à Orliens, XX escus pour cause de peine et salère d'avoir translaté une partie de la grant Bible, laquelle ycelluy seigneur (duc d'Orléans) faict translater de latin. »

Guillaume d'Orléans était libraire de l'Université

(1) *Bulletin de la Société archéol. de l'Orléanais.*
(2) L. Delisle, *Cabinet des Mss*,t. I, p. 7, note.
(3) De la Borde, *op. cit.*, t. III, p. 158, n° 5828.

d'Orléans, 1342-1348 ; sa veuve, nommée Agnès, lui succéda après sa mort (1).

Le calligraphe le plus célèbre est l'illustre *Raoulet d'Orliens*, qui florissait sous Charles V et au commencement de Charles VI. Il nous reste neuf ouvrages écrits de sa main fort habile (2) ; malheureusement nous ne connaissons aucun détail sur son existence.

Je terminerai le XIVe siècle par un personnage qui est demeuré presque ignoré jusqu'à nos jours.

Il y avait un certain *Hannequin, de Bois-le-Duc*, inconnu jusqu'à présent et peut-être lui aussi artiste de talent. Ce peintre verrier étranger habitait Orléans, « povre jeune hom né d'Alemeigne », lorsque pour gagner sa vie, il vint avec ses gens chercher du travail à Bourges, où se concentrait alors la plus grande partie de la vie artistique dans le royaume de France. Il en trouva, en effet, prit son logement et sa nourriture chez Claux Sluter, de Mayence « maçon ouvrant ès euvres de nostre-dit oncle », chacun travaillant de son métier, et n'était l'irascibilité des deux commensaux, que firent naître les injures et les sarcasmes d'une femme, les deux artistes eussent pu continuer à vivre longtemps côte à côte en bonne intelligence, embellissant de leur mieux les luxueuses constructions du duc de Berri. Quoique jeune encore, Hannequin était un maître verrier, puisqu'il avait des gens à son service, des

(1) DELALAIN, *Etude sur les libraires parisiens*, p. 34 ; — HERLUISON, *Recherches sur les imprimeurs et libraires à Orléans*, p. 1.

(2) L. DELISLE, *Cabinet des Mss.*, t. I, p. 36 ; — *Inventaire des Mss. français de la Bibl. Nat.*, t. II, p. 342 ; — *Mélanges de paléographie*, p. 223, 271, 279, 281 ; — Le P. LELONG, *Bib., sacra,*, t. I, p. 316.

Voir aux documents inédits la liste des ouvrages que Raoulet a copiés.

artisans à sa solde. Assurément son œuvre ne fut pas considérable ; après avoir tué Claux Sluter, il prit la fuite. Nous ne savons ni si son arrivée d'Orléans était déjà ancienne, ni s'il jugea convenable, après l'octroi de la lettre de rémission par le roi, de reparaître en Berri. Aux assises du 16 octobre 1388, on lui délivra un sauf-conduit. Le meurtre avait eu lieu en 1385 (1).

Hennequin, de Liège, sculpteur d'origine flamande, exécutait, en 1361, moyennant 450 écus, pour la chapelle du couvent des dominicains d'Orléans, la tombe de la comtesse Jeanne de Bretagne, femme de Robert de Flandre (2).

Hennequin, verrier à Orléans, donne quittance à Robert Paré, maître des œuvres de charpenterie au duché d'Orléans « pour avoir faict, livré et assis les verrières en l'ostel de M. le duc à la venue du roy Loys et de la royne, sa femme, qui vindrent à Orléans, au mois de septembre dernier, 1415 (3). »

Enfin, un compte de ville du mois de mai 1391 rapporte que deux maîtres arbalétriers, venant l'un de La Rochelle, nommé Simon, et l'autre de Bois-le-Duc, du nom de Hennequin, reçurent 40 s. p., comme don fait à eux, « pour aidier aux compaignons d'Orliens, traieurs de l'arbaleste, à fère une butte pour tirer, affin que plusieurs des compaignons de la ville se apliquent à aprendre à tirer et à estre à ce expers, pour aidier à garder et deffendre la ville, se besoin estoit (4). »

(1) H. Stein, *Claux Sluter l'aîné et Hannequin de Bois-le-Duc à la cour de Jean, duc de Berri*, 1385, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1899, t. LX, p. 86-93; — *Arch. départ.*, 1388-1389, A, 1983; — *Correspondance historique et archéologique*, année 1899, p. 188 et 211, où se trouve rectifiée l'identification de M. Stein : Sluter est probablement Sleseurre.

(2) Lami, *Dictionnaire des sculpteurs*, p. 366.

(3) *Archives Joursanvault*, 3,297.

(4) *Mémoires de la Société des Sciences, etc., d'Orléans*,

Je n'oserais affirmer si ces quatre personnages du nom de Hennequin désignent un même artiste.

Il y avait en notre ville la rue des Hennequins et une famille portant ce nom : l'origine ne serait-elle pas identique ?

II. — QUINZIÈME SIÈCLE

Le xv[e] siècle s'ouvre par un artiste, sur lequel nous avons encore quelques données. Il s'appelait *Jean* ou *Jehannin d'Orléans*, Jehan *Grangier*, du nom de son père, Jean de *Trainou*, du village où il naquit. Il portait le titre de peintre de Monseigneur le duc de Berry. Les dates qui le signalent s'étendent de 1408 à 1460 ; nous ne connaissons aucune de ses œuvres, et M. L. Jarry qui lui a consacré une petite notice, à laquelle nous empruntons les détails suivants, n'a rien trouvé, malgré ses savantes recherches (1).

L'inventaire de Jean, duc de Berry, nous parle en 1408 d' « une belle pomme de must... painte par dedans à ymages », et, en 1409, d'un petit reliquaire d'or avec une image de Notre-Dame « faicte en camahieu. »

t. XXXVI, p. 247. — Baudouin d'Ennequin et Godefroy d'Ennequin furent maîtres des arbalétriers de France, l'un en 1364, l'autre en 1379 : ils appartenaient à une famille de Flandre. Cf. MORANVILLE, *Chronographia regum Francorum*, t. II, p. 307 et 382.

(1) *Bulletin de la Société archéol. de l'Orléanais*, t. VIII, p. 515-526 ; — BAUCHAL, *Dictionnaire des architectes français*, signale les personnages suivants : *Mathieu Carol*, maître d'œuvre d'Orléans, alla s'établir à Montpellier et fut admis, en 1428, dans la corporation des peyriers de cette ville.

Jehan Chanteloup, maître d'œuvre de la ville d'Orléans dirige les travaux de maçonnerie faits en 1425, à la chapelle Saint-Nicolas de Lorris.

Enfin *Colin*, maître d'œuvre, refait les tourelles du pont de la Loire, 1429.

L'année suivante, il vend des immeubles à Traînou et en achète d'autres à Bourges, pour se construire un hôtel, qui existe encore, derrière celui du bureau des finances et presque à égale distance de l'hôtel Jacques-Cœur et du Palais ducal ou plutôt de la Sainte-Chapelle du duc Jean de Berry.

En 1416, il peignit la chapelle provisoire, où avait été déposé le corps du duc son protecteur, à l'église des Augustins de Paris. Il fut ensuite envoyé à Bourges, afin de diriger les travaux de la Sainte-Chapelle pour les funérailles ducales.

On ignore si Jean Grangier jouit du même titre après la mort de Jean de Berry ; mais, en 1424, il peignit le cadran neuf de l'horloge de la cathédrale construite par Jean Fusoris, et, deux ans après, un acte capitulaire chargea le chantre de proposer à notre artiste de fonder pour lui un obit comme acquit pour les 24 écus que lui devait le chapitre de Saint-Etienne.

Différents titres de la Sainte-Chapelle de Bourges le mentionnent encore en 1433 et pour l'exercice 1458-1459, tandis que, pour celui de 1462-1463, il est remplacé par son fils, Guillaume d'Orléans, demeurant à Issoudun. Un acte de vente du 2 janvier 1467 mentionne l' « ostel des héritiers, feu Jehanny Gaulcher (par erreur pour Granger) dit d'Orléans », et avance que cet hôtel appartient à son fils Guillaume. Nous verrons plus tard des Gauchier d'Orléans. Jean était donc mort à cette date. On croit que son tombeau se trouvait à Bourges, dans l'église Saint-Pierre-le-Guillard. On lui attribue, mais sans preuves suffisantes, *Les Petites Heures* du duc de Berry, conservées, à la Bibliothèque Nationale.

Pour les artistes qui suivent, nous nous bornons à la mention de leurs noms et de leurs œuvres, d'après nos Archives communales et départementales.

Les artistes que nous allons signaler ont travaillé exclusivement dans notre ville ; leurs œuvres n'offrent aucun caractère artistique, mais leurs noms méritent d'être rapportés, parce qu'ils forment une tradition dont les anneaux nous rattachent aux siècles suivants d'une façon ininterrompue.

Celui qui ouvre le xve siècle, à Orléans, s'appelait *Etienne le Normand*. Son nom se lit dans nos Archives de 1401 à 1431. Il peint les armes de la ville, la grande lucarne de la porte Bourgogne, des panonceaux et des écussons aux armes ducales (1). Sur un livre destiné à recevoir les serments des officiers du duc, il est chargé de peindre, sur champ d'or et d'azur, un crucifix entouré de la Vierge et de l'apôtre saint Jean (2). Son œuvre la plus importante date de l'année 1403. A cette époque, les Orléanais firent construire une croix sur le pont. Maître *Bernard Vincent*, maçon, fit venir « xxxviii quartiers de pierres d'Apremont », et fut chargé de construire « un pilier rond fait pour fondement de ladite croix, commençant sur une pile dudit pont et venant jusques au rez dudit pont. » Un tailleur d'images, de Paris, nommé Gaut, fit, pour cette croix, trois grandes images : Notre-Dame, saint Jean-Baptiste et saint Jacques. Etienne le Normand fut chargé de les peindre et son œuvre ne dura guère, car la croix fut abattue au siège d'Orléans (3).

Olivier Colins, dont le nom se présente ensuite, fut employé à « peindre et faire une mitre, mise en la teste

(1) *Arch. comm.*, CC, 539.
(2) *Arch. départ.*, A, 2171.
(3) *Arch. des hôpitaux d'Orléans*, Recueil Villiers-Vandebergue. Le même *Etienne le Normand* fait, en 1407, six chapeaux pour mettre aux torches de la ville. Il peint trente écussons aux armes ducales, qu'on met dans l'église Saint-Samson, le jour des obsèques du duc Louis d'Orléans, d'après les *Arch. comm.*, CC, 646.

de Sansonnet de Berny, qui avoit esté condempné à avoir la langue percée, pour plusieurs villaines parolles dictes de madame la Vierge Marie (1). » Le compte est de 1412.

Le souvenir de Jeanne d'Arc ne pouvait manquer d'inspirer nos artistes. Le 3 juillet 1430, *Etienne le Paintre* (2) et *Mahiet Gauchier* reçurent de la ville XXI l. XIV s. p., « pour leurs peines et sallaires d'avoir faicte la bannière de la ville, peinte et enluminée, pour sandal, frange, soye, bocassin et toille pour envelopper. Item pour la facon de l'estendart et le revesthier et accousser la bannière de ladicte ville et avoir faict les orties sur les huques. »

En 1435, Etienne peignit « aux armes de feue Jehanne la Pucelle quatre écussons qui furent attachez aux quatre cierges fournis par Jehan Moynet, cirier, pour l'anniversaire de Jehanne, en l'église Sainct-Samson d'Orléans, les seurveille et veille de la feste Dieu (15 et 16 juin) mil cccc et xxxv. »

Quatre ans après, le 23 avril, Mahiet reçut XII l. XVI s. p., « pour les jusarmes, haches, une fleur de lys et deux godons pour la feste du lièvement des Thorelles. »

En 1440, au mois de janvier, la ville d'Orléans fit de grandes fêtes à l'occasion de l'arrivée du duc et de la duchesse. Nos deux peintres s'y signalèrent. Etienne construisit et peignit le ciel du dais et 400 petits panonceaux pour les enfants, qui devaient aller au-devant desdits seigneurs. Mahiet fit une « fonteine et plusieurs aultres personnaiges et notabilités en plusieurs lieux. » Les procureurs de la ville leur offrirent, outre un présent de quatre mille écus d'or, la *Tapisserie navale orléa-*

(1) *Arch. départ.*, A, 2003.

(2) En 1418, il fut chargé de faire une bannière à la guette de Saint-Paul. *Arch. comm.*, CC, 546.

noise. « C'étoit, dit le médecin et historien Desfriches (1), une tapisserie de toile peinte de deux toises et demie de hauteur et de longueur, pour environner le cloître Saint-Agnan, où elle étoit étalée. Elle contenoit et représentoit toute la longueur de la rivière de Loire, villes, ports, ponts, passages, bourgs, chasteaux et villages, depuis Roanc jusqu'à Croisic. Elle fut roulée en trente grosses pièces et présentée à Monseigneur Charles, duc d'Orléans, qui l'envoya à Blois, où elle fut brulée par accident du feu, qui se prit dans la galerie du château, où on l'avoit mise. J'ai connu vingt personnes, qui y avoient veu travailler dans le préau de Saint-Agnan, sous la galerie neuve, tombée depuis soixante ans. »

Etienne est signalé dans les Comptes de commune pour la dernière fois, le 8 mai 1443 ; il avait peint « XII escussons es armes de la ville, pour la procession, qui se fait chascun an audict iour, pour gracier Nostre-Seigneur du bien qu'il nous fist. »

Quant à Mahiet Gauchier, la ville lui alloue, en 1443, VIII l. p. « pour don à luy faict, pour luy aidier à vivre, pource qu'il est surpris de maladie de goute et parce que est cheu en indigence, laquelle maladie on dict luy estre venue à l'occasion des grans peines et travaulx qu'il a euz et prins, pour la deffense de ladicte ville, en quoy il s'est grandement employé, tant durant que les Anglois tenoient le siège, comme depuis (2). »

Ce fut encore pour la fête du 8 mai que travaillait le peintre *Alain Carroleau*, demeurant en la paroisse de « Sainct Gracian », premier nom de l'église Saint-Dona-

(1) *Ms.* 431.

(2) *Arch. comm.*, CC, 550, 701 ; 654, 655. 701, 556 ; — LOTTIN *Ms. d'Orléans*, 449 *bis*, t. I, p. 132 ; — DE LABORDE, *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 450.

tien (1). En 1449 et en 1453, il peignit des écussons aux armes de la ville pour mettre aux cierges que portaient les procureurs à la procession annuelle.

Jehan Yrlan, *Pierre Penest* et *Claude Pannart* exécutèrent différents travaux de peinture à la porte Bourgogne et à l'Hôtel de Ville en 1449, 1454 et 1461 (2).

A cette dernière date, nous trouvons le nom du peintre *Coppin Delft*, qui ne nous semble pas orléanais. Il reçut XIIII s. p. « pour avoir doré de fin or trois grans fleurs de lys enlevées en escus et le cueur de lys yssant de l'une desdictes fleurs de lys, et pour ung escripteau estant au dessoubz, auquel y avoit escripts ces beaulx vers :

En moy a pris tant de délis
De France le très noble Roy
Qu'il m'a donné le cueur du lis
Que je porte par bon arroy.

lesquelles fleurs de lys furent mises sur la porte Bannier, à l'entrée du Roy (3). »

Pour la même occasion, le peintre *Henry de l'Estang* fit « deux étoiles de fer blanc doré et un diadème, surmonté d'une croix dorée, six paires d'ailes d'anges en plumes de paon, six chefs d'anges et six chefs d'hommes. (4) »

Enfin le dernier peintre connu est *Martin Gauchier*,

(1) *Arch. comm.*. CC, 661 ; — LOTTIN, *Ms. cité*, p. 147 et 155.

(2) LOTTIN, *Ms. cité*, p. 159 ; — *Arch. comm.*, CC, 556. Jean Yrlan nettoie l'image de Notre Dame, qui était sur le portail de la porte Bourgogne.

(3) *Arch. comm.*, CC, 558. — Coppin Delft, d'origine hollandaise, d'après son nom, l'un des favoris du roi René, décora, en 1482, la chapelle du Dauphin dans la basilique de Saint-Martin de Tours. Il devint peintre de Louis XI. Cf. *Revue des Deux-Mondes*, 1902, 15 janvier, p. 247, 257, 259.

(4) *Arch. comm.*, CC, 561.

dit Mahiet, fils probablement de Mahiet Gauchier. Pour la joyeuse entrée du duc et de la duchesse d'Orléans, le 27 mai 1469, il « tailla le loup et le porc-épic », qui tenaient entre leurs pattes un écusson aux armes ducales, placé sous un pavillon fleurdelisé (1).

On voit, comme je le disais, que l'œuvre de nos peintres n'offre rien de bien remarquable. Plus intéressants sont les travaux de nos peintres verriers. Je cite pour mémoire seulement les noms de *Cardin Duduit*, 1412 ; *Raoulent de Montglaive*, 1443 ; *Robin Boivin*, 1454 et 1465 et *Geoffroy de Montglaive*, 1479 (2).

Jean de Paris, peintre verrier, était établi à Orléans, sans doute d'une façon permanente, puisqu'à cette époque il y avait sa femme et sa maison. Ce fut là, en effet, que le prieur des Carmes de Tours fit marché avec lui, au nom de l'archevêque de Bordeaux, Arthur de Montauban, pour une verrière, destinée à l'église des Carmes de cette ville ; là que, en 1476, on vient, au mois de juin, régler avec lui le prix de ses travaux ; là encore que, le mois suivant, il donne quittance de quatre écus promis à sa femme, pour avoir un chaperon. Cette femme, dont le nom est demeuré inconnu, était peut-être d'Orléans et son union remontait au moins à 1472. Notre artiste devait jouir d'une certaine célébrité, puisqu'on lui confie une

(1) *Id.*, CC, 558.

(2) *Arch. départ.*, A, 2003 ; — Lottin, *Ms. cité*, p. 131 ; — de Laborde, *op. cit.*, t. III, p. 368, n° 6804 : « A *Roulent de Montglaeve*, verrier, demourant à Orléans, pour ung image de la Magdalene par lui baillé et livré à Romorantin, à Monseigneur, pour mectre en la chappelle du chastel dudit Romorantin, VI escus d'or neuf et demi » ; — *Arch. comm.*, CC, 557 : il pose des vitres bordées et armoriées aux fenêtres de la tour de ville ; — *Arch. comm.*, CC, 564 : il met des panneaux aux fenêtres de la chambre du mouvement de l'horloge de l'hôtel de ville, fondue par Robin Boivin.

œuvre importante, destinée à orner une église, peu considérable, il est vrai, mais fruit de la munificence et objet de la sollicitude du roi Louis XI. L'acte fut passé en la présence de Jean Gédoin, clerc notaire juré du Châtelet d'Orléans, « des vénérables et relligieuses personnes, maistre Pierre Ogier, docteur en théologie, prieur dudit couvent des Carmes d'Orléans, frère Simon Lejeune, prebstre relligieux dudict ordre, et Drouin Jacquet, orfèvre, demeurant à Orléans ». Il avait peut-être travaillé chez les Carmes d'Orléans (1).

A la même époque, en 1476, le 30 décembre, *Jehan Richer,* peintre verrier, de Baugency, fait marché avec maistre Regnault le Vovier, prêtre commandeur de Saint-Antoine du petit Jérusalem de Baugency, dépendant de la commanderie de Boigny, d'un vitrail pour ladite commanderie, représentant sainte Catherine, saint Nicolas, saint Regnault, saint Antoine, moyennant cent sols tournois et un traversier de vin clairet d'Auvernat. Ce marché fut transporté, le 27 mars de l'année suivante, à *Regnault Lambert,* vitrier à Baugency.

En 1488, le 12 mars, le même J. Richer traite avec Guillaume de Ségrie, valet de chambre et taillandier de Mme la comtesse de Dunois, pour six formes de vitres, en la chapelle de Saint-Michel. Ces verrières devaient comprendre le Crucifix, Notre-Dame et saint Jean, Notre-

(1) *Mémoires lus à la Sorbonne, Archéologie*, 1867, p. 257. Voir dans les documents la pièce entière. Ce Jean de Paris ne doit pas être confondu avec Jean Perréal, dit Jean de Paris, originaire de Lyon, né vers 1460 et mort vers 1528, qui fut peintre du roi. Cf. J. Lemaire, *La légende des Vénitiens*, poème, 1509 ; — L. de Laborde, *La Renaissance des arts à la Cour de France,* 1850, t. I ; — Périgaud aîné, *Notice sur Jean de Paris*, Lyon, 1858 ; — *Réunion des Sociétés savantes des Beaux-Arts des départements*, 1901, p. lxvii ; — *Revue des Deux-Mondes*, année 1902, janvier.

Dame-de-Pitié et saint Martin, Dieu et la Madeleine, saint Gentien, saint Fuscien et saint Victorien, sainte Catherine, sainte Agnès, saint Christophe et son fardeau, saint François et saint Sébastien, avec les armoiries du roi, de la reine et du dauphin, de Dunois et de son épouse. Le tout pour neuf livres (1).

Jehan Picquault, vitrier, demeurant à Orléans, paroisse Saint-Pierre-Empont, passe un marché, le 10 avril 1498, pour l'exécution de deux verrières, dans l'église Saint-Firmin de Baugency. La première, qui devait être placée au-dessus de l'autel de saint André et de saint Clément, représentera les images de saint André, saint Clément, saint Eloi et autres qui lui seront indiquées ; dans l'autre, au-dessus de l'autel du presbytère, il y aura un *Te Deum* ou autres histoires déterminées ultérieurement. Pour ce travail, l'artiste toucherait six vingt livres (2).

Enfin je ne puis oublier le verrier *Henry Geldaf*, qui, le 3 novembre 1467, reçut XII s. p., pour « avoir faict, en la chambre basse de l'ostel de ville, cinq painneaux de verre blanc ou a ung rond de Nostre-Dame, du cousté de la cour dudit haustel (3). »

L'année suivante, *Perrette*, sa veuve, fut chargée de réparer les quatre verrières « rompues par les flammes », qui se trouvaient à la chapelle de Saint-Jean, de Cléry (4).

Cette église de Cléry, que nous admirons encore, malgré les détériorations que le temps et les hommes lui ont fait subir, nous donne *Pierre Chauvin* comme le premier architecte chargé de sa réfection. Il était maître

(1) Notes de M. ADAM, ancien instituteur à Tavers, dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XI, p. 369.
(2) Notes de M. ADAM, *ibid.*, p. 373.
(3) *Arch. comm.*, CC, 560.
(4) L. JARRY, *Histoire de Cléry*, p. 143.

des œuvres de maçonnerie du duc d'Orléans. En 1449, il s'engage à exécuter, moyennant 122 écus d'or « deux tabernacles, l'ung dessus l'aultre, garniz d'entrepié et d'ymaiges à mectre et asseoir sur la teste du Roy, qui est enlevé en pierre ou portail et l'autre au dessoubz d'icellui. Item faire ung aultre lict de cinq tabernacles au dessus du lict qui est jà tabernaclé et ymaigé (1). » Il devait sculpter, en outre, dans le champ du portail, deux écus, ceux du roi et du dauphin.

A la même date, nous trouvons *Richard Fée*, charpentier à Orléans, et maître des œuvres de charpenterie du duc. Avec Bernard de Mortefons et Guillaume Martin, chanoines et procureurs du chapitre de Cléry, il fait un marché pour « lambrisser la nef de ladicte église tout du long et du tour ». Il reçoit en outre VIII^{xx} III. l. x. s. « pour l'oratoire et les chèzes qu'il a faictes à Cléry (2). »

Ce Richard Fée avait un fils, nommé *Germain*, menuisier, qui demeurait à Châteaudun en 1468 (3),

En 1419, *Robert Paré* (4) et *Etienne Gaudin*, maître des œuvres du duc d'Orléans, font les devis des bastilles, boulevards, pont, de la motte des Poissonniers et des Augustins.

Robert Paré avait un cachet en cire rouge, portant des haches en sautoir, suivant un document de 1419. Plus tard ce cachet a une équerre et un compas; c'est peut-être celui de son fils, la pièce étant de 1452. A cette dernière date, il fouillait « ung cavereau contre la cave de l'hôtel *Richard Dubois*, verrier. »

(1) *Id.*, *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XII, p. 397 et t. XXII, p. 283 286, où se retrouvent les marchés de P. Chauvin et de R. Fée ; — *Arch. comm.*, CC, 556.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 158, 161, 164, 166, 182 ; — *Arch. départ.*, A, 2147.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 183.

(4) *Arch. dép.*, A, 2149.

En 1461, *Pierre le Page*, d'Orléans, était maître des œuvres de l'église collégiale de Cléry. Un acte de février 1469 l'intitule encore « maistre des œuvres de massonnerie et charpenterie » de la même église. On doit donc, écrit M. L. Jarry, le regarder comme le véritable architecte des parties supérieures, puisqu'il mourut vers 1478. Sa femme se nommait Anne Mignot, ses enfants étaient Guillot, Jean, Pierre, Paul et Benoîte (1).

En 1479, *Robinet du Retour* exécute des travaux aux grand et petit beffrois de la tour, où étaient les cloches de l'église de Cléry, et *Philibert Aubour*, menuisier d'Orléans, termine, avec les chanoines, le compte pour la fourniture des chaises de la même collégiale (2).

Trois ans après, *Jacques Augier*, imagier d'Orléans, fait pour Cléry « ung saint Martin et ung pauvre, ung priant et ung saint Michel. » Les maçons d'Orléans et de Cléry, *Jean Mynier*, *Macé Droyneau* et *Macé Chahureau* terminent la construction des murailles des cloîtres de l'église. On croit que le dernier travailla au tombeau de Louis XI (3).

Enfin *Etienne Durant* et *Jacquet Congié*, menuisiers d'Orléans, font une magnifique maison de bois dans un bateau, pour permettre à ce même roi d'aller, par eau, d'Orléans à Cléry et autres lieux (4).

Un sculpteur en bois, *Pougier*, qui vivait en 1487, a son nom gravé sur une superbe porte à deux vantaux, en chêne sculpté, qui se trouvait autrefois dans une chapelle attenante à l'église de l'ancienne abbaye de Fer-

(1) L. Jarry, *Histoire de Cléry*, p. 133.
(2) *Id., op. citat.*, p, 158-159.
(3) *Id.. op. citat.*, p. 173.
(4) A. de Champeaux, *Le Meuble*, t. I, p. 104.

rières (1). Cette porte est aujourd'hui placée dans un des châteaux des environs.

Les sculpteurs en pierre sont rares.

En 1448, *Jehan le Page*, de la même famille que Pierre le Page (2), sculptait, avec son confrère *Antoine de Bruxelles*, des armoiries et différents personnages dans l'escalier de la tour de l'ancien Hôtel de ville, que construisait alors l'architecte *Colin Golier*, sur les dessins de *Viart* (3).

Herment Spéradan, tailleur d'images de pierre (4), recevait, en 1464, xv l. viii s. p., pour avoir taillé « ung ymage de Nostre-Dame des Miracles, ung autre de saint Paoul, les armes du Roy couronné, celles de Mgr duc d'Orliens et de Milan, avec les armes de la ville, le tout couvert de deux tabernacles, lesquelz ont esté ordonnez estre assis au portail du boulouart de la porte Renart. »

Je ne puis oublier *Jacques Leroux*, fondeur en cuivre. Dans le compte de Commune de 1498, on lit qu'il lui avait été donné 505 livres de cuivre pour fondre une statue de saint Michel terrassant le dragon, destinée à être mise sur l'aiguille de la tour de l'Hôtel de Ville. Par acquit de conscience, l'artiste n'ayant employé que 459 livres, rendit le reste. Cette statue se voyait dans un

(1) Guiffrey, *Bulletins de la Société de l'Histoire de l'Art français*, octobre 1877, p. 156; — E. Michel, *Monuments civils et militaires du Gâtinais*, p. 17; — *Inventaire général des richesses d'art de la France* (Province, Monuments religieux), t. I, p. 323.

(2) L. Jarry, *Réunion des Sociétés savantes des Beaux-Arts*, 1892, p. 197.

(3) De Buzonnière, *Histoire architecturale d'Orléans*, t. II, p. 175; — Lance, *Dictionnaire des Architectes français*, t. I, p. 292.

(4) *Arch. comm.*, CC. 559; — de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 493.

ancien tableau que signale l'abbé Dubois (1); elle surmontait une lanterne fort délicate, dominant l'hôtel des Créneaux. Je ne sais pourquoi Vergnaud (2) attribuait ce travail au saintier Duisy, qu'il fait vivre en 1459 au lieu de 1495. Ce même historien le dit auteur de la statue de Jeanne d'Arc, élevée, croit-on, sur l'arche appelée du nom de la Pucelle.

Je termine cette nomenclature aride par un homme qui clôt le xve siècle et dont les travaux illustrèrent les premières années de la Renaissance, j'ai nommé *Marchant*, statuaire, imagier, sculpteur et dessinateur, demeurant en la paroisse Saint-Donatien. Les actes l'appellent tantôt Hubert et tantôt Aubert.

La nation germanique connaissait ses talents variés, car elle lui confia plusieurs travaux importants en l'honneur de ses patrons pour décorer des églises.

Le premier document est un contrat relatif à la sculpture d'un bas-relief en date du 12 février 1500. « Le procureur et le receveur de la nacion d'Alemaigne en l'Université d'Orléans confessèrent lui avoir baillé à faire une contre table à l'autel sainte Barbe, en l'église de Saint-Germain ou autre église d'Orléans, en laquelle contre table sera l'histoire des trois roys, avec l'ymaige de Nostre Dame assise, tenant son enffant et au cousté d'elle Joseph ; et devant elle aura ung des trois roys à genoil, les deux aultres debout, tenant chascun leur présent. Et sera la dicte contre table revestue de maçonnerie romaine, et, au dessoubs des ymaiges, aura l'escu de la nacion, et à chascun cousté ung griffon volant, portant le dict escu. Et aura chascune ymaige trois pieds de longueur et quatre

(1) *Histoire du Siège d'Orléans*, p. 39, nouv. édit.

(2) *Mémoire sur les Monuments élevés à la mémoire de Jeanne d'Arc*, p. 5 et 9.

pieds de hauteur ; aura au dessoubs des dictes ymaiges une ligne d'escripture et mectra aux deux coings de la dicte contre table deux petits escussons ou seront eslues telles armoiries qu'il plaira aux bailleurs. Lesquelles euvres ledict preneur fera bien et duement de la pierre pareille à celle dont est faict le sépulchre des Cordeliers, et la rendra faicte et parfaicte, et fournira de toutes matières et accessoires à ses despens dedans la Toussaincts prochaine venant, moyennant la somme de vingt-quatre escus à la couronne, valant trente-cinq sols tournoys, que les dessus dits ont promis paier, c'est assavoir, à la mie caresme six escus, et le surplus quand la dicte besongne sera faicte et assise (1). »

On me pardonnera d'avoir reproduit presque dans son entier la teneur de cet acte important. De Buzonnière ajoute : « Cette pierre servait de tablette à l'autel. Dès lors, les figures, au lieu d'être sculptées en relief, durent être gravées en creux, comme sur les dalles tumulaires. Ce serait un fait rare et curieux ; mais il est plus rationnel de suppléer aux mots par le sens. Le bas-relief en question aurait été appliqué à l'autel, soit sur le devant, soit comme faisant partie du rétable (2). »

Vers la même époque, la nation germanique lui avait commandé un autre ouvrage, dont il avait composé le dessin. Il s'agissait des statues, en pierre, d'un empereur et d'une impératrice, sur le manteau desquels serait sculpté un aigle, le tout placé entre deux piliers. Cet ouvrage devait être entièrement conforme au tableau qu'il avait composé. Il lui était alloué la somme de vingt livres tournois (3).

(1) Bimbenet, *histoire de l'Université d'Orléans*, p. 43.
(2) *Histoire architecturale d'Orléans*, t. I, p. 130.
(3) Voir Documents.

Enfin, le 10 avril 1518, Aubert Marchant s'engageait à fournir pour la chapelle Sainte-Barbe, en l'église de Cléry, quatre images de pierre représentant Notre-Dame, sainte Barbe, saint Jérôme et saint Claude et un priant, qui était Jean des Roches. On lui donnait, pour cet ouvrage quarante livres tournois (1). Le tout devait être en pierre de Rajasse qui « n'a aucune trace de couleur, est très blanche, très tendre, se rayant à l'ongle et conservant toutes les traces du ciseau (2). »

Aubert Marchant était donc un véritable artiste ; il sut inspirer le goût du beau à son fils François Marchant.

De toutes les œuvres de ces artistes il ne reste rien. Faut-il croire que le quinzième siècle ne nous ait laissé aucun souvenir ? Heureusement, nos menuisiers ont travaillé et nous pouvons admirer leur talent.

Un document manuscrit, conservé par D. Leroy (3) dit simplement : « Le 17 janvier 1413, furent faites les stalles de l'église Saint-Benoist par certains ouvriers menuisiers, demeurant en la ville d'Orléans, appellez *Droin, Jacques et Colardin Chappelle*, pour 411. l. t. »

Ces stalles existent encore, elles sont au nombre de 94. Les dossiers, décorés d'arcatures, surmontés d'un dais d'une riche ornementation, abritent des sièges, où des personnages grotesques remplacent les volutes des accoudoirs ; les miséricordes sont ornées de feuillages et les divisions de chaque stalle montrent des têtes sculptées en fort relief (4).

Nous possédons encore un autre chef-d'œuvre de nos menuisiers orléanais.

(1) *Mém. de la soc. archéol.*, t. XXII, p. 559.

(2) *Archives de l'Art français*, t. VII, p. 393.

(3) *Ms.* 492, p. 259.

(4) Abbé ROCHER, *Histoire de l'abbaye de Saint-Benoît* ; — *Bulletin monumental*, t. XXXIV, p. 618.

Le roi Louis XI, qui aimait beaucoup l'église de Saint-Aignan, lui avait fait présent de plusieurs vases sacrés, renfermés dans un coffre ou meuble en bois sculpté, dont les bas-reliefs représentaient son couronnement. Ce coffre, qui a été conservé jusqu'en 1793 dans la sacristie, fait partie des collections du Musée historique d'Orléans. Le devant est divisé en une série d'arcatures de style ogival, au milieu desquelles sont placées les figurines en pied des douze pairs, laïques et ecclésiastiques. Dans la partie centrale, se voit un bas-relief représentant le roi, qui reçoit l'onction de l'archevêque Juvénal des Ursins. Auprès est un ange portant une banderolle, sur laquelle est écrit : « Vive le Roy. » La frise est composée de feuilles et semée de fleurs de lis sans nombre. On ne sait à quelle époque Louis XI offrit à l'église collégiale de Saint-Aignan ce souvenir de sa prise de possession du trône : il paraît vraisemblable que ce fut peu de temps après son sacre à Reims, 1461.

Ce bahut devient donc l'un des rares objets mobiliers, présentant un caractère historique, qui nous soient restés du xve siècle, et si, comme tout porte à le croire, il a été sculpté sur les bords de la Loire, il prouve en faveur du talent des huchiers-menuisiers du pays (1).

Le Musée d'Orléans possède, en outre, une série de meubles et de devants de coffres du xve siècle, qui sont d'une belle exécution. La majeure partie porte, comme ornements, des fleurs de lis avec l'écusson royal, disposées avec l'art le plus heureux. N'est-il pas regrettable d'ignorer le nom des sculpteurs de ces débris, dont plusieurs ont appartenu peut-être aux châteaux de l'Orléanais ou de la Touraine ?

(1) Jollois, *Notice sur un coffre ancien de la sacristie de l'église de Saint-Aignan*, Orléans, 1824, 16 p. in-8.

Il ne nous reste plus qu'à parler des orfèvres, des calligraphes et des musiciens. En 1405, on paya xv livres à *Goussard* pour un tabernacle, mis « sur l'ymaige de Sainct Jasques aux Torelles du Portereau (1).

En 1420, *Loys et Loyset Palme* travaillent pour le duc d'Orléans (2).

En 1430, *Philippot d'Orliens* reçoit 108 l. p. pour « avoir taillé ung Jhésus en coevre pour frère Richard (3). »

Samson Blandin fait, en 1442, huit roues de fin cuivre, taillées aux armes de la ville, pour mettre sur les pots à présenter le vin (4).

Jehan d'Orliens, « orfaivre, demourant à Lion, reçut la somme de x l. vi s. t., pour demie douzaine de vervelles (5) pour les oyseaulx dudit seigneur (le duc d'Orléans), où estoient ses armes et son nom, pour avoir faict ung Saint-Michel à l'ordre dudic seigneur (6). » Il vivait en 1496.

Le dernier collabora à l'illustration d'un manuscrit qui devait être fort curieux. Voici ce qu'on lit dans les Archives départementales (7) : « Pour parchemin de veelin, délivré par *Colas Regnault*, parcheminier, à maistre *Jehan Perault*, escripvain, qui a le kalandrier, avec partie des quatre euvangiles, escripz oudit livre ou mois de mars

(1) *Arch. comm.*, CC, 450.

(2) De Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 450 ; — *Arch. comm.*, CC, 701. A la même date, le libraire *Jehan Moreau* reçoit IV l. p. « pour avoir relié le livre à frère Richart, prédicateur de la ville. »

(3) De Laborde, *op. cit.*, t. III, nos 6279 et 6299.

(4) *Arch. com.*, CC, 657.

(5) Large anneau qu'on passait au pied d'un faucon pour le retenir et sur lequel étaient gravés l'écusson et les armes du seigneur à qui appartenait le faucon. Godefroy, *Dict. de la langue française.* Cf. Ducange, *Glossaire*, v° *Vervilium*.

(6) De Laborde, *op. cit.*, n° 7240.

(7) A, 2171.

derrenier (1431), IX s. p. A *Pierre de Sainct Anian*, libraire, qui lesdiz quatre euvangiles a parfaiz en escripture, tournéez les grans lectres desdiz kalandrier et euvangiles et les lettres dominicales d'or, d'azur, d'autres couleurs et fleuries, lié (relié) ledict livre et couvert de cuivre marqueté et fourni de toutes estoffes, XXVIII s. p. A *Gilet Faget*, orfèvre, pour ung petit tissu de soye noir, garni d'un fermouer d'argent, pesant en argent xj. estellins ou environ, à la devise de l'ortie, par luy livré et assis oudict livre, XIII j. s. p., et à *Jehannete Damede*, boursière, pour ung tirant de soye par elle assis oudict fermouer ij. s. p. » Nous avons vu plus haut que le peintre *Etienne le Normant* fut chargé de peindre des personnages dans ce volume destiné à recevoir les serments des officiers ducaux.

En dehors de ces écrivain et libraire, je n'ai trouvé que *Jehan de Saint-Pierre* (1), qui écrit et note deux livres dont on se sert pour « la révérance de la levacion du siège », en 1458, et *Jehan Moireau*, qui vivait en 1469 (2).

Quant aux musiciens, ils prennent part aux fêtes célébrées en l'honneur des souverains qui vinrent en notre ville à diverses reprises. Le plus célèbre d'entre eux fut *Eloy d'Amerval*. Né à Béthune, dans les premières années du XVe siècle, il dirigea, pendant quelques années, les enfants de chœur de sa ville natale, puis, attiré par le souvenir de Jeanne d'Arc, il vint à Orléans, où il remplit les mêmes fonctions à la cathédrale. En 1483, il

(1) *Arch. comm.*, CC, 666.

(2) « A Jehan Moireau, escripvain, pour avoir faict et relié ung papier, meslé de parchemin couvert d'ays et de cuir vert, et pour iceluy parchemin avoir taillé et fourny led. papier de deux fermens à crochets, XVI, s. p. ». *Arch. com.*, CC. 561.

composa un motet qui devait être chanté à la procession du 8 mai et reçut pour récompense cent quatre sols parisis (1).

A cette date, naissait, en notre ville, *Antoine Févin*, qui, après avoir été l'élève du flamand Ockegem, maître de chapelle de Notre-Dame de Cléry, fut attaché à Charles de Bourgogne et devint un des plus célèbres musiciens du XVI[e] siècle.

De tout ce que nous venons de dire, on voit facilement que les beaux-arts ne furent pas florissants dans notre ville au XV[e] siècle (2). Entre l'art religieux et idéaliste du Moyen Age, qui semblait épuisé dès le XIV[e] siècle, et l'art aristocratique et païen de la Renaissance italo-classique, importé au XVI[e] siècle, le rôle de cet art intermédiaire, art déréglé, réaliste, familier, bourgeois, populaire, pouvait-il avoir une portée quelconque ? Notre pays, sans cesse exposé aux invasions étrangères par suite de sa situation, voyait chaque jour disparaître tous les monuments qu'avaient élevés la piété et l'art de nos pères. Parmi les angoisses d'une lutte interminable et désespérée pour ressaisir, par la force ou la ruse, avec le sol natal, l'idée même de la patrie, il semblait bien difficile qu'il y eût place pour une activité sérieuse et féconde des architectes, des sculpteurs et des peintres. Il ne faut donc point nous

(1) LOTTIN a publié *Recherches historiques sur Orléans*, t. I, p. 279, des vers d'E. d'Amerval, d'après un manuscrit qui n'existe plus. Cf. QUICHERAT, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 313-316 ; — *Mémoires de la Soc. archéol. de l'Orléanais*. t. XIX, p. 502 ; — *Archives Joursanvault*, n° 3308. Voir à la fin les documents.

(2) Le château de Gien fut élevé à la fin du XV[e] siècle par Anne de Beaujeu. En 1498, la municipalité d'Orléans s'installait dans l'ancien hôtel de ville qui est un des premiers monuments du XV[e] siècle conçus en style de la Renaissance. L'ogive disparaît et la ligne horizontale se développe sur la façade que divisent six séries de pilastres cannelés à chapiteaux sculptés.

étonner de compter à cette époque si peu de représentants des beaux-arts à Orléans, nous devons attendre la Renaissance qui commence, et alors notre ville montrera qu'elle a suivi le mouvement artistique, avec ses hommes et avec ses monuments.

DOCUMENTS

M. le comte de Montalembert, parlant à la Chambre des Pairs des actes de vandalisme commis par les autorités municipales, disait : « ...J'arrive à une ville qui est plus vandale que celle de Paris : c'est la ville d'Orléans. Cette ville avait, à côté de sa cathédrale, dont elle est si fière et qui est fort peu de chose, un monument bien plus remarquable, l'Hôtel-Dieu, ...admirable monument d'architecture ogivale. Le croiriez-vous, Messieurs, la ville d'Orléans n'a eu ni paix ni repos jusqu'à ce qu'elle ait renversé ce magnifique édifice, sous prétexte de déblayer les abords de sa piteuse cathédrale. Ici je marche appuyé sur l'autorité de la Commission du Ministère de l'Intérieur. Cette Commission a fait un rapport rédigé par l'inspecteur général des monuments historiques, M. Mérimée, adopté par la Commission et transmis au Ministre qui l'a fait insérer dans le *Moniteur* du 12 juin 1846.

« Il y est dit, en propres termes, que l'Hôtel-Dieu d'Orléans a été détruit par l'inqualifiable obstination du Conseil général du Loiret et du Conseil municipal d'Orléans. La Commission ajoute que l'édifice était vaste, solide, susceptible de recevoir mainte destination utile. Elle aurait pu dire que c'était le monument le plus beau et le plus curieux de cette ville de vandales. La démolition en a été entreprise sous prétexte d'isoler le monument... Or l'Etat, dans la personne du Ministre de l'Intérieur, n'a pas eu le courage de dire à cet acte de

vandalisme : Non, je ne le veux pas ; mais il a eu du moins le courage et la bonne pensée de vouloir acheter l'édifice menacé. Cette malheureuse ville n'a pas même voulu consentir à ce moyen terme ; elle y a mis un prix exorbitant, et la Commission ajoute : « Toutes les repré-« sentations ont été inutiles devant un corps municipal, « qui croit agrandir sa ville, en la dotant d'une grande « plaine pavée, sur laquelle, par un rare oubli des conve-« nances, on met en regard la mairie et le théâtre. »

« On a prétendu que le maire d'Orléans (M. Lacave) avait menacé de donner sa démission si le ministère refusait de consentir à la démolition (*Hilarité*). Oh ! combien je regrette amèrement qu'on ne l'ait pas acceptée (*Nouvelle hilarité*). Je ne veux pas m'informer des motifs qui ont empêché de le prendre au mot.

« Après ce grand et honteux exemple, les autres paraîtront bien mesquins. »

(*Le Moniteur universel*, mardi 27 juillet, p. 2243. Cf. *Annuaire du Loiret*, 1847.)

I. — XIVe SIÈCLE.

1318. — Je, Evrart d'Orliens, ymagier, bourgeois de Paris, fais savoir à touz que j'ay eu et receu de maistre Estienne Bricadel, trésorier madame la contesse d'Artois et de Bourgoigne, pour les ouvrages d'une crois et d'une ymage de monseigneur d'Artois, que Diex absoille, que je doi faire devant l'abbaye de Malbuisson, jouxte Pontoise, vingt livres paresis bons et m'en tien à bien paié. En tesmoing de ce j'ay mis mon scel à ces lettres. Donné à Escouflans, le xxe jour de juing, l'an mil IIIC et XVIII.

(S. Lami, *Dictionnaire des sculpteurs de l'Ecole française*, p. 427).

1315. — Item ung vidimus du marché de la tombe, sépulture, chasse et tumbeau du feu pape Clément cinquiesme, faict entre le procureur de Bertrand de Guot, vicomte de Lomaigne et d'Autvillars, d'une part, et Jehan de Bonneval, marchant et bourgeois, orfèvre demourant à Orléans, faict l'an mil ccc quinze, le mardy après la quinzaine de la Panthecouste, signé de notaire et scellé en cire vert du scel de la prévosté d'Orléans, coté au doz II. XX.

1319. — Item une sentence arbitraire, signée de notaire, faicte l'an mil ccc dix neuf, le XVIe jour de juing, sur le débat de la capse ou tumbe du feu pape Clément cinquiesme, qui estoit entre messire Bertrand de Guot et son procureur d'une part et Jehan de Bonneval, bourgeois d'Orléans et autres orfèvres qui avoient fait ladite capse, d'autre part. Et fut laditte sentence prononcée à Vilbaudrand au diocèse de Bourdeaux, à laquelle sont annexées les lettres de l'official de Bourdeaux, scellées du scel de l'officialité, contenant comment maistre Jehan de Lessac, qui a signé ladite sentence, est notaire. Coté au doz II. LXXX.

(Archives des comtes d'Armagnac, dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1888, p. 282.)

1344. — De par le comte de Bloiz, les gens servans nos comptes, nous vous mandons que la somme de huit livres tournois, que nous avons faict paier à mestre Girart d'Orliens, paintre de mon seigneur, à Paris, en rabat de plus grant somme d'argent en quoy nous estions tenus à li pour cause de la façon de la litière de nostre très chière et amée compaigne la comtesse, vous allouez es prochains comptes.

Donné à Paris, le XXVe jour d'octobre mil ccc quarante et quatre.

(De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. III, p. 12.

1348. — Admortisatio xx^ti librarum terre pro dotatione cujusdam capellanie per Gerardum pictorem fundande.

Philippe, etc., savoir faisons à tous présens et à venir que come nostre amé Gérart d'Orléans, paintre, ait affection de fonder en l'onneur de Dieu une chappellenie en l'église du Saint-Sépulcre de Paris, pour le salut de s'âme et de douer ladicte chappelle de vingt livres de rente annuelle en censives, hors fiez et justice, laquelle rente il a entention de achater pour ceste cause, Nous audit Gérart, pour considération de ce qu'il nous a accompaignié à la dicte chappelle et des services qu'il nous a faiz en son dit mestier, avons ottroié et ottroions par la teneur de ces présentes de nostre grace espécial, povoir et auctorité royal, que il puisse acquérir et achater la dicte rente en censive ou autre, hors fiez et justice, comme dit est, pour la dicte cause et que le chappellain qui est ou sera par l'ordenançe du dit Gérart, ou de ses exécuteurs ou successeurs establis à desservir la dicte chappelle, tiengne et puisse tenir à tous jours mais la dicte rente, senz ce qu'il soit contraint à la vendre, aliéner, ne mectre hors de sa main et sanz paier à Nous ou à noz successeurs pour ceste cause aucune finance, laquelle nous avons quittié et quittons de nostre dicte grace audit Gérart, pour considération des choses dessus dictes. Et, que ce soit ferme chose et estable a touziours mais, Nous avons fait mettre notre scel à ces présentes lettres. Donné à Fonteny, l'an de grace mil CCCXL et huit du moys de décembre.

Par le roy tenant ses requestes.

Rex sic concessit, me presente :

P. BLANCHET.

(*Archives nationales*, JJ, 77, p, 410.)

1351-1352. — Pour II aunes d'un fin drap d'or diapré

de Lusques, baillé à maistre Girart, pour faire II grans chaires pour le roy, à cause de l'ordenance de la feste de l'Estoille, XX escus.

Ledit maistre Girart, pour sa paine de faire lesd. chaaires paintes et dorées de fin or bruni, pour ce XII livres.

(*Arch. nat.*, KK 8, f. 5.)

1352. — Pour IIII aunes de velluau vermeil en graine, baillé à maistre Girart d'Orliens, paintre, pour couvrir et faire les sièges de VIII chaaires à pigner, c'est assavoir pour mons. le dauphin II, pour le duc d'Orliens, le conte d'Anjou, mess. Jehan et Philippe de France et Loys de Bourbon et pour le conte d'Estampes, pour chascun d'iceulz seingneurs une, XXVI escuz et II tiers.

Ledit maistre Girart pour la façon desdictes VIII chaires, lesquelles sont ouvrées à orbevoyes et paintes d'azur et les testes estancellées de fin or, pour le cuir, clou, fust, franges de soye et façon de chascune, C. s., et pour VIII neccessaires, enveloppées de cuir et couvertes de drap par dessus, délivrées avec lesdictes chaires pour lesdiz seingneurs, LX s. la pièce, pour ce LXIIII l.

(*Ibid.*, KK 8, fol, 104-105.)

Une aune de veluiau baillé à maistre Girart d'Orlieus, peintre, pour couvrir II chaires pour madame la Dauphine, l'une pour atourner, l'autre pour lever.

Ledit maistre Girart, pour la fasson desdictes II chaires, XIIII l. p. ; pour une damoiselle à li atourner, XL s. p., et pour une selle nessessaire feutrée et couverte de drap, LX s. p. ; pour tout, XIX l. p.

(*Ibid.* KK 8, f. 131)

A maistre Girart d'Orliens, paintre, pour la façon de plusieurs chaaires et selles neccessaires livrées par lui en ce terme... CXLVIIII l. p.

(*Ibid.* KK 8, f. 155 v°.)

Pour une aune de veluyau vermeil en graine, baillié à maistre Girart d'Orliens, paintre, pour faire les sièges de ij chaières délivrées par le roy audit terme de la Toussaints, VII escus.

Ledit maistre Girard d'Orliens pour la fasson desdites chaières, lesquelles sont ouvrées à orbevoyes et paintes d'azur à fleurs de liz, de fin or, pour le fust, clo, franges de soye et façon de chascune, VI escus.

A maistre Girart d'Orliens pour II selles nessessaires, feutrées et couvertes de cuir et de drap, délivrées pour l'ordinaire de la chambre du roy.

A maistre Girart d'Orléans, peintre du Roy, pour VI selles neccessaires feutrées et couvertes de cuir, XVIII. l. p.

A maistre Girart d'Orliens, paintre, pour la fasson de VIII chaaires et VIII selles neccessaires, délivrées par luy au terme de Pasques, es chambres du Roy et de mons. le dauphin et de nos autres soingneurs, par cédule de l'argentier, pour tout LXIIII l.

(Abbé V. Dufour, p. 49-50 ; — Laborde, *Glossaire*, p. 119).

Pour une aune de veluyau asuré des fors, bailliée à mestre Girart d'Orliens, paintre, pour faire les sièges de II chaières pour le Roy, livrées à ladicte chambre au terme de Pasques, VIII escus.

Ledit maistre Girart, pour le fust et façon des dites chaières, ouvrées à orbevoyes à deux endrois, paintes et couvertes de cuir par dessouz ledit veluyau, 10. l. p.

Ledit maistre Girart pour II selles nécessaires, feutrées et couvertes de cuir et de drap, délivrées en ladicte chambre, VI. l. p.

(Douet d'Arq, *Comptes de l'Argenterie*, p. 111).

Pour III aulnes et un quartier de veluyau baillées à maistre Girart d'Orliens, paintre, pour faire les sièges de VI chaaires délivrées au terme de Pasques, pour mons. le

dauphin, pour mons. le duc d'Orlienz, pour le conte d' Anjou, pour ses deux joines frères et pour mons. Loys de Bourbon, lesquelles furent ouvrées à orbevoies à deux endroiz et paintes à leurs armes, néant.

Ledit maistre Girart, pour le fust et façon des chaaires faites et ouvrées, comme dit est, c. s. p. pour pièce, valent xxx l. p.

Ledit maistre Girart pour VI selles nécessaires feutrées et couvertes de cuir et de drap, délivrées audit terme pour lesdiz seigneurs, LX s. p. pièce XVIII l. p.

(*Id.*, *ibid.*, p. 117)

1353. — A maistre Girart d'Orliens, pour la façon, la peinture, les chaaines et les franges de iiij chaaires à dossier couvertes de velluau par dessus, que Madame la Royne, la Dauphine, la royne de Navarre et la duchesse d'Orliens ont eues, en ce terme, pour cause de leur atour et de laver leurs chiefs, x escus la pièce, XL escus.

Pour une aune de veluiau baillié à maistre Girart d'Orliens, paintre, pour couvrir ij chaaires pour Madame la Dauphine, l'une pour atourner et l'autre pour laver, néant.

Ledit maistre Girart, pour la fasson des dictes II chaaires, XIIII l. p. pour une damoiselle à li atorner XL. s. p., et pour une selle nécessaire feutrée et couverte de drap, LX. s. p., pour tout, XIX l. p.

(Comptes royaux, kk. 8).

1354. — Pour une aulne de velluiau vert desforz, baillié à maistre Girart d'Orliens, pour faire les sièges de ij chaières à pigner le Roy, délivré par ladicte chambre de Pasques, VIII escus.

A maistre Girart d'Orliens, paintre, pour la façon, la peinture et les franges de soye de VI chaières à parer.

Le même peintre en exécutera dix-huit autres la même année.

(*Id.*)

1355. — Ledit maistre Girart d'Orliens paintre, pour la fasson de iiij damoiselles de fust, nettement ouvrées et paintes, à bon or bruni, à tenir les miroirs desdictes dames, à cause de leur dict atour, iij escus la pièce.

(Comptes royaux, kk. 8).

1356. — C'est l'ordenance de ce que je, Girart d'Orliens, ai cautié à fère par Jehan Coste ou chastel du Val de Reuil, sur les ouvrages de peincture qui y sont à parfaire tant en la salle come allieurs, du commandement monseigneur le duc de Normandie (depuis Cbarles V) l'an de grâce mil ccc cinquante et cinq, le jour la Nostre-Dame en mars.

Premièrement, pour la sale assouvir (terminer) en la manière qu'elle est commenciée ou mieux, c'est assavoir, parfaire l'ystoire de la vie César, et, au dessouz, en la derrenière liste, une liste de bestes et d'images, einsi come est commenciée.

Item, la galerie, à l'entrée de la salle, en laquelle est la chace, parfaire einsi come est commenciée.

Item, la grande chapelle fère des ystoires de Nostre-Dame, de saincte Anne et de la Passion, entour l'autel, ce qui en y pourra estre fet.

Item, pour le dossier ou table (retable) dessus l'autel, III hystoires : c'est assavoir, au milieu, la Trinité et en l'un des costez une ystoire de sainct Nicolas et en l'autre de sainct Loys, et au dessouz des ystoires au tour de la chapelle, parfaire de la manière de marbre einsi come il est commencié.

Item, l'entreclos qui est ou milieu de la chapelle, estanceler et noter de plusieurs couleurs estancelées (peindre de couleurs étincelantes).

Item, l'oratoire qui joinct à la chapelle parfaire, c'est assavoir le couronnement qui est ou pignon avec grant quantité d'angres (anges) et l'Annonciation qui est à l'autre costé.

Et en VII archez qui y sont, VII images, c'est assavoir, en chascun archet une ymage et les visages qui sont commenciez parfaire, tant de taille comme de couleurs, et les draps diaprez nuer (nuancer) et parfere, et une pièce de merrien qui est au dessouz des archez armoier de bonne armoierie ou de choses qui le vaille.

Et toutes ces choses dessus devisées seront festes de fines couleurs à huile et les champs de fin or eslevé (en relief) et les vestements de Nostre-Dame de fin azur, et bien et laialement toutes ces choses vernissées et assouvies entièrement sans aucune deffaute. Et fera ledit Jehan Coste toutes les œuvres dessus dictes et trouvera toutes les choses nécessaires à ce, excepté buche et ardoir et liz pour hosteler ly et ses gens, en la manière que l'en l'y a trouvé ou tems passé. Et pour ce faire doit avoir six cens moutons, desquiex il aura les deux cens à présent sur le terme de Pasques et deux cens à la sainct Michel prochainement venant, et les deux autres cens ou terme de Pasques après en suivant.

Accordé et commendé par Monseigneur le duc de Normandie, au Val de Rueil, le XXV[e] jour de mars MCCCLV (1356).

(De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. III, n[o] 9286; *Archives de l'Art français*, t. II, p. 340.)

Charles ainsné fils du roy de France, duc de Normandie, dauphin de Viennois et conte de Poitiers à nostre amé et féal trésorier, salut et dilection. Nous, aiens fait aviser et visiter l'ouvrage des paintures faites et à faire en nostre chastel du Val de Rueil par Girart d'Orléans, peintre et huissier de sale de nostre dit seigneur et le nostre, lesqueles nous voulons estre parfaites le plus tost que l'on pourra, et Jehan Coste, peintre, qui a fait les dictes peintures, ait promis et accordé à les parfaire en certaines manières et quérir tout ce qu'il faurra pour la

somme de six cens florins d'or au monton que il en doit avoir de nous en certains termes... si comme il pourra plus à plain apparoir par une cédule faite suivi de nostre commeudement par le dit Girart et de la voulenté et consentement dudit Jehan Coste... Donné au Val de Rueil, le xxve jour de mars l'an mil ccc cinquante cinq (1356).

(*Ibid.* t. III, p. 65)

1357. — Carolus, regis Francorum primogenitus et ipsius locum tenens, dux Normannie et Dalphinus Viennensis. Notum facimus universis presentibus et futuris quod cum dilectus noster famulus camere magister Girardus de Aurelianis, pictor, unam capellaniam perpetuam in honore Dei omnipotentis et gloriose Virginis Matris ejus ac beate Margarete virginis et martyris in ecclesia sancti Sepulcri Parisius per ipsum fundatam de vigenti libris turonibus redditus annui et perpetui et dotatam fundacionem et dotationem huius modi ut et capellanus in ea iam institutus et ipsius successores in ista capellania Deo valeant melius et diligentius famulari, augmentare desideret et proponat et res ipsius, laudabile propositum, commendabiliter et volentes eciam et efficaciter devotarum oracionum et missarum in ipsa capellania celebrandarum, dictum Dominum genitorem meum necnon et nos fieri participes, eidem Gerardo attamen eciam penitus per ipsum eidem Domino et genitori nostro ac nobis suis fideliter impensis de gratia speciali et certa scientia auctoritateque regia qua fungimur, concessimus et concedimus perpetuo ut de bonis redditibus et possessionibus per eumdem Girardum iam acquisitis vel acqui rendis, ubicumque voluerit, sine tamen feodo et iusticia dicte capellanie fundacionem et dotacionem de quatuor libris annui et perpetui redditus augmentare possit dictus quoque capellanus in ea iam ut premitimus institutus et successores sui in ea deinceps instituendi dictas quatuor

libras tenere et possidere libere perpetuo valeant pacifice et quiete. Itaque eas vendere, alienare vel extra manum suam sponte impositam nullatenus compelli possint nec dicto Domino genitori nostro aut successoribus suis vel nobis inde prestare financiam equalem. Nos enim financiam que perpetuo coegi posset eidem Girardo attentis premissis de nostra uberiori gratia remittimus penitus et quictamus donis et graciis per dictum Dominum genitorem nostrum et nos sibi factis, que dona et gratias pro expressis in presentibus et singulariter notatis fieri volumus. Quod ut firmum et stabile perpetuo perseveret, sigillum castelleti parisiensis magno sigillo dicti Domini genitoris nostri absente presentibus litteris duximns apponendum, salvo in aliis jure regio et nostro et in omnibus quolibet alieno. Datum Parisiis anno Domini millesimo ccc quinquagesimo sexto, mense februarii.

(Abbé Dufour, *op. cit.*, p. 157-159.)

1358. — Maistre Girart d'Orliens pour I cuir de vache pour covrir la selle du roy, IIIj s.

Maistre Girart d'Orliens pour V paonnez et I fol, tant d'ivyre come de cuir, pour le jeu des esches du roy, du tablier qui fut maistre J. de Savoie, fait du commendement du roy, XVIII s.

Maistre Girart d'Orliens, paintre et varlet de chambre du roy, pour plusieurs otilz achatez du commandement du roy pour faire certains tableaux que le roy le a commandé à faire pour li, paié du commandement dudit seigneur, pour tout XXXII s, IIII d.

Maistre Girart d'Orliens pour II paniés d'osier fermant à clef, pour mectre certains ymages de fust pour le roy et pour la serrure dudit panier III s.

Maistre Girart d'Orliens pour certains hotilx à faire son mestier en certains tableaux que le roy fait faire, II s., IIII d.

Li (Hannequin l'orfèvre) pour l'argent de II paires de charnières pour tabliaux que maistre Girart fait pour le roy XX s.

1359. — Maistre Girard, pour une chaière neuve nécessaire pour le roy, c'est à savoir pour le fust et la façon du charpentier XX s., pour cuir et la garnison pour le sellier, XIII s. IIIj d., pour tout, XXXIII s. IIIj d.

Pour I drap d'or à couvrir chaières pour le roy, dont l'on a couvert une chaière et a le demourant maistre Girart, si come l'on dit, pour ces XLVI s. VIII d.

Maistre Girart d'Orliens, pour refaire de charpenterie et repaindre de nouvel la chaière du roy, par Gilles de Melin et Copin le paintre, à la relacion maistre Jehan le Roier, XVI s. VIII d.

Mercredi XVIII[e] de décembre. Les gens de l'ostel du roy, estant et demourant avecques li à Sommertone à Noel CCCLIX pour don fait à eulx par ledit seigneur, lors pour quérir leurs nécessitez : maistre G. Racine, fisicien, L escus, Tassin du Breuil, XX escus, maistre Girart, néant...

1360. — Pour estapes pour le roy, achetés par maistre Girart et pour portage, IIIj s. VI d.

Pour ormaux pour le roy achetés par ledit maistre Girart, VI d., et pour rappareiller une male, VIII d. pour tout le XXVI[e] jour de janvier, IIIj s., VIII d.

Pour une clef à serreure que maistre Girart li a fait faire (à Hennequin l'orfèvre) pour le roy, II s., VI. d, le darrain jour de janvier

Maistre Girart pour plusieurs menues choses nécessaires et appartenant à son mestier, acheptées par li, paiées par le commendement du maistre d'hostel IIIj s.

1365. — Nous vous mandons que vous allouez à nostre amé peintre et vallet de chambre, Jehan d'Orléans, pour un tableau de bois d'Illande, seize francs.

Nous vous mandons que vous allouez à nostre amé paintre et vallet de chambre Jehan d'Orléans, pour trois chaères pour nous, vingt-six francs et pour les chaères de nostre sacre, douze francs.

1370. — Rente à prendre sur une maison séant à Paris, en la rue Saint-Denis dedans et prez de la porte (aus peintres), du costé et près dudit hospital (de Saint-Jacques), laquelle maison est Jehan de sainct Roumain, tenant d'une part à Jehan d'Orléans, paintre... 20 avril 1370.

1371. — Jehan d'Orléans, pour la façon d'un bers pour Jehan monsieur.

1378. — Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos amez et féaulz gens de noz comptes à Paris, salut et dileccion. Nous avons receu de nos amez et féaulz les généraux conseillers sur les aides ordenez pour le faict de la guerre par la main de François Chanteprime, général receveur à Paris, la somme de deux cens francs d'or, c'est à savoir c francs à nostre ami eschançon Hugues de Guisay, pour les bons et agréables services qu'il nous a faiz et fait chascun jour en son office et c francs payez à nostre amé paintre Jehan d'Orléans pour certains ouvrages de paintures qu'il a faiz pour nous en nostre chastel de Saint-Germain-en-Laye.

... Donné à Paris, le xxve jour de janvier, l'an de grâce mil CCCLXXVII et de nostre règne le XIIIIe.

1379. — Une autre chappelle cothidiane de samit blanc, portraicte come dessus et en la table de dessoubz ung image de Nostre-Dame et en celle d'en hault ung crucifiement environné de plusieurs ymages et histoires, garnye come dessus et est ladicte chapelle brodée de gresles bisectes d'or, nommée la Chapelle maistre Girard.

(LABARTE, *inventaire du mobilier de Charles V*, n° 1122.)

1385. — A Jehan d'Orléans, paintre, pour avoir paint et contrefait neuf plumes de faisans d'Inde, dont aulcunes furent mises sur les heaumes du roy et sur cellui de messire Pierre de Navarre, et les autres furent mises sur le bacinet du roy, pour ce, par quittance donnée le xxive jour de juin 1385, douze francs.

(*Comptes de l'Ecurie du Roi*, KK. 34, fol. 1.)

1387. — A Pierre du Feu, coffrier, demourant à Paris, pour un grant étuy de cuir bouilly achaté de lui ce 26e jour de janvier mil ccc cinquante et six, pour mectre et porter ungs tableaux que a faiz Jehan d'Orléans, paintre et varlet de chambre du roy nostre sire, pour ce xxxii s. p.

(*Comptes de l'Argenterie du Roi*, KK. 18.)

1387. — Pour viii livres de cire blanche, pour faire les cierges du roy, xi s. p.

A Girart d'Orléans le paintre, pour paindre et armoier les dix cierges aux armes du roy et de nosdiz seigneurs, iiij l. p.

1388. — Perrin Bernart, gainier, demourant à Paris, reçoit xxxvi s. p. pour un grant étuy de cuir bouilly pour mettre et porter ungs tableaux que a faiz Jehan d'Orléans, paintre et varlet de chambre du roy.

(De Laborde *Glossaire*.)

1389-1390. — Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos amez et féaulx les généraux conseillers sur le faict des aides ordonnés pour la guerre, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que à nostre amé peintre et varlet de chambre Jehan d'Orliens, vous faciez paier des deniers desdiz aides, par Jacques Henion, receveur général d'iceux, ces lettres veues, sans délay, deux cens frans d'or, esquels nous sommes tenus pour les causes qui en suivent : c'est assavoir pour deux tableaux, dont il a en chascun une ymage de Nostre-

Dame, c'est assavoir, l'un pour nous, et l'aultre pour nostre très cher frère le duc de Touraine.

Item, pour refaire un tableau là où sont les ymages de Nostre-Dame, de monseigneur saint Denys, de monseigneur saint Loys de France et de monseigneur saint Loys de Marecilles pour nostre dict frère.

Item, pour deux histoires faictes en ung tableau d'or, ouquel a de plusieurs reliques pour nostre dict frère de Touraine, parels aus nostres.

Item, pour deux tableaux pour nous, fermans l'ung sur l'aultre, dont en ung est l'ymage de Nostre-Dame et de sainte Katherine et en l'aultre, monseigneur saint Jehan Baptiste et de monseigneur saint Georges, garniz d'argent doré.

Item, pour six bleizons, dont les quatre furent faiz pour la venue à Paris de nostre très chière et très amée compaigne la Royne et les deux pour la feste qui sera faicte le premier jour de may, lesquels bleizons ont esté baillez aus heistres de nostre commandement. Lesquelles choses ledict Jehan a baillez et livrez de nostre ordonnance : pour toutes ces choses, cent frans.

Et pour refaire et mectre à poinct de peincture l'ymage de monseigneur sainct Christofle, qui est à l'entrée de nostre petit chastel du boys de Vincennes, avecques plusieurs aultres choses, qu'il faut ramender de peincture en nostre chambre dudict lieu du boys, par marché faict avecques luy, autre cent frans. Et nous voulons que rapportant ces lectres et quictances dudict Jehan, yceulx deux cens frans soient alloez es comptes dudict recepveur, non obstant ordonnances ou deffences ou contraire.

Donné à Paris, le xvi[e] jour de mars, l'an de grâce mil trois cent quatre vint et neuf et de nostre règne le dixièsme.

(Abbé Dufour, *op. cit.*, p. 88-90.)

1392. — A maistre Jehan d'Orliens, paintre et varlet de chambre du roy nostre sire, pour avoir livrez et pains bien richement uns tableaux de bois où il a faict une Annonciation, c'est assavoir Nostre-Dame et saint Gabriel pour mons. le daulphin et par lui délivré le second jour de juillet.

(*Argenterie du roy*, KK 23 fol., 145 vi).

1399. — Ung tableaux de bois, de quatre pièces, que fist Girart d'Orléans.

(Labarte, *Inventaire du mobilier de Charles VI*, n° 2626.)

1408. — Redditus ad vitam. — Johannes de Aurelianis, pictor regis, pro vadiis suis de vi s. p. per diem, pro 182 diebus, 104 l., 12 s. p.

Franciscus de Aurelianis, valletus camere domini regis, pictor regis, loco patris sui, pro vadiis suis de vi s. p. per diem, nichil, quia pater suus capit ea superius.

(*Id.* KK, 16, fol. 34 et 37.)

1408. — Item une belle pomme must qui se ouvre par le milieu en deux pièces fermant à charnières d'or et pendant à une petite chaienne de mesmes, painte par dedens à ymaiges de la main Jehannin d'Orliens, qui ladicte pomme ainsi faicte et garnie comme dit est donna à monseigneur ou mois de décembre l'an mil cccc et viii.

(J. Guiffrey, *Inventaire du duc de Berry*, n° 328.)

1409. — Item un petit reliquière d'or où il y a un petit ymaige de Nostre-Dame tenant son enffant, faicte de camahieu, lequel ymaige monseigneur achata de Jehannin d'Orliens ou mois de décembre l'an mil cccc et ix, vi^xx escus d'or comptans.

(*Id.*, *ibid.*, p. 187.)

1416. — Draps de layne noirs livrés pour faire robes de deuil à cause du trespassement de mons. le duc de Berry, à François d'Orléans, paintre, ix l. t.

(*Biblioth. de Sainte-Geneviève. Inventaire et testament du duc de Berry.*)

II. — OUVRAGES ÉCRITS PAR RAOULET D'ORLÉANS

1) 1362. — Ci fine l'*Apocalipse parfaite*, par Raoulet d'Orléans, le 26 décembre, l'an 1362. (Bibl. nat., ms. fr. 5707).

2) 1367. — « Cy fine le livre de la *Moralité des nobles hommes et des gens du pueple*, faict sur le gieu des eschés translaté de latin en françois. Et fu escript de Raoulet d'Orliens, l'an de grace mil CCC LX et VII. » (Bibl. nat. ms français 1169, fol. 106.).

3) 1368. — Traduction des *Quarante homélies* de saint Grégoire. (Bibl. Arsenal, ms. fr. 2247.)

4) 18 septembre 1371. — « Ce livre cy (Jean de Mandeville) fist escrire honnorables homes, sages et discret maistre Gervais Crestien (père de notre Orléanais), maistre en médicine et premier phisicien de très puissant, noble et excellent prince Charles, par la grâce de Dieu roy de France. Escript par Raoulet d'Orliens, l'an de grace mil CCCLXXI, le XVIIIe jour de septembre. » Ce ms. est chez lord Ashburnham.

5) 1373. — Il exécuta la belle bible que Jean de Vaudetar offrit à Charles V et qui est conservée à La Haye, dans le musée de Westrenen. (Cf. Van Praet, Recherches sur Louis de Bruges, p. 86 ; Lelong, Bibliotheca sacra, I, 316.)

6) 1376. — « A Raoulet d'Orliens, escrivain, sur l'escriture d'un livre appellé les *Ethiques et Politiques* que le roy luy fit faire, v. livres. » C'est l'ouvrage de Nicolas Oreme. (Cf. Barrois, Bibliothèque protypographique, p. 294, n° 2068. Ms. fr. 2700, fol. 67, art. 171.)

7) Juin 1396. — « Cy fine le premier volume du livre dit *Mireoir hystorial*, escript par Raoulet d'Orliens. » (Ms. 312 fonds fr.)

8) Fin du xive siècle. — *Les Pèlerinages de Guillaume de Diqulleville.* (Ms. fonds fr. 12,465.)

9) Fin du xive siècle. — *Consolation de Bièce.* « R. dit Amen d'Orliens », c'est-à-dire l'écrivain Raoulet d'Orléans dit Amen. (Ms fr. 1982.)

III. — XVe SIÈCLE.

1420. — A Geoffroy le Pelletier, charpentier à Baugency, pour sa paine d'avoir faict le seurqueuil de feu mond. seigneur, pour l'ensevellir et admener dud. lieu de Baugency à Blois, xv, s. t.

(De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 6,300.)

1420. — A Jehan d'Orléans, pelletier, demourant à Blois, pour avoir regraté et appareillié la panne de martres, qui estoit en la robe de gris de feu mond. seigneur, affin qu'elle feust plus honneste à présenter au bastard d'Orléans, iii s. iii d.

(Id., *ibid.*, n° 6303.)

1476. — Aujourd'hui, en la présence de Jean Gédoin, clerc notaire juré du Châtelet d'Orléans, vénérable et religieuse personne maître Jean Nepveu, docteur en théologie, prieur du convent des Carmes de Tours, s'est adressé devers Jean de Paris, victrier, lequel il a trouvé en personne en son hostel et dommaniale à Orléans, et lui a dit et exposé que, au mois de mars de l'an mil quatre cent soixante et douze, fut, par ledit prieur et par feu frère Pierre Robillart, lors vivant religieux dudit convent des Carmes d'Orléans, pour et au nom de très révérend père en Dieu, Monsieur l'archevesque de Bordeaux, marchandé avec ledit Jean de Paris, de faire une vitre que mondit seigneur l'archevesque donnoit pour la grande forme de l'église neufve dudit convent de Tours, laquelle vitre

ledit Jean de Paris promit faire suivant le devis dudit marché, et, pour un escu qui lui fut lors promis et accordé de chascun pied, selon lequel marché auroit été faite et assise ladite vittre, et, pour ce que ledit prieur disoit avoir entendu que icelluy Jean de Paris n'estoit pas payé du priz d'icelle vitre, estoit venu devers lui pour scavoir ce qui lui en restoit et lui a requis qu'il luy déclarast ce qu'il avoit reçu sur ladite vitre et luy monstrast les parties de ladite recepte et les comptes sur ce faiz, si aucuns en avoit, pour l'en informer. A quoy ledit Jean de Paris a dit et répondu que desdits comptes n'avoit aucunes choses par écrit, et qu'ils avoient esté dès un an et plus portés devers mondit seigneur de Bordeaux par frère Guillaume Quieton, mais que du fait de laditte vitre luy estoit et est deu quatorze escus d'or de reste du principal, avec quatre escus promis oultre ledit marché par iceluy prieur à la femme dudit Jean de Paris pour avoir un chapperon ; et, outre a dit icelluy Jean de Paris que, par deffaut de luy avoir apporté son argent à son besoin, il a été contraint de faire trois voiages devers ledit seigneur, pour chascun desquels il a frayé et despensé un marc d'argent, et que, avec ce, il a fait, outre le devis en ladite vitre, dix-huit ymages qui bien vallent un marc d'argent, et a prié et requis icelluy Jean de Paris audit prieur que de tout ce que dit est le veuille payer ou faire, par ledit seigneur, payer et contenter ; lequel prieur, ouy ladite response, a dit audit Jean de Paris qu'il luy payera lesdits quatre escus et que, touchant lesdits quatorze escus, il en fera le rapport audit seigneur et fera son devoir de l'en faire payer, se ils sont dus ; mais, au regard desdits voyages et façons des dix huit ymages, son intention n'estoit et n'est point de rien payer. Et, après ce, a ledit prieur requis et demandé audit Jean de Paris qu'il veuille déclarer ce qu'il a eu de par luy en faisant ladite vitre, et il luy a dit et

respondu que ledit feu Robillart luy a baillé, premièrement dix escus, que ledit Robillard disoit luy avoir été envoyés de par ledit prieur de l'argent de l'orfeuvre, et que, à une seconde, ledit prieur luy bailla par la main vingt escus que luy avoit prestés ledit Robillart, auquel Robillart il a ouy dire depuis que ledit prieur luy avoit rendu lesdits vingt escus ; et, à une autre fois, luy envoya ledit prieur par frère Jean Poirier autres vingt escus, tant sur ledit marché et sur le compte dudit feu Robillart ; et outre a dit et déclaré ledit Jean de Paris que, à la requeste dudit prieur, il fut à Tours et assit partie de ladite vitre pour la tenue du chapitre de l'ordre dudit convent, et depuis y retourna une autre fois pour le présent acte et asseoir le demeurant de laditte vitre, et pour ce que à cette occasion, il y fit deux voyages, et que par son marché il devoit asseoir ladite vitre tout à une fois, ledit prieur et son couvent lui donnèrent pour récompense de luy de ses dits voyages, sept écus d'or ; de toutes lesquelles choses dessusdictes et déclarées icelluy prieur et ledit Jean de Paris, et chacun d'eux, ont requis et demandé instamment acte audit notaire.

Et à tout ce ont esté présens et appelés à témoins vénérables et relligieuses personnes maistre Pierre Ogier, docteur en théologie, prieur dudit couvent des Carmes d'Orléans ; frère Simon le jeune, prêtre relligieux dudit ordre, et Drouin Jaquet, orfèvre, demeurant à Orléans. Ce fut fait le vingt troisième jour du mois de juin l'an mil quatre cent soixante et seize. Ecrit sur parchemin, signé : GEDOIN.

(C. L. GRANDMAISON, *Notes et documents inédits sur les peintres de l'école de Tours au* XIVe *et au* XVe *siècle*, p. 27.)

1498-1503. — Albertus Marchant, statuarius, ymaginumque sculptor et compositor, in parochia sancti Dona-

tiani Aurelianensis commorans, tenebitur atque promisit duos butos seu fines tabule jam per eum inchoatos, juxta stilum, figuram et formam illius tabule perficere, illisque perfectis ac juxta illos fines dictus Albertus tenebitur duas ymagines ceteris ymaginibus eadem in tabula appositis conformes facere et insculpere honestius ac honorificentius quam fieri poterit, videlicet, in una parte, ymaginem cujusdam imperatoris, quadam toga seu mantello desuper ornati et induti, super cujus pectus insculpetur effigies unius aquile, et, ex altera parte dicte tabule, faciet dictus Albertus unius regine ymaginem. In quarum quidem ymaginum finibus inferioribus nomina insculpta describantur, secundum quod eidem nationi et per eam decretum fuerit; et in illarum finibus seu butis, in exterioribus scilicet partibus, dictus Albertus duas columnas, piliers gallice, facere et componere tenebitur, necnon etiam perficere id quod eadem in tabula defuerit seu visum fuerit restare faciendum. Quod siquidem opus, modo quo supra designatum, tenebitur ac promisit ipse Albertus facere, perfectumque eidem nationi reddere, ex lapide, stilo, figura ac forma eidem tabule similibus et conformibus, magnificentius ac honestius, ut predicitur, quam fieri poterit, intra festum beati Johannis Baptiste proxime venientis, mediante pretio et summa viginti librarum Turonensium per eosdem procuratorem, receptorem et suppositos eidem Alberto solvendarum, videlicet, die crastina, summam trium auri scutorum et residuum dicte summe opus hujusmodi perfectum supra altare predictum reddendo et apponendo.

(*Bibliotheca Vaticana*, ms. 405, fol. 92.)

IV. — MUSIQUE

1391. — « A Jacques Resjoy, menesterel et IIII aultres menesterels de sa sorte et estant avec luy Raoulet le guiterneur et III aultres guiterneurs de sa sorte, lesquels cornèrent et jouèrent de haultz instrumens par II jours et grant partie de la nuict, parmi la ville d'Orliens, pour resjoir les bourgeois, bourgeoises et aultres manens et habitans de ladicte ville, pour cause des bonnes nouvelles que ilz avoient eu de la nouvelle de nessance de monseigneur le Dalphin, fils du roy nostre sire, et dansèrent bourgeois et bourgeoises et aultres gens. »

(*Arch. comm.*, CC. 537.)

1400. — « A Jehan Germain, Guillemin Pasté et Raoul de Recourt, sergents, proviseurs des jeux des Sept péchés mortels, qui furent joués le 16 juin, sur le vieux marché, avec l'aide des ménétriers. »

(Id., CC. 644.)

1402. — Jehan Raimbaut, d'Orléans, menace d'une dague un sergent ducal « en faisant certain mistère de la Passion, à Orléans, duquel mistère ilz avoient chascun ung personnage. »

(Id., CC. 644 et *Arch. dép.*, A. 1989.)

1413-1414. — Jehan Chantemesse « joueur de salterion », d'Orléans et Jehan Moireau, ménestrel.

(*Arch. dép.*, A. 2004.)

Vers 1431. — « Gilles de Rais faisoit faire jeux, farces, morisques, jouer mystères à la Pentecoste et à l'Ascension sur de hauts chaffaux, sous lesquels estoient hypocras et autres forts vins, comme en une cave... Il se tenoit es villes comme Angiers, Orléans et autres, auquel lieu d'Orléans il demeura un an sans cause et y despendit

quatre vingts à cent mille escus, empruntant de qui lui vouloit prester. »

(D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. II, p. 1336.)

1440, 21 janvier. — Six hauts ménestrels sont mandés de Cléry, Janville et Saint Benoît, à cause de la venue du duc et on joue le mystère des Vertus. « A Jehan du Moustier, Laurencin du Moustier et à Gilles le Bascle, pour avoir été jouer à la ville aux chauffaulx. »

A Oudin, de Saint Avy et aux ménétriers envoyés dans la ville pour réjouir le peuple ; arrivée des ménestrels du Luz.

On dresse un échafaud en dehors de la porte Saint-Aignan, pour y représenter les personnages des Laboureurs.

Denis le Paticier nourrit les personnages qui jouèrent David et Goliath devant Saint-Pierre-Empont.

Jehan Lalemand, Fauvin et Coulons jouent un mystère rue Saint-Etienne.

(*Arch. comm.*, CC. 655.)

1449. — « Pour don faict aux compagnons, qui jouèrent le mistaire de Sainct Estienne pour leur aidier à soustenir la despence de leurs chaffaulx et aultres choses. »

(*Arch. comm.*, CC. 656.)

1457. — « A Laurencin le Basele, menestrier d'Orléans, pour don à lui fait par monseigneur, pour ce qu'il a joué plusieurs fois au luz (luth) devant luy, pour ce xxvij s. vi d. »

(De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t, III, p. 385, nº 6989.)

1459. — « A Lorencin, le guitarnier, demourant à à Orléans, la somme d'un escu d'or, pour ce que plusieurs fois a joué devant luy et ma dite dame, pour ce xxvij s., vi d. »

(Id., *ibid.*, p, 387, nº 7001.)

1460, 17 juillet. — Macé Averdet et les hauts ménestrels

conduisent, en jouant, Marie, fille du duc d'Orléans, depuis les Augustins jusqu'à la Cour-le-Roy. Rotier, « tambourineur » joue et fait danser les femmes.

(*Arch. comm.*, CC. 666.)

1461. — Pour l'arrivée du roi à Orléans, on dresse trois échaffauds : à la Porte Dunoise, à La Gueule et au Coin Maugars ; mais on n'y peut « faire des personnaiges », parce que le roi arriva aux torches. « A Pierre Lasne et Bidart, maçons, pour avoir faict ung eschaffaud entre l'ostel Perrinet-Compaing et l'ostel de Jehan de Champeaux, auquel estoient les hauts ménestrels. » Foquet, maître, et les enfants de chœur de Saint-Aignan vont chanter sur la porte Bannier, avec les orgues. Etienne Chappeau et Macé Averdet, ménestrels, jouent au coin de Saint-Pierre-Empont.

(Id., CC. 558.)

1469, 27 mai. — « Despense faicte à l'occasion de la nouvelle et joyeuse venue de monseigneur le duc d'Orléans, lequel, avec madame la duchesse sa mère, partirent de Chastiauneuf pour aller, par rivière, à Blois, dont ilz s'étoient absentez un an et plus, pour la grande mortalité, qui, l'année dernière, a eu cours audict Blois et le samedi xxvij^e jour dud. mois de may, envers deux heures après-midi, arrivèrent et se arrestèrent devant la ville, près et au dessoubz du pont, où mondit seigneur le duc, en l'age de vij ans ou environ, fut veu et receu, et aussi ma dicte dame, par les bourgeois et bourgeoises, manens et habitans de lad. ville d'Orléans, en toute révérance et joyeuseté.

« A Guillaume Gault et Jehan Grelot, notonniers, pour le sallaire d'eulx et de douze aultres compaignons notoniers, qui ont conduit deux chalans et iceulx couvers de moysez, esquels chalands estoient les chantres et enffans de cueur des églises Saincte Croix et Sainct Aignan, les

musiciens et joueurs d'instrumens de lad. ville pour esjoyr mondict sgr le duc, à sad. première venue et madicte dame, lvj s. p.

« A Katherine, vefve de feu Berthier Aubelot, en son vivant orfèvre, pour une tasse d'argent et la façon d'icelle, pesant six onces et un groux, qui a esté donnée pour joyau aus compaignons, qui ont gangné le prix à frapper la quintaine, et pour ung laxet de soye, à quoy icelle tasse a esté pendue. Duquel laxet tenoient les deux bous deux filles richement vestues et habillées, l'une à la mode de France et l'autre en Morienne, estans sur ung chaffault faict près de ladicte quintaine sous ung pavillon paint à fleurs de lis, soubz lequel pavillon avoit ung escusson aux armes de mond. sgr le duc, soubz un timbre que tenoient ou portoient le loup et le porc espic, et dessus led. pavillon estoit ung banneret paint aux armes de mond. sgr et près et à cousté d'icelluy chauffault, estoit un homme sauvage, derrière ung chesne vert fiché en la rivière, faisant manière de garder lesd. armes, joyau et filles. Lesquelles filles, après le jeu et esbatemment de lad. quintaine cessé, en parolles révérentes et joyeuses, présentèrent led. joyau à mond. seigneur le duc, qui le donna et bailla aux compaignons qui mieux avoient fait devoir de frapper lad. quintaine...

« A Martin Gauchier, paintre, pour la taille du loup et du porc espic tenant l'escu de mond. seigneur.

« A luy pour trois sonnettes qui ont esté pendues aux oreilles de la More.

« A Jehan Pilleboe, texier en toiles, pour avoir faict le personnage de l'homme sauvage.

« A Pierre Rotier, tant pour lui que pour les autres compagnons, joueurs d'instrumens de musique, pour avoir joué ledit samedi, depuis Saint Loup jusques au port d'Orléans, et pendant le temps que on a frappé lad. quintaine, au dessoubz dudit pont.

« A Robin Preudomme et Jehan Bonnet, pasticiers, pour dix-huit fleurs de lisse, dix huit daulphins et dix huit doriolles faiz de paste, sucre et crême de laict et pour six Katons et douze joyeux, et pour avoir fourny de toutes matières à lad. pasticerie.

« A Pierre le Vassor, espicier et bourgeois d'Orléans, pour quatre livres de sucre fin, mis en pouldre sur lad. pasticerie... »

(*Arch. comm.*, CC. 561.)

1470. — Pour célébrer la naissance du dauphin Charles, né à Amboise le 30 juin, on fit procession. On joua plusieurs « histoires et esbattemens en bonne dévocion et joyeuseté. » On dressa devant l'hôtel de ville une fontaine parée de fleurs de lys dorées. « Ceste fontaine subtillement a gecté vin, depuis ledict jour de dimenche, environ trois heures après midy jusques environ minuit, et les lundi et mardi ensuivans, depuis le matin de chascun desdictz jours jusques environ ladicte heure de mynuit, et en si grant habundance, que pour fournir tant à icelle fontaine que à certaines repeues faictes par les procureurs et aulcuns bourgeois de ladicte ville, en l'ostel d'icelle durant les diz III jours, pour eulx entretenir et esmouvoir le peuple à faire grant joie par toute ladicte ville et à donner du vin à boire à plusieurs notables personnes qui se sont trouvez audict ostel, en faisant et demenant grant joie et aussi à donner et envoyer auz pauvres de l'Ostel-Dieu, aux malades de lepre d'environ la dicte ville... a este beu et despensé IIII tonneaulx de vin vermeil et clairet. » On fait également karoles, danses, feux et tables rondes par tous les carrefours et des tables publiques y étaient dressées. On donna un bal ou danse commune aux bourgeois et bourgeoises, le mardi après dîner. On dansa aussi des danses mauresques. Le tout coûta 83 l. 6 s. 9 d. Les organistes et ménétriers furent :

Etienne Chappeau, Etienne Averdet, Pierre Averdet, Lirancin le Basele, les deux Gilet du Moustier, Saturnin Boët, guitarneux ; Pierre Rotier et Jehan Renart, tabouroneux ; Blaise Petit et Jacque Prestic, herpeux ; Guillaume Desnoues, Jacquet Boisseau, Claude Taborin, Estienne Barbedor, menestrels.

(*Arch. comm.*, CC. 561.)

1484. — A Eloi d'Amerval, maître des enfants de chœur de Sainte-Croix, 104 s. p., « pour avoir dicté et noté en latin et en françois ung motet, pour chanter doresenavant ès processions qui se font chascun an, led. VIIIe jour de may, et qui, en icelle procession derrenière, a esté chanté en rendant graces à Dieu de la victoire que il donna ausd. habitans, led. jour que les Anglois levèrent le siège que ilz avoient mis devant lad. ville ; duquel motet il a faict deux livres, contenans chascun huict grans feuillez de parchemin reliez entre deux ays, couvert de cuir vermeil, l'ung pour bailler aux chantres et l'aultre aux enffans de cueur d'icelle église Saincte Croix, pour chanter à la stacion, qui se faict devant la porte Dunoise ; lesquelz deux livres icelluy messire Eloy a donnez et présentez auzdiz procureurs assemblez en l'ostel de lad. ville et pour les habitans d'icelle, le dict huictiesme jour de may, au retour d'icelle procession dernière. »

(*Arch. comm.*, CC. 669.)

1486. — « Ung livre relyé en ais, couvert de cuir vermeil, ouquel est le service de la feste de la ville. — Item deux livres faiz du faict de la Pucelle. — Item deux aultres livres, couvers de rouge, faiz par maistre Eloy d'Amerval, esquels sont escriptz et notez certains dictez et chancons faicts pour chanter à la feste de la ville. »

(*Arch. dép.*, A. 2184.)

TABLE DES NOMS (1)

Admète, m., XIIe siècle.
Agnès d'Orléans, lib., 1348.
Alain Carroleau, p., 1449-1453.
Albertus Marchant, sc., 1498.
Antoine de Bruxelles, sc., 1448.
André Gournelle, p., 1400.

Bernard Vincent, ma., 1403.
Berthier Aubelot, o., 1469.
Blaise Petit, m., 1470.

Cardin du Duit, p. v., 1412.
Claude Pannart, p., 1461.
— Taborin, m., 1470.
Colardin Chappelle, menu., 1413.
Colas Regnault, par., 1431.
Colin, ma., 1429.
Colin Gallier, ar., 1448.
Coppin Delft, p., 1461.

Drouin Jacquet, o., 1476.

Eloi d'Amerval, m., 1484-1486.
Etienne Averdet, m., 1470.
— Barbedor, m , 1470.
— Chappeau, m., 1461-1470.
Etienne Durant, menu., 1479.
— de Gien, o., 1292.
— le Normant, p., 1401-1431.
Etienne le Paintre, p., 1129-1443.
Evrart d'Orléans, im., 1313-1356.

Fauvin, men., 1440.
Foquet, m., 1461.
François d'Orléans, p , 1365.

Gaut de Paris, p., 1403.
Geoffroy de Montglaive, p. v , 1479.
Geoffroy le Pelletier, char., 1420.
Geoffroy de Pierrefons, ecr., 1398.
Gilet Faget, o., 1431.
— du Moustier, m., 1470.
Gilles le Basele, m , 1440.
Girard d'Orliens, p., 1344-1379.
— — p , 1380.
— — p., 1399.

(1) Voici l'explication des abréviations :

Ar. — Architecte.
Char. — Charpentier.
Cir. — Cirier.
Ecr. — Ecrivain.
F. — Fondeur.
Im. — Imagier.
Lib. — Libraire.
M. — Musicien.
Ma. — Maçon.
Men. — Menestrel.
Menu. — Menuisier.
O. — Orfèvre.
P. — Peintre.
P. v. — Peintre verrier.
Par. — Parcheminier.
Pell. — Pelletier.
Sc. — Sculpteur.
T. — Tissier.
V. — Verrier.

RAPPORT

SUR LES

ARTISTES ORLÉANAIS

Par M. Ch. MICHAU

Séance du 20 mai 1904.

Messieurs,

M. Cuissard, notre érudit bibliothécaire, a donné dernièrement communication à la Société d'un travail sur l'Art à Orléans aux XIVe et XVe siècles, travail que vous avez accueilli favorablement, le renvoyant à la Section des Belles-Lettres pour qu'un rapport en fût établi; et c'est ce rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre.

L'art suit la même marche que la civilisation; il naît, il se développe et il disparaît avec elle; mais cette disparition n'est jamais qu'une éclipse momentanée et l'art survit, immortel, étant une aspiration toujours constante vers la perfection, vers le beau. Il est pour cela même une émanation de la Divinité, source de toute intelligence et de toute beauté; ne dit-on pas d'un grand artiste que ses œuvres sont divines ?

Les obélisques et les sphinx de l'Egypte, les chefs-d'œuvre de la statuaire grecque, l'architecture romaine, dont les ruines imposantes couvrent l'ancien monde, ont sombré tour à tour avec leurs civilisations sous les invasions des Barbares; puis les époques troublées s'enfoncent

dans la nuit des temps, et des humanités nouvelles s'établissent, ramenant avec elles l'art, qui comme le phénix, renaît de ses cendres.

Ainsi l'obscurité des premiers siècles de notre ère se dissipe avec la fondation de la Monarchie Franque et les styles byzantin, roman, gothique font successivement leur apparition ; de splendides monuments s'élèvent de tous côtés avec leurs lignes particulières caractérisant chaque style.

Cette éclosion d'édifices religieux et civils était l'affirmation de ces grands besoins des peuples : la croyance et la liberté ; l'âme des milliers d'artistes, d'artisans qui y ont consacré leur talent, leur existence, se dévoile en ces magnifiques cathédrales, ces hôtels de ville, ces beffrois aux dentelles de pierre, charmant nos regards et elle vient frapper notre imagination, la reportant à ces époques de foi et d'espérance.

A côté des architectes, « des tailleurs d'imaiges », des maîtres verriers, pour la plupart inconnus, ayant édifié ces œuvres grandioses, les peintres aux compositions naïves, d'un coloris si brillant, les enlumineurs de manuscrits, les sculpteurs de sièges et de bahuts, les orfèvres avec leurs châsses merveilleuses forment d'autres branches d'art pur ou décoratif et l'Exposition des Primitifs flamands organisée à Bruges, il y a deux ans, celle des Primitifs français ouverte actuellement à Paris livrent précisément à notre admiration les travaux de ces artistes encore ignorés et méritant bien d'être connus et appréciés ; d'ailleurs, ces Primitifs du Moyen-Age ne sont-ils pas les précurseurs des grands maîtres de la Renaissance.

L'Exposition de Paris due à l'initiative de M. Bouchot, Conservateur des Estampes à la Bibliothèque nationale, nous procure la vive satisfaction d'y voir des œuvres de peintres orléanais occupant une place fort honorable.

Notre sympathique collègue a donc été bien inspiré en recherchant et en nous révélant les noms et les travaux de ces artistes d'Orléans au Moyen-Age ; nous pouvons ainsi constater qu'alors notre ville n'était pas seulement renommée pour ses Ecoles, auxquelles venaient se faire inscrire des étudiants de toutes les nations, mais qu'elle était aussi un centre artistique où nos Rois pouvaient trouver les habiles décorateurs de leurs palais.

Nous avons donc le droit d'en être fiers et c'est un devoir pour nous de remercier M. Cuissard de son important travail dont l'intérêt local et l'opportunité ne vous avaient point échappé et pour lequel notre Section des Belles-Lettres vous propose l'insertion dans notre Bulletin.

LES AVENTURES DE JEAN

LÉGENDE

Par M. A. HUARD

Séance du 21 octobre 1904

Il est dans l'âme de l'homme un coin d'idéal où il aime à s'isoler; il se plaît à voyager dans les mondes imaginaires et à chercher, dans l'illusion du rêve, un refuge consolant contre la triste réalité. Ainsi faisaient Le Tasse, dans la *Jérusalem délivrée,* le Dante, dans la *Divine Comédie*, et Milton, dans le *Paradis perdu*. Nul n'échappe, même l'athée, à cette loi de la nature, à cet amour du merveilleux que l'on retrouve à tous les âges et chez tous les peuples.

Dès notre entrée dans le monde, la fiction se mêle à la réalité. Le sommeil vient-il à clore nos paupières? c'est l'homme au sable qui a passé. Crions-nous sans raison? vite, on nous menace de l'homme noir. On nous endort avec des récits étranges, des contes à faire peur, peuplés de fantômes, fées, lutins et loups-garous. C'est toute la mythologie antique modifiée par le Moyen-Age; c'est l'Olympe d'Homère revu, corrigé et arrangé au goût du jour par les nourrices qui nous ont bercés.

Nous retrouvons la fantaisie, instructive et amusante

dans les *Aventures de Robinson Crusoé*; gracieuse et féerique, dans les *Contes* de Perrault; folle et vagabonde, dans les *Contes fantastiques* d'Hoffman.

Aujourd'hui, constatons-le avec regret, on voyage beaucoup plus rarement dans le pays des chimères. Si les champs de l'empyrée sont toujours sans bornes, les explorateurs sont moins nombreux et moins hardis. L'automobile a tué la poésie, et l'or est plus que jamais le dieu du jour. Il est passé, le temps où les rois épousaient des bergères! Il est passé, le temps de la chevalerie, des quatre fils Aymon et de l'enchanteur Merlin! Et si le fantastique osait se hasarder sur nos grandes routes, la maréchaussée lui mettrait la main au collet et lui demanderait ses papiers.

Hâtons-nous donc de recueillir les vieilles légendes, les souvenirs du temps passé, avant que les progrès de la civilisation aient achevé de rétrécir l'empire de la fantaisie et que le scepticisme grandissant ait fait disparaître la dernière fée et le dernier farfadet.

Les forêts étaient le plus généralement le théâtre de ces scènes fantastiques, où l'ange déchu, le roi des ténèbres, qu'on appelait aussi le maufait, le mauvais, le malin, jouait souvent un rôle important.

Dans l'histoire de la forêt d'Orléans, M. Paul Domet en mentionne quelques-unes. Evidemment, le Diable a dû y figurer, car plusieurs gardes de la forêt portent son nom. C'est ainsi que l'on montre encore aujourd'hui dans le Chaumontois, le Poirier du Diable; dans Courcy, le Moulin au Diable; dans Neuville, les Diableaux et le Puits d'Enfer.

Nous n'avons que des données très vagues sur la légende que nous allons raconter. Certains usages, certaines locutions locales nous donnent néanmoins à penser avec une grande apparence de probabilité qu'elle a eu

pour théâtre les contrées limitrophes du Berry et de l'Orléanais.

N'ayant pour nous guider aucune indication de pays, de ferme, de lieu dit, aucun nom de personnage marquant, aucune date, nous regrettons vivement de ne pouvoir, ainsi que l'a fait notre savant confrère M. de Vassal, appuyer de documents authentiques, ces souvenirs populaires.

⁂

Il y avait une fois, je ne dirai pas un roi et une reine, mais un pauvre homme et une pauvre femme. C'étaient des gens à esprit simple et au cœur droit, aimant et craignant Dieu. Une maisonnette sur la lisière d'une vieille et grande forêt, quelques arpents de terre et de vigne constituaient toute leur fortune. Laborieux et économes, ils acquittaient régulièrement leurs impôts, et leurs récoltes n'avaient jamais été saisies par le seigneur pour défaut de paiement de la dîme de grain et du droit de jalaye (1).

Le mari était sabotier et même bon sabotier. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il eût été capable de faire des sabots à musique comme Paganini, mais enfin il gagnait suffisamment et honorablement sa vie. Dépourvu d'ambition, il n'avait qu'un désir : celui de voir son fils unique, Jean, beau jeune homme de 18 ans, le remplacer à son tour dans la carrière. Malheureusement, Jean n'avait pas la vocation ! Jean se refusait énergiquement à fabriquer des galoches pour ses concitoyens.

Un jour, une violente discussion éclata, à la suite de laquelle, malgré les prières de la mère, le père mit son fils à la porte, en lui criant : « Va-t-en au Diable ! ».

Ce fut sous ces tristes auspices, et chargé de la malédiction paternelle que le pauvre Jean se mit en route, un

(1) Dîme de grain : 3 gerbes par arpent.
Droit de jalaye : 16 litres de vin par tonneau.

bâton à la main, et portant de l'autre une paire de sabots de rechange, car celle qu'il avait aux pieds était déjà bien usée. Ses premières réflexions ne furent pas gaies. Sans argent, sans vivres, qu'allait-il devenir ! Bah ! se dit-il, Dieu y pourvoira. La jeunesse est confiante ; elle a l'avenir devant elle et les idées sombres ne tardèrent pas à disparaître peu à peu aux premiers rayons du soleil.

Donc, il cheminait gaiement, charmant les ennuis de la route en construisant des châteaux en Espagne ; il se voyait déjà dans ses rêves, gravissant les premiers degrés de cette échelle de Jacob qui mène à la fortune et à la gloire, car Jean était ambitieux. Son estomac qui criait famine le rappela à la réalité ; maître Gaster ne se repaît pas de chimères. Il grondait d'autant plus fort que son maître avait eu la maladresse de partir avant déjeuner. Quant à la Providence sur laquelle Jean avait compté, elle ne se pressait pas d'intervenir. Il essaya bien de tromper son appétit en mangeant quelques fruits sauvages et quelques racines. Mais maître Gaster accueillit par de sourds grognements ce repas d'anachorète ; et si Jean eût eu à sa disposition le compagnon de saint Antoine, peut-être le pauvre animal eût-il passé un mauvais quart d'heure !

Il était temps décidément de changer de régime. L'absence complète de numéraire rendait malheureusement le problème difficile à résoudre. Il y avait bien une chance ; on était au 24 décembre, veille de Noël ; la nuit prochaine était celle du réveillon et des agapes familiales, la nuit où, en souvenir du Sauveur des hommes, le plus misérable partage avec celui qui n'a rien, où la part à Dieu, la part du pauvre, attend toujours le mendiant qui passe.

Hélas ! Ce fut pour le pauvre Jean une déception complète. Il avait compté sans son hôte ; les maîtres de la

ferme où il se présenta étaient des gens au cœur dur et d'une avarice telle que la solennité du jour était elle-même impuissante à provoquer chez eux le moindre sentiment généreux. On voulut bien lui faire la grâce d'un morceau de pain sec et d'une botte de paille dans l'étable. Comme cette ferme était isolée et qu'il se faisait tard, Jean dut, bien malgré lui, subir cette hospitalité qui n'avait rien d'écossais. Son morceau de pain dévoré et n'ayant rien de mieux à faire, il résolut de mettre en pratique le proverbe : « qui dort dîne », et se dirigea vers l'étable pour y prendre un repos bien gagné. Il s'y rencontra, comme le Christ à Bethléem, avec un âne et un bœuf à l'aspect neurasthénique qui, debout devant une mangeoire vide, paraissaient se nourrir d'idées noires. Encore deux affamés, pensa Jean, en jetant à ses deux compagnons d'infortune un regard de pitié sympathique. Puis, s'allongeant sur la paille, il se laissa aller au sommeil.

Il eut des rêves gastronomiques, où il se voyait assis à des tables somptueusement garnies, à de vrais festins de Balthazar ; il eut même l'illusion d'une indigestion. Le bruit d'une conversation le réveilla soudain et il constata avec stupéfaction que les deux interlocuteurs n'étaient autres que l'âne et le bœuf. Il se rappela alors une vieille tradition qui raconte qu'au moment où le prêtre élève l'hostie pendant la messe de minuit, les bêtes asines et bovines s'agenouillent, prient et conversent entre elles. L'âne et le bœuf se lamentaient sur leur situation misérable et réclamaient avec instance le repos dominical et une nourriture plus abondante. Heureusement, disait l'âne, nos maux vont finir. Boiron (1), ajouta-t-il, en s'adressant à un jeune garçon qui reposait non loin de là, réjouis-toi, tu vas pouvoir faire la grasse matinée.

(1) Aiguillonneur.

— Pourquoi ? dit le bœuf.

— Pourquoi? Parce que, mon vieux Morin (1), la main de Dieu va s'appesantir sur le maître impitoyable, parce que ses jours sont comptés et qu'aujourd'hui, au lieu d'aller à la charrue, nous irons à son enterrement.

— Alors, reprit le bœuf, *requiescat in pace.*

— *Amen* ! répondit l'âne.

Cette courte oraison funèbre fut justifiée par le décès du fermier que l'on trouva mort dans son lit.

Comme la reconnaissance de l'estomac n'était pas assez vive chez Jean, pour qu'il se crût obligé de l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure, il se hâta de quitter cette maison inhospitalière et se dirigea d'un bon pas vers la ville voisine qu'il comptait bien atteindre avant la chute du jour. Malheureusement, il s'égara dans une forêt qu'il avait à traverser et se vit dans la triste nécessité d'y passer la nuit. Perspective d'autant plus fâcheuse que cette forêt avait très mauvaise réputation ! Elle passait pour être plus mystérieuse et plus terrible que le bois sacré dont parle Lucain dans sa *Pharsale*, qui brûle sans se consumer, où la terre tremble, où les cavernes mugissent, où des dragons s'enroulent à l'entour des rameaux, plus diabolique et plus féerique que la forêt de Brocéliande au Moyen-Age et que celle de la *Jérusalem délivrée.* On racontait que Satan y tenait ses assises à l'heure de minuit, que les sorcières y faisaient leur sabbat et que lutins, gnômes, farfadets, korrigans s'y donnaient rendez-vous dans les clairières pour danser au clair de lune leurs rondes fantastiques. On prétendait encore que, sur le bord des ruisseaux et fontaines, les terribles lavandières lessivaient non pas du linge, mais une espèce de vapeur qui prenait peu à peu apparence humaine, gémissait et pleu-

(1) Nom que l'on donne quelquefois aux bœufs.

rait sous les coups du battoir, qu'une chasse à courre de cavaliers et chevaux fantômes, bien connue sur les bords de la Loire sous le nom de chasse Briquet, parcourait à toute vitesse les allées du bois avec un bruit affreux de cors et d'aboiements de chiens et qu'enfin dans les terrains marécageux, le long des étangs, le spectre du roi des Aulnes apparaissait à travers les brouillards du soir.

On conviendra facilement que tout cela n'était pas rassurant, et que si la forêt n'avait pas volé sa réputation, le pauvre Jean n'avait, en fait de mauvaises rencontres, que l'embarras du choix. Si la saison eût été plus favorable, il eût cherché dans l'épaisseur d'un fourré une retraite solitaire où il se fût tenu coi comme un lièvre dans son gîte. Mais à cette époque de l'année, il n'y fallait pas songer ; il eût gelé sur place.

Il réfléchissait à cette situation tout en faisant avec ses bras et ses jambes une sorte de gymnastique pour activer la circulation du sang, quand il vit venir à lui, éclairé par les rayons de la lune, un petit homme habillé de noir. D'apparence bourgeoise et débonnaire, on pouvait le prendre, au premier abord, pour un paisible rentier ou un commerçant retiré des affaires, après fortune faite ; mais un observateur n'aurait pas remarqué sans inquiétude, que par moments ses yeux verts lançaient des lueurs phosphoriques comme ceux des chats, que ses ongles étaient longs comme des griffes, et ses dents aiguës et tranchantes.

Jean était trop jeune et trop naïf pour remarquer ces détails de physionomie, et à l'inconnu qui l'interrogeait avec bienveillance, il raconta franchement tout ce qui s'était passé. Ce récit parut l'amuser beaucoup, notamment le passage où Jean rappelait les paroles d'adieu par lesquelles l'auteur de ses jours avait salué son départ : va-t-en au Diable ! Et il se mit à rire d'un rire aigu, sar-

donique, aigre comme le grincement d'une scie. « Rassure-toi, dit-il, je ne suis pas le Diable, mais un bon bourgeois qui vit de ses rentes, et ne demande qu'à finir ses jours en paix. Tu cherches une place, ça se trouve bien, j'ai besoin d'un serviteur, et je te donnerai cent écus par an. » C'était un gage inespéré ; Jean accepta d'emblée, et suivit son nouveau maître avec empressement.

Après une demi-heure de marche, ils arrivèrent au pied d'un vieux château construit en pleine forêt sur le bord d'un précipice, au bas duquel coulait un torrent aux ondes écumantes. « C'est là ma demeure, dit l'inconnu. — Elle ne paraît pas gaie, répondit Jean. — C'est vrai, reprit l'autre : mais combien confortable ! Bien logé, bien nourri, n'ayant rien autre chose à faire qu'à entretenir la maison dans un bon état de propreté, tu seras là comme un coq en pâte et tu n'auras pas à regretter ton pays natal. La patrie, sache-le, est là où l'on est bien : « *ubi bene, ibi patria* ».

Ayant ainsi parlé, cet homme jovial autant qu'érudit se retira, laissant derrière lui une forte odeur de soufre, comme s'il venait de faire une saison aux Eaux-Bonnes, ou à Bagnères-de-Luchon.

Resté seul dans cette grande habitation, Jean avait le cœur bien gros. Très rares, en effet, sont les hommes qui savent se suffire à eux-mêmes !

Pendant toute son existence, oubliant la terre, s'oubliant lui-même, Newton vécut solitaire, cherchant dans les astres la pensée de Dieu. Mozart et Beethoven passèrent leur vie à écouter chanter la nature et l'harmonie des mondes. Mais Jean n'était ni Newton, ni Mozart, ni Beethoven. Tout au plus était-il capable de désherber la cour, frotter, astiquer, et cirer les parquets. Il ne l'essaya même pas, tellement il se sentait découragé ; et pendant

les premiers jours, il se contenta de contempler la nature, et, à l'exemple de la bergère aux champs, quand il tombait de la pluie, de désirer le beau temps. Puis voyant qu'il tournait peu à peu à l'abrutissement et à l'idiotisme, il chercha et trouva enfin dans la lecture une distraction efficace. Il y avait, en effet, dans le château, une bibliothèque assez bien garnie ; un jour, il mit la main sur un petit volume relié en maroquin rouge, et qui portait en tête d'un chapitre les questions suivantes :

1° Comment on peut voir et faire des choses surnaturelles !

2° Comment on arrive à faire de l'or !

3° Comment on peut ouvrir les portes les mieux fermées !

4° Comment on peut se changer en toutes sortes de bêtes, et savoir ce qui se passe au loin !

Certes, c'étaient là des questions qu'on n'a pas l'habitude de poser même dans les programmes scolaires les plus compliqués ; et si le livre en contenait la solution, son propriétaire pouvait prétendre à bon droit aux plus hautes destinées de la vie humaine. Mais Jean était trop modeste pour avoir de pareilles pensées. Il ne songeait pour le moment qu'à améliorer son sort, et celui de sa famille, car en dépit de son brusque départ, il chérissait tendrement ses parents.

Chose bizarre ! A mesure qu'il lisait, les caractères devenaient brillants comme du feu. D'étranges figures, de fantastiques images, un panorama étincelant de la féodalité et du Moyen-Age, avec ses fiers chevaliers bardés de fer, ses nobles dames, ses pages et ses écuyers, ses joutes guerrières et ses tournois, défilaient successivement devant ses yeux. Des génies se prosternaient à ses pieds, comme dans les contes orientaux, semblant lui dire : ordonne, nous t'obéirons. A vrai dire, toute

cette fantasmagorie lui paraissait suspecte ; son maître lui-même, ce personnage aux yeux verts, au rire méphistophélique commençait à lui inspirer une certaine méfiance. Quel être réel se cachait sous cette enveloppe inquiétante ? Jean brûlait de le savoir ; il interrogea le livre ; et alors, comme dans la légende de la nonne, ce fut la foudre qui répondit ; un éclair fulgurant illumina l'appartement et une voix tellement forte qu'elle eût couvert celle de Stentor lui-même, prononça ces mots terribles : « Tu es chez le Diable » !

Du coup, Jean s'évanouit; et comme cette réponse avec accompagnement de tonnerre et d'éclairs n'était pas faite pour l'encourager à poser d'autres questions, il s'empressa, quand il eut repris ses sens, de quitter une maison où le salut de son âme était en danger.

Il n'y avait, du reste, apporté aucun changement, pensant sans doute, que le Diable serait heureux d'y retrouver la poussière qu'il y avait laissée et toutes choses à leur place, même les toiles d'araignée.

Puis, dans la crainte d'être reconnu par son maître dans le cas où il le rencontrerait, il recourut à la puissance magique du livre qu'il avait eu soin d'emporter, et prit la forme d'un poulain. Bien lui en prit, car il croisa, en passant, le Diable qui rentrait chez lui.

La course d'un cheval étant plus rapide que celle de l'homme, il ne tarda pas à arriver à la maison paternelle. Il trouva les pauvres vieux bien changés. Son père évidait tristement un sabot, et sa mère arrosait de ses larmes les bas qu'elle était en train de tricoter. Prenant les allures d'un animal fatigué, il alla se coucher tout auprès de leur porte.

« Oh, le gentil poulain ! s'écria la mère, la pauvre bête paraît bien lasse; on dirait qu'elle n'a pas de domicile. Chose étrange ! ne trouves-tu pas, dit-elle à son mari,

qu'elle a dans le regard quelque chose de notre Jean? Nous pourrions peut-être, proposa-t-elle, la conduire à notre hangar, et lui donner un peu de foin et d'avoine.

— Non, ni foin, ni avoine, s'écria Jean, incapable de se contenir plus longtemps, et reprenant sa forme naturelle, c'est le veau gras qu'il faut tuer ; c'est moi, chers parents, c'est votre fils Jean, c'est l'enfant prodigue qui revient pour ne plus vous quitter. »

On pense si les pauvres gens étaient contents : et le père ayant béni son fils, prononça les paroles de la Bible : « Il était mort, et il est ressuscité ; il était perdu, et il est retrouvé ».

Et le veau gras fut tué, et la joie régna dans la maison.

Maintenant, dit Jean à son père, quand il eut conté ses aventures, je vais reprendre ma forme de poulain, et tu me conduiras demain à la foire ; je sais que mon ancien maître doit y aller pour acheter un cheval, tu me proposeras ; mais tu ne me cèderas pas moins de 200 pistoles ; et quand tu auras touché l'argent, tu reviendras ici, où je ne tarderai pas à te rejoindre ; car c'est une ruse pieuse et méritoire de tromper l'ennemi du genre humain.

Ce qui fut dit fut fait. Le Diable acheta le poulain, l'enfourcha, et se mit en route. La matinée était superbe ; les oiseaux chantaient sous la feuillée ; sensible quand même aux beautés de la nature, le Diable, se promettait une charmante promenade, quand tout à coup, le poulain se cabra, se mit à marcher droit sur ses pieds de derrière, à faire enfin toutes les gentillesses en usage pour désarçonner son cavalier. Mais il n'est pas facile de faire vider les étriers au Diable. Alors, changeant de tactique, le poulain s'emballa à travers les plaines, les montagnes et les bois, les ronces et les épines, comme le cheval de la ballade qui emportait Lénore ; mais le Diable souriait à ces courses furibondes ; il était enchanté au contraire. Bon

cheval, bonne acquisition, ne cessait-il de s'écrier! la chance est pour moi, j'ai mis la main sur un pur sang. Ce monologue fut interrompu d'une façon bien désagréable pour lui. Le poulain s'étant arrêté brusquement, Satan passa par-dessus l'animal, et s'étala piteusement sur le sol. Décidément, murmura-t-il avec mélancolie, la bête n'est pas commode; et ce poulain à des allures bizarres et mystérieuses comme le cheval de l'*Apocalypse*.

Il n'était pas au bout de ses surprises.

Au moment où, se relevant, il se préparait à remonter en selle, il reçut une violente ruade de l'animal qui repartit à fond de train, en lui criant : « Adieu, mon maître ».

Un poulain qui parle, se dit le Diable! Qu'est-ce que cela veut dire? Serait-il parent de l'ânesse de Balaam! Puis, après un instant de réflexion, il devina tout; Jean avait commis une imprudence; à cet aveu qui trahissait sa personnalité, le Diable, qui ne se sentait pas de rage, se changea en loup et s'élança à sa poursuite, en lui criant: « Brigand, mauvais serviteur, j'aurai ton corps dans ce monde et ton âme dans l'autre ». Le loup courait avec une telle vélocité, que Jean crut prudent de se changer en corbeau. Immédiatement, le Diable prit la forme d'un aigle. Ce fut alors une série de métamorphoses et d'incarnations à rendre jalouse la Trinité indienne. Empruntant tour à tour leurs transformations à la zoologie, à l'ornithologie et à l'ichtyologie, se faisant successivement quadrupèdes, oiseaux, poissons, les deux ennemis continuaient sur la terre, dans les airs et sous l'eau, une lutte sans trêve ni merci. L'agriculture, elle-même, y fut représentée par un grain de blé; ce fut la dernière incarnation du Diable. Croyant faire un coup de maître, Jean se changea en poule et avala le grain de blé. Grave erreur! Il était tombé dans le piège tendu par son adversaire. Le Diable était dans la place. Au lieu de s'y tenir convenablement,

comme Jonas dans le ventre de la baleine, il s'y conduisait comme en ville conquise et s'appropriait sans scrupule la nourriture destinée à Jean. Ce dernier maigrissait à faire pitié et ne pouvait rendre, malheureusement, la pareille à son ennemi, le Diable, comme on sait, n'étant pas une denrée alimentaire.

La situation n'était pas tenable ; poussé par la faim, Jean proposa une transaction.

— Jamais de la vie, répondit Satan qui, suivant l'expression populaire, tenait le bon bout, à moins cependant, ajouta-t-il, que ton âme ne soit le prix de la transaction.

— Entendu, dit Jean, tu as ma parole.

— Non, répliqua Satan, ta parole ne me suffit pas ; *Verba volant*. Je veux un écrit. Va chercher un homme de loi. »

Donc un homme de loi fut appelé qui, séance tenante, rédigea un testament par lequel Jean léguait son âme au Diable.

Fidèle à sa promesse, ce dernier, après avoir vu Jean apposer sa signature au bas du parchemin, quitta la place. Alors Jean se mit à rire.

— Pourquoi ris-tu, s'écria le diable avec inquiétude ?

— Parce que, mon pauvre Satan, ce papier est sans valeur, parce que tu as eu le tort de ne pas vérifier la signature, parce que j'ai signé ton nom et que tu te trouves ainsi être ton propre légataire.

— Alors, je suis volé ? dit Satan.

— Comme dans un bois, répliqua Jean.

Furieux, mais impuissant, le Diable se retira en grinçant des dents et en jurant qu'il se vengerait.

Au Moyen-Age, le Diable jouait le plus souvent le rôle de dupe. Il suffisait d'une relique, d'une goutte d'eau bénite, d'un signe de croix pour le mettre en fuite. Gœthe

et le théâtre moderne l'ont réhabilité. Méphistophélès est tout puissant et dans nos représentations enfantines, dans nos guignols, il s'érige en vengeur de la société bafouée par Polichinelle qui, après avoir rossé le commissaire de police et les gendarmes, passé au cou du bourreau la corde préparée pour le pendre, finit enfin par trouver son maître dans le Roi des Enfers.

Quant à Jean, la fin de son existence donna lieu à deux versions différentes. Suivant les uns, il découvrit un trésor, devint fabuleusement riche et épousa la fille du roi. Suivant d'autres, il eut le tort d'abuser de la puissance du livre magique. Cédant à la fougue de ses passions, il se roula dans la fange des sept péchés capitaux. Au bout d'un certain nombre d'années, un jour qu'il était en train de mener joyeuse vie avec des compagnons de débauche, dans un superbe château, l'ange déchu lui apparut sous son aspect véritable, couronne de flammes en tête, les ailes aux épaules et la fourche au poing, et étendant vers lui ses griffes, lui cria : « Suis-moi, car tu es mon bien ».

— Non, dit Jean, car je ne t'ai pas vendu mon âme et je n'ai pas contracté de pacte avec toi.

— C'est vrai, répliqua Satan, mais tu t'es servi de la puissance du Diable et tu as perdu ton âme à jamais et ta place est marquée pour l'éternité dans le séjour des damnés. » Et il l'emporta à travers l'espace.

Ce même jour, le feu du ciel détruisit complètement le château. Il n'en resta que des ruines, où démons et sorcières, d'après la tradition, se donnent rendez-vous la nuit.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

PAR M. CH. MICHAU

Séance du 15 novembre 1904

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à votre Section des Lettres, pour qu'il vous en fût établi un rapport, le travail de M. Huard lu à la dernière séance et intitulé : *Les aventures de Jean. Légende orléanaise.*

Cette légende pourrait être de l'Orléanais, à moins, pourtant, qu'elle ne soit d'un autre lieu, on n'est pas fixé sur ce point important ; cependant ne pourrait-il pas se faire aussi qu'elle ne soit sortie tout simplement du cerveau fécond et imaginatif de notre collègue, de même qu'autrefois, dit-on, Minerve sortit du cerveau de Jupiter.

Quoi qu'il en soit, l'auteur considérant que la Société entend souvent de doctes et sérieux mémoires, il convenait peut-être de mettre en pratique le précepte bien connu de Boileau et savoir quelquefois

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Alphonse Karr n'a-t-il pas dit : *Le rire et la gaieté sont une nécessité pour l'homme* et Rabelais ne nous a-t-il pas fait déclarer par Pantagruel que *le rire est sain*.

Nous devons donc être très reconnaissants à M. Huard de prendre soin de notre santé et, de ce chef, ne pourrait-il pas faire aussi partie de la Section de Médecine ?

La légende dont il s'agit, est écrite avec tant de gaieté, de bonne humeur, qu'elle désarmerait toute critique s'il en était besoin ; elle est émaillée de ces petites pointes d'esprit dont notre collègue est coutumier, ne pourrait-on pas trouver même qu'il en est trop riche ! Il en est de même pour le dénouement où nous constatons encore la richesse de l'auteur ; d'aucuns se contenteraient d'un dénouement, avec lui, nous en avons deux : il y en a pour tous les goûts.

Il s'agit, comme vous le savez, d'une lutte entre le *mauvais* et le héros que ses parents avaient envoyé au Diable, en voyant qu'il ne voulait pas mordre à leur honorable profession de sabotier.

Le Diable n'est pas difficile à rencontrer, il est même souvent bien difficile à éviter. Jean ne tarda donc pas à faire sa redoutable connaissance et voici quel en fut le résultat :

Dans le premier dénouement, le plus rationnel, selon nous, le Diable est vaincu par le fils du sabotier, lequel, après maintes transformations, devint fabuleusement riche et finit par épouser la fille d'un roi, belle comme le jour, qui lui donna beaucoup d'enfants, ce qui, comme on le sait, est le comble du bonheur.

Il y aurait là matière à une féerie pouvant être très intéressante. Nous livrons cette idée au spirituel auteur.

L'autre dénouement est moins gai. Jean, après avoir amassé une fortune considérable, devient victime de cette même fortune, en se livrant à tous les excès qu'elle procure et le Diable, prenant sa revanche, le saisit en état de péché mortel et l'emporte au plus creux des enfers.

Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer l'insertion au *Bulletin* de la légende de M. Huard.

QUELQUES VASES ÉGYPTIENS

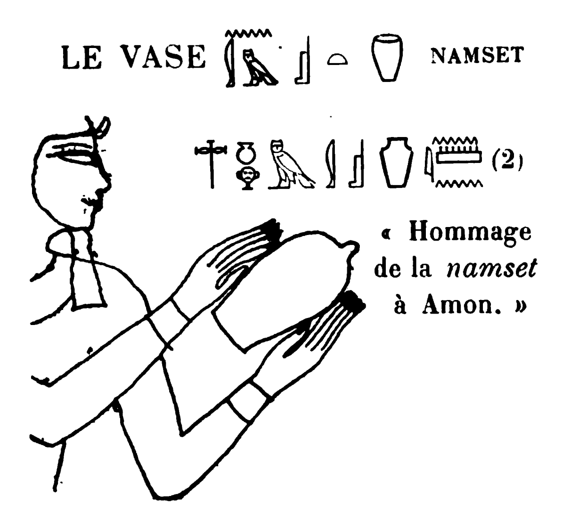
PAR M. AUG. BAILLET

(*Suite*) (1)

Séance du 20 Novembre 1903

---

§ XI



Les monuments nous représentent souvent un vase haut et massif, dont les Musées conservent des exemplaires. Au Caire, le vase en cuivre, n° 3541 peut servir de type (3).

(1) Voir *Mémoires de la Société*, t. LXXI, 1901, p. 112-121; t. LXXI, 1902, p. 91-117; t. LXXII, 1903, 337-334.

(2) Médinet Habou, Temple de Thotmès Ier, *L. D.*, III, 72.

(3) Von Bissing, *Metallgefaesse*, p. 55 (h. 0,36). — Cf. n° 3439 (h. 0,286).

La même forme s'y trouve en vases de terre cuite (1), de faïence (2) et d'autres matières.

Noms des vases. — 1° La vignette de la page précédente identifie avec certitude la forme et le nom de ce vase : *namset*.

2° Sur la liste du mobilier de Râhotep (3), qui donne exactement la forme des objets, on voit le vase suivant :



« Argile, une *na(m)set.* »

3° L'identification du nom avec le vase est encore rendue indiscutable par l'inscription 𓋴𓅓𓏏 sur un vase découvert par M. Petrie (4).

Ce nom se retrouve aux textes des pyramides avec l'orthographe 𓈖𓅓𓋴𓏏 (5).

La prononciation du nom est confirmée par la mention du vase NA-AM-SA sur les tablettes de Tell-el-Amarna (6).

La transcription cunéiforme nous fait connaître la voyelle intérieure du nom, qui était NAMSET. Ce texte ne tient pas compte du 𓏏, T final. Est-ce parce que, à la fin de la XVIIIe dynastie, on ne le prononçait plus ? A cette époque le nom aurait été NAMSE.

(1) Von Bissing, *Fayencegefaesse*, 3817 (h. 0,112) et 3818 (h. 0,171), p. 67.

(2) Daressy, *Fouilles*, pl. V, n° 24029 (h. 0,23).

(3) Mariette, *Mon. div.*, pl. 19 et p. 5.

(4) *Meïdum*, XIII.

(5) *Mirnirî*, 637. — *Pépi Ier*, 372, etc.

(6) Erman, *Aegypt. Zeit.*, 1896, p. 166.

Ce vase est d'ailleurs mentionné à toutes les époques; mais son nom comporte toutes sortes de variantes orthographiques :

(1) (2) (3) (4)
(5) (6) (7) (8)
etc., (9).

Brugsch rapproche ce nom de ϩⲟⲟⲙⲉⲥ T. *hydria*, ce qui me paraît difficile à admettre. On trouve en copte ⲛⲟⲩⲧⲁϣⲏ qu'on propose de corriger en ϩⲛⲟⲩⲧⲁϣⲏ « *vas latum*. » Je hasarderai d'y voir ⲛⲟⲩⲙⲁϣⲏ transcription de

Suivant les habitudes d'imprécision des scribes égyptiens, on trouve souvent le mot NAMSET déterminé par des vases de différentes formes : par exemple, dans le nom écrit ci-dessus avec des orthographes diverses.

Matière des vases. — On faisait ces grands vases en toutes sorte de matières :

1° En terre cuite (10)

2° En faïence (11);

3° En plomb (12);

(1) L. D. II, 146. — Cf. 147, 87, 69, 70.
(2) Stèle d'Ahmos à Karnak, l. 27 et 29. — Legrain, *2e rapport*, p. 29, *Annales du Service des Ant.*, 1902.
(3) *Pap. Harris* n° 1, 49, 8. - Cf. 40 a 11, etc.
(4) Mar., *Mon. div.*, 59, 8.
(5) *Mémoires de la Mission du Caire*, 1885, p. 235.
(6) Bénédite, *Philæ.*, p. 91, XV.
(7) *Ibid.*, 115, IX.
(8) Rochemonteix, *Edfou*, pl. I, 33 b, est, 2e reg. et p. 431.
(9) Moret, *Rituel divin*, ch. XLVI, p. 171.
(10) Daressy, *Fouilles*, pl. V, nos 24 à 29
(11) Von Bissing, *Fayencegefaesse*, p. 67.
(12) *Pap. Anast. IV*, 17, 7.

4°. En cuivre :

Des vases [hieroglyph] et [hieroglyph] peints en rouge, c'est-à-dire des vases en cuivre, sont accompagnés de la légende :

[hieroglyphs] (1)

« Quatre *namset*. »

Tel est le vase 3541 du Musée du Caire (2).

5° En argent :

[hieroglyphs]

« Tes NAMSET sont d'argent (3). »

[hieroglyphs]

« Des NAMSET et des aiguières d'argent (4). »

Ailleurs sont figurées quatre grandes *jarres* blanches (c'est-à-dire en argent) avec la légende : [hieroglyphs] (5).

6° En vermeil :

[hieroglyphs] (6) [hieroglyphs]

« Toutes les nations s'avancent (7) tenant des NAMSET « et des aiguières en vermeil (8). »

(1) Maspero, *Mém. miss. franc. au Caire.*

(2) Von Bissing, *Metallgefaesse*, p. 55. — Cf. n° 4329.

(3) Dümichen, *Tempelinschriften*, I, 76, 1.

(4) Stèle d'Ahmos à Karnak : Legrain, *Fouilles*, 2e *rap.*, p. 22.

(5) *Mémoires de la Mission française au Caire*, 1885, p. 217. Les vases n'ont pas d'anses.

(6) Mis pour [hieroglyphs].

(7) Littéralement : « tenant leur devant. » On sait que quiconque s'approche du roi, se présente de face et doit se retirer à reculons. — M. Naville traduit : « All the lands are at thy disposal : they bring their *ewers* and pitchers in silvergilt. »

(8) Naville, *Festivalhall*, pl. XV, 3. — Tombeau de Râhotep : Mariette, *Mon. div.*, pl. 19.

7° En or :

(1)

« Des NAMSET, toutes en or et des aiguières de vermeil (2). »

8° Enfin en une matière indéterminée (3).

Usage du vase. — La *namset* est souvent mentionnée dans les cérémonies religieuses pour l'offrande de l'eau :

(4)

« Leurs bras tiennent des *namset* pour (l'offrande de) « l'eau fraîche à ta personne. »

(5)

« Les *namset* sont remplies d'eau. »

Le roi Aménophis II fait la purification ; la légende dit :

(6)

« Faire la purification avec quatre *namset* d'eau. »

Cette formule est conforme aux titres du chapitre XLVI du *Rituel d'Amon* :

(7)

« Chapitre des quatre purifications des *namset* d'eau. »

A Edfou, le roi porte sur sa main gauche un *khebôb* surmonté d'une tête d'Horus coiffée du diadème *pchent* :

(8)

« Hommage de la *namset*. »

(1) Lire .

(2) Naville, *Festivalhall*, pl. XV, 4.

(3) Dümichen, *Tombeau de Ti*, I, 76, 1 et 3.

(4) Horrack, *Lamentations d'Isis*.

(5) Dümichen, t. I., 76, 3.

(6) L. D., III, 66, c.

(7) Moret, *Rituel du culte divin*, chap. XLVI.

(8) Roch., *Edfou*, XXIII, est, 2e reg. ; Mar. *Dend.*, II, 59 b.

Ailleurs le roi présente [hiéroglyphes] et le texte dit :

[hiéroglyphes] (1)

« Faire quatre fois le tour (de la statue du dieu) avec « quatre *namset*. »

[hiéroglyphes] (2)

« Il remplit (?) d'eau pour toi la *namset*. »

Ce vase servait aussi à d'autres offrandes. Parmi les dons faits par Ramsès III au temple d'Amon de Thèbes, se trouvent :

[hiéroglyphes] 12040 (3)

« Fard, *namset* 12040. »

[hiéroglyphes] 12040 (4)

« Lait, *namset* 12040. »

Sur la table d'offrande du tombeau de Ptahhotep, de petits hommes à genoux présentent les objets. Il en est deux qui tiennent ainsi le vase [hiéroglyphe], et la légende dit (5) :

[hiéroglyphes]

C'est-à-dire : pour l'un « un *namset* de *zoser* » et pour l'autre « un *namset* de bière. »

(1) Roch. *Edfou*, XVII, sud, 2e reg.

(2) *Dendérah*, apud Brugsch, *Dict.*, p. 1700 : « Er füllt dir den Brunnen mit Wasser an. »

(3) *Gr. Pap. Harris*, 40 a, 11 « paint, jars 12040. » (Birch), et *Ibid.*, 12.

(4) *Ibid.*, 40 a, 12.

(5) Paget et Pirie, pl. XLI.

Taille du vase. — Le vase NAMSET est grand. Quand un roi le tient élevé entre ses deux mains (1), si on le compare à la taille du roi, soit 1m 60, le vase aurait 18 à 20 centimètres.

Le vase de bronze n° 4541, au Musée du Caire, a 36 centimètres de hauteur; sa plus grande largeur est de 20 et son orifice, entouré d'un bourrelet, en a près de 8.

Il peut être d'assez grande hauteur et d'assez grand poids, puisque les rois faisant des offrandes, ou les femmes de service chez le préfet Rekhmarâ, les tiennent à deux mains.

(1) Mariette, *Dendérah*, II. 59 a et b.

Orléans, 20 novembre 1903.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1904

SECRÉTAIRE PARTICULIER : A. MAILLARD

Séance du 15 janvier 1904

Présidence de M. CHAROY, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Deshayes, Pilate, Lepage, Baillet, Rocher, Fauchon, Garsonnin, Vacher, Marmasse, Papelier, Mille, Lalbalettrier, Sainjon, Legay, Dumüys, Huard, Michau, Iauch, Basseville, de Morogues, M. des Francs, Denizet. de Tristan, Angot, du Roscoat, Cuissard, Maillard, Geffrier. Jarry. Total : 30 membres.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Le discours lu par M le Président au début de la séance, sera. d'après l'avis de la Société, imprimé à la suite du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 1903.

En l'absence de M. le secrétaire général, retenu par la maladie, M. Charoy fait le dépouillement de la correspondance des deux dernières quinzaines. A signaler :

1° Une lettre du Président de la *Société Dunkerquoise* demandant l'avis de la Société sur la publication d'un *Bulletin bibliographique des travaux de toutes les Sociétés de province.* Avis favorable est donné à ce projet.

2° Une lettre de la *Société des Agriculteurs de France*, accompagnée d'un questionnaire sur la fabrication, les usages, etc., des faucheuses et des moissonneuses, questionnaire destiné à une étude sur ces instruments. Renvoyé à la Section d'Agriculture.

La parole est ensuite donnée à M. Huard, qui lit successivement deux rapports dont il a été chargé ; le premier sur un travail de M. Michau ayant pour titre : *Les armoiries d'Orléans*, le second sur un travail de M. Cuissard ayant pour titre : *Inscriptions et Antiquités du Loiret*.

Impression des travaux de : MM. Michau et Cuissard.

Par quatre votes successifs, la Société décide l'impression proposée par la Section des Lettres des deux mémoires et des deux rapports.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Le nombre des membres de la Société est actuellement de 60, les articles 1er et 4e du Règlement exigent la présence de la moitié au moins des membres titulaires ; le nombre des membres présents étant de 30, la séance administrative est ouverte pour la nomination d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire particulier et d'un trésorier.

ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT

Élection du Président.

Le scrutin, pour la nomination d'un président donne les résultats suivants :

MM. BASSEVILLE	18	voix.
PAPELIER	6	—
SAINJON	3	—
DESSAUX	2	—
CHAROY	1	—

M. Basseville est élu président.

M. Basseville remercie la Société de l'honneur qui lui est fait et exprime, au nom de tous, les regrets de voir M. Charoy, refusant une nouvelle gestion, quitter une charge qu'il remplissait avec tant de zèle et de dévouement.

M. Charoy, à son tour, répond qu'il gardera un souvenir très agréable de sa présidence, et il remercie ses collègues de la sympathie dont ils l'ont constamment entouré pendant ces trois années.

On procède ensuite à la nomination d'un vice-président :

Élection d'un Vice-président.

ELECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT

Un premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

MM. DU ROSCOAT	13	voix.
PAPELIER	10	—
DE MOROGUES	5	—
DE PUYVALLÉE	2	—

Le second tour donne à :

MM. DU ROSCOAT	26	voix.
DE MOROGUES	2	—
PAPELIER	1	—
DUMUYS	1	—

M. du Roscoat est nommé vice-président.

Élection du secrétaire particulier.

ELECTION D'UN SECRÉTAIRE PARTICULIER

Ont obtenu :

MM. MAILLARD	28	voix.
DE TRISTAN	1	—
MARMASSE	1	—

M. Maillard est élu secrétaire particulier.

Élection du Trésorier.

ELECTION D'UN TRÉSORIER

Au premier tour de scrutin les voix se partagent comme il suit :

MM. DESHAYES	28	voix.
MICHAU	1	—
BAILLET	1	—

M. le Dr Deshayes est élu trésorier.

D'après les articles 1er et 13 du règlement, *MM. Basseville, du Roscoat, Deshayes, Maillard* sont élus pour trois ans, soit de janvier 1904 à janvier 1907.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 45.

Séance du 29 janvier 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Deshayes, Pilate, Marmasse, Papelier, Lalbalettrier, Iauch, Michau, Banchereau, d'Orléans, Denizet, Angot, Baillet, Maillard. Total : 15 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté :

M. le Président fait le dépouillement de la correspondance et appelle l'attention de la Société sur les ouvrages et les travaux suivants que M. le Secrétaire général lui a signalés :

1° Dans le Bulletin de la *Société Dunoise*, deux articles, l'un de M[me] la comtesse de Villaret intitulé : *Les Etudiants du pays Dunois ayant suivi les cours de l'Université d'Orléans* ; l'autre de M. l'abbé Peschot, intitulé : *Un petit-neveu de Jeanne d'Arc marié à Cloyes à la fille du seigneur de la Rochevert* (*17 novembre 1519*) ;

2° Dans les Annales de l'*Académie de Mâcon* : un article sur le *Reboisement* ; un autre sur *Des Antiquités égyptiennes*, et plusieurs communications archéologiques intéressantes.

Aucune section ne s'étant réunie et rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8 h. 3/4.

Séance du 5 février 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Cuissard, Marmasse, Garsonnin, Thévenin, Papelier, Dessaux, Lalbalettrier, Michau, Iauch, Charoy, Baillet, de Tristan, Denizet, Banchereau, Maillard, Dumüys. Total : 18 membres.

Le procés-verbal de la séance précédente est adopté sans modification.

Le dépouillement de la correspondance reçue dans la quinzaine est fait par M. le Président. A signaler le Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses, et dans un des fascicules de ce Recueil, une étude intitulée : *Récits hagiographiques des temps Mérovingiens, par l'abbé Joseph Dubois, curé de Sanvic.*

La parole est ensuite donnée à M. Michau, qui lit une notice biographique sur le sculpteur orléanais *Alfred Lanson.*

Ce travail est renvoyé à la Section des Lettres.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance du 20 février 1904

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Présidence de M. BASSEVILLE, Président.

Membres présents : MM. Basseville, Cuissard, du Roscoat, Deshayes, Pilate, Marmasse, Baillet, Garsonnin, Papelier, Dessaux, Lalbalettrier, Dumüys, Huard, Michau, Iauch, de Larnage, Baillet, Denizet, Th. des Francs, Angot, Bourdaloue, Fauchon, Guillon, Maillard. Total : 24 membres.

Le procès-verbal de la séance du 5 février est adopté sans observation.

Le dépouillement de la correspondance est fait par M. le Président.

Dans les envois des sociétés correspondantes, il faut noter : le tome IV de l'*Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, consacré tout entier à la vie et la prédication de Bourdaloue.

Rapport de M. le Trésorier.

La parole est donnée à M. le Trésorier qui rend compte de la situation financière de la Société et de sa gestion pendant 1904.

Les comptes de M. le Trésorier, mis aux voix, sont approuvés à l'unanimité.

La situation financière, d'après le rapport qui vient d'être lu, annonce un déficit de 318 francs. Devant cet état, M. le Président,

au nom du Bureau, propose d'élever pour cette année la cotisation de 5 francs. Plusieurs membres proposent différents moyens de combler le déficit, M. Dessaux fait remarquer que ce déficit est en partie, plus apparent que réel ; la caisse des jetons diminue de sa valeur la dette de 318 francs, et, pendant le cours de cette année, la Société a dû pourvoir à des dépenses extraordinaires qui ne se renouvelleront pas en 1904 ; en conséquence, M. Dessaux propose de ne rien changer ; si le déficit n'est pas comblé. l'an prochain, on cherchera le moyen d'y pourvoir à la lecture des comptes de M. le Trésorier.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée et la cotisation reste fixée à 25 francs avec la facilité de la payer en jetons de présence.

L'ordre du jour spécifiait la nomination d'un trésorier, M. Deshayes ayant donné sa démission depuis la dernière séance du 5 février, M. Dessaux, interprète des sentiments de tous les membres présents, exprime les regrets de la Société de voir M. le docteur Deshayes prendre cette résolution, et lui demande de continuer ses fonctions jusqu'au prochain renouvellement du Bureau. M. le Trésorier répond qu'il lui est absolument impossible de revenir sur sa décision, qu'il a accepté de continuer ses fonctions pendant ces deux mois, afin de pouvoir présenter les comptes de l'année et laisser à son successeur une situation claire au début d'une nouvelle gestion ; M. Deshayes maintient sa démission.

Mais le nombre des membres présents n'étant pas suffisant pour la nomination d'un membre du Bureau, l'élection est remise à 15 jours ; elle pourra avoir lieu par *lettre* suivant l'article 1er du règlement.

Legs de Morogues.

Il est ensuite décidé que, cette année, le legs de Morogues sera distribué ; il sera statué dans une séance subséquente sur la commission à nommer et l'époque de la distribution.

SÉANCE ORDINAIRE

Lecture de M. Denizet à propos d'un ouvrage de M. Maxime des Francs.

La séance ordinaire est reprise ; la parole est donnée à M. Denizet qui commence la lecture d'un rapport sur un livre de M. Maxime des Francs, intitulé : *Monographie du domaine de Gautray*.

A la fin de cette lecture, M. Papelier propose à la Société de



donner une séance publique à l'Institut avec projections ; le sujet serait : *Le Japon*, et le conférencier M. Angot, qui connaît admirablement ce pays. La difficulté réside tout entière dans les frais qu'occasionnerait une telle séance. La question est donc renvoyée au Bureau.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 4 mars en 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, Deshayes, Garsonnin, Papelier, Thévenin, Sainjon, Dumüys, Guillon, Lalbalettrier, Michau, Iauch, Charon, de Tristan, Denizet, Cuissard, Maillard : Total : 16 membres.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Rien à signaler dans les envois de la quinzaine.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

La séance administrative est ouverte par la nomination d'un trésorier. Il y a 16 membres présents et 16 membres sont représentés par lettres ; ce sont : MM. Pilate, Baillet, de Croze, Huard, Banchereau, Baillet, de Puyvallée, Legay, Mille, Jarry, Arqué. Marmasse, Béranger, du Roscoat, de Laage, Fauchon.

Les voix se partagent comme il suit :

MM. Lalbalettrier obtient............	20	voix.
Marmasse......................	7	—
Deshayes......................	2	—
Dessaux........................	1	—
Papelier........................	1	—
Rocher..........................	1	—

M. Lalbalettrier ayant obtenu la majorité des suffrages, est nommé trésorier.

SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est reprise.

M. Dumüys fait une communication verbale sur un sarcophage de pierre, découvert près de Saint-Laurent, dans la propriété de M. Ponroy, maison Samuelson. M. Dumüys nous reparlera de cette découverte, lorsqu'il aura examiné et ouvert ce tombeau encore enfoui à $1^{m}60$ du sol.

M. le docteur Garsonnin demande que la Société s'associe à la Société d'Archéologie pour prier la Municipalité de mettre à la disposition du public, pour être consultées plus facilement, les archives municipales. M. le Président transmettra à qui de droit le vœu émis par la Société.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 18 mars 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Lalbalettrier, Cuissard, Fauchon, Legay, Dumüys, Huard, Michau, Iauch, Charoy, Angot, de Puyvallée, Th. des Francs, Maurice des Francs, Denizet, Garsonnin, Jullien, Mille, Guillon, Maillard. Total : 22 membres.

Le procès-verbal de la séance du 4 mars est adopté.

Au début de la séance, M. le Président fait savoir à la Société qu'il s'est entendu avec M. le Président de la Société archéologique au sujet de la proposition de M. le docteur Garsonnin (séance précédente) et qu'une lettre signée des deux présidents transmettra à M. le Maire le vœu des deux Sociétés.

Rien à signaler dans la correspondance de la quinzaine.

Rapport de M. Iauch sur un travail de M. Michau.

La parole est donnée à M. Iauch, chargé du rapport sur l'étude biographique lue par M. Michau dans la séance du 5 février : *Le sculpteur Alfred Lanson*.

La Section des Lettres propose l'impression du mémoire et l'impression du rapport. Adopté par deux votes successifs.



M. Denizet termine la lecture de son étude sur le *Domaine de Gautray*. Ce travail est renvoyé à la Section des Lettres.

Notes de MM. Cuissard et Dumuys.

M. Cuissard lit une note sur un petit poëme inédit de *Jehan de Meung* qui se trouve au British Museum. Cette note sera imprimée dans les Mémoires de la Société.

Une seconde note, inédite, tirée de manuscrits de la Bibliothèque d'Orléans et intitulée : *Présents faits à Charles-Quint lors de son entrée à Orléans en 1539,* sera également imprimée.

Par un curieux hasard, M. Dumüys a reçu de M. Blanchet, président de la Société numismatique de France, une liste des présents faits à Charles d'Orléans et à Marie de Clèves, son épouse, le 24 janvier 1440. Les présents faits au Prince et à l'Empereur sont du même genre. Cette note sera jointe aux précédentes; et des remerciements sont adressés à nos érudits collègues.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 15 avril 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Legay. Iauch, Huard, Guillon, Charoy, Banchereau, Denizet, Cuissard. R. de Tristan. Total : 11 membres.

M. le Président fait connaître que M. Dumüys a reçu, pour ses travaux une médaille de la Société des Antiquaires de France; il adresse, au nom de tous, ses félicitations à notre collègue.

La Section d'agriculture a élu M. du Roscoat comme président de la section.

M. Banchereau donne lecture du procès-verbal de la réunion tenue par la Société d'Agriculture. M. du Roscoat est élu président de la Section d'Agriculture, en remplacement de M. Jullien-Crosnier, démissionnaire.

M. Banchereau lit également un rapport sur les conditions du legs dit : Legs de Morogues. Sont nommés membres de la Commission pour la remise du prix : MM. Banchereau, de Tristan, d'Orléans, Angot, Denizet et Maurice des Francs.

M. Cuissard commence la lecture de son travail sur : *Les Artistes orléanais des XIVe et XVe siècles.*

Lecture de M. Cuissard : « Les Artistes Orléanais des XIVe et XVe siècle. »

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Pour le Secrétaire,

R. DE TRISTAN.

Séance du 29 avril 1904

Présidence de M. BASSEVILLE, Président.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Cuissard, Lalbalettrier, Garsonnin, Marmasse, Papelier, Huard, Michau, Iauch, Angot, Jullien, Maillard. Total : 13 membres.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président, en l'absence de M. le Secrétaire général, fait le dépouillement de la correspondance; rien de particulier à signaler.

Aucune section ne s'étant réunie, la parole est donnée à M. Cuissard qui continue la lecture de son travail sur les *Artistes orléanais*. Ce travail est renvoyé à la Section des Lettres.

La seance est levée à 9 heures.

Séance du 6 mai 1901

Présidence de M. BASSEVILLE, Président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Marmasse, Garsonnin, Fauchon, Mille, Legay, Dumüys, Huard, Denizet, Angot, Jullien, Cuissard, d'Orléans; total : 14 membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté. M. le Président fait le dépouillement de la correspondance en l'absence de M. le Secrétaire général. Puis, la parole est donnée à M. le doc-

teur Fauchon qui donne lecture d'un travail sur *l'abbé Rousselet, dernier abbé de Sainte-Geneviève.*

Ce travail est renvoyé à la Section des Arts.

M. Dumüys donne quelques explications sur les épitaphes relevées au cimetière dans la démolition du tombeau de la famille de Morogues. Mais les ouvriers ont détérioré le texte qui n'a pu être transporté au Musée. Heureusement, M. Dumüys a pu réunir les fragments d'une partie de l'épitaphe et il est parvenu à reconstituer la totalité du marbre. Or, l'envers du marbre portait l'épitaphe de Claude Sain, 1580, deuxième maire d'Orléans; et l'endroit, celle de Mlle Pauline de Morogues, veuve en premières noces de M. de Salvert, capitaine de vaisseau, et en secondes de M. Pontevez, également capitaine de vaisseau.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Pour le Secrétaire absent,

Docteur Marmasse.

Séance du 20 mai 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Présents : MM. Basseville, du Roscoat, Papelier, Lalbalettrier. Dumüys, Huard, Michau Iauch, Guillon, de Tristan, Denizet, Angot, Cuissard, et Maillard. Total : 14 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Rien de particulier à signaler dans la correspondance de la quinzaine.

Impression du travail de M. Fauchon sur « l'abbé Rousselet. »

La parole est donnée à M. Dumüys. Dans un rapport verbal sur la lecture faite par M. le docteur Fauchon dans la séance du 6 mai, M. Dumüys conclut à l'impression de la notice de notre collègue sur *l'Abbé Rousselet*. M. le Rapporteur lit une nouvelle note que lui a communiquée M. Fauchon, et met sous les yeux des membres présents le portrait du dernier abbé de Sainte-Geneviève.

La Société, consultée, vote l'impression du travail de M. Fau-

chon et décide qu'une reproduction du portrait sera jointe à la notice.

M. Michau, chargé du rapport sur le travail de M. Cuissard : *Les Orléanais aux XIVe et XVe siècles*, demande l'impression du mémoire de M. Cuissard, et la Section propose l'impression du rapport. Un double vote ratifie ces conclusions. **Impression du mémoire de M. Cuissard et du rapport de M. Michau « Les Artistes Orléanais des XIVe et XVe siècles. »**

M. Huard commence la lecture d'un travail ayant pour titre : *Les Paysages du Loiret.*

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 3 juin 1904

Présidence de M. BASSEVILLE, Président.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Cuissard, Lalbalettrier, Garsonnin, Marmasse, Legay, Papelier, Mille, Huard, Iauch, Denizet, Angot, Maillard. Total : 14 membres.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4. La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucune observation ; aucun ouvrage n'est à signaler dans la correspondance de la quinzaine.

La parole est donnée à M. Huard qui termine la lecture de son travail : *Les paysages du Loiret.* **Lecture de M. Huard.**

Ce travail est renvoyé à la Section des Lettres.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 17 juin 1904

Présidence de M. BASSEVILLE, Président.

Membres présents : MM. Basseville, Baranger, Lalbalettrier, Garsonnin, Fauchon, Papelier, Legay, Guillon, Mille, Charoy,

Iauch, Angot, Jullien, Cuissard, Maillard, Marmasse. Total : 17 membres.

Hommage d'auteurs : MM. Lefèvre-Pontalis et E. Jarry.

M. le Président, en l'absence de M. le Secrétaire général, fait le dépouillement de la correspondance. Il signale : 1° Un hommage d'un livre intitulé : *La Cathédrale Romane d'Orléans*, par MM. Lefévre-Pontalis et Jarry ; des remerciements sont adressés aux donateurs.

Démission de M. Noël.

2° Une lettre de M. Noël, notre collègue, qui se voyant dans l'impossibilité d'assister à nos séances donne sa démission de membre titulaire de la Société ; cette démission est acceptée.

Note de M. Angot sur le Ver de la langue des chiens.

M Angot lit une note sur une question qui lui a été posée par un de nos collègues sur une prétendue maladie des chiens : *Le ver de la langue des chiens*. Cette note est renvoyée à la Section de Médecine.

Communications de MM. Cuissard et Garsonnin.

M Cuissard fait une communication sur *un bénitier du Musée d'Orléans*. Ce travail est renvoyé à la Section des Lettres.

M. Garsonnin fait une communication sur une *maison de la rue de la Corroyerie*. — Un rapport sera lu plus tard sur cette question d'archéologie.

Séance du 1er juillet 1904

Séance de M. BASSEVILLE, Président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Cuissard, Fauchon, Mille, Pilate, Dessaux, Huard, Iauch, Cochard, Michau, Denizet, Angot, Jullien, Maillard. Total : 15 membres.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin est adopté.

Rien à signaler dans la correspondance de la quinzaine. Aucune section ne s'est assemblée et aucun rapport n'est à l'ordre du jour

M. Cochard pose une question concernant l'impression des mémoires : est-il permis de mettre en vente des exemplaires d'un tirage à part d'un travail publié dans les bulletins de la Société ? M. le Président répond en lisant l'article 51 du Règlement qui renferme cet alinéa : *les exemplaires ne pourront être*

vendus qu'avec l'autorisation de la Société. L'autorisation a été souvent demandée et donnée.

La séance est levée à 9 heures

Séance du 15 juillet 1904

Présidence de M BASSEVILLE, Président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Marmasse, Garsonnin, Angot, Iauch, Huard, Cochard, Michau et Maillard. Total : 10 membres.

En l'absence de M. le Secrétaire général, M. Basseville fait le dépouillement de la correspondance

M Iauch, chargé du rapport sur la lecture de M. Huard annonce que l'auteur a retiré son travail. M. le Rapporteur tout en constatant le bien-fondé des raisons de M. Huard remercie l'auteur de son travail plein d'humour et regrette que le côté historique de la petite et charmante rivière ne tente pas l'un des membres de la Société.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 8 h. 45.

Séance du 7 octobre 1904

Présidence de M. BASSEVILLE, Président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Cuissard, Marmasse, Pilate, Legay, Huard, Michau, Iauch, Angot, Maillard. Total : 11 membres.

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet est adopté sans observation.

M. le Président fait le dépouillement de la correspondance.

Rien à signaler.

Aucune section ne s'étant réunie, la séance est levée à 9 heures.

Séance du 21 octobre 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Cuissard. Marmasse, Fauchon, Legay, Huard, Michau, Angot, Maillard. Total 10 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Démission de M. Mille.

M. le Président lit à la Société une lettre de M. Mille, notre collègue, qui, nommé à la Roche-sur-Yon, se voit obligé de quitter Orléans et de donner sa démission de membre titulaire. Sur la proposition de M. Legay, les membres présents votent à l'unanimité l'insertion de cette lettre dans les procès-verbaux des séances.

Lecture de M. Huard : « Légende orléanaise. »

La parole est donnée à M. Huard qui donne lecture d'un petit travail qu'il intitule : *Légende orléanaise*.

Ce travail est renvoyé à la Section des Lettres.

La séance est levée à 9 heures.

Lettre de démission de M. Mille.

A M. le Président de la Société d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts d'Orléans.

« Monsieur le Président,

« Appelé par une décision que je n'avais nullement prévue, à une résidence lointaine, je me vois forcé, à mon grand regret, de cesser de faire partie de votre Société, qui m'avait fait le grand honneur de m'admettre dans son sein, et aux travaux de laquelle j'ai très peu de temps collaboré.

« Je vous demande, Monsieur et cher Président, de vouloir bien m'excuser auprès de mes collègues, dont je n'ai même pas eu la possibilité de prendre congé; je vous prie de leur faire mes adieux

et de leur transmettre l'expression de mes souvenirs très sympathiques et cordiaux.

« Malgré la distance, ces souvenirs resteront chez moi très présents et très vifs, et bien des occasions viendront me les rappeler.

« Récemment encore, au cours d'un voyage de service à l'Ile d'Yeu (où j'allais visiter le phare à feu électrique et l'installation de sirènes qui en sont une des curiosités), je pensais au plaisir que j'aurais éprouvé, au retour, à converser avec ceux d'entre vous que les incidents ou les impressions de ma tournée eussent pu intéresser, et à m'aider, en même temps, de leurs lumières pour éclaircir beaucoup de points sur lesquels les miennes étaient insuffisantes.

« A notre collègue Dumüys, si documenté sur l'archéologie et la préhistoire, j'aurais parlé des monuments druidiques de l'Ile, de dimensions modestes, il est vrai, pour la plupart, mais qui foisonnent littéralement; de l'antique château dit de *Barbe-Bleue*, nid d'aigle battu par la grande mer d'Ouest et si bien cramponné à la roche qu'il en semble de loin une dentelure fantaisiste.

« L'érudition zoologique de notre vénéré Président de section, M. Sainjon, m'eût été précieuse pour démêler, entre les myriades d'oiseaux qui nageaient ou croisaient devant notre bateau, l'identité véritable de ceux que nos matelots bretons nous présentaient sous les noms de *plongeons*, *dindins*, *fourvassins*, *gouloux*, etc, il m'eût certainement expliqué pourquoi les méduses innombrables, rencontrées dans les zones calmes, cheminaient, sans hâte, mais régulièrement, toujours orientées vers le sud-est, les tentacules à l'opposé du soleil.

« A mon camarade Guillon, conservateur juré des sites et paysages, j'aurais signalé les aspects riants, gracieux et pittoresques de certains coins de Vendée, les rivières, errant tortueusement dans les vallées profondes aux flancs granitiques ; la fraîcheur et la mélancolie des verdures du Bocage, et le décor fantastique du manoir de Tiffauges, repaire authenthique, celui-là, du seigneur Gilles de Retz, mécréant, pontife de masses noires, égorgeur d'enfants, violeur et éventreur de vierges, immortalisé par les contes de bonnes femmes sous les traits du légendaire *Barbe-Bleue*.

« Si notre éminent secrétaire général, M. Arqué, se décidait à faire infidélité aux horizons du Loiret, nul doute qu'il ne trouvât ici des inspirations nouvelles et ample matière à ses poétiques ébats dont il nous a souvent délectés.

« J'aurais conté encore à notre aimable chancelier, l'abbé Maillard, les ressources et les joies de la pêche à Port-Breton (1), des homards aux saveurs idéales, des chevrettes grosses comme des écrevisses ; mulets, vieilles, lubines, sont en abondance... Je lui aurais même, au risque de le scandaliser, fait remarquer le charme et le costume des jolies Sablaises : jupe coupée au genou, petits sabots coquets claquant sur la dalle, bas noir moulant la jambe fine, jupon de soie à couleurs vives, inexpressible brodé, irréprochable de blancheur, débordant généreusement ledit jupon ; avec cela le type et presque la coiffure d'idoles orientales grecques ou phéniciennes.

« A tous enfin, j'aurais dit l'existence large et plantureuse, les fruits délicieux aux arômes inconnus chez nous, les légumes abondants et fins, la douceur de se laisser vivre dans ce pays paisible et riche, au climat sans hiver, un peu paresseusement et à l'abri des orages politiques et autres, et ils plaindraient moins peut-être le pauvre collègue exilé si loin d'eux et de la place du Martroi. Qu'ils viennent à l'occasion refaire connaissance avec lui et lui serrer la main, et ils le rendront tout à fait heureux.

« Veuillez agréer, Monsieur et cher Président, l'hommage de mes sentiments les plus respectueusement dévoués.

« M. Millé. »
La Roche-sur-Yon

Séance du 4 novembre 1904

Présidence de M. Basseville, président.

Membres présents : MM. Basseville, Cuissard, Lalbalettrier. Pilate, Papelier, Michau, Iauch, Charoy, Maillard. Total : 9 membres.

M. le Président fait le dépouillement de la correspondance reçue dans la quinzaine. Rien à y signaler. Il fait ensuite part à

(1) Allusion aux pêches faites en compagnie de M. Mille, à Dinard, en 1903 et 1904.

la Société de la mesure prise par le Conseil général du Loiret de réduire à 300 fr. l'allocation de 500 fr. qu'il faisait jusqu'ici à la Société d'agriculture.

La parole est donnée à M. Iauch qui donne une analyse succincte d'un article de la Société lorraine sur *le coq des clochers*. Rien de nouveau dans cet article, divisé en deux parties. 1re partie : historique de la question ; 2e partie : symbolisme de cet emblème. Le tout forme un résumé assez complet de tout ce qui a été dit et écrit sur cet objet. Rapport de M. Iauch sur un article de la Société Lorraine

M. Michau, chargé du rapport sur le travail de M. Huard lu dans la dernière séance, conclut à l'impression de ce mémoire ; la Section demande ensuite l'impression du rapport. Rapport de M. Michau sur le travail de M. Huard.

L'impression du mémoire et l'impression du rapport sont votées au scrutin secret.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 9 novembre 1904

Présidence de M. Basseville, président.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Cuissard, d'Orléans, Michau, Huard, Dessaux, Pilate, Lalbalettrier, Marmasse. Total : 10 membres.

M. le Président dépouille la correspondance reçue dans la quinzaine. Rien à signaler.

M. du Roscoat rappelle que la Société doit attribuer cette année un prix d'agriculture. (Prix de Morogues non distribué l'an dernier). Rappel du prix de Morogues.

La séance est levée à 9 heures.

Pour le secrétaire particulier absent,
Signé : R. Marmasse.

Séance du 2 décembre 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Lalbalettrier, Fauchon, Garsonnin, Pilate, Dessaux, Legay, Michau, Huard, Baillet, Angot, Cuissard, Maillard, Marmasse, Geffrier. Total : 16 membres.

M. le Président dépouille la correspondance reçue dans la quinzaine elle ne contient rien de spécial.

Lecture de M. Garsonnin « L'Hôtel-Dieu d'Orléans. »

La parole est donnée à M. Garsonnin qui commence la lecture d'un travail intitulé : *Le Personnel de l'Hôtel-Dieu d'Orléans avant 1790*. Cette lecture sera continuée.

M. le Président rappelle que deux places sont vacantes et devront être déclarées telles dans une prochaine séance, celle de M. Mille et celle de M. Noël, tous deux démissionnaires.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 16 décembre 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Cuissard, Lalbalettrier, Marmasse, Pilate, Garsonnin, Papelier, Michau, Iauch, Charoy, de Tristan, Denizet, Maillard. Total : 14 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Dans la correspondance de la quinzaine, M. le Président signale 1° une lettre de la *Société dei Lincei* demandant les tomes 1 à 17 de la 4° série de nos mémoires qui lui manquent ; réponse favorable sera faite à cette demande ;

2° Une invitation de la Société des agriculteurs du Loiret à assister à la réunion annuelle de cette Société. — M. du Roscoat, président de la Section d'agriculture, veut bien représenter notre Société à cette séance ;

3° Une notice sommaire des objets rassemblés au Musée Jeanne d'Arc, rue du Tabour. Des remerciements sont adressés au donateur M. Herluison ;

4° Une lettre de M. le Maire de la Ville d'Orléans, donnant connaissance d'une délibération du Conseil municipal, en date du 24 mars 1904, enjoignant aux locataires des maisons appartenant à la Ville, de poser dans leurs immeubles un compteur des eaux, Plusieurs membres font remarquer que c'est une forte dépense pour la Société, à laquelle le Conseil général vient de supprimer la moitié de l'allocation qui lui était faite depuis longtemps. Sur la proposition de l'un des membres, il est décidé que M. le Président adressera à M. le Maire, au nom de la Société, une demande de vouloir bien reporter cette charge sur la Ville.

Aucune section ne s'étant assemblée, la parole est donnée à M. Garsonnin, qui continue et termine la lecture de son travail sur *Le Personnel de l'Hôtel-Dieu d'Orléans*. Ce travail est renvoyé à la Section des Lettres.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures.

TABLE DU QUATRIÈME VOLUME

DE LA TROISIÈME SÉRIE DES MÉMOIRES

Orléans. - Imp. Auguste Gout & Cie



